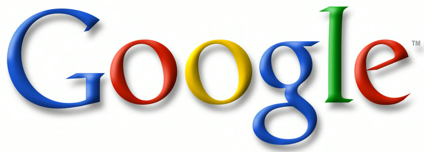


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

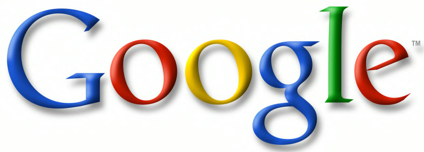
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

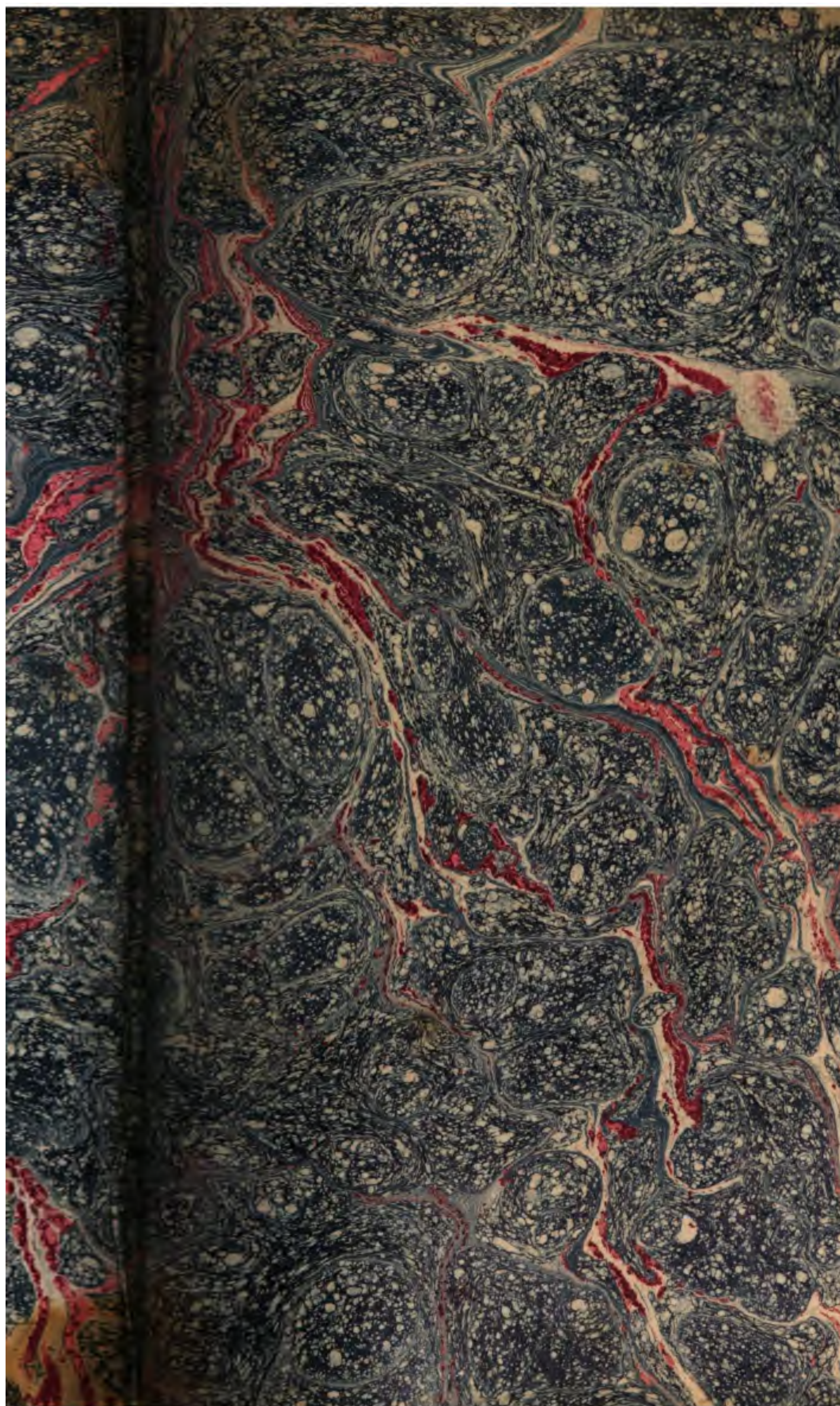
En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`



Vet. Fr. III B. 2776



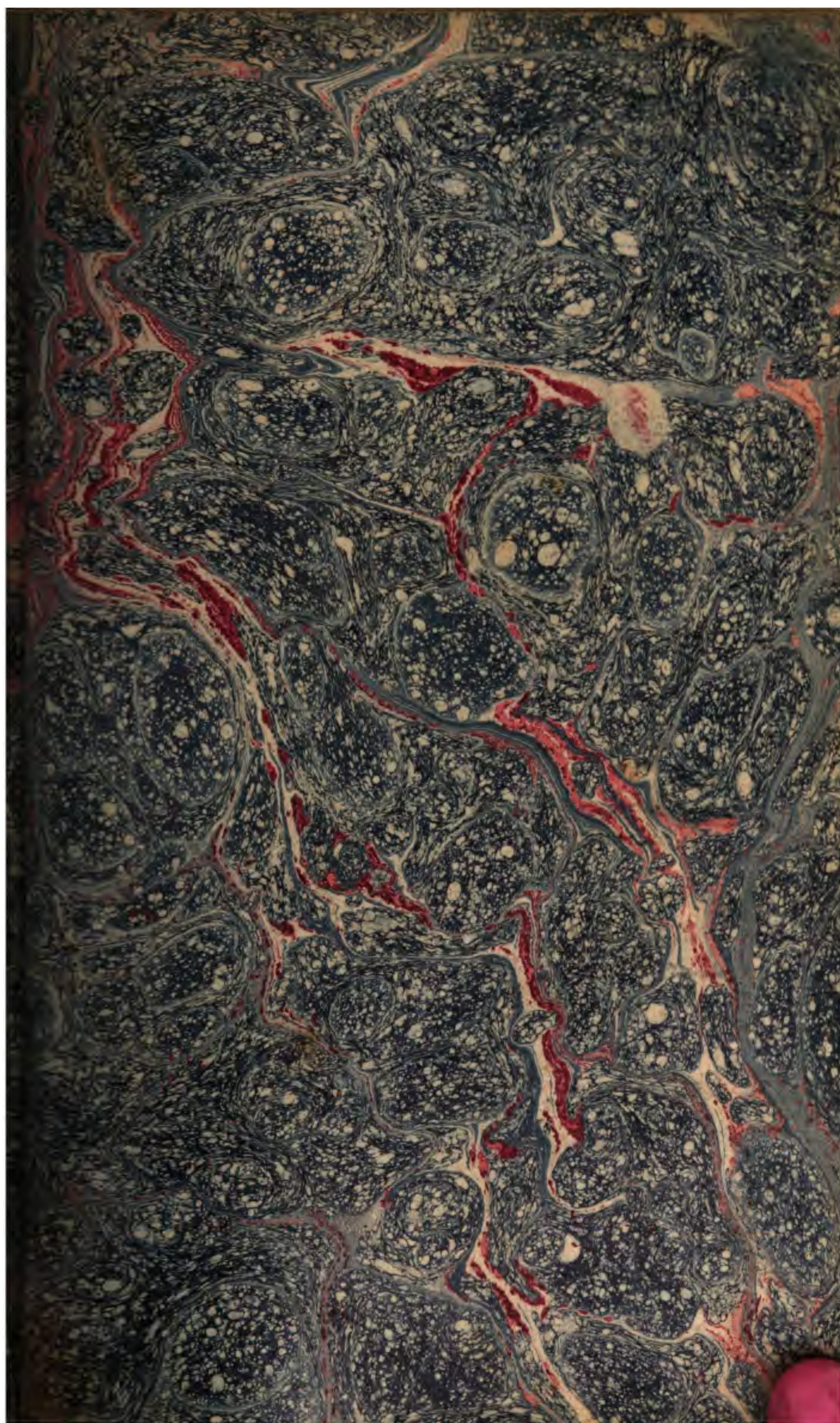
ZAHAROFF
FUND



Vet. Fr. III B. 2776



ZAHAROFF
FUND



GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES.

Les Éditeurs regarderont comme contrefaçon tout exemplaire qui ne sera pas revêtu de leur signature.

J.-M. EBERHART, IMPRIMEUR DU COLLÉGE ROYAL DE FRANCE
RUE DU FOIN SAINT-JACQUES, N° 12.

GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES,
OU
ANALYSE RAISONNÉE
DES MEILLEURS TRAITÉS
SUR LA LANGUE FRANÇOISE;
OUVRAGE MIS PAR L'*UNIVERSITÉ*
AU NOMBRE DES LIVRES QUI DOIVENT ÊTRE DONNÉS EN PRIX DANS LES COLLÈGES,
ET RECONNU PAR L'*ACADÉMIE FRANÇOISE*
COMME INDISPENSABLE À SES TRAVAUX, ET UTILE À LA LITTÉRATURE EN GÉNÉRAL,

PAR CH. PRE. GIRAULT DUVIVIER.

CINQUIÈME ÉDITION,
REVUE AVEC BEAUCOUP DE SOIN ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE;

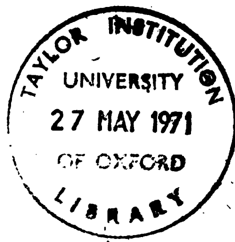
Dédiée au Roi.

Les difficultés grammaticales arrêtent quelquefois les plus grands esprits, et ne sont pas indignes de leur application.
Préface du Dictionnaire de l'Académie.

TOME SECOND.

À PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE DES PETITS-CHAMPS, N° 17.

1822.


TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
27 MAY 1971
OF OXFORD
LIBRARY

TABLE

DES DIVISIONS DE L'OUVRAGE.

VOLUME SECOND.

SUITE DU V CHAPITRE.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

Pages.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV et dernier.

GRAMMAIRE

DES

GRAMMAIRES.

ARTICLE XVI.

DES TEMPS, DES MODES ET DE LEUR EMPLOI.

On distingue dans les verbes, ainsi que nous l'avons dit, page 463, cinq modes ou manières de manifester l'affirmation; savoir : l'*Indicatif*, le *Conditionnel*, l'*Impératif*, le *Subjonctif* et l'*Infinitif*.

§. 1er.

DE L'INDICATIF, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE MODE.

Le *mode Indicatif* est la manière d'exprimer le *présent*, le *passé* et le *futur*, avec affirmation pure et simple. On l'appelle *indicatif*, parce qu'on indique ce qu'on affirme d'une chose, d'une manière directe, positive et indépendante, quel que soit le temps auquel cette affirmation se rapporte. Il est composé de huit temps qui sont : le *présent absolu*,

l'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *prétérit antérieur*, le *plus-que-parfait*, le *futur absolu*, le *futur passé*.

(*Restaut*, page 224. — *Lévizac*, page 37, tom II. — *Wailly*, p. 52.)

1°. DU PRÉSENT ABSOLU.

I. Le *présent absolu* marque qu'une chose est ou se fait dans le moment de la parole. Il ne peut y avoir qu'un présent, parce que le moment actuel ne peut être plus ou moins présent. Ainsi, quand je dis, *j'écris*, c'est comme si je disois, *actuellement j'écris*. Ce temps est un présent absolu et sans dépendance.

(*Wailly*, pag. 55. — *Restaut*, p. 211. — *Lévizac*, pag. 87, tom II.)

II. On se sert encore du *présent absolu* pour exprimer une chose que l'on fait habituellement, ou l'état habituel d'un sujet : *Il aime la paix, il blâme tous les excès, il jouit des heureux changements qui viennent de s'opérer.*

(Mêmes autorités.)

III. Pour marquer des choses qui sont, et qui seront toujours vraies : *Dieu* EST *éternel, sa puissance* EST *sans bornes et sa clémence* EST *grande.* (Mêmes autorités.)

IV. Au lieu du futur, afin de donner plus de vivacité au discours :

> Mes amis sont tout prêts : c'en est fait, *il est mort.*
>
> (*P. Corneille*, Héraclius, act. IV, sc. 6.)

pour *il mourra.*

> *Je suis* de retour dans un moment.
>
> (*Molière*, le Mariage forcé, sc. 1ère.)

pour JE SERAI *de retour.*

Milord Fabridge est-il à Londres? — Non, mais il REVIENT *bientôt.* (*Voltaire*, l'Ecoss. act. I, sc. 4.)

pour *il reviendra.*

Toutefois cet emploi n'a lieu que relativement à un futur prochain, car on s'exprimeroit mal si l'on disoit : *Je soupe à mon père* DANS DEUX ANS.

Le *présent absolu* désigne encore le futur, quand il est précédé du mot *si*, exprimant une condition :

> Si Titus a parlé, s'il l'*épouse*, je pars.
> (*Racine*, Bérén., act. I, sc. 3.)

(*Wailly*, page 257.)

V. Enfin, on fait usage du *présent absolu*, pour exprimer un passé, afin de réveiller l'attention et de frapper fortement l'imagination. Tel est ce passage de *Racine :*

> J'ai vu, seigneur, j'ai vu votre malheureux fils
> Traîné par les chevaux que sa main a nourris.
> Il *veut* les rappeler, et sa voix les *effraie*. (Phèdre, act. V, sc. 6.)

Ce dernier vers est un tableau que la forme du *présent* met sous les yeux. Si *Racine* eût dit : *il a voulu les rappeler, mais sa voix les a effrayés*, ce n'eût été qu'un simple récit.

(*Wailly*, *Restaut*, *Lévizac*, etc.)

Toutefois, quand on emploie ainsi le *présent absolu*, il faut que les verbes qui sont en rapport, dans la même phrase, soient aussi au *présent ;* dès-lors les phrases suivantes ne sont pas correctes : *Le centurion envoyé par Mucien* ENTRE *dans le port de Carthage ; et dès* QU'IL FUT DÉBARQUÉ, *il* ÉLÈVE *la voix*. Il falloit, *et dès qu'il* EST *débarqué, il* ÉLÈVE *la voix*.

Tandis que le cardinal Mazarin GAGNOIT *des batailles contre les ennemis de l'état, les siens* COMBATTENT *contre lui*. Dites *gagne*, *combattent ;* ou *gagnoit*, *combattoient*.

(*Condillac*, ch. XIX, page 243. — M. *Sicard*, page 248, t. II. — Et les autorités ci-dessus.)

2°. DE L'IMPARFAIT.

I. L'*imparfait* de l'*Indicatif* marque une chose faite dans un temps passé, mais comme présente à l'égard d'une autre chose faite dans un temps également passé : *Je* PENSOIS *à vous, quand vous êtes entré*. Dans cette phrase,

j'indique l'action de *penser* comme passée à l'égard du temps actuel, mais je la marque comme présente par rapport à l'action d'*entrer*. (*Wailly*, page 53.)

II. On s'en sert aussi, quand on parle d'actions habituelles faites dans un temps passé qui n'est pas défini : *Henri IV* ÉTOIT *un grand roi; il* AIMOIT *son peuple.*

(*Wailly*, page 259. — *Lévizac*, page 89.)

III. Pour n'exprimer qu'un rapport au présent; mais il doit être précédé de *si*, signifiant *supposé que* : SI J'ÉTOIS *en crédit, je vous serois utile*; c'est-à-dire, *je ne vous suis pas utile, parce que je ne suis pas en crédit.*

3°. DU PRÉTÉRIT DÉFINI.

Le *prétérit défini* marque une chose faite dans un temps déterminé, et entièrement écoulé : *Monsieur un tel* ÉCRIVIT *hier au soir un sixain à Mademoiselle une telle.* (Molière, les Précieuses Ridic., sc. 10.)

Il vous souvient des lieux où vous *prîtes* naissance.

(*Racine*, Bérén. act. I, sc. 4.)

L'Ennui *naquit* un jour de l'Uniformité.

(*Lamotte*, fable du Chameau.)

(MM. de *Port-royal*, p. 158. — *Restaut*. p. 213. — *Wailly*, p. 259.)

4°. DU PRÉTÉRIT INDÉFINI.

Le *prétérit indefini* marque une chose faite dans un temps entièrement passé, que l'on ne désigne pas, ou dans un temps passé désigné, mais qui n'est pas encore entièrement écoulé. Ainsi, quand je dis : *Les fruits de la terre* ONT ÉTÉ *la première nourriture des hommes*, je ne désigne pas positivement le temps où cela est arrivé. Mais si je dis : J'AI EU *la fièvre cette année, ce printemps, ce mois-ci*,

cette semaine, aujourd'hui, je désigne à la vérité des temps passés, mais ce ne sont pas des temps absolument passés, et il en reste encore quelques parties à écouler.

(Mêmes autorités.)

En françois, le *prétérit défini* et le *prétérit indéfini* ne s'emploient pas indifféremment l'un pour l'autre. On ne doit se servir du *prétérit défini* que pour exprimer un temps absolument écoulé, et qui soit éloigné au moins d'un jour de celui où l'on parle. Ainsi vous ne direz pas : IL FIT *un très-grand froid* CETTE SEMAINE, CE MOIS, CETTE ANNÉE, etc., parce que cette semaine, ce mois, cette année ne sont pas tout-à-fait écoulés; ni : JE REÇUS CE MATIN *la visite de madame votre mère*, parce que *ce matin* fait partie du jour où l'on est encore. Mais vous direz fort bien : J'ALLAI HIER *au Théâtre François*. — JE PASSAI *tout l'été* DERNIER *à la campagne*. ...

(*Dangeau*, Essai de gramm., page 174. — *Fromant*, supplém. à la gramm. de *Port-Royal*, p. 186. — *Restaut, Wailly*, et *Condillac*.)

On se sert au contraire du *prétérit indéfini*, en parlant d'un temps passé qui n'est pas entièrement écoulé : *j'ai écrit* CE MATIN, AUJOURD'HUI, CETTE SEMAINE, etc., ou dans un temps totalement écoulé; mais dont on ne précise pas l'époque : *Troie* A ÉTÉ DÉTRUITE *par les Grecs*. — Cependant, dans ce dernier cas, l'usage permet d'employer le *prétérit défini* et de dire : *Troie fut détruite par les Grecs*.

(*Dangeau*, page 174. — *Restaut*, page 219.)

Le *prétérit indéfini* s'emploie quelquefois pour un futur passé : AVEZ-VOUS *bientôt fait?* — *Attendez*, J'AI *fini dans un moment*; c'est-à-dire, *aurez-vous bientôt fait?* — *Attendez, j'aurai fini dans un moment.*

(*Wailly*, page 260. — *Lévizac*, page 94.)

REMARQUE. — Au lieu du *prétérit indéfini*, on emploie mal-à-propos le plus-que-parfait. On dit : *Je vous ai mandé que le ministre m'*AVOIT PARLÉ *de vous.* — *Nous avons su que vous* AVIEZ ACHETÉ *une jolie maison.* — *J'ai appris que votre mère* AVOIT ÉTÉ *quelque temps malade*, etc., etc. Il faut : *Je*

*vous ai mandé que le ministre m'*A PARLÉ *de vous.* — *Nous avons su que vous* AVEZ ACHETÉ *une jolie maison.* — *J'ai appris que votre mère* A ÉTÉ *quelque temps malade;* parce que, dans ces phrases, le second verbe exprime simplement un passé, et non pas un passé antérieur à l'égard de l'action exprimée par le premier verbe de la phrase.

(*Domergue*, Solut. gramm., p. 110 et suiv.)

5°. DU PRÉTÉRIT ANTÉRIEUR.

Le *prétérit antérieur* exprime ordinairement une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et c'est pour cela qu'on le nomme *antérieur.* Il y en a deux : l'un qui exprime une chose passée faite avant une autre qui est également passée, et dont il ne reste plus rien à écouler, comme dans cette phrase : *Quand j'*EUS RECONNU *mon erreur, je* FUS *honteux des mauvais procédés que j'avois eus pour lui;* l'autre qui exprime une chose passée faite avant une autre dans un temps qui n'est pas entièrement écoulé : *Quand j'*AI EU *ce matin* APPRIS *la nouvelle de votre nomination, j'ai couru en faire part à nos amis communs.*

(*Restaut*, p. 214. — *Léviac*, p. 94.)

Ces *prétérits antérieurs* ont entre eux la même différence qui existe entre les deux prétérits dont nous venons de parler, et ils doivent s'employer dans le même sens. Le premier alors peut s'appeler *prétérit antérieur défini;* et le second, *prétérit antérieur indéfini.* Ils sont toujours accompagnés, ou d'une conjonction ou d'un adverbe de temps; comme : DÈS QUE *j'eus dîné*, DÈS QUE *j'ai eu dîné; j'eus dîné* HIER *dans un instant; j'ai eu dîné* HIER *dans un instant.*

(*Restaut*, p. 215. — *Léviac*, p. 94)

6°. DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le *plus-que-parfait* marque une chose non-seulement passée en soi, mais comme passée à l'égard d'une autre chose qui est aussi passée; ainsi, quand je dis : *J'*AVOIS DÉJEUNÉ, *quand vous* VÎNTES *me demander;* je fais entendre que mon déjeuner étoit passé à l'égard de votre arrivée, ou du temps où vous vîntes, qui est aussi un temps passé à l'égard de celui où je parle.

Au premier coup-d'œil, il semble que le *plus-que-parfait* et le *prétérit antérieur* ne diffèrent point entre eux. Ils offrent néanmoins une grande différence. La chose, ou l'action exprimée par le *prétérit antérieur,* est toujours accessoire et subordonnée à celle qui l'accompagne, et qui est l'action principale, celle sur laquelle s'arrête l'attention : *Quand j'*EUS RECONNU *mon erreur, je fus honteux des mauvais procédés que j'*AVOIS EUS *à son égard.* Mon intention est de dire que *je fus honteux*, etc., mais seulement *après que j'eus reconnu mon erreur;* c'est ce que j'exprime à l'aide du *prétérit antérieur.* C'est tout le contraire à l'égard du *plus-que-parfait : J'*AVOIS DÉJEUNÉ, *quand vous* VÎNTES *me demander;* mon intention est de dire que *j'avois déjeuné*, et *qu'alors vous vîntes.* L'action exprimée par le *plus-que-parfait* est donc celle qui fixe principalement l'esprit, et l'autre n'est que secondaire.

Quand on emploie le *prétérit antérieur,* la chose ou l'action qu'on a principalement en vue, est présentée la dernière, et lorsqu'on se sert du *plus-que-parfait,* elle tient au contraire le premier rang.

(*Restaut*, p. 215. — *Lévizac*, p. 915, t. II.)

7° ET 8°. DES DEUX FUTURS.

Le *futur absolu* marque qu'une chose sera ou se fera dans un temps qui n'est pas encore : *Nos corps* RESSUSCITERONT *au jour dernier.*

Ce *futur* a la signification de l'impératif, quand il exprime un commandement ou une défense : *Vous* RESPECTEREZ *vos parents, vous ne* MENTIREZ *point*, ce qui signifie, *respectez vos parents, ne mentez point.*

(*Wailly*, page 260. — *Restaut*, page 217. — *Lévizac*, page 97, tom. II.)

Il y a un tour de phrase assez particulier, où le futur se place au commencement, avant le sujet exprimé par un *qui* relatif : CROIRA *qui voudra l'historien Capitolin, et quelques autres écrivains qui font danser les éléphants sur la corde.* (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Le *futur passé* marque qu'une chose sera faite lorsqu'une autre qui n'est pas encore, aura lieu : *Quand* J'AURAI FINI *mes affaires, je vous irai voir.* Dans cette phrase, la fin de mes affaires est encore à venir, mais je la marque comme passée à l'égard de ma visite qui est aussi à venir. Ce futur passé s'exprime par le futur des auxiliaires *avoir* ou *être*, et le participe passé du verbe. Il se met ordinairement après *dès que, aussitôt que, après que, quand*, et autres conjonctions semblables. (*Restaut*, p. 218. — *Féraud.*)

REMARQUE. — Au lieu du futur, on se sert abusivement du conditionnel présent : *On nous a dit que vous* CONSENTIRIEZ *à faire cette démarche. — Votre frère m'a assuré que vous* IRIEZ *à la campagne au commencement du printemps prochain. — Le bruit a couru que je* QUITTEROIS *ce pays incessamment.* Il faut : *que vous* CONSENTIREZ, *que vous* IREZ, *que je* QUITTERAI, attendu qu'il n'est pas question ici de conditions moyennant lesquelles les actions de *consentir*, d'*aller*, de *quitter*, doivent avoir lieu ; mais qu'il s'agit seulement d'exprimer que ces actions s'exécuteront dans un temps où l'on n'est pas encore.

§. 2.

DU CONDITIONNEL, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE DEUXIÈME MODE.

Le *Conditionnel* est la manière d'exprimer l'affirmation avec dépendance d'une condition; il a deux temps, le *présent* et le *passé*.

Le *Conditionnel présent* marque qu'une chose seroit ou se feroit dans un temps présent, moyennant certaine condition : *Nous* GOUTERIONS *bien des jouissances, si nous savions faire un bon usage du temps.*

(*Restaut*, page 212. — *Wailly*, page 56. — *Lévizac*, page 100.)

Le *Conditionnel passé* marque qu'une chose auroit été faite dans un temps passé, si la condition dont elle dépendoit avoit été remplie : *Il seroit allé à la campagne, si le temps le lui avoit permis.* — *Il n'*EÛT *pas* MIS *au jour son ouvrage, s'il n'*EÛT *pas* CRU *qu'il pût être utile.* (Mêmes autorités.)

REMARQUE. — Pour faire entendre que la chose auroit été faite, et consommée dans un temps passé, et qu'elle auroit été passée à l'égard de ce temps passé, moyennant certaines conditions, il faudroit dire : *J'*AUROIS EU DÎNÉ, ou *j'*EUSSE EU DÎNÉ *avant midi, si l'on ne fût venu me détourner.* La même remarque est applicable au plus-que-parfait et au futur passé, et l'on diroit dans le même sens : *Si j'*AVOIS EU DÎNÉ, *je ne vous* AUROIS *pas* FAIT *attendre; il* SERA SORTI, *dès qu'il* AURA EU ACHEVÉ *sa lettre.* (*Restaut*, page 222. — *Lévizac*, p. 100.)

Quelques Grammairiens appellent ces temps *sur-composés*, parce qu'ils empruntent les temps composés du verbe auxiliaire *avoir*; mais, comme on s'en sert rarement, nous avons cru devoir n'en dire qu'un mot dans la conjugaison des verbes. (Mêmes autorités.)

Les *conditionnels* servent à exprimer un souhait : *Je* SEROIS ou *j'*AUROIS *été content d'obtenir votre suffrage.*

(Mêmes autorités.)

Ils s'emploient avec *si*, qui marque doute, incertitude; comme : *Demandez-lui* S'IL SEROIT VENU *avec nous, supposé qu'il n'eût pas eu affaire.* (Mêmes autorités.)

Enfin les *conditionnels* s'emploient pour différents temps de l'indicatif, comme : *J'*AIMEROIS *que l'on travaillât à former le cœur et l'esprit de la jeunesse; ce* DEVROIT *être le principal but de l'éducation.* — POURRIEZ-VOUS *croire votre fils coupable d'ingratitude? L'*AURIEZ-VOUS *soupçonné d'un vice si déshonorant? Pourquoi* VIOLEROIT-IL *un des devoirs les plus saints?*

Dans la première et dans la seconde phrase, le conditionnel est pris pour un présent; elles signifient : *J'*AIME *qu'on travaille*, etc. POUVEZ-VOUS *croire votre fils?* Dans la troisième, le conditionnel est mis pour un prétérit simple : *L'*AVEZ-VOUS *soupçonné*, etc. — Et dans la quatrième, pour un futur : *Pourquoi* VIOLERA-T-IL *un des devoirs les plus saints?*
(Mêmes autorités.)

Le *conditionnel présent* et le *conditionnel passé*, ainsi que les deux futurs, ne peuvent pas s'employer avec *si*, mis pour *supposé que*. Les étrangers font souvent cette faute; ils disent, par exemple : *Les soldats* FERONT *bien leur devoir, s'ils* SERONT *bien commandés.* — *Vous* AURIEZ *vu le Roi, si vous* SERIEZ *venu avec moi.* On emploie alors, après *si*, le présent, au lieu du futur : *s'ils sont*, etc.; le plus-que-parfait, à la place du conditionnel passé : *si vous étiez venu*, etc. (Le Dict. crit. de *Féraud*, lettre C.)

§. 3.

DE L'IMPÉRATIF, ET DE L'EMPLOI DE CE TROISIÈME MODE.

L'*Impératif* est une manière de signifier dans les verbes, outre l'affirmation, l'action de commander, de prier, ou d'exhorter; quand je dis : SACHEZ *que la femme que le vice*

fait rougir, est la mieux gardée; c'est comme si je disois : *Je vous exhorte à savoir, je veux que vous sachiez*, etc.

(*Restaut*, p. 225. — *Léviзac*, p. 103.)

Ce mode n'a qu'un temps, qui marque tantôt un présent : SOULAGEZ *la vertu malheureuse ; les bienfaits bien appliqués sont le trésor de l'honnête homme.* (Voy. d'Anach. ch. XXVI.) Et tantôt un futur : VENEZ *me voir demain.* (Mêmes autorités.)

Ce temps n'a pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, p. 464, de première personne au singulier ; mais il en a une au pluriel, parce que c'est autant à soi qu'aux autres qu'on adresse la parole.

> *Adorons* dans nos maux le Dieu de l'Univers.
>
> (*Voltaire*, Samson, act. I, sc. 1.)
>
> *Soyons* vrais, de nos maux n'accusons que nous-même (401).
>
> (*La Harpe*, Warwick, act. V, sc. 5.)

Quelquefois on se sert de la première personne du pluriel de l'impératif, quoiqu'il ne s'agisse que d'une personne. Un homme se dira en lui-même : SECOURONS-*le*, OUBLIONS *ses torts pour ne nous souvenir que de ses malheurs.*

Mais observez que, de même qu'en parlant à une seule personne, le participe ne prend pas la marque du pluriel, quoiqu'on ait fait usage du pronom *vous*, et que l'on dise : *monsieur, vous êtes* ESTIMÉ ; de même on met l'adjectif au singulier, lorsqu'une personne, en se parlant à elle-même, se sert de la première personne du pluriel de l'impératif.

> *Soyons indigne* sœur d'un si généreux frère.
>
> (*P. Corneille*, les Horaces, act. V, sc. 4.)
>
> Etouffe tes soupirs, malheureuse Constance ;
> *Soyons* en tous les temps *digne* de ma naissance.
>
> (*Voltaire*, la Princesse de Navarre, act. III, sc. 3.)
>
> Ah ! *soyons sage* ; il est bien temps de l'être.
>
> (*Voltaire*, l'Enfant prodigue, act. III, sc. 6.)

---

(401) *Nous-même*, sans *s* à *même*, est une faute ; c'est une licence que prennent les poètes. Voyez au Pronom Personnel, p. 431, § 4.

Laissons, laissons aller le monde
Comme il lui plaît, comme il l'entend;
Vivons caché, libre et content
Dans une retraite profonde.
(*Florian*, Épilogue mis à la fin de ses fables.)

Je me disois : quittons ce vain délire;
Que ma raison reprenne son empire;
Soyons heureux, et *libre* désormais,
....
....
Vivons pour nous, *vivons* pour les beaux arts, etc.
(*Florian*, le Chien de chasse.)

§. 4.

DU SUBJONCTIF, ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE QUATRIÈME MODE.

Le *Subjonctif* est ainsi appelé, parce que, comme son nom l'indique, il est *sous le joug*, sous la dépendance d'un verbe qui précède, et dont il ne peut être séparé sans cesser de former un sens clair et déterminé. Si l'on dit, par exemple : *Je veux que vous* APPRENIEZ *votre leçon;* ces mots, *vous appreniez votre leçon* ne peuvent être séparés de ceux-ci, *je veux que*, parce que, seuls, ils ne formeroient plus un sens raisonnable.

Il existe donc deux différences principales entre l'*indicatif* et le *subjonctif*. La première, c'est que le *subjonctif* n'exprime l'affirmation que d'une manière indirecte, et comme dépendante de quelques mots qui précèdent, au lieu que l'*indicatif* l'exprime d'une manière directe, positive, et indépendante de tout autre mot qui pourroit précéder; la seconde, que le *subjonctif* n'a pas de sens déterminé, lorsqu'on a supprimé ce qui le précède; au lieu que l'*indicatif*, quoiqu'on ait supprimé quelques mots, n'en forme pas moins un sens clair et déterminé, et par conséquent une affirmation directe. (*Lévizac*, p. 104, t. II.)

Le mode subjonctif a quatre temps : le *présent*, l'*imparfait*, le *prétérit* et le *plus-que-parfait*.

1°. DU PRÉSENT.

Le *présent* et le *futur du subjonctif* se présentent sous la même forme ; ils ne diffèrent point, comme à l'indicatif, par la terminaison ; c'est par le sens qu'on les distingue : *Votre cousin est très-modeste*, QUOIQU'IL SOIT *très-instruit ; quoiqu'il soit* exprime un présent : *Je désire* QUE VOUS *en* FASSIEZ *votre ami ; que vous en fassiez* exprime un futur. — En effet, la première de ces deux phrases signifie : *votre cousin est modeste, et malgré cela il est très-instruit ;* et la seconde signifie, *vous en ferez votre ami, je le désire.* (Même autorité.)

2°. DE L'IMPARFAIT.

L'*imparfait du subjonctif*, de même que l'imparfait de l'indicatif, marque qu'une action est présente relativement à une autre action : *Je désirois que vous* VINSSIEZ. Mais, de plus que l'imparfait de l'indicatif, il est susceptible d'exprimer un futur, comme dans cette phrase : *Je souhaitois que vous ne* VINSSIEZ *que demain.*

3°. DU PRÉTÉRIT.

Le *prétérit du subjonctif* indique une action passée : *Je suis enchanté que vous* AYEZ FAIT *sa connoissance.* En effet, cette phrase équivaut à celle-ci : *Vous* AVEZ FAIT *sa connoissance, j'en suis enchanté.* Il peut aussi exprimer un futur antérieur : *Nous ne cachetterons pas cette lettre que vous ne l'*AYEZ LUE ; c'est-à-dire, *quand vous* AUREZ LU *cette lettre, nous la cachetterons.*

4°. DU PLUS-QUE-PARFAIT.

Le *plus-que-parfait du subjonctif*, comme le *plus-que-parfait de l'indicatif*, marque qu'une chose est passée à l'égard

d'une autre chose qui est aussi passée; il est aussi susceptible d'une signification future: *Je ne croyois pas* QUE VOUS EUSSIEZ *sitôt* FINI; *sitôt fini* exprime un passé; mais, dans cette phrase: *Je voudrois* QUE VOUS EUSSIEZ FINI, *quand je reviendrai; que vous eussiez fini* exprime un futur passé.

(*Restaut*, p. 227 et 232. — *Lévizac*, p. 106.)

Cas où l'on doit faire usage du Subjonctif.

L'*indicatif* est le mode de l'affirmation, le *subjonctif* est le mode de l'indécision, du doute. Ainsi, le verbe de la proposition subordonnée se met à l'*indicatif*, lorsque le verbe de la proposition principale (402) exprime quelque chose de positif, d'affirmatif; et il se met au *subjonctif*, quand le verbe de la proposition principale marque quelque chose d'indécis, de douteux, etc.

De ce principe général résultent les règles suivantes sur l'emploi du subjonctif.

Premièrement. Le verbe de la proposition subordonnée se met au *subjonctif*, quand le verbe de la proposition principale exprime la surprise, l'admiration, la volonté, le souhait, le consentement, la défense, le doute, la crainte, l'appréhension, le commandement; parce qu'alors ce verbe ne marque rien d'affirmatif, rien de positif à l'égard du verbe qui suit.

(Le P. *Buffier*, n° 517. — *Wailly*, page 266. — *Marmontel*, p. 311. — *Lévizac*, p. 107; et les Gramm. modernes.)

On dira donc d'après cette règle :

Je tremble, j'appréhende, je crains, j'ai peur, qu'il ne

---

(402) On sait, comme nous l'avons dit, page 455, qu'on entend par *proposition principale*, celle qui occupe le premier rang dans l'énonciation de la pensée; et par *proposition incidente* ou *subordonnée*, celle qui est ajoutée à la *proposition principale* pour la déterminer ou pour l'expliquer.

VIENNE. (*Féraud*, *Gattel*, M. *Laveaux*, et l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

..... Vous *brûlez* que je ne *sois* partie. (*Racine*, Iph. act. II, sc. 5.)

Ici *brûler* est employé dans le sens de désirer ardemment. (Mêmes autorités.)

Combattant à vos yeux *permettez* que je *meure*.
(*Racine*, Mithr. act. III, sc. 1.)

J'attends qu'il VIENNE. (*Féraud*, *Caminade*, et *Boiste*.)

Il *attend* qu'en secret le roi *s'offre* à ses yeux.
(*Voltaire*, Henr. ch. IX.)

Dès ce même moment *ordonnez* que je *parte*.
(*Racine*, Mithr. act. III, sc. 1.)

Vous *voulez* que je *fuie* et que je vous évite.
(*Racine*, Mithr. act. II, sc. 6.)

Tu *veux* qu'en ta faveur nous *croyions* l'impossible.
(*P. Corneille*, le Cid, act. IV, sc. 3.)

Obéis, si tu *veux* qu'on t'*obéisse* un jour.
(*Voltaire*, Stance 28. du recueil des Stances ou Quatrains.)

Je DOUTE, *je* NIE *que cela* SOIT. (L'*Académie*, *Boiste*, M. *Laveaux*.)

NIER *qu'il y* AIT *des peines et des récompenses après le trépas, c'est nier l'existence de Dieu, puisque, s'il existe, il doit nécessairement être bon et juste.* (De Saint-Foix, Essais sur Paris, t. V.)

Prends garde que jamais l'astre qui nous éclaire,
Ne te *voie* en ces lieux mettre un pied téméraire.
(*Racine*, Phèd. act. IV, sc. 2.)

La pluie EMPÊCHA *qu'on ne* S'ALLÂT *promener.* (L'*Académie*, *Gattel*, *Féraud*, et *Boiste*.)

Je *consens* que mes yeux *soient* toujours abusés.
(*Racine*, Phèd. act. V, sc. d^ère^.)

Je CONSENS *que vous le* FASSIEZ. (L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, et *Boiste*.)

*J'*AIME MIEUX *qu'Acante* SOIT *méchant que si je l'étois.* (Télém. l. XIX.)

Je M'ÉTONNE (403) *qu'il ne* VOIE *pas le danger où il est.* — *Je* SUIS RAVI *que cela* SOIT *ainsi.* (L'*Académie.*)

Il S'ÉTONNE *qu'on* AIT *pu vivre en de tels temps.* (*La Bruyère.*)

. . Je suis ravi que nous *logions* ensemble.
(*Destouches*, le Glor., II, 14.)

Souffrez (404) que Bajazet *voie* enfin la lumière.
(*Racine*, Bajazet, act. I, sc. 2.)

SOUFFREZ *que je vous* DISE. (L'*Académie*, M. *Laveaux*, etc., etc.)
(C'est-à-dire *permettez que.*)

Parce que, dans ces exemples, la proposition principale exprime ou la surprise, ou l'admiration, ou le souhait, ou la volonté; en un mot, quelque chose d'indécis, de douteux.

Mais on diroit avec le mode indicatif :

Je pense, je soupçonne, je crois, je dis, je soutiens, je présume, j'imagine que vous AVEZ *appris les mathématiques.* — *Je gage* (405), *je parie que cela* EST.
(L'*Académie*, aux mots *gager*, *parier.* — *Féraud*, *Gattel.*)

---

(403) S'ÉTONNER. Quelques auteurs, tels que le P. *Rapin*, le P. *Sicard* et *Leibnitz* ont fait régir l'indicatif à ce verbe; mais, comme le fait très-bien observer *Féraud*, cette faute ne seroit pas tolérée à présent.

S'étonner qu'une chose se fasse, c'est trouver qu'il n'est pas facile qu'elle se fasse, c'est douter qu'elle se fasse : alors le subjonctif est impérieusement exigé.

(404) SOUFFRIR. Plusieurs écrivains, anciens ou modernes, ont mis au lieu du subjonctif la préposition *de* et l'infinitif :

Luther ne SOUFFRIT *pas à Bucer* DE DIRE *que.* (Bossuet.)

Comment pouvoit-on leur SOUFFRIR (aux chrétiens) DE DÉTESTER *les infamies du théâtre?* (Fleuri.)

. . . . *Souffrez* à mon amour
De vous *entretenir* avant la fin du jour. (*Molière.*)

L'usage présent condamne ce régime. (*Féraud*, Dict. crit.)

(405) On dit *je gage*, *je parie que cela* EST, et non pas, *que cela* SOIT, parce qu'il n'est pas nécessaire, pour que l'on fasse usage de l'indicatif, que la chose que l'on affirme être, soit réellement; il suffit que l'on affirme être persuadé de son existence : or, lorsqu'on propose de gager, de parier qu'une chose est, certainement c'est affirmer que l'on

. . . . *Je sens* que, malgré ton offense,
Mes entrailles pour toi *se troublent* par avance.
(*Racine*, Phèd. act. IV, sc. 3.)

Je *vois* que votre cœur m'*applaudit* en secret.
(*Racine*, Bérén. acte I, sc. 4.)

Songez qu'on *veut* vous perdre, et ne négligez rien.
(*Th. Corneille*, Essex, act. I, sc. 1.)

Je crois qu'il viendra. (L'*Académie*, et les gramm.)

Parce qu'ici, le verbe de la proposition principale exprime l'affirmation d'une manière directe, positive.

Deuxièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif, si la proposition principale est négative ou interrogative, parce que cette sorte de proposition exprime le doute, l'incertitude, etc. : *Je* NE *pense pas, je* NE *soupçonne pas, je* NE *crois pas que vous* AYEZ *appris les mathématiques.*
(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, et les Gramm. modernes.)

Je NE *gage pas, je* NE *parie pas que cela* SOIT.

Je NE *savois pas que vous* FUSSIEZ *amis.* (Caminade.)

Je N'*ai employé aucune fiction qui ne* SOIT *une image sensible de la vérité.* (*Volt.*, Essai sur la Poésie épique.)

Je NE *voudrois pas assurer qu'on le* DOIVE *écrire.*
(*Boileau*, à la fin de sa 8e réflexion sur Longin.)

PENSEZ-*vous qu'en formant la république des abeilles, Dieu* N'AIT *pas voulu instruire les rois à commander avec douceur, et les sujets à obéir avec amour?* — SOUPÇONNEZ *vous*, CROYEZ-*vous*, PRÉSUMEZ-*vous que ce soit mon frère qui m'*AIT *écrit ?*

---

croit à son existence. L'*Académie* a donc eu raison de dire (aux mots *gager* et *parier*) : *Je gage, je parie que cela* EST ; et les personnes qui pensent qu'elle auroit dû dire *que cela* SOIT, sont en opposition avec l'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, les principes et l'usage.

Ah! madame, *est*-il vrai qu'un roi fier et terrible
Aux charmes de vos yeux *soit* devenu sensible;
Que l'hymen aujourd'hui *doive* combler ses vœux?
(*Crébillon*, Rhad. et Zén. act. I, sc. 2.)

Doutes-tu qu'il ne *veuille* implorer sa clémence?
(*Th. Corneille*, Essex, act. III, sc. 2.)

Je NE *crois pas*, ou CROYEZ-*vous qu'il* VIENNE. (L'*Académie*, et tous les Gramm. modernes.)

Crois-tu que dans son cœur il *ait* juré sa mort?
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 8.)

L'homme, pour qui tout renaît, SERA-*t-il le seul qui* MEURE *pour ne jamais revivre?* (*Le Tourneur*, traduct. d'Young, 9e Nuit.)

Dieu juste! SEROIT-*il vrai que tu* VISSES *avec indifférence le crime triomphant et la vertu souffrante?* (*Le même*, 10e Nuit.)

Remarque. — Quelquefois on n'emploie l'interrogation que pour affirmer ou nier avec plus d'énergie; on n'interroge alors que pour le seul effet oratoire, pour communiquer aux autres le sentiment qu'on éprouve. C'est une simple formule, c'est l'interrogation des rhéteurs. Dans ce cas, le verbe de la proposition subordonnée se met à l'indicatif, puisqu'il n'exprime point le doute:

CROYEZ-*vous que les Limousins* SONT *des sots, que les Parisiens* SONT *des bêtes?* ce qui veut dire: Êtes-vous assez simple pour croire que les Limousins sont des sots, que les Parisiens sont des bêtes?

Croirai-je qu'un mortel, avant sa dernière heure,
Peut pénétrer des morts la profonde demeure?
(*Racine*, Phèd. act. II, sc. 1.)

. . . . Madame, *oubliez-vous*
Que Thésée *est* mon père, et qu'il *est* votre époux?
(Acte II, scène 5.)

Et sur quoi *jugez*-vous que j'en *perds* la mémoire?
(Même scène.)

Croirai-je qu'une nuit *a pu* vous ébranler?
(*Le même*, Iphig., act. I, sc. 3.)

> *Crois*-tu que, toujours ferme aux bords du précipice,
> Elle *pourra* marcher sans que le pied lui glisse? (*Boil.*, Sat. X.)

(M. *Lemare*, M. *Maugard*, et M. *Auger* dans son Comment. sur le Sicilien de *Molière*, sc. 14.)

Troisièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif avec le verbe *prétendre* (dans le sens de *croire, soutenir*), et avec le verbe *entendre* (dans le sens d'*ouïr, comprendre*) : *Je* PRÉTENDS *que cela n'*EST *pas vrai.* — *Je* PRÉTENDS *que son droit* EST *incontestable.* (L'*Académie.*) — *Au son de la voix, j'*ENTENDS *que c'*EST *votre frère.* (Même autorité.)

Mais avec *prétendre* et *entendre* (dans le sens de *vouloir, ordonner*) on fait usage du subjonctif :

Je PRÉTENDS *que l'on* FASSE *son devoir.* (*Féraud*, *Gattel* et M. *Laveaux*.)

Il est naturel à l'homme de PRÉTENDRE *que sa volonté* FASSE *loi.* (*Marmontel.*)

Il PRÉTEND *que tout* VIENNE *et dépende de lui.* (*Voltaire.*)

*J'*ENTENDS *que vous lui* OBÉISSIEZ. (L'*Académie*, *Féraud* et *Gattel.*)

*Non, s'il vous plaît, je n'*ENTENDS *pas que vous* FASSIEZ *de dépense, et que vous* ENVOYIEZ *rien acheter pour moi.* (Pourceaugnac, act. I, sc. 10.)

Quatrièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif après les verbes unipersonnels, ou après ceux qui sont employés unipersonnellement :

IL IMPORTE *que vous y* SOYEZ. — IL VAUT MIEUX *qu'il ne* VIENNE *point.* — IL RÉPUGNE *que cela* SOIT *ainsi.*

> . . . . *Il suffit* que vous me *commandiez.*
> (*Racine*, Iphig., act. V, sc. 3.)

> *Il est* juste, grand roi, qu'un meurtrier *périsse.*
> (*P. Corneille*, le Cid, act. II, sc. 7.)

Monsieur, il est IMPOSSIBLE *que vous* VOYIEZ *à présent ma maîtresse : elle est dans l'affliction la plus cruelle.* (*Voltaire*, l'Écoss. act. III, sc. 8.)

Il faut en excepter : il *s'ensuit*, il *résulte*, il *arrive*, et les verbes unipersonnels dans la composition desquels se trouve un adjectif qui exprime une idée positive ; tels que, *évident*, *certain*, *sûr*, *vrai*, etc. ; ces verbes alors n'exigent le subjonctif que lorsqu'ils sont interrogatifs ou accompagnés d'une négation. On dira donc : *Il est* VRAI, SÛR, CERTAIN *que vous* ÊTES *mon ami.* — IL ARRIVE *souvent qu'on* EST *trompé.*

Et : *Il n'*EST PAS VRAI, SÛR, CERTAIN *que vous* SOYEZ *mon ami.* — *Il n'*ARRIVE PAS *souvent qu'on* SOIT *trompé par ses amis.*

Cinquièmement. — Le verbe *sembler*, employé avec l'un des pronoms *me*, *te*, *nous*, *vous*, *lui*, *leur*, demande le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif, parce que, dans ce cas, *sembler* répond à *je crois* ; il marque, de même que ce verbe, une affirmation : *Il* ME SEMBLE *que je le* VOIS. (L'*Académie*). — *Il* ME SEMBLE *qu'il n'y* A *pas de plus grande jouissance que celle de faire des heureux.*

Mais aussi, d'après la règle établie plus haut, ce verbe demande le subjonctif, quand il est employé avec une négation ou une interrogation : *Il* NE ME SEMBLE *pas que l'on* PUISSE *penser différemment.*

> Eh quoi ! te *semble*-t-il que la triste Eryphile
> *Doive* être de leur joie un témoin si tranquille ?
> (*Racine*, Iph. act. II, sc. I.)

Lorsque ce verbe est employé sans un des pronoms dont nous venons de parler, *Féraud*, M. *Chapsal* et l'*Académie* sont d'avis de mettre le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif : IL SEMBLE, *à vous entendre, que je vous en* DOIVE *de reste.* (L'*Académie.*) — IL SEMBLE *que vous* N'AYEZ *rien vu.* (*Féraud.*) — IL SEMBLE *que ce mal* SOIT *sans remède.* (*Laveaux.*)

Le *P. Buffier*, *Ménage*, *Th. Corneille*, *Wailly* laissent néanmoins le choix d'employer l'indicatif ou le subjonctif ; et, en effet, plusieurs écrivains ont fait, dans ce cas, usage tantôt de l'un, tantôt de l'autre.

Mais, comme *il semble,* sans pronom, n'est point une affirmation, qu'il exprime un doute, une incertitude, et comme beaucoup d'écrivains ont, avec cette expression, fait usage du subjonctif, nous pensons avec *Féraud* et l'*Académie,* dont nous venons d'invoquer l'autorité, que ce mode est préférable.

On diroit, et pour moi j'en suis persuadé,
Que ce démon brouillon dont il est possédé,
Se *plaise* à me braver. (*Molière*, l'Etourdi, act. V, sc. 3.)

Voici les exemples que nous avons choisis parmi tous ceux que nos recherches nous ont procurés :

Il semble *que les grandes entreprises* soient *parmi nous plus difficiles à mener que chez les anciens.*
(*Montesquieu*, Grand. et Déc. des Rom. ch. 21.)

. . . Il *sembloit* qu'un spectacle si doux
N'attendît, en ces lieux, qu'un témoin tel que vous.
(*Racine*, Andr. act. II, sc. 4.)

Il semble *que la race d'hommes que l'on trouve en Laponie et sur les côtes septentrionales de la Tartarie,* soit *une espèce particulière dont tous les individus ne sont que des avortons.*
(*Buffon*, Hist. natur. de l'homme. Variétés dans l'espèce hum.)

Il semble *que l'être qui pense* soit *abandonné et solitaire au milieu de l'univers physique ; et la pensée a besoin du commerce de la pensée.*
(*Thomas*, Eloge de Marc-Aurèle, page 564.)

Il semble *que, pour humilier ceux qui cultivent les sciences, Dieu* ait *permis que les plus belles découvertes aient été faites par hasard, et par ceux qui devoient moins les faire.*
(*L. Racine*, note 173 du Poème de la Relig. ch. V.)

Il semble *que l'auteur* ait *été embarrassé de cette situation forcée, qu'il* ait *voulu exprès se rendre inintelligible.* (*Volt.*, Comm. sur Rodog.)

On diroit, qui équivaut à *il semble,* paroîtroit demander aussi le subjonctif ; on lit dans *Boileau* (Sat. VI) :

On diroit que le ciel, qui se fond tout en eau,
Veuille inonder ces lieux d'un déluge nouveau.

Et dans son Art poétique (ch. III) :

> *On diroit* que, pour plaire, instruit par la nature,
> Homère *ait* à Vénus dérobé sa ceinture.

ON DIROIT *que le livre des destins* AIT *été ouvert à ce pro=phète.* (Bossuet.)

ON DIROIT *qu'il soit aveugle.* (M. *Jacquemard*, p. 179, IIe part.)

> *On diroit*, à vous voir assemblés en tumulte,
> Que Rome des Gaulois *craigne* encore une insulte.
> (*Crébillon,* Catilina, act. IV, sc. 1re.)

Mais encore y a-t-il quelque incertitude, puisque *Boileau* a dit aussi avec l'indicatif (s'adressant à *Molière,* et lui par=lant de la rime) :

> *On diroit*, quand tu veux, qu'elle te *vient* chercher. (Sat. II.)

Et dans sa Ve Sat. :

> Cependant, à le voir avec tant d'arrogance
> Vanter le faux éclat de sa haute naissance,
> *On diroit* que le Ciel *est* soumis à sa loi,
> Et que Dieu l'*a pétri* d'autre limon que moi.

Sixièmement. — Quand la proposition subordonnée est liée à la proposition principale par un des pronoms relatifs *qui, que, dont, où,* etc., il faut examiner si la proposition qui suit ce pronom exprime quelque chose de *positif,* ou quel=que chose d'*incertain.* Dans le premier cas, on fait usage de l'indicatif, et dans le second, du subjonctif :

1°. J'épouserai une femme *qui* me *plaira.*	J'épouserai une femme *qui* me *plaise.*
2°. J'irai dans une retraite *où* je *serai* tranquille.	J'irai dans une retraite *où je sois* tranquille.
3°. Je te donnerai des rai=sons *qui* te *convaincront.*	Je te donnerai des raisons *qui* te *convainquent.*
4°. J'aspire à une place *qui est* agréable.	J'aspire à une place *qui soit* agréable.
5°. Montrez-moi le chemin *qui conduit* à Paris.	Montrez-moi un chemin *qui conduise* à Paris.

6°. Ils envoyèrent des députés *qui consultèrent* Apollon.	Ils envoyèrent des députés *qui consultassent* Apollon.
7°. Je cherche quelqu'un *qui* me *rendra* service.	Je cherche quelqu'un *qui* me *rende* service.
8°. Préférez ces expressions *où* l'analogie *est* unie à la clarté.	Préférez des expressions *où* l'analogie *soit* unie à la clarté.

Dans *j'épouserai une femme qui me plaira*, on emploie l'indicatif, parce que l'idée est *positive;* il s'agit d'une femme que j'ai en vue, je suis certain qu'elle me plaira. Dans *j'épouserai une femme qui me plaise*, on se sert au contraire du subjonctif, parce que l'idée est indéterminée; j'ai le désir de prendre une femme, mais je ne sais pas laquelle; *je suis* par conséquent incertain si elle me plaira. Il en est de même des autres phrases, c'est l'idée qu'on veut exprimer qui détermine le choix de l'indicatif ou du subjonctif. (M. *Lemare.*)

Septièmement. — On met le verbe de la proposition subordonnée au subjonctif, lorsque le pronom relatif *qui* a pour antécédent un substantif modifié par un adjectif employé au superlatif relatif, c'est-à-dire, par un adjectif précédé d'un des mots *le plus*, *le meilleur*, *le moins*, *le mieux*, *la plus*, *la moins*, *la mieux*, *les plus*, etc. (406)

Si ma religion étoit fausse, je l'avoue, voilà le piège le MIEUX *dressé* QU'IL SOIT *possible d'imaginer.*

(*La Bruyère*, ch. XVI.)

Cet homme, caché dans son désert, enveloppé dans sa vertu, devint un des PLUS *nobles instruments* DONT *Dieu se* SOIT *servi dans son Église, pour faire éclater sa puissance.*

(*Fléchier*, Panégyrique de Saint Vincent de Paule.)

LE PLUS *grand théâtre* QU'*il y* AIT *pour la vertu, c'est la conscience.* (*D'Olivet*, sur la conscience; pensée de Cicéron.)

---

(406) Il faut se rappeler que *le meilleur*, *le pire*, *le moindre*, expriment à eux seuls un superlatif.

L'Évangile est le PLUS *beau présent que Dieu* AIT PU *faire aux hommes.* (*Montesquieu.*)

La religion est toujours LE MEILLEUR *garant que l'on* PUISSE *avoir des mœurs des hommes.*

(*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, ch. X.)

Ou lorsque le pronom relatif correspond à l'un des adjectifs *nul*, *aucun*, *premier*, *second*, *troisième*, *dernier*, etc.; ou encore lorsqu'il se rapporte à quelque substantif ou adverbe qui a un sens négatif, tels que *personne*, *peu*, *guère*, *rien*, *aucun*, etc.

Racine est le PREMIER *qui* AIT *su rassembler avec art les ressorts d'une intrigue tragique.* (*Thomas*, Éloge de Racine.)

C'est une des DERNIÈRES *épîtres que Saint Paul* AIT *écrites.* (Trévoux.) — *Les intérêts de leur vanité sont les* DERNIERS *qu'on* DOIVE *ménager.* (Geoffroy.)

Il n'y a PERSONNE QUI, *en pareil cas, ne* NÉGLIGEÂT *un intérêt si important.* (*Voltaire*, sur la tragédie du Triumvirat.)

Il n'y a RIEN *qui* RAFRAÎCHISSE *le sang comme une bonne action.* (La Bruyère.)

Il y a PEU *de rois* QUI SACHENT *chercher la véritable gloire.* (*Télémaque*, l. XIV.)

On peut dire que le chien est le SEUL *animal* DONT *la fidélité* SOIT *à l'épreuve.* (Buffon.)

Le SEUL *bien* QU'*on ne* PUISSE *pas nous enlever, c'est le mérite d'avoir fait une bonne action.* (Pensée d'*Antisthène*.)

Il n'y a AUCUN *de ses sujets qui ne* HASARDÂT *sa propre vie pour conserver celle d'un si bon roi.* (*Fénelon*, Télém. l. VIII.)

Ce n'est pas le *seul* bien *que* sa main me *ravisse.*
(*Crébillon*, Rhad. et Zén. act. I, sc. 2.)

Le présent est l'*unique* bien
Dont l'homme *soit* vraiment le maître.
(*Rousseau*, Ode XIII, l. 2.) (407)

---

(407) M. *Ledru* (Manuel des amat. de la lang. franç.) est d'avis que *le seul*, *l'unique* demandent le mode du *subjonctif*, quand l'idée

Il n'y a GUÈRE *de mots* QUI, *étant heureusement placés, ne* PUISSENT *contribuer au sublime* (408). (*Voltaire.*)

Huitièmement. — Les adjectifs pronominaux *quel que*, et les expressions *qui que*, *quoi que*, veulent également le verbe de la phrase subordonnée au subjonctif :

QUELLE QU'AIT *été la gloire des grands sur la terre, elle a toujours à craindre l'envie, qui cherche à l'obscurcir.* (*Massillon.*)

Mais dans *quelque* haut rang que vous *soyez* placé,
Souvent le plus heureux s'y trouve renversé.
(*Th. Corneille*, Essex, act. I, sc. 3.)

---

n'est pas positive, quand elle tient du doute; mais que, quand l'idée est affirmative, qu'elle ne tient pas du doute, il faut l'*indicatif.*

Ainsi il ne croit pas qu'on puisse condamner les exemples suivants :

Il y avoit eu du délire à penser qu'on eût pu faire périr, par un crime, tant de personnes royales, en laissant vivre le SEUL *qui* POUVOIT *le venger.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV.)

Voilà sans doute la moindre de vos qualités; mais, madame, c'est la SEULE *dont j'*AI *pu parler avec quelque connoissance.* (*Racine.*)

Les mauvais succès sont les SEULS *maîtres qui* PEUVENT *nous reprendre utilement, et nous arracher cet aveu d'avoir failli, qui coûte tant à notre orgueil.* (*Bossuet.*)

Locke est le SEUL *que je* CROIS *devoir excepter.* (*Condillac.*)

Parce que dans chacun d'eux le sens est bien affirmatif.

Toutefois, M. *Ledru* fait observer que, comme il y a presque toujours un certain vague dans les phrases où l'on emploie *seul* ou *unique*, il faut alors, dans le plus grand nombre de cas, faire usage du subjonctif.

(408) *Remarque.* — Il est un cas où l'on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif; c'est quand le superlatif est suivi d'un régime indirect, comme dans cette phrase : *Le soleil est le plus grand des corps que l'on* APERÇOIT *dans le ciel.*

Le relatif *que* se rapporte non au superlatif, mais au régime qui le suit; ainsi l'idée est positive, car le sens est celui-ci : *On aperçoit des corps dans le ciel, et le soleil est le plus grand*; dès-lors ce n'est pas le subjonctif que l'on doit employer.

Quoique le ciel *soit* juste, il permet bien souvent
Que l'iniquité règne, et marche en triomphant (409).
(*Voltaire*, D. Pèdre, act. V, sc. 1.)

Qui que ce soit, parlez, et ne le craignez pas.
(*Racine*, Iphig. act. III, sc. 5.)

Quoi qu'on dise, un ânon ne deviendra qu'un âne. (*Grozelier.*)

Neuvièmement. — La conjonction *si..... que* exige aussi le subjonctif, lorsqu'elle est employée pour *quelque que :*

---

(409) *Molière* dans l'École des Femmes (act. IV, sc. 9) a dit :

La mienne, quoique aux yeux elle n'*est* pas si forte.

Mais, comme le fait observer M. *Auger,* dans son Comment. il faut, *quoique aux yeux elle ne soit pas si forte.*

Conjonctions ou locutions conjonctives qui veulent le verbe de la proposition subordonnée à l'indicatif : *bien entendu que*, *à la charge que*, *à condition que*, *de même que*, *ainsi que*, *à mesure que*, *aussi bien que*, *autant que*, *non plus que*, *outre que*, *parce que*, *à cause que*, *attendu que*, *vu que*, *puisque*, *pendant que*, *tandis que*, *durant que*, *tant que*, *depuis que*, *dès que*, *aussitôt que*, *à mesure que*, *peut-être que*, *tant que.*

Conjonctions ou locutions conjonctives qui veulent toujours le subjonctif : *afin que*, *à moins que*, *avant que*, *en cas que*, *au cas que*, *bien que*, *quoique*, *de peur que*, *de crainte que*, *encore que*, *jusqu'à ce que*, *loin que*, *non que*, *nonobstant que*, *malgré que*, *posé que*, *pour que*, *pourvu que*, *sans que*, *si peu que*, *si tant est que*, *soit que*, *supposé que*, *et que*, dans le sens de *à moins que*, *avant que*, *soit que*, *afin que*, *sans que*, *de peur que*, *de crainte que.*
(*Wailly*, page 268. — *Lévizac*, pag. 232 et 234, t. 2.)

Observez que ce n'est pas le *que*, mis à la suite de ces conjonctions, qui est la cause du subjonctif ; ce sont les mots antécédents, qui tous expriment un acte de volonté. Quand je dis : *Fais que je t'estime afin que je sois triste d'être*, etc. ; c'est comme si je disois : *Fais que je t'estime*, VOULANT ou *si* TU VEUX *que je sois triste.*

Dans les phrases suivantes : *Si tu sors*, *et que tu fasses ce que je dis*, *tu réussiras* ; c'est comme si je disois, et *supposé que tu fasses.*

Viens, *que je te dise un mot*, c'est-à-dire, *afin que je te dise un mot.* (M. *Lemare*, p. 111, note 203, 1re édition.)

Si mince *qu*'il *puisse* être un cheveu fait de l'ombre.
(*Villefré.*)

Ou bien lorsqu'il y a une négation avant et après *si* : *Il n'a pas été* SI *leste qu'il ne* SOIT *tombé*.

(*Wailly*, p. 270. — *Fabre*, p. 244.)

Ou encore lorsque la conjonction *si* est remplacée par *que* dans le second membre de la phrase, parce qu'alors *que* exprime le doute. Ainsi vous direz : *Il est vrai que je suis sincère* ; et l'on vous répondra : *S'il est vrai que vous* SOYEZ *sincère*, *expliquez-vous donc*.

(Le Dict. critiq. de *Féraud*.)

Dixièmement. — On met au subjonctif le verbe de la proposition subordonnée après les conjonctions ou locutions conjonctives : *avant que*, *bien que*, *encore que*, *de peur que*, *en cas que*, *sans que*, *au cas que*, *pourvu que*, *à moins que*, *pour que*, *soit que*, *c'est assez que*, *il suffit que*, etc., etc. :

Les plaisirs ne sont pas assez solides POUR QU'ON *les* APPROFONDISSE, *il ne faut que les effleurer*.

Avant même *que* Rome *eût gravé* douze tables,
Métius et Tarquin n'étoient pas moins coupables.
(*Racine* le fils, Poème de la Religion, ch. I.)

Avant que Babylone *éprouvât* ma puissance.
(*J. Racine*, Bajazet, act. IV, sc. 3.)

AVANT QUE *je* FUSSE *venu*. (L'*Académie*.) (410).

---

(410) *Féraud* observe qu'il ne faut pas mettre indifféremment *avant que* avec le subjonctif, et *avant que de* ou *avant de* avec l'infinitif. On doit mettre *avant que de* ou *avant de* avec l'infinitif, quand cet infinitif se rapporte au sujet de la proposition. *Je lui ai payé cette somme* AVANT QUE DE PARTIR OU AVANT DE PARTIR ; c'est-à-dire, *avant que je partisse* ; mais, si je voulois parler du départ de celui à qui j'ai payé la somme, il faudroit dire : *Je lui ai payé cette somme* AVANT QU'*il* PARTÎT, ou *avant son départ*, et non pas, *avant de partir*.

Voyez aux observ. sur les adverbes, si, avec *avant que*, il faut *ne* dans la phrase subordonnée.

Bien qu'à ses déplaisirs mon ame *compatisse.*
(*P. Corneille*, le Cid, act. II, sc. 7.)

Il fait bon craindre, *encor que* l'on *soit* saint. (*La Fontaine.*)

ENCORE QU'IL SOIT *fort jeune il ne laisse pas d'être sage.*
(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel* et M. *Laveaux.*)

De peur que ma présence encor *soit* criminelle,
Je te laisse. (*Molière*, l'Étourdi, act. I, sc. 5.)

Il faudroit en prose, *ne soit criminelle.*

Mais, *soit qu'*un vieux respect pour le sang de leurs maîtres
Parlât encor pour moi dans le cœur de ces traîtres.
(*Voltaire*, Henriade, ch. III.)

AU CAS QUE, EN CAS QUE *cela* SOIT. (L'*Académie.*)

Les puissances établies par le commerce ...... s'élèvent peu à peu et SANS QUE *personne s'en* APERÇOIVE.
(*Montesquieu*, Grand. des Romains, ch. IV.)

POURVU QU'*on* SACHE *la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire.*
(Pensées de *Pascal*, 1ère part. art. X.)

C'est assez que, il suffit que vous SOYEZ *assuré.* (M. *Auger*, Comment. sur *Molière*, p. 357, t. III.)

Remarques. — Il arrive souvent que, pour donner plus de vivacité au discours, on supprime la proposition principale :

Que la foudre à vos yeux m'*écrase* si je mens!
(*P. Corneille*, le Ment. act. III, sc. 5.)

............*Qu'ils meurent* pour leur père,
Qu'ils meurent; aussi bien ils sont morts pour leur mère.
(*Longepierre*, Médée, act. IV, sc. 8.)

Que je fuie! ah! Rhodope, au comble de la gloire,
Quand sur mes ennemis j'emporte la victoire;
Que je fuie! (*Le même*, Médée, act. V, sc. 1.)

Mais, en rétablissant les ellipses, tout rentre dans l'ordre, et l'on voit qu'alors il faut toujours le subjonctif.

Quelquefois aussi, non-seulement le verbe de la proposition principale est supprimé, mais encore le *que*, satellite constant du subjonctif.

Au diable soit l'écho, l'homme et l'églogue. (*Piron.*)

Dût le ciel égaler le supplice à l'offense!
(*P. Corneille*, Rodog., act. V, sc. 1.)

Plût aux dieux que mon père, hélas! vécût encore!
(*Racine.*)

Écrive qui voudra................ (*Boileau*, Sat. IX.)

Me *préservent* les cieux d'une nouvelle guerre!
(*Voltaire*, les Pélop. act. IV, sc. 1.)

Périsse le Troyen auteur de nos alarmes!
(*Racine*, Iphig., act. II, sc. 2.)

Puissé-je de mes yeux y voir tomber ce foudre!
(*P. Corneille*, Hor. act. IV, sc. 5.)

Cette double ellipse est rare; mais on remarquera que, dans ce cas, on place presque toujours le sujet après le verbe.
(*Wailly*, p. 276, *Lévizac*, M. *Lemare*, et M. *Maugard.*)

Enfin il n'y a dans toute la langue qu'un verbe qui se mette au *subjonctif*, sans qu'un autre mot le précède : c'est le verbe *Savoir*, accompagné au présent d'une négative : JE NE SACHE *rien qui soit plus digne de notre amour que la vertu, ni de plus propre à notre bonheur que l'amitié. — Des enfants étourdis deviennent des hommes vulgaires ;* JE NE SACHE *point d'observation plus générale et plus certaine que celle-là.* (Emile, t. I.)

Mais, ce qu'il y a de particulier, c'est que cette manière de parler n'a lieu qu'à la première personne, car on ne dit pas *tu ne saches rien, il ne sache rien.*

(*T. Corneille*, sur la 362[e] rem. de *Vaugelas*. — Le P. *Buffier*, n° 615. — Le Dict. de l'*Académie.*)

§. 5.

DE L'INFINITIF ET DE L'EMPLOI DES TEMPS DE CE CINQUIÈME ET DERNIER MODE.

L'infinitif signifie l'affirmation d'une manière indéfinie, et dès-lors, sans aucun rapport exprimé de nombre ni de personne. (MM. de *Port-Royal*, p. 175; *Restaut*, p. 237.)

Quand je dis *être, avoir, aimer, finir*, je fais seulement entendre la signification de ces verbes d'une manière générale, sans y rien ajouter.

On distingue cinq temps dans l'infinitif : *Le présent, le prétérit, le participe présent, le participe passé*, et *le participe futur.*

Le présent de l'infinitif est susceptible d'exprimer un *présent*, un *passé*, ou un *futur*, relativement au temps du verbe qui le précède, comme dans *je l'entends rire; rire* exprime un présent, parce que *j'entends* est un présent; et c'est comme s'il y avoit, *il rit* et *je l'entends.*

Je l'ai entendu rire. Rire exprime un passé, parce que *j'ai entendu* est au passé; c'est comme s'il y avoit, *il a ri* et *je l'ai entendu.*

Je l'entendrai rire. Rire exprime un futur, parce que *j'entendrai* est au futur; c'est comme s'il y avoit, *il rira* et *je l'entendrai.* (*Wailly*, p. 55. — Et *Restaut*, p. 230.)

Le prétérit de l'infinitif exprime seulement un passé relativement au temps du verbe qui le précède; comme dans *je crus* ou *je croyois l'avoir entendu rire.* (*Wailly* et *Lévizac.*)

Pour exprimer, dans l'infinitif, un futur par rapport au temps du verbe qui le précède, il faut joindre l'infinitif du verbe *devoir* au verbe qui est à l'infinitif : *Je crois* DEVOIR *vous faire part de cette nouvelle.* Toutefois, comme le présent de l'infinitif, précédé des verbes *promettre, espérer, compter, s'attendre, menacer,* désigne toujours un futur : *Il espère*

vous contenter, c'est-à-dire *il espère qu'il vous contentera ;* alors on n'a pas besoin, pour ces cinq verbes seulement, de faire usage du verbe *devoir*, quand on veut exprimer ce temps. (*Wailly*, p. 237. — *Lévizac*, p. 121, t. 2.)

Le *présent de l'infinitif* sert à spécifier le verbe dont on veut parler. Ainsi on dit : le verbe *croire*, le verbe *donner*, le verbe *plaire*, comme on dit le nom *prince*, le nom *temple*. (*Restaut*, p. 237.)

Le présent de l'infinitif fait toujours la fonction ou de sujet, ou de régime, soit direct soit indirect.

HAÏR *est un tourment*, AIMER *est un besoin de l'ame.*
(M. de *Ségur*.)

Je voudrois *inspirer* l'amour de la retraite. (*La Fontaine*.)

La vertu s'avilit *à se justifier*. (*Voltaire*, OEd. act. II, sc. 4.)

Dans les deux premiers exemples, l'infinitif est sujet; il est régime direct dans le second, et régime indirect dans le troisième.

Par conséquent tout verbe placé immédiatement après un autre verbe, ou à la suite d'une préposition, doit être mis à l'infinitif, parce qu'alors il est le régime du verbe ou de la préposition qui précède : *C'est aux mœurs et non au destin qu'il* FAUT IMPUTER *les crimes. — Tous les peuples sont frères, et* DOIVENT S'AIMER *comme tels.* (*Télém.*, l. XI.)

On peut être héros sans *ravager* la terre.
(*Boileau*, Epît. au Roi.)

Qui jamais de nos lois n'offensa l'équité
N'a rien *à redouter* de leur sévérité.

EXCEPTIONS. 1°. La préposition *en* exige toujours le participe présent, au lieu de l'infinitif : *Il faut corriger les mœurs en* RIANT.

2°. Après les verbes *croire, voir*, on met quelquefois le participe passé : *La femme que j'ai* CRUE *aimée. — Vos parents que j'avois vus* DISPOSÉS *à vous pardonner.*

Mais dans cette phrase : *Ce que l'on donne à ses amis* EST

DÉROBÉ *aux caprices du sort, ce sont là les seules richesses qu'il ne puisse pas nous enlever* (Pensée de *Martial*, Epigr. 42); *est dérobé* ne forme pas une exception, puisque, dans tous les temps composés, l'auxiliaire et le participe ne font qu'un seul et même verbe.

Le verbe *être*, ayant pour sujet un infinitif, peut être précédé ou non précédé du pronom *ce*; on dit également bien : *Médire de son prochain*, C'EST *une action infâme*, ou EST *une action infâme*.

Mais ce pronom est indispensable, 1°, lorsque l'infinitif, qui sert de sujet, a un régime d'une certaine étendue : *Taire un service qu'on a rendu*, C'EST *ajouter au bienfait*.

2°. Quand il y a deux ou plusieurs infinitifs de suite employés comme sujet : *Lire, peindre, faire de la musique*, C'EST *l'unique occupation de sa vie*.

L'infinitif devient quelquefois un véritable substantif; et alors il est susceptible d'être déterminé et modifié comme les autres substantifs.

Ce n'est pas la mort que je crains, c'est le MOURIR.
(*Montaigne*.)

Un BON MOURIR *vaut mieux qu'un* MAL VIVRE.
(*Charron*, la Sagesse, l. I.)

Le TAIRE *est mieux séant à la femme, et le* RÉPONDRE *à l'homme.* (*Amyot*, trad. de *Théag.* et *Chariclée*.)

Laissez dire les sots, le *savoir* a son prix. (*La Fontaine*, fab. 161.)

La paix nous devenoit nécessaire, comme le MANGER *et le* DORMIR. (*Voltaire*, Corresp. t. VIII, p. 371.)

Le *raisonner* tristement s'accrédite. (*Le même*.)

Le RIRE *est sans doute l'assaisonnement de l'instruction, et l'antidote de l'ennui.* (*La Harpe*, Cours de littérat., p. 404, t. V.)

Il est aussi dans le génie de notre langue de préférer le mode infinitif à l'indicatif ou au subjonctif; en effet, il débarrasse la phrase d'une foule de petits mots dont l'emploi

fréquent rend la construction louche et languissante ; voilà pourquoi on dit : *Il vaut mieux être malheureux que* D'ÊTRE *criminel*, plutôt que : *il vaut mieux que vous soyez malheureux que* VOUS *ne* SOYEZ *criminel.*

(*Th. Corneille*, sur la 3e rem. de *Vaugelas*. — Et *Wailly*, p. 237.)

Cependant on doit préférer l'indicatif ou le subjonctif à l'infinitif, pour éviter plusieurs *de* ou plusieurs *à* ; ainsi, au lieu de dire : *Le philosophe Aristippe chargea ses compagnons de voyage, de dire de sa part à ses concitoyens*, DE SONGER *de bonne heure* A *se procurer des biens qu'ils pussent sauver avec eux du naufrage ;* il faut dire, *qu'ils songeassent de bonne heure*, etc.

Tout *infinitif* présent, précédé d'une préposition doit toujours se rapporter d'une manière claire et précise, soit au sujet de la proposition, soit au régime direct, ou au régime indirect, *L'homme vit pour* TRAVAILLER. — *Dieu nous a créés pour* TRAVAILLER. — *Je vous conseille de* TRAVAILLER.

Dans la première phrase, l'infinitif *travailler* avec la préposition dont il est précédé se rapporte au sujet l'*homme ;* dans la seconde phrase il se rapporte au régime direct *nous ;* et dans la troisième, il se rapporte au régime indirect *vous.*

Ainsi cette phrase : *La vie de Pépin ne fut pas assez longue* POUR METTRE *la dernière main à ses projets*, n'est pas correcte ; le rapport de l'infinitif a lieu, non avec *la vie* qui est le sujet de *fut*, mais avec *Pépin* qui est le régime du sujet.

Cette autre phrase manque également d'exactitude : *C'est* POUR DONNER *que le Seigneur nous donne ;* l'infinitif semble être en rapport avec le sujet *Seigneur* et avec le régime indirect *nous ;* on ne sait trop si le sens est que le Seigneur donne *pour le plaisir* même de donner, ou qu'il nous donne, *afin que nous donnions.*

Celle-ci n'est pas plus exacte : *La vie est faite* POUR TRAVAILLER ; *pour travailler* ne se rapporte pas au sujet du verbe, car la vie *ne travaille pas ;* mais il est en rapport

avec *nous*, qui n'est pas dans la phrase; ce qui est essentiellement vicieux.

Pour rendre ces phrases correctes, il faut prendre un autre tour qui indique clairement par qui sont faites les actions des verbes *mettre*, *donner*, *travailler*: *La vie de Pépin ne fut pas assez longue* POUR QU'IL MÎT *la dernière main à ses projets.* — *C'est pour que* NOUS DONNIONS, *que le Seigneur nous donne.* — *Nous ne* VIVONS *que pour travailler.*

Enfin, d'après ce qui précède, il est facile de juger que ces phrases ne sont pas plus correctes : *J'ai ordonné* DE BRÛLER *mon manuscrit.* — *La comédie est faite* POUR RIRE. — *Je vous ai donné ma fille pour* ÊTRE HEUREUX.

> Que l'on cherche partout mes tablettes perdues,
> Mais que, sans les *ouvrir*, elles me soient rendues.
> (*Quinault*, la Mort de Cyrus, act. I, sc. 5.)

Il faut : *J'ai ordonné* QU'ON BRULÂT *mon manuscrit.* — *La comédie est* DESTINÉE *à faire rire.* — *Je vous ai donné ma fille* POUR QUE *vous soyez heureux.* — *Que l'on cherche partout mes tablettes perdues, mais qu'elles me soient rendues* SANS QU'ON LES OUVRE, ou bien *sans qu'elles soient ouvertes.*

§. 6.

DES PARTICIPES ET DE LEUR EMPLOI.

Le *participe présent* et le *participe passé* sont susceptibles d'exprimer le présent, le passé ou le futur, selon le temps du verbe principal de la phrase : *Un enfant*, AIMÉ *de ses parents*, DOIT *faire tous ses efforts pour mériter leur amour.*

Le *participe futur*, comme son nom l'indique, marque une action qui aura lieu dans un temps où l'on n'est pas encore.

Les *Participes* méritant, par leur importance, de fixer l'attention de ceux qui veulent connoître à fond les principes de la langue françoise, nous avons cru devoir en faire un article séparé. *Voyez* article XVIIIe.

ARTICLE XVII.

DE LA CORRESPONDANCE ENTRE LES TEMPS.

Il y a dans les temps des verbes un rapport de détermination qu'il n'est pas permis d'ignorer. Ce rapport, ou cette correspondance, est souvent fondée sur l'usage qui, lui seul, établit toutes nos règles.

C'est le temps du verbe principal qui prescrit au second verbe le temps qu'il doit prendre; et la correspondance dans les verbes ne peut avoir lieu que dans la phrase composée, où plusieurs verbes dépendent les uns des autres.

§. 1er.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DE L'INDICATIF ENTRE EUX.

Les temps de l'indicatif correspondent les uns aux autres, de telle manière que

Le *présent* correspond :

A son propre temps,	*Je lis,*	quand vous *lisez,*
au prétérit défini :		quand vous *avez lu.*

L'*imparfait* correspond :

A son propre temps,	*Je lisois,*	quand vous *écriviez,*
au prétérit défini,		quand vous *écrivîtes,*
au prétérit indéfini :		quand vous *avez écrit.*

Le *prétérit défini* correspond :

A son propre temps, et presque toujours au prétérit antérieur :	Quand vous le *voulûtes*, je *vins.*
	Quand j'*eus fini*, j'y *allai.*

Le *prétérit indéfini* correspond :

À son propre temps,	*J'ai lu,*	aussitôt que vous l'*avez voulu*,
à l'imparfait,		pendant que vous *écriviez*,
au prétérit antérieur composé :		après que vous *avez eu dîné*.

Le *prétérit antérieur* correspond presque toujours :

Au prétérit défini :	Quand j'*eus lu*, vous *entrâtes*.
	Après que j'*eus lu*, on me *demanda*.

Le *plus-que-parfait* correspond :

À l'imparfait,	*J'avois lu,*	Quand vous *entriez*,
au prétérit défini,		quand vous *entrâtes*,
au prétérit indéfini,		quand vous *êtes entré*,
au prétérit antérieur :		quand vous *fûtes entré*.

Le *futur absolu* correspond :

Au présent de l'indicatif,	*Je partirai,*	si vous le *désirez*,
au prétérit indéfini,		si vous *avez fini* votre ouvrage
à son propre temps,		quand vous *voudrez*,
au futur passé ;		quand vous l'*aurez dit*.

Le *futur passé* correspond :

Au futur absolu :	Quand vous *aurez fini*, je *partirai*.

Le *présent du conditionnel* correspond :

À son propre temps,	Quand un coupable *échapperoit* au châtiment, il n'*échapperoit* pas aux remords.
à l'imparfait,	Je *vous aiderois* volontiers de ma bourse, si j'*étois* plus heureux.
au plus-que-parfait de l'indicatif :	Je *vous croirois*, si *vous n'aviez* pas *contracté* la malheureuse habitude de mentir.

Le premier *conditionnel passé* correspond :

Au plus-que-parfait :	Les Romains *auroient conservé* l'empire de la terre, s'*ils avoient conservé* leurs anciennes vertus. (Bossuet.)

Le deuxième *conditionnel passé* correspond :

A son propre temps :	Quand même Alexandre *eût conquis* toute la terre, il *n'eût pas été satisfait*.

Voyez page 568, une observation sur *je ne saurois* employé pour *je ne puis*, et page 677, une observation sur *on diroit* employé pour *il semble*.

Lorsque deux verbes sont unis par la conjonction *que*, on met le second à l'indicatif, si le premier exprime quelque chose de positif, et alors il résulte différents rapports de correspondance entre les temps de ce mode.

Le *présent de l'indicatif* correspond :

A son propre temps,	*On m'assure*	que vous *partez* aujourd'hui pour Paris,
au futur absolu,		que vous *partirez* demain,
au futur passé,		que vous *serez parti*, si, etc.
à l'imparfait,		que vous *partiez* hier, si, etc.
au prétérit défini,		que vous *partîtes* hier,
au prétérit indéfini,		que vous *êtes parti* ce matin,
au plus-que-parfait,		que vous *étiez parti* hier avant moi
au condit. présent,		que vous *partiriez* aujourd'hui, si, etc.,
au 1er condit. passé,		que vous *seriez parti* hier, si, etc.,
au 2e condit. passé :		que vous *fussiez parti* plus tôt, si, etc.

Si le second verbe exprime une action passagère, et que l'on veuille marquer un présent relatif au premier verbe, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

A l'imparfait :	*On disoit*, *on dit*, *on a dit*, *on avoit dit*,	que *vous aimiez* l'étude.

Si l'on veut marquer un passé antérieur au premier verbe, la même correspondance a lieu, et alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

Au plus-que-parfait :	*On disoit*, *on dit*, *on a dit*, *on avoit dit*,	que vous *aviez aimé* l'étude.

Si l'on veut marquer un *futur absolu*, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

Au présent du cond. :	*On disoit*, *on dit*, *on a dit*, *on avoit dit*,	que vous *aimeriez* l'étude, si, etc.

(*Lévizac*, p. 116, t. II.)

Mais, si le second verbe exprime une chose vraie dans tous les temps, une action qui se fait ou peut se faire dans tous les temps, alors

L'*imparfait*, le *prétérit défini*, le *prétérit indéfini*, le *plus-que-parfait* de l'indicatif, correspondent :

Au présent de l'indicatif :	Je vous *disois*,	que *les crimes secrets* ONT *les dieux pour témoins* (Sémiramis, act. V, sc. dern.); et non pas *avoient* les dieux pour témoins.
	Je vous *dis*,	que l'*espoir* EST *le seul bien des cœurs infortunés* (Bernis, ch. 7); et non pas *étoit* le seul bien.
	Je vous *ai dit*,	qu'*il n'y* A *rien de stable et de permanent dans le monde*; et non pas, qu'il n'y *avoit* rien de stable.
	Je vous *avois dit*	que *la santé* FAIT *la félicité du corps, et le savoir, celle de l'esprit*; et non pas que la santé *faisoit* la félicité du corps.

Parce que l'existence de ces vérités est indépendante de toute époque; qu'elle est simultanée avec tous les instants; qu'elle est toujours présente.

On se servira également *du présent*, s'il s'agit de quelque chose qui existe au moment que l'on parle, et l'on dira : *Je vous ai fait savoir que ma femme* EST *en mal d'enfant. — Je savois bien que vous* ÊTES *marié. — Nous avons su que vous* AVEZ *acheté une métairie. — On ma rapporté que votre mère* A *été quelque temps malade.* — Et non pas : *Je vous ai fait savoir que ma femme* ÉTOIT *en mal d'enfant.—Je savois bien que vous* ÉTIEZ *marié. — Nous avons sù que vous* AVIEZ *acheté une métairie. — On m'a rapporté que votre mère* AVOIT *été quelque temps malade.*

(*Fabre*, p. 249 et suiv. M. *Boinvilliers*, page 280. M. *Chapsal*, et *Domergue*, p. 102 de ses Solut. gramm.)

Comme beaucoup d'auteurs, très-corrects d'ailleurs, ont fait plus d'une fois des fautes dans l'emploi des temps, nous ne croyons pas inutile de nous arrêter encore sur le cas où l'on doit mettre le verbe de la proposition subordonnée *au présent*, quoique le verbe de la proposition principale soit ou à l'imparfait, ou au prétérit défini, ou au prétérit indéfini, ou au plus-que-parfait. C'est dans l'ouvrage de M. *Maugard* que nous puisons ce qu'on va lire :

Ce grammairien commence par citer cette remarque de *Duclos* sur le chapitre XVI de la Grammaire générale de *Port-Royal:*

« Puisqu'on n'a multiplié les temps et les modes des verbes, que pour mettre plus de précision dans le discours, je me permettrai une observation qui ne se trouve dans aucune grammaire, sur la distinction qu'on devroit faire et que peu d'écrivains font, du temps continu et du temps passager, lorsqu'une action est dépendante d'une autre. Il y a des occasions où le présent seroit préférable à l'imparfait qu'on emploie communément. Je vais me faire entendre par des exemples : *On m'a dit que le roi* ÉTOIT *parti pour Fontainebleau.* La phrase est exacte, attendu que partir

est une action passagère. Mais je crois qu'en parlant d'une vérité constante, on ne s'exprimeroit pas avec assez de justesse en disant : *J'ai fait voir que Dieu* ÉTOIT *bon ; que les trois angles d'un triangle* ÉTOIENT *égaux à deux droits.* Il faudroit que *Dieu* est, etc., que *trois angles sont*, etc., parce que ces propositions sont des vérités constantes et indépendantes du temps. »

« On emploie encore le plus-que-parfait, quoique l'imparfait convînt quelquefois mieux après la conjonction *si.* Exemple : *Je vous aurois salué,* SI *je vous avois vu.* La phrase est exacte, parce qu'il s'agit d'une action passagère : mais celui qui auroit la vue assez basse pour ne pas reconnoître les passants, diroit naturellement, *si je voyois;* et non pas *si j'avois vu ;* attendu que son état habituel est de ne pas voir. Ainsi on ne devroit pas dire : *Il n'auroit pas souffert cet affront,* S'IL AVOIT ÉTÉ *sensible;* il faut *s'il étoit,* attendu que la sensibilité est une qualité permanente. »

Ensuite, M. *Maugard* convient qu'avant ce judicieux académicien, aucun Grammairien n'a, à la vérité, exposé ce principe ; mais il prouve que de bons écrivains anciens et modernes l'ont pratiqué. Exemples :

Vous m'*avez* dit, tout franc, que je *dois* accepter
Celui que, pour époux, on me veut présenter.
(*Molière,* Tartufe, act. II, sc. 4.)

Qu'est-ce que vous me voulez, mon papa ? Ma belle maman M'A DIT *que vous me* DEMANDEZ.
(*Molière,* le Malade imagin. act. II, sc. 2.)

Hier elle vous élevoit au-dessus de votre sage père, de l'invincible Achille, du fameux Thésée, d'Hercule devenu immortel. SENTÎTES-VOUS *combien cette louange* EST *excessive ?* (*Télémaque,* l. IV.)

Il CONCLUOIT *que sagesse* VAUT *mieux qu'éloquence.*
(*Voltaire,* le Taur. blanc, t. 58 des Œuvres.)

N'AVEZ-VOUS *jamais bien fait réflexion que* NOUS SOMMES *de pures machines?* (*Voltaire,* Corresp. génér. t. IX, p. 246.)

On NE SENTOIT *pas de quelle utilité* IL EST *d'avoir des principes.* (D'*Olivet*, Pens. de Cicéron, t. VII.)

*On m'*A DIT *qu'on* NE CONNOÎT *plus certaines planètes qui* TOURNENT *autour de Jupiter, auxquelles Galilée donna en mon honneur le nom d'Astres de Médicis.*

(*Fontenelle*, Dial. de Cosme de Méd. et de Bérén.)

Et déjà quelques-uns *couroient* épouvantés
Jusque dans les vaisseaux qui les *ont* apportés.
(*Racine*, Mithr. act. V, sc. 4.)

L'abbé de St. Pierre PROUVOIT *que la devise de l'homme vertueux* EST *renfermée dans ces deux mots, donner et pardonner.* (*D'Alembert.*)

Après cela, M. *Maugard* relève les fautes suivantes :

Peut-être on vous *a dit* quelle *étoit* mon humeur.
(*Voltaire*, le Déposit. act. II, sc. 5.)

L'humeur est une qualité permanente, une qualité existant actuellement dans l'esprit du poète; il devoit donc dire *quelle est*, etc.

AYANT FAIT *réflexion, depuis quelques années, qu'on ne* GAGNOIT *rien à être bon homme, je me suis mis à être un peu gai, parce qu'on* M'A DIT *que cela* EST *bon pour la santé.*

(*Voltaire*, Corresp. génér. t. VII, p. 332.)

Être bon homme, être bon à la santé, sont également des qualités permanentes; il falloit donc dire *gagne; est bon* en est la preuve.

J'ai connu qu'il n'y AVOIT *de bon pour la vieillesse qu'une occupation dont on* FÛT *toujours sûr.*

(*Voltaire*, à Madame du Deffant.)

Bon pour la vieillesse, qualité permanente, vérité incontestable; donc il faut *il n'y a* ... et *soit.*

Tout le monde CRIOIT *pour la liberté et la justice, mais on ne* SAVOIT *point ce que* C'ÉTOIT *que d'être libre et juste.*

(*Voltaire*, ch. XII, p. 110.)

Libre, juste, qualités permanentes, assertions absolues; donc il faut, *c'est.*

IL CROYOIT *que les lois* ÉTOIENT *faites pour secourir les citoyens, autant que pour les intimider.* (*Voltaire.*)

Faites pour secourir, pour intimider, qualités permanentes, maximes vraies et toujours présentes; donc il faut *sont.*

Il faut un corps d'Hercule pour vivre ici; mais j'y suis libre, et J'AI *trouvé que la liberté* VALOIT *encore mieux que la santé.* (*Voltaire*, Corresp. génér. t. IX, p. 359.)

Valoir mieux, qualité permanente; vérité incontestable; donc il faut dire, *vaut mieux.*

L'empereur Antonin AVOIT APPRIS *à son fils Marc-Aurèle qu'il* VALOIT *mieux sauver un seul citoyen, que de défaire mille ennemis.* (*Bossuet*, disc. sur l'Hist. Univ. an de J.-C. 161.)

Sauver un seul citoyen, qualité permanente; donc il faut dire, *il vaut mieux.*

> Je *n'ai pas oublié*, prince, que ma victoire
> *Devoit* à vos exploits la moitié de sa gloire.
> (*Racine*, Bérén., act. III, sc. I.)

Devoir, être redevable, exprime une obligation, une reconnoissance constante et habituelle; donc il faut, *doit.*

> . . . Je *t'ai déjà* dit que *j'étois* gentilhomme,
> *Né* pour chômer, et pour ne rien savoir.
> (*La Fontaine*, page 129, t. II.)

La noblesse étant un droit du sang, ne peut jamais se perdre; donc il faut, *je suis.*

Oh, mon ami! ne M'AVEZ-*vous pas* DIT *que vous* N'AVIEZ *point de naissance?* (*Bernardin de S. Pierre*, Paul et Virg.)

N'avoir point de naissance, est une qualité permanente; donc il faut dire, *vous n'avez point.*

Je n'ai pas prétendu insérer dans ces listes tous les adjectifs qui se mettent les uns avant les substantifs, et les autres après : J'AI VOULU *seulement faire voir que cette position* N'ÉTOIT *point arbitraire.*
(Dumarsais, Encycl. au mot *adjectif.*)

Assurément *cette position n'étoit pas plus arbitraire* à l'époque où ce savant grammairien écrivoit cela, qu'elle ne

l'avoit été auparavant, et qu'elle ne l'a été depuis; il devoit donc dire *n'est* et non pas *n'étoit*.

Je suis du sentiment du vieux Renaud, qui DISOIT *qu'il n'* APPARTENOIT *qu'aux gens de quatre-vingts ans de conspirer.*

(*Voltaire*, Corresp. génér. t. IX, 1764.)

Otez, *qui disoit que*, vous aurez : *Je suis du sentiment du vieux Renaud, il n'appartient qu'aux gens*, etc.; et TOUTES LES FOIS QUE VOUS AUREZ DU DOUTE SUR LE TEMPS QU'IL FAUT EMPLOYER, ... SERVEZ-VOUS DE CE MOYEN QUI EST INFAILLIBLE.

Cette opinion de M. *Maugard* est absolument semblable à celle qu'ont émise *Domergue* (p. 97, de ses Solut. gramm.) et M. *Lemare* (pag. 122, 123); mais nous avons préféré donner celle de ce Grammairien, parce que nous l'avons trouvée plus riche en exemples.

§. 2.

CORRESPONDANCE DES TEMPS DU SUBJONCTIF AVEC CEUX DE L'INDICATIF.

Le *présent du subjonctif* correspond :

Au présent	de l'ind.	*je veux*	que tu *viennes*.
au futur absolu		*je voudrai*	
au futur passé		*quand j'aurai voulu*	

L'*imparfait du subjonctif* correspond :

A l'imparfait	de l'ind. :	*je voulois*	que tu *vinsses*.
aux deux prétérits		*je voulus, j'ai voulu*	
au plus-que-parfait		*j'avois voulu*	
et		*je voudrois*	
aux deux condit.		*j'aurois voulu*	

Le *parfait du subjonctif* correspond :

Au présent	de l'ind. :	*je veux*	que tu *aies* écrit.
au prétérit indéfini		*j'ai voulu*	
au futur absolu		*je voudrai*	
au futur passé		*quand j'aurai voulu*	

Le *plus-que-parfait du subjonctif* correspond :

	de l'indicatif.	
A l'imparfait	*je voulois*	que tu *eusses* écrit.
aux prétérits	*je voulus*, *j'ai voulu*	
au plus-que-parfait	*quand j'eus voulu*	
	j'avois voulu	que tu *fusses* venu.
et	*je voudrois*	
aux deux condit.	*j'aurois voulu*	

(*Lévizac*, pag. 119, t. 2.)

Remarque. — Il est aisé de voir que le *présent* et le *prétérit du subjonctif* correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif, à l'exception du prétérit indéfini seulement, qui correspond avec le parfait du subjonctif, et non avec le présent; et que l'*imparfait* et le *plus-que-parfait du subjonctif* correspondent avec les mêmes temps de l'indicatif et du conditionnel.

D'après cela, qu'est-ce donc qui doit déterminer le choix à faire entre le *présent* et le prétérit, l'*imparfait* et le plus-que-parfait? *L'idée seule que l'on a en vue* peut déterminer ce choix. Deux règles éclairciront ce point :

1re Règle. — Quand le verbe de la proposition principale est au présent ou au futur de l'indicatif, on met au *présent du subjonctif* celui de la proposition subordonnée, si l'on veut exprimer un *présent* ou un *futur*, par rapport au premier verbe; mais on le met au *prétérit du subjonctif*, si l'on veut exprimer un *passé*, toujours par rapport au premier verbe : Il faut *que celui qui parle*, se mette à *la portée de ceux qui l'écoutent; et que celui qui écrit*, ait *dessein de se faire comprendre de ceux qui lisent ses ouvrages.* — Il faudra qu'ils se rendent *à la force de la vérité, quand ils* auront permis qu'elle paroisse *dans tout son jour.* — Il suffit *qu'un habile homme n'*ait *rien* négligé *pour faire réussir une entreprise : le mauvais succès ne doit pas diminuer son mérite.* — *Je douterai toujours que vous* ayez fait *tous vos efforts.*

(*Restaut*, page 232. — *Wailly*, page 273. — *Lévizac*, page 113. — Et M. *Chapsal*.)

Exception. — Quoique le premier verbe soit au *présent*, on peut mettre le second à l'*imparfait*, ou au *plus-que-parfait du subjonctif*, quand il y a dans la phrase une expression conditionnelle :

On peut dire que les vices nous attendent dans le cours de la vie, comme des hôtes chez qui il faut successivement loger; et je doute que l'expérience nous les FÎT *éviter, s'il nous* ÉTOIT *permis de faire deux fois le même chemin.* (La Rochef.) — *Je ne pense pas que cette affaire* EÛT RÉUSSI *sans votre intervention.* (*Wailly*, et les mêmes autorités.)

IIe RÈGLE. — Quand le verbe de la proposition principale est à l'*imparfait*, à l'un des *prétérits*, au *plus-que-parfait*, ou à l'un des *conditionnels*, on met le verbe de la proposition subordonnée à l'*imparfait du subjonctif*, si l'on veut exprimer un *présent* ou un *futur*, par rapport au premier verbe; mais on doit le mettre au *plus-que-parfait*, si l'on veut exprimer un *passé*, toujours par rapport au premier verbe. — *Trajan avoit pour maxime, qu'il* FALLOIT *que ses concitoyens le* TROUVASSENT *tel qu'il eût voulu trouver l'empereur, s'il eût été simple citoyen.*

(*Bossuet*, disc. sur l'Hist. Univ. an de J.-C. 98.)

Les Romains ne VOULOIENT *point de batailles hasardées mal-à-propos, ni de victoires qui* COÛTASSENT *trop de sang.*

(Le même, p. 463.)

Dieu A PERMIS *que des irruptions de barbares* RENVERSASSENT *l'empire romain, qui s'étoit agrandi par toutes sortes d'injustices.* (Le même.)

Guillaume III LAISSA *la réputation d'un grand politique, quoiqu'il* N'EÛT *point été populaire, et d'un général à craindre, quoiqu'il* EÛT *perdu beaucoup de batailles.*

(*Voltaire.*)

Sparte ÉTOIT *sobre avant que* SOCRATE EÛT *loué la sobriété; avant qu'il* EÛT *loué la vertu, la Grèce abondoit en hommes vertueux.* (*J.-J. Rousseau.*)

Et le financier se *plaignoit*
Que les soins de la Providence
N'eussent pas au marché fait vendre le dormir,
Comme le manger et le boire. (*La Fontaine*, fable 144e.)

Tous les gouvernements ÉTOIENT *vicieux avant que la suite des siècles, et en particulier le Christianisme,* EUSSENT ADOUCI *et perfectionné l'esprit humain.* (L'abbé Terrasson.)

REMARQUE. — Au lieu de faire usage de l'imparfait du subjonctif, on emploie le *présent du subjonctif*, lorsque le verbe de la proposition subordonnée exprime une action qui peut se faire dans tous les temps : *Je* N'AI EMPLOYÉ *aucune fiction qui ne* SOIT *une image sensible de la vérité.*
(*Voltaire*, Essai sur la poésie épique.)

Dieu A ENTOURÉ *les yeux de tuniques fort minces, transparentes au-devant, afin que l'on* PUISSE *voir à travers.*
(D'*Olivet*, Traduct. des Pensées de Cicéron, ch. II, sur l'H.)

Après le *prétérit indéfini*, on se sert beaucoup plus souvent du *prétérit du subjonctif*, que du plus-que-parfait :

Il A FALLU *qu'il se* SOIT DONNÉ *bien des peines.* (Mêmes autorités.)

Je N'AI *jamais trouvé personne qui* M'AIT *assez aimé pour vouloir me déplaire en me disant la vérité tout entière.*
(Télémaque, l. XII.)

Il A *fallu que vous* AYEZ *travaillé seul contre un roi, et contre tout son peuple pour les corriger.* (Télém. l. XXII.)

Il A *fallu que mes malheurs* M'AIENT INSTRUIT, *pour m'apprendre ce que je ne voulois pas croire.* (Télém. l. IX.)

ARTICLE XVIII.

DU PARTICIPE EN GÉNÉRAL.

ON appelle *Participe* deux inflexions que les Verbes reçoivent à l'infinitif. L'une est celle que l'on nomme *Participe présent*, et l'autre, *Participe passé*. (*Lévizac*, p. 122.)

Le Participe est ainsi nommé, parce qu'il participe de la nature du Verbe et de celle de l'Adjectif. Il participe de la

nature du Verbe, en ce qu'il en a la signification et le régime; il participe de celle de l'adjectif, en ce qu'il exprime une qualité : *Une femme* ATTACHÉE *à ses devoirs.* — *Dieu* AIMANT *les hommes.* (Même autorité.)

On divise les participes en deux classes, relativement aux temps qu'ils expriment. L'un prend le nom de *Participe présent*, l'autre, celui de *Participe passé* (411). Le premier se termine toujours en ANT : *aimant*, *ayant*, *étant*. Le *Participe passé* a différentes terminaisons : *aimé*, *lu*, *ravi*, *souffert*, *soumis*, *craint*, *absous*, etc., suivant les verbes d'où il dérive.

§. 1er.

DU PARTICIPE PRÉSENT.

Le *Participe présent* offre plusieurs difficultés qui viennent de sa ressemblance parfaite, quant à la forme, avec l'*Adjectif verbal*, et avec le *Gérondif*.

C'est en nous occupant des moyens de le distinguer de ces deux homonymes, que nous établirons les règles qui leur sont applicables.

§. 2.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DE L'ADJECTIF VERBAL.

On voit dans les ouvrages de *J. Dubois* (dit *Sylvius*), célèbre médecin, le premier qui ait écrit sur la langue fran=

(411) Quelques Grammairiens donnent au *Participe-présent* le nom de Participe *actif*, et au *Participe passé*, celui de Participe *passif*; il ne seroit pas difficile de prouver que ni l'une ni l'autre de ces dénominations ne sont exactes; mais comme celle dont nous nous servons est la plus usitée, et que l'essentiel est de bien connoître l'emploi de chacun de ces participes, nous ne croyons pas nécessaire de nous attacher à démontrer le plus ou le moins d'exactitude de ces dénominations.

çoise; dans ceux de *Henri Étienne*, le second des *Étienne*, le plus célèbre Grammairien du seizième siècle, au jugement de d'*Olivet*; et dans ceux de *P. de la Ramée*, connu sous le nom de *Ramus*, ce fameux professeur de l'Université de Paris; on voit, dis-je, que le *Participe présent* se déclinoit dans le seizième siècle.

En effet, pour ne pas multiplier les exemples qu'il seroit facile de prendre dans les ouvrages imprimés à cette époque, il nous suffira de citer les phrases suivantes :

Pour ce que j'appelleray de leurs oreilles ESCOUTANTES *mal, à elles-mesmes, quand elles escouteront bien.* (*Henri Étienne*, Projet du livre intitulé, de la Précellence du langage françois. Paris, 1579.)

Et icelui OUVRANTS *en certains lieux trouvèrent.* (*Rabelais*.)

Qui par les carrefours vont leurs vers *grimassants*,
Qui par leurs actions font rire les passants. (*Regn.*, Sat. II.)

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
Sans l'imperfection de leurs bouches muettes,
Ayants Dieu dans le cœur, ne le peuvent louer.
(*Malherbe*, Larmes de St. Pierre.)

Si vos yeux, *pénétrants* jusqu'aux choses futures....
(*Le même.*)

Qui a donc pu faire cesser l'usage de décliner le Participe présent dans notre langue?

On croit généralement que c'est à la publication des fameuses Lettres de *Pascal*, en 1659, qu'il faut reporter l'époque de la fixation de notre langue à cet égard. *Arnauld* enseigna le premier dans sa Grammaire générale, publiée en 1660, l'indéclinabilité du Participe en ANT, et l'accord des Adjectifs verbaux; et l'*Académie* prononça, le 3 juin 1679, « *La règle est faite, on ne déclinera plus les Participes présents.* »

Depuis ce moment, cette doctrine n'a point varié, et l'*Académie*, dans les dernières éditions de son Dictionnaire,

Beauzée, *Vaugelas*, *d'Olivet* et tous les Grammairiens modernes n'ont fait que la confirmer; mais en montrer l'époque, ce n'est pas en faire voir la raison. Nous croyons donc rendre un grand service à nos lecteurs, en leur faisant connoître l'opinion motivée du petit nombre de Grammairiens qui en ont parlé.

Tous sont d'avis que le *Participe présent*, toujours terminé en *ant*, est invariable, quels que soient le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte; et ils pensent que l'*Adjectif verbal*, également terminé en *ant*, s'accorde toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il modifie.

Or, comme le *Participe présent* et l'*Adjectif verbal* qui ont la même terminaison, sont quelquefois, l'un et l'autre, suivis *d'un régime indirect*, le point difficile est de savoir les distinguer, afin d'éviter les fautes dans lesquelles on tomberoit, en rendant variable ce qui ne l'est pas, et en ne rendant pas variable ce qui doit l'être.

Le *Participe présent* exprime, de même que tous les verbes, une action faite par le mot qu'il modifie, comme *allant*, *marchant*, *frappant*; ou une opération de l'esprit, comme *pensant*, *désirant*.

L'*Adjectif verbal* exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action : si le sens qu'il présente semble offrir quelquefois l'idée d'une action, c'est une action qui, par sa durée, sa continuité, sa non interruption, se transforme en manière d'être.

Quand je dis : *J'ai vu cette mère caressant son fils*, l'action que j'énonce est restreinte, elle a une durée limitée; un instant avant, elle n'avoit pas lieu; l'instant d'après, elle peut cesser : donc *caressant* est un *Participe présent*.

Mais si je veux peindre une qualité inhérente à la mère, une qualité qui, quoique ne se démontrant pas dans le moment par des actions, n'en existe pas moins dans le cœur ou dans le caractère, j'emploie alors l'*Adjectif verbal*, et je dis, *cette mère est caressante*.

Cette différence entre *caresser* et *être caressant* est positivement celle qui existe entre le Participe présent et l'Adjectif verbal; c'est dans cette nuance, souvent difficile à saisir, que consiste la plus grande difficulté.

Lorsque le participe présent est suivi d'*un régime direct* sur lequel porte l'action, il est aisé de le distinguer de l'Adjectif verbal, qui, n'exprimant pas une action, ne peut avoir de régime direct sur lequel elle tombe.

Mais quelquefois le Participe présent n'est suivi d'aucun régime, soit direct, soit indirect, tandis que l'Adjectif verbal est énoncé avec *un régime indirect*, et alors il est d'autant plus difficile d'en faire la distinction, que ces deux espèces de mots ont plus de rapport entre eux.

Voici les moyens que les Grammairiens ont indiqués, pour parvenir à la solution de cette difficulté.

Si le mot en *ant*, sur la nature duquel on a des doutes, peut se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, ou de l'un de ces mots *lorsque*, *puisque*, *parce que*, c'est *un Participe*; ainsi dans ces phrases :

Je peindrai les plaisirs RENAISSANT *en foule.* — *Les oppresseurs du peuple* GÉMISSANT *à leur tour.* — *On ne reconnut plus qu'infâmes scélérats* ASPIRANT *à la gloire.* — *L'autre voit mourir ses deux fils* EXPIRANT *par son ordre.*

Comme on peut dire : les plaisirs *qui renaissent* en foule; les oppresseurs *qui gémissent* à leur tour; des scélérats *qui aspirent* à la gloire; deux fils *qui expirent* par son ordre, il est aisé de voir, par cette construction, que ces mots en *ant* sont des *Participes présents*, et non des Adjectifs verbaux.

Mais si le mot en *ant*, qui présente du doute, peut se construire avec un des temps du verbe *être*, précédé du relatif *qui*, ce mot est un *Adjectif verbal*, puisqu'il est dans la nature de tout adjectif de pouvoir être précédé de ce verbe, exprimé ou sous-entendu; en conséquence, comme on peut dire : des personnages qui *sont dansants*; des avocats qui *sont plaidants*; une nature qui *est riante*; des arguments

qui *sont concluants;* une barrière qui *est tournante;* des instruments qui *sont tranchants;* une vie qui *est tempérante;* je suis convaincu que tous ces mots en *ant* sont de véritables *Adjectifs verbaux*, susceptibles d'accord; et alors j'écris *des personnages* DANSANTS; *des avocats* PLAIDANTS; *une nature* RIANTE; *des arguments* CONCLUANTS; *une barrière* TOURNANTE; *des instruments* TRANCHANTS; *une vie* TEMPÉRANTE (412).

Ce moyen, qu'on peut appeler mécanique, mais qui cependant n'est pas aussi sûr que le raisonnement, puisque l'Adjectif verbal souffre quelquefois la même décomposition que le Participe présent, aidera beaucoup à distinguer l'un d'avec l'autre; toutefois, afin d'en rendre l'application plus méthodique, il faut avoir égard à la manière dont le mot en *ant* est employé dans la phrase.

Or, ce mot peut *être énoncé* ou *sans régime direct*, ou *sans régime indirect*, ou bien il peut en *être suivi*.

1°. Si le mot en *ant* n'est précédé ni suivi d'*aucun régime*, on peut assez généralement le regarder comme exprimant l'état, la manière d'être, ou enfin une qualité, et par conséquent on peut le regarder comme *Adjectif verbal*.

Ainsi dans ces phrases :

Une femme OBLIGEANTE, *des hommes* PRÉVOYANTS, *des enfants* CARESSANTS.

> Tel enfin triomphant de sa digue impuissante,
> Un fier torrent s'échappe; et l'onde *mugissante*
> Traîne . . . . (*Delille*, Énéide, l. 2.)

Des esprits bas et RAMPANTS *ne s'élèvent jamais au sublime.* (Girard.)

il est aisé de voir que tous ces mots en *ant* sont des *Adjectifs verbaux*.

---

(412) Des personnages *dansants*, peuvent ne pas *danser;* des avocats *plaidants*, peuvent ne pas *plaider;* une nature *riante*, n'est pas une nature qui *rit;* des arguments *concluants*, ne *concluent* pas; une barrière *tournante*, peut ne pas *tourner;* des instruments *tranchants*, peuvent ne pas *trancher;* une vie *tempérante* ne *tempère* pas.

Mais, dans les phrases suivantes, on reconnoîtra par l'analyse que les mots en *ant*, quoique sans régime, comme dans les phrases précédentes, sont des *Participes présents :*

L'autre esquive le coup, et l'assiette *volant*
S'en va frapper le mur, et revient en roulant. (*Boileau*, Sat. III.)

L'assiette *volant* est l'assiette *qui vole;* l'assiette va frapper le mur, parce qu'on la fait voler; *volant* exprime un acte; donc c'est un *Participe présent.*

La mer MUGISSANT *ressembloit à une personne qui, ayant été trop long-temps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble.* (Fénélon, Télémaque, l. IV.)

Mugissant motive l'emploi du verbe qui suit; c'est parce que la mer mugissoit, qu'elle ressembloit; c'est donc de l'acte de mugir qu'il s'agit, et non de l'état.

Il entend les serpents, il croit les voir RAMPANT *autour de lui.* (Fénélon.)

Ici *rampant* est employé comme *Participe*, parce que ce n'est pas la faculté de ramper des reptiles, mais l'action de ramper qui épouvante. Dans la phrase de *Girard*, au contraire, le mot *rampant* est employé comme *Adjectif verbal*, et non comme Participe, parce que cet écrivain peignoit la manière d'être des esprits dont il parle, et non une action.

2°. Lorsque le mot terminé en *ant* est suivi d'un régime, ou ce régime est *direct*, ou il est *indirect.*

Si le régime est *direct*, nulle difficulté, ce mot est *Participe.*

Ainsi, dans ces phrases :

Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
(*La Fontaine*, fab. 173.)

Et c'est là que, *fuyant* l'orgueil du diadême,
Lasse de vains honneurs, et me *cherchant* moi-même,
Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 1.)

La nature..............................
De verdure et de fleurs *égayant* ses attraits..
(*Delille*, l'Homme des champs, ch. III.)

Il est clair que *embarrassant*, *fuyant*, *égayant* sont des *Participes*, puisque chacun d'eux a un régime direct, et que, comme nous l'avons prouvé p. 706, l'*Adjectif verbal* n'en peut avoir de semblable.

Mais, si le régime est *indirect*, la difficulté sera plus grande, parce que les Adjectifs verbaux peuvent, ainsi que les *Participes*, être suivis d'un régime de cette espèce; alors ce ne sera que par l'analyse, ou par les moyens grammaticaux déjà indiqués, que l'on pourra déterminer si le mot én *ant* est Participe, ou s'il est Adjectif.

Quand *Racine* a dit dans Andromaque (act. III, sc. 4):

> N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux,
> Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux?

le poète a fait usage du *Participe*, parce que *pleurer aux genoux de quelqu'un* peint une action instantanée; *à vos genoux*, complément de *pléurant*, indique le lieu près duquel on pleure, la position et l'action de la personne qui vient y pleurer.

Mais quand le même écrivain a dit (act. IV, sc. 5):

> *Pleurante* après son char vous voulez qu'on me voie.

s'il a employé l'*Adjectif verbal*, c'est parce que *pleurante* exprime moins une action qu'un état. Il représente Andromaque en pleurs à la suite d'un char, et dans un état de désolation qui n'est point une affliction momentanée. *Pleurer, tomber aux genoux de quelqu'un* est une action. Lorsqu'on suit un char en pleurant, l'action est dans la marche, les pleurs sont une suite de l'état de captivité.

Il est vrai que le poète auroit pu dire *pleurant après son char*; mais alors le sens n'auroit pas *été* tout-à-fait le même, il auroit offert l'idée de : *vous voulez qu'on me voie pleurer après son char*, et le poète a eu l'intention de faire exprimer à Andromaque sa répugnance à suivre le char d'Hector; dans le premier cas, *pleurer* eût été l'action principale; dans le second cas, il n'est qu'accessoire, il ne peint qu'une cir-

constance; les deux manières sont bonnes, mais la première manière a cette délicatesse de goût qui est le caractère distinctif des écrits de *Racine*.

Buffon a dit dans ses Époques de la nature :

Toutes les planètes, CIRCULANT *autour du soleil, paroissent avoir été mises en mouvement par une impulsion commune.*

Dans cette phrase, *circulant* marque évidemment l'action de circuler; *circulantes* n'auroit indiqué que la faculté de circuler autour du soleil. Ainsi *Buffon* a voulu peindre l'action des planètes, et non leur faculté, leur nature.

Dans les exemples suivants :

> *Tremblante* pour un fils que je n'osois trahir,
> Je te venois prier de ne le point haïr.
> (*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

> .... Surprise et *tremblante* à vos pieds,
> Je baisse en frémissant mes regards effrayés.
> (*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 3.)

> Près de lui quelques chefs, *tremblants* en sa présence,
> De ses sombres douleurs respectoient le silence. (*La Harpe.*)

Les autres hommes paroissent TREMBLANTS *à leurs pieds.* (*Fénélon.*)

Tremblant est employé comme *adjectif verbal*, parce qu'il exprime une circonstance accessoire à l'action principale, l'état et la manière d'être des personnes qui agissent : d'ailleurs *tremblant* est pris là dans un sens métaphorique qui s'applique à l'ame, mais il ne peint pas l'action physique de *trembler*.

On dira aussi avec M. *Bescher :*

Voyez-vous ces débris FLOTTANT (qui flottent) *vers la côte?*

Et avec *Fénélon :*

Calypso aperçut ..... un gouvernail, un mât, des cordages FLOTTANTS (qui étoient flottants) *sur la côte.*

Parce que *flottant*, dans la première phrase, désigne des objets en mouvement, franchissant un espace et voguant

vers un but; tandis que le second les représente seulement comme surnageant, sans mouvement certain, sans direction. L'un peint l'action, qui doit avoir un terme probable dans un temps donné; l'autre indique l'état, la situation, dont la durée est illimitée.

On dira encore:

On voit la tendre rosée DÉGOUTTANT *des feuilles.*

On voit la sueur RUISSELANT *sur son visage.*

Mais on dira:

Voyez-vous ces feuilles DÉGOUTTANTES *de rosée?*

Voyez sa figure RUISSELANTE *de sueur.*

Dans les deux premières phrases, on affirme que la rosée tombe par gouttes, que la sueur coule réellement en petits ruisseaux; c'est l'action.

Dans les deux autres, on parle seulement de feuilles humides de rosée, d'une figure couverte de sueur; c'est l'état sous lequel ces objets s'offrent à la vue.

On dira:

Je les ai vus, MOURANT *au champ d'honneur,* MOURANT *de la mort des braves.*

Et:

Les femmes dans leurs bras soutiennent sa foiblesse,
Et sur un lit pompeux la portent loin du jour,
Mourante de douleur, et de rage, et d'amour. (*Delille*, Énéide, l. IV.)

Là c'est l'action de mourir; ici, l'état d'être mourante.

Enfin on dira:

Une jeune personne BRILLANTE *de santé,* BRILLANTE *de fraîcheur,* BRILLANTE *d'attraits*; elle ne fait peut-être pas en ce moment l'*action* de *briller;* elle est brillante; c'est son état. Mais si vous la voyez, BRILLANT dans une société par les grâces de l'esprit, non moins que par la beauté; — elle brille; il y a action.

Une femme est ÉCLATANTE d'attraits, ÉCLATANTE de beauté; c'est un don de la nature, inhérent à la personne.

Mais s'agit-il de l'action? on dira : *Nous entendîmes les bombes* ÉCLATANT *avec un horrible fracas* (413).

---

(413) REMARQUE. — Quelques écrivains, ayant fait précéder d'un régime indirect le Participe présent, l'ont fait alors accorder comme l'Adjectif verbal, quoique, dans ce cas, il ne cesse pas d'exprimer une action. En voici des exemples :

Chez les hommes ailleurs, sous ton joug *gémissants*,
Vainement on chercha la raison, le droit sens. (*Boileau*, Sat. XII.)

Je les peins dans le meurtre à l'envi *triomphants*,
Rome entière noyée au sang de ses enfants. (*Corneille*, Cinna, act. I, sc. 3.)

L'autre, avec des yeux secs et presque indifférents,
Voit mourir ses deux fils, par son ordre *expirants*. (*Racine*, Bérénice, IV, 5.)

Que par une main chère et de mon sang *fumante*,
L'Araxe, dans ses eaux, me vit plonger mourante. (*Crébillon*, Rh. et Zén. I, 1)

Du meurtre de nos rois encore *dégouttante*,
Bientôt de notre sang sa main sera fumante. (*Delille*, Énéide, l. II.)

Aussitôt quelques Grammairiens en ont conclu que la place du régime indirect détermine la valeur du mot en *ant*; c'est-à-dire, qu'ils ont établi en principe que tel mot en *ant* doit être regardé comme *Adjectif verbal*, lorsqu'il est précédé d'un régime indirect, et comme *Participe présent*, lorsqu'il en est suivi.

Mais comment ont-ils pu penser que la position du régime indirect influe sur la nature du mot en *ant?*

Sous ton joug GÉMISSANT, ou GÉMISSANT *sous ton joug*. — *A l'envi* TRIOMPHANT, ou TRIOMPHANT *à l'envi*. — *Par son ordre* EXPIRANT, ou EXPIRANT *par son ordre*, etc., n'est-ce pas toujours la même chose pour le sens? n'est-il pas toujours question, dans l'une et dans l'autre phrase, d'une action, et non pas d'un état, d'une situation?

Si l'on admettoit le principe mis en avant par ces Grammairiens, alors dans les phrases citées p. 706, *les plaisirs* RENAISSANT *en foule; les oppresseurs du peuple* GÉMISSANT *à leur tour*, etc., *renaissant*, *gémissant*, qui sont de véritables Participes, puisqu'ils ne peuvent pas se décomposer par *qui sont renaissants*, *qui sont gémissants*, et que d'ailleurs ils expriment un acte passager, deviendront donc des adjectifs verbaux, par cela seul que l'on diroit : *En foule renaissant*, *à leur tour gémissant ?* la raison et la Grammaire ne sauroient admettre une semblable subversion des principes.

Tout ce qu'on vient de lire est extrait en partie du Traité de M. *Bescher:* l'ouvrage de M. *Bertrand*, et le *Manuel* des Amateurs de la langue françoise, nous ont été aussi très-utiles; mais, pour ne rien laisser à désirer sur cette partie si négligée de notre Grammaire, nous croyons devoir faire connoître à nos lecteurs l'opinion de deux écrivains qui se sont occupés du Participe présent et de l'Adjectif verbal, et que l'on peut citer comme d'excellentes autorités.

La Harpe, dans son Commentaire sur *Racine* (tome V, p. 132), a posé en principe, que le *Participe présent* est de sa nature indéclinable. Ce principe, dit-il, est universel, soit que le verbe soit actif ou neutre, qu'il ait un régime ou qu'il n'en ait pas, et que son régime, s'il en a un, soit direct ou indirect. Mais nous avons beaucoup de verbes où le Participe peut devenir *Adjectif verbal.* Il faut observer comme un autre principe non moins imprescriptible, qu'alors le Participe devenu Adjectif verbal, ne peut jamais prendre de régime direct, et ne reçoit que le régime indirect. Ainsi, quoique du participe *aimant* nous ayons fait l'Adjectif verbal *aimant, aimante*, on ne dit pas cette femme *aimante* un tel homme; mais on dira très-bien une main DÉGOUTTANTE de sang. *Dégouttant, dégouttante* est là un Adjectif verbal qui comporte le régime indirect. La raison de cette différence, c'est que, quand le Participe devient Adjectif verbal, *il n'exprime plus une action, mais une habitude morale, ou un état de choses.* C'est là le caractère de l'Adjectif, et c'est pour cela qu'il n'y en a point qui puisse se joindre à un autre mot sans une particule (préposition) qui exprime une relation quelconque, comme *à, de, pour, sur*, etc. Des exemples rendront cette règle sensible.

L'ame AGISSANT *sur le corps, il en faut conclure que*, etc.; *agissant*, n'exprimant qu'une action, est ici Participe. *L'ame agissante* seroit une faute grossière. Pourquoi? c'est qu'*agissant, te,* Adjectif verbal, ne signifie qu'une habitude: c'est un homme agissant, c'est une tête toujours agissante, pour dire : c'est un homme qui *a l'habitude d'agir,*

une tête qui *a l'habitude de penser.* Mais on diroit très-bien : *L'air est une force* AGISSANTE *sur les corps les plus solides, agissante en tous sens, agissante par sa nature.*

De même on diroit : *Les eaux* COURANT *vers la mer, vont s'y perdre pour en ressortir en vapeurs attirées par le soleil.*

Les eaux courantes seroit une faute; *courantes* ne se dit que des eaux qui ne sont pas stagnantes.

Paris et les villes ENVIRONNANTES, est très-exact. *Les villes environnantes Paris,* n'est plus françois. Il faut dire *environnant :* le régime direct avertit que c'est ici un Participe, et non un Adjectif.

La femme APPARTENANT *à son mari, ne doit pas en être séparée sans des causes graves.*

La femme appartenante seroit une faute : mais on diroit bien, *un château et les terres* APPARTENANTES. *Un fait et les circonstances* DÉPENDANTES. *Les femmes sont naturellement* DÉPENDANTES *de leurs maris* (414), etc.

---

(414) On est loin d'être d'accord sur l'emploi du mot SÉANT, comme Adjectif ou comme Participe. Des Grammairiens ont écrit longuement sur cet objet, sans arriver à une décision unanime; mais leurs recherches et leurs dissertations ont prouvé que les cours de judicature et les sociétés savantes, auxquelles cette expression appartient principalement, emploient les unes tantôt l'Adjectif, et les autres tantôt le Participe.

Quant à nous, nous pensons que, si l'on veut désigner la cour, ou la société par le pays qu'elle habite, ou par le lieu habituel de ses séances, on doit adopter l'*Adjectif verbal*, et dire : *La Cour Royale* SÉANTE *à Paris.* — *La Cour de justice* SÉANTE *au palais.* — *La société académique* SÉANTE *au Louvre;* parce que c'est une habitude, une manière d'être, un usage constant; mais, si l'on vouloit exprimer une circonstance particulière, on emploieroit le Participe, et l'on diroit :

La Cour Royale de Paris, SÉANT, ou SIÉGEANT *à Versailles, a prononcé.....*

La Cour Royale, SIÉGEANT, ou SÉANT *en robes rouges....*

Parce que, dans ce cas, c'est une circonstance, c'est l'action de siéger en tel lieu, ou avec tels costumes, que l'on veut désigner.

A l'égard du mot APPARTENANT, *La Harpe* est, comme on le voit, d'avis qu'il est des cas où il peut aussi être employé comme Adjectif verbal, et alors susceptible de prendre le genre et le nombre.

M. le comte *Daru* a établi pour règle que les *Participes présents* sont une modification du verbe, et deviennent souvent des Adjectifs ; qu'ils peuvent être déclinés ou ne l'être pas, suivant qu'on les emploie comme Verbes ou comme Adjectifs ;

Beauzée pense que, dans cette phrase : *Une maison* APPARTENANTE *à Pithyus*, le mot *appartenante*, quoique suivi d'un régime indirect, doit être considéré comme un *pur Adjectif*, dérivé du verbe *appartenir ;* parce que, d'abord, il est semblable dans sa syntaxe à beaucoup d'autres adjectifs, tels que, UTILE à *la santé*, NÉCESSAIRE à *la vie*, ENCLIN AU *mensonge*, etc.; ensuite parce qu'il désigne réellement l'état.

L'*Académie* françoise s'est rangée à cette opinion, puisqu'elle permet de dire : *Les biens* APPARTENANTS *à un tel. — Une maison à lui* APPARTENANTE.

Et cette décision de l'*Académie* est d'autant plus fondée en raison, qu'il est évident que, dans cet exemple, et dans tous ceux qui sont analogues, on n'a égard à aucune circonstance de temps ; ce qui, d'après ce qu'on lit dans la Grammaire générale, t. 2, p. 120, distingue essentiellement les Participes présents.

Féraud, dans son Dictionnaire critique, veut aussi que l'on puisse dire : *question* APPARTENANTE *à la foi ; biens* APPARTENANTS *au seigneur*.

M. *Bertrand*, auteur d'une dissertation assez approfondie sur les participes, est d'avis que l'on doit employer le mot *appartenant* comme *Adjectif verbal*, dans cette phrase : *Le droit d'accession, quand il a pour objet deux choses mobiliaires* APPARTENANTES *à deux maîtres différents*, etc. ; en effet *appartenantes* exprime l'état des choses mobiliaires dont il est question, et n'indique pas une circonstance accidentelle et passagère, emportant avec soi l'idée d'une action.

Enfin *Voltaire* a dit : *une ville* APPARTENANTE *aux Hollandois*.

Et l'abbé *Barthélemy : Il apprit que quelques officiers de ses troupes*, APPARTENANTS *aux premières familles d'Athènes, méditoient une trahison en faveur des Parthes*.

Observez que, bien que dans toutes ces phrases le mot *appartenant* puisse se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, il a cependant été regardé comme Adjectif verbal, parce que, comme nous l'avons déjà dit, p. 707, le raisonnement détermine si le mot en *ant* est Participe ou Adjectif, d'une manière beaucoup plus infaillible que ce moyen grammatical.

que de ce choix dépend celui du régime qu'on leur donne comme verbes, ou des règles auxquelles ils sont eux-mêmes soumis comme noms ; mais qu'il faut bien se garder de croire que le choix entre le Verbe et l'Adjectif soit indifférent. — Le Verbe a la propriété de marquer l'*action* et le *temps ;* par conséquent, toutes les fois qu'il s'agit d'indiquer une action, le goût nous dit d'employer le *Participe* comme verbe, et la Grammaire défend, en ce cas, de le décliner, mais permet de lui donner un régime. — L'*Adjectif* au contraire indique *un état, une qualité ;* en conséquence, lorsque le Participe fait la fonction d'Adjectif, il est assujéti lui-même aux lois auxquelles l'Adjectif est soumis, c'est-à-dire qu'il est gouverné par le nominatif (sujet), et régi par le verbe.

Observation. — Malgré le principe admis et reconnu de l'indéclinabilité du Participe, beaucoup d'auteurs, et surtout des poètes se sont donné la licence d'attribuer l'accord à des mots qui ont réellement la nature du Verbe; mais, comme tous les Participes étoient, ainsi qu'on l'a vu, autrefois déclinables, il n'est pas étonnant qu'il nous reste quelques traces de cet ancien usage, et qu'on lise,

Dans *Boileau* (Epître XI) :

> Et, pour lier des mots si mal *s'entr'accordants*,
> Prendre dans ce jardin la lune avec les dents.

Dans le même écrivain (sat. VI) :

> Et plus loin des laquais, l'un l'autre *s'agaçants*,
> Font aboyer les chiens, et jurer les passants.

Dans *Racine :*

> En leur fureur de nouveau *s'oubliants*.... (Idylle sur la Paix.)

Dans *La Fontaine* (Philémon et Baucis) :

> Moitié secours des dieux, moitié peur, se *hâtants*.

Dans le même écrivain (les deux Perroquets, le Roi et son Fils) :

> Ces deux rivaux un jour ensemble se *jouants*....

Dans *Molière* (l'Éc. des Mar., act. I, sc. 6):

Et du nom de mari fièrement se *parants*,
Leur rompent en visière aux yeux des soupirants.

Cependant, puisqu'il est de principe que tout mot en *ant*, par cela seul qu'il est précédé du Pronom *se* régime direct, est le Participe d'un verbe pronominal, et non un Adjectif verbal, ce seroit, à présent, une faute grave que de décliner ce Participe; la plupart des écrivains mêmes que nous venons de citer, ont reconnu cette règle fondamentale;

En effet, *Boileau* a dit dans sa Satire III:

Nos braves *s'accrochant*, se prennent aux cheveux.

Regnier (sat. XIIIe), et *La Fontaine* (f. 12, liv. IV):

.... Corsaires à corsaires,
L'un l'autre *s'attaquant*, ne font pas leurs affaires.

Racine, dans Athalie, act. I, sc. 1:

Les morts se *ranimant* à la voix d'Élisée.

Bossuet a dit aussi: *La mémoire de la création alloit* S'AFFOIBLISSANT *peu à peu.*

Fénélon: *En même temps j'aperçus l'enfant Cupidon, dont les petites ailes* S'AGITANT *le faisoient voler autour de sa mère.* (Télém. I, 4.)

Et *Delille*:

Des milliers d'ennemis, se *pressant* sous nos portes,
Fondent sur nos remparts. (Énéide, l. II.)

§. 3.

Les Participes *ayant*, *étant*, ne peuvent jamais devenir *Adjectifs verbaux*, et par conséquent sont toujours invariables:

Rarement, après plusieurs générations, des hommes hors

de leur pays, conservent leur premier langage, même AYANT *des travaux communs, et vivant entre eux en société.* (J.-J. Rousseau, Essai sur l'origine des langues.)

La Géographie et la Chronologie ÉTANT *les deux yeux de l'Histoire, pour bien étudier celle-ci, il faut être guidé par celle-là.* (Beauzée).

§. 4.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DU GÉRONDIF.

Le *Participe présent*, qui est une des formes du Verbe, s'applique indifféremment aux trois personnes.

Mais quelquefois le participe présent est précédé de la préposition *en*, exprimée ou sous-entendue; et alors on l'appelle *Gérondif*: EN *passant*, EN *faisant*, EN *courant*.

Toutes les fois que le Gérondif se trouve accompagné de la préposition *en*, il est aisé de le reconnoître, puisque c'est sa marque caractéristique; mais, lorsque cette préposition est supprimée, ce qui arrive quelquefois, c'est le sens de la phrase ou sa construction, ou bien encore l'un et l'autre qui donnent le moyen de ne pas le confondre avec le Participe présent.

Le premier de tous ces moyens est de voir si l'on peut, sans altérer ou sans changer le sens de la phrase, y ajouter la préposition *en*; ainsi, par exemple, il est facile de s'apercevoir que l'on peut dire : *Je suis persuadé que,* TRAVAILLANT *pendant six mois avec application, vous surpasserez beaucoup vos camarades,* aussi bien que : *je suis persuadé qu'*EN *travaillant pendant six mois*, etc.

D'où l'on conclura que *travaillant* est un Gérondif.

Un autre moyen de reconnoître le *Gérondif*, et qui tient

au sens de la phrase, c'est que le Gérondif n'a rapport qu'*au sujet*, tandis que le *Participe présent* peut se rapporter également *au sujet* ou *au régime*. Exemple :

EN RENTRANT *chez moi, j'ai trouvé mon frère.*

Dans cette phrase, que la préposition *en* soit supprimée, ou qu'elle ne le soit pas, la modification ou l'état exprimé par ces mots, *rentrant chez moi*, se rapportant toujours au sujet *je*, j'en conclus que *rentrant* est un Gérondif.

Mais si je dis : *j'ai été chez mon frère, et je l'ai trouvé* LISANT *Virgile ; lisant* est ici un *Participe présent*, parce qu'il exprime évidemment une action relative au régime *le*.

Il est si vrai que le Gérondif exprime une action relative seulement au sujet, que l'on ne pourroit pas dire : *je l'ai rencontré, en* SE *promenant*, mais que l'on diroit très-bien, *en* ME *promenant ;* et s'il y avoit : *je l'ai rencontré me promenant, je l'ai rencontré se promenant*, et que l'on se demandât dans laquelle de ces deux phrases on peut intercaler la préposition *en*, on verroit qu'elle peut entrer dans la première, et qu'elle ne le peut pas dans la seconde.

Présentement que l'on connoît la nature du Participe présent et du Gérondif, et les moyens de distinguer l'un de l'autre, nous allons donner quelques règles générales sur leur emploi.

PREMIÈRE RÈGLE. — Il ne faut pas employer de suite, dans une même phrase, deux Participes présents, sans les joindre par une conjonction : *Des bateaux de pêcheurs* PAROISSANT, ET DISPAROISSANT *tour-à-tour entre les lames, hasardoient, en s'échouant sur le rivage, d'y trouver leur salut.*

(*Bernardin de St.-Pierre*, dans l'Arcadie.)

Si, au lieu de deux Participes, il y en avoit un plus grand nombre, et qu'ils fussent à la suite les uns des autres, la conjonction se mettroit avant le dernier : *Qui ne seroit pas touché de voir une mère, dans la situation de Mérope,* AIMANT *son fils à ce point, n'*AYANT *d'autre espoir ni d'autre bien au monde,* ET TREMBLANT *de le perdre, ou de l'avoir déjà perdu?* (*La Harpe*, Cours de littérature, t. 10.)

Deuxième Règle.—Quand il y a dans une même phrase plusieurs Gérondifs de suite, employés avec ou sans la conjonction *et*, c'est le goût et l'oreille qui doivent décider s'il faut répéter ou non la préposition *en* : *Il l'aborda* EN JURANT *et* BLASPHÉMANT *le nom de Dieu ;*

Ou bien, *il l'aborda* EN JURANT *et* EN BLASPHÉMANT *le nom de Dieu,*

sont deux phrases également correctes ; mais si, au lieu de dire avec Bossuet : *Leur subtil conducteur qui*, EN *combattant*, EN *dogmatisant*, EN *mêlant mille personnages divers*, EN *faisant le docteur et le prophète, aussi bien que le soldat et le capitaine, vit qu'il avoit tellement enchanté le monde*, etc., on disoit, *leur subtil conducteur qui*, EN COMBATTANT, DOGMATISANT, MÊLANT *mille personnages*, etc., on ne seroit pas aussi correct.

Troisième Règle.—Il ne faut mettre le pronom relatif *en*, ni avant un Gérondif, ni avant un Participe présent, et ce seroit mal s'exprimer que de dire : *Je vous ai mis mon fils entre les mains, en voulant faire quelque chose de bon*, parce qu'on ne distingueroit pas le pronom relatif *en* de la préposition *en*, et qu'on diroit toute autre chose que ce que l'on veut dire : alors, pour éviter cette équivoque, il faut *voulant en faire*....

De même, si l'on disoit : *Le prince tempère la rigueur du pouvoir, en* EN *partageant les fonctions ;* cette répétition choqueroit. Pour être correct, il faut tourner différemment la phrase, et dire : *En partageant les fonctions du pouvoir, le prince en tempère la rigueur.* (*Wailly.*)

Quatrième Règle.—Comme le Participe présent est susceptible d'exprimer, soit une action présente, soit une action passée ; pour déterminer à quel temps il faut mettre le verbe de la proposition subordonnée, il est alors nécessaire de voir si l'action est ou présente ou passée, parce que, dans le premier cas, c'est du présent du subjonctif que l'on

doit faire usage, et dans le second cas on doit employer l'imparfait. Je dirai donc, *M*** désirant que je voie son homme d'affaire avant que de commencer les poursuites, je me propose d'y aller cette semaine*, parce qu'il s'agit d'une action présente; mais je dirai : *M*** désirant que je visse son homme d'affaire avant que de commencer les poursuites, j'ai déjà eu plusieurs entretiens avec lui*, etc., parce que là il est question d'une action passée.

Dans la première phrase le participe présent se tourne *par le présent de l'indicatif : comme M. désire*, etc.; alors le deuxième verbe a dû se mettre au présent du subjonctif.

Dans la seconde phrase, le participe présent se tourne *par l'imparfait de l'indicatif: comme M. désiroit*, etc.; c'est pourquoi le second verbe a dû se mettre à l'imparfait du subjonctif.

Les bons écrivains viennent fortifier ces principes.

> Madame, il vous demande avec impatience.
> Mais j'ai cru vous devoir avertir par avance;
> Et, *souhaitant* surtout qu'il ne vous *surprît* pas,
> Dans votre appartement j'ai retenu ses pas.
>
> (*Racine*, Bajazet, act. III, sc. 7.)

Ici le verbe est à l'imparfait du subjonctif, parce que *souhaitant* signifie *comme je souhaitois.*

Cependant Protésilas, ne pouvant souffrir que je ne CRUSSE *pas tout ce qu'il me disoit contre son ennemi, prit le parti de n'en parler plus, et de me persuader par quelque chose de plus fort que les paroles.* (Télem. l. XIII.)

Là *pouvant*, participe présent, équivaut également à l'imparfait : Cependant Protésilas qui *ne pouvoit*, etc.

> Le compère aussitôt va remettre en sa place
> L'argent volé; *prétendant* bien
> Tout reprendre à la fois, sans qu'il y *manquât* rien.
>
> (*La Fontaine*, l. X, fable 5.)

Prétendant signifie *parce qu'il prétendoit.*

Cinquième Règle. — Le Gérondif se rapporte toujours au sujet de la phrase, et jamais au régime. Quand on dit : *Je*

vous ai vu en priant Dieu, cela signifie que c'est moi qui priois Dieu; mais si je veux signifier que c'étoit vous qui priiez Dieu, il faut que je me serve de l'infinitif ou du participe, et que je dise : *je vous ai vu prier* ou *priant Dieu*. La justesse de cette observation paroît dans le Britannicus de *Racine*, où le Gérondif, mal placé, forme un sens équivoque.—*Mes soins*, dit Agrippine, en parlant de Claudius, dans Britan. (acte IV, scène 11) :

De son fils, *en mourant*, lui cachèrent les pleurs.

Est-ce Claudius, est-ce son fils qui mouroit? et qu'est-ce que des soins qui cachent des pleurs en mourant?

(D'*Olivet*.)

Une semblable faute se rencontre dans cette phrase : *En vous accordant cette faveur, c'est me procurer une véritable jouissance*, puisqu'elle ne renferme ni sujet exprimé, ni sujet sous-entendu; mais elle sera correcte, si l'on dit : *en vous accordant cette faveur, je me procure*, etc.

Nous ne pouvons mieux terminer tout ce que nous venons de dire sur le Participe présent et sur l'Adjectif verbal, qu'en réunissant, dans un tableau, plusieurs phrases choisies de nos meilleurs écrivains, dans lesquelles l'un ou l'autre sera employé. Ces exemples multipliés ne peuvent qu'être infiniment utiles à nos lecteurs, puisque, comme l'a dit J. J. Rousseau, « *Pour bien écrire, il faut surtout consulter les livres qui sont bien écrits.* »

Ier TABLEAU.

Et notre dernier roi, courbé du faix des ans,
Massacré sans pitié sur ses fils *expirants.*
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

Je vis nos ennemis vaincus et renversés,
Sous nos coups expirants, devant nous dispersés.
(*Voltaire*, Henr. ch. III.)

Tous ces mots en *ant*, désignant un état, une manière d'être, une qualité, et non une action, sont des *Adjectifs verbaux.*

Cependant si c'étoit *un régime direct* qui les précédât, chacun d'eux seroit alors un *Participe*, parce que, d'abord, ils n'exprimeroient plus un état, mais une action; ensuite, parce qu'un semblable régime ne peut, comme on le sait, appartenir à un Adjectif.

ARTICLE XIX.

DU PARTICIPE PASSÉ.

Nous allons traiter du Participe passé employé sans auxiliaire, ou comme faisant partie des temps composés des verbes, soit *actifs*, soit *passifs*, soit *neutres*, soit *pronominaux*, soit *unipersonnels* : or, dans certains cas, ce Participe reste invariable, et, dans d'autres, il prend le genre et le nombre du substantif ou du pronom auquel il se rapporte.

Voyons donc quels sont ces cas, car c'est à cela que se réduit toute la difficulté des Participes, que *Vaugelas* regardoit comme le point de Grammaire le plus important et le plus ignoré.

§. 1er.

DU PARTICIPE SANS AUXILIAIRE.

PREMIÈRE RÈGLE. — Le participe passé, employé sans auxiliaire, s'accorde, comme l'adjectif, en genre et en nombre avec le substantif, ou le pronom qui le modifie : *Les méchants ont bien de la peine à demeurer* UNIS. (Fénélon.)

> Que de remparts détruits! que de villes *forcées!*
> Que de moissons de gloire, en courant, *amassées !*
> (*Boileau*, Art poét., ch. IV.)

EXCEPTION.—Les participes *attendu*, *vu*, *supposé*, *excepté*, *y compris*, *ci-joint*, *ci-inclus*, sont invariables lorsqu'ils précèdent le substantif qu'ils qualifient, parce qu'alors ils sont considérés comme des espèces de prépositions : ATTENDU *les évènements.* — VU *les faits.* — SUPPOSÉ *telle circonstance.* — EXCEPTÉ *elle et moi.* — *Il a quatre maisons*, Y COMPRIS *sa maison de campagne.* — *Vous trouverez* CI-JOINT, CI-INCLUS *mes deux lettres.*

Mais on doit dire : *Des évènements* ATTENDUS. — *Des faits* VUS. — *Telle circonstance* SUPPOSÉE. — *Vous et moi* EXCEPTÉS.

— *Sa maison de campagne* Y COMPRISE. — *Vous trouverez mes deux lettres* CI-JOINTES, CI-INCLUSES; parce que les participes *attendus*, *vus*, *supposée*, etc., sont placés après le substantif qu'ils modifient.

(*Domergue*, MM. *Lemare*, *Bourson*, et les Gramm. mod.)

Remarque. — Le participe passé, mis au commencement d'une phrase, doit toujours se rapporter d'une manière précise et sans équivoque à un nom ou à un pronom placé après, soit en sujet, soit en régime :

HONORÉ *de la confiance du prince, le ministre justifia le choix qu'on avoit fait de lui.*

Ici le participe *honoré* se rapporte au sujet le *ministre*.

Chargé du crime affreux dont vous me soupçonnez,
Quels amis me plaindront, quand vous m'abandonnez ?
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Chargé se rapporte au régime *me*.

Mais on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage, je crois que mon père sera très-affecté de notre séparation.* En effet on ne sait pas si c'est le père ou le fils qui est OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage.* Pour faire disparoître cette équivoque, il faut prendre un autre tour, et dire, par exemple : *Mon père*, OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage, sera sans doute très-affecté de notre séparation;* ou : *Comme je suis* OBLIGÉ *d'entreprendre un long voyage, je crois que mon père sera très-affecté de notre séparation.* Dans la première de ces phrases, on indique que c'est le père qui est OBLIGÉ *d'entreprendre;* et, dans la dernière, que c'est le fils.

Il résulte de ce qui précède que les vers suivants ne sont pas corrects :

Vaincu, mais plein d'espoir, et maître de Paris,
Sa politique habile, au fond de sa retraite,
Aux ligueurs incertains déguisoit sa défaite.
(*Voltaire*, Henriade, ch. VIII.)

Vaincu ne se rapporte ni à un nom, ni à un pronom exprimé après; il est en rapport avec l'adjectif pronominal *sa*

(pour *de lui*), qui n'étant lui-même qu'un modicatif ne peut devenir l'objet, le support d'un autre modicatif.

Cette remarque s'applique au *participe présent*, dont le rapport doit toujours être déterminé d'une manière précise. Il ne faut donc pas dire avec un auteur moderne : AIMANT *autant l'étude, il est étonnant que ses parents ne lui permettent pas de s'y livrer.* Effectivement rien n'indique que ce soit plutôt *aux parents* qu'à *lui* que se rapporte le participe *aimant ;* alors il faut tourner la phrase autrement.

§. 2.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES *VERBES ACTIFS*.

DEUXIÈME RÈGLE.—Tout participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, s'accorde en genre et en nombre avec son régime direct, quand il est précédé de ce régime; et il reste invariable, quand il n'en est pas précédé (415).

---

(415) On observera que le régime direct, lorsqu'il précède le Participe, est toujours un des pronoms, *que, me, te, se, le, la, les, nous, vous*, et quelquefois un nom précédé de *quel, combien de*, ou de *que de*, dans le sens de *combien de*.

Mais on se rappellera que les pronoms, *me, te, se, nous, vous* sont régime direct, lorsqu'ils sont mis pour *moi, toi, soi, nous, vous;* et qu'ils sont régime indirect, quand ils tiennent lieu de *à moi, à toi, à nous, à vous*.

Et l'on n'oubliera pas que le sujet répond à la question *qui est-ce qui?* et le régime direct à la question *qui?* ou *quoi?* — *Qui* pour les personnes, *quoi* pour les choses.

Enfin, on remarquera que, dans cette phrase, *quels soldats, que de soldats, combien de soldats ont péri! Quels soldats, que de soldats, combien de soldats* sont le *sujet* du verbe neutre *périr*, tandis qu'ils sont le *régime direct* du verbe actif *voir*, dans celle-ci : *quels soldats, que de soldats, combien de soldats, j'ai vus !*

On dira donc avec accord : *Si Dieu nous a* DISTINGUÉS *des autres animaux, c'est surtout par le don de la parole.* (*Quintilien.*)

Pour sauver son crédit, il faut cacher sa perte.
Celle *que*, par malheur, nos gens avoient *soufferte*
Ne put se réparer. (*La Fontaine*, fable 220.)

Les meilleures harangues sont celles que le cœur a DICTÉES. (*Marmontel*, Élém. de littér., t. 4, l. H.)

Je me flatte de deux choses que l'on A CRUES *long-temps impossibles.* (Lettre de Volt. au comte de Levenhaupt, 12 fév. 1768.)

.... Vous devez votre fille à la Grèce,
Vous nous l'avez *promise.* (*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 3.)

La philosophie a fait tort à la littérature comme à la religion, elle l'a DÉSHONORÉE. (Voltaire.)

Le roi a été bien aise de cette nouvelle que l'on A SUE *par un courrier du duc de Grammont.* (*Racine*, lett. à M. de Bonrepaux.)

Les vents *nous* auroient-ils *exaucés* cette nuit?
(*Le même*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

Si le sort ne *m'eût donnée* à vous,
Mon bonheur dépendoit de l'avoir pour époux.
(*Le même*, Mithridate, III, 5.)

Les solides trésors sont ceux *qu'on* a *donnés.*
(*Racine* le fils, P. de la Rel., ch. II, vers 126.)

Et pour m'avoir TROUVÉE (416) *le visage un peu découvert, il a mis l'épée à la main.* (*Mol.* le Sicilien, acte I, sc. 15.)

Parce que les Participes passés *distingués*, *soufferte*,

---

(416) *Pour m'avoir* TROUVÉE *le visage un peu découvert.* C'est à tort que toutes les nouvelles éditions substituent dans cette phrase *trouvé* à *trouvée*. Ce n'est pas le visage de Zaïde qui a été *trouvé un peu découvert*: c'est Zaïde qui a été *trouvée* (ayant) *le visage un peu découvert.* (M. *Auger*, Comment. sur Molière.)

Cette nuance est extrêmement délicate, et elle prouve ce que nous avons déjà dit bien des fois, qu'en fait de difficultés grammaticales le moyen

dictées, crues, promise, etc., etc., sont précédés, chacun, de leur régime direct.

Dieu a distingué *qui? nous — nous* régime direct.

Nos gens avoient souffert *quoi? la perte*, représentée par le relatif *que; — que* régime direct.

Le cœur a dicté *quoi? les harangues*, représentées par le relatif *que; — que* régime direct. On a cru *quoi? deux choses*, régime direct. Vous avez *promis, qui? votre fille* représentée par *la*, par *l'; — la*, régime direct.; etc., etc.

Mais on dira, sans faire subir de variations à aucun des Participes passés employés dans les exemples qui suivent : *Il* ou *elle a* AIMÉ *les sciences. — Nous avons* CULTIVÉ *nos prairies. — Ils* ou *elles ont* REÇU *vos lettres.*

> Cette foule de chefs, d'esclaves, de muets,
> M'ont *vendu* dès long-temps, leur silence et leur vies.
> (*Racine*, Bajazet, II, 1.)

Didon A FONDÉ *sur la côte d'Afrique la superbe ville de Carthage.* (Télém. l. 3.)

Pierre-le-Grand a forcé la nature en tout: mais il l'a forcée pour l'embellir. Les arts qu'il a transplantés de ses mains dans des pays dont plusieurs alors étoient sauvages, ONT, *en fructifiant*, RENDU *témoignage à son génie, et* ÉTERNISÉ *sa mémoire.* (*Voltaire*, Hist. de Russie, 1725.)

Parce que, dans ces phrases, le régime direct suit le participe.

---

le plus sûr de les résoudre d'une manière satisfaisante, c'est de s'attacher à saisir le sens de l'écrivain.

En effet, si *Molière* eût dit : *avec ce chapeau* ou *avec cette coiffure vous m'avez trouvé le visage un peu découvert*, il n'auroit pas mis deux *e* à *trouvé*, car son intention auroit été de dire : *Avec cette coiffure vous avez trouvé à moi le visage un peu découvert*, donc *trouvé* ne devroit pas prendre l'accord; mais, lorsqu'il dit *pour m'avoir trouvée le visage un peu découvert*, etc., il est évident, comme le dit M. *Auger*, que ce n'étoit pas le visage de Zaïde qui avoit été trouvé un peu découvert, mais bien elle-même qui a été trouvée ayant le visage un peu découvert.

Elle a aimé, *quoi? les sciences.*
Elle a cultivé, *quoi? les prairies.*
Elle a reçu, *quoi? vos lettres.*
Didon a fondé, *quoi? la ville de Carthage.*
Les arts ont rendu, *quoi? témoignage.*

Remarque. – Si le participe étoit précédé de deux régimes, pour reconnoître s'il doit y avoir accord ou non, il suffiroit de distinguer lequel des deux régimes est direct; et, par exemple, dans cette phrase de *Fénélon* (Télém. liv. XVIII):

Une furie leur répétoit avec insulte toutes les louanges QUE *leurs flatteurs* LEUR *avoient* DONNÉES *pendant leur vie.*

il y a deux régimes, le premier représenté par *que*, et le second par *leur*; mais, comme l'un des deux est nécessairement *direct*, et l'autre *indirect*, l'analyse, *une furie leur répétoit avec insulte toutes les louanges* QUE ou LESQUELLES *leurs flatteurs avoient données à* EUX *pendant leur vie*, m'indique que c'est *que* qui est le régime direct du Participe *données*, et que c'est lui qui doit déterminer l'accord.

Les phrases suivantes sont conformes à ces principes, et s'analysent de même:

Il y a de certaines bornes que la nature a DONNÉES *aux états, pour mortifier l'ambition des hommes.* (*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, ch. V.)

Toutes les dignités *que* tu m'as *demandées*,
Je te *les* ai sur l'heure, et sans peine, *accordées.*
(*P. Corneille*, Cinna, act. V, sc. 1.)

Mais que vos yeux sur moi se sont bien exercés!
Qu'ils m'ont vendu bien cher les pleurs *qu'ils* ont *versés!*
(*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 4.)

Eh! quel spectacle est préférable
Au spectacle touchant des heureux *qu'on a faits?* (*Léonard.*)

Du principe que nous venons d'établir sur l'accord du participe d'un verbe actif, il résulte que le participe d'un verbe qui n'a pas de régime direct doit rester invariable, et qu'on doit écrire, *ils ont chanté, elles ont répondu, elle a écrit.* En

effet, dès que le régime direct n'existe pas, il est évident qu'il ne précède pas le participe.

Voyez, dans le 2e tableau synoptique, de nouveaux exemples à l'appui de cette seconde règle.

§. 3.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS DES *VERBES PASSIFS.*

TROISIÈME RÈGLE. — Tous lés verbes connus sous le nom de verbes Passifs, forment leurs temps à l'aide de l'auxiliaire *être* et de leur Participe passé. Dans ces verbes le Participe s'accorde toujours, et sans exception, en genre et en nombre avec le *sujet* du verbe. Exemples :

La vertu timide EST *souvent* OPPRIMÉE.

(*Massillon*, Vices et Vertus des Grands.)

La vertu obscure EST *souvent* MÉPRISÉE. (Le même.)

Les gens de mérite ÉTOIENT CONNUS *parmi les Perses, et ils n'épargnoient rien pour les gagner.*

(*Bossuet*, Hist. univ., 3e partie, ch. V.)

Les anciens Grecs ÉTOIENT *généralement* PERSUADÉS *que l'ame est immortelle.* (*Barthélemy*, Introd. au Voyage d'Anach. 1re partie.)

Je ne vois rien ici dont je ne sois *blessée*.

(*Racine*, Bérénice à Titus, act. V, sc. 5.)

§. 4.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES *VERBES NEUTRES.*

QUATRIÈME RÈGLE. — Nous avons dit, en parlant de la formation des *temps composés* des Verbes neutres, que les uns prennent le verbe *être*, les autres l'auxiliaire *avoir*, et que d'autres se conjuguent tantôt avec *être*, tantôt avec *avoir*.

Voyons dans quel cas le Participe passé, employé dans les temps composés de ces verbes, doit s'accorder, ou doit rejeter l'accord.

Le Participe est-il accompagné du verbe *être?* il suit la règle des verbes passifs, c'est-à-dire, qu'on le fait accorder en genre et en nombre avec le sujet :

Nous SOMMES *enfin* VENUS *à ce grand empire qui a englouti tous les empires de l'Univers, d'où* SONT SORTIS *les plus grands royaumes du monde que nous habitons....*

(*Bossuet*, Histoire universelle, 3e partie, ch. VI.)

Tous les maux *sont sortis* de ce don détesté :
Tous les maux *sont venus* de la triste Pandore.

(*Voltaire*, Opéra de Pandore, act. V.)

C'est à l'ombre des lois que tous les arts sont *nés*. (*Thomas.*)

Le Participe est-il accompagné de l'auxiliaire *avoir?* il est invariable; car tout Participe, accompagné de cet auxiliaire, ne prend l'accord que quand il est précédé de son régime direct; et jamais un verbe neutre n'est accompagné de cette espèce de régime :

As-tu vu quelle joie *a paru* dans ses yeux?

(*Th. Corneille*, Arian. act. III, sc. 5.)

La justice et la modération de nos ennemis NOUS *ont plus* NUI *que leur valeur.* (Marm., Bélis. XI.)

Nous pour *à nous.*

Si l'on écrivoit *quelle joie a* PARUE. — *La justice et la modération de nos ennemis nous ont plus* NUIES; on feroit accorder le participe avec son *sujet*, ce qui ne doit jamais avoir lieu, lorsque le participe est précédé de l'auxiliaire *avoir.*

On écrit également sans accord : *Tous les moments qu'il a* SOUFFERT. — *Les jours qu'il a* PARLÉ; *qu'il a* CONVERSÉ *avec ses enfants.* — *Les deux heures qu'ils ont* COURU.

Oui, c'est moi qui voudrois effacer de ma vie
Les jours *que j'ai vécu* sans vous avoir servie.

(*P. Corneille*, le Menteur, act. III, sc. 5.)

Puisse le ciel, qui lit dans mon cœur éperdu,
Ajouter à vos jours ceux *que* j'aurois *vécu* !
(*La Chaussée*, la Gouv. act. IV, sc. 9.)

Le *que* est là régime indirect; il est pour *pendant lesquels : Les moments pendant lesquels il a* SOUFFERT; *les jours pendant lesquels il a* PARLÉ, *il a* CONVERSÉ; *les heures pendant lesquelles ils ont* COURU, etc., etc.

REMARQUE. — Quelquefois les verbes neutres sont employés activement, et alors ils suivent la deuxième règle; c'est-à-dire que leurs participes s'accordent, quand le régime direct est avant; alors on dira avec accord :

Les meubles que l'huissier a CRIÉS. (M. *Lemare*.) — *La langue que Cicéron a* PARLÉE. (*Le même*.)

Il a retrouvé les deux enfants qu'il avoit tant PLEURÉS. (M. *Bescher*.)

Quand je considère en moi-même les périls extrêmes et continuels qu'a COURUS *cette princesse sur la mer et sur la terre.* (*Bossuet*, Orais. funèbr. de la Duch. d'Orléans.)

L'évêque de Meaux a créé une langue que lui seul a PARLÉE. (M. *de Chateaubr*. Gén. du Christian. t. III, ch. 4.)

Le zèle d'une pieuse sévérité reprochoit à La Fontaine une erreur qu'il a PLEURÉE *lui-même.* (*Champfort*, éloge de La Fontaine.)

Voyez, p. 770, une remarque sur le verbe *coûter*, et, dans le 2e tableau synoptique, de nouveaux exemples à l'appui de cette 4e règle.

§. 5.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES *VERBES PRONOMINAUX*.

Pour bien comprendre la règle qui va suivre, il faut se rappeler que nous appelons verbes *pronominaux accidentels*, des verbes actifs ou neutres de leur nature, qui sont

employés accidentellement avec deux pronoms de la même personne; comme *je m'imagine, je me plais;* et que les verbes *pronominaux essentiels* sont ceux qui ne peuvent se conjuguer sans deux pronoms de la même personne, comme *je me repens, je m'abstiens.*

Voyez une explication un peu plus étendue de ces verbes, chapitre V, article V, §. 4.

CINQUIÈME RÈGLE. — Le participe des verbes pronominaux s'accorde quand il est précédé de son régime direct, et reste invariable lorsqu'il en est suivi. D'où il résulte que,

1°. Le participe des verbes *pronominaux essentiels* s'accorde toujours, parce que ces verbes sont toujours précédés de leur régime direct, exprimé par le second pronom.

Elle s'est MOQUÉE *de vous.* — *Elle s'est* ENFUIE. — *La haine s'est* EMPARÉE *de son ame.* (L'*Académie.*)

L'Académie s'est SOUVENUE *de cette longue prospérité qui l'a suivi jusqu'au tombeau.* (*Marmontel,* t. XVII, Mél., Éloge de M. de St-Aignan.)

Ces hommes se sont REPENTIS. (Dangeau.)

J'estime après tout que ce sont des fautes dont ils ne se sont pas SOUCIÉS. (*Boileau,* Traité du Sublime.)

On écrira également, en faisant accorder le participe avec le second pronom : — *Elle s'est* SERVIE *de son crédit.* — *Elle s'en est* AVISÉE; *ils s'en sont* AVISÉS *trop tard.* — *Elle s'est* APERÇUE *dans cette glace* (417), *ils se sont* APERÇUS *de l'er=*

---

(417) Cette locution semble offrir quelque difficulté; cependant, si l'on y réfléchit un peu, on verra que dans : *elle s'est* APERÇUE *de son erreur,* il y a un régime indirect après le Participe; et, comme le verbe *s'apercevoir* est actif, ou vient d'un verbe actif, et qu'alors il lui faut un régime direct, on en conclura naturellement que *se* est ce régime direct : et cette conclusion est d'autant plus raisonnable que l'on *aperçoit les personnes.*

De même, si l'on examine cette autre phrase : *Je me suis* APERÇUE *qu'un long badinage t'échauffe,* on verra que le régime direct, placé

reur. — *Elle s'en est bien* DOUTÉE. — *Elles s'en sont* ALLÉES *sans me voir.* (Le Dict. de l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

Parce que, comme nous l'avons dit, en parlant du verbe pronominal, page 472, les verbes, *se servir, s'apercevoir, s'aviser, se douter, s'en aller*, etc., doivent être, par la nature de leur signification, considérés comme *essentiellement* pronominaux.

Un seul verbe pronominal fait exception à cette règle, c'est le verbe *s'arroger*, qui, quoique *essentiellement* pronominal, n'a pas pour régime direct son second pronom. On écrira donc avec accord : *les droits qu'ils se sont* ARROGÉS, parce que le régime direct *que* précède le participe; et sans accord : *ils se sont* ARROGÉ *des droits*, parce que le régime direct *des droits* vient après le participe.

2°. Les verbes pronominaux *accidentels* formés *d'un verbe neutre*, ont toujours leur participe invariable, parce que ces verbes, n'ayant pas de régime direct, ne peuvent en être précédés : *Elles se sont* NUI. — *Ils se sont* PARLÉ. — *Ils se sont* RI. — *Ils se sont* SUCCÉDÉ.

(*Domergue, Marmontel*, et M. *Bescher.*)

Elle s'est PLU *à me contredire.* — *Ils se sont* PLU (418) *à me persécuter.*

(L'*Académie, Domergue*, M. *Lemare*, M. *Bescher* et M. *Boniface*, etc., etc.)

---

avant le Participe, demande nécessairement un régime indirect; et ce régime indirect est la préposition *de* sous-entendue avant le *que* : *Je me suis aperçue* DE CE QUE, etc. L'usage ne permet pas de rétablir cette ellipse, mais l'analyse la réclame.

On observera que dans : *elle ne s'est point* ATTENDUE *qu'elle vous verroit; elles se sont* PLAINTES *que vous ne leur eussiez pas répondu*, et autres phrases analogues à celles-là, où le régime direct est aussi avant le Participe, la préposition *de* est également sous-entendue avant le *que*.

(418) Le verbe *plaire*, dit M. *Lemare*, n'a jamais qu'un sens unique; et son complément est toujours au datif : *Ils se plaisent ensemble*, c'est-à-dire : *ils plaisent à soi*, lorsqu'ils sont ensemble,

Plaire, dit M. *Boniface*, est essentiellement neutre; quand je dis : *elle s'est plu*, *plaire* ne cesse pas d'être verbe réfléchi; cela signifie *elle*

Remarque. *Se plaire*, *Se sourire*,
Se déplaire, *Se parler*,
Se complaire, *Se succéder*,
Se rire. *Se nuire*, *s'entre-nuire*,

sont les seuls verbes pronominaux *accidentels* formés d'un verbe neutre.

3°. Les verbes pronominaux *accidentels*, formés *d'un verbe actif*, ont leur participe tantôt invariable, et tantôt variable, selon que le régime direct *suit* ou *précède* le participe. Exemple : *Ils se* sont dit *mille injures*. (L'*Académie*.)

Ils ont dit, quoi ? *mille injures*; le régime direct est après le participe : point d'accord.

Quelques-uns de nos auteurs modernes se sont imaginé *qu'ils surpassoient les anciens*. (D'Olivet.)

Ont imaginé en eux, *quoi ? qu'ils surpassoient les anciens*.

---

a plu à soi. Dans : *Ils se sont* plu *à me contrarier*; *se plaire* a la même signification que dans : *ces personnes se sont plu*. La seule différence qu'il y ait, c'est que, dans la dernière phrase, le Participe est employé dans le sens propre, et que, dans la première, il est pris dans le sens figuré.

L'*Académie*, comme on l'a vu tout-à-l'heure, consacre l'opinion de ces deux Grammairiens; et *Voltaire*, *Thomas*, *Delille* et *Domergue* viennent encore la fortifier.

Thomas a dit : *Une foule d'écrivains* se sont plu *à recueillir tout ce que les femmes ont fait d'éclatant*.

Voltaire, dans Micromégas, p. 171 : *Insectes invisibles que la main du Créateur* s'est plu *à faire naître dans l'abyme de l'infiniment petit*.

Qu'il me soit permis de remarquer ici combien les auteurs se sont plu, *dans tous les temps, à tromper les hommes*. (Le même, Histoire de l'Empire de Russie, 1722.)

Delille, dans sa préface de l'Énéide : *Les poètes épiques* se sont *toujours* plu *à décrire des batailles*.

Et *Domergue* (Lettre à M. de Laurencin, p. 311 de ses Solutions grammaticales) : *Il n'y auroit pas de doutes sur ce point, si l'on avoit donné une édition de Racine sur la copie qu'il* s'étoit plu *à faire lui-même de ses œuvres*.

Ici c'est un membre de phrase qui est régime ou complément direct, et qui de plus est après le participe, double raison pour que l'accord n'ait point lieu.

Saturne, issu du commerce du Ciel et de la Terre, eut trois fils qui SE SONT PARTAGÉ *le domaine de l'Univers.*

(*Barthél.* Introd. au Voyage de la Grèce, prem. part.)

Ils se sont partagé, *quoi? le domaine de l'Univers;* le régime direct est après le participe : point d'accord.

Mais on dira avec accord : *Elle* S'EST LOUÉE *de moi.* — *Elle* S'EST PLAINTE *de vous.* — *Nous* NOUS SOMMES PLAINTS *de vos procédés.* — *Elles* SE SONT *bien* RÉJOUIES. — *Ils* S'ÉTOIENT PERSUADÉS (419) *qu'on n'oseroit les contredire.* (L'*Académie* à chacun de ces mots.)

---

(419) Plusieurs Grammairiens, au nombre desquels il faut mettre *Marmontel*, M. *Maugard*, M. *Bourson*, Mlle *Vauvilliers*, sont d'avis que l'*Académie* a eu tort d'écrire *persuadés* au pluriel, car, disent-ils, *on persuade à soi quelque chose*, et alors *se*, dans la phrase précitée, est un complément indirect, de même que dans *s'imaginer*, *se figurer que*, etc.

Mais M. *Boniface* fait observer dans le troisième numéro de son Manuel des Amateurs, p. 70 et 88, que les verbes *s'imaginer, se figurer* sont toujours suivis d'un régime direct : *on se figure ordinairement* LES CHOSES *autrement qu'elles ne sont.* — *Vous vous êtes imaginé* CELA (l'*Académie.*); au lieu que l'on dit : *persuader quelqu'un* DE *quelque chose*, et *persuader* QUELQUE CHOSE *à quelqu'un* : — *Je l'ai persuadé* DE *la nécessité de faire telle chose; Persuader* UNE VÉRITÉ *à quelqu'un* (l'*Académie.*); d'où il conclut que, ce dernier verbe n'étant pas en parfaite analogie avec les deux autres, et la phrase de l'*Académie* pouvant se décomposer par : *ils avoient persuadé* EUX *de ceci*, ou par : *ils avoient persuadé* CECI *à eux*, le Participe *persuadés*, écrit avec un *s*, est alors très-correct.

M. *Boniface* ajoute ensuite que cette orthographe a été adoptée par plusieurs écrivains, comme le prouvent les exemples suivants : *Permettez pourtant que je vous désabuse, si* VOUS VOUS ÊTES PERSUADÉS *que ce grand prince, en m'accordant cette grace, ait cru rencontrer en moi un écrivain capable de soutenir en quelque sorte, par la beauté du style, et la magnificence des paroles, la grandeur de ses exploits.* (*Boileau,*

Les pénitences que SE SONT IMPOSÉES *les solitaires de la Thébaïde.* (D'Olivet.)

Ma patrie, ma famille SE SONT PRÉSENTÉES *à mon esprit : ma tendresse s'*EST RÉVEILLÉE.

(*Fénélon*, Télémaque, livre III.)

L'un et l'autre avant lui *s'étoient plaints* de la rime.
(Boileau, Sat. IX.)

Les uns SE SONT PLAINTS *que la loi chrétienne engageoit à un détachement des choses du monde.*

(*Neuville*, serm. de la 4e Sem.)

Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et SE SONT PLAINTS *que j'en eusse fait un très-méchant homme.*

(*Racine*, prem. préface de Britann.)

La réputation de Racine S'EST ACCRUE *de jour en jour.*

(*Voltaire*, Siècle de Louis XIV.)

C'est une chose qui mérite d'être remarquée que la plupart des grands hommes de mer que la France a produits SE SONT FORMÉS *dans la marine marchande.*

(*Thomas*, Éloge de Duguay-Trouin.)

Rem. à l'Académie Françoise.) — *Les modernes* SE SONT PERSUADÉS *que cela suffit pour*, etc. (*Buffon*, Manière de traiter l'hist.) — *Ils* S'ÉTOIENT PERSUADÉS *qu'il ne naissoit des soldats qu'en France.* (*Garnier*, Hist. de France.) — *Il est certain que les jeunes métromanes se sont* PERSUADÉS *que la rime dispense de la raison.* (Cours de littérature, t. VIII, p. 360.)

Ces raisonnements et ces exemples nous paroissent concluants, et alors nous pensons que l'on est maître de faire accorder ou de ne pas faire accorder le Participe.

Toutefois M. *Bescher* juge qu'il vaut mieux, lorsque la persuasion est fondée, regarder comme direct le régime qui précède le verbe pronominal *se persuader;* et que, quand elle ne l'est pas, il faut le considérer comme indirect. *Persuader quelqu'un d'une chose*, c'est le convaincre; *persuader quelque chose à quelqu'un*, c'est le lui faire croire.

Parce que les participes de tous ces verbes pronominaux *accidentels* sont précédés de leur régime direct exprimé par le second pronom.

Voyez, dans le 2e tableau synoptique d'autres exemples à l'appui de cette règle.

§. 6.

DU PARTICIPE PASSÉ EMPLOYÉ DANS LES TEMPS COMPOSÉS DES *VERBES UNIPERSONNELS* (420).

SIXIÈME RÈGLE. — Quand le participe passé forme avec l'auxiliaire ce que l'on appelle un verbe *unipersonnel* ou employé unipersonnellement, il reste invariable.

On dit : *Les chaleurs qu'il* A FAIT *pendant l'été.*
(D'Olivet et Marmontel.)

La grande inondation qu'il y A EU. (Fromant.)
La grande sécheresse qu'il a FAIT. (Marmontel.)
La disette qu'il y A EU *pendant l'hiver.* (D'Olivet.)

En effet aucun de ces verbes n'a la voix active : les participes *eu* et *fait* ne se rapportent pas au *que* relatif, car il ne s'agit pas d'*inondation* ou de *disette* EUE par quelqu'un, ni de *sécheresse*, ni de *chaleurs* FAITES ; les mots *eu*, *fait*, sont détournés ici de leur sens propre, pour marquer simplement l'existence, et le *que*, qui n'est le régime d'aucun verbe, est une expression dont on ne sauroit rendre raison. Les participes *eu*, *fait*, n'ayant pas de régime direct, doivent donc rester invariables, puisque tout participe conjugué avec *avoir* ne peut s'accorder qu'avec son régime direct.

(420) On se rappellera ce que nous avons dit, p. 473, que l'on connoît qu'un verbe est pris impersonnellement, quand le pronom *il* qui le précède ne se rapporte ni à un individu, ni à une chose dont on ait fait mention, c'est-à-dire, quand, à la place de ce pronom, on ne peut pas substituer le nom d'une personne ou d'une chose dont il a été question précédemment.

On écrira également sans accord, mais par un autre motif:

Il EST ARRIVÉ *de grands malheurs.*

Quels avantages en EST-IL RÉSULTÉ ?

Parce que c'est une règle sans exception que le participe conjugué avec *être* (excepté dans les verbes pronominaux où il est pour *avoir*), s'accorde toujours avec son sujet : or quel est, dans ces deux phrases, le sujet de *est arrivé, est résulté ?* c'est *il* représentant *ceci*, mot invariable, mot neutre, qui ne sauroit exercer aucune influence sur le participe.

Il faudra aussi écrire sans accord:

Il s'est RASSEMBLÉ *une foule de gens armés.*

Ici le verbe unipersonnel n'est autre chose que le verbe pronominal accidentel *se rassembler* employé unipersonnellement; le sujet est *il, ceci;* et, comme le pronom *se,* régime direct, se rapporte à ce mot vague il en résulte que le participe *rassemblé* reste invariable.

Enfin on écrira d'après le même principe :

Il s'est GLISSÉ *une faute.*

Il s'est TROUVÉ *dix personnes chez moi.*

Nous avons établi, avec le plus de clarté et le plus de précision qu'il nous a été possible, les règles relatives aux Participes passés, employés dans les temps composés de toutes les espèces de verbes.

Présentement nous allons, pour rendre notre travail complet, mettre sous les yeux de nos lecteurs, les *Exceptions* proposées sur quelques-unes de ces règles; ensuite nous donnerons la *solution* de plusieurs *difficultés* qui se présentent dans l'emploi des Participes.

PREMIÈREMENT. — D'anciens Grammairiens, parmi lesquels on compte *Vaugelas, Desmarais,* le P. *Bouhours,* le P. *Buffier,* MM. *de Port-Royal, Douchet* et *Restaut,* vouloient que le Participe passé d'un verbe actif, quoique précédé de son régime direct, n'en prît ni le genre ni le nombre, quand le sujet du verbe étoit mis après le Participe; en conséquence, on devoit écrire, selon eux : *La leçon* QUE

vous ont DONNÉ *vos maîtres.* — *Les ouvrages* QU'*a* ÉCRIT *ce grand homme.* — *Les peines* QUE *m'a* CAUSÉ *cet évènement.*

Mais *Th. Corneille* (sur la 184[e] et 496[e] remarque de *Vaugelas*) ne comprenoit rien à cette exception, et il étoit d'avis qu'elle ne devoit point avoir lieu.

D'Olivet (dans ses Essais de la Grammaire, page 204) pensoit que, pour donner atteinte à une règle générale, il auroit fallu que l'usage se fût prononcé de manière à ne laisser aucun doute; or, ajoutoit-il, du temps même des Grammairiens qui avoient proposé cette exception, nos meilleurs écrivains avoient été les plus fidèles observateurs de la règle.

Et, en effet, tout le monde connoît l'épigramme traduite d'Ausonne, par *Charpentier :*

> Pauvre Didon, où t'*a réduite*
> De tes maris le triste sort!
> L'un, en mourant, cause ta fuite;
> L'autre, en fuyant, cause ta mort.

Et, pour s'assurer que ce n'est point la rime qui amène *réduite*, ne lit-on pas dans *Racine :*

> Fuis; et, si tu ne veux qu'un châtiment soudain
> T'ajoute aux scélérats *qu'a punis* cette main.
> (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Dans *Corneille* (act. I, sc. VI):

> C'est cette Rodogune, où l'un et l'autre frère
> Trouve encor les appas qu'avoit *trouvés* leur père.

> .... Oui, je sais, Acomat,
> Jusqu'où les a *portés* l'intérêt de l'État.
> (Bajazet, act. II, sc. 4.)

Dans *Boileau* (7[e] réflexion sur Longin): *La langue qu'ont* ÉCRITE *Cicéron et Virgile étoit déjà fort changée du temps de Quintilien.*

Et (Satire V):

> Il ne peut rien offrir aux yeux de l'Univers,
> Que de vieux parchemins *qu'*ont *épargnés* les vers,

Au surplus, presque tous les écrits des auteurs modernes, tels que *Voltaire* (421), *La Harpe*, *Buffon*, *Marmontel*, *Delille*, prouvent que la règle de l'accord est généralement observée, et que le désir de ramener la langue à des principes plus simples et plus uniformes, a décidément fait rejeter cette exception; de sorte qu'il est bien reconnu que la place du sujet ne peut influer sur le rapport du Participe avec son régime; en conséquence l'exactitude veut que l'on dise : *La leçon* QUE *vous ont* DONNÉE *vos maîtres.* — *Les ouvrages* Q'*ua* ÉCRITS *ce grand homme.* — *Les peines* QUE *m'a* CAUSÉES *cet évènement.*

DEUXIÈMEMENT. — Les mêmes Grammairiens vouloient que le Participe, quoique précédé de son régime direct, n'en prît ni le genre ni le nombre, quand il étoit suivi d'un Adjectif qui se rapportoit à ce même régime, et qui en faisoit partie; ainsi ils étoient d'avis que l'on écrivît :

Adam et Eve QUE *Dieu avoit* CRÉÉ *innocents.*

Madame de Sévigné s'est RENDU *célèbre par le naturel et la grace inimitable de son style épistolaire.*

Mais *Th. Corneille* et *Lamothe-Levayer* (Lettre 58, page 638, t. II, sur la 194ᵉ et la 486ᵉ remarque de *Vaugelas*),

---

(421) *Voltaire*, par exemple, qui souvent n'a pas fait accorder le Participe, lorsque l'accord le gênoit, pour la mesure ou pour la rime, a, dans ce cas même, respecté cette règle de la Grammaire, dans Brutus (act. IV, sc. 3) :

> Ces murs, ces citoyens *qu'a sauvés mon courage.*

Dans Œdipe (act. III, sc. 2) :

> Des biens *que* m'a *ravis la colère céleste*,
> Ma gloire, mon honneur est le seul qui me reste.

Dans Mariamne (act. I, sc. 1) :

> Elle a voulu me perdre, et je n'ai fait enfin
> Que lui lancer les traits *qu'a préparés sa main.*

Même pièce (act. III, sc. 4) :

> Hérode, en arrivant, recueille avec terreur
> Les chagrins dévorants *qu'a semés sa fureur.*

Duclos (page 207 de ses Remarques sur la Gramm. de *Port-Royal*), *Fromant* (pag. 233 de son Supplément), *d'Olivet* (pag. 198 et 210), *Condillac* (pag. 260, ch. XXII), *Girard* (pag. 123, t. II), et le plus grand nombre des Grammairiens modernes n'admettent pas cette exception.

Les meilleurs écrivains l'ont également rejetée. On lit dans *Fénélon* (Télém. liv. II) : *Si la douleur de notre captivité ne* NOUS *eût* RENDUS INSENSIBLES *à tous les plaisirs.*

Dans *Bossuet : Les Perses, adorateurs du soleil, ne souffroient point les idoles, ni les rois* QU'*on avoit* FAITS DIEUX.

Dans *Massillon : Ils avoient été les pères de leurs peuples et* LES *avoient* RENDUS HEUREUX *pendant leur règne.*

Dans *Corneille* (Cinna, act. V, sc. 1re) :

> Ma haine va mourir *que* j'ai *crue immortelle.*

Dans *Racine*, parlant de l'épée d'Hippolyte (Phèdre, act. III, sc. 1) :

> Je *l'ai rendue horrible* à ses yeux inhumains.

Dans *Fléchier : Il prodigua son sang et sa vie pour assurer au roi cette province,* QUE *sa situation et la conjoncture du temps avoient* RENDUE *très*-IMPORTANTE (422).

Dès-lors plus de doute qu'il ne faille, dans les deux phrases citées plus haut, *créés* et *rendue*, au lieu de *créé* et *rendu*.

---

(422) A toutes ces autorités, nous ajouterons celle de *Voltaire*, qui a également respecté cette règle :

> J'ai vu la mort de près et je l'ai *vue* horrible.
>
> Le salut de l'état nous a *rendus* parents.
>
> Assez de rois, que l'histoire a *faits* grands,
> Chez leurs tristes voisins ont porté les alarmes,
>
> Hélas ! je vous ai *vus ennemis* dès l'enfance.
>
> Par ma foi ces Anglois, que j'avois *crus* si sages,
> N'ont plus ni rime ni raison.
>
> Je les ai *vus* ornés de nos dieux domestiques.

TROISIÈMEMENT. — D'autres Grammairiens, au nombre desquels est *Vaugelas*, étoient d'avis que l'on écrivît sans accord : *Les habitants* NOUS *ont* RENDU *maîtres de la ville ;* — et avec accord : — *Nous* NOUS *sommes* RENDUS *maîtres de la ville.*

Mais, que le Verbe soit actif ou pronominal, le rapport avec le régime change-t-il de nature ? S'il n'en change pas, le Participe doit être, dans l'un et dans l'autre cas, assujéti à la même règle ; ainsi il faut dire : *Les habitants* NOUS *ont* RENDUS MAÎTRES *de la ville*, avec autant de raison que l'on dit : *Nous* NOUS *sommes* RENDUS MAÎTRES *de la ville.*

QUATRIÈMEMENT. — Les anciens Grammairiens avoient encore cherché à établir une exception bien singulière ; ils vouloient que le Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, quoique précédé de son régime direct, ne s'accordât point avec ce régime, lorsque le *sujet* étoit énoncé par le démonstratif *cela*, et ils étoient d'avis de dire : *Les soins* QUE CELA A EXIGÉ, *les peines* QUE *cela a* DONNÉ, au lieu de : *Les soins que cela a* EXIGÉS, *les peines que cela a* DONNÉES.

Mais depuis long-temps cette exception n'est plus admise.

CINQUIÈMEMENT. — *Regnier Desmarais* avoit aussi une idée un peu extraordinaire sur les deux participes *allé* et *venu*. Il prétendoit que l'on devoit écrire : *Elle est* ALLÉE *se plaindre ; elle est* VENUE *nous voir ;* et, si le *régime* venoit à être *transposé*, il étoit d'avis d'écrire : *Elle s'est* ALLÉ *plaindre ; elle* NOUS *est* VENU *voir*, regardant, disoit-il, *allé* et *venu* immédiatement suivis d'un infinitif, comme inséparables, et n'offrant à l'esprit qu'une idée indivisible. Mais en vérité, dit *d'Olivet*, si cette opinion eût été adoptée, l'usage auroit bien mérité le reproche qu'on lui fait souvent d'être plein de caprices.

SIXIÈMEMENT. — Des Grammairiens ont trouvé de la difficulté dans cette phrase : *De la façon que j'ai* DIT *les*

choses, on a dû m'entendre. Ils voudroient que *j'ai dite*; mais *Th. Corneille* (dans ses remarques sur *Vaugelas*), l'*Académie* (sur ces remarques), *Ménage* et *Girard*, font observer que, pour mettre le Participe du Verbe *dire* au féminin, il faudroit que le *que* fût relatif à *façon : de la façon laquelle*; mais *que* ne se résout pas par *laquelle*, il se résout par *avec* LAQUELLE; il est conjonctif et non relatif : d'ailleurs, le mot *choses* étant évidemment régime direct, ni *que*, ni *de la façon* ne sauroient l'être, puisqu'un verbe ne peut avoir deux régimes directs; de plus, le régime direct *choses* se trouve placé après le participe : donc le participe doit rester invariable.

PREMIÈRE REMARQUE.

Le participe ÉTÉ ne change jamais : *La ville de Londres, ayant* ÉTÉ *brûlée en* 1666, *fut rebâtie, au grand étonnement de toute l'Europe, en trois années, plus belle et plus régulière qu'auparavant.*

SECONDE REMARQUE.

On doit éviter, dit l'abbé *Regnier*, d'employer au féminin les Participes *plaint*, *craint*, parce que la désinence de ces Participes est la même que celle des substantifs formés des verbes *plaindre*, *craindre*. Qui diroit : *C'est une personne* QUE *j'ai* PLAINTE; *c'est une maladie* QUE *j'ai* CRAINTE, obéiroit à la Grammaire, mais révolteroit l'oreille. Il faut donc s'exprimer autrement et dire : *C'est une femme dont j'ai plaint le sort; c'est une maladie que j'ai appréhendée.*

Toutefois, d'*Olivet* (pag. 192 de ses Essais de Grammaire), *Vaugelas* (540e remarque), *Th. Corneille* (sur cette remarque), et *Wailly* (pag. 257), sont d'avis qu'on diroit très-bien au masculin : *Les hommes* QUE *j'ai* PLAINTS. — *Les accidents* QUE *j'ai* CRAINTS. — Et au féminin : *Les femmes* QUE *j'ai* PLAINTES. — *Les choses* QUE *j'ai* CRAINTES; pourvu qu'on ait l'art de placer ces participes, de manière qu'on ne

pût les confondre avec les substantifs. — *Elle fut plus* CRAINTE *qu'aimée*, ajoutent ces Grammairiens, n'a rien qui choque, parce que *plus*, qui précède, ôte l'équivoque.

Enfin l'*Académie*, dans ses observations sur *Vaugelas*, pense que l'emploi du participe féminin *plainte*, est préférable à celui du participe *crainte*.

Mais quelles que soient les autorités qui prétendent exclure ou restreindre l'emploi du participe féminin *crainte*, il nous paroît évident que ce participe ne peut jamais être confondu avec le substantif *crainte*; et d'ailleurs, dans cette phrase : *La maladie que j'ai crainte*; *crainte* ne sonne pas plus mal à l'oreille que *plainte* dans celles-ci :

La pauvre Fanchon s'étoit PLAINTE *de beaucoup de maux de tête tout le matin.* (*Racine*, lettre XXV[e] à son fils.)

> Laisse-moi respirer, du moins, si tu m'as *plainte*.
> (*Corneille*, Polyeucte, act. II, sc. 3.)

> . . . . Je m'en suis souvent *plainte*.
> (*Voltaire*, le Dimanche ou les Filles de Minée.)

Avant de parler des difficultés qui peuvent se présenter dans l'emploi des Participes, il ne sera peut-être pas inutile de donner les raisons pour lesquelles le Participe est variable, lorsqu'il vient après son régime, et invariable lorsqu'il le précède; pour quels motifs on dit : *La pièce* QUE *j'ai* FAITE, *vous* L'*avez* LUE; et que l'on ne dit pas : *J'ai* FAITE *cette pièce*, *vous avez* LUE *cette pièce*. Pourquoi l'on dit : QUELS *hommes avez-vous* RENCONTRÉS? plutôt que : *Vous avez* RENCONTRÉS *tels ou tels hommes ?* En effet, dans ces phrases, il s'agit également d'une pièce *faite*, d'une pièce *lue*, et d'hommes *rencontrés*. L'analogie n'est-elle pas la même, soit que le Participe passé suive le régime, soit qu'il le précède? Doit-il être adjectif dans une circonstance plutôt que dans une autre? N'avons-nous pas une infinité d'adjectifs, qui tantôt précèdent, tantôt suivent le nom dont ils déterminent l'acception, et qui ne varient pas? Enfin si la valeur du mot ne varie point, pourquoi la forme de ce mot change-t-elle ?

Écoutons ce que dit à ce sujet *d'Olivet* (pag. 189 et 190 de ses Essais de Grammaire) : Si l'on demande pourquoi le Participe se décline lorsqu'il vient après son régime, et qu'au contraire, lorsqu'il le précède, il ne se décline pas, je m'imagine qu'en cela, nos François, sans y entendre finesse, n'ont songé qu'à leur plus grande commodité. On commence une phrase, ne sachant pas bien quel substantif viendra ensuite : il est donc plus commode, pour ne pas s'enferrer par trop de précipitation, de laisser indéclinable un Participe dont le substantif n'est point énoncé, et peut-être n'est point prévu.

En effet (dit M. *Bescher*, pag. 116 de son Traité des Participes), il est mille circonstances où nous commençons une phrase, sans que nos idées soient arrêtées. Dans ce cas, nous employons des mots dont la signification, en quelque sorte bannale, peut s'adapter à toute espèce de discours; et, tandis que nous prononçons ces mots, nos idées se fixent, et la phrase s'achève.

Si je dis : *On voit bien que cette personne a lu*, je puis terminer là mon discours; mais aussi je puis ajouter : a *lu* Boileau, a *lu* la Henriade, a *lu* les bons auteurs, a *lu* les tragédies de Racine. Si *lu* en cette circonstance étoit regardé comme adjectif, il s'écriroit de quatre manières : il faudroit a *lu* Boileau; a *lue* la Henriade; a *lus* les bons auteurs; a *lues* les tragédies de Racine.

On a donc jugé bien plus simple, dans l'incertitude de ce qui peut suivre, de considérer le mot comme toujours énoncé dans un sens absolu, quand le régime direct ne le précède pas.

Mais cette incertitude n'existe plus, si le régime direct précède le participe. Le nom est exprimé, le genre et le nombre de ce *nom* sont connus, et alors plus de prétexte qui vienne empêcher l'accord du Participe devenu adjectif. Le verbe *avoir*, qui, dans les précédentes positions, étoit inhérent au participe, se détache de l'adjectif, reste le seul

verbe, et l'adjectif devient son régime, de même que le nom; car l'adjectif doit suivre le régime du nom dont il détermine l'acception.

SOLUTION DE PLUSIEURS DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTE L'EMPLOI DU PARTICIPE PASSÉ.

§. 1er.

Lorsque le participe passé, conjugué avec l'Auxiliaire *avoir* et précédé d'un régime direct, est immédiatement suivi d'un Verbe à l'infinitif, il faut, pour déterminer s'il doit ou ne doit pas s'accorder avec le régime, examiner soigneusement, 1°. si le Participe est un Verbe actif et l'infinitif un Verbe neutre; 2°. si le Participe est un Verbe neutre, et l'infinitif un Verbe actif; 3o. enfin, si le Participe et l'infinitif sont tous deux des Verbes actifs.

Dans le cas où le Participe est un Verbe actif, et l'infinitif un Verbe neutre, il n'y a point de difficulté, car l'action exprimée par le Participe tombe nécessairement sur le régime qui le précède, puisque ce régime ne sauroit dépendre du verbe neutre, un verbe de cette nature ne pouvant avoir de régime direct.

Ainsi dans cette phrase : *Je les ai vus tomber*, le Participe *vus* doit s'écrire avec un *s*, puisque *tomber* est un Verbe neutre, et que l'action exprimée par le Verbe actif *voir* porte sur le régime LES, mis pour EUX.

Les a-t-on *vus* marcher parmi vos ennemis ?
Fut-il jamais au joug esclaves plus soumis ?
(*Racine*, Esther, acte III, sc. 4.)

Allez, dis-je, et sachez quel lieu *les* a *vus* naître.
(*Voltaire*, Oreste, act. II, sc. 3.)

Vous *que* j'ai *vus* périr, vous, immortels courages.
(*Le même*, la Mort de César, act. II, sc. 2.)

Cette nuit je *l'*ai *vue* arriver en ces lieux.
(*Racine*, Britannicus, act. II, sc. 2.)

Lui-même d'aussi loin qu'il *nous* a *vus* paroître.
(*Racine*, Bajazet, act. V, sc. 10.)

Peut-être devons-nous regretter ces temps d'une heureuse ignorance, où nos aïeux vivoient pauvres et vertueux dans le champ qui LES *avoit* VUS *naître.* (*Thomas*, Éloge de Duguay-Trouin.)

Les grands hommes appartiennent moins au siècle qui LES *a* VUS *naître et qui jouit de leurs talents qu'au siècle qui les a formés.* (*Gaillard*, Histoire de François Ier.)

A peine l'avions-nous ENTENDUE *parler.* (Télém. liv. XXII.)

Si le participe est un verbe neutre, et l'infinitif un Verbe actif, il est évident que l'action exprimée par l'infinitif porte sur le régime, placé avant, et qu'alors on doit écrire : *Je vous envoie les livres que vous avez* PARU *désirer;* le Participe *paru* sans accord, puisque *paroître* est un verbe neutre, et que l'action exprimée par l'infinitif *désirer*, tombe sur le régime *livre*, représenté par *que*.

Enfin, si le Participe et l'infinitif sont tous deux des Verbes actifs, l'infinitif est suivi d'un régime direct, ou n'en est pas suivi. Dans le premier cas, il n'y a aucune difficulté, car il est évident que le régime direct qui précède le participe appartient à ce participe, puisque l'infinitif a son régime direct après lui. Ainsi l'on écrira avec accord: *Je les ai* VUS *combattre les ennemis, nous les avons* ENTENDUS *chanter une romance.*

Je l'ai *vue* à genoux *consacrer* ses fureurs.
(*Racine*, Bérén., act. II, sc. 2.—Titus parlant de la Cour de Rome, sous le règne de Néron.)

Mazaël, tu m'as *vue*, avec inquiétude,
Traîner de mon destin la triste incertitude.
(*Voltaire*, Variantes de Mariamne, act. I, sc. 1re.)

Sire, au jour du péril les a-t-on *vus* jamais
Payer de leur honneur ou la vie ou la paix ?
(*Raynouard*, les Templiers, act. I, sc. 5.)

Toute l'Europe sait que je ne l'ai jamais attaquée là-dessus, non pas même lorsqu'on l'a VUE ENTREPRENDRE *sur ma succession.* (Révolutions d'Angleterre.)

Mais, si l'infinitif n'est pas suivi d'un régime direct, c'est alors qu'il peut y avoir de l'incertitude, puisque le régime qui précède peut appartenir à l'un ou à l'autre : dans ce cas, le sens de la phrase peut seul indiquer auquel des deux le régime appartient. Si le régime est l'objet de l'action exprimée par le Participe, ce participe prend le genre et le nombre; s'il est l'objet de l'action exprimée par l'infinitif, le Participe reste invariable; parce qu'alors il a pour régime direct l'*Infinitif*, qui n'ayant par lui-même ni genre ni nombre, et ne précédant pas d'ailleurs le Participe, ne peut avoir sur celui-ci aucune influence.

Pour s'assurer du véritable sens de la phrase, on aura recours à l'interrogation que nous avons indiquée plus haut, et par laquelle on reconnoît le régime; par exemple, si j'ai à écrire : *Je les ai* VUS *applaudir*, je dirai; j'ai vu, qui? *eux applaudir* (423).

Alors le participe prend l'accord, puisqu'il est précédé de son régime *eux*, représenté par LES.

Mais dans les phrases suivantes :

Les airs QUE *j'ai* ENTENDU CHANTER, *les paysages* QUE *j'ai* VU DESSINER.

Je dis :

J'ai entendu, quoi? chanter des airs.

J'ai vu, quoi? dessiner des paysages.

Cette réponse m'indique que le pronom QUE qui représente ces mots, *des airs, des paysages*, quoique énoncé avant le Participe, est en rapport direct avec l'infinitif.

---

(423) On se rappellera que, dans les phrases où le régime a un rapport direct avec le Participe, le verbe à l'infinitif se résout par le Participe présent, ou par le relatif *qui*, avec l'imparfait de l'indicatif :

J'ai vu eux APPLAUDISSANT, — *qui* APPLAUDISSOIENT.

Dans les phrases où le régime appartient au verbe à l'infinitif, ce verbe se résout ordinairement par la voix passive :

J'ai VU *applaudir* EUX : *eux* ÊTRE APPLAUDIS

Les exemples suivants serviront à fortifier cette règle :

La guerre ne se faisoit point autrefois comme nous L'*avons* VU FAIRE *du temps de Louis XIV.* (Voltaire, Introd. au siècle de Louis XIV, ch. 11.)

Croyez-moi, les humains, *que* j'ai trop *su connoître*,
Méritent peu, mon fils, qu'on veuille être leur maître.
(Le même, *Alzire*, act. I, sc. 1)

Seigneur, dit Tancrède, je viens te confirmer des prodiges QUE *tu n'a pas* VOULU CROIRE, *et qui en effet paroissent incroyables.* (Trad. de la Jérus. dél.)

Monsieur, cette comparaison est bonne; mais elle n'est pas de vous; car je L'*ai* ENTENDU FAIRE *à notre curé.* (Florian.)

Si, dans toutes ces phrases, les Participes sont restés invariables, on voit facilement que c'est parce que les régimes sont en rapport direct avec les Verbes à l'infinitif, puisque, par la réponse à l'interrogation, ils viennent après; ou, si l'on veut, puisque ces infinitifs peuvent se rendre par la voix passive (424).

Mais il se présente une autre difficulté qui semble un peu moins facile à résoudre; c'est de savoir comment on doit s'y prendre, quand le Participe suivi d'un Verbe à l'infinitif, est précédé de deux régimes.

Le même principe est applicable dans cette circonstance,

---

(424) Il est à remarquer que cette solution, ou plutôt cette règle nous est donnée par *Th. Corneille* (sur la 184e rem. de *Vaugelas*, p. 209, t. 2); *Beauzée* (Encyclopédie méthod., au mot Partic.); *Duclos* (p. 204 et 208 de ses remarques sur la Grammaire de *Port-Royal*); *Condillac* (p. 258, chap. 22); *d'Olivet* (p. 201); l'*Académie* (dans son journal, p. 320); *Girard* (p. 125 et 126, t. 1); enfin par *Wailly*, *Restaut* et les Grammairiens modernes.

Et il est d'autant plus nécessaire de ne pas perdre de vue cette observation, que plusieurs des Grammairiens dont on vient de lire les noms ont émis, à l'occasion du participe *laissé* suivi d'un infinitif, une opinion qui est entièrement contradictoire avec les principes sanctionnés par cette règle.

C'est au surplus ce que l'on va voir dans un instant.

c'est-à-dire qu'il faut déterminer le rapport de chaque régime; mais, pour cela, il est indispensable de faire une double interrogation.

Ainsi dans cette phrase : *Les liqueurs* QUE *j'ai* VU *verser;* j'écris comme nous l'avons dit tout-à-l'heure, *vu* sans accord, parce que le régime est en rapport direct avec l'infinitif : *J'ai vu*, quoi? *verser des liqueurs.*

Mais si j'ai à exprimer que j'ai vu *des convives verser des liqueurs*, j'écrirai : *Les liqueurs* QUE *je* LES *ai* VUS *verser; j'ai vu*, qui? *eux; verser*, quoi? *des liqueurs; vus* au pluriel et au masculin, puisque le régime *eux*, de ce nombre et de ce genre, est en rapport direct avec ce Participe, et le substantif *liqueurs* en rapport avec l'Infinitif *verser.*

De même si j'ai à exprimer que j'ai vu *verser des liqueurs à des convives*, j'écrirai : *Les liqueurs* QUE *je* LEUR *ai* VU *verser; j'ai vu*, quoi? *verser des liqueurs*; à qui? *à eux, aux convives; vu* invariable, car le régime est en rapport direct avec l'Infinitif, puisqu'on ne peut le placer qu'après; et *à eux*, en rapport indirect avec ce même Verbe.

D'après ce qu'on vient de lire, on verra sans peine qu'il faut écrire :

AVEC ACCORD.	SANS ACCORD.
En parlant d'une femme qui étoit occupée à peindre :	En parlant d'une femme que l'on étoit occupé à peindre :
Je L'*ai* VUE *peindre.* J'ai vu *elle* peindre (peignant, qui peignoit).	*Je* L'*ai* VU *peindre.* — J'ai vu peindre *elle* (elle être peinte).
En parlant de voleurs qui pilloient :	En parlant de paysans que des voleurs pilloient :
Je LES *ai* VUS *piller.* — J'ai vu EUX piller (pillant, qui pilloient).	*Je* LES *ai* VU *piller.* — J'ai vu piller *eux* (eux être pillés).
En parlant d'actrices :	En parlant de tragédies :
Je LES *ai* VUES *jouer.* — J'ai	*Je* LES *ai* VU *jouer.* — J'ai

vu *elles* jouer (jouant, qui jouoient).

En parlant de personnes qui offroient des secours :

Je LES *ai* ENTENDUES *offrir.* — J'ai entendu *elles* offrir (offrant, qui offroient).

En parlant de secours offerts, mais dédaignés :

Les secours QUE *l'on vous a offerts, madame, je* VOUS *les ai* VUE *imprudemment dédaigner.* — J'ai vu *vous* imprudemment dédaigner (dédaignant, qui dédaigniez).

En parlant d'une femme qui offroit des présents :

Je L'*ai* VUE *offrir des présents.* — J'ai vu *elle* offrir (offrant, qui offroit).

En parlant d'offres de service faites par.....

Les offres de service QUE *je* LES *ai* VUS *faire.* — J'ai vu *eux faire* (faisant, qui faisoient des offres de service).

vu jouer *elles* (elles être jouées).

En parlant de secours offerts :

Je LES *ai* ENTENDU *offrir.* — J'ai entendu offrir *ces secours* (ces secours être offerts).

En parlant de secours implorés et refusés :

Les secours que vous avez implorés, madame, je vous LES *ai* VU *inhumainement refuser.* — J'ai vu inhumainement refuser les secours *à vous*, madame (les secours être inhumainement refusés).

En parlant d'une femme à qui l'on offroit des présents :

Je LUI *ai* VU *offrir des présents.* — J'ai vu offrir des présents (des présents être offerts *à elle*).

En parlant d'offres de service faites à....

Les offres de service que je LEUR *ai* VU *faire...* — J'ai vu faire des offres de service (des offres de service être faites *à eux*).

§. 2.

Le participe *laissé*, suivi d'un Infinitif, est également assujetti aux mêmes principes, à la même règle; c'est-à-dire que, pour déterminer l'accord, il faut examiner auquel du Participe ou de l'Infinitif appartient le régime qui précède le Participe.

Mais, afin de faciliter cet examen, il faut distinguer le cas où l'*Infinitif* qui suit *laissé*, est *neutre*; le cas où il est *actif*, mais employé *sans régime*; enfin le cas où il est actif et employé *avec son régime direct*.

Dans la première supposition, nulle difficulté, puisqu'il est de principe qu'un verbe neutre ne peut avoir de régime direct. — Dans la seconde, il y a un peu plus d'incertitude; mais alors il faut bien se pénétrer du sens de la phrase, et bien distinguer si le régime est l'objet de l'action exprimée par le Participe *laissé*, ou l'objet de l'action exprimée par l'Infinitif qui le suit. — Dans la troisième supposition, puisqu'il est reconnu en principe que deux régimes directs ne peuvent dépendre d'un même Verbe, il est évident que l'infinitif ayant son régime, celui qui précède appartient nécessairement au Participe.

Ces principes bien entendus, il ne s'agit plus que d'en faire l'application:

Nous pensons donc que l'on doit écrire dans le premier cas, c'est-à-dire lorsque *l'infinitif* est *neutre*: *Elle s'est* LAISSÉE *tomber*. — *Je* LES *ai* LAISSÉS *aller, passer, marcher, venir, partir, sortir*, de même que l'on écrit: *Je* L'*ai* VUE *tomber, je l'ai* REGARDÉE *aller, passer, marcher*, etc. (*Duclos*, *Domergue*, sa Gramm. simpl. et son Journ. Ire part.)

Quelques écrivains scrupuleux diront peut-être que cette construction n'est pas correcte, parce qu'il n'est pas selon l'usage de dire: elle a laissé, qui? *elle tomber*. J'ai laissé, qui? *eux passer, marcher*, etc. Mais il suffit qu'elle rende la pensée, pour que l'on soit autorisé à regarder le régime comme dépendant du Participe.

A l'appui de cette opinion, nous avons l'*Académie*, cette autorité respectable, à laquelle est dévolu le droit de prononcer sur toutes les difficulés relatives à la langue françoise.

Dans son Dictionnaire (édit. de 1762 et de 1798), on lit au mot *aller*, *cette femme s'est* LAISSÉE *aller à sa passion*.

Nous avons encore pour autorité beaucoup d'écrivains:

Le ridicule des femmes savantes n'est pas tout-à-fait poussé à bout; il y a d'autres ridicules plus naturels dans ces femmes, QUE *Molière a* LAISSÉS *échapper.* (L. P. Rapin.)

Ainsi quand Jugurtha eut enfermé une armée romaine, et qu'il L'*eut* LAISSÉE *aller sur la foi d'un traité, on servit....* (Montesq. Grandeur et Décadence des Romains, chap. VI.)

O Julie! si le destin T'*eût* LAISSÉE *vivre*, etc. (Marmontel, Trad. de la Pharsale de Lucain, ch. I.)

Il L'*a* LAISSÉE *trop vivre après la mort de l'empereur Maurice son mari.* (*P. Corneille*, Examen d'Héraclius.)

Mon sujet s'étendant sous ma plume, je L'*ai* LAISSÉE *aller sans contrainte.* (J.-J. Rousseau, Préface de la Lettre à d'Alembert.)

Enfin *Marmontel*, que nous citons autant comme Littérateur que comme Grammairien, a dit: *Elle s'est* LAISSÉE *aller, elle s'est* LAISSÉE *tomber.*

Dans le second cas, c'est-à-dire, si le verbe à l'infinitif est *actif*, mais employé *sans régime*, il est nécessaire, comme nous l'avons dit plus haut, de se bien pénétrer de ce que l'on veut exprimer, et alors, de faire usage de l'interrogation, pour arriver à connoître auquel du Participe ou de l'Infinitif appartient le régime; et en conséquence :

Si l'on avoit à parler d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture, on écriroit avec accord : *Je* L'*ai* LAISSÉE *manger.* — J'ai l'aissé, qui? *elle mangeant, qui mangeoit*, parce que le pronom énoncé dans la réponse se rapporte directement au Participe, puisqu'il vient immédiatement après; et, comme il est régime direct, et qu'il précède le Participe, il le rend variable.

Mais, si l'on avoit à parler d'une biche que l'on a abandonnée aux chiens, et dont on leur a fait faire curée, il faudroit écrire sans accord : *Je* L'*ai* LAISSÉ *manger.* J'ai laissé, quoi? *manger elle, la biche*, parce que cette réponse venant à la suite du Verbe à l'infinitif, m'indique que le pronom qui représente la biche, a un rapport direct avec l'Infinitif, et

que, par conséquent, il n'influe pas sur le Participe, quoi-qu'il soit placé avant lui.

Les écrivains viennent encore fortifier ces principes. On lit dans J. J. Rousseau :

Son père sait bien que tout le menu linge n'eût point eu d'autre blanchisseuse qu'elle, si on L'*avoit* LAISSÉE *faire.*

Dans Voltaire :

Il auroit certainement corrigé bien des choses que le zèle inconsidéré de son écrivain avoit LAISSÉES *échapper.*

Dans la traduction de la Jérusalem délivrée :

Insensée, tu fuis néanmoins à toute heure celui par qui tu T'*es* LAISSÉ *charmer.*

Dans Lesage :

De concert avec lui, elle s'étoit LAISSÉ *renfermer pour se dérober à des poursuites qui alarmoient sa vertu.*

Dans ces deux premiers exemples, l'infinitif est employé neutralement, et le régime direct dépend du verbe actif qui précède. Dans les deux derniers au contraire l'infinitif est employé activement; il a pour régime direct *te*, *se* qui précèdent, et lui-même est le régime direct du participe.

Enfin, dans le cas où l'infinitif est *actif*, mais suivi lui-même d'*un régime*, il n'y a aucune difficulté pour détermi-ner s'il faut ou s'il ne faut pas l'accord. En effet, puisqu'il est de principe qu'un Verbe ne peut avoir deux régimes directs, il faut nécessairement que ce soit le substantif ou le pronom qui précède le Participe qui en soit le régime, et qui alors le force à prendre le genre et le nombre.

On écrira donc : *Je* LES *ai* LAISSÉS *tuer mes pigeons. — Je* LES *ai* LAISSÉS *chasser un chevreuil. — Je* LES *ai* LAISSÉS *boire mon vin.* J'ai laissé, qui? *eux tuer mes pigeons.* J'ai laissé, qui? *eux chasser un chevreuil.* — J'ai laissé, qui? *eux boire mon vin.*

Si le Participe *laissé* étoit suivi de l'Infinitif d'un Verbe *essentiellement pronominal*, ou *accidentellement pronominal*,

formé d'un verbe actif, il prendroit toujours l'accord, parce qu'alors le régime, précédant le Participe, en dépendroit nécessairement, le pronom *se* étant évidemment le régime de l'Infinitif; ainsi l'on écriroit :

Je LES *ai* LAISSÉS SE *divertir*, SE *consoler*, SE *repentir* (425).

---

(425) *Th. Corneille*, *Restaut*, *de Wailly*, *Douchet*, *Girard*, *Condillac*, *de la Touche* et *Lévizac*, pensent que le participe *laissé*, suivi de l'infinitif d'un verbe, de quelque nature qu'il soit, doit toujours rester invariable; parce que, selon eux, le Participe et l'Infinitif doivent être regardés comme des mots inséparables, et ne présentant qu'une seule idée à l'esprit. Quand on dit : *on les a* FAIT ou LAISSÉ *mourir*, *passer*, *tomber*, on ne veut pas, disent-ils, faire entendre simplement qu'*on les a faits* ou *laissés qui mouroient*, *passoient*, *tomboient*; puisque, selon la pensée, les personnes dont on parle sont réellement *mortes*, *passées*, *tombées*. Les Grammairiens qui partagent cet avis, s'appuient en outre de l'autorité de *Duclos*, de *Beauzée*, de *Domairon*, etc., qui s'accordent à reconnoître l'invariabilité du Participe *fait* suivi d'un infinitif, lors même que cet infinitif est neutre; et ils rappellent ces phrases de *Duclos* : *Une personne s'est présentée à la porte*, *je* L'*ai* FAIT *passer*. — *Avec des soins on auroit sauvé cette personne*, *ce remède l'a* FAIT *mourir*. Or, il n'y a pas moins de raison de regarder comme invariable le Participe *laissé* suivi d'un verbe neutre, qu'il n'y en a de regarder le Participe *fait* suivi des deux verbes neutres *passer*, *mourir*; en conséquence, ils veulent que l'on dise dans tous les cas, sans accord : *Je l'ai* LAISSÉ *passer*, *je l'ai* LAISSÉ *mourir*, *elle s'est* LAISSÉ *tomber*, comme on dit, *on l'a* FAIT *passer*, *on l'a* FAIT *mourir*, *elle s'est* LAISSÉ *séduire*.

Mais n'est-on pas fondé à répondre à *Th. Corneille*, à *Restaut*, etc., que le Participe du verbe *laisser*, suivi d'un verbe à l'infinitif, ne peut pas être assimilé à celui du verbe *faire?* Quand je dis :

Les livres qu'il a LAISSÉS *tomber*, on laisse *les livres tomber*, on ne les retient pas lorsqu'ils tombent; *que* est donc le régime de *il a laissé*, et non de *tomber*.

Au lieu que, lorsque je dis : *les livres qu'il a* FAIT *tomber*, on ne fait pas les livres tomber, on fait *tomber les livres*; *que* ici est évidemment sous le régime des deux verbes ensemble, dont le premier est l'auxiliaire du second : *tomber*, quoique verbe neutre, précédé de *faire*, présente la périphrase d'un verbe actif qui demande absolument un régime; car il

§. 3.

Le Participe *fait*, suivi d'un Infinitif, est le seul qui fasse exception aux règles que nous venons d'établir, c'est-à-dire

9

---

est impossible de faire tomber, à moins qu'on ne fasse tomber *quelqu'un* ou *quelque chose.*

Ensuite *laissé*, suivi d'un infinitif, peut avoir, avant et après lui, un régime direct, et le verbe à l'infinitif en avoir un aussi; car on pourroit très-bien dire : *Je* LES *ai laissés chasser* UN CHEVREUIL, tandis qu'on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *je* LES *ai fait chasser* UN CHEVREUIL.

D'autres Grammairiens, tels que *Beauzée, Duclos, Domairon, Domergue, Morel,* distinguent seulement le cas où l'infinitif qui suit le participe est neutre ou pris neutralement, de celui où il est actif ou pris activement. Dans le premier cas, disent-ils, le Participe *laissé* doit être variable; dans le second cas, il doit être invariable; en conséquence, ils veulent que l'on écrive avec accord : *Une personne s'est présentée à la porte, je* L'*ai* LAISSÉE *passer,* parce que le pronom régime direct appartient au Participe, et non à *passer* qui est un verbe neutre, *j'ai laissé elle passer, qui passoit.*

Mais ils voudroient que l'on dît sans accord : *Elle s'est* LAISSÉ *conduire, elle s'est* LAISSÉ *gouverner*, par cette seule raison que *conduire, gouverner* sont *des verbes actifs*, et qu'alors le pronom relatif n'est pas le régime du verbe *laisser;* mais de ces deux verbes, *elle a laissé conduire elle, elle a laissé gouverner elle.*

Si l'on adoptoit cette seconde opinion, ainsi motivée, il y a beaucoup de cas où l'analogie changeroit tout-à-fait le sens du discours. En effet si, lorsque *laissé* se trouveroit avoir à sa suite un verbe actif, on reconnoissoit pour règle générale que, dans ce cas, on ne devroit pas faire accorder le Participe *laissé*, il faudroit donc décider que l'on doit écrire sans accord, en parlant d'une biche que l'on n'a pas empêchée de prendre de la nourriture, *je l'ai* LAISSÉ *manger;* et, en parlant d'enfants qui lisoient, *je les ai* LAISSÉ *lire;* puisque les infinitifs qui suivent le Participe *laissé*, sont des infinitifs de verbes actifs; ce qui d'abord seroit contradictoire avec l'opinion des Grammairiens mêmes que nous réfutons

qu'il n'est point susceptible d'entrer en concordance avec le régime qui le précède, parce qu'il forme toujours un sens indivisible avec l'Infinitif, tellement qu'on ne sauroit, sans changer entièrement le sens de la phrase, mettre, immédiatement après ce Participe, le substantif dont le régime pronom tient la place. On dira donc :

Une femme s'est présentée à la porte; je L'*ai* FAIT PASSER.
(Duclos, Supplém. à la Gramm. de Port-Royal, ch. XXII.)

Les serpents paroissent privés de toût moyen de se mouvoir, et uniquement destinés à vivre sur la place où le hasard LES FAIT NAÎTRE.
(M. de Lacépède, Disc. sur la nat. des Serpents, vol. 3.)

Ne m'a-t-il pas caché le sang qui *m'a fait naître ?*
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 2.)
C'est Zaïre qui parle.

Sa famille l'a. FAIT INTERDIRE. (Géronte parlant de madame Bertrand, dans *le Retour imprévu*, de Regnard (424).

Quelques personnes objecteront peut-être que les verbes neutres, n'ayant point de régime direct, le verbe *naître*,

---

ici, et qu'ils ont émise (p. 749, note 422) pour le cas où un Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, se trouve suivi d'un infinitif; ensuite une semblable décision donneroit à l'idée de l'écrivain un toût autre sens, car les deux phrases orthographiées ainsi, voudroient alors dire, j'ai laissé la biche *être mangée*, j'ai laissé les enfants *être lus*.

Cette opinion de *Beauzée*, de *Duclos*, etc., etc., n'est donc pas, sous ce second point de vue, plus admissible que celle de *Th. Corneille*, de *Girard*, etc., etc.; celle au contraire que nous avons émise (page 748), est une conséquence de la règle relative à tout Participe suivi d'un infinitif; elle est de plus fondée sur des exemples pris dans nos meilleurs écrivains, et dans le Dictionnaire de l'*Académie*.

(424) Ninon de Lenclos, suivant l'observation de *Marmontel*, disoit : *Je me suis faite homme*, et elle parloit bien ; mais Ninon n'auroit pas dit : *Je me suis faite aimer*. Dans la première phrase, c'est *me* qui est régime de *faite*; dans la seconde, c'est *aimer* qui est régime de *fait*.

dans le second exemple, ne peut gouverner le pronom régime direct *les ;* qu'en conséquence, il faut que ce soit le Participe *fait* qui le gouverne, et dès-lors qu'on doit écrire : *les a faits naître ;* mais *Th. Corneille* leur répondra que le verbe *faire* imprime son action et son régime à l'Infinitif qui le suit, soit que ce verbe soit actif, ou qu'il soit neutre ; qu'ainsi l'on dit : *Faire mourir quelqu'un, faire tomber quelqu'un, faire venir quelqu'un ;* et cependant ce ne sont pas les verbes *mourir, tomber, venir* qui gouvernent *quelqu'un*, puisque ce sont des verbes neutres ; ce n'est pas non plus le verbe *faire* qui les gouverne, puisqu'on ne peut pas dire, *faire* QUELQU'UN *mourir :* le verbe *faire* imprime son action aux verbes neutres, qui prennent alors une signification active, de telle sorte que *faire mourir quelqu'un* se tourne par *faire que quelqu'un meure.* Enfin *Th. Corneille* leur dira que, si l'Infinitif qui suit *faire* est l'infinitif d'un verbe actif, il se résoudra par le Passif : *Faire peindre quelqu'un ; faire que quelqu'un soit peint.*

Observez, dit M. *Bescher,* que le Participe *fait,* sur la nature duquel très-peu de personnes élèvent du doute, ne pourroit lui-même précéder un infinitif auquel on prétendroit attribuer deux régimes directs ; car le principe que deux régimes de cette espèce ne sauroient appartenir au même Verbe ne souffre aucune exception. On ne dira donc pas :

Je LES *ai fait traverser le fleuve.*

Mais on dira : *Je* LEUR *ai fait.....* Le régime qui suit le Verbe à l'Infinitif demande que le régime qui précède soit indirect, puisqu'il ne peut jamais appartenir au Participe *fait.*

§. 4.

La même règle s'observera encore pour le cas où le Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe

soit *actif*, soit *pronominal accidentel*, est suivi d'un infinitif précédé des prépositions *à* ou *de*; c'est-à-dire que l'on écrira sans accord :

C'est une fortification QUE *j'ai* APPRIS *à faire*. (*Vaugelas*, *Th. Corneille* et l'*Académie*.) — J'ai appris, quoi? *à faire une fortification*.

Entraîné par le torrent, il se trouva malgré lui hors de la route QU'*il avoit* RÉSOLU *de suivre*. (Bourdaloue, Oraison fun. du prince de Condé.) Il avoit résolu, quoi? *de suivre la route*.

Telles sont les réflexions QUE *j'ai* CRU *utile de vous soumettre*. — J'ai cru, quoi? *utile de vous soumettre les réflexions*.

Les voyages QU'*elles se sont* PROPOSÉ *de faire*. Elles ont proposé à elles, quoi? *de faire des voyages*;

parce que, dans toutes ces phrases, l'interrogation, amenant en réponse l'infinitif, indique que c'est cet infinitif qui est l'objet de l'action, ou ce qui est la même chose, le régime du participe.

Mais on écrira avec accord : *Pénélope, ne voyant revenir ni lui, ni moi, n'aura pu résister à tant de prétendants; son père* L'*aura* CONTRAINTE *d'accepter un nouvel époux*. (Fénélon, Télém.) — Son père aura contraint, qui? *elle*.

Les maladies lui ôtèrent la consolation QU'*elle avoit tant* DÉSIRÉE, *d'accomplir ses premiers desseins*. — (Bossuet.) — Elle avoit tant désiré, quoi? *la consolation*.

Veux-tu bien ne pas prendre garde à l'imprudence QUE *j'ai* EUE *de te le dire*. (Marivaux, Jeux de l'Am. et du Has., I, 7.) — J'ai eu, quoi? *l'imprudence*.

Elle s'est CHARGÉE *d'écrire cette lettre*. — Elle a chargé, qui? *elle*;

parce qu'ici la réponse à l'interrogation indique que le régime qui précède dépend du Participe.

En effet, un Verbe actif ne pouvant avoir qu'un régime direct, et les verbes *accepter*, *contraindre*, et *avoir*, *accomplir*, *désirer* et *dire*, ayant chacun le leur, il faut nécessairement que le pronom *le* et le pronom *que*, qui précèdent les Participes, soient régis par ces Participes.

§. 5.

L'Infinitif est quelquefois sous-entendu à la suite du Participe, ce qui arrive après les Participes des verbes *devoir*, *vouloir*, *pouvoir* :

Je lui ai fait toutes les caresses QUE *j'ai* DÛ. — *Il a eu de la cour toutes les grâces* QU'*il a* VOULU. — *Vous avez aimé votre prochain, si vous lui avez rendu tous les services* QUE *vous avez* PU. (*Domergue*, et tous les Gramm. modernes.)

Comme, dans ces phrases, le relatif *que* n'est pas le régime du Participe, car on n'a pas *dû les caresses*, on n'a pas *voulu les grâces*, on n'a pas *pu les services*, mais on a dû *faire* les caresses, on a voulu *avoir* les grâces, on a pu *rendre* les services; il l'est donc des infinitifs sous-entendus *faire*, *avoir*, *rendre* : d'où il résulte que les Participes, *dû*, *voulu*, *pu*, doivent être invariables.

Toutefois les Participes *dû* et *voulu* prennent le genre et le nombre dans les phrases suivantes : — *Elle m'a toujours payé les sommes* QU'*elle m'a* DUES. — *Il veut fortement toutes les choses* QU'*il a une fois* VOULUES, parce qu'il n'y a point de verbes sous-entendus; il a dû *les sommes*, il a voulu *les choses*. Dans ces phrases, le relatif *que* est le régime direct de *a dues*, *a voulues*; et comme ce régime précède les Participes, ceux-ci doivent prendre l'accord.

§. 6.

Tout participe précédé d'un *que* relatif, et suivi immédiatement de la conjonction *que* et d'un verbe, soit au conditionnel, soit au subjonctif, est toujours invariable, comme dans ces phrases :

La lettre QUE *j'ai* PRÉSUMÉ *que vous recevriez.* (Marmontel.)

Les affaires QUE *vous avez* PRÉVU *que vous auriez.*
(Beauzée.)

Par la raison que la proposition subordonnée est toujours le régime direct du participe. En effet, j'ai présumé quoi? *que vous recevriez la lettre.* — Vous avez prévu quoi? *que vous auriez les affaires.* Dans ces sortes de phrases, *que* relatif est, comme on le voit, le régime direct du verbe de la proposition subordonnée.

§. 7.

Écrira-t-on : *Cette femme n'est pas aussi belle que je* L'*avois* IMAGINÉE, *ou* IMAGINÉ; *que je* L'*avois* PENSÉE, *ou* PENSÉ; *que je* L'*avois* CRUE, *ou* CRU?

On diroit d'une ou de plusieurs femmes : *Je* L'*ai* CRUE *belle, je* LES *ai* CRUES *belles*, parce qu'on peut dire : *J'ai* CRU *cette femme belle, ces femmes belles;* et alors il semble qu'on devroit dire : *Elle n'est pas aussi belle que je* L'*avois* IMAGINÉE, PENSÉE, CRUE; mais qu'on y prenne garde, le sens n'est pas ici le même. Le pronom *l'*, dans la première phrase, ne représente pas la femme, il ne représente que la qualification; aussi *l'* est-il pour *le*. On ne rendroit pas sa pensée en disant : *Elle n'est pas aussi belle que j'avois* IMAGINÉ, *que j'ai* PENSÉ, *que j'ai* CRU *elle;* il faudroit dire : *Elle n'est pas aussi belle que j'ai* IMAGINÉ, *que j'ai* PENSÉ,

que j'ai CRU *qu'elle l'étoit*, ou *que cela étoit. Le* tient donc lieu de *qu'elle l'étoit*, ou de *que cela étoit.* En conséquence, comme il y a une règle de Grammaire (page 391) qui dit que le pronom *le* ne prend ni le genre ni le nombre, quand il tient la place ou d'un adjectif, ou d'un verbe, ou de tout un membre de phrase, il faut écrire *imaginé, pensé, cru,* au masculin et au singulier. La preuve d'ailleurs que cela est correct, c'est que, s'il étoit question de plusieurs femmes, on ne diroit pas : *Elles ne sont pas aussi belles que je* LES *ai* IMAGINÉES, on diroit *que je* L'*ai* IMAGINÉ. Or, si le pronom représentoit *les femmes*, il faudroit le mettre au pluriel, et si on ne l'y met pas, c'est qu'il ne représente pas *les femmes ;* alors, ne pouvant s'accorder en nombre avec ce mot pluriel, il ne doit pas non plus s'accorder en genre. Si donc, dans ce second cas, le Participe ne doit prendre ni genre ni nombre, il doit également rester invariable dans le premier.

(M. *Morel*, page 60 de son Traité de la Concord. du Part.)

§. 8.

Dans quel cas un participe passé, précédé du mot *en*, doit-il prendre ou rejeter l'accord ?

D'après *Lévizac*, *Féraud*, *Caminade*, M. *Bescher* et M. *Auger* (dans son Comment. sur *Molière*), le pronom *en*, joint à un verbe actif, peut être considéré comme *régime direct* ou comme *régime indirect* de ce verbe.

Toutes les fois qu'il est considéré comme *régime direct*, le Participe ne varie pas, car le pronom *en*, n'ayant de sa nature ni genre ni nombre, ne sauroit en communiquer au Participe. Mais, si le pronom *en* est regardé comme *régime indirect*, il n'influe nullement sur le Participe, qui alors s'accorde avec son régime direct, lorsqu'il en est précédé, ou reste invariable, quand il en est suivi.

Toute la difficulté consiste donc à savoir dans quel cas *en* est régime direct ou régime indirect.

Ce pronom est *régime direct,* lorsque, comme tous les mots qui jouent ce rôle, *il est l'objet* de l'action exprimée par le verbe; et alors on ne peut pas le supprimer, car si on le retranchoit de la phrase, on ne sauroit plus à quoi se rapporte le Participe. Si, par exemple, en parlant de fleurs, je dis *j'en ai cueilli,* certainement le sens est parfaitement clair; mais, que je fasse disparoître *en*, et que je dise : *j'ai cueilli,* l'action n'a plus d'objet; il n'y a plus de sens, puisqu'on ne sait plus ce qui a été cueilli. Au contraire, le pronom *en* est *régime indirect,* lorsqu'*il n'est pas l'objet* de l'action exprimée par le verbe employé comme participe, et dans ce cas, on peut le retrancher de la phrase, sans qu'on cesse de savoir à quoi le Participe se rapporte. En effet, dans cette phrase : *Les deux lettres que j'en ai reçues;* que je supprime *en*, il reste, *les deux lettres que j'ai recues,* où je vois que le Participe *reçues* se rapporte au mot *lettres* représenté par le relatif *que;* et alors j'en conclus avec raison que *en* est régime indirect, car un même Verbe ne peut avoir deux régimes directs.

Faisons maintenant l'application de cette règle à quelques exemples pris dans les Auteurs.

Boileau (parlant de Louis-le-Grand, dans son discours à MM. de l'*Académie*) a dit : *Il a lui seul fait plus d'exploits que les autres* N'EN *ont* LU.

Quel est ici le régime direct de *ont lu ?* Le mot *en* ne peut pas se supprimer, car cette phrase *que les autres n'ont lu,* n'offre pas de sens, on ne sait ce qui est lu. *En* est donc régime direct; et, par conséquent, le Participe doit rester invariable, comme l'a écrit *Boileau,* puisque *en,* ainsi que nous l'avons dit, n'a ni genre, ni nombre.

D'après le même principe le Participe est resté invariable dans les phrases suivantes :

J'ai perdu plus de pistoles que vous N'EN *avez* GAGNÉ. (Vaugelas.)

La crainte de faire des ingrats, ou le déplaisir D'EN *avoir* TROUVÉ, *ne l'ont jamais empêché de faire du bien.* (*Fléchier*, Oraison funèbre de madame de Montausier.)

Baléazar est aimé des peuples; en possédant les cœurs, il possède plus de trésors que son père N'EN *avoit* AMASSÉ *par son avarice cruelle.* (Fénélon, Télémaque, liv. VIII.)

Par son analyse, Descartes fit faire plus de progrès à la géométrie, qu'elle N'EN *avoit* FAIT *depuis la création du monde.* (Thomas, Éloge de Descartes.)

Il n'est que trop vrai qu'il y a eu des anthropophages: nous EN *avons* TROUVÉ *en Amérique.* (Voltaire.)

*Il n'y a qu'une tontine qui soit onéreuse; aussi les anciens n'*EN *ont jamais* FAIT. (Le même.)

Il y a eu de meilleurs poètes que Voltaire; il n'y EN *a point* EU *de mieux* RÉCOMPENSÉS. (La Beaumelle.)

*J'ai vu des savants aimables; mais j'*EN *ai* TROUVÉ *d'un peu lourds.* (Marmontel.)

Effectivement la suppression de *en* ne peut avoir lieu dans aucun de ces exemples. *Que vous avez gagné; le déplaisir d'avoir trouvé; que son père n'avoit amassé; qu'elle n'a fait*, n'offrent plus de sens : donc *en* est régime direct, donc le Participe a dû être invariable.

Mais on dira avec accord : *Il avoit une jolie maison, il a dissipé follement tous les revenus qu'il* EN *a* RETIRÉS : parce qu'ici je puis supprimer *en* : *Tous les revenus qu'il a retirés.* Cette suppression m'indique que ce n'est pas *en* qui est le régime direct, mais le mot *revenus* représenté par *que* relatif, qui, précédant le Participe, l'oblige à s'accorder avec lui en genre et en nombre.

C'est d'après le même principe que le Participe est invariable dans cette phrase : *J'en ai reçu deux lettres; en* peut

se retrancher ; mais comme le régime direct *deux lettres* est après le Participe, ce dernier rejette nécessairement l'accord.

Conformément à cette règle, je dirai donc avec *Racine :*

Et sur mon propre trône on me verroit placée,
Par le même tyran qui *m'en* auroit *chassée !*
(Alexandre-le-Grand, III, 2.)

Votre père et les Rois qui les ont devancés,
Sitôt qu'ils y montoient, *s'en* sont vus *renversés.*
(Les Frères ennemis, act. IV, sc. 5.)

Avec Fénélon : *Il y remarqua beaucoup d'impies hypocrites qui, faisant semblant d'aimer la religion, s'*EN *étoient* SERVIS *comme d'un beau prétexte pour contenter leur ambition.*

Vertot : *Cassius ne cherchoit dans la perte de César que la vengeance de quelques* INJURES *qu'il* EN *avoit* REÇUES.

Voltaire : *Il est au nombre des princes qui savent par des bienfaits lier à leurs devoirs ceux mêmes qui s'*EN *étoient* ÉCARTÉS.

J. J. Rousseau : *On ne pouvoit pas se plaindre de son administration, quoiqu'elle ne répondît pas aux espérances qu'on* EN *avoit* CONÇUES.

Delille : *La Renommée que Virgile décrit d'une manière si brillante, est fort supérieure à toutes les imitations qu'on* EN *a* FAITES.

Et Lesage : *Je ne trouvai point le château au-dessous de la description que mon mari m'*EN *avoit* FAITE.

Remarque. — Comme le pronom *en* n'influe sur le Participe que lorsqu'il est *régime direct,* il en résulte que ce pronom n'exerce aucune influence sur le Participe des Verbes *passifs, unipersonnels* et *neutres,* puisque ces Verbes n'ont point de régime direct. Il en est de même à l'égard des Verbes *essentiellement* pronominaux, qui, ayant toujours un

régime direct dans le second pronom, ne peuvent admettre le pronom *en* que comme régime indirect. Ainsi l'on écrira, sans faire attention au pronom *en : Elle* EN *est* AIMÉE. — *Les malheurs qu'il* EN *est* RÉSULTÉ. — *Cette gloire que Louis XIV désira, vous* EN *avez* JOUI. — *Ils* EN *sont* VENUS *aux mains.* — *Ils s'*EN *sont* REPENTIS.

Voyez ce que nous disons sur le Pronom *en*, page 379.

§. 9.

Combien de, que de, quel, quelle, suivis d'un substantif, peuvent être, avec ce substantif, le régime direct du Verbe qui le suit, et alors le Participe est variable, d'après la règle générale qui veut que le participe s'accorde quand il est précédé de son régime direct.

On se rappellera que le régime direct répond à la question *qui ?* pour les personnes, et *quoi ?* pour les choses.

Racine a dit avec accord dans Esther (act. III, sc. 4) :

> *Quelle* guerre intestine avons-nous *allumée ?*

parce que *quelle guerre* est régime direct et qu'il précède le Participe ; vous avez allumé, quoi ? *une guerre intestine.*

Dans Bérénice (act. IV, sc. 4) :

> *Quels* pleurs ai-je *séchés ?*..........

j'ai séché, quoi ? *des pleurs.*

Dans Phèdre (act. I, sc. 1) :

> *Quels* courages Vénus n'a-t-elle pas *domptés ?*

Vénus a dompté, quoi ? *des courages.*

Voltaire, dans Zulime (act. IV, sc. 5), a dit également :

> ....*Je sais tout ce que j'ai commis,*
> Et *combien* de devoirs en un jour j'ai *trahis.*

j'ai trahi, quoi ? *des devoirs.*

Et dans son Discours sur la tragédie :

Je sais COMBIEN DE *disputes j'ai* ESSUYÉES *sur notre versification* (426).

J'ai essuyé, quoi ? *des disputes.*

Mais les mêmes écrivains ont fait le Participe invariable dans les exemples suivants, parce que le régime direct est après ; et qu'alors *que de, combien de,* etc., forment avec le substantif le sujet du verbe suivant. *Racine* a dit dans Athalie (act. III, sc. 7) :

> Jérusalem, objet de ma douleur,
> *Quelle* main en un jour t'a *ravi tous tes* charmes ?

a ravi, quoi ? *tous tes charmes.*

Dans Andromaque (act. I, sc. 1) :

> Combien à vos malheurs ai-je *donné* de larmes ?

ai-je donné, quoi ? *des larmes.*

---

(426) Ces exemples donnent lieu à une observation sur la valeur du mot *combien.*

Ce collectif ne renferme pas en soi le nombre pluriel ; car on dit :

Combien avez-vous GAGNÉ ? — *Combien avez-vous* OBTENU ? — *Combien vous a-t-on* DONNÉ ?

Son influence dépend donc seulement du mot complétif qui le suit, et qui, s'il n'est énoncé, est supprimé par ellipse.

Combien (d'argent) *avez-vous gagné, avez-vous obtenu, vous a-t-on donné ?*

Mais je dirai :

Combien y sont RESTÉS ! *Combien peu s'en sont* RETIRÉS ! — Combien de *gens* sont restés, se sont retirés !

> Combien à cet écueil se sont déjà *brisés !* (*Corneille.*)

Combien *de gens* se sont déjà brisés à cet écueil !

Combien Dieu en a-t-il EXAUCÉS ? *Combien en a-t-il* ABAISSÉS ?

Combien Dieu a-t-il exaucé, a-t-il abaissé *de gens ?*

L'ellipse a lieu aussi lorsqu'on dit : *Un grand nombre se sont précipités.* — *Quantité se sont enfuis.* — *Peu se sont échappés.*

(M. *Bescher*, Traité des Participes, p. 173, 1ère édition.)

Et *Voltaire*, dans Brutus (act. I, sc. 2) :

Quel pouvoir a *rompu* des nœuds jadis si saints ?

a rompu, quoi ? *des nœuds* jadis si saints.

§. 10.

Si le Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif, est précédé des mots *le peu* suivis d'un substantif, doit-on, pour en déterminer l'accord ou le non accord, avoir égard à ce substantif, ou est-ce toujours avec *le peu* que le Participe doit entrer en concordance ?

Le seul point de la difficulté est de bien saisir l'idée principale que l'on a en vue ; pour cela il faut nécessairement examiner si *le peu*, qui précède le substantif, signifie une quantité petite, insuffisante, ou bien s'il a un sens totalement négatif, et qui équivaut à *le manque, le défaut.*

Dans le premier cas, *le peu* n'est regardé que comme accessoire : c'est une espèce d'adjectif ; l'objet désigné par le substantif est réellement l'idée principale, et alors c'est ce substantif, singulier ou pluriel, qui doit déterminer l'accord du Participe.

Dans le second cas, *le peu* sort de sa signification naturelle pour en prendre une de convention ; ce n'est plus qu'un mot que l'urbanité françoise emploie pour désigner la véritable expression, qui seroit trop dure, ou pourroit blesser l'amour-propre, et ce mot est celui sur lequel se porte l'attention, abstraction faite de l'objet exprimé par le substantif ; aussi est-ce lui qui doit déterminer l'accord du Participe.

Conformément à ces principes, on écrira :

Avec accord : *Le peu d'affection* QUE *vous lui avez* TÉMOIGNÉE *lui a rendu le courage.* Le courage ne lui a été rendu que parce que vous lui avez témoigné de l'affection ; vous lui en avez témoigné peu, en petite quantité à la vérité, mais enfin vous lui en avez témoigné. *Le peu* n'est donc là qu'une circonstance, l'*affection* occupe réellement la pensée,

et c'est pour cela que ce substantif détermine l'accord du Participe.

SANS ACCORD : LE PEU *d'affection que vous lui avez* TÉMOIGNÉ *lui a ôté le courage.* Ici on voit facilement que le courage lui a été ôté, parce que vous ne lui avez pas témoigné d'affection : si on emploie *le peu,* de préférence à un autre mot qui eût été plus dur, ce n'est que pour adoucir le reproche. *Le peu* est vraiment le mot qui occupe la pensée, aussi est-ce ce mot qui a déterminé l'accord du Participe.

AVEC ACCORD : *Le peu d'application* QUE *j'ai* DONNÉE *à l'étude de la géométrie m'a suffi pour n'être pas tout-à-fait novice dans cette science.* C'est effectivement l'*application* qui occupe la pensée; j'ai donné peu d'application à cette science, mais enfin j'en ai donné, et cela m'a suffi pour n'être pas tout-à-fait novice dans cette science.

SANS ACCORD : *D'où viennent ces difficultés ; si ce n'est* DU PEU *d'application qu'on y a* DONNÉ. Ici les difficultés ne naissent que faute d'application, on n'entend certainement pas dire que vous ayez donné de l'application, car si peu que vous en eussiez donné, peut-être les difficultés ne seroient-elles pas nées ; on veut donc parler du manque total d'application, alors c'est *le peu* qui occupe la pensée.

AVEC ACCORD : *Le peu de lumières* QUE *j'ai* ACQUISES *me font connoître...* Il est évident que je veux dire que j'ai acquis des lumières, quoique je convienne que j'en ai acquis *peu,* en petite quantité; *le peu* n'est donc là qu'une circonstance, et l'objet dominant, les *lumières acquises.*

SANS ACCORD : LE PEU *d'exactitude que j'ai* TROUVÉ *dans cet ouvrage ne m'a pas prévenu en faveur de l'auteur.* C'est parce que je n'ai pas trouvé d'exactitude que je n'ai pas été prévenu en faveur de l'auteur; il est évident que je veux dire qu'il y a défaut, manque d'exactitude, c'est donc *le peu* qui occupe la pensée, et alors c'est ce mot qui détermine l'accord.

Enfin, si *Marmontel* (p. 258 de sa Gramm.) a écrit AVEC ACCORD : *Le peu de troupes qu'il a* RASSEMBLÉES, *ont tenu ferme*

dans leur poste, c'est parce que *le peu* n'est là qu'une circonstance, *troupes* est l'objet dominant.

Et s'il a écrit SANS ACCORD : *Le peu d'instruction qu'il a* EU, *le fait tomber dans mille erreurs*, c'est parce que ce n'est certainement pas l'instruction qu'il a eue qui le fait tomber dans l'erreur; mais bien le défaut, le manque total d'instruction; *le peu* alors est le mot qui occupe la pensée, donc c'est lui qui a dû déterminer l'accord.

De même, si *Racine* (dans la Préf. d'Andr.) a dit AVEC ACCORD : *Je ne crois pas que j'eusse besoin de cet exemple pour justifier le peu* DE LIBERTÉ *que j'ai* PRISE, c'est parce que la liberté qu'il a prise nécessite sa justification; *le peu* n'est là qu'une circonstance, *liberté* est le vrai régime.

Les phrases suivantes consacrent les mêmes principes; nous nous contenterons de les présenter à nos lecteurs, sans les analyser :

Je ne parlerai point du peu de capacité que j'ai ACQUISE *dans les armées.* (Vertot.)

Déjotarus gagne le port de Phasale, petite ville où il n'a point à craindre le peu d'habitants que la guerre y a LAISSÉS. (Marmontel, trad. de la Pharsale, liv. VIII[e].)

Les Numantins qui en eurent avis, et qui furent instruits DU PEU *de précaution qu'ils avoient* PRIS, *le poursuivirent à propos.* (Saint-Réal, Conj. de Venise.)

Les Américains sont des peuples nouveaux ; il me semble qu'on n'en peut pas douter, lorsqu'on fait attention AU PEU *de progrès que les plus civilisés d'entre eux* AVOIENT FAIT *dans les arts......* (Buffon, Hist. nat. de l'homme, page 209; édit. in-12 de l'imprim. Royale.)

En considérant LE PEU *de progrès qu'on avoit* FAIT *de part et d'autre durant cette campagne, on devoit s'attendre à voir traîner la guerre en longueur.* (*Suard*, Hist. de Charles-Quint, tome 3, l. 4.)

§. II ET DERNIER.

Les Participes *valu* et *coûté* peuvent-ils quelquefois s'ac-

corder? Un grand nombre de Grammairiens, considérant que le Participe passé ne doit entrer en concordance qu'avec le régime direct qui le précède, pensent que les deux Participes *valu* et *coûté* doivent toujours rester invariables, puisque, disent-ils, *valoir* et *coûter*, étant deux verbes neutres, n'ont pas de régime direct.

Valoir et *coûter* sont, à la vérité, essentiellement neutres en latin; mais ils ne le sont pas toujours en françois. En effet dans le *sens figuré*, on dit : *Cette bataille lui a* VALU *le bâton de maréchal. — Ce plaisir lui a* COÛTÉ *bien des regrets*, et dans ce sens *valoir* et *coûter* quittent leur signification primitive, pour prendre la signification active; VALOIR signifie alors *procurer, rapporter;* et COÛTER signifie *exiger, occasionner, causer, donner;* par conséquent ils doivent subir les accidents grammaticaux des verbes dont ils tiennent lieu.

On devra donc écrire : *Les honneurs que m'a* VALUS *mon habit. — Les peines que cette affaire m'a* COÛTÉES; par la raison que *valus* et *coûtées*, employés ici au figuré, sont actifs, et précédés, chacun d'un régime direct; a *occasionné*, quoi? *des peines;* a *procuré*, quoi? *des honneurs.*

(*Caminade*, p. 321; M. *Bescher*, M. *Jacquemard* et M. *Lemare*.)

Plusieurs exemples choisis dans de très-bons écrivains viennent à l'appui de cette opinion. On lit dans Télémaque (l. VII, p. 219. édit. de Barrois, et édit. de Lequien, p. 196, faite sur les trois manuscrits connus de *Fénélon*): *Vous n'avez pas oublié les soins* QUE *vous m'avez* COÛTÉS *depuis votre enfance;* vous m'avez *occasionné*, quoi? *des soins;* le régime direct précède, donc accord.

Dans *Racine* (Phèdre, act. II, sc. 5, édit. de P. Didot) :

> Que de soins m'eût *coûtés* cette tête charmante!

eût *exigé*, quoi? *des soins.*

(Sa première préface de la tragédie d'Alexandre-le-Grand) : *Sans compter les chagrins que leur ont peut-être* COÛTÉS *les applaudissements que leur présence n'a pas empêché le public de me donner:*

(Britann., act. V, sc. 3, même édit.) :

> Après tous les ennuis *que* ce jour m'a *coûtés*,
> Ai-je pu rassurer mes esprits agités ?

a *occasionné*, quoi? *des ennuis.*

Dans *J.-J. Rousseau* (Nouv. Héloïse, lettre XX) : QUE *de pleurs son départ m'auroit* COÛTÉS (*m'auroit causé*, quoi? des pleurs) !

Émile (l. I) :

Mes manuscrits raturés, barbouillés, et même indéchiffrables, attestent la peine QU'*ils m'ont* COÛTÉE (ont *occasionné*, quoi? *de la peine*) !

Enfin, dans M. *Dussaulx* (Son livre intitulé...... de mes Rapports avec *J.-J. Rousseau*) : QUE *de veilles*, QUE *de tourments il m'a* COÛTÉS (il a occasionné, quoi? *des veilles, des tourments*) !

Voyez dans le 3ᵉ tableau synoptique d'autres exemples à l'appui de ces onze solutions.

IIᵉ TABLEAU.
IIIᵉ TABLEAU.


TAYLOR INST
OXFORD

CHAPITRE VI.

DE LA PRÉPOSITION.

ARTICLE PREMIER.

La Préposition sert à marquer le rapport qui existe entre deux termes. Dans cette phrase : *Le titre de conquérant n'est écrit que* SUR *le marbre; le titre de père du peuple est gravé* DANS *les cœurs* (Massillon, hum. des grands); *sur*, marque le rapport de position supérieure qu'il y a entre *est écrit* et *le marbre*; et *dans*, celui d'intériorité qu'il y a entre *est gravé* et *les cœurs*.

La Préposition n'a d'elle-même qu'un sens incomplet; elle exige toujours après elle un mot qui en complète la signification. Le mot qui suit se nomme le régime de la préposition, et les deux forment ce qu'on appelle un régime indirect.

Les *prépositions* sont invariables, parce que l'idée générale d'un rapport entre deux objets, ne semble pas plus s'approcher de l'un que de l'autre, et qu'en conséquence il n'y auroit pas eu plus de raison de faire accorder la Préposition avec le mot qui la précède, qu'avec celui qui la suit. D'ailleurs de quelle utilité auroient pu être les genres et les nombres dans les *prépositions?* L'idée abstraite de rapport en est-elle susceptible? Les prépositions ont donc dû être invariables quant à leur terminaison, et elles le sont aussi dans toutes les langues. (*Dumarsais.*)

Leur usage est d'autant plus fréquent dans une langue, qu'elle a moins d'autres ressources. Les Latins ont dû les employer beaucoup plus rarement que nous; elles étoient souvent inutiles dans une langue où, la différence des ter-

minaisons distinguant les cas, le rapport des idées entre elles étoit, dans beaucoup de circonstances, indiqué d'une manière plus courte, plus commode et plus satisfaisante.

De là il résulte nécessairement que l'étude des *Prépositions* est plus compliquée et en même temps plus importante dans notre langue et dans toutes celles qu'on parle en Europe, que dans les langues mortes qui ont des terminaisons dont les langues modernes sont privées. C'est par l'emploi des *Prépositions* que nous suppléons aux *cas* qui nous manquent en françois; par exemple, la préposition *de* répond souvent au génitif et à l'ablatif des Latins. *Le livre* DE *Pierre.* — *Je viens* DE *Rome.* La voilà donc chargée de deux nouvelles fonctions que n'avoit pas chez les Latins la Préposition *de*, qu'elle représente.

(*Demandre*, Dictionnaire de l'élocution.)

Cependant, quoique le nombre des rapports qui peuvent exister entre deux objets, soit infini, le nombre des Prépositions n'est pas fort grand, parce qu'il arrive souvent qu'une même *Préposition* exprime des rapports différents, même des rapports opposés; par exemple, quand on dit : *Une étoffe* DE *laine; de* sert à former un qualificatif. — DU *pain; de* est une préposition extractive.—*Le livre* DE *Charles; de* marque un rapport *de propriété.* — *De jour,* DE *nuit; de* s'emploie pour *pendant* ou *durant.* — *Parlons* DE *cette affaire; de* est mis pour *touchant, sur.* — *Je suis chargé* DE *sa fortune; de* est là pour *à cause.* — DE *dessein prémédité; de* sert à former un adverbe, etc., etc.

(*Duclos*, supplément à la Gramm. de Port-Royal, p. 141.)

De même quand on dit : *Il demeure* À *Paris, il reste* À *la porte; à* indique le lieu. — *Ils marchèrent deux* À *deux, pas* À *pas; à* indique alors l'ordre de la marche. — *Il faut travailler* À *modérer ses passions; à* indique le but.

(*Wailly*, page 97.)

ARTICLE II.

DIVISION DES PRÉPOSITIONS.

Les *Prépositions* sont *simples* ou *composées*. Les *Prépositions* simples sont celles qui s'expriment en un seul mot, comme *à*, *de*, *en*, *pour*, *sans*, *avec*, etc., et les *Prépositions* composées, celles qui s'expriment en plusieurs mots, comme *vis-à-vis*, *à côté de*, etc. — Celles-ci sont souvent désignées sous le nom de *locutions prépositives*.

§. 1er.

Comme les rapports qu'expriment les *Prépositions* sont trop nombreux pour qu'on puisse ici les considérer tous, nous nous bornerons, dans le classement des *Prépositions*, à ceux des principaux rapports qu'elles représentent, et que nous réduirons à neuf, à l'exemple des Grammairiens; savoir : rapports *de lieu*, *d'ordre*, *d'union*, *de séparation*, *d'opposition*, *de but*, *de cause*, *de moyen*, et *de spécification*.

(*Girard*, p. 184, t. II. — *Wailly*, p. 96.)

Les *Prépositions* qui marquent *le lieu* sont : AUTOUR, CHEZ, DANS, DÈS, DESSUS, DEVANT, DERRIÈRE, JUSQUE, PARMI, PRÈS, PROCHE, AUPRÈS, VIS-À-VIS, SOUS, SUR, VERS :

Il se répand AUTOUR *des trônes certaines terreurs qui empêchent de parler aux rois avec liberté.*

(*Fléchier*, Panégyrique de Saint-François de Paule.)

Que de restitutions, de réparations la confession ne fait-elle pas faire CHEZ *les catholiques!*

(*J.-J. Rousseau*, Émile, t. III.)

La gaieté, le bonheur sont sous un toit rustique; ils s'égarent DANS *des châteaux.* (Favart.)

Dans la prospérité il est agréable d'avoir un ami, DANS *le malheur c'est un besoin.* (Pensée de Sénèque.)

L'homme DÈS *sa naissance a le sentiment du plaisir et de la douleur.* (Marmontel.)

DEVANT *le temps, passent rapidement toutes les générations, les vieillards poussés par les hommes d'un âge viril, et ceux-ci par des enfants.* (De la Beaume.)

Corneille s'est élevé au-dessus des poètes qui l'ont précédé, et les a laissés bien loin DERRIÈRE *lui.*

Le plaisir d'obliger est le seul bien suprême
Qui puisse élever l'homme *au-dessus* de lui-même.
(Pensée de Cicéron.)

L'héroïsme de la bonté est d'aimer JUSQU'A *ses ennemis.* (Marmontel.)

C'est une des miséricordes de Dieu de semer des amertumes et des dégoûts PARMI *les douceurs trompeuses du monde.*

Quand on ne prend en dot que la seule beauté,
Le remords est bien *près* de la solennité.
(*Molière*, l'Étourdi, act. IV, sc. 4.)

Le caprice est dans les femmes tout PROCHE *de la beauté pour être son contre-poison.* (*La Bruyère*, chapitre III.)

L'art est toujours grossier AUPRÈS *de la nature.* (Le comte de Valmont.)

A quoi sert-il à un peuple que son roi subjugue d'autres nations, si on est malheureux SOUS *son règne!* (Télémaque, liv. V.)

Le vice est si hideux, qu'il n'ose se produire que SOUS *les traits de la vertu.* (Josephe, Historien.)

Les Grands seroient inutiles SUR *la terre, s'il ne s'y trouvoit des pauvres et des malheureux.* (*Massillon*, IVe dim. de carême.)

Ecrivez les injures SUR *le sable, et les bienfaits* SUR *l'airain.* (L'*Académie*.)

Le premier moment de la vie
Est le premier pas *vers* la mort.
(*J.-B. Rousseau*, Ode 13, liv. II.)

Les *Prépositions* qui marquent l'ordre, sont : AVANT, APRÈS, ENTRE, DEPUIS :

La Conscience nous avertit en ami AVANT *de nous punir en juge.* (Pensée de Stanislas, roi de Pologne.)

Je crains Dieu, et APRÈS *Dieu, je crains principalement celui qui ne le craint pas.* (Pensée de Sadi.)

L'homme est placé libre ENTRE *le vice et la vertu.* (Marmontel.)

Quelle distance DEPUIS *l'instinct d'un Lapon ou d'un nègre, jusqu'à l'intelligence d'un Archimède ou d'un Newton!* (Le même.)

Les *Prépositions* qui marquent l'*union*, sont : AVEC, DURANT, PENDANT, OUTRE, SELON, SUIVANT :

Quand je suis AVEC *mon ami, je ne suis pas seul, et nous ne sommes pas deux.* (Pensée de Pythagore.)

.... *Avec* notre existence,
De la femme, pour nous, le dévoûment commence.
(*Legouvé*, Mérite des femmes, v. 107 et 108.)

Si jamais on peut dire que la voie du chrétien est étroite, c'est DURANT *les persécutions.*
(*Bossuet*, Oraison fun. de la reine d'Angleterre.)

La vraie gloire est le lot d'un monarque qui s'est occupé, PENDANT *un règne orageux, du bonheur de ses sujets, et qui s'en est occupé avec succès.*

OUTRE *l'estime de soi-même, qui est elle seule un si grand bien, l'honnête homme a, de plus, l'estime et la confiance universelles.* (Marmontel.)

La terre, cette bonne mère, multiplie ses dons SELON *le nombre de ses enfants qui méritent ses fruits par leur travail.* (Télémaque, liv. V.)

Les talents produisent SUIVANT *la culture.* (Marmontel.)

Les *Prépositions* qui marquent la *séparation*, sont : SANS, EXCEPTÉ, HORS, SAUF, VU :

Point de vertu SANS *religion; point de bonheur* SANS *vertu.*
(*Diderot*, Essai sur le mérite et la vertu, Dédicace.)

Il faut être toujours prêt à servir ses amis, EXCEPTÉ *contre sa conscience.*

HORS *l'Église romaine, toutes les autres sympathisent avec les incrédules.* (Bossuet.)

Le sort de la France a presque toujours été que ses entreprises, et même ses succès HORS *de ses frontières, lui sont devenus funestes.* (Voltaire.)

Si tous les livres devoient être brûlés, HORMIS *un seul, lequel voudriez-vous conserver?*

On peut tout sacrifier à l'amitié, SAUF *l'honnête et le juste.* (Marmontel.)

L'homme, VU *sa foiblesse et la longueur de son enfance, n'a jamais pu être absolument sauvage.*

Les *Prépositions* qui marquent *l'opposition*, sont : CONTRE, MALGRÉ, NONOBSTANT :

Un conquérant est un homme que les dieux, irrités CONTRE *le genre humain, ont donné à la terre dans leur colère.*
(Télémaque, l. VIII.)

Le travail est une meilleure ressource CONTRE *l'ennui que le plaisir.* (Trublet.)

La loi ne sauroit égaler les hommes MALGRÉ *la nature.*
(Vauvenargues.)

La vérité, NONOBSTANT *le préjugé, l'erreur et le mensonge, se fait jour et perce à la fin.* (Marmontel.)

Les *Prépositions* qui marquent le *but*, sont : ENVERS, CONCERNANT, TOUCHANT, POUR, LOIN, PAR-DELÀ, À TRAVERS, VOICI, VOILÀ :

L'humanité ENVERS *les peuples est le premier devoir des Grands; et l'humanité renferme l'affabilité, la protection et les largesses.* (*Massillon*, Humanité des Grands.)

Celui qui a besoin de conseils CONCERNANT, TOUCHANT *la probité, ne mérite pas qu'on lui en donne.* (Marmontel.)

Les rois, *pour* effrayer, ont la toute-puissance;
Mais, *pour* gagner les cœurs, ils n'ont que la clémence.
(*Lanoue*, Mahomet Second, act. II, sc. 5.)

La nature, sur la fin de nos jours, nous dégoûte de la vie par la douleur, POUR *nous faire quitter ce monde avec moins de regrets.* (Le Grand Frédéric.)

C'est LOIN *de la foule que se retirent la sagesse et la vérité.*

Par-delà tous ces cieux, le Dieu des cieux réside.
(*Voltaire*, Henr. ch. VII.)

Au-delà du besoin le reste est superflu. (*Villefré.*)

Le génie et la vertu marchent À TRAVERS *les obstacles.*

Quelque soin que l'on prenne de couvrir ses passions par des apparences de piété et d'honneur, elles paroissent toujours AU TRAVERS *de ces voiles?* (La Rochefoucauld, Max. 1304.)

VOILÀ *deux mortelles maladies qui affligent le genre humain : juger les autres en toute rigueur, se pardonner tout à soi-même.* (*Bossuet*, Serm. sur les jugem. hum.)

Silence! Silence! VOICI *l'ennemi, disoit le grand Condé à l'auditoire, quand Bourdaloue montoit en chaire.*

Les *Prépositions* qui marquent la *cause* et le *moyen*, sont : PAR, MOYENNANT, ATTENDU :

L'ennui est entré dans le monde PAR *la paresse.*
(*La Bruyère*, ch. XI.)

J'aime mieux Racine que Voltaire, PAR *la raison que j'aime mieux les jours et les ombres, que l'éclat et les taches.*
(Pensée de Rivarol.)

L'homme de bien, MOYENNANT *une conduite égale et simple, se fait chérir et honorer partout.* (Marmontel.)

C'est pour l'espèce humaine une loi de nature d'être secourable, ATTENDU *que tout homme a besoin de secours.*
(Le même.)

Enfin les *Prépositions* qui marquent la *spécification*, sont : A, DE, EN :

L'hypocrisie est un hommage
Que rend le vice *à* la vertu. (L'abbé Aubert, f. X, l. 2.)

Du crime au repentir un long chemin nous mène,
Du repentir au crime un moment nous entraîne.
(*Colardeau*, Traduction de l'Ep. d'Héloïse à Abeilard.)

L'oubli de toute religion conduit bientôt A *l'oubli de tous les devoirs de l'homme.* (*J.-J. Rousseau.*)

Dans les temps bienheureux du monde *en* son enfance,
Chacun mettoit sa gloire en sa seule innocence.
(*Boileau*, Sat. V.)

§. 2.

DU RÉGIME DES PRÉPOSITIONS.

On peut encore diviser les *Prépositions* selon leur régime, et alors on en distingue de trois espèces : celles qui régissent les noms sans le secours d'une autre *Préposition ;* celles qui les régissent à l'aide de la préposition *de*, et celles qui les régissent à l'aide de la préposition *à*.

Les *Prépositions* qui régissent les noms sans le secours d'une autre préposition, sont :

A, de, dès, après, attendu, avant, avec, chez, concernant, contre, dans, depuis, derrière, dessus, dessous, devers, devant, durant, en, entre, envers, excepté, hors, hormis (toutes trois servent à marquer exclusion), *malgré, moyennant, joignant, nonobstant, outre, par, pour, parmi, pendant, sans, sauf, selon, sous, suivant, sur, touchant, à travers, vers, voici, voilà, vu.*

Celles qui veulent être suivies de la préposition *de*, sont :

Auprès, autour, ensuite, faute, hors, loin, près, proche, à cause, à côté, à couvert, à fleur, à force, à la faveur, à l'abri, à la mode, à la réserve, à l'exception, à l'exclusion, à l'égard, à l'insu, à l'opposite, à moins, à

raison, à rez, au deçà, au delà, au dessus, au dessous, au dedans, au dehors, au devant, au milieu, au lieu, au moyen, au niveau, au péril, au prix, au risque, au travers, aux dépens, aux environs, en dépit, le long, vis-à-vis.

Celles qui veulent être suivies de la Préposition *à*, sont : *Jusque, attenant, par rapport, quant. Sauf* est quelquefois suivi de cette *préposition,* mais il ne l'est pas dans tous les cas ; on dit : SAUF *à eux à se pourvoir ;* mais on dit : *sauf leur recours.*

La plupart des *Prépositions* qui demandent *de*, sont celles qui sont composées d'une *Préposition* et d'un nom, et c'est la raison pour laquelle elles veulent cette préposition. Celles qui veulent la Préposition *à* sont celles qui marquent un rapport de *tendance*, de *but.*

(*Restaut*, 388. — *Lévizac*, p. 152, t. 2.)

1re *Remarque.*—Il en est du régime des *prépositions* comme de celui des verbes. Quand le régime de deux *Prépositions* mises de suite, tombe sur un même nom, il faut que ces deux *Prépositions* demandent le même régime, sinon le nom sur lequel tombent les différents régimes, doit être répété, ou par lui-même, ou par un pronom, et accompagné du régime qui convient à chacune des *prépositions.* On dira : *Un magistrat doit toujours juger* SUIVANT *les lois et conformément à ce qu'elles prescrivent.* Mais on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *Un magistrat doit toujours juger* SUIVANT *et* CONFORMÉMENT *aux lois,* parce que *suivant* ne veut pas de préposition à sa suite, tandis que *conformément* doit être suivi de la préposition *à.*

(*Restaut*, p. 590. — *Wailly*, p. 311. — *Marmontel*, p. 173. — Et *Lévizac*, p. 164, t. II.)

2e *Remarque.* — Il y a quelques *prépositions* qui en régissent d'autres, telles sont : DE, HORS, EXCEPTÉ ; par exemple : La Préposition *de* peut régir *après, avec, en, entre, chez, par, auprès, près.* On dit : *Les personnes qui figurent dans la*

magnifique estampe représentant le général Wolf mourant, sont peintes D'APRÈS *nature.*

*La foiblesse de la raison humaine empêche souvent de discerner le vrai d'*AVEC *le faux, le bien d'*AVEC *le mal, l'ami d'*AVEC *le flatteur.*

*Il faut que la partie d'*EN *haut domine sur celle d'*EN *bas.*

*Il y en a peu d'*ENTRE *eux qui...* (*Wailly.*)

Je sors DE CHEZ *le prince.* (*Girard.*)

DE PAR *le roi.* (L'*Académie.*)

Les hommes PRÈS DE *mourir se montrent tels qu'ils sont.*

(*Wailly*, p. 98, — *Girard*, p. 243, t. II. — *Lévizac*, p. 162, t. II.)

La Préposition *hors*, servant à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant quelque rapport au lieu, régit *de :* HORS DE *la ville.* (L'*Académie.*)

> Misérables jouets de notre vanité,
> Nous cherchons *hors* de nous nos vertus et nos vices.
> (*Boileau*, Epître III.

Tous les maux sont depuis long-temps HORS *de la boîte de Pandore, mais l'espérance est encore dedans.*
(*Marmontel.*)

Toutefois la préposition *hors* en ce sens, s'emploie dans certaines façons de parler du style familier sans la préposition *de* : *Cet homme est logé* HORS *la porte St.-Antoine*, a dit l'*Académie.*

Et *Rousseau* (ses Confessions, l. 1er) : *Il y avoit* HORS *la porte de la cour une terrasse.*

Employée avant un verbe, cette préposition régit également *de :*

> Ton esprit fasciné par les lois d'un tyran,
> Pense que tout est crime, *hors d'*être musulman.
> (*Voltaire*, Mahomet, act. III, sc. 8.)

HORS *de le battre, il ne pouvoit pas le traiter plus mal.*
(L'*Académie.*)

Avant les autres modes du verbe, on fait usage de la con=

jonction *que: Il lui a fait toutes sortes de mauvais traitements,* HORS QU'*il ne l'a pas battu.* (L'*Académie.*)

Hors, servant à marquer *exception*, régit les noms sans préposition : HORS *cela je suis de votre avis.* (L'*Académie.*)

Je lui peux immoler mon repos et ma vie,
Tout *hors la vérité.* (*Voltaire.*)

Tout périt, *hors* la gloire, et surtout la vertu. (*Dorat.*)

Excepté a les mêmes significations, les mêmes régimes que *hors.*

ARTICLE III.

DE LA RÉPÉTITION DES PRÉPOSITIONS.

Les prépositions *à*, *de*, *en*, se répètent avant chaque nom, chaque pronom, ou chaque infinitif qui en est le régime : *Il est comblé* D'*honneur et* DE *gloire.* — *Vous recevrez une lettre* DE *lui ou* DE *moi.* — *Il dut la vie* A *la clémence et* A *la magnanimité du vainqueur.* — *On trouve les mêmes préjugés* EN *Europe*, EN *Asie*, EN *Afrique*, *et jusqu'*EN *Amérique.* — *Il s'occupe* A *lire et* A *faire des vers.* — *Il tâche* DE *mériter et* D'*obtenir votre confiance.*

D'*Ablancourt* (dans sa traduction de l'Afrique de Marmol) a péché contre cette règle, lorsqu'il a dit :

Ils sont riches EN *gros et menu bétail;* il falloit, dit *Ménage* (t. III, p. 383), EN *gros et* EN *menu bétail.*

Le traducteur de la Pharsale (Brebeuf) a fait une faute semblable dans ces vers :

C'est de-là que nous vient cet art ingénieux
De peindre la parole et de parler aux yeux,
Et, par les traits divers de figures tracées,
Donner de la couleur et du corps aux pensées.
(La Pharsale, IIe ch.)

Il a mis *l'art de peindre*, il devoit mettre : *et* DE *donner de la couleur*, etc.

J.-J. Rousseau a fait aussi cette faute : *La foiblesse originelle* (des enfants) *qu'ils tirent de la constitution de leurs parents, les soins qu'on prend* D'*envelopper et gêner tous leurs membres*, etc. Il faut : D'*envelopper et* DE *gêner tous leurs membres.*

Les autres prépositions, et principalement celles qui contiennent deux ou plusieurs syllabes, se répètent lorsque les substantifs qui en sont le régime ont entre eux un sens opposé ; et, par conséquent, ne se répètent pas lorsque les substantifs sont à peu près synonymes.

EXEMPLES où les prépositions sont répétées :

DANS *la ville et* DANS *la campagne.*

L'homme est SOUS *les yeux et* SOUS *la main de la Providence.*

.... Le ciel fit les femmes
Pour corriger le levain de nos ames,
Pour adoucir nos chagrins, nos humeurs,
Pour nous calmer, *pour* nous rendre meilleurs.
(*Voltaire*, Nanine, act. III, sc. 5.)

Remplissez vos devoirs ENVERS *Dieu*, ENVERS *vos parents et* ENVERS *la patrie.*

Chaque peuple, à son tour, a brillé sur la terre
Par les lois, *par* les arts, et surtout *par* la guerre.
(*Voltaire*, Mahomet, act. II, sc. 5.)

EXEMPLES où les prépositions ne sont pas répétées :

Passer sa vie DANS *la mollesse et l'oisiveté.*

Il est SOUS *la garde et la protection des lois.*

Il faut être indulgent ENVERS *l'enfance et la foiblesse.*

Elle charme tout le monde PAR *sa bonté et sa douceur.*

Cependant, observe *Marmontel*, on peut dire également : À TRAVERS *les dangers et* À TRAVERS *les obstacles*, ou simplement, À TRAVERS *les dangers et les obstacles.* La préposition *à travers*, et plusieurs autres, peuvent se répéter par emphase, quoique les substantifs soient à peu près synonymes ; de même qu'on peut quelquefois les sous-entendre avant des

substantifs opposés de signification, lorsque le goût ou l'harmonie l'exige. On dira donc bien : LOIN DU *monde et* LOIN DU *tumulte*, ou LOIN DU *monde et du tumulte*. — AVEC *une femme aimable*, AVEC *des enfants bien nés*, *et* AVEC *de bons livres*, *on peut vieillir doucement à la campagne*; ou : AVEC *une femme aimable, des enfants bien nés, et de bons livres, on peut vieillir doucement à la campagne.*

10

> . . . . . . Les cœurs remplis d'ambition
> Sont *sans* foi, *sans* honneur et *sans* affection.
> (*Crébillon*, le Triumvirat, act. IV, sc. 4.)

Il est encore une circonstance où la préposition ne doit point se répéter : c'est lorsque l'esprit ne voit qu'une substance. Je dirai, par exemple, La Fontaine, dans sa fable *de l'Ane et le Chien*, etc., ou bien : *De tous les romans de l'antiquité, c'est* A THÉAGÈNE ET CHARICLÉE *que je donne la préférence*. Si je disois : La Fontaine, dans sa fable de *l'Ane et du Chien*, ou *c'est* A THÉAGÈNE ET A CHARICLÉE, l'expression annonceroit deux fables, deux romans, et trahiroit la pensée, qui ne considère qu'une seule fable, appelée *l'Ane et le Chien*, et un seul roman, intitulé *Théagène et Chariclée*; il y a bien deux noms pour cette fable, pour cet ouvrage, mais ces deux noms ne forment qu'un seul titre, qu'une seule chose. Où l'esprit ne voit qu'une substance, la plume ne doit pas exprimer deux rapports.

La préposition ne doit pas non plus se répéter lorsque, dans une phrase, il se trouve deux participes qui sont liés par la conjonction *et*, et qui ont le même pronom pour régime ; on dira : *Notre loi ne juge personne* SANS *l'avoir entendu et examiné*; mais il ne seroit pas correct de dire : *Notre loi ne juge personne* SANS *l'avoir entendu, et examiné ses actions;* ici il faut répéter *sans avoir*, parce qu'après *examiné*, il y a un substantif en régime.

Enfin une préposition ne doit point être répétée avec divers sens dans une même phrase, comme si l'on disoit, par exemple : *Caton*, SUR *le point de mourir, médita long-temps* SUR *l'immortalité de l'ame*; ou bien : *commencez* PAR *me prouver*

PAR *de bonnes raisons*; ou encore : *il passa la nuit* À *rêver* À *ce qu'il avoit* À *faire*.

C'est une négligence qu'il faut éviter autant qu'il est possible, quoiqu'elle se trouve dans de bons écrivains.

(*Bouhours*, *Beauzée*, *Wailly*, *Domergue*, p. 313 de ses Solut. gramm. *Marmontel* et M. *Chapsal*.)

ARTICLE IV.

DE LA PLACE DES PRÉPOSITIONS.

Les *Prépositions* doivent toujours être à la tête des mots qu'elles régissent, de manière qu'on ne puisse pas se méprendre sur le rapport que l'on a en vue ; c'est la netteté du sens qui l'exige : cependant elles n'ont pas une place fixe dans la langue françoise ; et, pourvu que la phrase soit claire et l'oreille satisfaite, tout est bien.

ARTICLE V.

Comme il arrive qu'une même préposition a des rapports différents, et comme aussi chaque préposition a des nuances qui la distinguent, nous croyons nécessaire de faire connoître et ces rapports et ces nuances, par des observations sur celles des prépositions qui en sont susceptibles.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS PRÉPOSITIONS.

AUTOUR, ALENTOUR (426).

Autour est une Préposition qui veut un régime : AUTOUR DE *la place*. — *Roder tout* AUTOUR D'*une maison*.

(L'Académie.)

---

(426) Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762, et beaucoup d'écrivains du siècle de Louis XIV, écrivent *à l'entour*, en deux mots et avec une apostrophe après la lettre *l*; mais, cet adverbe étant écrit en un seul mot (*alentour*), dans les dernières éditions du Dictionnaire de l'*Académie*, et dans la plupart des ouvrages modernes, nous adopterons cette orthographe.

.... Ses gardes affligés
Imitoient son silence, *autour de* lui rangés.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6.)

Autour s'emploie quelquefois adverbialement, et alors sans régime : *Il regardoit tout* AUTOUR *si on le suivoit.* On dit : *ici autour*, pour dire : *ici près.* (L'*Académie.*)

Alentour est un adverbe qui n'a pas de régime : *Les échos d'alentour, les bois d'alentour.*

Dans les champs, dans les bois, sur les monts d'*alentour*,
Quand tout rit de bonheur, d'espérance et d'amour.
(*Delille*, P. des Jardins, ch. V.)

Cependant de bons auteurs du siècle de Louis XIV, tels que MM. de *Port-Royal*, *Voiture*, *d'Andilly*, *Benserade*, *Boileau*, *La Fontaine*, ont fait ce mot Préposition, tant en prose qu'en vers; mais *Boileau*, qui avoit dit dans les premières éditions de ses Epîtres :

A l'entour d'un castor j'en ai lu la préface. (VI.)

a mis dans sa dernière édition :

Autour d'un caudebec j'en ai lu la préface.

Cette correction de la part d'un écrivain aussi pur, l'usage bien constant à présent, et enfin la Grammaire, qui veut qu'un adverbe soit employé sans régime, décident sans appel que *alentour* ne doit plus être suivi d'un régime : ainsi on s'exprimeroit mal si l'on disoit, qu'*une mère a ses filles* ALENTOUR *d'elle.*

Et *La Fontaine* ne diroit plus (dans sa fable de la Mouche et le Lion) :

Fait résonner sa queue *à l'entour* de ses flancs.

Ou encore (L'ivrogne et sa Femme) :

.... A son réveil il trouve
L'attirail de la mort *à l'entour* de son corps.

AVANT, DEVANT.

Avant sert à marquer priorité de lieu, et, par métaphore ou extension, priorité de temps, d'ordre et de rang : *Nous venons après les personnes qui viennent* AVANT *nous.* — *Nous allons* DERRIÈRE *celles qui passent* DEVANT. — *Le plus tôt arrivé se place* AVANT *les autres; le plus considérable se place* DEVANT *eux.* (Synon. de *Girard.*)

DEVANT *s'emploie pour* VIS-A-VIS, EN PRÉSENCE DE.

L'un est opposé à *après;* l'autre est opposé à *derrière.*

Cependant l'*Académie* et un grand nombre de Grammairiens font aussi usage de la préposition *devant*, pour marquer priorité de temps, et pensent qu'on dit également bien : *L'article se met toujours* AVANT *ou* DEVANT *le nom;* mais *Restaut* et *Lévizac* ne sont pas de cet avis; ils prétendent que la préposition *avant* est la seule qu'on puisse employer dans ce cas.

L'opinion de ces deux Grammairiens nous paroît devoir être prise en considération; en effet, puisque *devant* a pour opposé *derrière*, et qu'on ne diroit pas : *L'adjectif se place souvent* DERRIÈRE *le nom*, peut-on raisonnablement dire : *devant le nom?* Il nous semble qu'on doit dire : AVANT *le nom*, de même qu'on diroit : APRÈS *le nom.*

Cependant nous ne prétendons pas condamner entièrement ceux qui emploient de préférence la préposition *devant*, puisque un grand nombre d'écrivains leur en donnent l'exemple; seulement nous indiquons la préposition *avant*, comme l'expression que nous croyons la plus correcte.

D'après le principe que *devant* ne doit pas s'employer par rapport au temps, il est certain que *Wailly*, *Marmontel*, M. *Guéroult*, et les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux*, ont eu raison de blâmer l'emploi de cette préposition dans les phrases suivantes : *Auguste commença à régner quarante-deux ans* DEVANT *Jésus-Christ.* — *Henri VI régna* DEVANT *Louis XIII.* — *J'avois donné ces ordres* DEVANT *que*

de savoir de vos nouvelles. Il est vrai que du temps de *Racine*, de *Boileau*, de *La Fontaine*, et de *Voltaire* même, la préposition *devant* s'employoit dans ce sens; mais, puisque l'usage actuel lui a ôté cette signification, il faut la bannir de toutes ces phrases et autres semblables, et faire usage de la préposition *avant*.

Avant que de, Avant de.

Laquelle de ces deux locutions doit-on préférer ?

Les Grammairiens et les écrivains sont très-partagés d'opinion. *Vaugelas* (274e remarque) est d'avis que *avant que de* doit être préféré; l'*Académie* (dans son observation sur cette remarque, et dans son Dictionnaire) s'est rangée à cette opinion, et les écrivains du siècle de Louis XIV ont employé *avant que de*, plutôt que *avant de*.

Boileau (dans son Art poétique) a dit :

Avant donc *que d'*écrire, apprenez à penser. (ch. Ier.)

Racine (dans Bérénice, act. IV, sc. 5) :

*Avant que d'*en venir à ces cruels adieux.

La Fontaine (dans les deux Aventuriers) :

Fortune aveugle suit aveugle hardiesse.
Le sage quelquefois fait bien d'exécuter,
Avant que de donner le temps à la sagesse
D'envisager le fait, et sans la consulter.

Molière (dans le Tartufe, act. III, sc. 2) :

Ah! mon Dieu, je vous prie,
Avant que de parler, prenez-moi ce mouchoir.

Massillon : *Il faut payer ses dettes, le salaire des artisans, les gages des domestiques,* avant que de *faire des charités.*

Fénélon : Avant que de *se jeter dans le péril, il faut le prévoir et le craindre.* (Télémaque.)

Pour ce qui est des écrivains modernes, ils emploient indifféremment *avant que de*, et *avant de*, et les prosateurs préfèrent même *avant de*.

Mais *Dumarsais* croit que c'est pécher contre le bon goût; car, dit-il, *avant* étant une préposition, doit avoir un complément ou régime immédiat. Or, une autre préposition ne sauroit être ce complément, et l'on ne peut pas plus dire *avant de*, que *avant pour, avant par, avant sur; de* ne se met après une préposition que quand il est partitif, parce qu'alors il y a ellipse, au lieu que dans *avant que*, ce mot *que* (*hoc quod*) est le complément, ou, comme on dit, le régime de la préposition *avant; avant que de*, c'est-à-dire, *avant la chose de*.

D'Olivet fait observer que *Racine* et *Despréaux* ont toujours dit *avant que de*, comme plus conforme à l'étymologie, qui est l'*antequam* du latin; et, si aujourd'hui la plupart de nos poètes préfèrent *avant de*, il est d'avis que rien n'est plus arbitraire.

Quoi qu'il en soit de l'opinion de ces deux Grammairiens, justement célèbres, de celle de *Vaugelas*, de la préférence donnée par les écrivains du siècle de Louis XIV à *avant que de*; enfin de l'autorité de l'*Académie; Beauzée* croit qu'il est plus dans l'analogie et mieux de dire : *avant de partir, avant de se mettre à table*, et il se fonde sur ce que, quand on regarderoit *avant* comme préposition, *avant de partir* ne seroit encore qu'une phrase elliptique aisée à analyser, *avant* (le moment) *de partir;* au lieu qu'il est impossible d'analyser d'une manière raisonnable et satisfaisante, *avant que de partir*.

L'usage, il est vrai, avoit autorisé et consacré *avant que de;* mais, quelques poètes s'étant permis, pour la mesure du vers, de dire *avant de*, et quelques prosateurs ayant osé les imiter, l'usage s'est enfin partagé. Ainsi, on peut du moins choisir aujourd'hui entre *avant que de*, et *avant de;* mais toujours est-il vrai de dire que *avant de* s'emploie plus fréquemment aujourd'hui que *avant que de*, et que

même *Wailly*, *Lévizac*, *Domergue*, ne laissent pas la liberté du choix, puisqu'ils proscrivent *avant que de* comme une expression contraire à la Grammaire et à l'usage.

Corneille et *Racine* ont dit *avant que* avec un infinitif :

Mais *avant que* partir je me ferai justice.
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 1.)

*Avant qu'*abandonner mon ame à mes douleurs.
(*Corneille*, Polyeucte, act. III, sc. 2.)

Pour me justifier *avant que* vous rien dire.
(*Le même*, Sertorius, act. V, sc. 8.)

Cette manière de parler étoit plus conforme à l'étymologie, qui est *l'antequam* des Latins; elle étoit d'ailleurs autorisée de leur temps, puisque *Vaugelas*, le plus sage des écrivains de notre langue (comme le dit *Boileau* dans sa première réflexion sur *Longin*), l'approuvoit, ainsi l'on auroit tort de leur en faire un crime; quoi qu'il en soit, on désapprouveroit avec raison l'écrivain qui s'en serviroit actuellement.

AUPRÈS DE, AU PRIX DE.

Ces deux expressions, d'après la définition qu'en a donnée le Dictionnaire de l'*Académie*, paroîtroient pouvoir s'employer indifféremment l'une pour l'autre. Toutes les deux servent à exprimer une comparaison, mais il est entre elles une différence. *Au prix de* doit être préféré, lorsque l'on veut parler du mérite réel de deux objets, des avantages qu'ils peuvent procurer, de l'intérêt qu'on peut y prendre, de l'appréciation qu'on en peut faire : *Le cuivre est vil* AU PRIX DE *l'or. La richesse n'est rien* AU PRIX *de la vertu*; et l'on doit préférer *auprès de*, lorsque, n'entendant parler ni de prix, ni de valeur, ni d'appréciation, on veut seulement faire remarquer la différence énorme qui existe entre les deux objets que l'on compare : *Cette femme si brune est blanche* AUPRÈS *d'une négresse*.

Je dirai donc avec l'*Académie : La terre n'est qu'un point* AUPRÈS *du reste de l'Univers.*

Avec *Marmontel : Tous les ouvrages de l'homme sont vils et grossiers* AUPRÈS *des moindres ouvrages de la nature*, AUPRÈS *d'un brin d'herbe, ou de l'œil d'une mouche.*

Avec *Destouches* :

> Mais un gueux qui n'aura que l'esprit pour son lot,
> *Auprès* d'un homme riche, à mon gré, n'est qu'un sot.

Mais je dirai avec *Thomas : Tous les anciens physiciens ne sont rien* AU PRIX *des modernes.* (Éloge de Descartes.)

Avec *Boileau* (Sat. VI) :

> Le bois le plus funeste et le moins fréquenté,
> Est, *au prix* de Paris, un lieu de sûreté.

Et avec *Marmontel : L'intérêt n'est rien* AU PRIX *du devoir.*

parce que, dans ces trois exemples, on compare deux choses relativement à l'intérêt que l'on doit y prendre, au prix que l'on doit y mettre, à l'appréciation que l'on doit en faire.

AUPRÈS DE, PRÈS DE.

Près de exprime une idée de proximité, par opposition à celle d'éloignement :

Il demeure PRÈS *du Louvre. Il reste* PRÈS *du palais des Tuileries.*

Auprès de éveille une idée d'entour, d'assiduité, de sentiment, sans relation à aucune idée d'éloignement : *Cet enfant est toujours* AUPRÈS *de sa mère.*

Racine (Esth. act. II, sc. 7) a dit :

> Tout respire en Esther l'innocence et la paix.
> Du chagrin le plus noir elle écarte les ombres,
> Et fait des jours sereins de mes jours les plus sombres ;
> Que dis-je? sur ce trône, assis *auprès de* vous,
> Des astres ennemis j'en crains moins le courroux.

Près de vous ne peignoit point la pensée de *Racine*, puisqu'il vouloit exprimer une idée d'entour, sans relation aucune à l'éloignement.

(*Domergue*, page 123 et 250 de ses Solut. gramm.)

Nos poètes trouvent fort commode de mettre, selon le besoin, *près* ou *auprès*. Mais, en fait de style, il s'agit non de la convenance de l'écrivain, mais de ce qu'exige la pensée.

D'Olivet, dans sa cinquième remarque sur ce vers de *Racine* (Esther, act. II, sc. 5) :

Pour vous régler sur eux, que sont-ils *près de* vous?

ne croit pas que l'usage actuel souffre que l'on emploie *près de vous* dans le sens de, *en comparaison.*

Vaugelas (345ᵉ rem.) dit positivement qu'on ne doit pas dire, *il y a des gens* PRÈS DE LUI *qui ne valent rien*; mais bien : *il y a des gens* AUPRÈS DE LUI *qui ne valent rien. Th. Corneille* approuve cette remarque, et l'*Académie*, ainsi que les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux*, paroîtroient être de la même opinion; puisque au mot *auprès*, on lit que cette préposition peut s'employer dans le sens de *au prix de*, *en comparaison de*, faculté que ces autorités n'accordent pas au mot *près*.

Voyez plus bas *près*, *vis-à-vis*, *en face*, et *près de*, *prêt à*.

Devant, *avant*, voyez page 788.

DURANT.

C'est la seule préposition qu'il soit permis de placer quelquefois après son complément; on peut dire : *durant sa vie*; ou : *sa vie durant*. Cependant, on ne diroit pas de même : *le jour durant*, *l'hiver durant*.

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Restaut*, p. 388. — *Wailly*, p. 288, et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Durant s'employoit très-bien autrefois comme conjonc-

tion, et alors il signifioit *pendant que, tandis que* : DURANT *qu'on est dans la prospérité, il faut se préparer à l'adversité.*

Régnier Desmarais, Vaugelas, Restaut, les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux*, et plusieurs écrivains de leur temps en offrent des exemples; mais l'usage actuel rejette cette locution; c'est du moins l'avis de *Wailly*, de *Girard*, de *Féraud*. Quant à l'*Académie*, elle n'offre dans son Dictionnaire aucun exemple qui fasse voir qu'on peut l'employer sans danger.

DURANT, PENDANT.

Durant exprime une durée continue; *pendant* marque un moment, une époque, ou une durée susceptible d'interruption; ainsi l'on doit dire : *Les ennemis se sont cantonnés* DURANT *l'hiver*, s'ils sont restés cantonnés tant que l'hiver a duré; et *les ennemis se sont cantonnés* PENDANT *l'hiver*, s'ils ont simplement fait choix de cette saison pour se cantonner, sans cependant qu'ils soient restés dans leurs cantonnements tout l'hiver.

(*Wailly*, page 288, et M. *Chapsal.*)

Gresset fournit un exemple remarquable où ces deux mots figurent dans le même vers :

> *Pendant* ces jours, *durant* ces tristes scènes,
> Que faisiez-vous dans vos cloîtres déserts,
> Chastes Iris du couvent de Nevers? (ch. 3.)

Par un premier coup de pinceau, l'auteur de Vert-vert peint une époque. *Que faisiez-vous pendant ces jours?* C'est-à-dire *que faisiez-vous dans ce temps là?* A peu près comme dans ce vers de Racine :

> Que *faisiez-vous* alors? Pourquoi, sans Hippolyte,
> Des héros de la Grèce assembla-t-il l'élite?
> (Phèdre, act. II, sc. V.)

Par un second, il donne au temps de l'étendue, de la continuité : *durant ces tristes scènes.*

Dessus, Dessous, Dedans, Dehors.

Ces mots sont quelquefois prépositions et quelquefois adverbes.

Ils sont *prépositions*, et peuvent alors être accompagnés d'un régime.

1°. Quand on met ensemble les deux opposés, et qu'on ne place le nom qu'après le dernier : *Je l'ai cherché* DEDANS *et* DESSOUS *la table.* (L'*Académie.*)

Il y a des animaux DEDANS *et* DESSOUS *la terre.* (MM. de *Port-Royal.*)

(*Vaugelas*, 128e rem. — L'*Académie*, p. 141 de ses observations. — MM. de *Port-Royal*, p. 140. — *Condillac*, p. 221, ch. XIII.)

2°. Quand ils sont précédés des prépositions *de*, *à*, *par*; et, presque toujours alors, ils sont suivis de la préposition *de :*

La faveur met l'homme AU-DESSUS *de ses égaux, et sa chute au-dessous.* (*La Bruyère*, ch. VIII.)

Le prince doit être AU-DESSUS *des autres, et la loi* AU-DESSUS *de lui.* (Mot de François 1er.)

Nous portons tous AU-DEDANS *de nous des principes naturels d'équité, de pudeur, de droiture.* (Massillon, Sermon du dimanche de la Passion.)

Il est riche, il est jeune, et PAR DESSUS *cela il est sage.* — *Otez cela* DE DESSUS *le buffet.* (L'*Académie.*)

Remarquez que l'on dit : *par dessus cela, de dessus le buffet*, et non pas : *par sus cela, de sus le buffet.*

(*Th. Corneille* et l'*Académie*, sur la 517e rem. de *Vaugelas*, et *Wailly*, 296.)

Excepté ces deux cas *dessus, dessous, dedans, dehors*, sont de véritables adverbes, qui ne sauroient être accompagnés d'un régime : *On le cherchoit sur le lit, il étoit* DESSOUS. — *Il n'est ni* DESSUS *ni* DESSOUS. — *Il est allé* DEHORS. (L'*Académie.*)

Ainsi ne dites pas : *Parmi les animaux, il y en a qui vivent* DESSOUS *la terre, d'autres* DEDANS *l'air et* DEDANS *l'eau ;*

d'autres DESSUS *la terre et* DEDANS *l'eau; d'autres enfin* DESSUS *la terre seulement*, mais dites : *Parmi les animaux, il y en a qui vivent* SOUS *terre, d'autres* DANS *l'air*, DANS *l'eau, et d'autres* SOUS *la terre*, etc. (Mêmes autorités.)

Autrefois cependant *dessus, dessous, dedans, dehors*, s'employoient indifféremment comme préposition et comme adverbe. On en trouve plus d'un exemple dans les bons écrivains.

Racine (dans Alexandre, act. II, sc. 2) a dit :

> ....Ses sacriléges mains,
> *Dessous* un même joug rangent tous les humains.

Corneille (dans Rodogune,) a également fait usage de l'adverbe *dedans* comme préposition :

> Puissiez-vous ne trouver *dedans* votre union
> Qu'horreur, que jalousie, et que confusion ! (Act. V, sc. 4.)

Enfin, *La Chaussée* a fait suivre l'adverbe *dessous* d'un régime direct dans ces vers :

> ....Les lettres anonymes
> Sont ordinairement les armes d'un méchant,
> Du plus vil assassin qui frappe, en se cachant
> *Dessous* le masque épais de sa bassesse extrême.

Mais aujourd'hui la poésie se pique d'être aussi exacte que la prose; et il est certain que *Racine* diroit présentement : SOUS *un même joug*. — *Corneille* : DANS *votre union*. — Et *La Chaussée* : SOUS *le masque épais*.

SOUS, SUR, DANS, HORS.

Chacun de ces mots doit, comme préposition, être suivi d'un régime :

> La vertu *sous* le chaume attire nos hommages.
> Le crime *sous* le dais est la terreur des sages.
> (*Bernis*, la Religion vengée, ch. V.)

Le sort ne tombe jamais que SUR *les malheureux*. — *La gloire d'un souverain consiste moins* DANS *la grandeur de ses états, que* DANS *le bonheur de ses peuples*. (Fénélon.)

Nous cherchons *hors* de nous nos vertus et nos vices.
(*Boileau*, Epître III.)

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, et *Wailly*, p. 207.)

Tout-à-l'heure nous entrerons dans quelque détail sur l'emploi des prépositions *sur* et *sus*.

DEVERS, VERS.

Autrefois on faisoit usage de la préposition *devers*, pour signifier *du côté de :*

Plus que jamais confus, humilié,
Devers Paris je m'en revins à pied.
(*Voltaire*, le Pauvre Diable.)

C'est ainsi, *devers* Caen, que tout Normand raisonne.
(*Boileau*, Épître II.)

Et l'*Académie* elle-même a mis cet exemple dans son dictionnaire : *Il est allé quelque part* DEVERS *Lyon.*

Quoi qu'il en soit, cette préposition a vieilli, et on lui a substitué le mot *vers*, autre préposition de lieu. On dit donc présentement : *il demeure* VERS *Toulouse; il est* VERS *Lyon*, et non pas : *Il demeure* DEVERS *Toulouse; il est* DEVERS *Lyon.*

(Le Dict. de l'*Académie*. — *Vaugelas*, et *Th. Corneille*, 180e et 250e remarque.)

Devers se joint quelquefois avec la préposition *par*, et alors il n'est guère d'usage qu'avec les pronoms personnels, et sert à marquer la possession : *Retenir des papiers* PAR DEVERS SOI. — *Avoir le bon bout* PAR DEVERS SOI. (L'*Académie*.)

Vers est aussi préposition de temps : *Le papier a été inventé* VERS *la fin du quatorzième siècle ; et l'imprimerie*, VERS *le milieu du quinzième siècle.*

Comme préposition de temps, *vers* demande toujours l'article avant le substantif qui suit; ainsi il faut nécessairement dire : *J'irai vous voir vers* LES *quatre heures*, *vers* LES *onze heures*, et non pas *vers quatre heures*, *vers onze heures.*

EN, DANS, À.

EN marque un sens vague et indéterminé; DANS, un sens précis et déterminé; À exprime aussi un sens précis, mais il exprime la situation, au lieu que *dans* marque l'intériorité. On dira : *J'ai vécu* EN *pays étranger,* EN *Italie.*

> *En* tous temps, *en* tous lieux le public est injuste.
> (Épître de *Voltaire* à mademoiselle Clairon.)

Ce livre est DANS *la bibliothèque. — Elle étoit* DANS *sa chambre. — Ils sont* À *la promenade. — Ils sont* AU *spectacle.* Et, comme souvent l'idée d'intériorité et celle de situation se confondent ensemble dans l'esprit de celui qui parle, et peuvent toutes deux exprimer sa pensée, il arrive alors que la préposition *dans* et la préposition *à* s'emploient indifféremment l'une pour l'autre, et qu'on dit également bien : *Il est* DANS *Paris, il est* À *Paris.*

(*D'Olivet*, 26ᵉ remarque sur *Racine*, et *Marmontel*, page 167.)

Il résulte de ce qui précède qu'on place *dans* avant un nom de ville, et *en* avant un nom de contrée ou de région; et, en effet, un nom de ville présente un sens précis et particulier, et un nom de contrée ou de région présente un sens vague et général.

(Le P. *Buffier*, nº 653. — Th. *Corneille*, sur la 528ᵉ rem. de *Vaugelas*. —*Marmontel*.)

C'est encore parce que *en* n'appartient qu'au sens indéfini, et *dans* au sens défini, et qu'il est de principe que le sens défini est le seul qui reçoive l'article, que l'usage a voulu qu'on mît toujours *en* avant les noms de royaume et de province, quand on les emploie sans article : *en France, en Espagne;* et *dans,* lorsqu'on les emploie avec l'article : *dans la France, dans l'Espagne.*

(Le P. *Bouhours*, p. 67 de ses rem. —Th. *Corneille*, sur la 428ᵉ rem. de *Vaugelas*. — *Wailly*, p. 186.)

C'est pour le même motif qu'on fait encore usage de *en* avant les noms qui n'expriment ni des royaumes ni des pro-

vinces, et qui sont sans article : *En paix, en guerre, en songe, en colère ;* mais on diroit à cause de l'article : *Dans la paix, dans la guerre, dans les songes, dans la colère ;* cependant il faut remarquer, 1°, que, lorsque l'article est élidé, l'oreille permet d'employer *en* : En *l'absence d'un tel.* — En *l'état où je suis réduit.* — En *l'horrible situation où il se trouve,* quoique l'emploi de *dans* soit alors même préférable ; 2°, qu'on souffre quelquefois l'article avant un féminin singulier, quoique l'article ne soit pas élidé : En *la fleur de l'âge,* en *la belle saison,* en *la saison des fruits.*

Mais ces exemples sont rares, et *Marmontel* doute que, quoi qu'en dise *Bouhours,* en *la prospérité,* en *la solitude,* en *la paix,* en *la guerre* soient tolérés.

(Le P. *Bouhours*, p. 67. — *Th. Corneille* et *Marmontel.*)

Cependant, si la phrase exige en même temps l'article et *en,* pour préposition, quel parti prendre? Par exemple, les verbes *diviser, changer, dissiper, fondre, résoudre,* et leurs analogues veulent la préposition *en ;* dans ce cas il n'y a aucune difficulté, si le régime de ces verbes est indéfini sans article ; on dit : *Le nuage* fond en *pluie, l'eau se* dissipe en *fumée, le bois se* réduit en *cendres, un corps se* résout en *vapeurs.*

Il pense voir *en* pleurs *dissiper* cet orage.

(*Racine*, Andromaque, act. V, sc. 1.)

(*Marmontel*, page 169.)

De même que si, au lieu de l'article, c'est un des équivalents, *en* s'en accommode très-bien, comme dans cette phrase de Voiture : *J'ai une extrême tristesse de voir que mon ame se soit* divisée en *deux corps aussi foibles que le vôtre et le mien.*

Mais, si au régime du verbe l'article est indispensable, qu'arrivera-t-il ? Dira-t-on : *Cette ville est tombée* en *le pouvoir des ennemis ?* Non, mais *en* cède la place, et l'on y substitue *à* ou *dans,* au gré de l'oreille : *Cette ville est tombée* au *pouvoir,* aux *mains,* dans *les mains des ennemis.*

(*Marmontel*, p. 170.)

Toutefois, *en*, qui répugne absolument à recevoir l'article même, s'il n'est pour ainsi dire effacé par l'élision, s'accommode, concurremment avec *dans*, de tous les pronoms, ou, comme dit *Marmontel*, de tous les suppléants de l'article, tels que : *ce, cet, celui, soi, nous*, etc., ou dérivés, comme : *son, nos, votre, quel, quelque, tel*, etc. Il ne faut qu'ouvrir les livres pour trouver des exemples de tout cela en prose et en vers. Il y a pourtant des cas où l'un est mieux que l'autre, mais il est difficile de les marquer tous, et l'usage seul peut apprendre ces distinctions. (*Marmontel.*)

Mais, quant aux occasions où l'esprit, l'oreille et l'usage s'accordent à permettre que *dans* et *en* soient employés indifféremment l'un pour l'autre, c'est une vaine délicatesse que d'en vouloir gêner le choix. On a dit de Socrate : *Il passa un jour et une nuit* EN *une si profonde méditation, qu'il se tint toujours* DANS *une même place.*

M. *Patru* a également dit : *Ce cher parent fut heureux* DANS *sa naissance,* DANS *son mariage,* EN *ses enfants,* EN *ses emplois.*

Fénélon (dans son livre de l'Existence de Dieu) s'est exprimé en ces termes : *Un danseur de corde ne fait que vouloir : et à l'instant les esprits coulent avec impétuosité, tantôt* DANS *certains nerfs, et tantôt* EN *d'autres.*

Enfin, *Boileau* a dit, en faisant la peinture d'un jeune homme :

Est vain *dans* ses discours, volage *en* ses désirs. (Art poét., ch. III.)

Et que l'on ne pense pas que si cet écrivain n'a pas répété *dans*, ce n'est que par la contrainte de la mesure; en effet s'il l'eût voulu, il l'eût pu sans peine en disant, comme l'a remarqué *Ménage* : *Léger* DANS *ses désirs.* (*Marmontel*, p. 172.)

En marque aussi la durée; on dit : EN *une heure,* EN *peu de temps,* EN *mille ans,* alors, *en* répond à la question EN *combien de temps? Dans* indique l'époque où une chose aura lieu : DANS *une heure,* DANS *peu de temps,* DANS *mille ans;* et, en cette signification, *dans* répond à la question *quand?*

Ainsi on dira : *Il arrivera* EN *trois jours*, pour signifier qu'il emploiera trois jours entiers pour sa route ; et : *Il arrivera* DANS *trois jours*, pour faire entendre simplement qu'il s'écoulera trois jours avant que son arrivée ait lieu.

Il y a également une distinction à faire dans l'emploi des prépositions *en, dans, à.* Dire d'une personne qu'elle est EN *ville,* c'est dire qu'elle n'est pas chez elle; dire qu'elle est DANS *la ville,* c'est dire qu'elle n'est pas hors de la ville; enfin dire qu'elle est À *la ville*, c'est dire seulement qu'elle a la ville pour séjour. (Le P. *Bouhours*, p. 93 de ses Rem.—*Restaut*, 393.)

De même EN *campagne* sert à signifier qu'on est en mouvement, qu'on est en marche, hors de chez soi; et c'est dans ce sens qu'on dit que *les troupes sont* EN *campagne*, comme on dit : *Il a mis ses amis, il a mis bien des gens* EN *campagne.* (L'*Académie.*) — *Être à la campagne* signifie qu'on a les champs pour séjour.

(*Wailly*, page 284.—*Restaut*, pag. 293, et plusieurs Gramm. mod.)

De cette distinction entre ces deux expressions, EN *campagne* et À *la campagne*, M. *Chapsal* (dans le Manuel des amateurs de la langue françoise, 5e numéro) conclut que l'on doit dire d'un négociant qui a quitté la ville pour ses plaisirs : *Il est à la campagne;* et au contraire que, si ce négociant est sorti de la ville pour ses affaires, s'il est en voyage, on doit dire : *Ce négociant est* EN *campagne.*

En s'emploie avec plusieurs verbes, et en change la signification ; exemples :

*Des malheureux qui se sont attiré leur infortune par une mauvaise conduite, ont tort de s'*EN PRENDRE *aux autres.*

C'est-à-dire, d'imputer aux autres leur infortune.

Après plusieurs explications, on EN VINT *aux reproches, ensuite aux menaces, et enfin aux coups.*

Les gens qui se noient se PRENNENT *à tout ce qu'ils trouvent.*

C'est-à-dire, s'attachent, etc.

Après s'être occupés de choses indifférentes, ILS VINRENT *à parler des écrivains du siècle de Louis XIV, et tous furent d'avis,* etc.

C'est-à-dire, on poussa l'aigreur de la conversation jusqu'aux reproches, *etc.*

*Ils ne s'*EN *tinrent pas là; ils conservèrent l'un contre l'autre une haine implacable.*

C'est-à-dire, ils ne se contentèrent pas de s'être querellés et battus, etc.

C'est-à-dire, ils s'entretinrent des écrivains, etc.

Ils TINRENT *à leur opinion, et la motivèrent.*

C'est-à-dire, ils restèrent attachés à leur opinion.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*. — *Wailly*, pag. 286.)

En s'emploie sans relation à aucune chose exprimée, ni sous-entendue, mais seulement par une certaine redondance que l'usage a autorisée et rendue élégante : *Il* EN *est de cela comme de la plupart des choses du monde.* (L'*Académie*.)

Il faut avoir soin, dans l'emploi de la préposition *à*, d'éviter une locution qui est certainement vicieuse, quoiqu'elle se trouve dans le *Dictionnaire de l'Académie*. Quand on dit : *Ce bataillon viendra de sept* À *huit heures, il est composé de sept* À *huit cents hommes*, on s'exprime correctement, et la préposition *à* est bien employée, parce que de *sept à huit heures*, il y a un intervalle ou une heure divisible en plusieurs minutes; de *sept à huit cents hommes*, il y a une centaine divisible en unités.

Mais, dans cette phrase du Dict. de l'*Académie* : *Il y avoit sept* À *huit personnes dans cette assemblée*, *à* est mal employé.

En effet une personne n'est pas divisible en plusieurs parties, de sorte qu'il n'y a point d'intermédiaire, d'intervalle, entre une et deux personnes, entre sept et huit personnes. Il peut y avoir dans une assemblée *sept* ou *huit personnes;* mais le bon usage, celui qu'avouent la raison et les bons écrivains, n'autorisera jamais à dire : *sept à huit personnes.* (M. *Lemare*, pag. 154.)

Racine, La Fontaine, et *Bernardin de St. Pierre*, viennent fortifier cette décision; le premier a dit, dans une de ses lettres à *Boileau* : *On a tué ou pris aux Allemands sept* À

huit cents hommes; La Fontaine (Amours de Psyché) : *Les deux jeunes bergères assises voyoient à dix pas d'elles cinq* ou *six chèvres*; et *Bernardin de St. Pierre* (Études de la nature, Étude 13e) : *Il y avoit, dans la maison de paysan où je logeois, cinq* ou *six femmes et autant d'enfants qui s'y étoient réfugiés.*

Beaucoup de personnes emploient, après *dans*, l'adverbe *y* dans la même phrase; c'est une faute grossière.

L'auteur de l'Année littéraire la relève dans ces vers :

> Mais j'aurai *dans* ces murs le tranquille avantage
> D'*y* trouver des mortels dont je chéris la foi. (*Le Suirre.*)

Il faut dire, *de trouver.* (*Féraud*, Dict. crit. au mot *Dans.*)

JUSQUE.

Préposition de lieu et de temps, qui marque le terme où l'on s'arrête, et qui exige toujours à sa suite une préposition, avec son complément : JUSQUE *dans les enfers.*—JUSQUE *par dessus la tête.* (L'*Académie.*)

On peut dire que Henri IV fut véritablement le héros de la France. Ses talents, ses vertus, et JUSQU'A *ses défauts, tout pour ainsi dire nous appartient.* (*Thomas*, Essai sur les Éloges.)

> Il n'est pas *jusqu*'aux Quinze-Vingts,
> Qui de me voir n'aient envie. (*L'Étoile.*)
> (Le Dict. de l'*Académie.*)

On écrit très-bien *jusque* sans *s* à la fin, même avant les mots qui commencent par une voyelle. En prose, c'est l'oreille qui en décide; en poésie, c'est la mesure du vers : JUSQUES *au ciel. — Cette nouvelle n'étoit pas encore venue* JUSQUES *à nous.* (L'*Académie.*)

> J'ai poussé la vertu *jusques* à la rudesse.
> (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Percé *jusques* au fond du cœur
D'une atteinte imprévue aussi bien que mortelle.
(*Corneille*, le Cid, I, 10.)

C'est ainsi que la puissance divine, justement irritée contre notre orgueil, la pousse JUSQU'*au néant ; et que, pour égaler à jamais les conditions, elle ne fait de nous tous qu'une même cendre.* (*Bossuet.*)

.... Le vrai Héros, le Grand-Homme
Déplore *jusqu'à* ses succès. (*Lamotte*, Ode II, l. 1.)

(Le Dict. crit. de *Féraud*, et de *Wailly*.)

Il en est de même pour *grace à*, *graces à* :

Grace aux dieux, mon malheur passe mon espérance!
(*Racine*, Andromaque, act. V, sc. 5.)

Graces au ciel, mes mains ne sont point criminelles!
(*Le même*, Phèdre, act. I, sc. 3.)

Jusqu'à, *jusqu'aux*, marque aussi quelque chose qui va au-delà de l'ordinaire, soit en bien soit en mal : *Notre religion nous ordonne d'aimer* JUSQU'À *nos ennemis, et c'est l'héroïsme de la bonté.*

Tous les pères, JUSQU'AUX *plus graves, jouent avec leurs enfants.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

Jusque, suivi de *là* adverbe, prend toujours le trait d'union : *Ils en vinrent* JUSQUE-LÀ, *qu'on crut qu'ils alloient se battre.*
(Mêmes autorités.)

MALGRÉ.

Malgré régit les noms sans le secours d'une autre préposition : *Les mariages qui se font* MALGRÉ *père et mère, sont punis par l'exhérédation. — Il est sorti* MALGRÉ *la grêle,* MALGRÉ *la pluie.* (Le Dict de l'*Académie.*)

J'ai servi *malgré* moi d'interprète à ses larmes.
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 1.)

MALGRÉ *plusieurs avantages, le roi de Pologne désespéroit de prendre la ville.* (Voltaire.)

Malgré que n'est plus d'usage qu'avec le verbe *avoir*, précédé de la préposition *en*; en effet *malgré que* veut dire *mauvais gré que; quelque mauvais gré que*; ainsi *malgré que j'en* AIE, *malgré que j'en* EUSSE, veut dire *mauvais gré que j'en* AIE, *quelque mauvais gré que j'en* EUSSE; construction qui ne peut avoir lieu avec tout autre verbe.

Malgré que je fasse, malgré que je sois, ne doivent donc pas se dire. Il faut remplacer *malgré*, par *quoique, bien que*, et dire : *quoique je fasse, bien que je sois.*

(*Richelet, Féraud*, et les Grammairiens mod.)

PAR.

Nous avons parlé de l'emploi de cette préposition au régime des verbes, Article XV.

PARMI.

Cette préposition est composée de *par*, et de l'ancien nom MI, qui signifie *milieu*. Elle produit dans la phrase le même effet qu'y produiroient les quatre mots *par le milieu de.*

PARMI ne s'emploie qu'avec un nom pluriel indéfini, indéterminé, qui signifie plus de deux, ou avec un singulier collectif : PARMI *les hommes*; PARMI *le peuple*. — PARMI *de grandes vertus, il y a souvent de grands défauts*. (L'*Académie*, au mot *Parmi.*)

Il faut, *parmi le monde*, une vertu traitable;
A force de sagesse, on peut être blâmable.
(*Molière,* le Misanthrope, I, 1.)

Le mérite de la bonté est d'être bon PARMI *les méchants.*
(*Marmontel.*)

PARMI *la foule innombrable de ceux qui ont été loués, où trouverons-nous des hommes comme Socrate, et des panégyristes comme Platon?* (Thomas, Essai sur les éloges, ch. IX.)

PARMI *les nations de l'Europe, la guerre, au bout de*

quelques années, rend le vainqueur presque aussi malheureux que le vaincu. (Voltaire, Siècle de Louis XIV.)

Rien n'empêche non plus de dire avec *Boileau* (Épître V) :

Que crois-tu qu'Alexandre, en ravageant la terre,
Cherche *parmi* l'horreur, le tumulte et la guerre ?

Avec *Voltaire* (dans la Henriade, ch. V) :

Parmi ce bruit confus de plaintes, de clameurs,
Henri, vous répandiez de véritables pleurs.

Et dans Mérope (act. III, sc. 5) :

Il y porta la flamme, et *parmi* le carnage,
Parmi les traits, *le* feu, *le* trouble, *le* pillage...

Parce que tout ce qui donne une idée de confusion, donne aussi une idée de multitude, et que rien n'est moins défini que la multitude.

D'après cela il y a un solécisme dans ce vers de *Racine :*

Mais *parmi* ce plaisir, quel chagrin me dévore?
(Britannicus, act. II, sc. 6.)

Et dans celui-ci de *Corneille* (Polyeucte, act. I, se. 3) :

Parmi ce grand amour que j'avois pour Sévère.

Car ces mots *ce plaisir, ce grand amour*, excluent toute idée collective, et sont réduits à l'unité.

On s'exprimeroit également mal si l'on disoit : *parmi les deux frères, parmi les trois*, parce que le nombre *deux*, et même le nombre *trois*, ne sont pas indéfinis, assez grands. La préposition *entre*, dans ce cas, est le mot propre.
(L'*Académie*, au mot *Parmi*.)

Parmi s'est employé autrefois comme adverbe.

La Fontaine et *Pluche* l'ont employé de la sorte.

Ces deux emplois sont beaux (*) : mais je voudrois *parmi*,
Quelque doux et discret ami.
(*La Fontaine*, f. de l'Ours et l'Amat. des Jardins.)

(*) Prêtre de Flore, prêtre de Pomone.

Donner aux poulets un nombre de grains, avec quelques charançons mêlés PARMI. (*Pluche.*)

Présentement cette tournure de phrase n'est plus en usage. (*Féraud,* au mot *parmi.*)

PRÈS, VIS-À-VIS, À CÔTÉ, EN FACE.

Toutes ces prépositions marquent proximité de lieu ou d'époque, ou de terme; chacune d'elles veut être suivie de la préposition *de* : *Nous sommes* PRÈS *du temps de la moisson,* PRÈS *des vendanges,* PRÈS DE *l'hiver.* — *Il est logé* VIS-À-VIS DE *mes fenêtres.* — *Molière marche* À CÔTÉ DE *Plaute et de Térence.* (Le Dict. de l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

PRÈS DU *déluge se range le décroissement de la vie humaine.* (Bossuet.)

Apollodore me fit entrer dans la palestre de Tauréas, EN FACE DU *portique royal.* — EN FACE *du théâtre est un des plus anciens temples d'Athènes, celui de Bacchus* (427). (Voyage d'Anach., ch. VIII, t. 2.)

Toutefois, dans le discours familier, et lorsque ces prépositions ont pour régime un substantif de plusieurs syllabes, on peut se dispenser de faire usage de la préposition *de;* mais cette licence ne seroit pas autorisée, même dans le discours familier, si le régime étoit un monosyllabe; *près lui, près vous, vis-à-vis moi,* etc., seroient insupportables. (Le Dict. de l'*Académie*, et la plupart des Gramm. mod.)

PRÈS DE, PRÊT À.

Ces deux expressions sont très-souvent confondues; cependant le sens de l'une est bien différent de celui de l'autre, et leur régime n'est pas le même.

---

(427) *En face.* Cette expression, qui sert ici de préposition, s'emploie quelquefois adverbialement, et dans le même sens : *Ce château a en face un fort beau canal.* (L'*Académie.*)

D'abord *près de* est une préposition, qui signifie *sur le point de;* et *prêt à* est un adjectif, qui signifie *disposé à.*

Ensuite *près* doit toujours avoir pour régime la préposition *de*, et *prêt*, la préposition *à*:

Si *près de* voir sur soi fondre de tels orages,
L'ébranlement sied bien aux plus fermes courages.
(*P. Corneille*, Horace, act. I, sc. 1.)

Percé de coups lui-même, il est *près de* périr.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VIII.)

Un vieillard *près d'*aller où la mort l'appeloit.
(*La Fontaine*, Fab. du Vieillard et ses Enfants.)

On ne connoît l'importance d'une action, que quand on est PRÈS DE *l'exécuter.* (*La Fontaine*, Am. de Psyché.)

Les beaux jours sont PRÈS DE *revenir.* (L'*Académie.*)

La Mort ne surprend point le sage;
Il est toujours *prêt à* partir.
(*La Fontaine*, f. de la Mort et le Mourant.)

Soyez-vous à vous-même un sévère critique;
L'ignorance toujours est *prête à* s'admirer.
(*Boileau*, Art Poét. ch. I.)

Je définis la cour un pays où les gens,
Tristes, gais, *prêts à* tout, à tout indifférents,
Sont ce qu'il plaît au prince; ou, s'ils ne peuvent l'être,
Tâchent au moins de le paroître.
(*La Fontaine*, les obsèques de la Lionne.)

Déjà même Hippolyte est tout *prêt à* partir.
(*Racine*, Phèdre, act. I, sc. 5.)

Enfin, on dit: *Près de mourir*, pour signifier *sur le point de mourir;* et *prêt à mourir*, pour dire, *résigné à mourir.*

(Le Dict. de l'*Académie.* — *Regnier Desmarais*, p. 595. — *Wailly*, p. 290. — *Restaut*, p. 389. — *Lévizac*, p. 162, t. II. — M. *Sicard.* — Et les Gramm. mod.)

Beaucoup d'écrivains, tant anciens que modernes, se sont néanmoins peu occupés de la différence qui existe entre les deux expressions *près* et *prêt;* mais c'est un abus contre lequel

les Grammairiens se sont toujours récriés, et il est certain que l'usage actuel réprouveroit les phrases suivantes :

Je suis PRÈS DE *maintenir mon sentiment, la plume à la main, jusqu'à la dernière goutte de mon encre.* (Coste.) — *Rome,* PRÊTE *à succomber, se soutint principalement durant ses malheurs, par la constance et par la sagesse du sénat.*

(*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. universelle, p. 491.)

Présentement, pour être correct, il faudroit dire : *Je suis* PRÊT *à maintenir,* parce que l'usage bien reconnu veut que l'on dise : *Je suis disposé à maintenir,* et non pas je suis *disposé de maintenir.*

De même on diroit : *Rome* PRÈS DE *succomber,* parce qu'il est constant que *Rome n'étoit pas disposée à succomber,* mais *sur le point de succomber.*

Voyez PRÈS DE, AUPRÈS DE, p. 792.

QUAND ET QUAND.

Sorte de préposition signifiant *en même temps que : Il est parti* QUAND ET QUAND *nous.* — *Venez* QUAND ET QUAND *moi.*

(L'*Académie*, au mot *Quand.*)

Cette expression est populaire; et, si l'on s'en sert, il faut en prononcer le *d* comme celui de *grand homme, grand esprit, grand orateur;* c'est-à-dire, comme un *t;* mais ce seroit une faute que d'écrire *quant et quant.*

(*Vaugelas*, 62e rem. — *Ménage*, ch. 220 de ses observ. — *Andry de Boisr.*, p. 506 de ses réflexions. — Et le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

SANS.

Cette préposition a quelque chose de particulier; elle reçoit également après elle *ni* ou *et* entre deux régimes :

Sans crainte *ni* pudeur, *sans* force *ni* vertu.

Je reçus et je vois le jour que je respire,
Sans que mère *ni* père ait daigné me sourire.

(*Racine*, Iph. act. II, sc. 1.)

Et, dans ce cas, *sans* ne se répète point.

On dit aussi

Sans crainte et *sans* pudeur, *sans* force et *sans* vertu.

Et *sans* est ici répété.

La raison de cette différence paroîtra peut-être subtile, mais elle est juste : *sans* est exclusif par lui-même, *ni* l'est aussi; par conséquent *ni* le supplée; au lieu que *et*, n'ayant pas le même caractère, ne dit pas ce que *sans* doit dire, et l'oblige à se répéter (428). (*Marmontel*, p. 162.)

Puisque *sans* est une préposition exclusive, une préposition qui comprend elle-même la négative, et que *nul* la renferme aussi, c'est la répéter que d'associer ces deux espèces de mots. Ainsi ce vers de l'Étourdi de *Molière* (act. I, sc. 9):

Vous le verriez dans peu soumis *sans nul* effort.

est une faute contre la langue. Les Latins disoient *sine ullo discrimine*, et non pas *nullo*. Nous devons dire de même *sans aucun effort*, et non pas *sans nul effort*. (M. *Auger*, Comm. sur *Molière*, page 33, t. 1er.)

Lorsque *sans* précède immédiatement un verbe, ce verbe doit-il être suivi de l'article contracté *du*, ou bien de la préposition *de* sans article? Doit-on dire : *Asseoir les impôts sans exciter* DE *plaintes*, comme a dit *Linguet*, et comme on diroit : *En n'excitant pas* DE *plaintes*; ou faut-il dire, *sans exciter* DES *plaintes*? — *Il boit le vin pur sans y mettre* D'*eau*, ou *sans y mettre* DE *l'eau*?

---

(428) Il me semble, dit M. *Laveaux*, que *sans crainte ni pudeur* dit quelque chose de moins que *sans crainte et sans pudeur*. La répétition de *sans* marque plus positivement le défaut que *ni*. Je pense que l'on feroit un reproche moins dur à une personne, en lui disant : *Comment avez-vous pu* SANS *crainte* NI *pudeur tenir de tels propos?* que si on lui disoit : *Comment avez-vous pu*, SANS *crainte* ET *sans pudeur*, *tenir de tels propos?*

Ce n'est là qu'une opinion particulière qui ne nous semble pas porter atteinte à la règle, et que nous citons pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée de faire connoître à nos lecteurs les divers sentiments des Grammairiens.

La première manière paroît à *Féraud* plus conforme à l'analogie. Quant à l'*Académie*, elle ne met point d'exemples. — En voici un de *Linguet* avec *sans que* : *Cela pourroit arriver sans que la nation françoise méritât* DE *reproches.*

Enfin *sans* ne s'associe pas volontiers avec *plus*, signifiant davantage :

Et *sans plus* me charger du soin de votre gloire,
Je veux laisser de vous jusqu'à votre mémoire.
(*Racine*, Mithr. act. III, sc. 5.)

Ce *sans plus*, observe le même critique, a quelque chose de choquant et de suranné.

On diroit en prose : *Sans me charger plus long-temps du soin de votre gloire.* — On retrouve ce *sans plus* dans *Phèdre*, où Thésée dit des dieux :

Et je m'en vais pleurer leurs faveurs meurtrières,
Sans plus les fatiguer d'inutiles prières. (Act. V, sc. 8.)

Madame *de Sévigné* dit : *un mot sans plus*; et *La Fontaine* :

Un point *sans plus* tenoit le galant empêché.

Cette expression n'est permise que dans le style badin.

Voyez plus bas, au chap. où il est traité de l'Adverbe, si *sans que* doit être suivi de la négative.

SUR, SUS.

Ces deux prépositions signifient la même chose; mais *sus* n'est plus guère d'usage que dans cette phrase : *On a enjoint à tous les bâtiments de courir* SUS *aux Anglois.*

En sus est une façon de parler adverbiale, qui signifie *par-delà* : *Il a touché des gratifications* EN SUS *de son revenu.*

Dans l'usage ordinaire, *la moitié, le tiers, le quart en sus* est l'addition de *la moitié*, du *tiers*, du *quart* d'une somme; *quatre francs et le quart en sus* font *cinq francs.*

(L'*Académie*, au mot *Sus.* — *Gattel* et M. *Laveaux.*)

Mais en termes de finance, *le tiers en sus* veut dire *la moitié* d'une première somme, laquelle y étant ajoutée fait *le tiers*

du total. — *Le quart en sus* veut dire le *tiers* d'une première somme, lequel y étant ajouté, fait le *quart* du total : ainsi *le tiers en sus de douze mille francs*, est, en termes de finance, six mille francs; total dix-huit mille francs. *Le quart en sus* est de quatre mille francs; total seize mille francs.

(*Mêmes autorités.*)

Par sus ne se dit point, ni conséquemment *par sus tout;* il faut dire : *par-dessus tout j'admire;* ou mieux encore : *par-dessus tout cela j'admire.*

(*Vaugelas*, 517ᵉ rem., et l'*Académie* sur cette rem.)

À TRAVERS, AU TRAVERS.

A travers est toujours suivi d'un régime direct, et *au travers* l'est toujours de la préposition *de : Nous n'apercevons la vérité qu'*À TRAVERS *le voile de nos passions.* (St.-Évremont.)

A travers les respects, leurs trompeuses souplesses
Pénètrent dans nos cœurs, et cherchent nos foiblesses.
(*Voltaire*, Œdipe, act. III, sc. 1.)

À TRAVERS *les murmures flatteurs des courtisans, Sully faisoit entendre la voix libre de la vérité.*

(*Thomas*, Éloge de Sully.)

.... Quel chemin a pu jusqu'en ces lieux
Vous conduire *au travers* d'un camp qui nous assiége?
(*Racine*, Athalie, act. V, sc. 2.)

Nous passâmes AU TRAVERS *des écueils et nous vîmes de près toutes les horreurs de la mort.* (Télémaque, liv. I.)

Au travers des périls un grand cœur se fait jour.
Que ne peut l'amitié conduite par l'amour!
(*Racine*, Andr. act. III, sc. 1.)

Mais un auteur, novice à répandre l'encens,
Souvent à son héros, dans un bizarre ouvrage,
Donne de l'encensoir *au travers* du visage. (*Boileau*, Épît. IX.)

(L'*Académie*, dans ses observ. sur *Vaugelas*, p. 243. — Son Dict. — *Th. Corneille* et *Chapelain*, sur la 243ᵉ rem. de *Vaugelas*. — *Ménage*, ch. 55. — Le P. *Bouhours*, p. 167. — *Wailly*, p. 288. — Et les Gramm. mod.)

Plusieurs écrivains n'ont pas toujours distingué ces deux régimes; mais leurs écarts ne sauroient faire loi.

A travers et *au travers* ont des sens très-différents.

A travers désigne purement et simplement l'action de passer par un milieu, et d'aller par-delà, ou d'un bout à l'autre; et *au travers* désigne proprement ou particulièrement l'action et l'effet de pénétrer dans un milieu, et de le percer de part en part, ou d'outre en outre. Vous passez *à travers le* milieu qui vous laisse un passage, une ouverture, un jour : vous passez *au travers d'*un milieu dans lequel il faut vous faire un passage, faire une ouverture, vous faire jour :

Le jour qui passe entre les nuages, passe A TRAVERS; *celui qui passe dans le corps d'un nuage passe* AU TRAVERS.

Le poil de chèvre ou de chameau passe A TRAVERS *l'aiguille qui est percée. — L'aiguille passe* AU TRAVERS *de la peau qu'elle perce.*

Un espion passe habilement et adroitement A TRAVERS *le camp ennemi, et se sauve. — Le soldat se jette* AU TRAVERS *d'un bataillon, et l'enfonce.*

*On ne voyoit le soleil qu'*A TRAVERS *les nuages. — On voit le jour* AU TRAVERS *des vitres, des chassis.*

(Le Dict. de l'*Académie*, et *Roubaud* dans ses Synon.)

VIS-A-VIS.

Vis-à-vis de, dans le sens d'*envers*, est une des mille et une locutions vicieuses condamnées par tous les Grammairiens. Quoiqu'elle soit fort en usage dans le monde, elle doit être proscrite. *Vis-à-vis de* ne s'emploie que dans le sens propre : *vis-à-vis de l'église*, etc.; il exprime un rapport de lieu, *en face*, *à l'opposite*. Dans le sens figuré, on se sert des prépositions *envers*, *à l'égard de* :

Tous tant que nous sommes,
Lynx *envers* nos pareils, et taupes *envers* nous,
Nous nous pardonnons tout, et rien aux autres hommes.

(*La Fontaine*, f. de la Besace.)

Une triste expérience atteste à tous les pays et à tous les siècles, que le genre humain est injuste ENVERS *les grands hommes.* (Thomas.)

La royauté est un ministère de religion ENVERS *Dieu, de justice* ENVERS *les peuples, de charité* ENVERS *les misérables, de sévérité* ENVERS *les méchants, de tendresse* ENVERS *les bons.* (*Fléchier*, Or. fun. de Saint Louis.)

Voltaire, dans ses Questions encyclopédiques, au mot *Langue françoise*, s'exprime ainsi sur cette locution :

« Aujourd'hui on commence à dire : *Coupable* VIS-À-VIS *de nous; bienfaisant* VIS-À-VIS *de nous; mécontent* VIS-À-VIS *de nous; ingrat* VIS-À-VIS *de moi; fier* VIS-À-VIS *de ses supérieurs;* au lieu de : *coupable, bienfaisant envers nous, difficile avec nous, mécontent de nous, ingrat envers moi, fier pour, avec ses supérieurs.*

» Une infinité d'écrivains nouveaux sont infectés de l'emploi vicieux de ce mot *vis-à-vis :* on a négligé ces expressions si bien mises à leur place par de bons écrivains : *envers, avec, à l'égard, en faveur de.*

» Presque jamais les Pélisson, les Bossuet, les Fléchier, les Massillon, les Racine, les Quinault, les Boileau; Molière même et La Fontaine, qui tous deux ont commis beaucoup de fautes contre la langue, ne se sont servis du terme *vis-à-vis* que pour exprimer une position de lieu. »

Voyez ce que nous disons sur les prépositions *près, à côté*, p. 807.

VOICI, VOILÀ.

Lorsqu'on oppose ces deux mots, *voici* sert à montrer, à désigner l'objet le plus près, et *voilà* l'objet le plus éloigné.

Celui qui, ayant une carte de géographie sous les yeux, dit : VOILÀ *les Apennins*, et *voici le Caucase*, est *plus près* du Caucase qu'il ne l'est des Apennins. C'est comme s'il disoit : *vois ici le Caucase*, et *vois là les Apennins.*

(Le Dict. de l'*Académie*. — Le P. *Buffier*, n° 655. — Le Dict. crit. de *Féraud*, et M. *Lemare*)

Voici et *voilà* se disent aussi des choses qui ne s'aperçoivent pas par les sens; mais on se sert de *voici*, pour les choses que l'on va dire : VOICI *la cause de cet évènement, écoutez.*

Voici trois médecins qui ne nous trompent pas :
Gaîté, doux exercice, et modeste repas. (*Domergue.*)

Je m'en rapporte à vous. Écoutez, s'il vous plaît,
. . . .
Voici le fait : depuis quinze ou vingt ans en çà,
Au travers d'un mien pré certain ânon passa.
(*Racine*, les Plaideurs, act. I, sc. 7.)

Et l'on emploie *voilà* pour les choses qu'on vient de dire : VOILÀ *les preuves sur lesquelles je me fonde : qu'avez-vous à répondre ?*

La droiture du cœur, la vérité, l'innocence, et la règle des mœurs, l'empire sur les passions, VOILÀ *la véritable grandeur et la seule gloire réelle que personne ne peut nous disputer.* (Massillon.)

Si ma religion étoit fausse, je l'avoue, VOILÀ *le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer.*
(La Bruyère, liv. XVI.)

Remarque. — *Voilà* donne plus de mouvement et de force à la pensée, lorsqu'on songe plus à l'effet de l'action qu'à l'action même, encore que le sujet soit proche et s'attache à une action présente :

Du côté du levant bientôt Bourbon s'avance;
Le *voilà* qui s'approche, et la mort le devance.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VI.)

Voici, voilà, sont des mots formés de l'impératif du verbe *voir* et des adverbes *ci* et *là*. C'est par cette raison qu'ils peuvent avoir, comme les verbes, les pronoms conjonctifs pour régime, et que l'on dit : *Me voici, te voici, le voici, le voilà, nous voici, nous voilà, les voici, les voilà;* ce qui ne peut convenir aux autres prépositions.

C'est aussi par cette raison que l'on dit : *Le voilà* QUI *vient;*

la voyez-vous QUI *vient?* et non pas, *le voilà* QU'IL *vient; la voyez-vous* QU'ELLE *vient?* car il est certain que, dans les deux premières phrases, *qui* est relatif à *le* et à *la* qui est avant, quoiqu'on ne puisse pas l'exprimer par *lequel* ni par *laquelle;* et en effet, c'est la même chose que si l'on disoit : *Voilà lui qui vient*, ou *voilà lui lequel vient; voyez-vous elle qui vient*, ou *voyez-vous elle laquelle vient?*

Mais on pourra dire : *Voici* QU'IL *vient; voilà* QUE *l'on sonne*, parce qu'alors l'absence du pronom conjonctif *le* permet d'employer le pronom conjonctif *que*.

(*Vaugelas*, 322ᵉ rem. — Et *Th. Corneille*, sur cette rem. p. 322, t. II. — L'*Académie*, p. 345 de ses observ. — *Ménage*, ch. 75. — *Restaut*, p. 394. — Le Dict. de l'*Académie*.)

Lorsqu'on ne veut point marquer l'opposition, *voilà* est presque toujours le mot qu'on préfère, parce qu'il arrive rarement alors qu'on ait en vue l'idée de proximité : VOILA *une bibliothèque bien composée.*

C'est sans doute pour le même motif que, dans un appel nominal, on répondra *me voilà*, et non pas *me voici.* — *Me voilà* veut dire, *vous me voyez là, je suis là, dans cette assemblée.*

CHAPITRE VII.

DE L'ADVERBE.

ARTICLE PREMIER.

L'ADVERBE sert à modifier, soit un adjectif, soit un verbe, soit un autre adverbe; c'est-à-dire qu'il marque quelque manière, quelque circonstance de ce qui est exprimé par l'un ou par l'autre; ainsi dans cette phrase : *Henri IV étoit* VRAIMENT *digne d'être assis sur le trône de France; il étoit*

CONTINUELLEMENT *occupé de la prospérité de ses états; il avoit* ÉMINEMMENT *le caractère d'un bon roi, son nom vivra* ÉTERNELLEMENT.

Vraiment, continuellement, éminemment, éternellement, sont des adverbes qui désignent de manières différentes ce qui est spécifié par l'adjectif *digne*, par le participe *occupe*, par le nom qualificatif *roi*, et par le verbe *vivra*. L'adverbe est comme l'adjectif du verbe, du participe, et de l'adjectif.

(*Dumarsais.*)

Les mots tirent leurs dénominations de l'usage auquel ils s'appliquent le plus fréquemment; or la fonction la plus ordinaire des adverbes est de modifier le verbe: voilà pourquoi on les a appelés *adverbes*, c'est-à-dire, mots joints au verbe; mais, lorsqu'on dit que l'adverbe modifie un verbe, on doit entendre qu'il modifie la qualité ou l'attribut renfermé dans le verbe, comme : *Ce jeune homme se conduit* SAGEMENT; l'adverbe *sagement* modifie l'attribut *conduisant* renfermé dans *conduit*, qui est pour *est conduisant*.

(*Dumarsais*, Encycl. méth., et *Lévizac*, p. 171, t. II.)

Comme les mots modifiés par l'adverbe n'ont par eux-mêmes ni genre ni nombre, il en résulte que cette partie d'oraison est toujours invariable.

Ce qui distingue l'adverbe des autres espèces de mots, c'est qu'il a la valeur d'une préposition avec son complément. Par exemple, *sagement* signifie la même chose que *avec sagesse*. Dans *il y est*, le mot *y* est un adverbe qui vient du latin *ibi;* car *il y est*, est la même chose que : *il est dans ce lieu là*. Dans *où est-il?* *où* est également un adverbe qui vient du latin *ubi;* et en effet *où est-il?* c'est comme si l'on disoit : *en quel lieu est-il? Si*, quand il n'est pas conjonction conditionnelle, est aussi adverbe, et par exemple, dans *elle est* SI *sage*, *il est* SI *savant;* *si* vient du latin *sic* et veut dire *à ce point, au point que*. (Même autorité.)

Puisque l'*adverbe* emporte toujours avec lui la valeur d'une préposition, et que chaque préposition marque une

espèce de manière d'être, une sorte de modification dont le mot qui suit la préposition fait une application particulière; il est évident que l'adverbe doit ajouter quelque modification ou quelque circonstance à l'action que le verbe indique; par exemple : *Il a été reçu* AVEC POLITESSE *ou* POLIMENT.

Il suit encore de là que l'*adverbe* n'a pas besoin lui-même du complément ou du régime, puisqu'il renferme en lui son régime; et voilà aussi pourquoi il offre toujours à l'esprit un sens complet.

Cependant il y a quinze adverbes qui, s'employant avec un régime, font exception à ce principe; ce sont *dépendamment, différemment, indépendamment*, qui prennent la préposition *de;* et *antérieurement* (429), *conformément*,

---

(429) *Antérieurement* se met après le verbe, et il exige un régime exprimé ou sous-entendu. — *Convenablement* se met avec ou sans régime; et dans ces deux cas, il se met après le verbe.—*Conformément* est toujours suivi de la préposition *à*, et peut se mettre avant et après le verbe. — *Conséquemment* ne régit la préposition *à* que quand il signifie *en conséquence;* lorsqu'il signifie *d'une manière conséquente* il ne prend point de régime, et se met toujours après le verbe. — *Dépendamment* se met toujours avec un régime, et ne se place qu'après le verbe. — *Différemment* s'emploie absolument ou, avec la préposition *de*, et se met toujours après le verbe.—*Inférieurement* prend le même régime que l'adjectif.—*Supérieurement* suit le même principe; mais il diffère d'*inférieurement* en ce qu'il s'emploie quelquefois absolument, et sans qu'il y ait de comparaison exprimée. — *Indépendamment* se met toujours avec un régime, et se place après le verbe, et quelquefois au commencement de la phrase. —*Préférablement* est toujours suivi de la préposition *à*, et ne peut se mettre qu'après le verbe. —*Privativement*, qui signifie la même chose qu'*exclusivement*, se met toujours avec la préposition *à*, et n'est guère d'usage qu'en cette phrase : *Privativement à tout autre.* — *Postérieurement* exige toujours un régime, et se place toujours entre l'auxiliaire et le participe. — *Proportionnément* se met toujours avec la préposition *à*, et se place toujours après le verbe.— *Relativement* se gouverne d'après les mêmes principes. — *Exclusive-*

conséquemment, convenablement, exclusivement, inférieurement, postérieurement, préférablement, privativement, proportionnément, relativement, et *supérieurement*, qui prennent la préposition *à*. Exemples choisis dans le Dictionnaire de l'*Académie :*

Cette dette a été contractée ANTÉRIEUREMENT *à la vôtre.* — *Parler* CONVENABLEMENT *au sujet.* — *Il faut vivre* CONFORMÉMENT *à son état.* — *Il a conduit l'affaire* CONSÉQUEMMENT *à ce qui avoit été réglé.* — *L'ame agit souvent* DÉPENDAMMENT *des organes.* — *Les princes agissent* DIFFÉREMMENT *des particuliers.* — *Il n'y aura pas* EXTRÊMEMENT *de vin cette année.* — *Deux auteurs ont écrit sur cette matière ; mais l'un a écrit bien* INFÉRIEUREMENT, *bien* SUPÉRIEUREMENT *à l'autre.* — *Dieu peut agir par lui-même*, INDÉPENDAMMENT *des causes secondes.* — *Il faut aimer Dieu* PRÉFÉRABLEMENT *à tout.* — *Ce qu'il demandoit lui a été accordé* PRIVATIVEMENT *à tout autre.* — *Cet acte a été fait* POSTÉRIEUREMENT *à celui dont vous me parlez.* — *Il n'a pas été récompensé* PROPORTIONNÉMENT *à son mérite.* — *Cela a été dit* RELATIVEMENT *à ce qui précède.* — J. J. Rousseau a dit : *Régulus aimoit la patrie* EXCLUSIVEMENT *à soi.*

1°. *Remarque.* — Chacun de ces adverbes a conservé le même régime que celui de l'adjectif dont il est formé.

2°. *Remarque.* — Quelques-uns de ces adverbes peuvent s'employer sans régime : *Ils en parlent tous deux bien* DIFFÉREMMENT. (L'Académie.)—*Dans cette affaire vous n'avez pas agi* CONVENABLEMENT. (Même autorité.)

Les adverbes de quantité étant employés substantivement, prennent *de* pour régime : *Il a* INFINIMENT D'*esprit*, CONSIDÉRABLEMENT D'*amour-propre*, etc., etc. Ce *de* là forme ce qu'on appelle un génitif.

---

ment se met le plus ordinairement sans régime; cependant *Rousseau* l'a employé avec la préposition *à*.

Voyez plus bas, art. V, la place que l'on doit donner aux adverbes.

Il y a des adjectifs qui deviennent de véritables *adverbes*, quand, ne se rapportant à aucun substantif, ils perdent leur nature de qualificatif, et qu'ils ne figurent dans la phrase que pour modifier le verbe auquel ils sont joints, ou, ce qui revient au même, pour en exprimer une circonstance, comme quand on dit : *Elle sent* BON, *elle chante* JUSTE, *elle chante* FAUX, etc., etc. Ces mots *bon*, *juste*, *faux*, quoique adjectifs de leur nature, n'exprimant que des circonstances des verbes auxquels ils sont joints, doivent être regardés comme des adverbes.

(*Restaut*, p. 409. — *Lévizac*, p. 173, t. II.)

Lorsque le modificatif d'un participe, d'un adjectif ou d'un adverbe est exprimé en plusieurs mots, comme : *à coup sûr*, *tout d'un coup*, etc., etc., on l'appelle *expression adverbiale*.

ARTICLE II.

DE LA DIVISION DES ADVERBES.

On peut considérer les *adverbes*, ou par rapport à leur forme, ou par rapport à leur signification.

§. 1er.

Considérés par rapport à leur forme, on peut, comme tous les mots de la langue, les distinguer en primitifs et en dérivés, en simples et en composés. Mais, comme cette première distinction n'est d'aucune conséquence pour l'usage qu'on doit faire des *adverbes*, on ne les regardera ici, par rapport à leur forme, que comme *simples* ou *composés*, entendant par le terme d'*adverbe simple*, un adverbe qui, de lui-même, ou par le long usage de la langue, ne fait qu'un seul mot, comme : *quand*, *comment*, *jamais*, *désormais*, *toujours*, *beaucoup*, etc.; et, par le terme d'*adverbe composé*, un adverbe qui est formé de plusieurs mots que l'on est

dans l'usage de séparer dans l'écriture, comme : *à présent, en haut, en bas, au moins, du moins, à la hâte, plus que, jamais*, etc.; lesquels sont moins des *adverbes* que des expressions adverbiales.

§. 2.

Les *adverbes*, considérés par rapport à leur signification, pourroient presque se diviser en autant de différentes classes qu'il y a de différentes énonciations dans la langue; mais, pour ne pas trop multiplier les divisions, qui apporteroient plus d'embarras que d'éclaircissement, on se contentera de les distinguer en *adverbes de temps, de lieu* ou *de situation, d'ordre* ou *de rang, de quantité* ou *de nombre, de qualité* et *de manière, d'affirmation, de négation, de doute, de comparaison* et *d'interrogation*.

On ne se propose pas de donner ici la liste de tous les *adverbes* de chaque classe; ce seroit une affaire de longue haleine, et en même temps de trop peu d'utilité : on se propose seulement de marquer les principaux, et d'y ajouter ensuite les observations les plus nécessaires sur leur *formation*, leur *répétition*, leur *place* et leur *emploi*.

§. 3.

DES ADVERBES DE TEMPS.

Ce sont ceux qui expriment quelques circonstances ou rapports de temps, et par lesquels on peut répondre à la question *quand?* Ils sont de deux sortes, les uns désignent le temps d'une manière déterminée; ce sont, pour le *présent : aujourd'hui, présentement, maintenant, à cette heure*, etc.; pour le *passé : hier, avant-hier, jadis, au temps passé, depuis peu*; et, pour le *futur : demain, bientôt, tantôt, dans peu*, etc. Les autres ne désignent le temps que d'une manière déterminée; ce sont : *souvent, d'abord, à*

l'improviste, *sans cesse*, etc. Parmi ces derniers, il y en a qui sont susceptibles de degrés de qualification; on dit : *Venez* PLUS OU MOINS *souvent*, etc.

§. 4.

DES ADVERBES DE LIEU.

Ce sont ceux qui appartiennent à toutes sortes de lieux indifféremment, et qui servent à exprimer la différence des distances et des situations, par rapport ou à la personne qui parle, ou aux choses dont on parle. Ce sont, pour le lieu : *ici*, *là*, *devant*, *derrière*, *dessus*, *dessous*, *en haut*, *en bas*, etc. Ces adverbes ne prennent ni comparatif, ni superlatif : *Venez* ICI, *allez* LA, *courez* PARTOUT.

Pour la distance, ce sont : *près*, *loin*, *proche*, etc. Ces derniers sont susceptibles de degrés de signification, et peuvent être modifiés par d'autres adverbes : *Les plus favorisés du prince ne sont pas ceux qui en approchent de plus* PRÈS. — *Il ne faut être ni trop* PRÈS, *ni trop* LOIN, *pour être dans un beau point de vue.* (*Lévizac*, page 197, t. II.)

§. 5.

DES ADVERBES D'ORDRE ET DE RANG.

Ces *adverbes* sont ceux qui servent à exprimer la manière dont les choses sont arrangées les unes à l'égard des autres, sans attention au lieu : ils ont deux branches, les uns regardent l'ordre numéral, tels que : *premièrement*, *secondement*, etc., qui se forment en ajoutant *ment* au singulier féminin des nombres ordinaux; et les autres regardent le simple arrangement respectif, tels que : *d'abord*, *après*, *devant*, *auparavant*, *ensuite*, etc., comme : *Il faut* PREMIÈREMENT

faire son devoir; SECONDEMENT *il ne faut prendre que des plaisirs permis.*

Les yeux admirent D'ABORD *la beauté;* ENSUITE *les sens la désirent; le cœur s'y livre* APRÈS.

Ni les uns ni les autres de ces *adverbes* ne sont susceptibles de degrés de qualification, ni ne peuvent modifier d'autres modificatifs; ils ne peuvent non plus en être modifiés; et leur service n'ayant pour objet que l'évènement, il ne s'étend pas jusqu'aux adjectifs. (*Girard*, page 146, t. II.)

§. 6.

DES ADVERBES DE QUANTITÉ.

Ce sont ceux qui modifient par une idée de quantité, soit physique, soit morale: ils peuvent énoncer l'une et l'autre de ces deux sortes de quantités, en trois manières; par estimation précise, par comparaison, et par extension; ce qui les partage en trois ordres. Ceux du premier ordre sont: *Assez, trop, peu, beaucoup, bien, fort, très, au plus, au moins, tout, du tout, tout-à-fait.*

Ceux du second ordre sont: *Plus, moins, davantage, aussi, autant.* Ceux du troisième sont: *Tant, si, presque, quelque, encore.*

Ces adverbes sont tous propres à modifier les verbes, les adjectifs nominaux et verbaux, les adverbes de manière, et quelques-uns de lieu. Il n'y a d'exception dans cet usage que pour *très, quelque, si, aussi, tout, davantage, du moins, au plus, au moins.* Dans cette classe, *très, quelque, aussi, si, tout,* ne modifient que les adjectifs, les participes, et les adverbes. *Davantage, du moins, au plus, au moins,* ne modifient que les verbes, et *tout-à-fait* ne peut modifier que les participes.

§. 7.

DES ADVERBES DE MANIÈRE ET DE QUALITÉ.

Ces *adverbes* expriment comment, et de quelle manière les choses se font. Il y a peu de noms adjectifs dans notre langue dont on n'ait formé des adverbes de cette nature. Ainsi, de *sage*, de *prudent*, de *juste*, de *constant*, etc., on a fait *sagement*, *prudemment*, *justement*, *constamment*.

Cette terminaison en *ment* est celle de presque tous les adverbes qui signifient *qualité* et *manière*, au moins de tous ceux qui ne consistent qu'en un seul mot formé du nom adjectif; car, pour les autres, comme ils ne sont composés que de quelque préposition et d'un nom substantif, ou pris substantivement, ils n'ont point d'autre désinence que celle du même nom : ceux-ci ne sont guère en moins grand nombre que les premiers. On parlera ailleurs de la formation des uns et des autres; et cependant, pour exemple des derniers, ceux qui suivent pourront suffire : *à tort, à travers, à regret, à la hâte, à la mode, de biais, par hasard, avec soin*, etc.

Ces adverbes de manière sont sujets aux trois degrés de qualification : *positif, comparatif* et *superlatif*, à l'exception de ceux dont la valeur renferme une analogie à la quantité ou à la similitude, comme : *extrêmement, totalement, suffisamment, ainsi, de même, en vain, exprès, comment, incessamment, notamment*, et *nuitamment*.

Le *comparatif* et le *superlatif* se forment, dans ces adverbes, de la même manière et avec les mêmes mots que le *comparatif* et le *superlatif* des adjectifs; on dit : *Vivement, aussi vivement, plus vivement, très-vivement.*

Deux adverbes seulement forment leur *comparatif* et leur

superlatif d'une manière irrégulière; ce sont *bien* et *mal*. Le premier fait *mieux*, le second fait *pis*.

Le, avant *plus* ou *moins*, ou avant le *comparatif*, sert à former le superlatif : *Il faut toujours parler* LE PLUS *sagement, s'énoncer* LE PLUS *clairement qu'il est possible.*

Ces adverbes sont très-rarement employés pour en modifier d'autres, soit de la même classe, soit d'une autre, mais ils sont modifiés eux-mêmes par les adverbes de quantité. On dit :

Cet homme traite BIEN *fièrement ses inférieurs, et parle* PEU *décemment aux femmes.*

Une personne sage et parfaitement prudente ne dit rien sans en avoir BIEN *soigneusement examiné la valeur.*

§. 8.

DES ADVERBES D'AFFIRMATION, DE NÉGATION ET DE DOUTE.

Quelques Grammairiens ne mettent point au rang des adverbes, les mots qui expriment l'affirmation, la négation et le doute; les uns les classent parmi les conjonctions, les autres les nomment des particules; mais peu importe que ces mots soient adverbes, conjonctions, particules; ce qu'il est essentiel de connoître, c'est la manière de les employer.

Les adverbes d'affirmation sont : *certes, sans doute, vraiment, oui, volontiers, soit, d'accord*, etc. Il n'y a qu'un seul adverbe de doute, c'est *peut-être*. Les adverbes de négation sont : *non, ne, ne pas, ne point, nullement, point du tout, nulle part.*

On voit, par ces exemples, que la négative *ne* marche tantôt accompagnée de *pas*, ou de *point*, et tantôt seule :

dans un instant, nous parlerons de l'usage de cette négation, et des cas où l'on doit employer ou supprimer *pas* et *point.*

(*Regnier Desmarais*, p. 508. — *Lévizac*, p. 176, t. II.)

§ 9.

DES ADVERBES DE COMPARAISON.

Les *adverbes* qui par eux-mêmes marquent comparaison, ou différence de degrés dans les personnes ou dans les choses, sont : *comme, de même, ainsi, plus, moins, pis, mieux, très, davantage, de plus, ni plus, ni moins, presque, quasi, à-peu-près, pour le plus, tout au plus, à qui mieux mieux, à l'envi, de mieux en mieux.*

Comme une chose peut être ou égale ou supérieure, ou inférieure à une autre en qualité ou en quantité, il y a aussi trois sortes de comparaison, ou degrés de signification.

Comparaison d'égalité exprimée par les adverbes : *comme, de même, ainsi, pareillement, autant, aussi, si*, etc.

Comparaison de supériorité exprimée par les adverbes : *plus, davantage, de plus, pis, mieux, de mieux en mieux.*

Comparaison d'infériorité exprimée par les adverbes : *moins, presque, quasi, à-peu-près, tout au plus*, etc.

L'usage veut qu'avec les adverbes, *peu, beaucoup, guère*, les signes de comparaison *plus* ou *moins* se mettent à la suite ; ainsi l'on dit : *peu plus, peu moins ; beaucoup plus, beaucoup moins ; guère plus, guère moins ;* et, à l'égard de *pis* et de *mieux*, l'usage veut aussi que, pour marquer un plus grand excès dans l'un et dans l'autre, on se serve de *bien* ou de *beaucoup*, comme : *Il est* BIEN PIS *qu'il n'étoit, il est* BEAUCOUP MIEUX *que tantôt.*

§. 10.

DES ADVERBES D'INTERROGATION.

Ces adverbes sont : *combien*, *où*, *d'où*, *par où*, *comment*, *quand*, *pourquoi.*

ARTICLE III.

DE LA FORMATION DES ADVERBES SIMPLES.

En parlant ici de la formation des *adverbes simples*, on n'entend parler, ni de ceux d'une syllabe, comme *oui*, *non*, *si*, *là*, *où*, qui ne doivent leur formation à aucun autre mot françois; ni de quelques autres, comme : *pas*, *point*, *bien*, *mal*, *soit*, qui sont pris de *ne pas* et de *ne point*, de *bien* et de *mal*, noms substantifs, et de *soit*, troisième personne de l'impératif du verbe *être.*

On ne prétend pas non plus parler ici de certains adverbes qui ne font plus qu'un seul mot, étant originairement formés, ou de deux mots, comme : *toujours*, *jamais*, *demain*, *auprès*, *après*, *enfin*, *ensuite*, *beaucoup*, etc., ou même de trois ou quatre, comme : *désormais*, *aujourd'hui*, *dorénavant*, *auparavant ;* car l'étymologie de ces adverbes ne seroit pas ici d'une grande utilité.

Il ne sera donc question que des adverbes terminés en *ment,* dont la formation présente quelques difficultés, à cause de la diversité de terminaison des adjectifs d'où ils dérivent.

Tous les adverbes en *ment* sont formés d'un adjectif, et du substantif italien *mente,* substantif latin *mens*, *mentis*, qui signifie *esprit*, *intention*, *manière.*

Regnier Desmarais est d'avis d'en excepter *instamment*, *notamment*, *incessamment*, *sciemment*, *comment*, *nuitam*=

ment, diablement; mais M. *Lemare*, p. 173 de sa Grammaire, note 332, fait observer que cet Académicien n'eût pas créé ces exceptions, s'il se fût occupé de l'étymologie de chacun de ces mots.

Instamment, dit M. *Lemare*, vient de l'adjectif *instant, instante*, qui n'étoit pas usité du temps de *Regnier Desmarais*, mais qui l'est aujourd'hui, et qui vient évidemment de l'adjectif latin *instans.*

Notamment vient de l'adjectif actif *notant*, du verbe *noter.*

Incessamment vient de *in* négatif, et de *cessamment*, lequel vient de *cessant*, du verbe *cesser: Sans cesser, sans tarder.*

Sciemment vient de l'adjectif latin *sciens*, d'où le vieux mot françois *scient*, qui se trouve dans tous les dictionnaires du vieux langage, et qui signifie *sachant, savant, qui sait.*

Comment vient de l'adjectif *quá* et du substantif *mente.* — On a dit *quament, quoment, comment.* Et le sens confirme cette étymologie, car *comment* signifie *de quelle manière.*

Nuitamment vient du latin *noctans, noctantis*, d'où le vieux mot françois *nuictant*, et puis le mot inusité *nuitant, qui passe la nuit.*

Diablement, dit l'*Académie*, est du style familier. C'est une crâse de *diaboliquement.*

La formation de ces adverbes se fait par la simple addition de *ment* aux adjectifs, avec quelques différences pourtant, suivant la différente terminaison des adjectifs.

Première règle. — Quand l'adjectif masculin finit au masculin par une voyelle, la simple addition de *ment* forme l'adverbe; ainsi de *juste, honnête, joli, vrai, résolu, absolu*, se forment les adverbes *justement, honnêtement, joliment, vraiment, résolument, absolument.*

Exception. — De *impuni* se forme l'adverbe *impunément.*

L'*e* muet des adjectifs masculins, *aveugle, commode, conforme, énorme*, se change en *e* fermé, *aveuglément*,

commodément, conformément, énormément; de même que l'*e* muet des adjectifs féminins, *commune, confuse, expresse, importune, obscure, précise* et *profonde*, se change en *e* fermé, *communément, confusément*, etc., etc.

Les adverbes *follement, mollement, nouvellement, bellement*, se forment des adjectifs féminins, *folle, molle, nouvelle, belle.*

Bellement, qui veut dire doucement, avec modération, est familier et très-peu usité.

Remarque. —Quelques Grammairiens, tels que *Regnier Desmarais* et *Restaut*, prétendent que c'est sur le féminin de l'adjectif terminé par une simple voyelle, que doit se former l'adverbe; d'autres sont d'avis que c'est sur le masculin : cette dernière opinion, qui est la plus générale, est fondée sur ce que l'*e* muet du féminin, se trouvant précédé d'une voyelle, et ayant un son muet et nul, ne pourroit avoir dans l'adverbe qu'un son pénible et difficile : qu'on en fasse l'essai sur quelques adjectifs, tels que *poli, vrai, ingénu, assidu*, et l'on verra le mauvais effet que produiroit l'*e* muet du féminin entre la voyelle dont il se trouveroit précédé, et la finale *ment :*

*Poli, polie, polie*MENT. — *Vrai, vraie, vraie*MENT. — *Ingénu, ingénue, ingénue*MENT. — *Assidu, assidue, assidue*MENT.

Pour se conformer à l'usage, dans l'orthographe de ces adverbes, on seroit obligé d'ajouter que l'*e* muet, entre la voyelle précédente et la finale *ment*, ne doit pas s'y trouver. (*Wailly*, page 101. — *Lévizac*, page 194, t. 2. — Et M. *Sicard*, page 386, t. 2.)

Deuxième Règle. — Quand l'adjectif finit par un *e* fermé, la simple addition de *ment* fait l'adverbe : ainsi de *aisé, déterminé; privé, sensé*, etc., etc., se forment les adverbes *aisément, déterminément, privément, sensément*, etc., etc.; où l'*e*, comme dans les adjectifs, est fermé et marqué d'un accent aigu.

Troisième Règle. — Quand l'adjectif est terminé au masculin par une seule consonne, l'adverbe se forme de la terminaison féminine en y ajoutant *ment :* ainsi, les adjectifs *fort, franc, doux, vif, long, heureux,* forment de leur féminin *forte, franche, douce, vive, longue, heureuse,* les adverbes *fortement, franchement, doucement, vivement, longuement, heureusement.*

Exception. — *Gentil* fait *gentiment,* parce que dans *gentil,* la lettre *l* ne se prononce pas.

Quatrième Règle. — Quand l'adjectif est terminé au masculin par *ant* ou par *ent,* l'adverbe se forme de cet adjectif en changeant *ant* en *amment,* et *ent* en *emment ;* ainsi de *vaillant, élégant, constant, diligent, éloquent, évident,* se forment les adverbes *vaillamment, élégamment, constamment, diligemment, éloquemment, évidemment.*

Exception. — Les adjectifs d'une seule syllabe forment exception à cette règle ; c'est sur leur terminaison féminine que se forment les adverbes, en ajoutant *ment ;* comme dans ces exemples : *lent, lentement.* L'adjectif *présent* se forme aussi de son féminin *présente.*

Remarque. — Les adjectifs terminés par *ant* et par *ent* forment l'adverbe, ainsi que nous venons de le dire, en changeant *ant* en *amment,* et *ent* en *emment;* cependant *Restaut* et *Wailly* voudroient que, puisque dans ces adverbes on ne prononce qu'un seul *m,* on n'en pût écrire qu'un seul ; mais bientôt un pareil système brouilleroit tout dans l'orthographe, sans respect pour l'étymologie.

Au surplus cette suppression n'est admise, ni par l'*Académie* ni par les écrivains qui peuvent faire autorité.

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DES ADVERBES.

Les adverbes comparatifs *si*, *aussi*, *plus*, et *autant* doivent se répéter avant chaque adjectif, chaque verbe ou chaque adverbe qu'ils modifient :

Il est SI *sage*, SI *bon*, *qu'il n'a pas son pareil.* (L'*Académie*.)

PLUS *on remonte dans l'histoire*, PLUS *on trouve de peuples qui honoroient un seul Dieu.* (*Pluche*, Hist. du Ciel.)

PLUS *je vais en avant*, PLUS *je trouve qu'il n'y a rien de si doux au monde que le repos de la conscience.* (*Racine*, lettr. 24 à son fils.)

PLUS *les crimes sont impunis et excusés sur la terre*, PLUS *ils sont, dans les enfers, l'objet d'une vengeance implacable, à qui rien n'échappe.* (Télémaque, l. XVIII.)

L'âne est de son naturel AUSSI *humble*, AUSSI *patient*, AUSSI *tranquille*, *que le cheval est fier, ardent, impétueux.* (*Buffon*, Hist. nat. de l'âne.)

AUTANT *le toucher concentre ses opérations autour de l'homme*, AUTANT *la vue étend les siennes au-delà de lui.* (*J.-J. Rousseau*, Émile, l. 11.)

(*Th. Corneille*, sur la 486e Rem. de *Vaugelas*.—L'*Académie*, p. 508 de ses Observ., et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Remarque. — *D'Olivet* et M. *Chapsal* sont d'avis que, dans les phrases où les adverbes comparatifs *autant*, *aussi*, *plus*, *moins* se répètent, on ne doit pas ordinairement faire usage de la conjonction *et*.

Voici comment ils établissent leur opinion : Dans cette phrase : *Plus on lit Racine*, *plus on l'admire*, il y a deux propositions simples : *On lit Racine*, *on l'admire*, lesquelles prises séparément n'ont point encore de rapport ensemble; pour les unir et n'en faire qu'une phrase, je n'ai qu'à dire : *On lit Racine* ET *on l'admire;* mais si je veux faire

entendre que l'une est à l'autre ce qu'est la cause à l'effet, alors il ne s'agit plus de les unir, il s'agit de marquer le rapport qu'elles ont ensemble. Or, c'est à quoi nous servent ces adverbes comparatifs *plus*, *moins*, etc., dont l'un est toujours nécessaire à la tête de chaque proposition, sans pouvoir céder sa place, ni pouvoir souffrir un autre mot avant lui. Conséquemment on doit dire : PLUS *notre discernement se perfectionne*, PLUS *les classes se multiplient.* (Condillac.)

Et non pas : ET *plus les classes se multiplient.*

AUTANT *les lois sont fortes avec les mœurs*, AUTANT *elles sont foibles sans les mœurs et contre les mœurs*, et non pas : ET *autant elles sont foibles.*

ARTICLE V.

DE LA PLACE DES ADVERBES.

La place qu'on donne aux adverbes est différente selon que le verbe est employé dans ses temps simples ou dans ses temps composés.

Lorsque le verbe est employé dans ses *temps simples*, on met ordinairement l'adverbe après le verbe qu'il modifie. *Il n'y a point d'offense que l'homme sente plus* VIVEMENT *que le mépris.* (L'abbé Esprit.)

Que de gens prennent HARDIMENT *le masque de la vertu !* (Scudéri.)

Si le verbe est à un *temps composé*, alors on place l'adverbe entre l'auxiliaire et le participe : *On ne peut juger de la félicité de l'homme, qu'après qu'il a* HEUREUSEMENT *fourni sa carrière.*

(*Girard*, pag. 145, t. II. — *Lévizac*, pag. 205, t. II.)

L'adverbe *hier* peut se placer avant ou après le verbe, mais jamais entre l'auxiliaire et le participe. On peut dire : HIER *nous allâmes*; ou, *nous allâmes* HIER. — *Quand* HIER

nous serions arrivés; ou, *quand nous serions arrivés* HIER; mais on ne diroit pas bien, *quand nous serions* HIER *arrivés.*

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Deuxième remarque. — On place toujours après le verbe les adverbes composés, ainsi que ceux qui ont ou qui peuvent avoir un régime. On dit : *Celui qui juge à la hâte, juge assez* ORDINAIREMENT *mal.* — *Votre frère a posé de faux principes, et s'est trompé pour avoir raisonné* CONSÉQUEMMENT *à ses principes;* on ne diroit pas bien : *pour avoir* CONSÉQUEMMENT *raisonné à ses principes.*

(*Wailly*, pag. 325. — Et *Lévizac*, pag. 295.)

Cependant nous pensons qu'on pourroit dire, sans que cela fût une faute : *Celui qui juge à la hâte,* ORDINAIREMENT *juge assez mal.*

On place encore après le verbe les adverbes qui marquent le temps d'une manière relative; on dit : *Quand on a des défauts, il vaut encore mieux s'en corriger* TARD, *que de ne s'en corriger* JAMAIS. (Mêmes autorités.)

Les adverbes d'ordre et d'arrangement, de même que ceux qui marquent le temps d'une manière fixe, se mettent avant ou après le verbe : *Il fait* AUJOURD'HUI *beau temps, il pleuvra* DEMAIN. — AUJOURD'HUI *il fait beau temps,* DEMAIN *il pleuvra.* (Mêmes autorités.)

On doit placer avant le verbe, les adverbes *comment, où, combien, quand, pourquoi* : OÙ *la haine domine, la vérité fait naufrage.* — COMMENT *voulez-vous qu'on vous aide, vous qui, dans la prospérité, n'avez aidé personne ?* — POURQUOI *s'enorgueillîroit-on de sa naissance, puisqu'elle est un pur effet du hasard ?* (Mêmes autorités.)

A l'égard des adverbes *bien, mal, mieux, pis*, etc., tous adverbes de quantité, leur place est tantôt arbitraire, et tantôt elle ne l'est pas.

Elle est arbitraire, quand ils sont employés avec l'*infinitif d'un verbe*, car, dans la rigueur de la Grammaire, on peut dire également : BIEN *faire son devoir.* — *Faire* BIEN *son de-*

voir, etc. Mais quand les mêmes adverbes sont employés *avec les temps simples des verbes*, alors ils ne peuvent plus être mis qu'après le verbe : *Vous fîtes* BIEN ; *il fit* MAL ; *faites* MIEUX ; *il fera* PIS ; et avec les temps composés ils se placent entre l'auxiliaire et le participe : *Vous avez* MAL *fait*. — *J'ai été* BIEN *reçu*. — *Je l'ai* MAL *reçu*.

Enfin l'adverbe se place ordinairement avant l'adjectif qu'il modifie : *Elle s'est montrée* FORT *aimable*.

(Lévizac.)

Si, au lieu de se servir d'adverbes simples, on veut se servir d'adverbes composés, ou de façons de parler adverbiales, alors c'est ordinairement après l'adjectif et après le participe que l'on place ces sortes d'adverbes : *Il est heureux* AU DERNIER POINT.

On ne prétend pas que ce que l'on vient de dire ici, comprenne tout ce qui peut appartenir à la manière dont il faut placer les adverbes dans le discours ordinaire ; car la place de la plûpart est si peu réglée par l'usage, que, comme il ne leur en a déterminé précisément aucune, c'est la justesse et la délicatesse de l'oreille de celui qui les emploie, qui doit décider de la place qui leur convient.

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS ADVERBES.

ALENTOUR.

Voyez au chapitre des Prépositions, page 787, ce que nous disons sur cet adverbe.

AUJOURD'HUI.

Cet adverbe de temps signifie le jour où l'on est ; *Girard* voudroit que l'on écrivît *aujourdhui* ; mais l'usage et tous les Grammairiens sont pour que l'on écrive *aujourd'hui*, avec une apostrophe entre le *d* et l'*h*, parce que ce mot veut dire *au jour de hui*.

JUSQU'AUJOURD'HUI, JUSQU'A' AUJOURD'HUI.

Sur la question de savoir si l'on doit écrire *jusqu'aujourd'hui* ou *jusqu'à aujourd'hui*, *Th. Corneille* sur la 514e rem. de *Vaugelas*, pense que, *aujourd'hui* étant regardé comme un seul mot (attendu que, pour marquer que c'est aujourd'hui que je dois répondre sur une assignation qui m'a été donnée, je suis obligé de dire *je suis assigné à aujourd'hui*), on doit écrire *jusqu'à aujourd'hui*, ou mieux encore *jusques à aujourd'hui.*

D'*Olivet*, dans sa 25e rem. sur *Racine*, et M. *Chapsal* sont d'avis qu'il faut écrire *jusqu'à aujourd'hui* comme on écrit *jusqu'à hier, jusqu'à demain;* mais ils trouvent juste de permettre aux poètes, *jusqu'aujourd'hui;* sans quoi, ils ne pourroient jamais employer cette expression à cause de l'hiatus.

Wailly se décide pour *jusqu'aujourd'hui*, et la raison qu'il en donne est que, comme on ne sauroit dire *jusqu'à ici, jusqu'à là, jusqu'à auprès de Rouen*, on ne doit pas plus dire, *jusqu'à aujourd'hui;* mais *Féraud* fait observer que l'*Académie* cite pour le sentiment contraire des exemples plus analogues, *jusqu'à hier, jusqu'à demain;* et il croit qu'une meilleure raison en faveur de *jusqu'aujourd'hui*, c'est que l'article contracté est déjà renfermé dans ce mot *au jour d'hui*, et qu'alors il n'y a pas de nécessité de le répéter.

Enfin l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, a adopté *jusqu'à aujourd'hui;* mais dans celle de 1798, elle a mis *jusqu'aujourd'hui*, de sorte qu'on peut dire qu'elle trouve bonnes les deux expressions; en effet ces deux manières de s'exprimer ont l'usage pour elles.

AUPARAVANT.

La véritable manière d'employer ce mot, c'est d'en faire un adverbe marquant priorité de temps, comme dans cet exemple : *Alexandre donna à Porus un royaume plus grand que celui qu'il avoit* AUPARAVANT.

Ceux qui parlent et qui écrivent le mieux, ne s'en servent jamais que de cette façon; mais ceux qui négligent la pureté du langage font de cet adverbe une préposition; et, au lieu de dire : AVANT QUE *de parler, il faut réfléchir.* — *J'arrivai* AVANT *lui;* ils disent : AUPARAVANT QUE *de parler, il faut réfléchir.* — *J'arrivai* AUPARAVANT *lui.* Cette façon de parler blesse tellement les oreilles délicates, qu'il n'y en a point qui n'en soient choquées.

(*Th. Corneille*, sur la 488e rem. de *Vaugelas.* — *Ménage*, ch. 333. — *Restaut*, p. 407 et 433. — *Wailly*, p. 296. — M. *Lemare*, p. 175, et les Gramm. mod.)

AUSSI, SI, AUTANT, TANT.

Si et *aussi* se joignent aux adjectifs, aux participes et aux adverbes :

Le monde est SI *corrompu que l'on acquiert la réputation d'homme de bien seulement en ne faisant pas de mal.*

(*De Lévis*, Pensée V.)

Le plaisir de l'étude est un plaisir AUSSI *tranquille que celui des autres passions est inquiet.* (*Girard.*)

Tant et *autant* accompagnent les substantifs et les verbes, à tout autre temps que les participes passés : *Le mauvais exemple nuit* AUTANT *à la santé de l'ame que l'air contagieux à la santé du corps.* (*Marmontel.*)

De *tant* de passions que nourrit notre cœur,
Apprenez qu'il n'en est pas une
Qui ne traîne après soi le trouble, la douleur,
Le repentir ou l'infortune.

(Madame *Deshoulières*, parlant du jeu.)

(Le P. *Buffier*, n° 695 et 729. — *Wailly*, p. 293. — *Urb. Domergue*, p. 117. — *Girard*, p. 159, t. II.)

On peut néanmoins employer *autant* au lieu de *aussi*, avec deux adjectifs séparés seulement par *que;* et, par exemple, on pourra dire : *Il est modeste* AUTANT *qu'instruit. Cette qualité*

est estimable AUTANT *que rare;* de même que : *Il est* AUSSI *modeste qu'instruit, cette qualité est* AUSSI *estimable que rare.*

(*Dévizac*, p. 201, t. 2.—M. *Sicard*, p. 261, t. 2. — M. *Boinvilliers*, p. 370.)

On observera que, lorsqu'on emploie *aussi*, il se place avant l'adjectif, et le *que* qui en dépend se place après; au lieu que, lorsqu'on se sert d'*autant*, il est toujours immédiatement suivi de *que*, et ils se placent tous deux après le premier adjectif: les exemples qu'on vient de lire confirment cet usage.

On observera encore qu'après la conjonction *que*, qui est placée après *aussi* et autres adverbes, tels que *plus*, *moins*, il faut faire précéder cette conjonction de *le*: *Elle n'est pas* AUSSI *douce qu'elle* LE *sembloit.* — *Il est* PLUS *instruit qu'on ne me* L'*avoit dit.* Ainsi *Rollin*, qui a dit: *Une place* AUSSI *forte qu'étoit Corinthe*, auroit dû dire, QUE L'*étoit Corinthe*.

De même M. *Colin*, au lieu de dire: *Pouvoit-il être recevable à intenter une action* AUSSI *rigoureuse qu'est une saisie?* devoit dire, QUE L'*est une saisie*. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Si s'emploie dans les propositions négatives et *aussi* dans les propositions affirmatives.

Néanmoins *si* peut être employé dans les propositions affirmatives quand il signifie *tellement*: *Il est devenu tout-à-coup* SI *gros et* SI *gras qu'il est à craindre qu'on ne le trouve un jour étouffé dans son lit.* (L'*Académie*.)

Les gens riches sont-ils si heureux?

(Le P. *Buffier*, n° 695. — Et le Dict. de l'*Académie*.)

Autant sert à énoncer une comparaison: *J'aime Horace* AUTANT *que je l'admire.* (Le P. *Buffier*.)

Mais, lorsqu'on ne veut qu'exprimer le nombre, sans énoncer aucune comparaison, il faut se servir de *tant* et non de *autant*: *Cette tragédie offre* TANT *de beautés*, ou *un* SI *grand nombre de beautés, que je l'aurois crue de Racine.*

(*Fabre*, p. 262. — Et M. *Boinvilliers*, p. 370.)

L'usage a fixé l'emploi de l'adverbe *aussi* aux seules

propositions affirmatives où il y a comparaison, soit entre deux sujets, soit entre deux qualifications ou modifications, pour en exprimer l'égalité : *Horace est* AUSSI *enjoué que solide.* (Le P. *Buffier.*) *Aristide étoit* AUSSI *vaillant que juste.*

(*Girard*, p. 159, t. II.)

Toutefois, lorsque, dans les propositions affirmatives, il n'est question d'aucune comparaison d'égalité entre deux choses différentes, mais seulement de marquer, par quelque circonstance, le degré d'augmentation ou de modification qu'on attribue au sujet, c'est à l'adverbe *si* à y figurer.

L'amitié est une chose SI *précieuse qu'il ne faut pas la prodiguer.* (*Scudéry.*)

(*Girard*, même page. — *Wailly*, page 291.)

Si la proposition est négative, *Girard* prétend que, même dans le cas de comparaison, il faut employer *si : Personne ne vous a servi* SI *utilement que je l'ai fait ;* cependant il y a bien des écrivains qui emploient alors, presque indifféremment, *si* ou *aussi : Il ne sera pas* AUSSI *constant qu'il le dit.* — *Il ne sera pas* SI *constant qu'il le dit;* et en effet la négation donne à la phrase une force exclusive qui semble demander dans ce cas un adverbe d'extension ; la phrase, d'ailleurs, renferme une comparaison.

Au surplus, dit *Demandre*, c'est à la justesse de l'esprit à décider, dans les circonstances particulières, laquelle doit l'emporter, et par conséquent s'il faut employer *si* ou *aussi.*

Les adverbes *aussi, si, autant, tant,* employés comme adverbes comparatifs, demandent *que* après eux, et jamais *comme ;* on dira donc : *L'amour du prochain est de tous les sentiments le plus sage et le plus utile ; il est* AUSSI *nécessaire dans la société civile, pour le bonheur de notre vie,* QUE *dans le christianisme, pour la félicité éternelle.* (*La Rochefoucauld.*) — *Vous me devez* AUTANT QUE *lui.*

Il est vrai, que dans *Malherbe*, dans *Amyot*, dans *Corneille* et dans *Molière*, on trouve une infinité d'exemples où *comme*

est employé au lieu de *que;* mais c'étoit le langage du temps où ils écrivoient.

Aussi, dans le sens de *également*, *pareillement*, entre dans les propositions affirmatives : *Il a montré* aussi *un grand courage.* Au lieu de l'adverbe *aussi*, on fait usage de *non plus* dans les propositions négatives : *Il n'a pas montré* non plus *un grand courage.* C'est donc à tort qu'un écrivain moderne a dit : *La patrie n'a pas* aussi *à regretter sa perte.* Il faut : *n'a pas* non plus *à regretter*, etc.

(*Ménage*, ch. 234. — *Th. Corneille*, sur la 73[e] et la 522[e] Rem. de *Vaugelas*. — L'*Académie*, 76 et 264, de ses observ. — *Wailly*, p. 293. — Et M. *Sicard*, p. 262, t. 2.)

Beaucoup, Bien.

On fait sur ce sujet *bien* des récits bizarres;
Il s'en faut défier, les esprits sont fort rares. (M. *Andrieux*, les Étourd., III, 4.)

Un repentir efface souvent *bien* des péchés. (*Bossuet*.)

On hasarde de perdre en voulant trop gagner.....
Bien des gens y sont pris.....
(*La Fontaine*, le Héron.)

On fait *bien* du bruit! holà! ho! qu'on se taise.

On fait sur ce sujet (sur les revenants) *beaucoup de* récits bizarres. (M. *Lemare*.)

Beaucoup de gens y sont pris. (*Le même*.)

On fait *beaucoup* de bruit, et puis on se console;
Sur les ailes du temps la tristesse s'envole.
(*La Fontaine*, la jeune Veuve.)

Bien et *beaucoup* substitués l'un à l'autre dans ces phrases et autres semblables, donnent, à peu près, le même résultat. Mais il n'en faut pas conclure que réellement ils ont le même sens, et que si l'un est un nom de quantité, l'autre l'est aussi. Ils diffèrent essentiellement par l'étymologie, par le sens, par l'espèce, par l'emploi, et par la syntaxe.

Par l'*étymologie* : *Bien* est une altération du latin *benè*, altéré lui-même de *bonè*, de *bonus*, et signifie *bonnement* ou d'une *bonne manière*, tandis que *beaucoup* vient de *bella copia* (d'où le françois *copieux*), qui signifie *belle quantité* ou *abondance*.

Par le *sens :* Si j'entre dans un spectacle, et que j'y trouve, contre mon attente, une grande quantité de monde, je dirai : *Il y a* BIEN *du monde ici*, et ce tour exprime une sorte d'étonnement. Je dirai, au contraire, *il y a* BEAUCOUP *de monde*, si j'y arrive prévenu d'y trouver une grande affluence.

Il a BEAUCOUP *d'argent* signifie seulement une grande quantité : *Il a bien de l'argent* paroît de plus marquer la confiance avec laquelle on assure la chose, ou même la satisfaction que l'on auroit d'avoir la somme que possède la personne dont on parle ; et il semble qu'un avare ou un envieux diroit d'un homme riche : *Il a bien de l'argent ;* lorsqu'un autre diroit : *Il a* BEAUCOUP *d'argent.*

(*Condillac*, p. 229, ch. 15.)

Bien et *beaucoup* diffèrent aussi par l'*espèce :* l'un est adverbe de manière ou de qualité, c'est-à-dire, un mot qui n'a point de complément et qui n'exerce dans la phrase aucune influence sur un mot suivant ; l'autre est un adverbe ou plutôt un nom, ou un substantif de quantité ; aussi dit-on : *Le peu ou le beaucoup d'argent fait la plus grande différence qui paroisse exister parmi les hommes*, et l'on ne diroit pas *le bien* de l'argent, etc.

Enfin par la *syntaxe :* La syntaxe elle-même prouve que *bien* n'est point un adverbe de quantité ; car, à ce titre, il seroit suivi de la seule préposition sans déterminatif, et l'on diroit *bien de*, comme on dit *beaucoup de*, *peu de.*

(M. *Lémare*, p. 651 de son Cours anal.)

BEAUCOUP.

Ce mot, employé pour *plusieurs*, ne doit pas être mis tout seul. Il y faut ajouter *personnes* ou *gens*, ou quelque autre substantif, comme *beaucoup de personnes pensent ; beaucoup d'hommes sont d'avis.*

(*Vaugelas*, 456ᵉ Rem. — *Th. Corneille*, sur cette Rem. — *Wailly*, p. 379, et *Féraud.*)

Cependant *beaucoup* peut passer *dans la conversation*, sans qu'on ajoute le mot *personne* ou *gens*; pourvu qu'il serve de sujet au verbe; mais si, dans ce cas, *beaucoup* peut être employé seul, il est hors de doute qu'il ne peut l'être dans les cas obliques, et alors on ne doit pas dire : *C'est de l'avis de* BEAUCOUP, *j'ai entendu dire à* BEAUCOUP. Il faudroit nécessairement dire : *C'est de l'avis de* BEAUCOUP *de personnes*, etc.

Mais on peut bien dire : *J'en connois* BEAUCOUP *qui se persuadent*, parce que le pronom *en* qui est avant *beaucoup*, fait sous-entendre le mot *personnes*.

(*Th. Corneille*, sur la 456ᵉ Rem. de *Vaugelas*; — L'*Académie*, p. 476 de ses observ., et ses décisions recueillies par Tallemant, p. 42.)

Beaucoup, mis avant ou après le comparatif, sert à marquer une augmentation considérable; s'il est mis après, il doit toujours être précédé de la préposition *de* : *Vous êtes plus savant* DE BEAUCOUP. S'il est mis avant, on peut dire : *Vous êtes* DE BEAUCOUP *plus savant*, et mieux encore : *Vous êtes* BEAUCOUP *plus savant*.

(Le Dict. de l'*Académie*, au mot *Beaucoup*. — Et *Marmontel*, page 111.)

Enfin, s'il étoit question d'exprimer que *la quantité* qui devroit être dans un objet quelconque n'y est pas à beaucoup près, il faudroit dire, *il s'en faut* DE BEAUCOUP : *Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'en faut* DE BEAUCOUP.

(L'*Académie*, édit. de 1762, au mot *Beaucoup*, *Boiste*, et M. *Laveaux*, Dict. des difficultés.)

Il s'en faut DE BEAUCOUP *que la somme y soit*. (Mêmes autorités.)

Le pays n'est pas peuplé à proportion de son étendue, il s'en faut DE BEAUCOUP; *mais, tel qu'il est, il possède autant de sujets qu'aucun état chrétien*. (*Voltaire*, Hist. de l'empire de Russie, chap. II.)

Mais, si l'on avoit à spécifier une *grande différence* entre deux personnes ou deux choses, il faudroit faire usage de *il s'en faut beaucoup* : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'en* FAUT BEAUCOUP. (L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798,

au mot *beaucoup*.) — *Il s'en* FAUT BEAUCOUP *que l'un soit du mérite de l'autre*. (Même autorité, mêmes éditions, au mot *Falloir*.)

L'auteur n'est pas l'ami du comte Lalli, il s'en FAUT BEAUCOUP. (Siècle de Louis XIV, ch. 34.)

Il s'en FAUT BEAUCOUP *qu'il fût si à plaindre que moi.* (*Racine*, lettre à M. *Levasseur*.)

Il s'en FAUT BEAUCOUP *cependant que don Garcie soit une pièce indigne d'estime.* (M. *Auger*, Notice historiq. et avis sur don Garcie de Navarre.)

Il s'en FAUT BEAUCOUP *que nos commerçants nous donnent l'idée de cette vertu dont nous parlent nos missionnaires : on peut les consulter sur les brigandages des mandarins.* (*Montesquieu*, de l'Esprit des lois, ch. XXI.)

Il s'en FALLOIT BEAUCOUP, *avant Pierre-le-Grand, que la Russie fût aussi puissante.* (*Voltaire*, Hist. de l'Emp. de Russie sous Pierre-le-Grand, ch. II.)

Voyez, p. 882, dans quel cas il faut employer *ne*, après *il s'en faut*.

CI, LÀ.

L'adverbe de lieu *ci*, qui est l'abréviation de *ici*, sert à désigner l'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu qui est proche de lui, ou bien encore une chose présente; il se met toujours à la suite d'un nom : *Ce temps*-CI; *ce livre*-CI. (L'*Académie*.) —

Cette vie-CI *n'est qu'un songe.* (*Voltaire*.)

De cet exemple-*ci* ressouvenez-vous bien,
Et, quand vous verriez tout, ne croyez jamais rien.
(*Molière*, le C. imagin., sc. d[re].)

Certaine fille un peu trop fière
Prétendoit trouver un mari
Jeune, bien fait et beau, d'agréable manière,
Point froid, et point jaloux : notez ces deux points-*ci*.
(*La Fontaine*, la Fille, f. 129.)

Joint à des adjectifs ou à des adverbes, *ci* les précède ordinairement. — *Les témoins* CI-*présents*. — CI-*devant*. — CI-*après*.

Dans les épitaphes seulement, *ci* commence la phrase : CI *gît*, etc. (L'*Académie*.)

Dans les livres de commerce, etc., il se met à la suite de l'article d'un compte pour marquer qu'on exprime en chiffres la somme qui est portée en toutes lettres.

Beaucoup de personnes font la faute de dire : *Cet homme* ICI, *ce moment* ICI; et, du temps de *Vaugelas*, tout Paris disoit, *cet homme* CI, *ce temps* CI ; mais la plus grande partie de la cour disoit *cet homme* ICI, *ce temps* ICI, et *Vaugelas* lui-même étoit pour cette façon de parler. Aujourd'hui il n'y a plus de choix : la première est la seule bonne; l'autre n'est que dans la bouche du peuple. (M. *Auger*, Comment. sur l'Étourdi, p. 57, n° 3.)

(Les décisions de l'*Académie*, p. 169. — Ses observations, p. 362. — Opuscules sur la langue françoise, page 236. — Le P. *Bouhours*, p. 593 de ses rem. — Et les Gramm. mod.)

Ci s'oppose quelquefois à l'adverbe *là*, qui alors se joint à un substantif pour faire voir que la chose dont on parle est éloignée : *Cet homme*-CI, *cet homme*-LÀ.

Ci marque l'objet le plus proche; *là* marque l'objet le plus éloigné. (*Restaut*, p. 117, et le Dict. de l'*Académie*.)

Plus bas nous parlerons de l'adverbe *ici* et de l'adverbe *là*.

COMBIEN, QUE.

Combien, qui est un adverbe de quantité, ne peut pas modifier un mot précédé d'un des abverbes *bien*, *très*, *fort*, *extrêmement*; et ce seroit mal s'exprimer que de dire, par exemple : COMBIEN *les grands sont* EXTRÊMEMENT *malheureux d'être presque toujours trompés !* — *Extrêmement* est de trop.

Que, mis pour *combien*, est assujéti à la même règle ; ainsi *Crébillon* a fait une faute, lorsqu'il a dit :

Hélas ! après les pleurs que j'ai versés pour vous,
Que cet heureux instant me doit être *bien doux !*
(Électre, act. III, sc. 5.)

Il falloit : Que *cet heureux instant doit m'être doux !*
(Rem. Gramm. et litter. de M. d'Açarq sur l'Électre de *Crébillon*.)

COMMENT, COMME.

Comment s'emploie pour signifier de quelle sorte, de quelle manière : *Voulez-vous savoir* COMMENT *il faut donner? mettez-vous à la place de celui qui reçoit.*
(Madame de *Paysieux*.)

Il s'emploie encore par exclamation, et pour marquer l'étonnement où l'on est de quelque chose, et alors il signifie, *est-il possible ?*

Et je sais que de moi tu médis, l'an passé. —
Comment l'aurois-je fait, si je n'étois pas né ?
(*La Fontaine*, fab. 10.)

Comment se sont-ils vus ? depuis quand ? dans quels lieux ?
(*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 6.)

Il se dit aussi dans la signification de *pourquoi, d'où vient que ?* COMMENT *prétendons-nous qu'un autre garde notre secret, si nous ne pouvons le garder nous-même ?*
(*La Rochefoucauld*, 87e pensée.)

On peut quelquefois se servir de *comme* dans l'acception qui est particulière à *comment ;* c'est-à-dire, pour signifier *de quelle manière : Je ne vous dirai pas* COMME *la ville fut emportée d'assaut. — Voici* COMME *l'affaire se passa.*
(Le Dict. de l'*Académie*.)

Un cœur né pour servir sait mal *comme* on commande.
(*Corneille*, Pompée, act. IV, sc. 2.)

Vous voyez COMME *les empires se succèdent les uns aux autres.* (*Bossuet*, discours sur l'hist. Universelle.)

Dans la France un Martel, en Espagne un Pélage,
Le grand Léon dans Rome, armé d'un saint courage,
Nous ont assez appris *comme* on peut la dompter.
(*Voltaire*, Tancrède, act. I, sc. 1.)

Je ne sais point encor *comme* on manque de foi.
(*Le même*, Œdipe, act. III, sc. 2.)

(*L'Académie*. — *Trévoux*. — *Wailly*, p. 389; et *Th. Corneille*, sur la 297e rem. de *Vaugelas*.)

Cependant on doit être très-réservé sur cet emploi de *comme* au lieu de *comment*, parce que souvent cela feroit une équivoque; par exemple, quand on dit: *Voyez comment il travaille*, cela tombe sur la manière dont il travaille; et si l'on dit en raillant: *Voyez comme il travaille*, cela tombe sur la personne, et fait entendre que celui qui doit travailler, ne travaille point, ou qu'il ne travaille pas comme il faut.
(*Trévoux*.)

Ensuite, *comme* au lieu de *comment* ne vaut rien dans le sens interrogatif; *Malherbe* cependant a dit: *Comme y fournirez-vous?*

Et *Corneille*: *Albin, comme est-il mort?* mais aucun d'eux n'est à imiter. (*Wailly*, p. 381.)

Voyez aux Conjonctions les différentes significations de *comme*.

Davantage, Plus.

Davantage étoit autrefois suivi d'un *que*; plusieurs bons auteurs, tels que *Saint-Evremont*, les deux *Racine*, *Montesquieu*, *Pascal* et *d'Alembert*, l'ont employé avec cette conjonction; mais aujourd'hui c'est un adverbe et rien de plus; en faire usage autrement, c'est, comme dit *Dangeau* (p. 230), faire un solécisme des plus barbares, quoique des plus communs.

Andry de Boisregard, *Girard*, *Domergue*, *Demandre*, *Fabre* et *Lévizac* ont émis une semblable opinion. Voici leurs motifs: *plus* est un mot comparatif après lequel *vient naturellement un* QUE, ou un DE; *davantage* est un adverbe

qui, placé après le verbe qu'il modifie, ne peut jamais modifier un adjectif, et dès-lors avoir un *de* ou un *que* à sa suite.

On dira donc : *La langue paroît s'altérer tous les jours, mais le style se corrompt bien* DAVANTAGE. (*Voltaire.*)

Il est attaché à la nature qu'à mesure que nous sommes heureux, nous voulons l'être DAVANTAGE.

(*Montesquieu*, Arsace et Isménie.)

Dans les champs de l'honneur il nous faut du courage;
Mais je vois qu'en ces lieux il en faut *davantage*.
Tel marche à l'ennemi sans être épouvanté
Qui n'ose dans les cours dire la vérité.

(M. *Raynouard*, les Templiers, act. I, sc. 5.)

Ainsi il y a une faute dans les passages suivants :

Ceux qui te veulent mal sont ceux que tu conserves;
Tu vas à qui te fuit, et toujours te réserves
A souffrir en vivant *davantage* d'ennuis.

(*Malherbe.*)

Il n'y a rien assurément qui chatouille DAVANTAGE *que les applaudissements que vous dites; mais cet encens ne fait pas vivre.* (Molière.)

C'est encore mal employer *davantage*, que de l'employer pour *le plus*; ainsi au lieu de : *De toutes les fleurs d'un parterre, la rose est celle qui me plaît* DAVANTAGE; il faut dire : *est celle qui me plaît* LE PLUS.

(*Wailly*, p. 203. — *Fabre*, p. 260. — M. *Sicard*, p. 260, t. II. — *Lévizac*, p. 203, t. II. — Et le Dictionnaire crit. de *Féraud*.)

DESSUS, DESSOUS, DEDANS, DEHORS.

Nous avons parlé de ces quatre adverbes au chapitre des Prépositions, p. 795.

Environ.

Cet adverbe signifie *à-peu-près, un peu plus, un peu moins.* — *Combien y a-t-il dans ce sac? Il y a* ENVIRON *trois cents francs; quatre cents francs ou environ.*

(L'*Académie.*)

Environ de n'est pas françois; on dit : *Il étoit* ENVIRON DEUX *heures*, et non pas *environ de deux heures.*

(*Ménage*, 269ᵉ chap. — Et *Féraud*, Dict. crit.)

Il y en a qui disent : *La perte a été d'environ cinq* ou *six cents hommes;* c'est dire deux fois la même chose. *Cinq* ou *six cents hommes* font un nombre incertain qui ne souffre pas qu'on y ajoute l'expression *environ*, marquant également quelque chose d'incertain. Pour s'exprimer correctement, il faut dire : *La perte a été* DE CINQ OU *six cents hommes;* ou bien, *la perte a été d'*ENVIRON SIX CENTS *hommes;* ou encore, *d'environ cinq* À *six cents hommes*, et non pas, *d'environ cinq* ou *six cents hommes.*

(*Th. Corneille*, sur la 284ᵉ rem. de *Vaugelas.*)

Guère.

Cet adverbe ne s'emploie jamais sans être précédé de la négative : *Il n'y a* GUÈRE *de gens tout-à-fait désintéressés.* (L'*Académie.*) — *On ne trouve* GUÈRE *d'ingrats, tant qu'on est en état de faire du bien.* (La Rochefoucauld, pensée 313.)

L'émulation et la jalousie ne se rencontrent GUÈRE *que dans les personnes du même art, de même talent et de même condition.* (La Bruyère, II.)

Il ne faut jamais dire *de guère. Il ne s'en est* DE GUÈRE *fallu*, ne vaut rien; dites : *Il ne s'en est* GUÈRE *fallu;* excepté quand cet adverbe dénote une quantité comparée avec une autre; alors le *de* convient; ainsi si l'on mesure deux choses, et que l'une ne soit pas beaucoup plus grande que l'autre, on dit fort bien qu'*elle ne la passe de* GUÈRE.

(*Vaugelas*, 284ᵉ rem. — Et *Th. Corneille* sur cette rem.)

L'*Académie*, dans son Dictionn., édition de 1798, ne paroît pas approuver entièrement cette opinion, puisqu'elle fait observer que l'on dit quelquefois familièrement : *Il ne s'en faut* DE GUÈRE, pour dire, *il ne s'en faut* GUÈRE ; cependant, s'il nous est permis d'énoncer notre sentiment après cette imposante autorité, nous ferons remarquer que l'*Académie* étant d'avis, au mot *beaucoup*, que l'on doit dire, quand il s'agit simplement d'une différence sans comparaison : *Le cadet n'est pas si sage que l'aîné, il s'*EN FAUT BEAUCOUP ; et que, quand il s'agit d'exprimer que dans deux choses comparées entre elles, *la quantité* n'y est pas, on doit dire : *Vous croyez m'avoir tout rendu, il s'*EN FAUT DE BEAUCOUP ; nous pensons, disons-nous, que, par une conséquence de ce principe, on doit être autorisé à dire : *Il ne s'en faut* GUÈRE *qu'il ne soit aussi avancé que son frère* ; et : *Il ne s'en faut* DE GUÈRE *que ce vase ne soit plein.*

Les poètes écrivent *guère* ou *guères* selon le besoin de la mesure ou de la rime.

ICI, LÀ.

Ici est le lieu même où est la personne qui parle. *Là* est un lieu différent : le premier marque et spécifie l'endroit, le second est plus vague ; il a besoin, pour être entendu, d'être accompagné de quelque signe de l'œil ou de la main, ou encore d'avoir été déterminé auparavant dans le discours. On dit : *Venez* ICI, *venez* LÀ ; l'un est près, l'autre est éloigné.

(Les Synon. de *Beauzée*, et le Dictionnaire crit. de *Féraud*.)

...*Ici* bas nous sommes pour souffrir.
(*Florian*, le Tourtereau.)

Ici signifie en ce lieu-CI : *Je voudrois qu'il fût* ICI. — ICI *commence un tel traité.*

Ici, très-souvent, est opposé à *là*, et il marque certains

lieux que l'on désigne : ICI *il y a une forêt*, LÀ *il y a une montagne.*

Voyez, p. 843, ce que nous disons sur le mauvais emploi que l'on fait de l'adverbe *ici.*

MÊME.

Même est adverbe quand il est employé dans la signification d'*aussi*, *plus*, *encore.*

Voyez, page 430, volume 1er, ce que nous disons sur ce mot; nous sommes entré dans assez de détails, pour que nous puissions nous contenter d'y renvoyer.

MIEUX.

Cet adverbe signifie *parfaitement, d'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse : Il est à la cour* MIEUX *qu'homme du monde.* (L'*Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux.*)

Avec *mieux*, suivi de deux infinitifs, on met *de* avant le second, quoique le premier ne soit pas précédé de cette préposition : *Il vaut* MIEUX *étouffer un bon mot qui est près de nous échapper*, QUE DE *chagriner qui que ce soit.*

(Bossuet.)

Il vaut MIEUX *se taire* QUE DE *parler mal à propos.* — *Il vaut* MIEUX *s'accommoder* QUE DE *plaider.* (L'*Académie.*)

Il vaut MIEUX *prévenir le mal* QUE D'*être réduit à le punir.*

(Télémaque, l. XIV.)

Vous ne pouvez faire MIEUX QUE DE *vous attacher à sa fortune.* (Th. Corneille.)

J'aime MIEUX *vous déplaire* QUE DE *vous tromper.*

(Marmontel.)

(*Th. Corneille*, sur la 333e rem. de *Vaugelas.* — L'*Académie*, page 353 de ses observations. — *Wailly*, et les Grammairiens modernes.)

Quelques auteurs, tels que *Lamotte*, *Montesquieu* et *Mirabeau*, ont supprimé le *de*; *Marmontel*, p. 112 de sa

Grammaire, est même d'avis qu'on ne fait pas une faute en l'omettant ; cependant il croit qu'il est mieux d'en faire usage, car, ajoute-t-il, ce n'est pas inutilement qu'il s'est glissé entre le *que* comparatif et le verbe : il indique une ellipse, et suppose confusément un mot sous-entendu qui, dans la phrase analytique, le régiroit; comme lorsqu'on dit : *J'aime* MIEUX *n'être plus* QUE DE *vivre avili*, (*Thomas*, ode au Temps.) *de* fait entendre *le malheur et la honte : J'aime mieux le malheur de n'être plus que la honte de vivre avili.*

MIEUX, PLUS.

Lorsqu'on veut élever un adjectif ou un adverbe au degré comparatif ou superlatif, et qu'on balance entre *plus* et *mieux*, sans trop savoir lequel doit être préféré, il faut considérer quelle est la nature du qualificatif. Si la qualité qu'il exprime est susceptible de plus grande quantité, d'extension, d'ampliation, on doit employer *plus ;* mais, si elle est seulement susceptible de perfection, si elle n'est pas de nature à admettre du plus ou du moins, mais du bien et du mal, il faut se servir de *mieux*.

Ainsi l'on dit : *Cet homme est* MIEUX *fait que son frère*, parce que l'adjectif *fait* n'est susceptible que de bien ou de mal, que l'on ne peut être plus ou moins fait, que tout ce qui existe ne peut différer par le plus ou le moins d'existence actuelle, mais seulement par la manière d'exister, par la perfection de chacun des différents êtres. Au contraire on dit : *Cet homme est* PLUS *aimable que son frère*, parce qu'il n'y a pas, à parler avec exactitude, une bonne et une mauvaise amabilité, mais qu'il peut y avoir plus d'amabilité dans un objet que dans un autre.

C'est ainsi que s'expriment *Fabre*, page 264 de sa Grammaire, et *Demandre*, dans son Dictionnaire de l'Elocution, à l'article *degrés de comparaison.*

M. *Sicard*, p. 263, t. II, s'énonce avec autant de clarté et beaucoup plus brièvement. *Plus* et *mieux*, dit ce grammairien distingué, ne sont pas synonymes. Le premier ne s'emploie que quand il s'agit d'extension; et le second, quand il s'agit de perfection. Exemple : *L'abbé Prévôt a* PLUS *écrit que Fénélon; mais Fénélon a* MIEUX *écrit que l'abbé Prévôt. Plus,* dans la première phrase, tombe sur le nombre des volumes; et *mieux*, dans la seconde, a pour objet la perfection du style.

Enfin l'*Académie* a sanctionné ces principes dans des termes non équivoques. Au mot *mieux*, on lit : « On dit qu'*une chose vaut* MIEUX *qu'une autre*, pour dire qu'elle est meilleure, et qu'*elle vaut* PLUS *qu'une autre*, pour dire que le prix en est plus grand. »

Ne dites pas : *J'ai gagné* MIEUX *de cent francs. — Cette terre vaut* MIEUX *de cent mille francs;* mais dites, comme les gens qui se piquent de parler purement : *J'ai gagné* PLUS *de cent francs. — Cette terre vaut* PLUS *de cent mille francs.* (*Fabre*, p. 265. — Et le Dict. crit. de *Féraud.*)

Dans un instant nous ferons des observations plus étendues sur l'adverbe *Plus*.

JAMAIS.

Quelquefois, avec *jamais,* les noms appellatifs s'emploient sans article : *Jamais* HOMME *n'a eu plus de succès avec aussi peu de mérite.* Mais, dans ce cas, ce nom appellatif doit s'employer au singulier, parce que *jamais* avec la négation est une expression exclusive, qui alors n'a pas besoin de pluriel.

Rousseau fournit un exemple contraire : *jamais* MORTELS *n'ont joui*, etc.; il falloit : *jamais* MORTEL *n'a joui.*
(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Voyez à la page suivante l'emploi de *jamais* avec ou sans négative.

De l'usage de la Négative NE, PAS, POINT, *et autres mots divers, appelés négatifs.*

La négation s'exprime en françois ou par *ne* ou *non* tout seul, ou par *ne* ou *non*, accompagné de *pas* ou de *point*.

D'autres y joignent les adverbes négatifs de comparaison, comme : *tant*, *autant*, *aussi*, *plus*, *moins*, *mieux*, *pis*, *autrement*, etc.; les adjectifs négatifs de comparaison, *meilleur*, *pire*, *moindre*, *autre*, etc.; les adverbes négatifs absolus, *rien*, *jamais*, *nullement*, *rarement*, *sinon*, *si ce n'est*, etc.; les conjonctions négatives : *à moins que*, *de crainte que*, *de peur que*, *ni*, etc.; les pronoms négatifs indéfinis : *aucun*, *nul*, *personne*, *pas un*, *qui que ce soit*, etc.; enfin les prépositions négatives, comme *sans*, *avant que*, etc.

Mais tous ces mots divers, appelés improprement *négatifs*, ne portent ce nom qu'à raison de la négative *ne*, dont ils sont presque toujours accompagnés; tels que : *Plus*, *moins*, *pis*, *autrement* : *Cela est* PLUS *grand* ou MOINS *grand*; PIS ou AUTREMENT *que vous* NE *dites*. (L'*Académie*. — *Féraud*. — *Wailly*, p. 292. — Et M. *Laveaux*.)

JAMAIS *la fortune n'a placé un homme si haut qu'il* N'*eût besoin d'un ami*. (Sénèque.)

JAMAIS :

De ses remords secrets, triste et lente victime,
Jamais un criminel *ne* s'absout de son crime. (430)
(*L. Racine*, P. de la Religion, ch. 1.)

(430) *Jamais* : *Vertus* JAMAIS *démenties*. (Le Président Hénault.) — *Une règle sacrée*, *et* JAMAIS *violée*. (Linguet.)

Pour la régularité de la phrase, il faut ajouter *ne* et le verbe *être* : *qui* NE SONT JAMAIS *démenties*. — *Qui* N'A JAMAIS ÉTÉ *violée*.

Cependant *jamais* se dit quelquefois sans négative : *C'est ce qu'on peut* JAMAIS *dire de plus fort*, *de mieux*. — *La puissance des Normands étoit une puissance exterminatrice*, *s'il en fut* JAMAIS (l'*Acad.*); parce que, dans ces phrases, l'idée est affirmative; la première signifie, *on ne pourra jamais en dire de mieux*; et la seconde, *il y a eu plus d'une puissance exterminatrice, et celle des Normands étoit de ce nombre*. (*Féraud* et M. *Laveaux*.)

RIEN : RIEN N'*est plus commun que la mort; et* RIEN N'*est si rare que de n'en être pas surpris* (431). (*Nicole*, Ess. de mor., l. I.)

NULLEMENT : *Il* N'*est* NULLEMENT *instruit de cette affaire.* (432) (L'*Académie*.)

À MOINS QUE : À MOINS QUE *vous* NE *soyez modeste.* (L'*Académie*, édition de 1798.) (433)

Nous avons de la peine à nous faire entrer une éternité de supplices dans la tête, À MOINS QUE *la soumission* NE *vienne à notre secours.* (Madame de *Sévigné*.)

DE PEUR QUE : *Cachez-lui votre dessein,* DE PEUR QU'*il* NE *le traverse.* (434) (L'*Académie*, *Féraud* et les Gramm. modernes.)

> *De peur que* d'un coup d'œil cet auguste visage
> *Ne* fît trembler son bras, ne glaçât son courage.
> (*Voltaire*, la Henriade, ch. II.)

---

(431) *Rien*. Voyez, aux Remarq. détachées, lettre R, que *Rien*, qui demande impérieusement la négative, peut cependant être employé sans la négative, lorsque l'idée que l'on veut exprimer est une idée affirmative.

(432) NULLEMENT. Nous ferons la même observation pour cette phrase de l'abbé *Desfontaines* : *Un savant*, NULLEMENT *versé dans les humanités latines et françoises, n'est qu'un pédant érudit.*

Nullement ne peut modifier les participes et les adjectifs que par le moyen de la négative *ne* et du verbe *être*.

D'ailleurs *les humanités latines et françoises* n'est pas correct.

(433) À MOINS QUE. *Corneille* a dit dans OEdipe :

> *A' moins que* pour régner le destin *les sépare*.

Dans *Agésilas* :

> *A' moins que vous ayez* l'aveu de Lysander.

Et *Molière* (le Dépit amoureux, act. I, sc. 1re) :

> *A' moins que* la suivante *en fasse* autant pour moi.

C'est une licence qu'on ne doit pas imiter. En effet *à moins que* est une de ces expressions qui entraînent après elles le signe de la négative, encore plus par la force du *sens*, que par la raison grammaticale. *A' moins que je ne fasse* est pour *si je ne fais pas*.

(434) DE PEUR QUE. Du temps de *Molière*, les poètes ne se faisoient pas de scrupule de retrancher la négative. (M. *Auger*, p. 20, note 1, t. 1.)

> Et tu trembles *de peur qu'*on t'ôte ton galant.

Aujourd'hui ce seroit une faute.

PAS UN : *Il n'y a* PAS UN *homme qui* N'*ait ses défauts ; le meilleur est celui qui en a le moins.* (Pensée d'*Horace*, l. 1, Sat. IV.)

NUL :

> *Nul* à Paris *ne* se tient dans sa sphère.
> (*Voltaire*, Conte des Anes et les Chevaux, Étrennes aux sots.)

MEILLEUR, PIRE, MOINDRE : *Cela est* MEILLEUR, OU PIRE, OU MOINDRE *que vous* NE *dites.* (L'*Académie.*)

AUCUN : *Il n'y a* AUCUN *de ses sujets qui* NE *craigne de le perdre* (435). (Télémaque, l. VIII.)

PERSONNE : *Il n'y a personne qui* N'*entre tout neuf dans la vie, et les sottises des pères sont perdues pour les enfants.* (*Fontenelle*, Dial. de Socr. et de Montaigne.) (436)

Quant à *sans*, *sinon*, *si ce n'est*, ce sont des mots composés de la négative *ne*; voyez, plus bas, p. 864 et suiv.

Les doutes qui peuvent s'élever à l'égard des mots négatifs, ne regardent absolument que la négative *ne*, suivie d'un verbe, et précédée de *que*; les autres mots appelés négatifs ne faisant naître aucune difficulté.

Afin donc de dissiper ces doutes, et pour établir les règles qu'on doit suivre, soit pour retrancher la négative, soit pour l'admettre, nous nous servirons de l'ouvrage de M. *Collin d'Ambly* sur les négations dans la langue françoise. Ce petit traité, fort de raisons et d'exemples d'un bon choix, et le

---

(435) AUCUN. Dans les phrases interrogatives ou de doute, on peut retrancher *ne*, parce que le doute et l'interrogation font le même effet que la négation. Voyez, plus bas, si, précédé ou suivi de *ne*, *aucun* demande la suppression de *pas* ou de *point*.

(436) PERSONNE. Dans ce sens, c'est-à-dire, dans le sens de *nul*, *aucun*, *qui que ce soit*, ce pronom négatif ne doit s'employer qu'avec des verbes accompagnés d'une négative, ou d'une expression exclusive, comme *sans*.

Pour le cas où *personne* peut s'employer sans négation, voy. pag. 416.

Et à la fin de cet article, voyez une Observation sur l'emploi de *point* sans la négative.

plus complet que nous ayons là sur ce sujet, sera la principale base de notre travail. L'*Académie, Beauzée*, et l'*Auteur anonyme* d'un traité des Négations seront aussi nos guides. Nous consulterons également plusieurs autres ouvrages moins importants, mais dignes cependant de figurer à côté de ceux que nous venons de citer.

D'abord nous commencerons par examiner, quand il faut faire usage de la négative *ne* après *que*, dans les phrases comparatives; et, pour procéder à cet examen avec ordre, nous distinguerons, avec *Beauzée*, deux sortes de comparatifs, l'un d'égalité, qui se marque par *tant, autant, aussi, si;* l'autre d'inégalité, qui se marque par *autre, autrement, plus, moins*, ou par d'autres termes équivalents; comme: *mieux, meilleur, pis, pire* (437).

1°. Dans les comparatifs d'égalité, le *que* n'est jamais suivi de *ne : Je n'ai pas* TANT *de credit* QUE *vous l'imaginez.* (Beauzée.) — *La plus heureuse vie n'a pas* AUTANT *de plaisirs* QU'*elle a de peines.* (Marmontel.) — *La vérité ne fait pas* TANT *de bien dans le monde* QUE *ses apparences y font de mal.* (La Rochefoucauld, 64ᵉ pensée.) — *Il vit* AUSSI *magnifiquement* QU'*il se peut.* (L'*Académie.*)

2°. Dans les comparatifs d'inégalité marqués par *plus*, ou par *moins*, explicitement ou implicitement, ou bien par *autre* ou *autrement*, ou autres termes équivalents, la proposition subordonnée prend toujours *ne*, quand la proposition principale n'est ni négative ni interrogative : *C'est* AUTRE *chose* QUE *je* NE *pensois.* — *Il est fait tout* AUTREMENT QUE *vous* NE *croyez.* (L'*Académie.*)

---

(437) *Beauzée* distingue deux comparatifs, l'un d'égalité, l'autre d'inégalité; et nous (p. 249), nous en avons distingué trois; savoir un rapport d'égalité, un rapport de supériorité, et un rapport d'infériorité : ainsi *Beauzée* réunit le rapport de supériorité et celui d'infériorité en un seul rapport d'inégalité, ce qui est absolument indifférent pour la question dont nous allons traiter.

Te voilà immortel, mais AUTREMENT QUE *tu* NE *l'avois prétendu* (Fénélon, Dial. d'Alexandre et de Clitus); et personne ne se permettroit de dire, comme *La Bruyère* (Caract. ou Mœurs de ce siècle, chap. 2): *Un glorieux est incapable de s'imaginer que les Grands dont il est vu, pensent* AUTREMENT *de sa personne* QU'*il fait lui-même.*

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *Négation.*).

......................Acomat, c'est assez.
Je me plains de mon sort *moins* que vous ne pensez.
(Bajazet, act. II, sc. 3.)

Vous écrivez MIEUX *que vous* NE *parlez.* — *Il est* MOINS *riche,* PLUS *riche qu'on* NE *croit.* (L'*Académie*, au mot *ne.*) *Il chante* MIEUX, *beaucoup* MIEUX *qu'il* NE *faisoit.* — *Il a été* MIEUX *reçu qu'il* NE *croyoit.* (L'*Académie*, au mot *mieux.*) — *Les sciences et les arts ayant été* PLUS *cultivés et* PLUS *répandus dans un siècle qu'ils* NE *l'étoient auparavant*, etc. (L'*Académie*, préface de son Dict.)

Objet infortuné des vengeances célestes,
Je m'abhorre encor *plus* que tu *ne* me détestes.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Depuis l'invention de la poudre, les batailles sont beaucoup MOINS *sanglantes qu'elles* NE *l'étoient, parce qu'il n'y a presque plus de mêlée.* (Montesquieu, lettres Pers., l. CVI.)

L'homme se fait PLUS *de maux à lui-même que* NE *lui en fait la nature.* (Marmontel.)

L'avarice, l'ambition, l'envie et la colère sont des plaies PLUS *grandes et* PLUS *dangereuses dans les ames que les abcès et les ulcères* NE *le sont dans le corps.* (Fénélon.)

La poésie est PLUS *naturelle à tous les hommes qu'on* NE *le pense.* (Saint-Lambert, disc. préliminaire de son Poème des Saisons.)

Mais, si la proposition principale est négative, *Beauzée* dit qu'il trouve constamment le *ne* supprimé après le *que ;* exemple : *Cette guerre* NE *fut pas* MOINS *heureuse qu'*ELLE ÉTOIT *juste.* (L'*Académie.*) — *On* N'*est pas* PLUS *maître de toujours aimer, qu'*ON L'A ÉTÉ *de ne pas aimer.* (La Bruyère.)

— *La Hire disoit à Charles VII : Je pense, sire, qu'on* NE *peut perdre un royaume* PLUS *gaîment que* VOUS LE FAITES. (Bussy Rabutin.) — *Elle* N'*a pu être pendant sa vie* PLUS *qu'*ELLE ÉTOIT ; *elle* NE *peut être après sa mort* MOINS *qu'*ELLE EST. (Bouhours, qui, en pareil cas, ne construit jamais autrement.)

Les rochers de Thrace et de Thessalie NE *sont pas* PLUS *sourds,* PLUS *insensibles aux plaintes des amants désespérés, que Télémaque l'*ÉTOIT *à ces offres.* (Fénélon, l. XXI.)

NE *croyez pas que la reine aime* PLUS *M. de Guise qu'*ELLE HAIT *MM. de Condé.* (Le président Hénaut, François II.) — *Assurez-vous qu'on* NE *peut pas vous aimer* PLUS *tendrement que* JE LE FAIS. (*J. Racine*, lettre à son Fils.)

De ton retour (*de la paix*) le laboureur charmé
Ne craint *plus* désormais qu'une main étrangère
Moissonne avant le temps le champ qu'il a semé.
(*J. Racine*, Idylle sur la Paix.)

(Même autorité.)

C'est encore la même construction, si la proposition principale est interrogative ou dubitative, et employée sans négation : *Puis-je* MIEUX *servir un maître que j'*AI SERVI *don Garcie?* (Le roman de Zaïde.) — *Je ne sais si en prose on peut subtiliser* PLUS *qu'*IL FAIT. (Bouhours.) — *Croyez-vous qu'un homme puisse être* PLUS *heureux que* VOUS L'ÊTES ? (J.-J. Rousseau, Émile.) — *Puis-je être* PLUS *malheureux que* JE LE SUIS ? (L'Académie.)

(Même autorité.)

L'interrogation ou le doute, dans de pareils exemples, indique formellement la négation et en est l'équivalent. En effet, la proposition principale deviendroit en style simple : *Je* NE *puis mieux servir un maître que j'ai servi don Garcie;* ou, en renversant les deux membres : *J'ai mieux servi don Garcie que je* NE *puis servir aucun maître.*

Si le verbe principal du premier membre étoit accompagné de *ne pas*, ou *ne point*, ce premier membre indique=

roit formellement l'affirmation, il en seroit alors l'équivalent, et exigeroit *ne* après *que*, dans le second membre : NE *peut-on* PAS MIEUX *servir un maître que vous n'avez servi don Garcie ?* (Même autorité.)

Enfin, si le tour interrogatif se trouve dans une comparaison d'égalité, sous la forme négative, il faut faire usage de *ne* dans le second membre : *L'existence de Scipion sera-t-elle plus douteuse dans dix siècles qu'elle* NE *l'est aujourd'hui ?* Et, en parlant d'un homme habituellement malade, on dira : *Est-il* MIEUX *portant à la ville qu'il* NE *l'étoit à la campagne.* (M. *Collin d'Ambly*, p. 60.)

La syntaxe, par rapport à *ne* après *que* dans les phrases comparatives, paroît donc pouvoir se réduire à trois règles justifiées, non seulement par l'usage, mais par le raisonnement.

PREMIÈRE RÈGLE. — Dans les comparatifs d'égalité, le *que* qui réunit les deux membres de la comparaison, n'est jamais suivi de *ne*.

C'est parce que le second membre énonce affirmativement le terme auquel on compare le premier, pour affirmer ou pour nier l'égalité du premier avec le second, en rendant simplement le premier positif ou négatif : c'est le procédé le plus simple et le plus naturel : JE FIS *ou* JE NE FIS *pas* AUTANT *de réponses victorieuses qu'on me fit d'objections ;* c'est-à-dire, on me fit des objections, et c'est le terme auquel je compare mes réponses victorieuses : *J'en fis*, ou *je n'en fis pas* un nombre égal. (*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *négation*.)

IIe RÈGLE. — Dans les comparatifs d'inégalité, caractérisés par *plus* ou par *moins*, explicitement ou implicitement énoncé, soit par *autre*, *autrement*, soit par d'autres termes équivalents, si la proposition principale est affirmative, la proposition incidente doit prendre *ne* : *Il est* PLUS *riche qu'il* NE *l'étoit.* — *Vous écrivez* MIEUX *que vous* NE *parlez.* (Beauzée.)

On se voit d'un *autre* œil qu'on *ne* voit son prochain.
(*La Fontaine*, la Besace.)

Il est fait AUTREMENT *que vous* NE *croyez*. (L'Académie.)

Je vous entends ici *mieux* que vous *ne* pensez.
(*Racine*, Mithr., II, 4.)

Les pauvres sont MOINS *souvent malades, faute de nourriture, que les riches* NE *le sont pour en prendre trop.* (Fénélon.)

Si, dans toutes ces phrases, la négative est employée dans la proposition subordonnée, c'est pour faire sentir la différence qu'il y a entre ce qui est exprimé dans la première proposition, et ce qui est exprimé dans la seconde. *Il est plus riche qu'il* NE *l'étoit*, exprime que la richesse qu'il possède présentement n'est pas égale à celle qu'il possédoit autrefois; il possède *plus*, et il n'avoit pas ce *plus*: pour faire sentir cette différence, il faut donc employer la négation dans la proposition subordonnée. Si on la supprimoit, on n'exprimeroit pas cette différence, qui est cependant essentielle, puisqu'elle est dans la pensée. Mais on ne complète pas la négation, parce qu'on ne nie pas l'existence de la richesse, on nie seulement l'existence d'une richesse plus grande. Le sens négatif ne se porte pas uniquemeht sur *il est riche*, mais sur *il est plus riche*. (M. *Collin d'Ambly*, p. 60.)

Troisième Règle. — Dans les mêmes comparatifs d'inégalité, si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée ne prend point *ne* : *Il* N'*est pas* PLUS *riche qu'*IL ÉTOIT. — *Vous* N'*écrivez pas* MIEUX *que* VOUS PARLEZ. — *Vous ne pensez pas* AUTREMENT *que* VOUS DITES.
(*Beauzée*.)

Les motifs qui servent à justifier la seconde règle sont les mêmes pour cette troisième règle; et en effet, dans les comparaisons d'inégalité, il y a toujours une proposition négative; de telle façon que si la proposition principale est affirmative, la proposition subordonnée doit être négative, et si la proposition principale est négative, la proposition subordonnée doit être affirmative; car, au moyen d'une

simple conversion, on peut toujours ramener la phrase dont le premier membre est négatif à la forme simple, et pour cela il suffit de mettre le second membre à la place du premier. Deux ou trois exemples vont le prouver.

Cette phrase : *Personne* NE *peut être* PLUS *persuadé que* JE LE SUIS (Bouhours), se convertit en : *Je suis plus persuadé que personne* NE *peut l'être.*

Celle-ci : *Les rochers de Thessalie* NE *sont pas* PLUS *sourds ni* PLUS *insensibles aux plaintes des amants désespérés que Télémaque* L'ÉTOIT *à toutes ces offres* (Fénélon), se convertit en cette phrase : *Télémaque étoit plus insensible à toutes ces offres que les rochers* NE *le sont*, etc.

Enfin cette autre ; *On* N'*en peut pas user* MIEUX *que* JE FAIS, *je pense* (Molière); c'est comme si l'on disoit : *Je pense que j'en use mieux qu'on* N'*en peut user.*

(M. *Collin d'Ambly*, page 55.)

Au reste, ces deux règles ne sont vraies que quand on veut réellement faire entendre l'inégalité dans la comparaison; car il est des cas où l'on prend le même tour pour marquer l'égalité réelle, au moyen d'une proposition négative qui nie l'inégalité. *Pierre n'est pas moins riche que Paul*, est un tour que l'on prend quelquefois pour faire entendre que l'un est aussi riche que l'autre. Cependant l'inégalité pouvant être en plus ou en moins, la négation simple de l'une n'emporte pas la négation de l'autre, et conséquemment il peut rester du doute, parce qu'il y a équivoque; mais on peut, en prenant le même tour, et selon le sens qu'on voudra donner à la phrase, éviter cette équivoque au moyen de *ne* mis ou supprimé après le *que*. Ainsi, pour exprimer qu'on est persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : *On ne peut être plus persuadé que je le suis ;* et, pour dire qu'on n'est point persuadé, et que personne ne peut l'être davantage, on dira : *On ne peut être plus persuadé que je* NE *le suis.*

(*Beauzée*, Encyclopédie méth.)

Cette manière de s'exprimer se trouve au surplus justifiée par les exemples suivants. *L'existence de Scipion* NE *sera pas plus douteuse dans dix siècles qu'elle* NE *l'est aujourd'hui.* D'Alembert veut dire par là que l'existence de Scipion n'est pas douteuse aujourd'hui, et qu'elle ne le sera pas dans dix siècles. La comparaison mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité, est une comparaison d'égalité, de certitude; car l'existence de Scipion sera aussi certaine dans dix siècles qu'elle l'est aujourd'hui.

Cette autre phrase, citée par M. *Collin d'Ambly*, présente également une comparaison d'égalité mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité : *Un cœur parfaitement droit* N'*admet pas* PLUS *d'accommodement en morale, qu'une oreille juste* N'*en admet en musique;* car assurément si l'auteur eût dit : *Il y a autant d'accommodement en morale pour un cœur droit, qu'il y en a en musique pour une oreille juste*, il eût, sous une autre forme, rendu la même pensée.

Si cette observation est aussi fondée qu'elle le paroît, il y a une faute dans les deux phrases suivantes : *L'animal que l'on appelle cujuacu-apara* NE *diffère* PAS PLUS *de notre chevreuil, que le cerf du Canada* DIFFÈRE *de notre cerf.* (Buffon.)
(*Beauzée*, Encyclop. méth.)

En effet, on voit ici une comparaison d'égalité, mise sous la forme d'une comparaison d'inégalité. L'animal diffère de notre chevreuil, autant que le cerf du Canada diffère de notre cerf. *Buffon* ne veut pas faire entendre *que le cerf du Canada* diffère de notre cerf, comme le *cujuacu-apara* diffère de notre chevreuil. Au contraire, il veut dire qu'il n'y a pas plus de différence entre les deux cerfs, qu'entre le chevreuil et le cujuacu-apara. Ainsi il devoit dire : *que le cerf du Canada* NE *diffère.*

Cependant vous m'aviez fait une réponse, et on NE *peut avoir été* MIEUX *perdue qu'elle* NE *l'a été.* (Madame de Sévigné.)

Il faut supprimer le *ne* du second membre de la phrase,

parce que madame de Sévigné fait entendre que *la réponse a été perdue* MIEUX *qu'aucune autre* NE *l'a été.*

(M. *Collin d'Ambly*, page 58.)

Voyons présentement quels sont les mots avec lesquels on doit employer *ne.*

À MOINS QUE, SANS QUE.

Ces deux expressions conjonctives lient une proposition subordonnée sous un rapport négatif. *A moins que* est toujours suivi de *ne*, et *sans que* n'en a pas besoin :

Un lièvre en son gîte songeoit;
Car que faire en un gîte, *à moins que* l'on *ne* songe?
(*La Fontaine*, le Lièvre et les Grenouilles.)

A moins que votre cœur, animé d'un beau zèle,
De vos nouveaux amis *n*'embrasse la querelle.
(*Racine*, Alexandre-le-Grand, II, 3.)

A moins que ses parents *n*'approuvent son dessein.
(*Destouches*, le Glorieux, act. I, sc. 9.)

Vous ne serez jamais payé, A MOINS QUE *vous* NE *le fassiez mettre en prison.* (Trévoux.)

Je ne sors pas, A MOINS QU'*il* NE *fasse beau.* (Beauzée.)

Il n'en fera rien, A MOINS QUE *vous* NE *lui parliez.*
(L'*Académie.*)

Quelques poètes cependant retranchent la négative quand elle les embarrasse; on en trouve des exemples dans *Corneille* et dans *Molière.*

L'*Académie* elle-même (dans son Dictionnaire, édition de 1762) met deux phrases, dont l'une a la négative, et l'autre ne l'a pas : mais, dans l'édition de 1798, la phrase employée sans négative ne se trouve pas, et l'usage paroît s'être décidé contre cette suppression. (Voyez p. 853.)

Sans que ne doit pas être suivi de la négative *ne*; et pour le prouver, nous ne pouvons mieux faire que d'analyser ce que dit M. *Vallant*, dans ses Lettres académiques sur la langue françoise, p. 27.

D'abord il examine si la préposition exclusive *sans* n'entre pas, tantôt dans une proposition affirmative, tantôt dans une proposition négative; et si, dans l'une comme dans l'autre de ces propositions, la négative *ne* n'a pas été rejetée par nos maîtres dans l'art d'écrire.

Il lit, 1°, dans Pascal : *On ne pourra se moquer des passages d'Escobar ni des décisions si fantasques et si peu chrétiennes de vos autres auteurs,* SANS QU'ON SOIT ACCUSÉ *de rire de la religion.* (Onzième Lettre.)

2°. Dans Bossuet : *Hélas! nous ne pouvons un moment arrêter les yeux sur la gloire de la princesse,* SANS QUE *la mort* S'Y MÊLE *aussitôt pour tout offusquer de son ombre.*
(Oraison fun. de mad. la duchesse d'Orléans.)

Et de ces deux exemples, il tire la conséquence que la proposition qui suit *sans que,* est réellement affirmative; en effet, *Pascal* ne veut-il pas faire entendre que l'on *est accusé; Bossuet,* que la mort *se mêle* à la gloire? et ni *Pascal* ni *Bossuet* n'ont fait usage de la négative *ne* pour exprimer un sens affirmatif.

M. *Vallant* fait observer ensuite que *La Fontaine* a combiné l'expression *sans que* avec un sens négatif qui la précède, et avec un pareil sens qui la suit :

Jamais idole, quel qu'il fût (*),
N'avoit eu cuisine si grasse;
Sans que, pour tout ce culte, à son hôte il *échût*
Succession, trésor, gain au jeu, nulle grâce.
(Livre IV, l'Homme et l'Idole de bois.)

Et que *Regnard* a dit dans le même sens : *Ne le croyez-vous pas bien,* SANS QUE *je vous le dise?*

(*) *La Fontaine,* ainsi que plusieurs écrivains de son temps, a fait le mot *idole* masculin, ce qui est contre l'usage présent.

Alors il se croit autorisé à inférer des quatre exemples précédents, quelles qu'en soient les nuances, et précisément parce qu'elles ne sont pas les mêmes, que nos auteurs n'admettent, dans aucun cas, la négative *ne*, pour complément de *sans que*.

Il y a plus, il est convaincu qu'elle n'est pas même reçue dans les propositions où *sans que* est suivi de *ne*, d'*aucun*, de *personne*, de *rien*, de *jamais*.

Et, pour prouver que cette assertion n'est pas sans fondement, M. *Vallant* cite les exemples suivants :

Le soin de m'élever est le seul qui me guide,
Sans que rien, sur ce point, *m'arrête* ou *m'intimide*.
(*Crébillon*, Xerxès, act. I, sc. 1.)

Dans un mois, dans un an, comment souffrirons-nous,
Seigneur, que tant de mers me séparent de vous ;
Que le jour recommence, et que le jour finisse,
Sans que jamais Titus *puisse* voir Bérénice,
Sans que, de tout le jour, *je puisse* voir Titus ?
(*Racine*, Bérénice, act. IV, sc. 5.)

Des puissances établies par le commerce... s'élèvent peu-à-peu, et SANS QUE PERSONNE S'EN APERÇOIVE. (Montesquieu, Grand. et Décad. des Romains, ch. IV.) — *Vous irez par mer à la première occasion*, SANS QU'AUCUN *obstacle* VOUS ARRÊTE, *le surprendre en Macédoine.* (D'Olivet, trad. de la 1re Philip.)

(*Trévoux*, *Féraud*, *Restaut*, *Wailly*, et les Gramm. modernes, au mot *que*.)

Or, ajoute notre judicieux observateur, il est hors de doute que, si nous supprimons l'expression *sans que* employée dans ces exemples, il faudra dire, avec la négative *ne* : *Rien* NE *m'arrête*, *rien* NE *m'intimide.* — *Comment souffrirons nous que jamais Titus* NE *puisse...?* etc., etc.

Ainsi les mots *aucun*, *personne*, *rien*, *jamais*, qui

se combinent ordinairement avec *ne*, sont subordonnés à *sans que*, expression qui rejette la négative *ne*, avant un verbe.

Mais, se demande-t-il, pourquoi l'expression *sans que* entre-t-elle toujours à l'exclusion de *ne*, soit dans les propositions affirmatives, soit dans les propositions négatives?

Parce que telle proposition matériellement négative est en effet conditionnelle, et que celle dont elle est suivie, étant affirmative, doit exclure absolument la négative *ne*, après la préposition *sans*.

Et, pour ne rien hasarder en fait de principes, M. *Vallant* analyse ainsi la phrase de *Pascal* et celle de *Bossuet*, citées plus haut:

1°. Le sens de la phrase est celui-ci: *Si l'on se moque des passages d'Escobar...*, l'exception *d'être accusé* (exception renfermée dans le mot *sans*) ne peut se faire; ou bien: *se moque-t-on des passages d'Escobar..., on est* ACCUSÉ; ou bien: *Se moquer des passages d'Escobar..., c'est se faire* ACCUSER...

Et, si l'on donne à la conjonction *que* sa vraie signification, qui est celle du mot *ce*, on rendra ainsi la proposition de *Pascal: On ne pourra se moquer* SANS ou *excepté* CE, *Être accusé, sans* ou *excepté* CE, *L'accusation.*

De ces différentes analyses, qui sont exactement conformes à la pensée de *Pascal*, et dans lesquelles le verbe passif *être accusé* a évidemment un sens affirmatif, M. *Vallant* conclut qu'une *proposition affirmative* qui suit immédiatement les mots *sans que*, ne peut renfermer la négative *ne*.

Il tire la même conséquence de la phrase de Bossuet, qu'il analyse ainsi: *Si nous arrêtons les yeux sur la gloire de la princesse...* L'exception de la mort qui *s'y mêle*, ne peut se faire; ou bien: *Arrêtons-nous les yeux sur la gloire...? la mort* S'Y MÊLE; ou bien: *Arrêter les yeux sur la gloire... c'est voir la mort* S'Y MÊLER.

Enfin M. *Vallant* est d'avis que toute autre proposition

subordonnée à *sans que*, et dont le sens est négatif, ne sauroit renfermer la négative; et, à l'appui de cette opinion, il cite les exemples suivants :

Raoul, comte d'Eu et de Guines, accusé d'intelligence avec les Anglois, est décapité, SANS QU'*on observe les formes de la procédure.*

(*Hénault*, histoire de France, 3e race, pag. 148.)

Tous les fleuves du monde entrent au sein des mers,
Sans que leurs flots unis ravagent l'univers.

(*Lefranc de Pompignan*, disc. 7.)

Toutes ces phrases, tant celles qui ont été analysées, que celles qui les suivent, et dont on peut faire une semblable analyse, prouvent donc évidemment que toute proposition, soit affirmative, soit négative, qui suit immédiatement l'expression *sans que*, ne doit point être employée avec la négative *ne*.

AVANT QUE.

On doit faire usage de *ne* après *avant que*, toutes les fois qu'il y a du doute sur la réalité de l'action exprimée par le verbe qui vient après *avant que;* et on doit supprimer le *ne* toutes les fois que le verbe qui suit *avant que* exprime une action sur l'existence de laquelle il ne s'élève aucun doute.

Quand je dis : *Fermez la cage* AVANT QUE *l'oiseau* NE *sorte*, j'indique les précautions que l'on doit prendre, et je n'affirme pas que l'oiseau sortira; tandis que, si je veux faire prendre des précautions pour tenir chaudement un oiseau lorsqu'il est encore sans plumes, je dirai : *Tenez ce petit oiseau dans un nid ou dans du coton, pour qu'il ne souffre pas* AVANT QUE *ses plumes aient paru.* Je supprime ici le *ne*, parce que je n'ai pas de doute sur la naissance future des plumes. Quelques exemples pris dans nos bons écrivains confirmeront la règle que nous venons de donner.

Marmontel a dit : *A peine chacun se contient dans l'attente du signal ; hâtez-vous de le donner vous-mêmes*, AVANT QUE *vos trompettes* NE *vous échappent, et* NE *le donnent malgré vous.*

N'avons-nous pas vu les satellites de Pompée environner Milon AVANT QU'*il fût jugé ?*

Dans le premier exemple, il y a du doute sur l'action future des trompettes ; cela est si vrai que, si l'on prend la précaution indiquée par le premier membre de la phrase, l'action à peindre après *avant que* n'existera pas. Dans le second exemple, il ne peut pas y avoir de doute sur le jugement de Milon, puisque le jugement avoit existé.

On lit dans Buffon : *L'isatis moins fort, mais beaucoup plus léger que le glouton, lui sert de pourvoyeur : celui-ci le suit à la chasse, et souvent lui enlève sa proie* AVANT QU'*il* NE *l'ait entamée ; au moins il la partage.*

Lorsque le tigre leur fend et leur déchire le corps, c'est pour y plonger la tête et pour sucer à longs traits le sang dont il vient d'ouvrir la source, qui tarit presque toujours AVANT QUE *sa soif* NE *s'éteigne.*

Dans ces deux circonstances le doute est bien établi ; il peut se faire que la proie soit entamée par l'isatis, mais aussi elle peut ne pas l'être.

Dans le second exemple, la soif du tigre s'éteindra-t-elle ? S'il y a des probabilités pour l'affirmative, il y en a davantage pour la négative ; donc il falloit exprimer le doute, et mettre la dubitative *ne*.

C'est ainsi que *Delille* a dit (Traduct. de l'Énéide) :

> Je ne puis y toucher *avant que* des eaux pures
> Du sang dont je suis teint n'aient lavé les souillures.

Que *Racine*, dans Athalie, a dit sans employer la négative *ne* :

> *Avant que* son destin s'explique par ma voix. (act. I, sc. 2.)

Et *Bossuet* (dans son Orais. funèbre de Marie Thérèse d'Autriche) : *Gand tombe avant qu'on pense à le munir.*

(M. *Perrier*, Manuel des amateurs de la Langue Françoise.)

NIER.

Le sens négatif de *nier* se porte sur la proposition subordonnée : ainsi *je* NIE *que je l'aie dit*, signifie à-peu-près : *je dis que je ne l'ai pas dit;* sauf, toutefois, la différence qui se trouve entre une proposition exprimée par un tour négatif, et la même proposition avec le tour positif.

Avec *je nie*, le sens est moins décidé, moins précis, et le verbe de la proposition subordonnée se met au subjonctif; avec *je dis*, le sens est plus affirmatif, plus précis, et le verbe de la proposition subordonnée est à l'indicatif. Cette phrase : *je nie qu'il l'ait fait*, n'est pas exactement la contradictoire de, *je dis qu'il l'a fait.* (M. *Collin d'Ambly*, p. 70.)

Si nous rendons *je nie* négatif, nous disons : *je ne nie pas que je ne l'aie dit*, et non pas *je ne nie pas que je l'aie dit.* Notre langue aime deux négatives ensemble qui n'affirment pas comme en latin, où *nec non* veut dire *et.*

Telle est l'opinion de *Vaugelas* (42[e] rem.), de *Patru* (sur cette rem.), de l'*Acad.* (p. 45 de ses obs.), de *Beauzée* (Encycl. méth. au mot *Négation*), de *Marmontel* (p. 300), de *Féraud*, de *Lévizac*, etc., etc.

Et les écrivains paroissent l'avoir adoptée, puisqu'on lit dans *Voltaire* (la Princesse de Babylone) : *Après les quarante énormes diamants qu'il vous a donnés, vous* NE *pouvez* NIER *qu'il* NE SOIT *le plus généreux des hommes.*

Dans *Boileau* (réfl. crit. sur Longin) : *Je* NE NIERAI PAS *cependant qu'il* NE *fût homme de très-grand mérite, fort savant, surtout dans les matières de physique.*

Dans *J.-J. Rousseau* (Mélanges : le Persifleur) : *On* NE *peut*

NIER *que* JE NE *sois très-fondé à m'ériger en Aristarque, en juge souverain des ouvrages nouveaux*, etc.

Dans *d'Alembert* : *Je* NE NIE PAS *que nous* NE *puissions en sentir quelque chose*.

Dans *Fénélon* (Dial. de Socr. et d'Alcib.) : *Vous* NE *sauriez* NIER *qu'un homme* N'*apprenne bien des choses, quand il voyage et qu'il étudie sérieusement les mœurs des peuples.*

Et dans le Dictionn. de l'*Académie* (édit. de 1762) : *Je* NE NIE PAS *que cela* NE *soit*.

Il semble, dit M. *Collin d'Ambly* que ce *ne* soit redondant, parce qu'il détruit le sens négatif de *je nie*, et que la valeur positive de cette phrase est à-peu-près, *je dis que je l'ai dit*; mais il faut observer que le sens de *je nie* se porte sur la proposition subordonnée, et qu'il ne peut être entièrement détruit que par une négative dans cette proposition. En effet, *je ne nie pas* ne signifie pas exactement *je dis oui*, du moins dans toutes les circonstances; il reste toujours du négatif qui force le verbe de la proposition subordonnée à être au subjonctif, et que le *ne* de cette proposition achève de détruire.

Quand *je nie* est interrogatif, l'interrogation produit l'effet de la négation, et alors il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée.

Peut-on NIER *que la santé* NE *soit préférable aux richesses?*
(M. *Collin d'Ambly* et *Féraud*.)

Il est à remarquer, cependant, que quelques écrivains ont retranché avec *nier*, la négative qui doit précéder le second verbe. *J.-J. Rousseau* a dit : *Je ne* NIE *pas qu'il* AIT *raison*.

Cette manière de s'exprimer, dit *Féraud*, est bien loin d'être adoptée par beaucoup d'écrivains. L'*Académie*, d'ailleurs, s'est prononcée contre cette suppression, et déjà, du temps de *Vaugelas*, la négative étoit, comme le fait observer *Th. Corneille*, employée même par le peuple.

Enfin, dans le sens affirmatif, il ne faut point de négative au verbe mis après *nier* : NIER *que la puissance divine* S'ÉTEND *à toutes choses, c'est un blasphème.* (*Féraud.*)

DÉSESPÉRER, DISCONVENIR.

On dit avec la négative dans la proposition subordonnée, comme après *nier* négatif ou interrogatif : *On* NE DÉSESPÉROIT *pas que vous* NE *devinssiez riche.* (*Beauzée* et M. *Laveaux.*) — *Je* NE DÉSESPÈRE *pas que nous* N'*ayons du beau temps.* (M. *Collin d'Ambly.*) — *Pouvez-vous* DÉSESPÉRER *que vous* NE *le revoyiez quelque jour?* (Le même.)

Je NE DISCONVIENS PAS *que vous* NE *soyez instruit.* (*Beauzée.*) — *Vous* NE *sauriez* DISCONVENIR *que ce remède* NE *soit meilleur que tous les autres.* (Sévigné.) — *Vous* NE *sauriez* DISCONVENIR *qu'il* NE *vous ait parlé.* (*Féraud*, M. *Laveaux*, Dict. des diffic., et l'*Académie*, édit. de 1762.)

NOTA. On trouve aussi dans le Dictionnaire de l'*Académie* : *Vous* NE SAURIEZ DISCONVENIR *qu'il vous ait parlé*; mais, comme le fait très-bien observer *Féraud*, c'est une faute ; et d'ailleurs cet exemple ne se trouve que dans l'édition de 1798, qui n'est pas avouée par l'*Académie*.

DOUTER.

Le verbe *douter* produit à-peu-près les mêmes résultats que *nier*. Nous disons : *Je* DOUTE *qu'il* SOIT *heureux*, cela veut dire à-peu-près : *je crois, je soupçonne qu'il n'est pas heureux.*

Je DOUTE *qu'il* VIENNE. (Marm.) *Je* DOUTE *que cela* SOIT.

Ainsi le sens de la négative de *je doute*, se porte sur la proposition subordonnée. (M. *Collin d'Ambly*, p. 73.)

Si *douter* est négatif, nous mettons *ne* dans la proposition subordonnée : (*Même autorité.*)

Ne doutez point, seigneur, que ce coup *ne* la frappe,
Qu'en reproches bientôt sa douleur *ne s'échappe*.
(*Racine*, Britannicus, act. III, sc. 1.)

Et je *ne* doute point, quoiqu'il n'en ait rien dit,
Que tu *ne* sois de tout le complice maudit.
(*Molière*, l'Étourdi, act. IV, sc. 7.)

Je NE DOUTE PAS *que le successeur qui m'est destiné* N'*ait plus de talent et de capacité que moi.* (*Fléchier.*)

NE DOUTEZ PAS *que je* N'*achevasse en cela l'ouvrage du ciel, sans m'embarrasser de l'approbation des hommes.* (*J.-J. Rousseau.*)

Aucun physicien NE DOUTE *aujourd'hui que la mer* N'AIT *couvert une grande partie de la terre habitée.* (*D'Alembert.*)

Je NE DOUTE PAS *qu'il* N'*arrive.* (L'*Académie* et M. *Laveaux.*)

Douter, lorsqu'il est interrogatif, exige également que le second verbe soit précédé de *ne :*

DOUTEZ-VOUS *qu'il* NE *vienne ?* (Si l'on croit qu'il viendra.) (*Marmontel.*)

DOUTEZ-VOUS *qu'il* N'*obéisse ?* (*Féraud.*)

DOUTEZ-VOUS *que César* N'*eût posé les armes ?* (Si l'on veut faire entendre qu'il les a posées.)

Ainsi *Crébillon* a péché contre cette règle, quand il a dit dans Rhadamiste :

Doutez-vous, quels que soient vos services passés,
Qu'un retour criminel les ait tous effacés ? (act. I, sc. 3.)
(M. *Collin d'Ambly*, et *Marmontel.*)

EMPÊCHER, DÉFENDRE, TENIR.

La proposition subordonnée de *empêcher* est toujours négative, parce que ce verbe exprime un obstacle pour qu'une chose ne soit pas, et jamais pour qu'elle soit. Cette proposi-

tion ne devient jamais positive, quand même *empêcher* seroit négatif ou interrogatif :

J'empêche *Je n'empêche pas* *Puis-je empêcher*	*qu'il* NE *vienne.*

M. *Collin d'Ambly*, qui donne cette règle sur le verbe *empêcher*, a pour lui l'autorité d'un grand nombre d'écrivains.

Cela N'EMPÊCHE *pas qu'avec les meilleures raisons du monde, nous* N'*ayons souvent tort.* (*Crébillon.*)

Il marche, dort, mange et boit tout comme les autres, mais cela N'EMPÊCHE *pas qu'il* NE *soit fort malade.*
(*Molière*, le Mal. imag. act. II, sc. 3.)

Les fautes d'Homère N'*ont jamais* EMPÊCHÉ *qu'il* NE *fût sublime.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, t. 3.)

Je N'EMPÊCHE *point qu'on* NE *te donne......*
(M. *Dacier*, Odyssée.)

Cela N'EMPÊCHOIT *pas qu'elle* NE *connût la bonne littérature et qu'elle* N'*en parlât fort bien.* (*J.-J. Rousseau.*)

Et dans le sens affirmatif : *La pluie* EMPÊCHA *qu'il* NE *s'en allât promener.* (L'*Académie.*)

La pluie presque continuelle EMPÊCHE *qu'on* NE *se promène dans les cours et dans les jardins.*
(*Racine*, 45e lettre à *Boileau.*)

Cela N'EMPÊCHE *pas qu'à la sourdine, les gens qui veulent s'instruire* NE *lisent des ouvrages qu'il faut méditer.*
(*Voltaire.*)

Je couvrois ces matières-là d'un galimatias philosophique qui EMPÊCHOIT *que les yeux de tout le monde ne les reconnussent pour ce qu'elles étoient.*
(*Fontenelle*, dialogue de Platon et de Marg. d'Ecosse.)

Cependant nous ferons observer que, pour le sens négatif seulement, cette règle a plus d'un contradicteur.

D'abord l'*Académie* dit indifféremment : *je* N'EMPÊCHE *pas qu'il* NE *fasse*, ou *je* N'EMPÊCHERAI *pas qu'il fasse.*

Et M. *Auger,* dans son Comment. sur le Misanthr. de Molière (act. IV, sc. 4), et sur Mélicerte (act. I, sc. 5), se range à cet avis.

Ensuite *Wailly*, *Féraud*, MM. *Boinvilliers*, *Lemare* et *Chapsal* disent positivement qu'on ne doit plus mettre *ne* après *que*, quand *empêcher* est accompagné de *ne pas*, ou *ne point* : *Si l'on ne veut pas faire le bien, il* NE *faut pas* EMPÊCHER *que les autres le fassent.*

Et *Marmontel*, qui croit que l'usage autorise à dire : *je n'empêche pas qu'il* NE *sorte*, pense que, s'il sort en effet, il faut dire *qu'il sorte* sans négation; mais que, s'il ne sort point, alors, *je n'empêche pas qu'il* NE *sorte* lui semble mieux dit.

De sorte que l'écrivain qui, dans le sens négatif, feroit usage de la négative ou qui la supprimeroit, ne seroit pas à blâmer.

DÉFENDRE a beaucoup d'analogie avec *empêcher;* l'un et l'autre expriment un obstacle apporté. Mais *défendre*, opposé direct de *permettre*, est un obstacle apporté par une volonté puissante qui agit; c'est un ordre précis pour qu'une chose ne soit pas. *Empêcher* est un obstacle qui ne suppose souvent ni volonté ni action; il peut être apporté par des êtres sans volonté et en repos.

Notre langue considère l'ordre précis de *défendre*, et transporte le sens négatif sur la proposition subordonnée, qui n'a jamais *ne* :

J'ai DÉFENDU *que vous* FISSIEZ *cette chose.* (L'*Académie.*)

Mais il me semble, Agnès, si ma mémoire est bonne,
Que j'avois *défendu* que vous *vissiez* personne.
(*Molière*, l'École des Femmes, act. II, sc. 6.)

J'ai même *défendu*, par une expresse loi,
Qu'on *osât* prononcer votre nom devant moi.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Il DÉFENDIT *qu'aucun étranger* ENTRÂT *dans la ville.*
(*Voltaire*, Charles XII.)

Je DÉFENDS *qu'on* MARCHE *de ce côté.* — *Je* DÉFENDS *qu'on* PRENNE *les armes.* (*Voltaire*, 9e remarque sur *Corneille*.)

Plusieurs écrivains cependant ont fait usage du verbe *défendre* avec la négative *ne*:

Le roi DÉFENDIT *de* NE *pas songer à ce mariage.*
(Mém. de Berwick.)

Il lui DÉFENDIT, *avec dureté, de* NE *jamais se présenter devant lui.* (Vertot.)

On vérifia quatre déclarations...... la troisième pour DÉFENDRE *au parlement de* NE *plus se mêler que des affaires civiles et criminelles.* (D'Avrigny.)

Sa Majesté défend de NE *rien écrire pour soutenir cette doctrine.* (Le même.)

Mais, comme le fait observer *Féraud*, la négative *ne* doit d'autant plus être supprimée dans chacune de ces phrases, que *défendre de ne pas songer*, *de ne jamais se présenter*, *de ne plus se mêler*, enfin *de ne rien écrire*, c'est vouloir qu'on songe, qu'on se présente, etc., etc.

TENIR. Lorsque la phrase principale offre une espèce d'obstacle, il faut avec ce verbe employer *ne* dans la phrase subordonnée; dans le cas contraire, il ne faut pas en faire usage. On dira donc :

Il TIENT *à moi que cela se fasse.*
Il ne TIENT *pas à moi que cela* NE *se fasse.*
A quoi TIENT-*il que cela* NE *se fasse?*
(M. Collin d'Ambly.)

Il ne TIENT *à rien*
Il ne TIENT *pas à grand'chose* } *que nous* N'*ayons un procès.*
Il a TENU *à peu*
(L'*Académie* et M. *Laveaux*.)

La phrase subordonnée est accompagnée de la négative dans les cinq derniers exemples, parce que la phrase principale marque une espèce d'obstacle. En effet, *il ne* TIENT *pas*

à moi peut se rendre par *je n'empêche pas; il ne* TIENT *à rien*, par *il s'en faut peu;* mais il n'en est pas ainsi de, *il* TIENT *à moi, il dépend de moi;* ces deux expressions ne présentent pas l'idée d'un obstacle, et ne peuvent se rendre par *j'empêche.*

Les Grammairiens et les écrivains viennent justifier ces principes : *Je ne sais à quoi il* TIENT *que je* NE *lui rompe en visière.* (L'*Académie.*)

Il ne tiendra qu'à lui que le différent NE *se vide par une bataille.* (Vaugelas.)

Il ne TINT *pas à eux que la ville* NE *fût démolie.* (D'Ablancourt.)

Mais il ne *tient* qu'à vous que son chagrin *ne* passe.
(*Molière*, le Misanthrope, act. II, sc. 3.)

Il ne TIENDRA *pas à moi qu'on ne vous rende tout l'honneur qui vous est dû.* (Boileau.)

Si *il ne tient pas* est interrogatif, on peut supprimer *ne.*

Ne TIENT-*il pas à moi que tout cela se fasse?*

En général, il me semble qu'on doit supprimer *ne* de la phrase subordonnée toutes les fois que la phrase principale, avec ses accessoires, ne présente pas l'idée d'un obstacle apporté. (M. *Collin d'Ambly*, p. 77.)

CRAINDRE, TREMBLER, APPRÉHENDER, AVOIR PEUR.

Craindre, employé par extension, exprime une affection pénible, un sentiment d'inquiétude, et, dans ce sens, il est opposé à *désirer;* il signifie *désirer* négativement, de même que *regretter* signifie *désirer* ce qu'on n'a plus.

Comme on peut désirer la réussite ou la non-réussite d'une affaire, de même on peut craindre sa réussite ou sa non-réussite. Ainsi, *je désire la réussite* et *je crains la non-réussite*, sont deux phrases qui ont à peu près la même valeur; il en est de même de : *je désire la non-réussite*, et : *je crains la réussite.*

Il y a donc deux cas à considérer dans l'emploi de *craindre :* lorsqu'on désire la chose, ou lorsqu'on ne la désire pas.

1°. Lorsqu'on désire la chose, on *craint*, on *tremble*, on *appréhende*, on *a peur*, qu'elle n'arrive pas. La proposition subordonnée de *craindre*, de *trembler*, de *appréhender*, de *avoir peur* est toujours négative dans ce cas ; elle a *ne pas*, quelque forme qu'ait la proposition principale :

Je CRAINS, *je* TREMBLE, *j'*APPRÉHENDE, *j'*AI PEUR *qu'il* N'*arrive* PAS.

Je NE CRAINS, *je* NE TREMBLE, *je* N'APPRÉHENDE PAS, *je* N'AI PAS PEUR *qu'il* N'*arrive* PAS.

CRAIGNEZ-VOUS, TREMBLEZ-VOUS, APPRÉHENDEZ-VOUS, AVEZ-VOUS PEUR *qu'il* N'*arrive* PAS ?

Il semble que, dans ce cas, le sens négatif de *je crains*, *je tremble*, *j'appréhende*, *j'ai peur*, est détruit par le négatif de la proposition subordonnée ; c'est à-peu-près comme si l'on disoit : *Je ne désire pas qu'il n'arrive pas*, *je désire qu'il arrive*.

2°. Lorsqu'on ne désire pas la chose, on la craint. La proposition subordonnée, dans ce cas, prend *ne* sans *pas*, si *craindre*, *trembler*, *appréhender*, *avoir peur* n'est ni négatif ni interrogatif.

Je CRAINS, *je* TREMBLE, *j'*APPRÉHENDE *qu'il* N'*en arrive faute*. (L'*Académie* et M. *Laveaux*.)

J'ai PEUR *qu'il* N'*en* SOIT MAUVAIS MARCHAND. (L'*Académie*.) *Je* TREMBLE *qu'il* REVIENNE. (M. *Laveaux*.)

Ce *ne* de la proposition subordonnée que *d'Olivet* appelle prohibitif, paroît redondant et abusif à d'autres Grammairiens. Cependant il a lieu en latin ; c'est également l'usage constant et uniforme de tous nos écrivains, et nous sentons nous-mêmes que nous ne pouvons le supprimer ; il est donc fondé en raison.

Ce *ne* employé, dans ce cas, après *craindre*, *trembler*, *apprehender*, *avoir peur*, sert à achever le sens négatif an=

noncé par *je crains*. Le sens négatif de *je crains* ne se porte pas assez directement, assez efficacement sur la proposition subordonnée ; nous employons ce *ne* pour marquer sous quel rapport cette proposition doit être comprise :

Je n'ai jamais importuné Votre Majesté, pour lui demander du bien ; JE CRAINS *que je* NE *l'importune en lui disant qu'elle m'en a fait.* (Fléchier.) (*)

Je *tremble* qu'un discours, hélas ! trop véritable,
Un jour *ne* leur reproche une mère coupable.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Tremble qu'à mon retour, amant fier et jaloux,
Je *n'*immole avec toi deux perfides époux.
(*Colardeau*, Caliste, act. I, sc. 3.)

TREMBLEZ *qu'elles* (ces malédictions) NE *vous accompagnent dans la tombe.* (Linguet.)

JE TREMBLE *que cela* N'*arrive.* (L'*Académie*.)

Craignez, seigneur, *craignez* que le ciel rigoureux
Ne vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 3.)

*J'*APPRÉHENDE *un peu qu'il* NE *vous retienne.*
(Le même, lettre à *Boileau*.)

La même justesse d'esprit qui nous fait écrire de bonnes choses, nous fait APPRÉHENDER *qu'elles* NE *le soient pas assez pour mériter d'être lues.* (La Bruyère, chap. Ier, p. 141.)

M'étant aperçu de ce tendre intérêt que vous preniez à moi, j'ai APPRÉHENDÉ *qu'il* N'*allât trop loin.* (Marmontel.)

On APPRÉHENDE *que la fièvre* NE *revienne.* (L'*Académie*.)

Jusque-là que mes amis eurent PEUR *que cela* NE *me fît une affaire auprès de cet illustre ministre.*
(*Boileau*, lettre à M. de Vivonne.)

(*) *De l'importuner* eût été plus correct.

Le Soleil, étonné de tant d'effets divers,
Eut *peur* de se voir inutile,
Et qu'un autre que lui *n'*éclairât l'univers.
(*Racine*, la Nymphe de la Seine à la Reine.)

J'ai PEUR *que cela* NE *vous fasse de la peine.* (L'*Académie*.)

J'ai PEUR *que ceci* NE *réussisse pas.* (M. *Laveaux*.)

Si *craindre, appréhender, avoir peur, trembler* sont accompagnés de *ne pas*, la proposition subordonnée ne prend pas *ne* : *Je* NE CRAINS PAS, *je* N'APPRÉHENDE PAS, *je* NE TREMBLE PAS, *je* N'AI PAS PEUR *qu'il arrive.* (L'*Académie*.)

Dans ce cas l'inquiétude cesse, il n'y a plus de désir qu'il arrive ou qu'il n'arrive pas : *Je suis tranquille, je suis sûr qu'il n'arrivera pas.* Il n'y a pas de *ne* dans la proposition subordonnée, parce que cette phrase équivaut à-peu-près à celle-ci : *Je* NE *crois* PAS *qu'il arrive, je crois qu'il n'arrivera pas.*

Hélas! on *ne craint pas* qu'il venge un jour son père,
On *craint* qu'il *n'*essuyât (438) les larmes de sa mère.
(*Racine*, Andr. act. I, sc. 4.)

Ne craignez point [illegible] prêt à vous désobéir,
Il apprenne avec [illegible] seigneur, à vous trahir.
(*Crébillon*, Xercès, III, 5.)

Je NE CRAINS PAS *qu'on soupçonne de partialité sur cet*

---

(438) Beaucoup de Grammairiens voudroient substituer *qu'il n'essuie*, à *qu'il n'essuyât*, mais il n'y a pas le moindre doute que ce changement occasionneroit un contre-sens. Car ici, l'action d'*essuyer les larmes* est conditionnelle : ON CRAINT *qu'il n'essuyât les larmes de sa mère, s'il restoit avec elle*; ou ON CRAINDROIT *qu'il n'essuyât*, dit évidemment la même chose; et comme l'imparfait du subjonctif doit s'employer lorsqu'on veut exprimer une action dépendante d'une condition à laquelle on ne s'attend point, puisqu'on ne peut changer le passé, *Racine*, dont le tact étoit sûr, a pu et dû dire, *on craint qu'il n'essuyât*, et non pas : *on craint qu'il n'essuie.*

article, un homme que l'on n'a point accusé jusqu'ici d'être fort doucereux.

(*Crébillon*, Préface de la tragédie d'Idoménée.)

..........Vous *ne* devez *pas craindre*
Qu'à prendre aucun parti je veuille vous contraindre.
(*Destouches.*)

Dans tous ces cas, *ne pas craindre* indique une espèce d'incertitude :

On est sûr qu'il NE *se vengera* PAS.... *Soyez sûr qu'il* N'*apprendra* PAS.

On aura les mêmes résultats si *craindre* est interrogatif, ou accompagné de quelques mots qui produisent l'effet de la négation :

Quand on est bien portant,	On ne craint pas On craint peu On craint moins Doit-on craindre On vit sans craindre	Que les excès incommodent.

Je *crains* peu qu'un grand roi puisse en être jaloux.
(*Crébillon*, Electre, act. II, sc. 4.)

Car, dans tous ces cas, on a une espèce de certitude que les excès n'incommoderont pas. Si cette certitude n'a pas lieu, il faut employer *ne* dans la proposition subordonnée. C'est ainsi que *Crébillon* a dit :

Et si je n'avois *craint* que d'un si noir forfait
Ma pitié *ne* m'eût fait soupçonner un secret. (Xercès, V, 8.)

Quoi! *craignez-vous* déjà qu'ils *ne* soient écoutés ?
(*Racine*, Phèd. act. IV, sc. 4.)

Parce que dans ces exemples, le sens interrogatif de *craignez-vous* n'est pas équivalent au négatif *ne craignez pas, soyez sûr.* C'est ainsi que nous dirions : *Vous avez l'air inquiet,* CRAIGNEZ-VOUS *qu'il* NE *soit arrivé quelque chose de fâcheux à vos enfants ?*

Cependant *Racine* a dit (Bérén. act. V, sc. 5) :

> Quoi! dans mon désespoir trouvez-vous tant de charmes?
> *Craignez-vous* que mes yeux versent *trop peu* de larmes?

L'expression *trop peu* tient lieu de la négative, car nous rendons le même sens par, CRAIGNEZ-VOUS *que mes yeux* NE *versent pas assez de larmes?*

Si *craindre* est négatif et interrogatif en même temps, on doit mettre *ne* : *Ne* CRAIGNEZ-VOUS *pas qu'il* NE *vienne?* (pour dire, *il pourroit bien venir*, espèce de menace.)

(*Marmontel*, et M. *Auger*, Comment. sur *Molière* : don Garcie de Navarre, vol. II, p. 203.)

Racine, au lieu de dire (dans Phèd. act. V, sc. 3) :

> ..... *Craignez*, seigneur, que le ciel rigoureux
> *Ne* vous haïsse assez pour exaucer vos vœux.

auroit pu dire :

> Et *ne craignez-vous* pas que le ciel rigoureux
> *Ne* vous haïsse assez, etc.?

C'est encore ainsi qu'il s'exprime dans Athalie (act. III, sc. 5), où l'interrogation n'est marquée que par le sens et la ponctuation, et non par la transposition du pronom-sujet :

> Vous souffrez qu'il vous parle? et vous *ne craignez pas*
> Que, du fond de l'abîme entr'ouvert sous ses pas,
> Il *ne* sorte à l'instant des feux qui vous embrasent,
> Ou qu'en tombant sur lui, ces murs *ne* vous écrasent?

Il auroit pu dire : *et ne craignez-vous pas....?* — Mais il a voulu donner à cette phrase le même tour qu'à la précédente, *vous souffrez....* qui signifie évidemment : *comment pouvez-vous souffrir....?*

Toutefois ce grand écrivain n'est pas si correct, quand il dit dans une lettre : NE CRAIGNEZ-VOUS POINT *que l'on vous fasse le même traitement?* au lieu de NE CRAIGNEZ-VOUS POINT *que l'on* NE *vous fasse*, parce que cette phrase peut se rendre par : *vous devez craindre que l'on ne vous fasse.....*

(M. *Collin d'Ambly*, p. 79 et suivantes.)

SE DÉFIER.

Ce verbe ayant à peu-près le sens de *craindre*, doit, pour la négative, suivre la même règle. Ainsi puisqu'on dit : *On doit* CRAINDRE *qu'ils* NE *viennent*, pourquoi ne diroit-on pas : *On doit se* DÉFIER *qu'ils* NE *viennent ?*

Au contraire, quand *se défier* est employé avec la négative, on la supprime avant le verbe régi, comme cela se pratique avec le verbe *craindre* : *Je* NE *me serois jamis* DÉFIÉ *que vous dussiez me manquer.* (L'*Académie.*)

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

PRENDRE GARDE, GARDER.

Prendre garde, signifiant *faire attention*, *observer*, est suivi d'une proposition positive ou négative, selon le sens :

PRENEZ GARDE *qu'on vous dit la vérité.* — PRENEZ GARDE *qu'on ne vous dit pas la vérité.* (M. *Collin d'Ambly.*)

PRENEZ GARDE *que l'auteur* NE *dit pas ce que vous lui prêtez.* (*Beauzée.*)

Si *prendre garde* signifie *prendre des précautions*, la proposition subordonnée a toujours *ne*, de même que pour le verbe *empêcher*, parce que l'on prend des précautions pour qu'une chose ne soit pas, et non pas pour qu'elle soit; et alors l'esprit étant occupé du désir que la chose ne soit pas, il n'y a que la négation qui puisse exprimer ce désir :

PRENEZ GARDE *que cela* N'*arrive.* (L'*Académie.*)
PRENEZ GARDE *qu'il* NE *sorte.* (*Beauzée.*)
PRENEZ GARDE *que cet enfant* NE *tombe.* (*Féraud.*)

> ***Prends garde*** que jamais l'astre qui nous éclaire
> ***Ne*** te voie en ces lieux mettre un pied téméraire.
>
> (***Racine***, **Phèdre**, **act. IV, sc. 2.**)

(***Beauzée***, **Encycl. méth.** — ***Collin d'Ambly***, **p. 85.** — **Et l'Auteur anonyme du traité des *Négations*, p. 39.**)

Garder. Dans le sens de *prendre garde*, ce verbe s'emploie quelquefois sans pronom personnel; mais c'est en poésie seulement : en prose ce seroit un néologisme.

Employé ainsi, *garder* exige *ne* dans la proposition subordonnée :

Gardez qu'une voyelle à courir trop hâtée,
Ne soit d'une voyelle en son chemin heurtée.
(*Boileau*, Art Poét. ch. I.)

Gardez qu'un sot orgueil *ne* vous vienne enfumer.
(*Ibid.*, ch. II.)

Gardez qu'avant le coup votre dessein *n'*éclate.
(*Racine*, Androm. act. III, sc. 1.)

Gardez pour vous punir de cet orgueil étrange,
Que le ciel à la fin *ne* souffre qu'on vous venge.
(*Corneille*, le Cid, act. V, sc. 4.)

IL S'EN FAUT.

Il s'en faut exprime (dans toute sa conjugaison) une absence, une privation dont le sens négatif se porte sur la proposition subordonnée; alors, quand ce verbe n'est accompagné, ni d'une négation, ni de quelque mot qui ait un sens négatif, tels que *peu, guère, presque, rien*, etc., etc., la proposition subordonnée s'emploie sans la négative *ne* :

Il S'EN FAUT *beaucoup que l'un soit du mérite de l'autre.*
(L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, au mot *falloir.*)

IL S'EN FALLOIT *cent pistoles que la somme entière y fût.*
(*Beauzée.*)

TANT S'EN FAUT *qu'un chrétien doive haïr son prochain, qu'au contraire il est obligé de le secourir et de faire du bien même à ses ennemis.* (Trévoux.)

Je puis vous assurer qu'il S'EN FAUT *bien qu'on y meure de faim.* (*Racine*, l. XVI[e] à Boileau.)

Il S'EN FALLOIT *cependant bien que la tranquillité de Lusane eût l'air de l'insulte; et il étoit facile de voir qu'il se faisoit violence.* (*Marmontel*, le bon Mari.)

Le feu des volcans n'est pas si éloigné du sommet des montagnes, et IL S'EN FAUT BIEN *qu'il redescende au niveau des plaines.* (*Buffon.*)

Si *il s'en faut* est précédé de la négative, ou des mots *peu*, *guère*, etc., qui ont un sens négatif; ou bien encore si la phrase marque interrogation, la proposition subordonnée prend la négative *ne*, qui alors compense ou détruit le négatif exprimé par le verbe *il s'en faut* :

PEU S'EN EST FALLU *qu'il* NE *se soit tué*. (L'*Académie*, au mot *peu*.)

Il NE S'EN FAUT *pas de beaucoup* (439) *que la somme n'y soit*. (M. *Laveaux*, Dict. des difficultés gramm.)

IL S'EN FAUT PEU *que l'un* NE *soit du mérite de l'autre*.

IL S'EN FALLOIT PEU *qu'il* N'*eût achevé*. — IL S'EN EST PEU FALLU *qu'il* N'*ait été tué*. (L'*Académie*, au mot *falloir*.)

IL NE S'EN FALLUT GUÈRE *qu'il* N'*en vînt à bout*. (*Beauzée*.)

IL NE S'EN FAUT PRESQUE *rien qu'il* NE *soit aussi grand que son frère*. (Le Dict. crit. de *Féraud*, au mot *falloir*.)

> *Peu s'en faut* que Mathan *ne* m'ait nommé son père.
> (*Racine*, Athalie, act. III, sc. 6.)

PEU S'EN FAUT *que je* N'*interrompe mon discours*. (*Fléchier*.)

> *Peu s'en faut* que d'amour la pauvrette *ne* meure.
> (*Molière*, l'Étourdi, act. I, sc. 4.)

Un discours que rien ne lie et n'embarrasse, marche et coule de soi-même, et IL S'EN FAUT PEU *qu'il* N'*aille quelquefois plus vîte que la pensée même de l'orateur*.
(*Boileau*, Traité du Sublime, ch. XVI.)

PEU S'EN EST FALLU *qu'il* NE *l'ait obtenu à la honte de la raison*. (*D'Alembert*.)

Voyez, aux Remarques détachées, une observation sur le verbe *Respirer*, qui ne s'emploie le plus ordinairement qu'avec la négative.

Présentement pour compléter nos observations sur les expressions négatives, il est nécessaire d'examiner : — Dans

---

(439) Voyez, p. 841, au mot *beaucoup*, dans quel cas il faut dire, *il s'en faut beaucoup*, et *il s'en faut de beaucoup*.

quelles circonstances on peut élégamment supprimer les négatives *pas* et *point*. — Quand on doit les supprimer. — Quand *pas* est préférable à *point*, et réciproquement. — Enfin, quelle est la place que les négatives doivent occuper dans le discours.

PREMIÈRE QUESTION. — *Quand peut-on supprimer* PAS *et* POINT ?

On le peut après les verbes *cesser, oser, pouvoir*, et *savoir*. Par exemple : *Il n'a* CESSÉ *de gronder.* — *On n'*OSE *l'aborder.* — *Je ne* PUIS, *je ne* SAUROIS *me taire.*

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

Beauzée fait observer que ce ne seroit pas une faute que de dire : *Il n'a* PAS CESSÉ *de gronder.* — *On ne* PEUT PAS *avoir confiance en lui.* — *Je ne* PUIS, *je ne* SAUROIS PAS *me taire.* Mais cela est moins élégant.

Toutefois, comme le dit très-bien M. *Collin d'Ambly*, il y a des circonstances où nous ne pouvons supprimer *pas*. Nous dirons bien : *cet ouvrier ne* CESSE *de travailler ;* mais si l'on demande à quelle heure cet ouvrier cesse de travailler, nous répondrons : *Cet ouvrier ne* CESSE PAS *de travailler avant midi.*

Ensuite lorsque *cesser, oser, pouvoir*, n'ont pas pour complément un infinitif, ou lorsqu'ils sont employés sans complément, ils sont presque toujours suivis de *pas* (étant employés dans le sens négatif) : *Dieu ne* PEUT PAS *l'absurde.* — *Tu ne* SAIS PAS *ce que c'est que d'avoir des reproches à se faire.* — *Il ne* CESSE PAS, *vous n'*OSEZ PAS.

Après le verbe *bouger* on supprime *pas ;* on dit : *Il ne* BOUGE *des spectacles*, pour dire qu'il y est fort assidu.

DEUXIÈME QUESTION. — *Quand doit-on supprimer* PAS *et* POINT ?

Après les verbes *douter, nier*, précédés de *ne* et suivis de la conjonction *que*, la phrase amenée par cette conjonction demande qu'on répète *ne*, mais tout seul : *Je ne* DOUTE *pas, je ne* NIE *pas que cela* NE *soit.*

(Le Dict. de l'*Académie* au mot *ne*.)

Beauzée ajoute à ces deux verbes, *disconvenir* et *désespérer*: *Je ne* DISCONVIENS *pas que vous* NE *soyez instruit.* — *On ne* DÉSESPÉROIT *pas que vous* NE *devinssiez riche.* *L'Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, sembleroit être de cette opinion, à l'égard du verbe *disconvenir*; mais, dans l'édition de 1798, elle emploie *disconvenir*, avec et sans la négation. — Quant au verbe *désespérer*, *l'Académie* ne s'en explique dans aucune de ces deux éditions.

Marmontel (pag. 300 de sa Gramm.) et *Féraud* (dans son Dict. crit.) pensent comme *Beauzée*, et sont d'avis que l'on doit dire : *Je ne* DISCONVIENS *pas que cela* NE *soit.*

Après le verbe *craindre*, suivi de la conjonction *que*, on supprime *pas* et *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet qu'on ne désire pas : *Un père qui n'a inspiré à ses enfants aucun principe de religion, doit toujours* CRAINDRE QU'*ils* NE *tombent dans le travers*; au contraire, il faut *pas* ou *point*, lorsqu'il s'agit d'un effet que l'on désire : *Je* CRAINS *que ce que je dis* NE *plaise* PAS *à tout le monde.* (Le Dict. de l'*Académie* et *Beauzée*.)

La même chose est à observer avec le verbe qui suit *de peur que*, *de crainte que*; ainsi lorsqu'on dit : DE CRAINTE QU'*il* NE *perde son procès*, on souhaite qu'il le gagne, et, DE PEUR QU'*il* NE *soit* PAS *puni*, on souhaite qu'il soit puni.
(Mêmes autorités.)

Elle est également à observer avec les verbes *avoir peur*, *éviter*, *appréhender*, *trembler*. (Mêmes autorités.)

Après *prendre garde*, quand il signifie *être sur ses gardes*, on met le subjonctif, et l'on supprime *pas* et *point* : PRENEZ-GARDE *qu'il* NE *vous séduise*, *qu'il* NE *vous trompe.*
(Le Dictionnaire de l'*Académie*, au mot *Prendre*.)

Après le verbe *tenir* dans le sens de *faire obstacle* ou *empêchement*, employé affirmativement ou négativement, le *que* doit être accompagné de *ne* seulement : *Il ne* TIENDRA *pas à moi qu'on* NE *vous rende justice* (Beauzée.) — *Il ne* TIENDRA *pas à moi qu'il* NE *gagne son procès.* (l'*Académie*.)

Avec le verbe *empêcher* on supprime *pas* et *point* après

ne : Quand on le peut, il faut EMPÊCHER *que le mal* NE *s'accomplisse.* (M. *Laveaux.*)

On supprime *pas* et *point*, quand l'étendue qu'on veut donner à la négative est suffisamment déclarée par d'autres termes qui la restreignent :

On *ne* lit *guère plus* Rampale et Ménardière.
(*Boileau*, Art poét., ch. IV.)

Je NE *sortirai de* TROIS JOURS. (L'*Académie.*) — *Il n'y a* GUÈRE *de gens tout-à-fait désintéressés.*
(*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Ne*, et *Féraud.*)

Ou par des termes qui excluent toute restriction, et qui emportent avec eux-mêmes la négative ; tels que *rien*, *jamais*, *personne*, *aucun*, *nul*, etc :

Quand le peuple est le maître, on n'agit qu'en tumulte,
La voix de la raison *jamais ne* se consulte.
(*Corneille*, Cinna, act. II, sc. 1.)

L'honnête homme est celui qui fait tout le bien qu'il peut, et NE *fait de mal à* PERSONNE. (*Terrasson.*)

Socrate disoit qu'il ne savoit qu'une chose, c'est qu'il NE *savoit* RIEN. (*Saint-Evremond.*)

NUL N'*a été exempt du péché originel.* (*Pascal.*)

Je NE *connois* AUCUN (440) *de vos juges.* (L'*Académie.*)

Je NE *veux* AUCUNEMENT (441) *troubler votre bonne fortune.*
(Mêmes autorités.)

---

(440) *Aucun* précédé ou suivi de *ne*, est l'équivalent exact de *pas un.* Ainsi *pas* est non seulement inutile, mais même vicieux dans ce vers de *Molière* (l'Étourdi, act. I, sc. 4) :

Autrefois j'ai connu cet honnête garçon,
Et vous n'avez *pas lieu* d'en prendre aucun soupçon.

C'est, comme a dit *Molière* lui-même, trop d'une négative. Cette faute est si fréquente dans *Corneille* et dans les autres poëtes de la même époque, qu'on pourroit presque douter que c'en fût une alors.
(M. *Auger*, Comment. sur Molière, p. 15, t. 1.)

(441) *Molière* a dit dans le Misanthrope (act. V, sc. 2) :

Je ne veux *point*, monsieur, d'une flamme importune
Troubler *aucunement* votre bonne fortune.

Mais, comme l'observe très-bien M. *Auger*, *point* est de trop.

Ou enfin par des termes qui signifient les moindres parties d'un tout, et qui se mettent sans article; tels que *goutte*, *mot*, *aucun* : *Le savant voit le double des autres, et l'ignorant* NE *voit* GOUTTE, *lors même qu'il croit voir le plus clair.* — *Il vaut mieux* NE *dire* MOT *que de dire des sottises,* — *Je* N'*en ai recueilli* BRIN. — *Je* NE *fais* AUCUN *cas de la hardiesse, si elle n'est accompagnée de la prudence.*

(Mêmes autorités.)

Dans toutes ces phrases, si la conjonction *que*, ou les relatifs *qui* et *dont*, amènent une autre phrase qui soit négative, on y supprime *pas* et *point* : *Je ne soupe jamais* QUE *je* NE *m'en trouve mal.* — *Je ne vois personne* QUI NE *le loue.* — *Vous ne dites mot* QUI NE *soit applaudi.*

(L'*Académie*, *Beauzée* et *Th. Corneille*, sur la 389e remarque de *Vaugelas*.)

Si un adjectif numéral accompagne le substantif *mot*, il faut employer *pas* : *Il ne dit* PAS UN MOT *qui ne soit à propos.*

(L'*Académie*, édition de 1798.)

Il faut encore employer *pas* avant la proposition *de* : *Je* NE *fais* PAS *de doute que.* — *Il* NE *fait* PAS *de démarche inutile.* (L'*Académie*, même édition.)

On supprime *pas* et *point* après la conjonction *que*, mise à la suite d'un terme comparatif, ou de quelque équivalent : *Vous écrivez* MIEUX *que vous* NE *parlez.* — *Il est* MOINS *riche*, PLUS *riche qu'on* NE *croit.* — *C'est* AUTRE *chose que je* NE *croyois.* (Le Dict. de l'*Académie*.)

On supprime *pas* et *point*, lorsqu'avant la conjonction *que*, on doit sous-entendre *rien*, comme dans ces phrases : *Il* NE *fait que rire.* — *Je* NE *demande que le nécessaire.*

(Même autorité.)

On les supprime quand la conjonction *que* peut se résoudre par *sinon*, *si ce n'est*, comme dans ces phrases : *Il* NE *tient* QU'*à vous.* — *Trop de lecture* NE *sert* QU'*à embrouiller l'esprit.* (Même autorité.)

On les supprime quand la conjonction *que* signifie *pour-*

quoi au commencement d'une phrase : QUE N'*avons-nous autant d'ardeur pour la vertu que nous en avons pour le plaisir!* ou quand elle sert à exprimer un désir, à former une imprécation : QUE N'*est-il à cent lieues de moi!*
(Le Dict. de l'*Académie*, et *Beauzée*.)

Après *depuis que*, ou *il y a*, suivi d'un mot qui signifie une quantité déterminée de temps, on les supprime quand le verbe est au prétérit : DEPUIS QUE *je* NE *vous* AI VU, *il s'est passé de bien grandes choses.* (L'*Académie*.)

IL Y A *six mois que je* NE *lui* AI PARLÉ. (L'*Académie*.)

Mais il faut *pas* ou *point*, si le verbe est au présent : DEPUIS QUE *nous* NE *nous* VOYONS PAS. — IL Y A *six mois que je* NE *lui* PARLE PAS. (Le Dict. de l'*Académie*, et *Beauzée*.)

Après les conjonctions *à moins que*, et *si*, dans le sens d'*à moins que*, on met le subjonctif, et l'on supprime *pas* et *point* : *Vous ne serez jamais instruit*, A MOINS QUE *vous* N'*étudiiez beaucoup.—N'espérez pas obtenir les faveurs du ciel*, SI *vous* NE *remplissez vos devoirs envers Dieu et envers les hommes.* (Mêmes autorités.)

On les supprime, quand deux propositions négatives sont jointes par *ni*, comme : *je* NE *l'aime*, NI NE *l'estime*; et quand cette conjonction *ni* est redoublée : NI *les biens*, NI *les honneurs* NE *valent la santé.* — *Il est avantageux de* N'*être* NI *pauvre* NI *riche.* — *Heureux qui* N'*a* NI *dettes* NI *procès!* (Mêmes autorités.)

Après *sans*, on supprime *pas* et *point* : *Il a fait le relevé de tout ce registre* SANS *faute.*—SANS POINT *de faute*, est une locution que l'on employoit autrefois, mais qui est rejetée depuis long-temps.
(*Vaugelas* et *Th. Corneille*, 167 et 389e rem. — *Féraud*.)

Ce que nous disons, sur la question de savoir si l'expression *sans que* peut recevoir la négative *ne* pour complément, n'est pas sans intérêt; on la trouvera résolue p. 863 et suivantes.

On supprime *pas* et *point*, et même *ne*, quand on veut employer le mot *rien*, comme tenant lieu du mot *quelque chose* : *Y a-t-il* RIEN *de plus odieux qu'un ingrat?* — *C'est une lâcheté de* RIEN *faire contre sa conscience.* — *Qui vous dit* RIEN ? (L'*Académie*, au mot *rien*.)

Quand *rien* est employé, comme signifiant *néant*, *nulle chose*, on supprime *pas* et *point*, mais on emploie *ne* : *La science achève de polir un esprit bien tourné, elle* N'*a* RIEN *de rude ni de sauvage.* (*Marmontel*, Bélisaire.)

Le pénible fardeau de *n'*avoir *rien* à faire.
(*Boileau*, XI[e] Épitre.)

(*Restaut*, p. 165. — *Wailly*, p. 209. — D'*Olivet*, IV rem. sur *Racine*.)

Voyez, aux Rem. détachées, ce que nous disons sur le mot *rien*.

TROISIÈME QUESTION. — *Dans quel cas* PAS *est-il préférable à* POINT, *et réciproquement ?*

1°. *Pas* énonce simplement la négative, *point* l'exprime avec beaucoup plus de force. Le premier souvent ne nie la chose qu'en partie ou avec modification; le second la nie toujours absolument, totalement et sans réserve :

On dira : *Vous ne croyez* PAS *une chose qu'on ne peut vous persuader.* — *Vous ne croyez* POINT *celle que votre esprit rejette absolument.* Dans le premier cas il peut vous rester quelque doute; vous êtes décidé dans le second.

On dira aussi : *Il n'a* PAS *d'esprit, ce qu'il en faudroit pour une telle place*, parce que cela suppose qu'il n'est pas réellement sans esprit; mais si l'on dit : *Il n'a* POINT *d'esprit,* cela signifie qu'il en est entièrement dépourvu.

2°. Par cette raison, *pas* vaut mieux que *point*, avant les mots qui servent à marquer le degré de qualité ou de quantité; tels que : *moins*, *plus*, *beaucoup*, *si*, *fort*, et autres semblables : *Cicéron n'est* PAS MOINS *véhément que Démosthène ; Démosthène n'est* PAS SI *abondant que Cicéron.*

(L'*Académie*, au mot *ne*, et *Beauzée*, Encycl. méth. au mot *pas*.)

Les riches ne sont PAS *toujours* PLUS *heureux que les pauvres.* (*Restaut.*)

Assez ordinairement il n'y a PAS BEAUCOUP *d'argent chez les gens de lettres.* (*Beauzée.*)

Par la même raison, *pas* est préférable avant les noms de nombre.

Qui n'a PAS UN *un sou à dépenser, n'a* PAS UN *grain de mérite à faire paroître.* (*Beauzée.*)

(*Th. Corneille*, sur la 389e rem. de *Vaugelas.* — Et le Dict. de l'*Académie*, au mot *ne.*)

3°. De même *pas* convient mieux à quelque chose de passager et d'accidentel; *point* à quelque chose de permanent et d'habituel : *Il ne lit* PAS, c'est-à-dire, présentement. *Il ne lit* POINT, c'est-à-dire, jamais, dans aucun temps. On dira également d'un homme *qu'il ne dort* POINT, pour faire entendre qu'il a une insomnie habituelle; et *qu'il ne dort* PAS, pour marquer qu'actuellement il est éveillé.

(Le Dict. de l'*Académie*, et *Beauzée*, Encycl. méth.)

4°. Par la même raison encore, *pas* après *tout* marque une exclusion partielle, et *point*, une exclusion totale : Tous *ceux qu'on accusoit n'ont* PAS *été convaincus;* c'est-à-dire, *Quelques uns de ceux qu'on accusoit.* — *Tous ceux qu'on accusoit n'ont* POINT *été convaincus;* c'est-à-dire, *Aucun de ceux qu'on accusoit n'a été convaincu.* (*Beauzée.*)

5°. Quand *pas* ou *point* entre dans l'interrogation, c'est avec des sens un peu différents; car, si ma question est accompagnée de quelque doute, je dirai : *N'avez-vous* POINT *été là? N'est-ce* POINT *vous qui me trahissez?* Mais, si j'en suis persuadé, je dirai par manière de reproche : *N'avez-vous* PAS *été là? N'est-ce* PAS *vous qui me trahissez?*

(L'*Académie*, au mot *ne*, et *Beauzée*, Encycl. méth.)

De même, lorsqu'on dit : *N'avez-vous* POINT *vu un tel?* l'interrogation n'est qu'une question simple, et lorsqu'on dit : *N'avez-vous* PAS *vu un tel?* On veut marquer par là qu'on croit que celui qu'on interroge a vu celui dont on parle.

(Le Dict. de l'*Académie*, au mot *point.*)

Point se met quelquefois sans la négative, et alors il y a ellipse, comme dans ces vers de *Crébillon*. (Catilina, act. I, sc. 4) :

> Souvenez-vous enfin qu'un généreux courage
> Pardonne à qui le hait, mais *point* à qui l'outrage.

C'est-à-dire *ne pardonne point* à qui l'outrage.

POINT *de bonheur sans vertu ;* c'est-à-dire : *Il n'y a* POINT *de bonheur sans vertu.*

Il en est de même quand *point* sert de réponse à une question : *En voulez-vous ? —* POINT, c'est-à-dire, *je n'en veux* POINT.

L'usage le met aussi quelquefois seul avant un adjectif ; et l'ellipse a encore lieu : *Cet homme est bienfaisant, indulgent,* POINT *soupçonneux ;* c'est-à-dire, *Il n'est* POINT *soupçonneux.*

Point dans cette phrase est employé au même usage : *Je le croyois mon ami, mais* POINT.

Remarquez que *pas* ne sauroit être employé d'aucune de ces manières. (Le Dictionnaire de l'*Académie*, celui de *Féraud*. — Et M. *Laveaux*.)

On a pu se convaincre, par tout ce qui précède, que la négation a différentes nuances.

La négation *ne* seule, est une négation très-foible ; elle désigne ordinairement de l'incertitude dans la volonté :

> Je sens de veine en veine une subtile flamme
> Courir par tout mon corps, sitôt que je te vois :
> Et dans les doux transports où s'égare mon ame,
> Je *ne* saurois trouver de langue ni de voix.
> (*Boileau*, Traité du Subl., Chap. VII, trad. d'une Ode de Sapho.)

Ne pas est une négation plus forte ; elle tient le milieu entre *ne* et *ne point : Ces idoles que le monde adore, à combien de tentations délicates* NE *sont-elles* PAS *exposées ?* (*Bossuet*.)

Ne point est la négation la plus prononcée :

> ....Je *ne* cherche *point*, je *ne* veux *point* d'excuse,
> Il *n'en* est *point* pour moi, lorsque l'amour m'accuse.
> (*Voltaire*, Alzire, act. III, sc. 4.)

Ces nuances sont faciles à saisir; il suffit, pour les employer à propos, de se bien pénétrer de l'idée qu'on veut exprimer.

(M. *Chapsal*, Dict. Gramm.)

IVe Question. — *Quelle est la place que les négatives doivent occuper dans le discours?*

Ne précède invariablement le verbe, et il précède également le pronom en régime, s'il y en a de joint au verbe; comme : *Je* NE *pense pas que; Vous* NE *le pensez pas.*

(Le Dict. crit. de *Féraud*. — Et *Léviзac*, p. 181, t. 2.)

La place de *pas* et de *point* varie. On peut indifféremment les mettre avant ou après le verbe, s'il est à l'infinitif: *Pour ne* POINT *souffrir.* — *Pour ne souffrir* POINT; en cela on consulte l'oreille. A l'impératif, ils se placent toujours après le verbe : *Ne faites* PAS *cela.* — *N'allez* PAS *au jeu.* Dans les temps simples du verbe, ils doivent toujours suivre le verbe : *Il ne joue* POINT. Dans les temps composés, ils se mettent entre l'auxiliaire et le participe : *Il n'a* POINT *joué.*

(L'*Académie*, au mot *ne*. — Et le Dict. crit. de *Féraud*.)

Peu.

Peu est opposé à *beaucoup*. Il se construit de même, et signifie une petite quantité : *Parler* PEU et *manger* PEU *ne fait jamais de mal.* (Man. du Tourn.)

Le peuple est un animal à beaucoup de langues et PEU *d'yeux.* (*Fréderic* II.)

Le mot *petit* avant *peu* est vicieux ou au moins inutile; en effet, *peu*, signifiant *une petite quantité*, dit alors tout ce qu'on veut dire. (*Trévoux* au mot *peu*.)

Voltaire dit, au sujet de ce vers de *Corneille* (Sertorius, act. II, sc. 2) :

Je n'ose m'éblouir d'un *peu* de nom fameux.

L'adverbe *peu* ne va pas avec le mot *nom* : « *Un peu de gloire, un peu de renommée, de réputation, de puissance,* se disent

dans toutes les langues, et *un peu de nom* ne se dit dans aucune. Il y a une grammaire commune à toutes les nations, qui ne permet pas que les adverbes de quantité se joingnent à des choses qui n'ont pas de quantité. On peut avoir plus ou moins de gloire et de puissance, mais non pas plus ou moins de nom.»
(Comment. sur *Corneille.*)

Peu et *tout* s'excluent l'un l'autre; aussi *Voltaire* a-t-il blâmé cet autre vers de la même tragédie,

Et malgré *tout* le *peu* que le ciel m'a fait naître. (Acte II, sc. 2.)

Tout le *peu*, dit-il, renferme une contradiction manifeste.

Quand *c'est* se joint à *peu*, et qu'un infinitif doit suivre, on ajoute seulement *de*, et non pas *que de* :

C'est *peu d'être* agréable et charmant dans un livre,
Il faut savoir encore et converser et vivre.
(*Boileau*, Art Poét., ch. IV.)

Mais c'est *peu d'être* esclave, on la veut égorger.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 4.)

C'est PEU DE *reconnoître la nécessité de mourir, l'importance même de bien mourir, si l'on n'en tire des motifs et des conséquences pour bien vivre.* (*Fléchier.*)

C'est PEU D'*être clair, il faut être précis, car tous les genres d'écrire ont leur précision.* (*Marmontel*, Poétique françoise.)

C'est *peu d'être* un guerrier; la modeste douceur
Donne un prix aux vertus, et sied à la valeur.
(*Voltaire*, Tancrède, act. I, sc. 2.)

C'est *peu de charmer* l'œil, il faut parler au cœur.
(*Delille.*)

Enfin il nous semble, que de même que l'on dit : *Il s'en faut* DE *beaucoup*, lorsqu'il est question de quantité; de même on doit dire : *Il s'en faut* DE *peu*. Et, comme on dit,

lorsqu'il s'agit de différence : *Il s'en faut beaucoup* : on doit également dire : *Il s'en faut peu.*

Si ces observations sont justes, nous avons lieu d'en conclure que ce seroit s'exprimer incorrectement que de dire : *Il s'en faut peu que ce vase ne soit plein*, au lieu de, *Il s'en faut* DE *peu que ce vase ne soit plein ;* et *il s'en faut de peu qu'il n'ait achevé son ouvrage*, plutôt que, IL S'EN FAUT PEU *qu'il n'ait achevé son ouvrage.*

Voyez, aux Participes, page 768, quelle règle on doit suivre à l'égard du Participe passé, employé dans les temps composés d'un verbe actif précédé des mots *le peu de*, et suivi d'un substantif singulier ou pluriel.

PEUT-ÊTRE.

Cet adverbe dubitatif se met toujours avec le trait d'union, et se joint le plus souvent avec un *que :* PEUT-ÊTRE QUE *oui*, PEUT-ÊTRE QUE *non*, PEUT-ÊTRE QU'*il viendra.* Cependant il est permis de dire : PEUT-ÊTRE *viendra-t-il.* (L'*Académie.*)

C'est une négligence de style de mettre le verbe *pouvoir* avec *peut-être*, parce que ce mot, exprimant une idée de possibilité, ne sauroit modifier un verbe qui l'exprime également ; ou, si l'on veut, parce que, comme le dit M. *Lemare*, ce mot n'est qu'un temps personnel de *pouvoir* et l'impersonnel *être.*

Cette phrase de *Bossuet : Mais* PEUT-ÊTRE, *au défaut de la fortune, les qualités de l'esprit, les grands desseins, les vastes pensées*, POURRONT *nous distinguer du reste des hommes ;*

Et ces vers de *La Harpe :*

> *Peut-être*, satisfait que ce grand cœur fléchisse,
> Le peuple, s'il vous voit soumis à son pouvoir,
> *Peut*, en votre faveur, se laisser émouvoir.
> (Coriolan, act. I, sc. 1.)

Ne sont donc pas corrects.

Cette remarque sur *peut-être*, s'applique aux locutions *il est possible, il est impossible.* Alors on ne dira pas : *Il est*

IMPOSSIBLE *qu'il* PUISSE *réussir*, mais simplement : *Il est* IMPOSSIBLE *qu'il réussisse.* (*Wailly* et *Féraud.*)

PLUS.

Cet adverbe est suivi tantôt d'un *que*, et tantôt d'un *de*.

Il demande un *que* lorsque l'on compare la qualité d'une personne ou d'une chose à une autre, c'est-à-dire, lorsque l'adverbe *plus* sert à former un comparatif : *L'envie est* PLUS *irréconciliable* QUE *la haine.* (La Rochef., Max. 328.)

........................Salomon a dit
Que femme sage est *plus que* femme belle.
(*Voltaire*, Ce qui plaît aux Dames.)

Mais l'adverbe *plus* doit être suivi de la préposition *de* ; 1°, lorsque l'on compare d'une manière générale la qualité d'une personne ou d'une chose, avec celle de plusieurs personnes ou de plusieurs choses ; c'est-à-dire, lorsque l'adverbe *plus* forme un superlatif : *Démosthène fut l'orateur le* PLUS *éloquent* DE *la Grèce, et Caton le* PLUS *sage* DES *Romains.*
(*Girard*, p. 155, t. II, de ses Vrais Princ.)

2°. Lorsque l'adverbe *plus* est adverbe de quantité, et non adverbe de comparaison ; c'est-à-dire, lorsque le terme de comparaison énoncé après l'adverbe de quantité marque quelque mesure précise et positive de cette quantité.
(*Girard*, p. 156. — *Wailly*, p. 394.)

On dira donc : *Cela est* PLUS *long* D'*un quart.* — *Cela ne vaut pas* PLUS D'*un écu.* (L'Académie au mot *plus.*) — *Il est* PLUS *grand* DE *toute la tête.* (Wailly.)

Girard s'autorise de ces exemples pour décider qu'il faut dire : *Il est* PLUS D'*à demi-mort.* — *Il a été* PLUS D'*à demi-convaincu ;* parce que, dit-il, ces expressions de mesure qui suivent l'adverbe *plus*, servent moins à faire terme de comparaison, qu'à spécifier la quantité différentielle entre les choses comparées, et que, par conséquent, elles doivent

avoir la préposition *de*, et non la conjonction *que*, qui ne s'emploie que dans ce dernier cas.

Wailly et M. *Maugard* émettent la même opinion, et blâment *Racan* d'avoir dit (dans sa stance sur la *retraite*) :

La course de nos jours est plus *qu'*à demi-faite.

au lieu de *plus* D'*à demi-faite*.

Domergue, *Demandre* approuvent au contraire cette phrase. — *Domergue* est d'avis que sa décomposition ne sauroit amener *de*, parce que son véritable sens est : *La course de nos jours est faite supérieurement à ceci, à demi.*

Demandre pense que *à demi*, dans la phrase de *Racan*, est employé pour fixer le sens dans lequel *faite* est pris ; pour marquer la juste valeur qu'on lui donne, plutôt que comme mesure : et en effet, ajoute-t-il, supposons que la langue ait un adjectif, qui seul et d'un seul mot présente la même idée qu'à *demi-faite*, cet adjectif dans notre phrase se feroit précéder de *que ;* or, *à demi faite* n'est-il pas employé comme un seul mot, ne présentant qu'une idée simple de qualité inférieure de moitié à celle que nous exprimons par le mot *faite ? Demi* ne s'unit-il pas ainsi aux noms qu'il précède, jusqu'à ne plus varier sa terminaison, quoiqu'il soit adjectif; ne dit-on pas *demi-chopine*, quoiqu'on dise *chopine et demie ?* etc.

Enfin, M. *Lemare* analyse ainsi la phrase de *Racan : La course de nos jours est faite à demi, et plus* (*que cela*). On ne diroit pas, ajoute-t-il : *Cette course est faite* PLUS D'*à moitié*, car *à* et *de* s'opposent et ne peuvent jamais se modifier l'un l'autre; on ne dit pas même qu'une course est faite *de moitié*, mais *à moitié*. — Voyons si l'usage, ou plutôt si les écrivains sont d'accord avec ces trois Grammairiens.

On trouve dans le Dictionnaire de l'*Académie*, au mot *moitié*, ces exemples : *De l'argent plus d'*A MOITIÉ *dépensé*. — *Du vin plus d'*A MOITIÉ *bu*.

Ensuite, on lit dans *La Fontaine* (f. des deux Pigeons) :

Mais un fripon d'enfant (cet âge est sans pitié)
Prit sa fronde, et du coup tua plus d'*à moitié*
La volatile malheureuse..................

(Fable de Belphégor, à Mademoiselle *Champmélé*) :

Je me suis dit seulement votre ami,
De ceux qui sont amants *plus d'à demi.*

(Ses contes) :

N'êtes-vous pas vaincu *plus d'à demi?* (p. 82, t. II.)

(Les amours de Psyché et de Cupidon) : *Nos deux sœurs entendirent* PLUS D'A DEMI *ses paroles et se rapprochèrent.*

On lit aussi dans *Moreau* (Histoire de la Maison de France) : *Les Évêques* PLUS D'A MOITIÉ *laïques.*

Et dans J.-J. *Rousseau* (Émile, l. III) : *Son apprentissage est déjà* PLUS D'A MOITIÉ *fait.*

(Livre IV) : *L'oubli de toute religion conduit à l'oubli des devoirs de l'homme. Ce progrès étoit déjà* PLUS D'A MOITIÉ *fait dans le cœur du libertin.*

De sorte qu'il paroît que *plus d'à demi* a pour lui l'usage et les bons écrivains; et nous croyons que ce n'est pas sans raison. En effet, puisqu'on dit *plus d'une fois, plus du quart, plus de la moitié, plus de la demie;* pourquoi, par analogie, ne diroit-on pas *plus d'à moitié?* Il s'agit dans toutes ces phrases, ainsi que dans celle de *Racan*, de quantité; donc *plus de* est préférable à *plus que.*

Si l'adverbe comparatif *plus* est suivi d'un *que*, et d'un verbe à l'infinitif, on répète, avant cet infinitif, la préposition que demande l'adjectif qui précède : *Il n'y a rien* DE PLUS *agréable* QUE DE *l'entendre.* (L'*Académie.*) — *Nous sommes* PLUS *portés* A *nous excuser* QU'A *reconnoître nos torts.* (Wailly.)

(Le Dict. crit. de *Féraud.* — Et *Wailly*, p. 292.)

Plus d'un, terme collectif partitif, ou adverbe de quantité, demande le verbe qui le suit au singulier :

> ..Aux temps les plus féconds en Phrynés, en Laïs,
> *Plus d'une* Pénélope, *honora* son pays. (*Boileau*, Sat. X.)

PLUS D'UN *pays* SEROIT *peut-être devenu une solitude, si des vertus souvent ignorées ne combattoient sans cesse les crimes ou les erreurs de la politique.* (*La Harpe*, Éloge de Fénélon.)

> *Plus* d'une main, conduite par l'amour,
> *Sut* lui donner une seconde vie
> Par les couleurs et par la broderie. (*Gresset*, Ver-vert, chant IV.)

> *Plus* d'un héros épris des fruits de mon étude,
> *Vient* quelquefois chez moi goûter la solitude.
> (*Boileau*, Épître X.)

> A vouloir trop voler de victoire en victoire,
> *Plus d'un* ambitieux *diminua* sa gloire.
> (*Piron*, Fernand Cortez, act. I, sc. 4.)

> *Plus d'un* Mathieu Garo *s'érige* en novateur,
> Lucas est usurier, Colas agioteur.
> (*Delille*, Poëme de la Pitié, ch. I.)

Nous avons PLUS D'UNE *ancienne pièce qui, étant corrigée,* POURROIT *aller à la postérité.* (*Voltaire*, Ép. dédicat. de la trag. de Sophonisbe.)

PLUS D'UN *témoin* A *déposé.* (L'*Académie*.)

Cependant, il est un cas où le pluriel seroit nécessaire après *plus d'un*, c'est celui où l'on se serviroit de cette expression avec un verbe pronominal ; car, comme cette espèce de verbe exprime l'action de deux ou de plusieurs sujets, alors il est certain qu'il faudroit employer le pluriel. *Marmontel* nous en offre un exemple dans ses Incas, ch. 45 : *A Paris on voit* PLUS D'UN *fripon qui se* DUPENT *l'un l'autre.*

Voyez page 831, dans quel cas *plus* se répète ; — page 850, dans quel cas on doit préférer l'emploi de l'adverbe *mieux* à celui de l'adverbe *plus* ; — et, au mot *ne*, p. 855, dans quel cas on doit mettre la négative *ne* avant le verbe qui suit l'adverbe comparatif *plus*.

Non plus, comme nous l'avons dit page 830, s'emploie pour *aussi*, *pareillement*, quand la phrase est négative : *Vous ne le voulez pas, je ne le veux pas* NON PLUS.

La phrase suivante n'est donc pas exacte : *L'ame de Mazarin, qui n'avoit pas la barbarie de celle de Cromwell, n'en avoit pas* AUSSI *la grandeur*. Il faut : *n'en avoit pas* NON PLUS *la grandeur*.

PLUTÔT, PLUS TÔT, PLUS TARD.

Plutôt, comme le dit M. *Lemare*, n'est qu'une contraction de *plus tôt*. Cependant, quoique ces deux expressions soient originairement identiques, il n'est jamais permis d'employer l'une pour l'autre.

Plutôt s'emploie pour marquer le choix que l'on fait d'une chose par préférence à une autre, et s'écrit toujours en un seul mot : PLUTÔT *perdre tout que de rien faire contre sa conscience*. (L'*Académie*.)

Il sembloit PLUTÔT *fait pour donner des lois à la littérature que pour en recevoir*. (*Voltaire*.)

Nouveau prédicateur aujourd'hui, je l'avoue,
Ecolier ou *plutôt* singe de Bourdaloue. (*Boileau*, Sat. X.)

Plus tôt s'emploie pour signifier *plus vite*, de *meilleure heure*; et *plus tard* s'oppose à *plus tôt* : ces deux expressions adverbiales de temps et de lieu s'écrivent en deux mots :

Mais il faut, croyez-moi, sans attendre *plus tard*,
Ainsi que notre hymen presser notre départ.
(*Racine*, Mithr. act. I, sc. 3.)

Le père mort, les trois femelles
Courent au testament sans attendre *plus tard*.
(*La Fontaine*, Test. expliqué par Esope.)

Il a été donné aux Chinois de commencer en tout PLUS TÔT *que les autres peuples, pour ne plus faire aucun progrès*. (*Voltaire*, Ep. dédic. de l'Orph. de la Chine.)

La vie
Ou *plus tôt* ou *plus tard* doit vous être ravie;
Ils peuvent de nos jours éteindre le flambeau:
La vertu brille encore au-delà du tombeau.
(M. *Raynouard*, les Templiers, act. V, sc. 2.)

La mort nous attend tous : peu importe à l'homme qui n'a rien à se reprocher qu'elle arrive un peu PLUS TÔT, *un peu* PLUS TARD. (Trad. de Properce.)

Plutôt est donc mal employé dans le passage suivant : *N'étoit-ce que l'erreur de Calvin que vous vouliez faire condamner sous le nom de Jansénius? que ne le déclariez-vous* PLUTÔT*? vous vous fussiez épargné bien de la peine.* (Pascal, VIIIe l. Provinc.)

Il est évident que, dans l'idée de *Pascal*, il falloit : *que ne le déclariez-vous* PLUS TÔT?

Mais il faut *plutôt* dans la phrase suivante : *A quoi servent ces détours? Vous craignez de vous compromettre avec moi; que ne le déclariez-vous* PLUTÔT? C'est-à-dire, que ne déclariez-vous cela, PLUTÔT *que d'employer des détours?* (M. *Lemare*, p. 1079.)

Suivi de la conjonction *que*, *plutôt* veut toujours être accompagné de la préposition *de* : *Ceux qui nuisent à la réputation, ou à la fortune des autres,* PLUTÔT QUE *de perdre un bon mot, méritent une peine infamante.* (*La Bruyère.*)

Que les dieux me fassent périr PLUTÔT QUE *de souffrir que la mollesse et la volupté s'emparent de mon cœur.* (*Fénélon*, Télémaque, l. I.)

(*Th. Corneille*, sur la 331e rem. de *Vaugelas*, — *Wailly*, p. 395, — Le Dict. de l'*Académie*. — *Féraud*, et M. *Auger*, Commentaire sur la Mélicerte de *Molière*, act. II, sc. 4.)

Enfin *plus tôt*, *plus tard* s'emploient quelquefois substantivement, et alors ces expressions se construisent avec l'article ou son équivalent : *Le* PLUS TÔT *sera le mieux.* (L'*Académie*, édit. de) — *Il arrivera au* PLUS TARD *dans un mois.* (Même autorité.)

Pourtant, Cependant, Néanmoins, Toutefois.

Pourtant a plus de force et d'énergie, il assure avec fermeté, malgré tout ce qui pourroit être opposé. *Cependant* est moins absolu et moins ferme; il affirme seulement contre les apparences contraires. *Néanmoins* distingue deux choses qui paroissent opposées, et il en soutient une sans détruire l'autre. *Toutefois* dit proprement une chose par exception; il fait entendre qu'elle n'est arrivée que dans l'occasion dont on parle.

Que toute la terre s'arme contre la vérité, on n'empêchera POURTANT *pas qu'elle ne triomphe. — Quelques docteurs se piquent d'une morale sévère, ils recherchent* CEPENDANT *tout ce qui peut flatter leur sensualité. — Corneille n'est pas toujours égal à lui même,* NÉANMOINS *Corneille est un excellent auteur. — Que ne haissoit pas Néron?* TOUTEFOIS *il aimoit la courtisanne Poppée.* (*Girard*, Synon.)

Pourtant se met ou immédiatement après le verbe, dans les temps simples, ou entre l'auxiliaire et le participe, dans les temps composés : *Je voudrois pourtant bien vous parler. — Quoiqu'il soit habile, il a* POURTANT *fait une grande faute.* (L'*Académie.*)

Cependant se met avant ou après le verbe, ou après la conjonction *et :* CEPENDANT *toutes les nymphes, assemblées autour de Mentor, prenoient plaisir à le questionner.* (Télém. liv. VII). — *On crie beaucoup contre les vices,* ET CEPENDANT *on ne se corrige point.* (*Girard.*)

Néanmoins se met également avant ou après le verbe, et s'emploie avec ou sans la conjonction *et : Personne* NÉANMOINS *n'ignore que les bons livres sont l'essence de meilleurs esprits. — Cet enfant est encore très-jeune,* ET NÉANMOINS *il est fort sage. — Quoique Dieu ait une aversion infinie pour le crime, il ne l'empêche pas* NÉANMOINS, *pour ne pas faire violence à notre liberté.*

Toutefois se place comme *cependant* et *néanmoins*, avant ou après le verbe : *Quoique la langue du geste et celle de la voix soient également naturelles*, TOUTEFOIS *la première est plus facile et dépend moins des conventions.*

> *Toutefois* les froides soirées
> Commencent d'abréger le jour. (*J. B. Rousseau.*)

(*Wailly*, p. 326. — *Girard*, p. 271, t. II, de ses Vrais Princ.)

NOTA. *Cependant que*, pour *pendant que* seroit à présent très-vicieux : *cependant* est toujours adverbe, et n'est jamais conjonction, ni préposition. *Voltaire* l'a employé ainsi ; mais il faut le pardonner aux poètes, qui ont souvent besoin d'une syllabe de plus pour faire leurs vers.
(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

QUAND, LORSQUE, ALORS QUE, DÈS-LORSQUE.

Quand, adverbe de temps, a la même signification que les adverbes *lorsque, dans le temps que* : QUAND *d'honnêtes gens sont dans le besoin, c'est le moment de faire provision d'amis.* (Trad. d'Horace, Ép. IV.) — *Le plaisir est un mal*, QUAND *il faut l'acheter par des regrets.* (L'*Académie*). — QUAND *on ne trouve pas son repos en soi-même, il est inutile de le chercher ailleurs.* (Pensée d'Amelot de la Houssaye : Max. de *La Rochefoucauld.*)

Employé au premier membre d'une période, *quand* demande au second membre *que*, mais on a le soin de ne pas changer le mode.

> *Quand* un livre au Palais *se vend* et se débite,
> *Que* chacun par ses yeux juge de son mérite, etc.
> (*Boileau*, Satire IX.)

(*Th. Corneille*, sur la 71[e] rem. de *Vaugelas*. — Et le Dict. critiq. de *Féraud.*)

Quand qui signifie *lorsque*, s'emploie aussi pour *lors même*, *quand même*, *supposé que*.

Dans ces significations, ou bien encore dans l'interrogation, *lorsque* ne peut être employé *pour quand* :

QUAND *sera-ce que vous viendrez me voir?*
(L'*Académie.*)

Quand vous me haïriez, je ne m'en plaindrois pas.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Quand le malheur ne seroit bon
Qu'à mettre un sot à la raison,
Toujours seroit-ce à juste cause
Qu'on le dit bon à quelque chose.
(*Là Fontaine*, le Mulet se vantant de sa généalogie.)

Quand, dit M. *Lemare*, renferme un *que* pour son premier élément; au contraire, *que* est le dernier élément de *lorsque* : voilà pourquoi l'un peut servir dans les phrases interrogatives, et l'autre ne le peut pas.

Ces cas exceptés, *quand* et *lorsque* sont absolument synonymes, et l'oreille seule détermine le choix. Dans les exemples suivants, l'un ou l'autre pourroit être employé indifféremment :

Moi, régner! moi, ranger un état sous ma loi,
Quand ma foible raison ne règne plus sur moi!
(Phèdre, act. III, sc. 1.)

Lorsque dans un haut rang on a l'heur de paroître,
Tout ce qu'on fait est toujours bel et bon;
Et, suivant ce qu'on peut être,
Les choses changent de nom.
(*Molière*, Prologue d'Amphitryon.)

Amour, amour, *quand* tu nous tiens,
On peut bien dire : adieu prudence.
(*La Fontaine*, f. du Lion amoureux.)

On n'est pas digne de soutenir la justice et la vérité, QUAND *on peut aimer quelque chose plus qu'elles.*
(*Massillon*.)

Craint-on de voir les malheureux,
Quand on veut soulager leurs peines?
(*Bernis*, le nouvel Elisée.)

L'honneur des femmes est mal gardé, QUAND *l'amour ou la religion ne sont pas aux avant-postes.*
(M. *de Levis*, Réflex. Mor.)

Demain, QUAND *l'Aurore avec ses doigts de rose entr'ouvrira les portes dorées de l'Orient, nous reprendrons, mon cher Télémaque, l'histoire de vos malheurs.* (*Fénélon*, Télém., l. IV.)

Dès-lors que s'emploie aussi pour *lorsque;* et, quoique peu usité, il est fort convenable; témoin cet exemple :

> Les grands se font honneur *dès-lors qu'ils* nous font grace.
> (*La Fontaine*, f. 14 : Simonide préservé par les dieux.)

Alors que pour *lorsque* ne vaut plus rien dans la prose ordinaire; mais, comme le fait observer l'*Académie*, il est reçu dans le style élevé et en poésie : ALORS QUE *la trompette guerrière se fait entendre, tout s'ébranle*, etc.
(Le Dict. de l'*Académie*.)

> Il n'est plus temps d'aimer *alors qu'*il faut mourir.
> (*P. Corneille*, Héracl., act. I, sc. 4.)

> Et l'on n'a pas d'amis *alors qu'ils* sont payés. (*Voltaire*.)

> Je n'aime point Thalie, *alors que* sur la scène,
> Elle prend gauchement l'habit de Melpomène.
> (*Voltaire*, les deux Siècles.)

> La colère est aveugle *alors qu'elle* est extrême.
> (L'abbé Aubert, f. 16, l. 6 : le Lion et les Animaux.)

QUAND, QUANT.

Pris dans la signification de *pour ce qui est de, à l'égard de,* ce mot s'écrit avec un *t,* et alors il est toujours suivi de *à;* pris dans la signification de *lorsque, à quelle époque, dans quel temps,* il s'écrit avec un *d.* On écrira donc :

Cet homme a le cœur bon ; QUANT *à la tête, elle est mauvaise.*

> Il n'est pour voir que l'œil du maître ;
> *Quant* à moi, j'y mettrois encor l'œil de l'amant.
> (*La Fontaine*, f. l'œil du Maître.)

> Je ne sais pas s'ils ont raison ;
> Mais, *quant* à moi, qui ne suis bon
> Qu'à manger, ma mort est certaine.
> (*La Fontaine*, f. 154, le Cochon, la Chèvre et le Mouton.)

parce que *quant*, dans ces exemples, peut se traduire par *pour ce qui est de*, ou par *à l'égard de*.

Mais aussi on écrira :

Le royaume, QUAND *il a des besoins, est le premier pauvre.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, au mot *Eglise.*)

L'amour est privé de son plus grand charme QUAND *l'honnêteté l'abandonne.* (J. J. Rousseau.)

QUAND *l'histoire seroit inutile aux autres hommes, il faudroit la lire aux princes.* (*Bossuet*, disc. sur l'histoire Universelle, Ire partie.)

La France qui a dans son sein une subsistance assurée et des richesses immortelles, agit contre ses intérêts et méconnoît son génie, QUAND *elle se livre à l'esprit de conquête.* (*Rivarol*, de l'universalité de la Lang. franç.)

QUAND *les hommes cesseront-ils de se nuire ?*

Parce que *quand* peut se traduire par *lorsque*, et, dans le dernier exemple, par *à quelle époque.*

(M. *Lemare*, et l'*Académie* dans son Dictionnaire.)

QUELQUE.

Voyez, page 443, aux *adjectifs pronominaux indéfinis*, dans quel cas on le considère comme adverbe.

RIEN DE MOINS, RIEN MOINS.

Rien de moins s'emploie dans les phrases qui ont un sens affirmatif; et *rien moins*, dans celles qui ont un sens négatif.

RIEN DE MOINS.

Il ne faut RIEN DE MOINS *dans le monde qu'une vraie et naïve impudence pour réussir.*

(La Bruyère, chap. VIII.)

Le sens est : *Il faut dans le monde une vraie et naïve impudence.*

La Phèdre de Racine, qu'on dénigroit ant, n'étoit RIEN DE MOINS *qu'un chef-d'œuvre.*

(Marmontel, Gramm. posth.)

RIEN MOINS.

Il n'aspire à RIEN MOINS *qu'à obtenir cette place, il ne l'accepteroit point, lui fût-elle offerte.*

(Marmontel.)

Le sens est : *Il n'aspire pas à obtenir cette place.*

Ne le craignez pas tant, il n'est RIEN MOINS *que votre père.*

(L'Académie.)

Le sens est : *La Phèdre de Racine étoit un chef-d'œuvre.*

Écoutez bien cet homme, il n'est RIEN DE MOINS *qu'un sage.*

(Marmontel, Gramm. posth.)

Le sens est : *Il est un sage.*

Il n'est RIEN DE MOINS *vrai, moins attesté que ce que vous dites.*

(M. Collin d'Ambly.)

Le sens est : *Ce que vous dites est moins vrai, moins attesté que quoi que ce soit ; ce que vous dites n'est pas vrai.*

Il ne pense à RIEN DE MOINS *qu'à vous supplanter.* (M. Collin d'Ambly.)

Le sens est : *Il pense seulement, uniquement à vous supplanter.*

Le sens est : *Il n'est pas votre père.*

N'écoutez point cet homme, car il n'est RIEN MOINS *que sage.*

(M. Collin d'Ambly.)

Le sens est : *Ce qu'il est le moins, c'est sage : il n'est pas sage.*

Il ne pense à RIEN MOINS *qu'à ses affaires.*

(M. Collin d'Ambly.)

Le sens est : *Il n'est aucune chose à quoi il pense aussi peu qu'à ses affaires ; il ne pense pas à ses affaires.*

Il ne pense à RIEN MOINS *qu'à vous supplanter.*

(M. Collin d'Ambly.)

Le sens est : *Il pense moins à vous supplanter qu'il ne pense à aucune chose ; il ne pense pas à vous supplanter.*

Après avoir ainsi établi le sens de ces deux expressions adverbiales, M. *Lemare* et M. *Collin d'Ambly* font observer que l'*Académie* s'est étrangement trompée lorsque dans son Dict. (édit. de 1762) elle a prétendu que quelquefois cette phrase, *il n'est* RIEN MOINS *que votre père,* vouloit dire *il est votre père,* et quelquefois *il n'est pas votre père.* L'un et l'autre trouvent beaucoup plus exact et plus simple, si l'on veut exprimer qu'il n'est pas votre père, de dire, ainsi qu'on vient de l'établir, *il n'est* RIEN MOINS *que votre père ;* et si l'on veut exprimer le contraire, de dire : *Il n'est* RIEN DE MOINS *que votre père,* plutôt que d'employer une expression qui présente tellement d'équivoque que l'*Académie*, tout en l'approuvant, ajoute qu'il faut éviter de s'en servir.

SI CE N'EST.

Expression adverbiale, qui signifie *excepté,* et qui est invariable pour le temps et pour le verbe : *L'ambitieux ne*

jouit de rien, SI CE N'EST *de ses malheurs et de ses inquiétudes.* (*Massillon.*)

Cependant, dans le cas où la négation seroit suivie de *pas*, alors le verbe *être* perdroit la qualité d'adverbe, et changeroit de temps et de nombre : SI CE NE SONT *pas de bons livres, pourquoi les lisez-vous?* (*Wailly*, p. 211.)

TOUT.

Au chapitre des pronoms, page 434, tome I[er], nous disons tout ce qu'il est nécessaire de savoir sur le mot *tout* employé adverbialement.

TOUT DE SUITE, DE SUITE.

Phrases adverbiales qu'il ne faut pas confondre.

De suite signifie l'un après l'autre, sans interruption : *Il a marché deux jours* DE SUITE. — *Il ne sauroit dire deux mots* DE SUITE. — Il se dit encore de l'ordre dans lequel les choses doivent être rangées : *Ces livres, ces médailles ne sont pas* DE SUITE.

Mais *de suite*, précédé de l'adverbe *tout*, signifie *incontinent, sur l'heure : Il faut que les enfans obéissent* TOUT DE SUITE. — *Il faut envoyer chercher* TOUT DE SUITE *le médecin, sans quoi il seroit trop tard.*

(L'*Académie*, *Trévoux*, et *Richelet.*)

Y.

Y est quelquefois pronom relatif; mais, quand il s'agit d'une idée de localité, il est adverbe, et alors il signifie *en cet endroit là*. Si donc quelqu'un nous demandoit si *un tel viendra à la campagne*, il faudroit répondre, *il m'a dit qu'il* Y *viendroit*; supprimer l'adverbe *y* seroit une faute contre la Grammaire.

Cependant *Th. Corneille* (sur la 115e rem. de *Vaugelas*), *Beauzée* (Encycl. méth. au mot *aller*) et l'*Académie* (son

dict. même mot), font observer que, si le verbe commençoit par un *i*, alors, pour éviter la rencontre de deux *i*, dont la prononciation seroit trop rude, l'usage autorise à supprimer le pronom *y*; c'est-à-dire qu'à la question ci-dessus, on répondroit, *il m'a dit qu'il iroit* et non pas *qu'il* Y *iroit*.

Mais M. *Boniface* est d'avis qu'à la vérité cette expression revenant souvent dans la conversation, l'euphonie a fait supprimer l'adverbe avant l'*i*; mais il ne croit pas que, dans le *discours soutenu* et même *dans l'écriture*, cette suppression soit tolérée; et, pour justifier cette opinion, M. *Boniface* cite Fénélon, dont le style est si harmonieux, et qui n'a pas craint de faire dire à Calypso dans son Télémaque, l. VII: *Il ne me sert donc de rien d'avoir voulu troubler ces deux amants, en déclarant que je veux être de cette chasse? En serai-je?..... O malheureuse! qu'ai-je fait? Non, je* N'Y IRAI *pas, il* N'Y IRONT *pas eux-mêmes; je saurai bien les en empêcher.*

Voyez, aux Remarques détachées, lettre *V*, une observation sur le mauvais emploi que l'on fait du pronom *y*, dans des cas où il n'y a pas de relation à exprimer avec ce qui précède.

CHAPITRE VIII.

DE LA CONJONCTION.

ARTICLE PREMIER.

LES *Conjonctions* ne signifient pas l'objet de notre pensée; elles ne signifient que la manière dont notre esprit considère tout ce qui peut en être l'objet: c'est la partie systématique du discours, puisque c'est par leur moyen qu'on assemble les phrases, qu'on en lie le sens, et que l'on compose un tout de plusieurs portions qui, sans cette huitième espèce de mots, ne paroîtroient que comme des énumérations ou des

phrases décousues, et non comme un ouvrage suivi et affermi par les liens de l'analogie, par les conséquences et l'enchaînement de la raison. Si je dis, par exemple : *Cicéron et Quintilien sont les auteurs les plus judicieux de l'antiquité,* je porte de Quintilien le même jugement que j'énonce de Cicéron. Voilà le motif qui fait que je rassemble Cicéron avec Quintilien; le mot *et* qui marque cette liaison est une *Conjonction.*

Il en est de même, si l'on veut marquer quelque rapport d'opposition ou de disconvenance ; si je dis : *Il y a un avantage réel à être instruit,* et que j'ajoute ensuite sans aucune liaison : *Il ne faut pas que la science inspire de l'orgueil,* j'énonce deux sens séparés; mais si je veux rapprocher ces deux sens, et en former l'un de ces ensembles qu'on appelle *période,* j'aperçois d'abord de la disconvenance, et une sorte d'éloignement et d'opposition qui doit se trouver entre la science et l'orgueil. Ainsi, en les rassemblant, j'énoncerai cette idée accessoire par la conjonction *mais;* et je dirai qu'*il y a un avantage réel à être instruit,* MAIS qu'*il ne faut pas que cet avantage inspire de l'orgueil.* Ce *mais* rapproche les deux propositions ou membres de la période, et les met en opposition.

(*Dumarsais,* Encycl. méth. au mot *Conjonction.*)

Ainsi les Conjonctions servent à lier les propositions, les idées.

Elles sont invariables comme les prépositions et les adverbes, et il est toujours facile de les distinguer de ces deux parties du discours, qui sont les seules avec lesquelles on puisse les confondre. En effet, *la conjonction,* qui est employée pour faire une liaison dans le discours, diffère de l'*adverbe,* en ce qu'elle ne sert à modifier ni un verbe, ni un adjectif, ni un adverbe; et elle diffère de la *préposition,* en ce qu'elle n'exprime pas le rapport d'une chose avec une autre. (*Restaut,* p. 431.)

On compte autant de sortes de conjonctions qu'il y a de

différences dans les points de vue sous lesquels notre esprit observe un rapport entre un mot et un autre mot, ou entre une pensée et une autre pensée; ces différences sont autant de manières particulières de lier les propositions et les périodes.

(*Dumarsais.*)

ARTICLE II.

DIVISION DES CONJONCTIONS.

On peut considérer les *Conjonctions*, ou relativement à *l'expression*, ou relativement à la *signification*.

Considérées relativement à *l'expression*, elles sont *simples* ou *composées*. Les *conjonctions simples* sont celles qui sont exprimées en un seul mot, comme: *Et, ou, mais, si, car, ni, aussi, or, donc*, etc. Les *conjonctions composées* sont celles qui se forment de plusieurs mots, comme: *A moins que, soit que, pourvu que, parce que, par conséquent*, etc.; on pourroit les appeler *locutions conjonctives*.

(*Dumarsais.*)

Considérées relativement à *la signification*, elles se divisent en différentes espèces qui répondent aux diverses opérations de l'esprit, et c'est sous ce rapport qu'il est essentiel de les connoître.

Les conjonctions sont *copulatives*, *augmentatives*, *alternatives* ou *disjonctives*, *hypothétiques*, *adversatives*, *périodiques*, *causatives* ou *de motif*, *conclusives*, *explicatives* et *transitives*.

Les *conjonctions copulatives* sont celles dont le sens ne s'étend pas au-delà de celui de la liaison, n'y ajoutant aucune idée particulière. Il y en a deux: *et*, *ni*, qui ne diffèrent entre elles, qu'en ce que la liaison que l'une exprime tombe purement sur les choses pour les joindre; au lieu que

la liaison exprimée par l'autre tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune :

Le sage est citoyen : il respecte à-la-fois
Et le trésor des mœurs, *et* le dépôt des lois.
(*Champfort*, Poés. div.)

Heureux celui qui sait se contenter de peu! son sommeil n'est troublé, NI *par les craintes,* NI *par les désirs honteux de l'avarice.* (Trad. d'Horace, Ode XIII.)
(*Girard*, p. 259, t. 2.)

Les conjonctions augmentatives sont ainsi nommées, parceque, outre l'idée modificative de liaison, elles ont une idée accessoire d'accroissement et d'augmentation ; et désignent une addition faite à quelque chose qui précède; ce sont: DE PLUS, D'AILLEURS, OUTRE QUE, ENCORE, AU SURPLUS :

L'oisiveté étouffe les talents, et DE PLUS *engendre les vices.*

La plupart des riches sans naissance sont fiers et pleins d'arrogance; ils sont D'AILLEURS *brutaux et insolents.*

Rien n'est plus amusant que l'histoire; OUTRE QU'*on y trouve d'excellentes instructions sur la politique, elle renferme d'utiles leçons de morale.*

Il a véritablement quelques défauts; AU SURPLUS *il est honnête homme.* (L'Académie.)

La philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne fasse ENCORE *mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne sauroit faire.* (J.-J. Rousseau, Emile, l. IV, note 41.)

Les conjonctions *alternatives* ou *disjonctives* sont celles qui marquent alternative, ou partition, ou distinction, dans le sens des choses dont on parle ; ce sont : OU, OU BIEN, SINON, TANTÔT.

L'instinct OU *l'esprit des animaux varie, mais le sentiment est pareil dans toutes les races; sous la peau de l'ours, vous retrouvez le cœur de la colombe.* (M. de Chateaubriand, Gén. du Christ., ch. X.)

L'homme est incertain dans ses résolutions; TANTÔT *il veut une chose,* TANTÔT *il en veut une autre.* (Restaut, p. 414.)

Que la fortune soit sans reproche, j'accepte ses faveurs; SINON, *je les refuse.* (Régnier-Desmarais, p. 651.)

Les conjonctions *hypothétiques* et *conditionnelles* sont celles qui, en liant un membre du discours à un autre, servent à opposer, entre les deux sens qu'elles joignent, une condition sans laquelle ce qui est exprimé dans le principal des deux membres cesse d'avoir lieu. Ces conjonctions sont : SI, SOIT, POURVU QUE, *à* MOINS QUE, QUAND (signifiant BIEN QUE, QUOIQUE), SAUF, BIEN ENTENDU QUE, *à* CONDITION QUE, *à* LA CHARGE QUE, *au* CAS QUE, *en* CAS QUE :

SI *Dieu agissoit toujours d'une manière miraculeuse, on seroit comme forcé à le reconnoître, et alors il n'y auroit plus de foi.*

Le bien qu'on fait n'est jamais perdu; SI *les hommes l'oublient, les dieux s'en souviennent et le récompensent.* (Télémaque, liv. XXIV.)

La fortune; SOIT *bonne ou mauvaise,* SOIT *passagère ou constante, ne peut rien sur l'ame du sage.* (Marmontel.)

Bien des gens s'embarrassent peu de la route, POURVU QU'*elle les mène à la source des richesses.*

Une ame honnête, si elle a des torts, ne sauroit être en paix avec elle-même, A MOINS QU'*ils ne soient réparés.*

Un État touche à sa ruine, QUAND *on élève les mécontents aux premières dignités.* (Diderot.)

QUAND *je n'aurois d'autre preuve de l'immatérialité de l'ame que le triomphe du méchant et l'oppression du juste en ce monde, cela seul m'empêcheroit d'en douter.*
(J.-J. Rousseau, Émile, liv. IV.)

Il a tout perdu, SAUF *l'honneur.*

Les conjonctions *adversatives* sont celles qui marquent

quelque différence, quelque opposition ou restriction entre ce qui suit et ce qui précède, elles rassemblent les idées, et font servir l'une à contrebalancer l'autre; telles sont : MAIS, QUOIQUE, COMBIEN QUE, ENCORE QUE, LOIN QUE, AU CONTRAIRE, AU LIEU DE, AU MOINS, DU MOINS :

Anciennement on avoit moins de savoir, MAIS *plus de religion.*

Le conquérant est craint, le sage est estimé;
Mais le bienfaisant charme, et lui seul est aimé.
(*Voltaire*, réponse au Roi de Prusse.)

Il est beau d'aider de son crédit un galant homme, QUOIQU'*on ait quelque sujet de se plaindre de lui.*

COMBIEN QUE *les malhonnêtes gens prospèrent, ne pensez pas qu'ils soient heureux.* (Marmontel.) (*Combien que*, est une expression qui a vieilli.)

L'envie honore le mérite, ENCORE QU'*elle s'efforce de l'avilir.* (Le même.)

L'adversité, LOIN QU'*elle soit un mal, est souvent un remède, et le contre-poison de la prospérité.* (Le même.)

Un homme est plus fidèle au secret d'autrui qu'au sien propre; une femme AU CONTRAIRE *garde mieux son secret que celui d'autrui.* (La Bruyère : des Femmes, chap. III.)

Les grands noms abaissent AU LIEU D'*élever ceux qui ne les savent pas soutenir.* (La Rochefoucauld, Max. 94.)

Quand nous sommes malheureux, AU MOINS *avons-nous la mort, qui est comme un port assuré pour sortir de nos misères.* (*Boileau*, Traité du Subl., chap. VII.)

Il seroit à souhaiter, pour le bonheur du genre humain, qu'après les grands crimes, des spectres vengeurs poursuivissent, DU MOINS, *ceux qui, par leur place et leur pouvoir, sont au-dessus des lois.* (*Thomas*, Essai sur les éloges.)

Les conjonctions *augmentatives* sont celles qui lient par extension de sens; telles sont : JUSQUE, ENFIN, MÊME :

Il faut conserver un véritable ami JUSQU'*à la mort.*

Enfin, *Lamotte-Houdard prouva que, dans l'art d'écrire, on peut encore être quelque chose au second rang.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, Beaux-Arts.)

L'intérêt parle toutes sortes de langues, et joue toutes sortes de personnages, même *celui de désintéressé.* (La Rochefoucauld, 39e pensée, n° 2.)

(*Girard*, p. 272.)

Les conjonctions *périodiques*, autrement appelées *de temps et d'ordre*, servent non-seulement à marquer une certaine circonstance de temps; mais elles servent tellement à la liaison et à l'ordre du discours, qu'elles contribuent à en joindre toutes les parties, et à rendre l'assemblage meilleur; ce sont : Pendant que, durant que, tandis que, tant que, aussitôt que, avant que, dès que :

Pendant que, durant que, *les Romains méprisèrent les richesses, ils furent sobres et vertueux.* (*Bossuet*, hist. Univ.)

Tandis que *tout change et périt dans la nature, la nature elle-même reste immuable et impérissable.* (Marmontel.)

Tant que *les hommes pourront mourir, et qu'ils aimeront à vivre, le médecin sera raillé et bien payé.* (*La Bruyère:* de quelques usages, chap. XIV.)

Tant que l'on hait beaucoup, on aime encore un peu.
(Madame de la Suze.)

Aussitôt que *le Khan de Tartarie a dîné, un héraut crie que tous les autres princes de la terre peuvent aller dîner, si bon leur semble.* (*Montesquieu*, 44e Lettr. pers.)

L'amitié ne subsiste guère, dès que *l'estime réciproque est détruite.*

Dès qu'*on sent qu'on est en colère, il ne faut ni parler ni agir.* (Marmontel.)

Les conjonctions *causatives* renferment, dans la force de la liaison, la cause de quelque chose, ou la raison pourquoi on l'a faite. Ce sont : Afin que, parce que, puisque, car, comme, de même que, aussi, de peur de, de peur que :

Dieu ne veut pas que les hommes goûtent ici bas aucun

bonheur certain, AFIN QUE, *n'y trouvant rien de fixe, ils aspirent à une félicité plus durable. — Dieu accorde quelquefois le sommeil aux méchants*, AFIN QUE *les bons soient tranquilles.* (Sadi, fable orientale.)

Il y a des vérités qui sont la source des plus grands désordres, PARCE QU'*elles remuent toutes les passions.* (Le Génie du Christ. 3e part. ch. IV.)

PUISQUE *Dieu ne punit pas toujours le crime, et ne récompense pas toujours la vertu sur la terre, à la mort tout ne peut être fini.*

Le culte que l'on rend aux Saints ne peut être regardé comme un culte profane et mondain, PUISQU'*il se rapporte à Dieu.*

L'homme orgueilleux est insensé; CAR *il est né foible, imbécille, indigent et nécessiteux.* (Marmontel.)

Les hommes vivent COMME S'ILS NE *devoient jamais mourir: à les voir agir on diroit qu'ils n'en sont pas bien persuadés.* (Le Tourneur, trad. d'Young, Ire Nuit.)

Haïssez vos ennemis COMME *si vous les deviez aimer un jour.*

La prospérité éprouve les caractères, DE MÊME QUE *l'infortune.* (*Marmontel.*)

Il a employé beaucoup de temps et beaucoup de soins à cet ouvrage; AUSSI *espère-t-il qu'on le trouvera utile.*

Il faut rire avant que d'être heureux, DE PEUR *de mourir sans avoir ri.* (*La Bruyère*, du Cœur, chap. IV.)

(*Girard*, p. 277.)

Les conjonctions *conclusives* sont celles qui servent à déduire une conséquence d'une proposition précédente. Ce sont: DONC, VU QUE, ATTENDU QUE, PAR CONSÉQUENT, C'EST POURQUOI, AINSI, PARTANT:

Je pense, DONC *Dieu existe; car ce qui pense en moi, je ne le dois point à moi-même.* (*La Bruyère*: des Esprits forts, chap. XVI.)

L'homme bienfaisant ne s'indigne point de trouver des ingrats, ATTENDU QU'*il*, VU QU'*il n'a pas compté sur la reconnoissance*, *et* QU'*il se trouve payé par le plaisir d'avoir fait du bien.* (*Marmontel.*)

> J'eus un maître autrefois, que je regrette fort,
> Et que je ne sers plus, *attendu qu'il* est mort.
> (*Destouches*, le Glorieux, act. I, sc. 3.)

L'envie est un sentiment triste et bas, un noir chagrin du bonheur d'autrui; elle est PAR CONSÉQUENT *le supplice des ames viles, comme l'émulation est la passion des ames nobles.* (Le même.)

La fortune est inconstante; C'EST POURQUOI *on doit toujours avoir des sujets de crainte dans la prospérité, et des motifs d'espérance dans l'adversité.*

Notre prince est juste et bon; AINSI *vous pouvez espérer tout de sa magnanimité.*

> Les tourterelles se fuyoient;
> Plus d'amour, *partant* plus de joie.
> (*La Fontaine*, les Animaux mal. de la peste.)
> (*Restaut*, p. 422.)

Les conjonctions *explicatives* sont celles qui lient par forme d'explication. C'est : SAVOIR, à laquelle on joint les cinq expressions suivantes, qui sont des locutions conjonctives : DE SORTE QUE, AINSI QUE, DE FAÇON QUE, C'EST-A-DIRE :

Il y a trois choses à consulter, SAVOIR : *le juste, l'honnête, et l'utile.* (*Marmontel.*)

Soyez sincère, franc et loyal, et conduisez-vous DE SORTE QUE *vos parents puissent se glorifier de vous avoir pour fils.*

> Vous connoissez l'impétueuse ardeur
> De nos François; ces fous sont pleins d'honneur;
> *Ainsi qu'*au bal, ils vont tous aux batailles.
> (*Voltaire*, P. ch. IV.)

Les quatre lettres I. N. R. I. *qui sont au haut de la croix*

de Notre Seigneur, signifient Jesus Nazarenus, rex Judæorum; C'EST-A-DIRE, *Jésus de Nazareth, roi des Juifs.*

(*Girard*, p. 287.)

Les conjonctions *transitives* marquent un passage ou une transition d'une chose à une autre. Telles sont : OR, AU RESTE, DU RESTE, APRÈS TOUT, DE-LA, QUANT :

Tout homme est inconstant; OR, *mon ami, vous êtes homme.*

AU RESTE, *vous pouvez en toute occasion compter sur mon zèle.*

Je vous ai dit ce que je pensois sur cette affaire; DU RESTE, *consultez des personnes plus éclairées que moi.*

APRÈS TOUT, *est-il fort étrange qu'un jeune homme ne soit pas toujours sage?* (L'*Académie*.)

Un homme parvenu emprunte sa règle de son poste et de son état; DE-LA *l'oubli, la liberté, l'arrogance, la dureté, l'ingratitude.*

Gagnons l'estime des gens de bien; QUANT *à l'opinion de la multitude, ménageons-la sans la flatter.* (*Marmontel*.)

(*Restaut*, p. 484.)

ARTICLE III.

DU MODE QU'EXIGENT LES CONJONCTIONS.

Parmi les conjonctions, il y en a qui veulent que le verbe de la proposition subordonnée soit à l'indicatif, et d'autres, qu'il soit au subjonctif. Comme nous en avons donné la liste, pages 682 et 683, §. 4, nous croyons devoir y renvoyer le lecteur, afin d'éviter ici une répétition inutile.

ARTICLE IV.

DE LA RÉPÉTITION DES CONJONCTIONS.

Les conjonctions *et, ni, ou, si, soit,* etc., se répètent avant les mots qu'elles servent à lier :

Une coquette est un vrai monstre à fuir;
Mais une femme, *et* tendre, *et* belle, *et* sage,
De la nature est le plus digne ouvrage.
(*Voltaire*, la Prude, act. I, sc. 5.)

Rien n'est constant dans le monde, NI *les fortunes les plus florissantes*, NI *les amitiés les plus vives*, NI *les réputations les plus brillantes*, NI *les faveurs les plus enviées*. (*Massillon*, Serm. de la Toussaint.)

NOTA. A la fin de ce chapitre, on trouvera plusieurs observations sur l'emploi des conjonctions *et*, *ni*, et *si*.

Si une longue suite de propositions sont subordonnées à un verbe principal au moyen d'un *que* conjonctif, il faut répéter ce *que* à la tête de chacune de ces propositions. Ainsi l'on dira avec *Fléchier* : *N'attendez pas*, *Messieurs*, QUE *j'ouvre ici une scène tragique;* QUE *je représente ce grand homme étendu sur ses propres trophées;* QUE *je découvre ce corps pâle et sanglant auprès duquel fume encore la foudre qui l'a frappé;* QUE *je fasse crier son sang comme celui d'Abel, et* QUE *j'expose à vos yeux l'image de la religion et de la patrie éplorée.*

Et avec *Wailly* :

Les Gaulois adoroient Apollon, Minerve, Jupiter et Mars; ils croyoient QU'*Apollon chassoit les maladies;* QUE *Minerve présidoit aux travaux;* QUE *Jupiter étoit le souverain des cieux; et Mars l'arbitre de la guerre.*

Dans tout autre cas, on peut se dispenser de répéter le *que*; par exemple, il nous semble qu'on n'oseroit pas blâmer cette phrase : *Je crois* QUE *le ministre vous recevra et vous accordera sa protection; — et* QU'*il vous accordera* seroit languissant.

Quelquefois aussi il est des cas où, au lieu de répéter la conjonction *si*, et autres conjonctions semblables, on met *que;* et cette conjonction employée de la sorte après *si*, régit le subjonctif. Au lieu de dire : SI *vous m'aimez, et* SI *vous voulez me le persuader*, etc., on dira : SI *vous m'aimez, et* QUE *vous* VOULIEZ *me le persuader.* — Quand le *que* tient la place

d'une conjonction autre que *si*, qu'il faudroit répéter, il demande l'indicatif : LORSQUE *je vous ai dit*, *et* QUE *je vous* AI ASSURÉ, etc.; c'est-à-dire, *et* LORSQUE *je vous* AI ASSURÉ. — COMME *il le soutenoit*, *et* QUE *je ne le* CROYOIS *pas*, etc.

(Le P. *Buffier*, n° 667.)

Il faut éviter d'employer, dans une même phrase, la même conjonction sous des rapports différents, c'est-à-dire, avec des mots qui sont de nature différente; la répétition de la conjonction est dans ce cas, une source d'obscurité.

Voyez plus bas, page 924.

ARTICLE V.

DE LA PLACE DES CONJONCTIONS.

La place des conjonctions dépend de celle qu'occupent les propositions qu'elles précèdent.

Quand une phrase est composée de deux propositions unies par une *conjonction*, l'harmonie et la clarté demandent ordinairement que la plus courte marche la première : LORSQU'*on est honnête homme*, *on a bien de la peine à soupçonner les autres de ne l'être pas*. (*Girard*.)

PUISQUE *la nature se contente de peu*, *à quoi bon une table servie avec somptuosité et avec profusion ?* (Pensée de Cicéron, trad. de *d'Olivet*.)

QUAND *on est vertueux*, *on ne peut haïr une religion qui ne prêche que la vertu*.

On placeroit mal à la fin de chacune de ces phrases la proposition partielle qui les commence. Si l'on disoit : *On a bien de la peine à soupçonner son semblable de n'être pas honnête homme*, LORSQU'ON *l'est soi-même*. — *On ne peut haïr une religion qui ne prêche que la vertu*, QUAND *on est vertueux ;* on ne s'exprimeroit ni avec grace, ni avec harmonie. (*Wailly*, p. 226. — Et *Lévizac*, p. 235, t. 2.)

ARTICLE VI.

OBSERVATIONS SUR L'EMPLOI DE PLUSIEURS CONJONCTIONS.

À MOINS QUE DE, À MOINS DE.

A moins régit la préposition *de* avant un nom : *À moins* D'*un prompt secours.* (L'*Académie*, *Féraud*, et M. *Laveaux*.)

Avant un verbe, cette conjonction régit *que* et le subjonctif : *À moins* QUE *vous ne* SOYEZ *utile, vous ne serez pas recherché.* (Mêmes autorités, et *Beauzée*.)

A moins que se construit aussi avec l'infinitif et la préposition *de* : *Il faut*, A MOINS QUE D'ABANDONNER *les récompenses éternelles, se mortifier chaque jour, se renoncer pour ainsi dire soi-même.*

Mais, devant un infinitif faut-il toujours dire *à moins que de*, et jamais *à moins de* ?

L'*Académie*, page 353 de ses observations sur *Vaugelas*, étoit d'avis que les deux monosyllabes *que de* sont nécessaires. Dans son Dictionnaire, édit. de 1762, elle avoit émis la même opinion ; mais, dans l'édition de 1798, elle a laissé le choix de dire *à moins que de*, ou *à moins de*.

Wailly, *Restaut* et *Marmontel* se sont rangés à ce dernier avis ; et les écrivains paroissent partager ce sentiment par l'emploi qu'ils font de l'une et de l'autre de ces deux expressions. — Seulement il nous semble que *à moins que de* a plus de force que *à moins de*.

Au chapitre des Adverbes nous avons parlé de la question de savoir si *à moins que* doit être suivi de *ne*.

AU RESTE, DU RESTE.

Ces deux conjonctions, quoique prises souvent l'une pour l'autre, ne sont pourtant pas synonymes. *Au reste* s'emploie

quand, après avoir exposé un fait, ou traité une matière, on ajoute quelque chose dans le même genre, et qui a du rapport à ce qu'on a déjà dit :

Par exemple, après avoir parlé d'Hypéride, qui avoit une facilité merveilleuse à manier l'ironie, et avoir remarqué qu'il est tout plein de jeux et de certaines pointes d'esprit, qui frappent toujours où il vise, *Longin* ajoute : AU RESTE, *il assaisonne toutes ces choses d'un tour et d'une grâce inimitable.* (*Boileau*, Traité du Sublime.)

C'est là ce qu'il y a de plus sage ; AU RESTE, *c'est aussi ce qu'il y a de plus juste.* (Marmontel.)

Madame doit dissimuler son mécontentement, faire bonne mine et attendre tout du temps ; AU RESTE, *elle est maîtresse de sa conduite.* (Girard.)

Mais on emploie *du reste*, quand ce qui suit n'est pas dans le même genre que ce qui précède, et qu'il n'y a pas une relation essentielle; par exemple : *Cet homme est bizarre, emporté ;* DU RESTE, *brave et intrépide.* (Bouhours.) — *Il est capricieux ;* DU RESTE, *honnête homme.* (L'Académie.) — *Je ne demande à mes lecteurs que de lire tout, et de suite, avant que de juger ;* DU RESTE, *qu'ils usent de tous leurs droits.* (Girard.) — *Je crois que vous pouvez compter sur sa parole ;* DU RESTE, *je n'en réponds pas.* (Marmontel.)

(Les édit. du Dict. de *Trévoux*. — *Marmontel*, p. 291. — Et *Girard*, p. 290, t. II.)

COMME.

La conjonction *comme*, employée au premier membre d'une phrase, ne se répète pas au second : l'usage a décidé que l'on doit y employer *que*, avec la conjonction *et* : COMME *il étoit très-habile homme, et* QUE *ses sentiments tenoient lieu de loi.* (Vaugelas.)

COMME *l'ambition n'a pas de frein, et* QUE *la soif des richesses nous consume tous, il en résulte que le bonheur nous fuit à mesure que nous le cherchons.*

(*Th. Corneille*, sur la 71e rem. de *Vaugelas*.)

COMME a beaucoup d'acceptions différentes ; il signifie :

AINSI QUE : *Les peuples*, COMME *les hommes, ne peuvent être heureux que dans un état de calme, et loin des grands efforts que supposent de grands besoins.* (*Thomas*, Essai sur les Éloges, ch. 23.)

Il y a des héros en mal COMME *en bien.* (La Rochefoucauld, Max. 185e.)

DE MÊME QUE : *Le philosophisme est l'abus de la philosophie*, COMME *la superstition est l'abus de la religion.* (Boiste.)

La reconnoissance est le plus doux COMME *le plus saint des devoirs.* (*Thomas*, Essai sur les Éloges.)

DANS LE TEMPS QUE : COMME *Abraham étoit près de frapper son fils Isaac, un ange vint l'avertir.* (Restaut.)

PARCE QUE, VU QUE : COMME *l'estime publique est l'objet qui fait produire de grandes choses, c'est aussi par de grandes choses qu'il faut l'obtenir, ou du moins la mériter.* (D'Alembert.)

EN QUELQUE SORTE : *Un véritable ami est* COMME *un autre soi-même.*

AUTANT QUE : *Il n'y a rien qui rafraîchisse le sang*, COMME *d'avoir su éviter de faire une sottise.* — (La Bruyère : de l'homme, ch. XI.)

PUISQUE : COMME *toutes disgrâces peuvent arriver aux hommes, ils devroient être préparés à toutes disgrâces.* (Le même.)

PRESQUE : *On se donne à Paris, sans se parler*, COMME *un rendez-vous public, mais fort exact, tous les soirs, au Cours et aux Tuileries, pour se regarder au visage, et se désapprouver les uns les autres.* (Le même : de la ville, chap. VII.)

(*Vaugelas*, 297e rem. — *Th. Corneille*, sur cette rem. — *Wailly*, p. 380. — L'*Académie*, et M. *Laveaux*.)

Voyez, à l'accord du verbe avec son sujet, art. XIV, pag. 605, quelle syntaxe on doit observer quand deux sujets sont liés par la conjonction *comme*, et autres semblables.

Voyez aussi, page 844, l'emploi de *comment*.

DE CRAINTE QUE, CRAINTE DE, DE PEUR QUE.

Crainte de s'emploie avant un nom : *crainte d'accident ; crainte de pis.* — *De crainte de*, *de crainte que* avant un verbe : *Ne nous livrons pas trop,* DE CRAINTE QU'*on ne nous trompe.* — *L'orgueilleux n'approuve rien*, DE CRAINTE DE *se soumettre.* (Le P. Rapin.)

On dit toujours *de peur*, et jamais *peur de* : DE PEUR DES *voleurs ;* DE PEUR QU' *on ne vous critique.* (L'*Académie.*) On le dit même avant un verbe à l'infinitif, quoique la répétition de la préposition *de* paroisse blesser l'oreille. *Charles VII s'abstint de manger, par la crainte d'être empoisonné, et se laissa mourir* DE PEUR DE *mourir.* (Vaugelas.)

(*Th. Corneille*, sur la 52e rem. de *Vaugelas.* — L'*Académie*, p. 55 de ses observ., et son Dict. — *Wailly*, p. 382.)

Quelques-uns omettent la négative après *de crainte*, *de peur ;* et ils disent, par exemple : *Il renonçoit au plaisir* DE PEUR, DE CRAINTE QUE, *s'y abandonnant trop, il oubliât ce qu'il devoit au service de son prince ;* il faut dire : DE PEUR, DE CRAINTE QU'*il* N'*oubliât.*

(*Vaugelas*, et *Th. Corneille*, 506e rem. — Le Dict. de l'*Académie*, au mot *ne.* — Et *Beauzée*, au mot *négation*, et aux mots *crainte*, *peur.*)

DE MÊME QUE.

Lorsqu'on a deux membres d'une comparaison, et qu'on met *de même que* au commencement du premier, on met aussi ordinairement *de même* au commencement du second : DE MÊME *que la cire molle reçoit aisément toutes sortes d'empreintes et de figures,* DE MÊME *un jeune homme reçoit facilement toutes les impressions qu'on veut lui donner.* (L'Académie.)

DE MÊME QUE *le soleil brille sur la terre,* DE MÊME *le juste brillera dans les cieux.*

(Le Dict. de l'*Académie* et celui de *Féraud*, au mot *même.*)

Et.

Cette conjonction copulative est d'usage dans l'affirmation ; sa fonction est de lier simplement les parties d'oraison, et même les phrases d'un discours : *C'est être foible* ET *timide que d'être inaccessible* ET *fière.* (*Massillon.*)

Les gens de bien sont la seule source du bonheur ET *de la prospérité des empires.* (*Le même.*)

Le sage est ménager du temps *et* des paroles. (*La Fontaine.*)

Les personnes qui connoissent toute la délicatesse de la langue françoise, ont soin que les choses que cette conjonction lie, soient du même ordre, et qu'il y aït entre elles uniformité de rapport à l'égard de celle dont elles dépendent en commun ; c'est-à-dire, que la conjonction *et* ne doit joindre que des substantifs avec des substantifs, des adjectifs avec des adjectifs, des verbes avec des verbes. Les exemples vont éclairer ce précepte ; si l'on dit : *David était* ROI *et prophète*, on s'exprime bien, parce que les mots liés se trouvent du même ordre, *roi et prophète* étant substantifs.

Mais si l'on dit : *David étoit* ROI *et* PRUDENT, on sent quelque chose qui déplaît ; c'est la différence d'ordre entre *roi* et *prudent*, l'un étant substantif, et l'autre adjectif.

Il n'y a pareillement rien de choquant dans cette phrase : *Saint-Louis aimoit à chanter les louanges de Dieu* ET *à rendre la justice aux hommes.*

Mais on ne seroit pas content de celle-ci : *Saint-Louis aimoit la justice* ET *à chanter de saints cantiques*, à cause de la disparité des régimes.

(*Girard*, pag. 261, t. 2, de ses Vrais Principes.— Le Dict. critique de *Féraud.*)

La conjonction *et* rend louche le discours, quand, précédée d'un régime direct, elle est suivie d'un sujet qui est séparé de son verbe par un grand nombre de mots ; si je dis : *Je condamne sa paresse*, ET LES FAUTES *que sa nonchalance lui*

a fait faire en beaucoup d'occasions, *m'ont toujours paru inexcusables;* il semble d'abord que *sa paresse et les fautes*, etc., soient tous deux régimes directs, et qu'on veuille dire : *Je condamne sa paresse et les fautes que sa nonchalance lui a fait faire*, etc. Pour éviter cet inconvénient, on pourroit dire : *Je condamne sa paresse*, ET *j'ai toujours regardé comme inexcusables les fautes*, etc.

(L'*Académie*, sur la 119ᵉ rem. de *Vaugelas*, p. 129 de ses observ. — Et *Wailly*, p. 299.)

La copulative *et*, dit *Marmontel*, ne s'emploie point avec les mots qui, régis l'un par l'autre, sont naturellement liés par leur rapport de concordance : comme le sujet et le verbe, le verbe et son régime, le relatif et l'antécédent, l'adjectif et son substantif. C'est lorsque ces mots de même espèce, sans relation l'un avec l'autre, comme deux verbes, deux noms, deux adjectifs se réunissent pour former un terme composé, que la conjonction *et* est nécessaire entre les deux. Je dis entre *les deux*; car, s'il y en a trois ou plusieurs, il n'en est plus de même; et l'usage de *et* varie, selon le caractère qu'on veut donner à l'expression.

Ne s'agit-il que de la liaison de plusieurs mots ensemble, il suffit qu'avant le dernier, *et* marque cette agrégation : *L'esprit*, *la science* ET *la vertu sont les véritables biens de l'homme.*

Elle bâtit un nid, pond, couve *et* fait éclore.
(*La Fontaine*, l'Alouette et ses petits, fab. 22, l. IV.)

Si deux adjectifs sont assez analogues, pour qu'au second, l'article soit inutile, il faut absolument que *et* en tienne lieu : *La foible* ET *timide innocence.* *Et* y est moins nécessaire, si l'article y est employé : *La foible*, *la timide innocence.* Mais s'il y a trois adjectifs, l'article y est indispensable, et *et* y devient superflu : *L'humble*, *la foible*, *la timide innocence.*

S'agit-il de donner à l'énumération plus de poids et plus

d'énergie, *et* se répète à chaque mot, à commencer par le premier :

> Quel carnage de toutes parts!
> On égorge à la fois les enfants, les vieillards,
> *Et* la sœur *et* le frère,
> *Et* la fille *et* la mère,
> Le fils dans les bras de son père! (*Racine*, Esther, I, 5.)

> *Et* le riche, *et* le pauvre, *et* le foible, *et* le fort,
> Vont tous également des douleurs à la mort. (*Voltaire*.)

S'agit-il, non de lier les mots et les idées, mais d'en marquer, d'en graduer, d'en presser la succession, non-seulement la copulative *et* y seroit superflue, mais elle y seroit employée à contre-sens, car ce n'est plus le cas de lier, mais de graduer l'expression :

> Femmes, moines, vieillards, tout étoit descendu;
> L'attelage suoit, souffloit, étoit rendu.
> (*La Fontaine*, le Coche et la Mouche, fab. 133.)

> Captive, toujours triste, importune à moi-même.
> (*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 5.)

> Tout nous trahit, la voix, le silence, les yeux. (*Id.* act. II, sc. 2.)

> Je le vis, je rougis, je pâlis à sa vue. (*Id.* Phèdre, act. I, sc. 3.)

> Il avoit votre port, vos yeux, votre langage. (*Id.* Phèdre, II, 5.)

> Dis-lui que l'amitié, l'alliance, l'amour
> Ne pourront empêcher que les trois Curiaces
> Ne servent leur pays contre les trois Horaces.
> (*Corneille*, Horace, acte II, sc. 2.)

On voit que *et* seroit froid dans ces vives gradations; surtout lorsque, pour rendre l'énumération plus rapide, on supprime l'article :

> Je confesserai tout, exils, assassinats,
> Poison même.................... (*Racine*, Brit., act. III, sc. 3.)

(*Marmontel*, p. 261., leçon 7.)

Et, Ni.

Ces deux *conjonctions* diffèrent entre elles en ce que la liaison exprimée par *et*, tombe purement sur les choses pour les joindre, au lieu que la liaison exprimée par *ni*,

tombe directement sur la négation attribuée aux choses pour la leur rendre commune. Elles se mettent l'une et l'autre à la tête de ce qu'elles lient, n'ayant point d'autre fonction que celle de lier.

La première ne se multiplie point dans l'énumération; on n'en fait usage, comme on vient de le voir, que dans certains cas; mais il faut, dans l'énumération, multiplier *ni* autant de fois qu'il y a de choses auxquelles on veut rendre la négation commune; ainsi l'on dira : *La religion commande des choses difficiles, mais elle n'est* NI *affreuse*, NI *farouche*, NI *cruelle.* (*Benserade.*) — *Les enfans n'ont* NI *passé* NI *avenir; et, ce qui ne nous arrive guère, ils jouissent du présent.* (*La Bruyère*, ch. XI.) — *C'est le sort des choses humaines de n'être* NI *stables* NI *permanentes.* (*Vaugelas.*) — *La boussole n'a point été trouvée par un marin*, NI *le télescope par un astronome*, NI *le microscope par un physicien*, NI *l'imprimerie par un homme de lettres*, NI *la poudre à canon par un militaire.* (*L. Racine*, note 173 du P. de la Religion, ch. V.)
(*Girard*, Vrais principes de la langue françoise, p. 259, t. 2.)

Lorsqu'il y a plusieurs verbes qui se succèdent, c'est communément *ne* qui, avant le premier, tient la place de *ni* : *Je* NE *veux*, NI *ne dois, ni ne puis obéir.* (*Marmontel*, p. 225).

Observez que jamais avec *ni* répété, il ne faut ni *pas*, ni *point.* Ainsi l'on ne dira pas : *Il ne faut* PAS *être* NI *avare* NI *prodigue*, mais bien : *Il ne faut être* NI *avare* NI *prodigue.*
(*Vaugelas*, 389e rem. — *Th. Corneille* et *Chapelain*, sur cette rem. p. 16, t. 3. — Le P. *Buffier*, n° 644. — Et le Père *Bouhours*, p. 89.)

Corneille a fait cette faute dans Horace. (Act. III, sc. 4).

Vous ne connoissez *point* ni l'amour, ni ses traits.

Et Voltaire, son commentateur, l'a relevée.

Quand la conjonction *ni* n'est pas répétée, *pas* ou *point* peut se rencontrer avec *ni*; aussi *Boileau* a-t-il dit :

Ma maison *ni* mon lit ne sont *point* faits pour vous. (Sat. X.)

Remarquons qu'il auroit été plus correct, et plus conforme à l'usage, de dire : NI *ma maison* NI *mon lit ne sont faits pour vous.*

La conjonction *et* sert à unir deux propositions affirmatives, comme : *La vertu* ET *la science sont estimables;* ou à lier une proposition affirmative avec une proposition négative, comme : *je plie* ET *ne romps pas :* mais la conjonction *ni* sert à lier les substantifs, les adjectifs, les verbes et les adverbes, quand la proposition est négative : *Voyez les oiseaux du ciel, ils ne sèment* NI NE *moissonnent.*

(*Wailly*, p. 300. — Et *Demandre*, Dict. de l'Élocut.)

Cependant on trouve souvent *et* au lieu de *ni*, dans les propositions négatives ; et *ni* au lieu de *et*, dans les propositions affirmatives ; mais ceux qui veulent écrire purement doivent éviter de semblables fautes. Par exemple, au lieu de dire avec Roy (dans le ballet des Éléments) :

Je *ne* connoissois pas Almanzor *et* l'Amour ;

Il faut dire, attendu que la phrase est négative :

Je *ne* connoissois pas Almanzor *ni* l'Amour.

(*Dumarsais*, Encyclop. méth. au mot *Conjonction*.)

De même, au lieu de *La poésie* N'*admet* PAS *les expressions*, ET *les transpositions particulières qui ne peuvent pas trouver quelquefois leur place en prose dans le style vif et élevé ;* il faut dire : *La poésie n'admet pas les expressions* NI *les transpositions*, etc. ; ou plus élégamment : *La poésie n'admet* NI *les expressions* NI *les transpositions*, etc. (*Dumarsais*, même ouvrage.)

Boileau a également manqué à l'exactitude qui le caractérise, quand il a dit du sonnet, qu'Apollon

Défendit qu'un vers foible y pût jamais entrer,
Ni qu'un mot déjà mis osât s'y remontrer. (Art poét., ch. II.)

Défendit n'étant pas employé négativement, c'est *et*, et et non pas *ni* que Boileau devoit employer.

On a un semblable reproche à faire à *La Bruyère* (de l'homme, ch. XI), qui a dit : *Il n'est rien que les hommes aiment mieux à conserver,* ET *qu'ils ménagent moins que leur propre vie*, au lieu de NI *qu'ils ménagent moins*, etc.

(*Wailly*, p. 300. — Et M. *Lemare*, 1ère édit. de son Cours théor. et prat., p. 197.)

Toutefois *Vaugelas* (dans sa 41e remi) est d'avis que *ni* ne doit pas se mettre avant la seconde épithète, ou le second adjectif d'une proposition négative, quand cette seconde épithète n'est que le synonyme de la première, et alors il pense que l'on ne doit pas dire : *Il n'est point de mémoire d'un* PLUS RUDE NI *plus furieux combat*; mais bien : *d'un plus rude* ET *plus furieux combat.*

Cependant *Th. Corneille* et *l'Académie*, sur cette remarque, préfèrent encore le *ni*; *Wailly* et *Domairon* pensent que, comme nous n'avons point de synonymes parfaits, il faut toujours employer *ni* dans les propositions négatives.

Enfin avec *ni*, il est bon de retrancher la préposition *de*, exigée ordinairement par la négative : *Quels seront nos transports à la vue de cet immense océan, qui ne connoît* NI DE *fonds*, NI DE *termes*, NI DE *rivages!* (P. du Rivet.)

Il seroit mieux de dire : *qui ne connoît* NI *fond*, NI *terme*, NI *rivage*, sans *de*, et au singulier. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Nota. Au chapitre des verbes (*Accord du Verbe avec son Sujet*), nous examinons la question de savoir si, lorsque deux sujets sont liés par *ni* répété, c'est le singulier ou le pluriel que l'on doit employer; et, aux *disconvenances grammaticales*, nous parlerons de plusieurs cas où la conjonction *ni* et la conjonction *et* sont employées incorrectement.

OU.

Ne dites pas : *Lequel des deux fut le plus intrépide*, DE *César* OU D'*Alexandre?* L'analyse qui suit fera connoître le vice de cette locution. Dans cette phrase : *Lequel des deux fut le plus intrépide*, DE *César* OU D'*Alexandre?* je distingue trois propositions : 1°. *Lequel des deux fut le plus intrépide?* 2°. *César fut-il plus intrépide qu'Alexandre?* (Cette proposition est elliptique.) 3°. *Alexandre fut-il plus intrépide que César?* (Cette proposition est encore elliptique.) César et Alexandre sont donc, chacun, le sujet d'une proposition : or, le sujet d'une proposition ne sauroit être précédé d'une

préposition; l'un et l'autre sujet doivent être nommés purement et simplement, et alors il s'ensuit qu'on doit dire : *Lequel des deux fût le plus intrépide*, César ou Alexandre ? C'est ainsi que parlent les Latins, les Anglois, les Italiens, et tous les peuples qui ont une langue raisonnée. La préposition *de* que l'on a introduite dans ces sortes de locutions, ne peut être regardée comme euphonique; c'est un terme né de l'ignorance ou de l'inattention; et la raison veut qu'on le proscrive.

Il faut dire également sans la préposition *de* : *Ils ne savent qui ils doivent admirer le plus*, ou un roi *qui donne une couronne*, ou un prince *qui la refuse;* parce que les substantifs *roi* et *prince* sont le régime direct du verbe *admirer* sous-entendu, et par conséquent rejettent la préposition *de*, qui annonceroit un régime indirect.

Mais vous direz, par exemple : *Duquel des deux a-t-on le plus honorablement parlé*, de *mon père ou* de *mon oncle ?* parce que la proposition sous-entendue est celle-ci : *A-t-on parlé plus honorablement de mon oncle que de mon père ?* où l'on voit que les substantifs *père*, *oncle*, étant le régime indirect du verbe neutre *parler*, réclament impérieusement la préposition *de*.

Ainsi, l'emploi de la préposition *de* est contraire aux lois de la Grammaire, toutes les fois que les substantifs précédés de la conjonction *ou*, sont sujets ou régimes directs d'un verbe sous-entendu; et l'on connoît, sans recourir à l'analyse, qu'ils sont *sujets* ou *régimes directs*, quand le mot interrogatif *qui* ou *lequel*, n'est pas précédé de la préposition *de*, comme dans ces deux phrases citées précédemment : *Lequel fut le plus intrépide, César ou Alexandre ? Ils ne savent qui ils doivent admirer le plus, ou un roi qui*, etc.

Cette opinion de M. *Boinvilliers* sur la suppression qu'il veut que l'on fasse de la préposition *de*, dans la première locution, est conforme à celle qu'a émise *Domergue* (p. 335

de ses Solutions grammaticales). Toutefois nous nous permettrons de lui faire observer que l'usage n'a point, comme il le dit dans sa grammaire, sanctionné l'emploi de la préposition *de*; et, afin de le lui prouver, et de venir, d'ailleurs, à l'appui de ses excellentes raisons, nous lui citerons les exemples suivants :

Lamoignon, nous irons, libres d'inquiétude,
Discourir des vertus dont tu fais ton étude,
Chercher........................
....
Quel chemin le plus droit à la gloire nous guide,
Ou la vaste science, *ou la vertu* solide.
(*Boileau*, Épître VI.)

Je ne sais, dans son funeste sort,
Qui m'afflige le plus, *ou sa vie ou sa mort.*
(*Corneille*, Rodogune, act. V, sc. dern.)

Lequel vaut mieux, OU UNE VILLE *superbe en marbre, en or et argent, avec une campagne négligée et stérile;* OU UNE CAMPAGNE *cultivée et fertile, avec une ville médiocre et modeste dans ses mœurs?* (Télémaque, liv. XXII.)

Commençons à être amis, et voyons lequel de nous deux sera de meilleure foi avec l'autre; OU MOI, *qui te laisse la vie*, OU TOI, *qui me la devras?* (*La Harpe*, cours de Littér., t. 2.)

On ne savoit, dans l'Europe, qui on devoit plaindre davantage (442), OU UN JEUNE PRINCE *accusé par son père, et condamné à la mort par ceux qui devoient être un jour ses sujets*, OU UN PÈRE *qui se croyoit obligé de sacrifier son*

(442) Cette phrase de *Voltaire* renferme une faute : *davantage*, ainsi que nous l'avons fait voir p. 846, ne pouvant être employé pour *le plus*; mais nous la citons ici à cause de l'emploi de la conjonction *ou* sans la préposition *de*.

propre fils au salut de son empire. (*Voltaire*, Histoire de Russie, année 718.)

> Allez. On apprendra qui doit donner la loi ;
> Qui de nous est César, *ou le pontife ou moi.*
> (*Le même*, Irène, act. IV, sc. 6.)

Je demande qui a le plus de religion, OU LE CALOMNIATEUR *qui persécute*, OU LE CALOMNIÉ *qui pardonne?* (*Le même*, Épit. à mad. du Chatelet, en tête de la tragédie d'Alzire.)

Qui est plus criminel, à votre avis, OU CELUI *qui achète un argent dont il a besoin*, OU BIEN CELUI *qui vole un argent dont il n'a que faire ?* (443) (*Molière*, l'Avare, act. II, sc. 3.)

> Que loûrai-je le plus *ou la cadence* juste,
> *Ou* de ses vers aisés *le tour* harmonieux ? (*Chaulieu.*)

Lequel des deux a tort, OU CELUI *qui cesse d'aimer*, OU CELUI *qui cesse de plaire ?* (*Marmontel*, les quatre Flacons, conte moral.)

On ne savoit ce qu'il falloit le plus admirer dans l'auteur (Champfort), OU SON *génie* OU SON *ame.* (*La Harpe*, cours de Littér. Rem. sur Mustapha.)

> Qui des deux est plus fou,
> *Le prodigue, ou l'avare* ? (443 *bis.*)
> (*Regnard*, épit. à M. le marquis de....)

Qui est le plus coupable, OU CELUI *qui prêche toujours la vérité*, OU CELUI *qui résiste toujours à la vérité?* (L. de *Racine* à M. *Dubois.*)

Il faut éviter avec soin de joindre par la conjonction *ou*, deux membres de phrase dont l'un exige la négative, et l'autre ne l'exige pas : *des pays qui ont été* ou *point* ou

---

(443 et 443 *bis*) Observez que *Molière* auroit dû dire *qui est le plus criminel*, et *Regnard qui des deux est le plus fou*. Voyez-en le motif, p. 252, note 223, vol. Ier.

mal décrits. (Voy. d'Anach.) — Il falloit : *qui n'ont point été décrits, ou qui l'ont été fort mal.*

On y trouve peu ou point d'eau douce ; dites : *on n'y trouve point d'eau douce, ou du moins on y en trouve fort peu.* (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Au chapitre des verbes (*accord du verbe avec son sujet*), nous parlons de la question de savoir si c'est le *singulier* ou le pluriel que l'on doit employer, lorsque *deux sujets* sont liés par *ou* répété.

PARCE QUE, PAR CE QUE.

Parce que, séparé en deux mots, est une conjonction qui sert à marquer la raison de ce qu'on a dit elle signifie *à cause que, d'autant que : La mémoire de Henri IV est et sera toujours chère aux François,* PARCE QU'*il mettoit sa gloire et son bonheur à rendre son peuple heureux.*

J'ai déjà dit que votre enfant ne doit rien obtenir, PARCE QU'*il le demande, mais* PARCE QU'*il en a besoin.*
(*J. J. Rousseau*, Émile, l. II.)

Rien n'enfle et n'éblouit les grandes ames, PARCE QUE *rien n'est plus haut qu'elles.* (Massillon.)

Quand *par ce que* est séparé en trois mots, *par* est une préposition, *ce* est un pronom démonstratif, qui en est le régime, et *que* est un pronom relatif, dont l'antécédent est *ce : par ce que* alors signifie *par la chose*, ou *par les choses que :*
(*Restaut*, p. 422. — *Wailly*, p. 109. — Et le Dict. crit. de *Féraud.*)

Et toi, fils de Vénus,
Vois *par ce que* je suis ce qu'autrefois je fus.
(*Delille*, Enéide, liv. 5.)

Par ce que je vous dis, ne croyez pas, madame,
Que je veuille applaudir à sa nouvelle flamme.
(*Corneille*, Ariane, act. III, sc. 3.)

PENDANT QUE, TANDIS QUE.

Ces deux conjonctions servent à marquer la simultanéité de deux évènements ; mais *Pendant que* n'est guère employé que pour désigner la circonstance ou l'époque commune des choses ; au lieu que *tandis que*, par un usage familier aujourd'hui, sert à marquer des rapports moraux entre les deux choses ; et à faire ressortir les oppositions, les contrastes, les disparates, comme si l'on disoit : *au contraire, au lieu que, au rebours.*

Ainsi *Bossuet*, *Racine*, et *La Fontaine*, voulant présenter uniquement les faits dans leurs rapports chronologiques, se servent du premier terme dans les phrases suivantes :

PENDANT QUE *Rome étoit affligée d'une peste épouvantable, Saint-Grégoire-le-Grand fut élevé malgré lui sur le siége de Saint-Pierre ; il appaisa la peste par ses prières.*

*Pendant qu'*un philosophe assure
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure
Qu'ils ne nous ont jamais trompés.
(*La Fontaine*, f. 142e : un Animal dans la Lune.)

Ces Juifs, dont vous voulez délivrer la nature,
Que vous croyez, Seigneur, le rebut des humains,
D'une riche contrée autrefois souverains,
*Pendant qu'*ils n'adoroient que le Dieu de leurs pères
Ont vu bénir le cours de leurs destins prospères.
(*Racine*, Esther, act. III, sc. 4.)

J.-B. Rousseau, *Racine* et *La Fontaine*, voulant au contraire exprimer l'opposition ou le contraste, ont fait usage de *tandis que :*

C'est l'asile du juste ; et la simple innocence
Y trouve son repos ; *tandis que* la licence
N'y trouve qu'un sujet d'effroi.
(*J.-B. Rousseau*, Ode XIII.)

Et que me servira que la Grèce m'admire,
Tandis que je serai la fable de l'Épire !
(*Racine*, Andromaque, act. III, sc. 1.)

Un Astrologue un jour se laissa cheoir
Au fond d'un puits. On lui dit : pauvre bête,
*Tandis qu'*à peine à tes pieds tu peux voir,
Penses-tu lire au-dessus de ta tête?
(*La Fontaine*, f. 35ᵉ : l'Astrologue.)

Néanmoins on observera que l'*Académie* n'établit aucune différence dans l'emploi de ces deux conjonctions ; mais, puisque le sens de *pendant que* n'est réellement pas celui de *tandis que*, il faut regarder ce silence comme un oubli, et alors se bien garder de les employer indistinctement.

Que.

La conjonction *que* est d'un grand usage. Elle sert à conduire le sens à sa perfection, étant toujours placée entre deux idées, dont celle qui précède est énoncée de manière qu'elle en fait toujours attendre une autre pour former une proposition entière; en sorte que leur liaison ne consiste pas dans une pure jonction ou dans un simple rapport de dépendance, mais dans une union qui fait continuité de sens.
(*Girard*, p. 291, t. II.)

Cette conjonction se présente à chaque instant ; et il n'est pour ainsi dire point de phrase où elle ne se trouve, sans doute parce que l'usage lui a donné la faculté de conduire le sens à son terme par diverses voies ; aussi Girard l'appelle-t-il *conjonction conductive*.

Sa fonction la plus commune est d'être mise à la suite d'un grand nombre de verbes qui expriment des actions ou des opérations de l'esprit ; alors elle sert comme de passage à un autre verbe, ou à une autre proposition qui explique et développe l'objet de ses opérations ; comme dans cette phrase : *Je crois* QUE *l'ame est immortelle*. — *Je doute* QUE *l'on puisse*

être heureux, lorsqu'on a quelques fautes à se reprocher. D'où il arrive que la conjonction *que* doit toujours être suivie d'un autre verbe, qui se met tantôt à quelqu'un des temps de l'indicatif, tantôt à quelqu'un des temps du subjonctif; et à cet égard, les règles que nous avons données, chapitre XX, art. 3, vol. 1er, pour le choix que l'on doit faire de chacun de ces deux temps, nous dispensent d'en parler ici.

La conjonction *que* sert encore à lier les deux termes dans la comparaison : *Il y a dans la jalousie plus d'amour-propre* QUE *d'amour.* (*La Rochefoucauld*, Max. 324.)

En traitant de l'adverbe, nous avons donné les cas où après *que*, dans les phrases comparatives, on doit faire ou ne pas faire usage de la négative *ne*.

Que sert à restreindre les phrases négatives, et alors *ne que* est mis pour *seulement: On* N'*est heureux* QUE *loin du monde* (444). — Il se met aussi pour *ne rien* : *Je* N'*ai* QUE *faire ici ;* c'est-à-dire, *je n'ai rien à faire ici.*

Que sert à marquer un souhait, un commandement, une imprécation; et alors il y a un verbe sous-entendu qui le précède : QU'*il parte tout-à-l'heure*, c'est-à-dire, *je souhaite, je veux, j'ordonne* QU'*il parte tout-à-l'heure.*

Que, après l'impératif, se met pour *afin que : Approchez* QUE *je vous parle.*

Que se met encore après *il y a*, et alors il signifie *depuis que : il y a deux ans* QUE *je ne l'ai vu.*

---

(444) L'usage a placé *ne que* parmi les conjonctions ; mais si on l'y conserve, c'est pour suivre la marche commune aux Grammairiens; car ce n'est pas une conjonction, attendu qu'elle ne sert point à lier une proposition à une autre. Dans cette phrase : *On* N'*est heureux* QUE *loin du monde*, il n'y a qu'une proposition, par conséquent point de liaison à opérer. *Ne que* accompagne toujours un verbe ou un adjectif qu'il modifie ; et, de cette dernière fonction, il résulte que c'est un adverbe.

Que signifie *et cependant*: *Les avares auroient tout l'or du Pérou*, QU'*ils en désireroient encore.*

Que, après l'interrogation, se met pour *puisque:*

> Qu'avez-vous donc, dit-il, *que* vous ne mangez point?
> (*Boileau*, Sat. III.)

Que s'emploie encore pour l'énergie, et pour donner plus de force à ce qu'on dit : *C'est une chose bien difficile* QUE *de savoir conserver ce qu'on a.*

Que se met pour *lorsque, quand, si*, etc., lorsqu'à des propositions qui commencent par ces mots, on en joint d'autres sous le même régime par le moyen de la conjonction *et: Lorsqu'on a des dispositions, et* QU'*on veut étudier, on fait des progrès rapides.* — *Un honnête homme ne doit jamais rien faire d'indigne de lui, quand il ne seroit pas exposé aux regards du monde, et* QU'*il n'auroit que lui-même pour témoin de ses actions.* — *Si les hommes étoient sages et* QU'*ils suivissent les lumières de la raison, ils s'épargneroient bien des chagrins.*

Enfin, *que* se joint à beaucoup de mots, conjonctions, prépositions, adverbes; tels que : *afin, sans, avant, après, encore, pourvu, ainsi, aussi, bien, dès*, etc., avec lesquels il forme des *locutions conjonctives.*

Dieu accorde le sommeil aux méchants, AFIN QUE *les bons soient tranquilles.* (Pensée de *Sadi.*)

Le mérite des hommes a sa saison, AUSSI BIEN QUE *les fruits.*
(La Rochefoucauld, Max. 291.)

> *Ainsi que* la vertu, le crime a ses degrés.
> (*Racine*, Phèdre, act. IV, sc. 2.)

Les hommes ont la volonté de rendre service JUSQU'À CE QU'*ils en aient le pouvoir.* (*Vauvenargues.*)

Les grands hommes entreprennent de grandes choses,

PARCE QU'*elles sont grandes, et les fous*, PARCE QU'*ils les croient faciles.* (Le même.)

POURVU QU'*on sache la passion dominante de quelqu'un, on est assuré de lui plaire.* (*Pascal.*)

Puisqu'on plaide, et *qu'*on meurt, et *qu'*on devient malade,
Il faut des médecins, il faut des avocats. (*La Fontaine*, fab. 245.)

Platon compare l'or et la vertu à deux poids qu'on met dans une balance, et dont l'un ne peut monter SANS QUE *l'autre baisse.* (Voy. *d'Anacharsis*, ch. LV, liv. 5.)

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords :
On n'y peut plus rentrer *dès qu'*on en est dehors.
(*Boileau*, Sat. X.)

(*Wailly*, p. 201. — Et *Lévizac*, p. 222, t. 2.)

La conjonction *que* a encore d'autres usages, et il n'y a qu'une longue habitude de la langue qui en puisse donner la connoissance; on en trouvera dont nous ne parlons pas, dans le Dictionnaire de l'*Académie*, auquel nous renvoyons.

QUAND.

Ce mot, lorsqu'il est employé comme conjonction, signifie *encore que*, *quoique*, *bien que*, et alors on s'en sert avec un des deux conditionnels : avec le conditionnel présent, si le verbe de la phrase relative est au futur ou au conditionnel présent : *Je* SEROIS *votre ami*, QUAND *bien même vous ne le* VOUDRIEZ *pas.*

Avec le conditionnel passé, si le verbe de la phrase relative est au conditionnel passé : *Je ne* SEROIS *pas* VENU *à bout d'achever* QUAND J'AUROIS TRAVAILLÉ *toute la journée.*

On observe la même chose avec *quand* mis pour *si* : *quand vous* AURIEZ CONSULTÉ *quelqu'un sur votre ouvrage, vous n'*AURIEZ *pas mieux* RÉUSSI. (Le Dict. de l'*Académie*.)

QUOIQUE.

Cette conjonction signifie *encore que, bien que;* elle s'écrit en un seul mot, et régit toujours le subjonctif: QUOIQU'*il* AIMÂT *la gloire, il la cherchoit dans le témoignage de ses actions, et non pas dans le témoignage des hommes.* (*Fléchier*, Oraison fun. de M. de Montausier.)

> *Quoique* le ciel *soit* juste, il permet bien souvent
> Que l'iniquité règne, et marche en triomphant.
> (*Voltaire*, Don Pèdre, act. V, sc. 1.)

On dira cependant bien : QUOIQUE *peu riche il est généreux;* mais alors le subjonctif est supprimé par l'ellipse.
(*Th. Corneille*, sur la 100e et la 479e remarque de *Vaugelas.* — *Ménage*, 85e ch. de ses observations. — *Restaut*, p. 437. — Et *Wailly*, p. 268.)

Il y a donc une faute dans cette phrase dont un Grammairien a fait un exemple : *Je fis l'année dernière moins d'ouvrage,* QUOIQUE *je* TRAVAILLAI *plus assidûment que je n'ai fait celle-ci;* Il falloit dire : QUOIQUE *j'*AIE TRAVAILLÉ.....
(*Restaut*, p. 437.)

Vaugelas, p. 146 de la 1re édition de ses remarques, s'est servi de *quoique* avec le conditionnel passé : QUOIQUE *quelques-uns* SEROIENT *d'avis que, nonobstant l'équivoque, on dît toujours Arrien, et jamais Arrian;* il devoit dire : QUOIQUE *quelques-uns* SOIENT *d'avis qu'on dise toujours Arrien...* ou mieux encore : QUOIQUE *plusieurs* SOIENT *d'avis,* afin d'éviter la cacophonie de *que, quelques.* (*Ménage*, 85e ch.)

Quoique ne doit point s'unir à des participes présents : QUOIQUE *n'*AYANT *pu recueillir les particularités de la vie de..... il mérite d'être préservé de l'oubli.* (Formey.) La construction de cette phrase, dit *Mallet du Pan*, est d'autant plus bizarre, qu'*ayant* ne se rapporte pas même au sujet du

verbe *mérite ;* ou que, pour mieux dire, il ne se rapporte à rien. Il falloit : QUOIQUE *je n'*AIE *pu recueillir*, etc.

Lorsqu'un membre d'une période commence par *quoique*, et que le commencement du second membre exige la même marche, il ne faut pas répéter *quoique* au second membre, mais il faut mettre *que* à la place : QUOIQUE *Dieu soit bon, et* QU'*il soit toujours prêt à recevoir les pécheurs à repentance, cependant*, etc. (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Enfin, prenez garde de ne jamais mettre cette conjonction avec un *que*, à cause de la cacophonie. Ainsi, au lieu de dire : *Je vous assure* QUE, QUOIQU'*il soit très-instruit et jeune, il est très-modeste*, dites : *Je vous assure* QUE, *bien qu'il soit*, etc.

(*Vaugelas*, 100e rem. — Et l'*Académie*, p. 106 de ses observ.)

QUOIQUE, QUOI QUE.

Quoique est, comme on vient de le voir, une conjonction qui signifie *encore que*, *bien que*, mais *quoi* construit avec *que* et séparé de ce mot, signifie *quelque chose que* :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin (*)
Est toujours, *quoi qu'*il fasse, un méchant écrivain.
(*Boileau*, Art Poét. ch. I.)

Souvenez-vous, *quoi que* le cœur vous dise,
De ne jamais former nulle hantise,
Qu'avec des gens dans le monde approuvés.
(*J. B. Rousseau*, Ép. V, l. 2.)

Quoi que, dans ces exemples, veut dire *quelque chose que*.

(Voyez ce que nous disons sur cette expression, p. 450.)

Regnier-Desmarais, p. 280. — Et le Dict. de l'*Académie*.)

(*) *Divin* est une expression incorrecte. Voy. p. 259, note 226 bis, ce que nous disons à ce sujet.

Si.

Cette conjonction conditionnelle et dubitative peut se résoudre par *en cas que, pourvu que, à moins que :*

> Nul empire n'est sûr, s'il n'a l'amour pour base. (*Villefré.*)

Si *la vie et la mort de Socrate sont d'un sage, la vie et la mort de Jésus sont d'un Dieu.* (*J.-J. Rousseau*, Émile, liv. IV.)

On peut se servir de *si* au premier et au second membre d'une période; mais il est plus élégant de changer le *si* du second membre en *que*, et alors, comme ce *que* marque par lui-même le doute, on fait usage du subjonctif :

> C'est le dernier remède; et s'il y faut venir,
> Et *que* de mes malheurs cette pitié vous *dure*,
> Vous serez libre alors de venger mon injure.
> (*P. Corneille*, le Cid, act. III, sc. 2.)

> *Si* vous saviez ma honte, et *qu'*un avis fidèle
> De mes lâches combats vous *portât* la nouvelle!
> (*Racine*, Mithridate, act. IV, sc. 5.)

(Le P. *Buffier*, n° 667. — L'*Académie*, p. 392 de ses observ. sur la 377e rem. de *Vaugelas*. — Et *Marmontel*, p. 314.)

CHAPITRE IX.

DE L'INTERJECTION.

L'*INTERJECTION* sert à peindre d'un seul trait les affections subites de l'ame; ce n'est, pour ainsi dire, qu'un cri, mais ce cri tient la place d'une proposition entière.

Les *Interjections* se divisent de la manière suivante, savoir :

1°. Pour la douleur ou l'affliction : *Ah! aïe! ouf! ahi! hihi! hé! hélas!*
2°. Pour la joie et le désir : *Ah! bon!*
3°. Pour la crainte : *Ah! hé!*
4°. Pour l'aversion, le mépris, le dégoût : *Fi! fi donc!*
5°. Pour la dérision : *Oh! hé! zest!*
6°. Pour l'admiration : *Oh!*
7°. Pour la surprise : *Oh! ha!*
8°. Pour encourager : *Ça! ho ça!*
9°. Pour avertir : *Holà! hem! oh!*
10°. Pour appeler : *Holà! hé!*
11°. Pour le silence : *Chut! st!*

(*Lévizac*, p. 237, t. II.)

Il faut encore considérer comme *Interjections* certains mots qui ne le sont pas de leur nature, et qui le deviennent par l'usage qu'on en fait pour exprimer quelque mouvement de l'ame; tels sont : *bon Dieu! miséricorde! paix! tout beau!* tels sont également le *Ventre saint gris* de Henri IV, beaucoup de mots dont *Molière* fait usage, comme *morbleu! parbleu! diantre! corbleu!* etc., et une infinité d'autres expressions semblables.

Beaucoup de personnes écrivent indistinctement les Interjections *ah!* et *ha! ô! oh!* et *ho! eh!* et *hé!* Cette diversité d'orthographe vient de la difficulté de représenter nette=

ment, par l'écriture, le mouvement de l'organe dans l'espèce de cri inarticulé que nous arrache une émotion vive. On n'a su où étoit l'aspiration; les uns l'ont mise après la voyelle, les autres, auparavant.

Cependant il seroit avantageux, pour terminer cette incertitude, que l'on écrivît ces *Interjections* d'une manière uniforme; mais, comme nous n'en sommes pas à ce point, et que quelques lecteurs scrupuleux pourroient désirer d'être en état de faire un choix, nous allons, pour les satisfaire, leur donner une définition de chacune de ces sept *interjections* :

Ah! exprime la joie, la douleur, l'admiration, la commisération, l'impatience : Ah! *quel plaisir!* Ah! *que cela me fait mal!* Ah! *quelle pitié!* (Le Dict. de l'*Académie*.) — Ah! *que je suis heureux de revoir un ami!* (*Domergue*.)

> *Ah!* que de la vertu les charmes sont puissants!
> (*Th. Corneille*, Essex, act. III, sc. 4.)

> *Ah!* que la renommée est injuste et trompeuse! (*Voltaire*.)

> *Ah!* ne me parlez pas d'un vieux célibataire.
> (*Dorat*, le Célibat.)

> *Ah!* s'il est un heureux, c'est sans doute un enfant.
> (*Villefré*.)

Ah n'est souvent qu'une particule explétive, servant à rendre l'expression plus forte, plus énergique :

> *Ah!* si du fils d'Hector la perte étoit jurée.
> (*Racine*, Andromaque, act. I, sc. 2.)

> *Ah!* si d'une autre chaîne il n'étoit point lié.
> (Le même, Bajazet, act. III, sc. 8.)

Ha! est particulièrement employé pour exprimer la surprise et l'étonnement.

Ha! *l'homme savant, on vous y prend aussi.* (*Domergue*.) — Ha! *voyons donc qu'est-ce que l'éloquence?* (*Fénélon*.)

> *Ha!* vous êtes dévôt, et vous vous emportez!
> (*Le Tartufe*, act. II, sc. 2.)

Ha! *vous voilà.* (L'*Académie*.)

Mais pourquoi cette différence d'orthographe? voici la raison qu'en donne M. *Boniface* (page 290 de son Manuel) : Si l'on éprouve un sentiment de joie, de douleur, une émotion vive, on l'exprime en proférant le son *a* prolongé (*ah!*), et c'est le *h* qui, placé après ce son, peint cette durée.

Un homme, plongé dans ses réflexions, marche sans regarder devant lui; il trouve quelque chose qui l'arrête : un fossé par exemple; il fait un mouvement, et, dans sa surprise, s'écrie : *ha!* ici le son n'est point prolongé, la voix s'arrête sur *a*, qui est précédé d'une aspiration causée par la frayeur, le saisissement.

Oh! s'emploie dans l'exclamation.

Oh! *que nous ne sommes rien.* (*Bossuet.*)

Oh! *qu'il est cruel de n'espérer plus!* (*Télémaque*, liv. XVIII.)

Oh! sert aussi à exprimer l'affirmation : Oh! *pour le coup, j'avois tort.* (*Domergue.*)

Oh! *que la nature est sèche, qu'elle est vide quand elle est expliquée par des sophistes!* (M. de *Chateaubriand*, gén. du Christ. Ier vol. ch. VIII.)

L'Interjection *Ho!* marque l'étonnement : Ho! *que me dites-vous là!* (*Domergue*, l'*Académie.*)

Elle sert aussi à appeler : Ho! *venez un peu ici.* (L'*Académie* et *Domergue.*)

Enfin l'interjection *ô* sert a marquer les autres passions, les autres mouvements de l'ame : ô *siècle!* ô *temps!* ô *mœurs!* (L'*Académie.*)

O! *qu'il est difficile de se modérer dans une grande fortune!* (L'*Académie.*)

O! *suprême plaisir de pratiquer la vertu.* (*Domergue.*)

O! *si la sagesse étoit visible, de quel amour les hommes s'enflammeroient pour elle!* (D'*Olivet*, trad. de Cicér.)

D'une ame généreuse, ô volupté suprême!
Un mortel bienfaisant approche de Dieu même!
(*Racine* le fils, Poème de la Religion, ch. VI.)

O mon fils! adorez Dieu, et ne cherchez pas à le connoître.
(L'abbé *Barthelemy*.)

O passion du jeu! hé quoi! l'homme en délire,
Même avec des hochets, se blesse et se déchire! (*Le Mierre.*)

Eh! exprime l'admiration, la surprise: Eh! *qui auroit pu croire que...* (L'*Académie*, et *Voltaire*, Ier Art. des éclaircissem. addit. et correct. dern. vol.)

Eh! qui n'a pas pleuré quelque perte cruelle! (*Delille.*)

Hé! sert principalement à appeler: Hé! *viens ça*; ce qui ne se dit qu'à des personnes fort inférieures.
(L'*Académie* et *Voltaire.*)

Hé! convient mieux que *eh!* lorsqu'on veut avertir de prendre garde à quelque chose; comme: Hé! *qu'allez-vous faire?* (L'*Académie.*)

Hé! dit *Caminade*, semble avoir un degré de force que n'a pas *eh!* C'est pour cela qu'il faut écrire *hé bien! hé quoi!* par un *h* initial, et non pas par un *h* final:

Hé bien! contentez donc l'orgueil qui vous enivre.
(*Boileau*, Épître X.)

Voltaire est d'avis d'écrire *eh quoi! eh bien!*

On se sert aussi de *hé!* pour marquer la douleur: Hé! *que je suis misérable!* ou pour témoigner de la commisération: Hé! *pauvre homme, que je vous plains!* (L'*Académie.*)

Hé! mon père, oubliez votre rang à ma vue.
(*Racine*, Iphigénie, act. II, sc. 2.)

Enfin, la tragédie et l'élégie emploient le plus souvent l'exclamation *eh!*

La comédie, la fable, le style familier font un plus grand usage de l'interjection *hé!*

Les interjections n'ont pas de place fixe dans le discours; mais elles y figurent selon que le sentiment qui les produit,

les manifeste à l'extérieur : la seule attention qu'on doive avoir, c'est de ne jamais les placer entre deux mots que l'usage a rendus inséparables, comme entre le sujet et le verbe, entre l'adjectif et le substantif qu'il modifie.

L'Interjection ne prend ni l'inflexion du genre, ni celle du nombre. Cependant, observe *Domergue*, quand elle s'annonce par un substantif, elle subit la loi des substantifs, et prend le nombre qu'indique la pensée. Un chrétien, par exemple, ne reconnoissant qu'un Dieu, écrira toujours *grand Dieu!* au singulier; mais dans le système de la religion païenne, où l'on reconnoissoit plusieurs dieux, on écrit au pluriel, *grands dieux!*

Enfin, l'Interjection est plus usitée dans le dialogue que dans le discours oratoire; elle convient plus à la comédie qu'à la tragédie; mais n'oubliez pas que rien ne seroit plus déplacé dans une période qu'une Interjection employée sans nécessité, et que n'avoueroit pas le sentiment.

CHAPITRE X.

DE L'ORTHOGRAPHE (445).

§. 1er.

DANS la première partie de cette Grammaire, nous avons considéré les lettres selon le rapport qu'elles ont avec les sons, c'est-à-dire, quant à la prononciation : ici nous allons les considérer comme représentatives du son, et destinées à le peindre aux yeux. Avant que d'entrer dans le détail des régles qui regardent les lettres considérées sous ce second rapport, c'est-à-dire, quant à l'orthographe, nous croyons indispensable de parler des motifs sur lesquels les écrivains,

(445) Ce mot vient de deux mots grecs ὀρθὸς (*orthos*), droit, correct; et γράφω (*graphô*), j'écris; ainsi les personnes qui ne mettent point de *h* après le *t*, font une faute, et contre l'étymologie, et contre l'usage.
(Le Dict. de *Morin* et celui de l'*Académie*.)

Quoique l'on dise *orthographe*, il faut dire *orthographier*, et non *orthographer*.

(L'*Académie*, dans son observation sur la 118e rem. de *Vaugelas*. — *Th. Corneille*, sur cette rem. — *Ménage*, chap. 51; — et le Dict. de l'*Académie*.)

Ajoutons qu'anciennement on disoit *l'orthographie*.

Tu euiteras toute ORTHOGRAPHIE *superflue et ne mettras aucunes lettres en tels mots, si tu ne les prononces en les lisant*, etc.
(Abrégé de l'Art poétique par Ronsart, édit. de 1561.)

De là M. *Leduc* (l'un des rédacteurs du Manuel des amateurs de la Langue Françoise) conclut qu'il seroit plus raisonnable de dire *Orthographie*, car *Orthographe* ne devroit s'entendre que de celui qui enseigneroit l'*Orthographie*, comme *géographe* s'entend de celui qui pratique ou enseigne la *géographie*.

tant anciens que modernes, fondent les différentes réformes qu'ils ont voulu y introduire.

La principale raison que donnent ces écrivains, c'est que les caractères appelés *lettres* sont institués pour représenter les divers sons qu'on forme en parlant; que, cependant, il y a quantité de mots où les mêmes lettres se prononcent d'une manière très-différente, et quantité d'autres où tantôt elles se prononcent, et tantôt elles ne se prononcent pas; et que, comme la parole écrite ne doit être proprement que l'image de la parole prononcée, il est juste par conséquent de réduire l'orthographe à la prononciation propre et primitive de chaque lettre.

Ce n'est pas tout: quand on aura, disent-ils, réglé l'orthographe sur la prononciation, les femmes, les enfants et les étrangers ne seront plus embarrassés, comme ils le sont, pour deviner de quelle manière il faut prononcer plusieurs mots, dans la prononciation desquels les lettres, ou se suppriment ou s'altèrent, de telle sorte qu'elles ne se font pas entendre, ou qu'elles rendent un son tout différent de celui qu'elles ont par elles-mêmes.

Nous ne rapporterons pas ici les divers projets de ces réformateurs: cela seroit plus curieux qu'utile; et, puisque notre intention n'est pas de discuter leur plus ou moins de justesse, nous allons nous borner à les examiner sous un point de vue général.

C'est abuser du principe sur lequel ces novateurs se fondent, que de prétendre que *les lettres étant instituées pour représenter les sons, l'écriture doit se conformer à la prononciation;* car cette règle générale a ses exceptions comme toutes les autres règles; et vouloir réformer tout ce qui en est excepté, c'est comme si un grammairien, se fondant sur les principes généraux de la Grammaire, vouloit y ramener toutes les conjugaisons des verbes irréguliers d'une langue et toutes les façons de parler, qu'un long et constant usage a délivrées de la servitude de la syntaxe.

Parmi toutes les langues que l'on connoît, il n'en est pas

une seule dont toutes les lettres se prononcent toujours de la même manière, et où le son des voyelles et des consonnes ne varie souvent, selon les différents mots qu'elles forment, parce qu'il est impossible que les diverses combinaisons des lettres n'apportent de la différence dans le *son propre de chaque nation.*

C'est ainsi que, dans la musique, les mêmes notes ne retiennent pas entièrement le même son et la même force quand elles sont jointes, que quand elles sont séparées, ou lorsqu'elles sont jointes avec de certaines notes, ou qu'elles le sont avec d'autres. Plusieurs couleurs différentes entre elles ne font pas non plus le même effet aux yeux, si elles sont vues seules et séparées, ou si elles sont vues ensemble, et à une certaine distance les unes des autres. Et ce qu'on dit ici, soit des sons, soit des couleurs, peut s'appliquer à toutes les choses simples, lorsqu'on vient à les combiner et à les joindre. Car telle est la loi de toute combinaison, que deux choses mises ensemble empruntent toujours je ne sais quoi l'une de l'autre; de sorte que, quand même nous aurions autant de caractères que certaines langues orientales, il seroit toujours impossible que nous n'eussions pas plus de sons que de caractères.

Pour revenir aux différentes manières dont quelquefois les mêmes lettres se prononçent dans toutes les langues, selon les différentes combinaisons qu'elles forment, on peut avancer hardiment qu'il n'y a aucune langue dans l'Univers dont les différentes articulations soient suffisamment exprimées par les lettres de son alphabet, et dans laquelle, par conséquent, il n'arrive souvent que les mêmes lettres servent à représenter des sons différents.

Les Grammaires hébraïques, en parlant de la prononciation des lettres, marquent que la lettre כ a deux prononciations: avec le *daghès* כּ, elle se prononce *caph ;* et sans *daghès*, ou avec le *raphé* כֿ, elle se prononce comme le ח *cheth.* De même que notre langue a plusieurs lettres qui ne se prononcent pas toujours dans les mots où elles s'écrivent,

de même la langue hébraïque a *l'aleph*, le *hé*, le *vav*, et le *jod*, qui ne passent pas toujours de l'écriture dans la prononciation, et que, par cette raison, on appelle *lettres dormantes* ou *qui reposent*.

On sait pareillement que, chez les Grecs, le *gamma* avant un autre *gamma*, ou avant un *cappa*, ou un *chi*, ne se prononçoit à peu près que comme s'il étoit écrit par un *ny*. Et de là vient qu'après les Latins, nous écrivons et nous prononçons par *n* la première syllabe des mots *ange*, *ancre*, *anguille*, et quantité d'autres, qui viennent du Grec ἄγγελος, ἄγκυρα, ἔγχελυς.

On n'a qu'à lire ensuite *Priscien* sur les lettres romaines, pour voir que l'Orthographe latine avoit autant d'anomalies que la nôtre; l'italien et l'espagnol n'en ont pas moins; il y en a en allemand d'aussi choquantes pour ceux qui veulent partout la précision géométrique; et la langue angloise, qui est, selon les Anglois, un arbre saxon sur lequel le latin et le françois ont été entés, peut fournir toute seule plus d'exemples d'une orthographe différente de la prononciation, que toutes les autres langues ensemble.

Pourquoi l'honneur de notre langue seroit-il plus intéressé au succès de tous les systêmes que *Dubois*, *Meigret*, *Pelletier*, *Ramus*, *Rambaud*, *De Lesclache*, *l'Artigault*, *l'abbé de Saint-Pierre*, *Dumarsais*, *Duclos*, *Wailly* et *Voltaire* ont proposés pour réformer son orthographe? La gloire de la langue françoise n'est véritablement intéressée qu'au maintien de ses usages, parce que ses usages font ses lois, ses richesses et ses beautés.

Mais ce qu'on ne peut trop dire ni trop répéter à ceux qui, sur des raisons spécieuses, mais mal entendues, veulent, de leur autorité privée, réformer l'Orthographe françoise, c'est que l'usage n'a pas moins de droit et de juridiction sur la prononciation des mots que sur les mots mêmes; et, comme la prononciation de plusieurs mots vient à varier de temps en temps, selon le caprice de l'usage, il faudroit aussi de temps en temps varier l'orthographe des mêmes mots, pour

en représenter la prononciation courante. Ainsi la réforme qu'on feroit aujourd'hui pour que l'orthographe fût d'accord avec la prononciation, ne tarderoit guère à avoir besoin d'une autre réforme.

D'ailleurs, si l'on établissoit pour maxime générale que la prononciation doit être le modèle de l'orthographe; le Normand, le Picard, le Bourguignon, le Provençal écriroient comme ils prononcent; car, dans le système des novateurs, cette liberté devroit leur être accordée; alors on verroit des ouvrages qui seroient vraiment françois, et dont les mots ne seroient corrompus que dans la prononciation et dans l'Orthographe: de là, la source de l'altération des anciennes langues.

Sur l'objection faite par les prétendus réformateurs, que les femmes et les enfants éprouvent de grandes difficultés à bien retenir la valeur de chaque lettre, et les différentes variations qu'un long usage y a introduites, nous leur demanderons où l'on en seroit, si, par un semblable motif, il falloit aussitôt y remédier par un changement uniforme de l'Orthographe; nous leur demanderons pourquoi les enfants n'apprendroient pas à lire comme leurs pères l'ont appris, et pourquoi les femmes qui veulent s'instruire par la lecture et cultiver leur esprit, ne se serviroient pas des moyens qui sont entre les mains de tout le monde, pour la juste prononciation de chaque lettre.

Sur l'autre objection qu'ils font, que les étrangers ont une très-grande peine à bien prononcer notre langue, nous ne pouvons nous empêcher d'être étonnés que l'on exige que la langue françoise fasse à l'égard des étrangers ce que nulle langue ne fait, ni ne doit faire, à l'égard de ceux pour qui elle est étrangère. La peine que nous avons de bien prononcer le *ch*, et certaines autres lettres de la langue allemande, ne nous a jamais fait prétendre que les Allemands dussent changer leurs caractères, pour nous en faciliter la prononciation. Nous n'avons jamais prétendu non plus que les Anglois, réglant leur Orthographe sur la nôtre, discontinuassent d'écrire par A une infinité de mots qu'ils prononcent par un E

ouvert. La difficulté de la prononciation du *x*, du *g* et de l'*i* consonne des Espagnols, dans les mots *axedrez*, *muger*, *ojos*, et dans plusieurs autres semblables, ne fait point croire à cette nation qu'elle dût, pour cela, réformer son Orthographe ou sa prononciation. Enfin, quoique ceux qui commencent à apprendre l'italien, soient surpris de voir qu'il faut prononcer *figliuolo* à-peu-près comme s'il étoit écrit *filiolo*; et quelque peine qu'ils aient d'abord à accommoder leur écriture et leur prononciation à ce qui leur paroît extraordinaire en d'autres mots, où les lettres ont un son différent de celui de leur première institution; les Italiens ne se sont jamais crus pour cela obligés à rien innover dans leur langue, pour la commodité de ceux qui ne la savent pas.

De même que c'est à ceux qui sont étrangers dans un pays, de se conformer aux lois et aux coutumes du pays, de même, c'est à ceux qui veulent apprendre une langue qui n'est pas la leur, de s'assujétir à ses règles et à ses irrégularités; et pourquoi changerions-nous en cela nos usages pour les étrangers, qui ne changent les leurs pour personne? pourquoi ne feroient-ils pas à l'égard de notre langue, ce qu'ils font à l'égard des autres, et ce que nous essayons tous les jours de faire à l'égard de celles qui nous sont étrangères?

Si donc, ceux qui ont proposé une réforme dans notre Orthographe en avoient bien examiné les inconvénients; s'ils avoient considéré ce qui se fait dans les autres langues; s'ils s'étoient bien pénétrés de cette vérité incontestable, que notre Orthographe est fondée sur la raison, puisqu'elle nous donne des notions plus faciles de l'origine, et par conséquent de l'intelligence des mots, et que, par elle on peut avoir une connoissance plus juste et plus nette des règles de la Grammaire; ils n'entreprendroient certainement pas de la réformer, ni sur le principe, dont ils abusent, que l'écriture doit représenter la prononciation; ni encore moins sur la difficulté que les femmes et les enfants ont à apprendre à bien lire, ni enfin sur celle que les étrangers ont à bien prononcer notre langue.

Au surplus, et cela répond plus victorieusement encore

que tout ce qu'on vient de lire, aux divers projets tendant à la réforme de l'Orthographe ordinaire, c'est que *Regnier-Desmarais, le P. Buffier, le P. Bouhours, MM. de Port-Royal, Beauzée, Condillac, Girard, d'Olivet*, et le plus grand nombre des Grammairiens modernes, se sont constamment opposés à leur adoption; c'est que *les écrivains* du siècle de Louis XIV, et enfin l'*Académie*, juge auquel doit se soumettre tout auteur, quelque célèbre, quelque éclairé qu'il soit, les ont rejetés.

Cependant, on est forcé de convenir qu'il auroit fallu observer quatre choses, pour amener les lettres considérées comme sons, à leur perfection :

1°. Que toute lettre marquât quelque son; c'est-à-dire, qu'on n'écrivît rien qu'on ne prononçât;

2°. Que tout son fût marqué par une lettre; c'est-à-dire, qu'on ne prononçât rien qui ne fût écrit;

3°. Que chaque lettre ne marquât qu'un son, ou simple, ou double : car ce n'est pas contre la perfection de l'écriture qu'il y ait des lettres qui aient un son double, puisque par-là elles la facilitent en l'abrégeant;

4°. Qu'un même son ne fût point marqué par des lettres différentes.

Mais, comme il n'y a pas une seule langue où ces quatre choses soient observées, on doit donc suivre, avec une sorte de scrupule, l'Orthographe adoptée par les Grammairiens et les écrivains les plus accrédités, et surtout celle qu'indique, dans son Dictionnaire, l'*Académie*, ce corps respectable auquel la nation a spécialement et exclusivement reconnu le droit d'y faire des changements.

De ce que nous venons de dire, concluons que :

L'Orthographe est la manière d'écrire les mots d'une langue conformément au bon usage, c'est-à-dire, à l'usage qu'ont adopté la *majorité des écrivains*, l'*Académie*, et les Grammairiens les plus accrédités.

Ainsi, nous écarterons tous les projets de réforme proposés par *Dubois, Meigret, Bérain, Duclos, Wailly, Voltaire*, etc., etc., et avant de parler des signes orthographiques, qui

sont : les *accents*, l'*apostrophe*, le *tiret*, le *tréma* ou *diérèse*, la *cédille*, la *parenthèse*, et les différentes marques de *ponctuation*; nous donnerons quelques principes généraux d'Orthographe.

Voyez, §. 1. *Orthographe des verbes*, ce que nous disons sur la proposition faite par un nommé *Bérain*, et adoptée par *Voltaire*, de substituer la combinaison AI, à la combinaison OI, dans les imparfaits, les conditionnels, et plusieurs autres mots de notre langue.

PRINCIPES GÉNÉRAUX D'ORTHOGRAPHE.

§. 2.

L'Orthographe françoise ne paroît si difficile et si bizarre, que parce qu'on néglige beaucoup trop la distinction des *genres* et la *dérivation*; ces deux principes, à l'aide desquels on peut écrire sans difficulté la presque totalité de nos mots, sont les plus étendus qu'il y ait dans notre langue :

1o. De la distinction *des genres*, résulte cette règle, qui s'applique à un très-grand nombre de mots :

On écrit avec un *e* muet final les substantifs féminins terminés par :

Le son AI; exemple : une *raie*, une *claie*, une *baie*, etc., etc.; excepté la *paix*.

Le son É; ex. : une *croisée*, une *épée*, etc., etc.; excepté *clef*: les mots en *tié* comme *amitié*; et ceux en *té* qui ne sont pas des participes employés substantivement. On écrira donc avec un *e*, *charité*, et avec deux, *dictée*; à cause du verbe *dicter*, dont il est le participe.

Remarque. Les substantifs féminins en *té* qui expriment une idée de *contenance*, prennent *tée* : une *assiettée* (ce que contient une assiette); une *hottée* (ce que contient une hotte), etc. — Ces substantifs sont : *assiettée*, *charretée*, *hottée*, *jattée*, *plattée*, *pelletée*, *potée*, etc., etc.

Le son I; ex. : la *vie*, la *jalousie*, etc.; excepté : *souris*, *fourmi*, *brebis*, *houri*, la *merci*.

Le son U; ex. : la *rue*, la *vue*, etc.; excepté : *bru*, *glu*, une *tribu*, *vertu*.

Le son EU; ex. : *lieue*, *queue*, etc.; sans exception.

Le son oi; ex. : *joie, proie*, etc.; excepté : la *foi*, une *croix*, la *voix*, une *noix*, de la *poix*.

Le son ou; ex. : *joue, roue*, etc.; excepté : *toux* (causée par un rhume).

De même, dans les substantifs dont le son final est *al*, *ol*, *ul*, *ir*, *oir*, *ur* : une *cabale*, une *boussole*, une *bascule*, de la *cire*, la *gloire*, la *culture*.

2°. Très-souvent la consonne finale d'un mot ne sonne pas; pour la connoître, il faut avoir recours à la *dérivation*, c'est-à-dire, il faut consulter les mots qui en sont formés, et qu'on appelle *dérivés*.

D'après ce principe on écrira :

BOND,		*Bondir.*
BÂT,		*Bâtir.*
BORD,		*Border.*
BOIS,		*Boiserie.*
BERGER,		*Bergerie.*
CHAMP,		*Champêtre.*
CHANT,		*Chanter.*
CRÉDIT,		*Créditer, accréditer.*
DÉBUT,		*Débuter.*
DÉPIT,		*Dépiter.*
DRAP,		*Draperie.*
EXPLOIT,		*Exploiter.*
FIN,		*Finir.*
FUSIL,	à cause des dérivés	*Fusiller.*
GALOP,		*Galopper.*
GOÛT,		*Goûter.*
HASARD,		*Hasarder.*
MAGISTRAT,		*Magistrature.*
MARCHAND,		*Marchandise.*
MORT,		*Mortel.*
PARFUM,		*Parfumeur.*
PROFOND,		*Profondeur.*
POT,		*Poterie.*
REPOS,		*Reposer.*
SANG,		*Sanglant.*
TAPIS,		*Tapisser.*
UNIVERS,		*Universel.*

Le nombre des mots qui sont terminés par une consonne nulle pour l'oreille, et qui n'ont pas de dérivés, n'est pas grand, si l'on considère la multitude des mots auxquels le principe de la dérivation s'applique. Voici les principaux :

Mots sans dérivés terminés par C.

Cotignac, tabac, arsenic, cric, flanc, almanach.

Mots sans dérivés terminés par D.

Egard, étendard, boulevard, brancard, différend (contestation), *épinard, renard, brouillard, vieillard, tisserand, nid, plafond, lord, nord, muid, nœud, pied.*

Mots sans dérivés terminés par G.

Étang, Orang-outang (singe).

Mots sans dérivés terminés par I.

Api, bailli, bistouri, démenti, parti, autrui, et *étui.*

Mots sans dérivés terminés par L, *ou par* P.

Nombril, beaucoup, coup, loup, trop, avril, alguazil, bil.

Mots sans dérivés terminés par S.

Appas (charmes), *cas, canevas, frimas, chasselas, repas, verglas, ananas, cervelas, coutelas, fatras, galimatias, galetas, hélas, lilas, platras, taffetas;* — *dais, jais, biais, frais, marais, laquais, palais, panais, relais, désormais, jamais, mais, rais* (rayon); — un *mets,* un *legs, décès, congrès, abcès, près, auprès, après, volontiers;* — *abattis, brebis, cacis, châssis, cliquetis, coloris, croquis, débris, devis, gâchis, glacis, hachis, logis, panaris, paradis, parvis, pilotis, radis, ris, souris* (rire), une *souris, sursis, taillis, treillis, torticolis, buis, cambouis, puits, chenevis;* —

enchois, *carquois*, une ou deux *fois*, *empois*, *minois*, *mois*; *poids* (pesanteur), *pois* (légume), *fonds* (de terre), le *remords*, le *corps*, un *mors* (frein), le *cours* (et les composés : *concours*, *secours*, etc.), à *rebours*, *toujours*, *velours*; — *chaos*, *héros*; — *talus*, *plus*; — *ailleurs* et *d'ailleurs*.

Mots sans dérivés terminés par T.

Achat, *apparat*, *appât* (amorce), *apostat*, *apostolat*, *carat*, *certificat*, *contrat*, *dégât*, *électorat*, *état*, *goujat*, *odorat*, *pensionnat*, *plagiat*, *potentat*, *résultat*; et un assez grand nombre de mots où *at* est une finale ajoutée à un mot françois : *orgeat* (orge), *consulat* (consul), *pensionnat* (pension), *résultat* (résulter), etc.

Un *fait*, un *trait*, et leurs composés, *forfait*, *attrait*, *portrait*, etc. — *intérêt*, *banquet*, *bosquet*, *filet*, *hoquet*, *cabinet*, et tous les mots où le son *è final bref* se fait entendre.

Acabit, *appétit*, *bandit*, *biscuit*, *circuit*, *conflit*, *dédit*, *délit*, *habit*, *manuscrit*, et *répit*.

Détroit, *endroit*, *surcroît*.

Billot, *bot* (pied), *canot*, *escargot*, *loriot*, *minot*, *cachot*, *camelot*, *charriot*, *chicot*, *dépôt*, *écôt*, *entrepôt*, *îlot*, *impôt*, *javelot*, *mot*, *paquebot*, *pavot*, *prévôt*, *suppôt*, *effort*, *port* (de mer), *renfort*, *sort*, *tort*, *tôt*, et ses dérivés.

Artichaut, *assaut*, *défaut*, *héraut* (d'armes), *levraut*, *quartaut*, *marabout*, *surtout*, *atout*.

Mots sans dérivés terminés par X, *ou par* Z.

Choix, *croix*, *noix*, *poix* (goudron), *voix*, *crucifix*, *perdrix*, *dix*, *six*, *deux*, *faix* (fardeau), la *paix*, la *chaux*, la *faux*, un *faux*, le *taux* (des denrées), le *flux*, le *reflux*, le *courroux*, la *toux*, un *époux*, un *jaloux*, *heureux*, etc., le *gaz* (fluide aériforme), le *nez*, un *rez* (de chaussée), du *riz* (plante), *assez*, *chez*.

§. 3.

DU DOUBLEMENT DES CONSONNES.

Dans plusieurs mots de notre langue, on double les consonnes, ou par raison d'étymologie, comme *opposer*, *offrir*, à cause d'*opponere*, *offerre*; ou contre l'étymologie, comme *donner*, *honneur*, *personne*, *homme*, etc., qui viennent de *donare*, *honor*, *persona*, *homo*.

De telle sorte que l'usage seul peut apprendre quand les consonnes se doublent ou ne se doublent pas dans un mot. Cependant voici quelques remarques qui pourront être utiles en plusieurs occasions.

1°. On ne redouble jamais les consonnes *h*, *j*, *k*, *q*, *v*, *x*; mais les consonnes *b*, *c*, *d*, *f*, *g*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *s*, et *t*, sont plus ou moins susceptibles de redoublement.

2°. On ne double pas, en général, la consonne, quand la voyelle qui précède la consonne est longue : *déclamer*, *adorer*, *dominer*, *durer*, etc.;

Après une voyelle surmontée d'un accent : *blâme*, *même*, *épître*, *brûlure*, *fougère*, *répéter*, etc.;

Après un son nasal : *enfanter*, *entendre*, *bombe*, etc.;

Après *ai*, *oi*, *au*, et tout autre son représenté par plus d'une voyelle : *traiter*, *toiture*, etc. Il faut excepter les consonnes *l*, *r*, *s*, qui, dans ce cas, sont susceptibles d'être redoublées; *poussière*, *beurre*, etc.;

Entre deux sons semblables : *camarade*, *bataille*, *édifice*, *imiter*, *sonore*, *taureau*, *futur*, etc.

3°. Toutes les fois qu'un mot commence par les voyelles *a* ou *o*, et qu'elles y sont employées comme prépositions inséparables, les consonnes qui les suivent se doublent. On connoît que ces voyelles sont employées comme prépositions inséparables dans un mot, lorsqu'en les retranchant de ce mot, celui qui reste est un mot françois qui entroit dans la composition du premier. Ainsi, en retranchant la voyelle *a*

du mot *apprendre*, il reste *prendre*, qui est un autre mot françois. La voyelle *a* y étoit donc employée comme préposition inséparable; par conséquent *apprendre* est un mot composé, dont le simple est *prendre*.

Suivant cette règle, les consonnes sont doubles dans les mots *acclamation*, *accoler*, *accommoder*, *accompagner*, *affermir*, *affronter*, *aggraver*, *allaiter*, *annoter*, *apparoître*, *approuver*, *arranger*, *arrondir*, *assiéger*, *attendrir*, *attirer*, *opposer*, *oppresser*, etc., parce qu'ils sont formés des mots simples *clameur*, *col*, *commode*, *compagnie*, *ferme*, *front*, *grave*, *lait*, *note*, *paroître*, *prouver*, *ranger*, *rond*, *siége*, *tendre*, *tirer*, *poser*, *presser*.

En général, quand une voyelle commence un mot composé, on double la consonne qui suit lorsqu'après cette consonne il y a une voyelle.

4°. Enfin, on doit redoubler la consonne dans la formation des temps des verbes, quand ce redoublement a lieu à leur racine, qui est l'infinitif. On écrira donc vous *frappez*, ils *moissonnent*, je *mouille*, vous *promettez*, etc., parce que l'infinitif de ces verbes s'écrit avec deux *p*, deux *n*, deux *l*, deux *t*, *frapper*, *moissonner*, *mouiller*, *promettre*, etc.

Présentement nous allons donner des règles particulières sur chacune de nos consonnes, afin d'éclaircir cette matière autant qu'il est possible de le faire.

B.

Cette consonne se redouble dans *abbaye*, *abbé*, *rabbin*, *sabbat*, et dans les dérivés.

C.

Le *c* se redouble dans les mots qui commencent par *a*: *accablant*, *accent*, *accident*, *accoucheur*, *accusateur*, etc., etc.;

Excepté : *acabit*, *acacia*, *académie*, *acagnarder*, *acajou*, *acanthe*, *acariâtre*, *acatalepsie*, *acensement*, *acéphale*, *acerbe*, *acéré*, *acescence*, *acété*, *acide*, *acier*, *acolyte*, *acoustique*, *acutangle*, et les dérivés.

Par BAC : *bacchanale*, *baccalauréat*, *bacchante*, *baccharis*, *bacchas*, *Bacchus*, *baccifère*.

Par EC : *Ecclésiaste*, et les dérivés.

Par OC : *occasion*, *occulte*, *occupation*, etc., etc.; excepté : *ocre*, *oculaire*, *oculiste*, et les cas où la prononciation annonce qu'il ne faut qu'un *c* : *Océan*, etc.

D.

D se redouble dans *addition*, *adduction*, *reddition*,
Et dans les dérivés *additionnel*, *adducteur*, etc.

F.

La consonne *f* se redouble,

1°. Dans les mots qui commencent

Par AF : *affirmer*, *affranchir*, etc., etc., excepté *áfre*, *afourragement*, *Afrique*, *afin*.

Par EF : *effrayer*, etc., etc.
Par DIF : *difficile*, etc., etc.
Par OF : *offense*, etc., etc.
Par SUF : *suffisant*, etc., etc.
} Sans exception.

Par SOUF : *souffle*, etc., etc., excepté *soufre*, *soufrer*.

2°. Lorsqu'elle est médiale ; dans

Agraffer et tous les mots en *fer*.	Buffle,	Gouffre,	Siffler,
	Chiffe,	Griffonneur,	Suffire,
Beffroi,	Chiffonner,	Griffon,	Suffoquer,
Bouffée,	Chiffre,	Maffié,	Suffragant,
Bouffi,	Coffre,	Piffre,	Suffrage,
Bouffon,	Chauffage,	Raffaisser,	Taffetas,
Boursouffler,	Ebouriffé,	Raffermir,	Touffu,
Buffetier,	Greffier,	Raffiner,	Et les dérivés.
Buffet,	Giraffe,	Raffoler,	

3°. Lorsqu'elle est finale ; dans

Bouffe, *chiffre*, *escogriffe*, *étoffe*, *gaffe*, *greffe*, *griffe*, *touffe*, *truffe* ; partout ailleurs on ne met qu'un *f* : *Tartufe*, etc., etc.

G.

G ne se redouble que lorsqu'il a le son dur ; encore n'est-ce que dans les mots *agglutiner*, *agglomérer*, *aggraver*, *suggérer*, et les dérivés.

J et K.

J et *K* ne se redoublent jamais.

L Médial.

La consonne *l* médial se redouble toujours lorsqu'elle est *mouillée* : *œillade*, *meilleur*, *d'ailleurs*, *mouillage*, etc., etc.

Quand elle *n'est pas mouillée*, elle se redouble dans les mots qui commencent par *al* :

Allant, *allée*, *allége*, *allégement*, *allégir*, etc. Excepté : *aligner*, *aliéner*, *aliment*, *alinéa*, *aliter*, *alouette*, *alose*, *alourdir*, *aloyau*, *alun*.

Par col : *collation*, *collationner*, *colle*, *collége*, *collage*, etc. Excepté : *colère*, *colibri*, *colifichet*, *colimaçon*, *colique*, *colombe*, *colon*, *colonel*, *colonne*, *coloris*, *colorer*, *colossal*.

Et par il, où l'on entend le son de deux *l*. — Hors de là *l* médial ne se redouble pas.

L final.

Cette consonne s'emploie dans les terminaisons suivantes tantôt double, tantôt simple ; mais souvent elle est suivie d'un *e* muet. C'est ce qui va être expliqué.

Alle termine les mots *balle*, *dalle*, *galle* (une noix de), *halle*, *intervalle*, *malle* (coffre), je *déballe*, j'*installe*, j'*intercalle*, je *ravalle*.

Al ou ale règne partout ailleurs, selon que le mot est masculin ou féminin.

Elle termine tous les subtantifs et les adjectifs féminins : une *bagatelle*, une *chapelle*, une mode *nouvelle*, etc., etc.

On en excepte seulement les mots *Cybèle*, *clientèle*, *parallèle*, *grèle*, *hydrocèle*, *fidèle*, *infidèle*, *Philomèle*.

Elle règne aussi dans *rebelle*, subst. masc. ou adj. fém., et dans *libelle*, subst. masc.; et dans tous les verbes en *eler*, lorsque la terminaison amène un *e* muet : *j'appelle*, *j'excelle*, etc., etc. Voyez ce qui est dit page 529.

El règne partout ailleurs, à l'exception cependant de *fidèle*, *infidèle*, *poéle*, *érysipèle*, *modèle* et *zèle*, tous substantifs masculins qui se terminent par *ele*.

Ille termine les mots suivants :

Codicille, *calville*, *distille* (je), *Gille*, *imbécille*, *mille* (nombre, et mesure itinéraire), *oseille*, *mantille* (sorte de mantelet), *pupille*, *tranquille*, *vacille* (je), *vaudeville*, *ville*.

Mais il termine les mots :

Alguasil, *baril*, *bissextil*, *chartil*, *chenil*, *cil*, *civil*, *exil*, *fil*, *fournil*, *fusil*, *gentil* (idolâtre), *gril*, *il* (pronom), *incivil*, *mil*, *morfil*, *Nil*, *pistil*, *profil*, *puéril*, *persil*, *nombril*, *outil*, *sextil*, *subtil*, *viril*, *volatil*.

Et ile règne partout ailleurs.

Cependant cette terminaison *il* ou *ile* est quelquefois mouillée; alors elle est tantôt double, tantôt simple. Elle se rend,

Par ille, 1°, dans les substantifs et dans les adjectifs féminins *paille*, *aiguille*, *coquille*, *treille*, *vétille*, *vrille*, etc., etc.

2°, dans les verbes je *travaille*, je *brille*, je *fouille*, etc., etc.

Mais elle se rend par il dans les substantifs et dans les adjectifs masculins : *avril*, *babil*, *corail*, *grésil*, *péril*, *travail*, *sommeil* et *vermeil*.

M médial

Se redouble

1°. Dans les mots qui commencent

Par com : *commettre*, *commentaire*, etc., etc.; excepté : *comédie*, *comestible*, *comète*, *comique*, *comité*, et *Comus*.

Par IM : *immortel*, *immanquable*, etc., etc.; excepté : *image*, *imaginer*, *imiter*, et dérivés.

2°. Se redouble dans les mots *dommage*, *grammaire*, *grommeler*, *hommage*, *hommasse*, *sommeil*, *sommet*.

3°. Dans les adverbes qui sont formés d'adjectifs terminés au masculin par ANT ou par ENT : *abondamment*, *antécédemment*, *arrogamment*, *concurremment*, etc., etc. — On en excepte cependant les adverbes *lentement* et *présentement*, qui se forment sur la terminaison féminine des adjectifs.

M final

Se redouble dans les mots *femme*, *flamme*. — Dans les mots en GRAMME : *programme*, *anagramme*, *épigramme*, *kilogramme*. — Et dans *gomme*, *homme*, *pomme*, *somme*, etc.

N.

N se redouble dans les mots suivants :

Anneau,	Bonnement,	Hanneton,	Panneau,
Année,	Bonnet,	Hennir,	Paonneau,
Anniversaire,	Canneler,	Honnête,	Penne,
Annonce, et tous	Cannibale,	Honneur,	Pinne-marine,
ceux où l'on en-	Connoître,	Honnir,	Sonner,
tend les deux n.	Connivence,	Innocent,	Sonnet,
Dans les mots	Connétable,	Innombrable,	Sonnez,
Baïonnette,	Connexe,	Innover,	Tanner,
Banneret,	Donner,	Manne,	Tonneau,
Bannière,	Ennemi,	Monnoie,	Tonner,
Bannir,	Ennoblir,	Nenni,	Vanner.
Biennal,	Ennui,	Nonne,	

Et dans les dérivés et composés : *ennuyer*, *connoissance*, *déshonnête*, etc., etc.; excepté : *honorer*, *honorable*, *honorifique*, formés du substantif *honneur*.

N final

Se redouble

1°. Dans les substantifs suivants :

Antienne, Antenne, Banne, Canne, Chaconne, Colonne, Consonne, Couenne, Couronne, Cretonne, Étrenne, Garenne, Manne (panier.) Indienne, Julienne, Méridienne, Mordienne, Nonne, Parguienne, Panne, Personne, Quotidienne, Sorbonne, Suzanne, Tonne (subst.) Tonne (verbe.)

2°. *N* se redouble dans les adjectifs féminins dont le masculin est

en AN : *paysan, paysanne; partisan, partisanne*, etc., etc.; on en excepte *sultan, mahométan, océan, persan, ottoman, anglican*, dont le féminin est *sultane, mahométane, océane, persane*, porte *ottomane, anglicane*.

Ou en IEN : *ancien, ancienne, égyptien, égyptienne*, etc.

3°. Dans les dérivés des mots en ON, comme dans *conditionnel, conditionnellement* (à cause de *condition*); *sonner, sonnerie, sonneur* à cause de *son*.

Sont exceptés *donation, intonation, national, démoniaque, limonade, patronal, septentrional, saumoneau, sonore*, et *colonie*.

4°. Dans les féminins des adjectifs en ON : *baron, baronne, bouffon, bouffonne*, etc., etc.; excepté *mignone, moutone* et *patrone*.

5°. Dans toutes les personnes des verbes de la première conjugaison qui ont pour consonnance ONE : *abandonne, actionne, additionne*, etc., etc.

6°. Dans les verbes *prendre, tenir, venir*, et leurs composés, lorsque la conjugaison amène le son d'un *e* muet après la consonne *n*: que je *prenne*, ils *tiennent*, que tu *apprennes*, qu'il *vienne*, etc.

P.

P médial

Se redouble dans les mots qui commencent

Par AP : *apprendre, apporter*, etc., etc.

Excepté :

Apaiser,	Api,	Apologétique,	Apothicaire,
Apanage,	Apis,	Apologue,	Apôtre,
Aparté,	Apitoyer,	Apophthègme,	Apozème,
Apathie,	Aplanir,	Apoplexie,	Apre,
Apens (guet-),	Aplatir,	Apostasie,	Après,
Apercevoir,	Aplomb,	Apothème,	Aprête,
Apennin,	Apocalypse,	Aposter,	Apurer,
Apéritif,	Apoco,	Apostiller,	Et les dérivés.
Apetisser,	Apocryphe,	Apostolat,	
Aphérèse, et tous les mots ou le *p* est suivi d'un *h*.	Apogée,	Apostrophe,	
	Apollon,	Apothéose,	

Par HIP : *hippocentaure*, etc.
Par HOUP : *houppe*, etc.
Par OPPO : *opposition*, etc.
Par OPPR : *opprimer*, etc.
} Sans exception.

Par SUP : *supplice*, *supplier*, etc. ; excepté *supin*, *suprême*, et tous les mots qui commencent par *super* ; comme *supercherie*, *superfin*, etc, etc.

P final

Se redouble dans les mots suivants :

Développe (je),	Frappe (je),	Houppe,	Nappe,
Échappe (j'),	Grappe,	Huppe,	Nippe,
Échoppe,	Grippe,	Jappe (il),	Rattrappe (je).
Enveloppe,	Happe (il),	Lippe,	

Et dans les dérivés et les composés : *échappade*, *agripper*, *développer*, etc.

Partout ailleurs le *p* final est simple : *souper*, *coupure*, *troupe*, etc.

Q.

La consonne *q* ne se redouble jamais.

R.

R médial

Se redouble dans les mots qui commencent,

1°. par AR :

Arracher,	Arrêt,	Arriérer,	Arroser, etc.
Arranger,	Arrêter,	Arriver,	

Excepté : *arabe*, *arabesque*, *araignée*, *aratoire*, *arène*, *aréopage*, *aréostat*, *arête*, *aride*, *ariette*, *arithmétique*, *aromate*.

Partout ailleurs le *r* est simple.

Par COR : *corrégence*, *corrélatif*, *corridor*, *corriger*, *corroi*, *corrompre*, *corroyer*, et tous les mots où l'on entend le son de deux *r*.

Corail, *coraline*, *coriace*, *corollaire*, *coronal*, s'écrivent par un seul *r*.

Par IR : *irrécusable*, *irréfléchi*, etc., etc., excepté *irascible*, *ire*, *iris*, *ironie*, *iroquois* ;

2°. Dans :

Barrer,	Carré,	Courroux,	Jarre,
Barrette,	Carreau,	Derrière,	Jarreter,
Barricade,	Carrefour,	Diarrhée,	Larron,
Barrière,	Carrelage,	Errant,	Marraine,
Barrique,	Carrer,	Errata,	Marri (fâché),
Bourrache,	Carrier,	Errement,	Marron,
Bourrade,	Carrière,	Erre,	Marroquiner,
Bourras,	Carrillonner,	Errer,	Merrain,
Bourrasque,	Carriole,	Erroné,	Myrrhe,
Bourre,	Carrosse,	Fourrager,	Narrer,
Bourreau,	Carrousel,	Fourreau,	Nourrir,
Bourrée,	Carrure,	Fourrer,	Parrain,
Bourreler,	Charretier,	Fourreur,	Parricide,
Bourrelle,	Charretière,	Fourrier,	Perron,
Bourrer,	Charrette,	Garrot,	Perroquet,
Bourriche,	Charrue,	Horreur,	Perruche,
Bourrique,	Courrier,	Interrègne,	Perruque,
Bourru,	Courroie,	Interroger,	Porreau,
Carre,	Courroucer,	Interrompre,	Pourrir,

Pyrrhonien,	Serrer,	Terre-plain,	Torrent,
Sarrasin,	Serrure,	Terreur,	Torride,
Sarrau,	Squirre,	Terrine,	Verrat,
Sarrette,	Terre,	Territoire,	Verre,
Serre,	Terrasse,	Terroir,	Verrou,
Serre-tête,	Terreau,	Torréfier,	Verrue.

Et les dérivés et les composés : *carrassier*, *courroucer*, *débarrasser*, etc.

3°. *R* se redouble au futur et au conditionnel des verbes *courir*, *envoyer*, *mourir*, *pouvoir*, *voir*, et dans les composés de ces verbes, ainsi que dans ceux du verbe *quérir*, comme *acquérir*, *conquérir* : je *courrai*, je *courrois* ; je *concourrai*, je *concourrois*, j'*enverrai*, j'*enverrois* ; je *mourrai*, je *mourrois* ; je *pourrai*, je *pourrois* ; je *verrai*, je *verrois* ; j'*acquerrai*, je *conquerrai*.

Partout ailleurs *r* médial ne se redouble point.

R final.

Arre règne dans j'*amarre*, *bagarre*, *barre* (verbe et substantif), *bécarre*, *bizarre*, *carre*, je *démarre*, *fanfarre*, je *chamarre*, je *contrecarre*, je *narre*, *simarre*, *tintamarre*.

Érre règne dans *cimeterre*, *desserre*, *équerre*, *fumeterre*, j'*erre*, je *ferre*, la *guerre*, *lierre*, *parterre*, *pierre*, je *serre*, *serre* (d'oiseau), *terre*, *tonnerre*, *verre* (vase).

Orre règne dans j'*abhorre*, etc, et dans *clorre*.

Urre ne termine aucun mot.

Ourre règne dans *bourre* (substantif et verbe), dans les dérivés j'*embourre*, je *débourre*.

Eurre termine les deux seuls mots *beurre* et *leurre*.

Oirre ne termine aucun mot.

S.

S médial.

On écrit par ssion, 1°. les mots terminés

Par ession : *accession*, *agression*, *concession*, etc.

Par mission : *admission*, *commission*, *émission*, etc.

Par cussion : *discussion*, *répercussion* ;

2°. Les mots suivants : *compassion*, *passion*, *scission*.

S final.

Asse règne dans *basse*, *bécasse*, *bonasse*, *brasse*, *calebasse*, *carcasse*, *chasse*, *classe*, *cocasse*, *crasse*, *crevasse*, *cuirasse*, *culasse*, *échasse*, *embrasse*, *impasse*, *masse*, *parnasse*, *paperasse*, *paillasse*, *potasse*, *tasse*, *teignasse*, *tétasse*, *terrasse*.

Ace dans les autres mots.

Aisse termine *caisse*, *graisse*, *j'abaisse*, *il laisse*, il *affaisse*, et les dérivés *j'encaisse*, je *délaisse*, etc.

Esse règne dans tous les autres mots ; à l'exception cependant des quatre mots *espèce*, *Grèce*, *nièce* et *pièce*, qui ont la terminaison ece.

Isse termine *abscisse*, *coulisse*, *éclisse*, *écrevisse*, *esquisse*, *génisse*, *jaunisse*, *Jocrisse*, *lisse*, *mélisse*, *métisse*, *Narcisse*, *pelisse*, *pythonisse*, *réglisse*, *lisse* (adjectif), *saucisse*, *suisse*, et tous les verbes je *glisse*, je *plisse*, etc., etc.

Ice règne partout ailleurs.

Ausse termine *chausse*, *fausse* (adjectif), *gausse* et *hausse*. Mais auce a lieu dans *sauce* et dans j'*exauce* ; et oce dans *atroce*, *féroce*, *négoce*, *noce*, *précoce* et *sacerdoce*.

Osse règne dans tous les autres mots.

Uce règne dans *astuce*, *puce*, *prépuce*, il *suce*.

Usse partout ailleurs.

T.

T se redouble dans les mots qui commencent

Par at : *attention*, *attirer*, *attrister*, etc., etc.

Excepté :

Atelier,	Athlète,	Atours,	Atroce,
Atermoiement,	Atlas,	Atout,	Atropos,
Athée,	Atmosphère,	Atrabilaire,	Et les dérivés.
Atlante,	Atôme,	Atre,	

2°. Dans le corps des mots suivants :

Betterave,	Débotter,	Gobelotter,	Nettoyer,
Botter,	Décrotter,	Gratter,	Pittoresque,
Botteler,	Dégoutter,	Grelotter,	Regretter,
Brouetter,	Démaillotter,	Guetter,	Sagittaire,
Broutter,	Égoutter,	Hutter,	Sottise,
Buvotter,	Émietter,	Pirouetter,	Tetter,
Carotter,	Emmaillotter,	Quitter,	Trompetter,
Crotter,	Fouetter,	Ribotter,	Vergetter.
Culotter,	Frotter,	Littéral,	
Cette (pron. fém.)	Garotter,	Littérature,	
Chattemite,	Gigotter,	Mettre,	

Et dans les dérivés et composés : *littéralement*, *nettoyage*, *commettre*, *permettre*, etc.

T final.

Atte règne dans

Batte (subst. et v.)	Flatte (il),	Jatte,	Natte,
Chatte,	Gratte (il),	Latte,	Patte (d'animal).
Datte (fruit),	Hyperbatte,	Matte (plante),	

Et dans les composés et les dérivés.

Ate règne dans les autres mots.

Ette règne dans *baguette*, *assiette*, *brette*, *banquette*, *emplette*, *dette*, et dans nombre d'autres; ette règne aussi dans que je *rachette*, j'*achette*, je *démette*, j'*entrémette*, je *jette*, j'*étiquette*, je *feuillette*, je *fouette*, j'*interjette*, que je *promette*, que je *remette*, que je *soumette*.

Mais on écrit avec un seul *t* :

Athlète, *épithète*, *escopète*, *interprète*, *planète*, *poète*, *prophète*, *proxenète*, *replète*, *secrète*.

Itte règne dans être *quitte*, il *quitte*, il *acquitte*.

Ite règne partout ailleurs.

Otte termine les substantifs féminins : *botte*, *calotte*, *carotte*, *cotte*, *crotte*, *culotte*, *échalotte*, *fiévrotte*, *flotte*, *gi-*

belotte, griotte, grotte, hotte, huguenotte, linotte, marcotte, marmotte, marotte, motte, polyglotte, quenotte, trotte, vieillotte.

Et les verbes :

Je besotte,	Je débotte,	Je garotte,	Je trotte.
Je balotte,	J'emmaillotte,	Je marmotte,	
Je buvotte,	Je frotte,	Je rotte,	

Ote partout ailleurs.

Utte termine *butte, hutte, lutte* et les verbes qui en sont formés.

Ute règne dans les autres mots.

Outte termine le seul mot *goutte* (substantif et verbe).

Oute règne dans les autres mots.

V.

Cette lettre ne se redouble que dans six mots devenus françois : *Waux-hall, Wigh, Wolfram* (mine de fer), *Wallon* (langage), *Whist* ou *Wisk, Wiski.*

X.

La lettre *x*, faisant les fonctions de deux consonnes, ne se redouble jamais.

Z.

Le redoublement de la lettre z n'a lieu que dans *lazzi.*

§. 4.

DE L'ORTHOGRAPHE DES VERBES.

L'orthographe des verbes, demandant, par son importance, des développements particuliers, nous avons cru devoir en faire un article à part, qui, pour être bien compris du lecteur, exige que celui-ci se rappelle ce que nous avons dit sur la *formation des temps*, p. 518, et sur *la conjugaison* des verbes tant *réguliers* qu'*irréguliers*, p. 536 à 596.

*La première personne singulière du présent de l'*INDICATIF est toujours terminée par un *e* muet dans les verbes de la première conjugaison ; tels que : *prier*, *convier*, *aimer*, et dans ceux de la seconde qui ont l'infinitif en *frir* et en *vrir*, tels que : *offrir*, *souffrir*, *ouvrir*, *couvrir*, — *Cueillir* et ses composés suivent la même orthographe. On écrira donc :

Je prie, je convie, j'aime, je souffre, j'ouvre, je couvre. — *Je cueille ; je recueille ;* on excepte *appauvrir*, qui fait *j'appauvris.* (*Restaut*, p. 260.)

Dans les verbes des trois autres conjugaisons, cette première personne est terminée par un *s* : *je finis, je reçois, je rends, je vais, je cours, je meurs, je conclus.*

Nota. On trouve, dans plusieurs bons auteurs, poètes ou prosateurs, la première personne singulière du présent de l'indicatif de quelques verbes, écrite sans *s* ; comme : *je sai, je voi, je croi* ; mais, ainsi que nous l'avons dit, p. 572, en parlant de la conjugaison du verbe *voir*, ce seroit actuellement pécher contre l'usage, et contre la règle générale, que de les imiter.

EXCEPTION.—*Pouvoir, valoir, équivaloir, prévaloir, vouloir*, verbes irréguliers de la troisième conjugaison, prennent un *x* au lieu d'un *s* : *je peux, je veux, j'équivaux, je prévaux, je vaux.*

*La seconde personne singulière du présent de l'*INDICATIF, *de tous les temps simples, et dans tous les verbes*, a toujours pour lettre finale un *s* :

Tu pries, tu offres, tu ouvres, tu appauvris, tu cueilles ; tu priois, tu offrois, tu ouvrois, tu appauvrissois, tu cueillois, etc., etc.

Cette règle générale a une exception pour les verbes *pouvoir, vouloir, prévaloir, valoir*, dans lesquels on met, à la seconde personne du présent de l'indicatif, un *x* au lieu d'un *s* : *tu peux, tu veux, tu prévaux, tu vaux.*

*La troisième personne singulière du présent de l'*INDICATIF est semblable à la première, dans les verbes qui ont cette personne terminée par un *e* muet. Ainsi, *je prie, j'offre, j'ouvre, je cueille*, font : *il prie, il offre, il ouvre, il cueille.*


TAYLOR INST · OXFORD

Quand la première personne singulière du présent de l'indicatif finit par un *s* ou par un *x*, la troisième personne de ce temps finit par un *t* : *je crois, il croit, je peux, il peut, je sais, il sait*, etc.

Exceptions. — Les verbes en *dre*, terminés par *ds*, à la première personne singulière du présent de l'indicatif, finissent par un *d* à la troisième personne singulière de ce même temps : *je couds, il coud ; je réponds, il répond ; je prends, il prend ; je répands, il répand*, etc.

Les trois verbes *absoudre*, *dissoudre*, *résoudre*, et tous les verbes en *aindre*, en *oindre* et *eindre*, ne conservant pas le *d* à la première personne du singulier du présent de l'indicatif, finissent régulièrement par un *t* à la troisième : *j'absous, il absout ; je dissous, il dissout ; je résous, il résout ; je crains, il craint ; je peins, il peint ; je joins, il joint ; je disjoins, il disjoint*, etc., etc.

Le verbe *vaincre* et son composé *convaincre* gardent le *c* aux trois premières personnes singulières du présent de l'indicatif : *je vaincs, tu vaincs, il vainc ; je convaincs, tu convaincs, il convainc.*

*La première personne plurielle du présent de l'*INDICATIF, et, en général, de tous les temps simples, et dans tous les verbes, a toujours pour lettre finale un *s* : *Nous aimons, nous aimions ; nous dissolvons, nous dissolvions, nous cousons, nous cousions ; nous voyons, nous voyions.*

La seconde personne plurielle de tous les temps simples, se termine en *s* ou en *z*.

Elle prend un *s*, quand la pénultième est un *e* muet : *Vous dites, vous faites, vous aimâtes, vous reçûtes*, etc.

Elle prend un z, quand la pénultième est un *e* fermé : *Vous aimez, vous rendez, vous dédisez, vous médisez*, etc.

Cette lettre sert à caractériser cette seconde personne, et à la distinguer du participe passé, et de l'adjectif.

La troisième personne plurielle de tous les temps simples, est généralement en *nt* : *Ils aiment, ils disent, ils reçurent, ils ambitionnèrent*, etc.

Ces règles ne sont pas applicables aux temps composés.

2°. Les terminaisons de l'*imparfait de l'*INDICATIF sont les mêmes dans tous les verbes, tant réguliers qu'irréguliers, sans aucune exception : pour le singulier, elles sont en *ois*, *ois*, *oit*; et pour le pluriel, en *ions*, *iez*, *ioient* : *J'aim*ois, *tu aim*ois, *il aim*oit; *nous aim*ions, *vous aim*iez, *ils aim*oient. *Je voy*ois, *tu voy*ois, *il voy*oit; *nous voy*ions, *vous voy*iez, *ils voy*oient (446).

(*Restaut*, p. 253. — *Wailly*, p. 78. — *Lévizac*, p. 55, t. 2.)

(446) Pour remédier à l'inconvénient des différents sons de la combinaison *oi*, un nommé *Bérain*, avocat assez obscur au parlement de Rouen, proposa, en 1675, d'y substituer la combinaison *ai*; c'est-à-dire, d'écrire par *ai*, tous les imparfaits et les conditionnels des verbes : *j'aimais*, *j'aimerais*, au lieu de *j'aimois*, *j'aimerois*; certains infinitifs; *paraître*, *disparaître*, au lieu de *paroître*, *disparoître*; d'écrire de même par *ai* : *faible* et ses dérivés; *monnaie* et ses dérivés; *Français*, *Anglais*, *Hollandais*, *Irlandais*, *Polonais*, *Charolais*, etc., etc., que l'on prononce *Francès*, *Anglès*, etc., etc.

Mais ce changement fut rejeté, et par les grands écrivains du siècle de Louis XIV (*), et par les plus célèbres grammairiens.

D'Olivet (12e rem. sur *Racine*) donna pour motifs de son refus, que *ai* a, de même que *oi*, plusieurs sons. En effet, dans *bienfaisant*, cette combinaison a le son de l'*e* muet; dans *j'aimai*, elle a le son de l'*e* fermé; dans *jamais*, elle a le son de l'*e* ouvert; dans j'*aime rai*, elle a un son différent de j'*aimois* et de j'*aimerois*; enfin dans *douairière* elle a, à peu près, le son de l'*a*.

L'Abbé *Girard* adopta d'abord cette innovation, mais, lorsqu'il vit qu'il en résultoit de très-grands inconvénients, et qu'elle renversoit toutes les analogies, il se rétracta dans son ouvrage intitulé : *Vrais principes de la Langue Françoise* (pag. 343, T. II).

Dumarsais (Encycl. méth., au mot *Diphthongue*) jugea que la combinaison *ai* n'est pas plus propre que la combinaison *oi* à représenter

(*) Tous les manuscrits des écrivains du siècle de Louis XIV, et les meilleures éditions que l'on a faites de leurs ouvrages, le prouvent; et un fait, dont il est facile de se procurer la connoissance, en achèvera la conviction.

Racine avoit mis dans la 1re édition de sa trag. d'Androm. (act. III, sc. 1) :

. . . . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, Seigneur, je la *fuirais*.

Mais comme il se fit apparemment scrupule d'avoir adopté cette orthographe pour rimer aux yeux, il corrigea dans les éditions suivantes :

. . . . . Lassé de ses trompeurs attraits,
Au lieu de l'enlever, fuyez-la pour jamais.

3°. Le *prétérit défini de l'*INDICATIF a quatre terminaisons 1°. en *ai*, *as*, *a*, *âmes*, *âtes*, *èrent* : *Je donnai*, *tu donnas*,

---

le son de l'è ouvert; si l'on écrit *François*, j'*avois*, c'est, disoit-il, parce que nos pères prononçoient ces mots en diphthongue, *Fran-çois*, j'*a-vois*; mais on n'a jamais prononcé *François*, j'*avois*, en faisant entendre l'*o* et l'*i* : présentement que l'on prononce ces mots avec le son de l'è ouvert, si l'on vouloit une réforme, il falloit plutôt la prendre des mots *accès*, *procès*, *succès*, *très*, *auprès*, *dès*, que de se régler sur *palais*, et sur un petit nombre de mots pareils, que l'on écrit par *ai*, à cause de l'étymologie *palatium*, et parce que telle étoit la prononciation de nos pères; autrement c'est réformer un abus par un plus grand. D'ailleurs, ajouta-t-il, ce changement renverse toutes les analogies pareilles à celles qu'il y a entre *notion* et *connoître*, *apparoir* et *paroître*, *notoire* et *connoissance*, *monnoie* et *monnoyeur*, *Anglois* et *anglomane*, etc., etc.; enfin il n'y a pas plus de raison de réformer *François* par *Français*, qu'il n'y en auroit de réformer *palais* par *palois*.

Domergue fut d'une opinion à peu près semblable (dans la 2e édition de sa Gramm. simpl., et dans ses Sol. gramm.). *Oi* est mal, dit-il, parce que c'est un signe trompeur; mais *ai* l'est également, puisqu'on le prononce d'une manière, dans *essai*, *délai*, et d'une autre manière dans *bienfaisant*, *j'aimai*, *j'aimerai*, etc. Or, dans les réformes, on ne doit pas remplacer un abus par un abus. De la combinaison de l'*a* ou de l'*o* avec l'*i*, il ne peut résulter un *è*; une voix simple ne doit s'exprimer que par un caractère simple. Donc le changement proposé par *Bérain*, augmente les difficultés, au lieu de les diminuer; et ce n'étoit pas la peine de changer pour ne pas faire mieux.

Beauzée et le chancelier *Bacon* pensoient également que c'est une prétention chimérique que de vouloir pervertir la nature des choses, de donner de la mobilité à celles qui sont essentiellement permanentes, telle que l'orthographe; et de la stabilité à celles qui sont essentiellement changeantes et variables, telle que la prononciation. Eh! devons-nous nous plaindre de l'incompatibilité des natures de deux choses qui ont d'ailleurs entre elles d'autres relations si intimes? Applaudissons-nous, au contraire, des avantages qui en résultent. Si l'orthographe est moins sujette que la voix à subir des changements de forme, elle devient par là-même dépositaire et témoin de l'ancienne prononciation des mots; elle conserve les traces de la génération d'une langue, et rend un hommage durable aux langues mères, que la prononciation semble désavouer en les défigurant. (Lisez ce que nous disons à ce sujet au commencement de ce chap., page 947 à 953.)

il donna; nous donnâmes, vous donnâtes, ils donnèrent;

Enfin l'*Académie*, (*) cette autorité à laquelle est dévolu le droit de prononcer sur tout ce qui intéresse la langue françoise, après avoir examiné, discuté les différentes raisons données pour et contre le changement de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, ne voulut jamais en faire usage.

Dans cet état de choses, *Voltaire*, ne respectant ni l'opinion de ces imposantes autorités, ni même (**) celle de d'*Alembert*, le seul littérateur qu'il crut devoir consulter, se déclara le plus chaud partisan du changement proposé par *Bérain*, et en fit usage dans tous ses écrits. Cependant, puisqu'il a unanimement été rejeté par des écrivains qui, jusqu'à présent, ont été nos oracles; par des grammairiens dont l'opinion a toujours été d'un très-grand poids, par plusieurs imprimeurs qu'on peut regarder comme d'excellentes autorités, et par l'*Académie*, le vrai juge compétent en fait de langage; enfin, puisque ce changement renverse toutes les analogies, augmente les difficultés au lieu de les diminuer, etc., etc., nous croyons être fondé à dire, qu'il peut sans inconvénient ne pas être adopté : on n'est pas tenu de se ranger à l'avis de quelques littérateurs qui ne se sont sûrement empressés de s'emparer de cette nouvelle orthographe, que parce qu'ils l'ont crue de *Voltaire*, imitant en cela les courtisans d'Alexandre, qui se croyoient des héros, lorsqu'à l'exemple de leur maître, ils penchoient la tête d'un côté.

Observation faite depuis l'impression presque achevée de cette cinquième édition.

Quoi qu'il en soit de tous ces motifs, de toutes ces imposantes autorités, comme le plan que nous avons embrassé nous impose l'obligation de dire à nos lecteurs tout ce qui peut contribuer à fixer leur opinion, nous ne leur tairons pas que l'usage paroît, depuis quelque temps, avoir assez généralement adopté le changement de la combinaison *oi* en la combinaison *ai*, accueilli par *Voltaire*, et que l'*Académie*, croyant devoir déférer aveuglément à l'usage, fait imprimer son nouveau dictionnaire avec cette orthographe. Dès-lors quelque bonnes que soient les raisons données par les autorités que nous avons citées, elles ne doivent plus être invoquées, puisque, ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce chapitre, l'usage et l'Académie sont les seuls régulateurs en fait d'orthographe.

(*) Voyez les différentes éditions de son Dictionnaire, aux mots *Anglicisme*, *François*, *Imparfait*, *Majesté*, *Maître*, *Naître*, *Peuple*, *Harnois*, etc., etc., (que l'on prononce *harnès*), et *roide* (que l'on prononce *rède*.)

(**) D'*Alembert*, l'un des plus grands admirateurs de Voltaire, lui objecta, dans une lettre qu'il lui adressa le 11 mars 1770, que *français* écrit par *ai* ne représente pas mieux la prononciation de *françois* écrit par *oi*; qu'alors cet emploi de *ai*, au lieu de *oi* est un autre abus.

2°. en *is*, *is*, *it*, *îmes*, *îtes*, *irent*. *Je guéris*, *tu guéris*, *il guérit*; *nous guérîmes*, *vous guérîtes*, *ils guérirent*; 3°. en *ins*, *ins*, *int*, *înmes*, *întes*, *inrent*: *Je vins*, *tu vins*, *il vint*, *nous vînmes*, *vous vîntes*, *ils vinrent*; 4°. en *us*, *us*, *ut*, *ûmes*, *ûtes*, *urent*: *Je reçus*, *tu reçus*, *il reçut*, *nous reçûmes*, *vous reçûtes*, *ils reçurent*.

4°. Le *futur de l'*INDICATIF est toujours en *rai*, *ras*, *ra*, *rons*, *rez*, *ront*: *J'aimerai*, *tu aimeras*, *il aimera*, *nous aimerons*, *vous aimerez*, *ils aimeront*.

5°. Le *présent du* CONDITIONNEL est en *rois*, *rois*, *roit*, *rions*, *riez*, *roient*: *J'aimerois*, *tu aimerois*, *il aimeroit*, *nous aimerions*, *vous aimeriez*, *ils aimeroient*.

Remarque. — Puisque, comme nous l'avons vu à la formation des temps, le futur se forme du *présent de l'infinitif*, on ne doit mettre un *e* avant la finale du futur, que quand il y en a un avant le *r* de l'infinitif; c'est-à-dire qu'on écrira avec un *e* muet, avant le *r*, les futurs *j'avouerai*, *je jouerai*, *je crierai*, *je prierai*, *je pallierai*, *je dédierai*, *je lierai*, parce qu'il y en a un avant le *r* des infinitifs des verbes *avouer*, *jouer*, *crier*, *prier*, *pallier*, *dédier*, *lier*, tous verbes de la première conjugaison; mais aussi on ne mettra point d'*e* muet avant le *r*, aux futurs *je conclurai*, *je coudrai*, *je rirai*, *j'écrirai*, *je pâlirai*, *je dédirai*, *je lirai*, parce qu'aucun de ces verbes n'est de la première conjugaison, et qu'alors il n'y a point d'*e* avant le *r* des infinitifs, *conclure*, *coudre*, *rire*, *écrire*, *pâlir*, *dédire*, *lire*.

Cette remarque sur le futur est applicable au *conditionnel présent*.

2ᵉ *Remarque.* — Suivant la règle qui veut que l'on change *r* ou *re* en *rai* pour le futur; *r* ou *re* en *rois* pour le conditionnel présent, on devroit dire et écrire *je noyerai*, *je noyerois*, *je payerai*, *je payerois*; mais comme l'*e* du futur et du conditionnel présent de ces verbes est muet, on change l'*y* en *i*: *je noierai*, *je noierois*, *je paierai*, *je paierois*.

Voyez, page 530.

6°. La *seconde personne singulière de l'*IMPÉRATIF est toujours semblable à la première personne du présent de l'indicatif.

Ainsi il ne faut pas mettre de *s* à cette seconde personne lorsqu'il n'y en a point à la première personne du présent de l'indicatif; et, en conséquence, il faut écrire: *aime*, *donne*, *souffre*, *cueille*, parce que l'on dit et écrit: *j'aime*, *je donne*, *je souffre*, *je cueille*; et *emplis*, *reçois*, *rends*, parce que l'on dit et écrit: *j'emplis*, *je reçois*, *je rends*.

Exceptions. — Le verbe *aller* fait, à la première personne du présent de l'indicatif, *je vais*; et à la seconde personne singulière de l'impératif, *va*. *Avoir*, qui fait *j'ai*, fait *aie*; *être*, qui fait *je suis*, fait *sois*.

Dans le cas où la seconde personne singulière de l'impératif est terminée par un *e* muet, et est suivie de l'un des pronoms *y*, *en*; alors, pour éviter un hiatus, on ajoute un *s* euphonique, et l'on écrit : *donne*-S-EN, *porte*-S-Y; ou plutôt, ainsi que l'usage le veut : *donnes*-EN, *portes*-Y.

Mais il faut avoir soin, dans cette expression, de ne pas écrire : *donnes'*EN, *portes'*Y; ce n'est pas ici une lettre élidée, c'est une lettre ajoutée.

(*Restaut.* — *De Wailly.* — *Lévizac.* — Et M. *Sicard.*)

Remarque. — On ne fait point usage de la lettre euphonique *s*, lorsqu'après la seconde personne de l'impératif terminée par un *e* muet, c'est la préposition *en* qui suit : ACCEPTE EN *échange ce bijou.* — SOUFFRE EN *patience les caprices de cet homme.*

O Dieu! *porte en* mon sein la douceur et la paix.

(*Th. Corneille*, sur la 191[e] rem. de *Vaugelas.* — Le P. *Buffier*, n° 533. — *Restaut*, p. 257. — *Beauzée*, au mot *Élision.*)

7°. Le *présent du* SUBJONCTIF, dans les verbes des quatre conjugaisons se termine en *e*, *es*, *e*, *ions*, *iez*, *ent* : *Que je prie*, *que tu pries*, *qu'il prie*, *que nous priions*, *que vous priiez*, *qu'ils prient*. — *Que je conclue*, *que tu conclues*, *qu'il conclue*, *que nous concluions*, *que vous concluiez*, *qu'ils concluent*.

Il n'y a d'exception que pour les auxiliaires *avoir* et *être* : *Que j'aie*, *que tu aies*, *qu'il ait*, *que nous ayons*, *que vous ayez*, *qu'ils aient*. — *Que je sois*, *que tu sois*, *qu'il soit*, *que nous soyons*, *que vous soyez*, *qu'ils soient*.

Remarque. — La première et la troisième personne singulière du présent du subjonctif sont semblables, et se terminent, dans tous les verbes réguliers ou irréguliers, par un *e* muet : *Que je coure*, *qu'il coure*; *que je meure*, *qu'il meure*; *que je rie*, *qu'il rie*.

8°. L'*imparfait du subjonctif* a quatre terminaisons : *asse*, *isse*, *usse*, *insse* :

*Que je donn*asse, *que tu donn*asses, *qu'il donn*ât, *que nous donn*assions, *que vous donn*assiez, *qu'ils donn*assent.

*Que je sent*isse, *que tu sent*isses, *qu'il sent*ît, *que nous sent*issions, *que vous sent*issiez, *qu'ils sent*issent.

*Que je reç*usse, *que tu reç*usses, *qu'il reç*ût, *que nous reç*ussions, *que vous reç*ussiez, *qu'ils reç*ussent.

*Que je v*insse, *que tu v*insses, *qu'il v*înt, *que nous v*inssions, *que vous v*inssiez, *qu'ils v*inssent.

Il n'y a, comme on le voit, que la troisième personne du singulier qui, à *l'imparfait du subjonctif*, ait un accent; ce qui, outre le *t* qu'elle prend, établit une différence remarquable entre elle et la troisième personne singulière du *prétérit défini*, qui a la même finale, mais qui s'écrit sans accent et sans *t* à la première conjugaison : *il donna;* et sans accent aux trois autres conjugaisons : *il sentit, il reçut, il vint.*

Remarque. — Lorsqu'on doute entre il *fut* et il *fût;* il *donna* et il *donnât;* entre il *sentit*, il *reçut*, il *vint*, et il *sentît*, il *reçût*, il *vînt* : si le sens permet de dire, nous *fûmes*, nous *donnâmes*, nous *sentîmes*, nous *reçûmes*, nous *vînmes*, il faut écrire, sans accent, il *fut*, il *donna*, il *sentit*, il *reçut*, il *vint*.

Le même procédé lève les doutes sur les terminaisons analogues : je *serai*, je *serois*; j'*aimerai*, j'*aimerois;* et entre je *donnai*, je *donnois* : si le sens permet de dire : nous *serons*, nous *aimerons*, nous *donnâmes*, il faut, je *serai*, j'*aimerai*, je *donnai*.

9°. Le *présent de l'*INFINITIF a quatre terminaisons, qui sont : ER, *donner;* IR, *remplir;* OIR, *recevoir;* RE, *rendre*.

10°. Le *participe passé* a douze terminaisons différentes; les principales sont en *é*, en *i*, en *çu*, en *du*, etc. : *donné, empli, reçu, rendu*.

Voyez les terminaisons des temps primitifs, ch. XI, p. 496, du chapitre des Verbes.

11°. Le *participe présent* est toujours terminé en *ant: donnant, remplissant, recevant, rendant*.

Ainsi, le même mot, substantif ou adjectif, terminé en *ent*, par cela seul qu'il est employé comme participe présent (ou comme adjectif verbal), prend la terminaison *ant* (447). Exemples :

Le perroquet et la perruche, le corbeau et la corneille, la bécasse et la bécassine, sont d'espèces DIFFÉRENTES.

C'est en DIFFÉRANT, *de jour en jour, à s'occuper de son salut, que l'on arrive au moment où il n'est plus temps d'y songer.*

Achille de Harlay, premier PRÉSIDENT *du Parlement pendant la ligue, montra dans cette charge la fermeté et l'intégrité des anciens magistrats romains.—Les passions,* PRÉSIDANT *presque toujours au choix que nous avons à faire d'un plan de conduite, y exercent leur injuste pouvoir.*

Les envoyés des têtes couronnées n'ont pas tous la qualité d'ambassadeur; il y en a qui n'ont que celle de RÉSIDENT. — *C'est surtout en* RÉSIDANT *dans leurs diocèses, que les évêques accomplissent leurs obligations envers l'Église.*

Si, dans les premières phrases, les mots *différent, président* et *résident*, sont terminés en *ent*, c'est parce qu'ils y sont employés comme adjectifs; mais, si, dans les secondes phrases, *différant*, *présidant* et *résidant*, sont terminés en *ant*, c'est qu'ils y sont employés comme participes.

Les mots *intrigant*, *fatigant*, *extravagant*, s'écrivent sans

---

(447) Neuf mots, ayant tous des dérivés, changent d'orthographe, en cessant d'être employés comme participes présents, ou comme adjectifs verbaux; ce sont :

Adhérent,	Divergent,	Président,
Affluent,	Excellent,	Résident,
Différent,	Négligent,	Violent.

C'est de ces neuf mots que se forment les dérivés, et non des participes présents *adhérant*, *différant*, etc., etc.; ainsi l'on écrira par *en*, les mots : *adhérence*, *affluence*, *différence*, *divergence*, *excellence*, *négligence*, *présidence*, *résidence*, *violence*.

u, lorsqu'ils sont employés comme adjectifs ; mais on écrit *intriguant*, *fatiguant*, *extravaguant*, quand ils sont participes.

(*Restaut*, p. 480. — *Wailly*, p. 74. — *Domergue*, p. 125 de son journal, 1er mars, 1786. — Et le Dict. de l'*Académie*.)

12°. Quand l'INFINITIF est terminé par *quer*, les lettres *qu* se conservent dans toute la conjugaison, lorsque la prononciation pourroit permettre qu'on y substituât un *c*, comme dans nous *suffoquons*, vous *fabriquâtes*, dérivés des verbes *suffoquer*, *fabriquer*, et que, sans altérer la prononciation on pourroit écrire par *c* : nous *suffocons*, vous *fabricâtes*. Mais hors de la conjugaison, ce changement a presque toujours lieu : on écrit par *c*, et non par *qu*, la *suffocation*, la *fabrication*.

Voyez ce que nous disons, à ce sujet, p. 959.

13°. Les verbes en *dre*, où l'on entend le son *an*, se terminent en *endre*, comme *prendre*, *fendre*, *tendre*, *vendre*, *rendre*, *reprendre*, *refendre*, etc. Il faut en excepter *répandre*.

On écrit par *ire* les verbes dont le participe présent se prononce *vant* ou *zant*; comme : *lire*, *dire*, *écrire*, *souscrire*.

Excepté : *rire*, *sourire*, *bruire*, *maudire*, *frire*.

Par conséquent, *tenir*, *vêtir*, *courir*, etc., ne prendront pas d'*e* final, le participe ne se prononçant ni *zant* ni *vant*.

Contraindre, *craindre*, *plaindre*, et leurs composés, sont les seuls verbes en *aindre*; tous les autres sont en *eindre*, *teindre*, *feindre*. — *Vaincre* s'écrit aussi par *ain*.

§. 6.

DES LETTRES MAJUSCULES OU GRANDES LETTRES.

On appelle *lettres majuscules*, ou *grandes lettres*, certaines lettres plus grandes que les autres, et qui ont une figure différente de celle des lettres que l'on appelle *minuscules*, ou petites lettres.

A est une *lettre majuscule ; a* est une *lettre minuscule*.

Eviter de faire majuscules les lettres initiales dans les cas que nous allons établir, c'est, comme le dit *Beauzée*, une pra= tique contraire à un usage très-réfléchi de la nation, pratique qui tend à bannir de notre écriture la netteté de l'expression, de laquelle dépend toujours la distinction précise des objets. Ajoutons que l'œil même est intéressé à la conservation des lettres majuscules ; il s'égareroit, et se lasseroit de l'unifor= mité d'une page où toutes les lettres seroient constamment égales. Les grandes lettres, répandues avec intelligence parmi les petites, sont des points de repos pour l'œil, auquel elles offrent en même temps le plaisir de la variété ; ce sont, en outre, des avis muets sur des observations nécessaires ; c'est une heureuse invention de l'art, pour augmenter ou pour fixer la lumière, et alors leur usage est d'un très-grand prix ; conséquemment les règles que nous allons don= ner méritent donc de fixer l'attention de nos lecteurs.

Afin de répandre plus de netteté dans les discours écrits, en y introduisant des distinctions sensibles, l'orthographe exige que les lettres initiales de certains mots soient *majus= cules* dans les cas suivants :

Premièrement. — Le premier mot d'un discours quelcon= que, et de toute proposition nouvelle qui commence après un point ou un alinéa, doit être distingué des autres par une lettre *initiale majuscule :* Quel *doigt a désigné à la mer la borne immobile qu'elle doit respecter dans la suite des siè= cles ?* — De *quelques superbes distinctions que se flattent les hommes, ils ont tous même origine, et cette origine est petite.*

Il en est de même d'un discours direct que l'on cite, quoi= qu'il soit précédé d'une ponctuation plus foible que le point, comme c'est l'ordinaire après l'annonce qu'on en fait.

Je ne suis pas de ceux qui disent : Ce n'est rien,
C'est une femme qui se noie.
Je dis que c'est beaucoup ; et ce sexe vaut bien
Que nous le regrettions, puisqu'il fait notre joie.
(*La Fontaine*, la Femme noyée.)

L'initiale majuscule sert, dans ce cas, à distinguer les sens indépendants les uns des autres, et facilitent par conséquent l'intelligence de ce qu'on lit.

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *Initial.*)

DEUXIÈMEMENT.—Les noms propres d'ange, d'homme, de femme, de fausse divinité, d'animaux, de royaume, de province, de rivière, de montagne, de ville, ou autres habitations, de constellation, de jour, de mois, de fleuve, de vaisseau, etc., etc., doivent avoir une *initiale majuscule*.

(*Beauzée*, même ouvrage.)

Le lendemain *Thisbé* sort et prévient *Pyrame*.
(*La Fontaine*, les Filles de Minée.)

Avant qu'un tel dessein m'entre dans la pensée,
On pourra voir la *Seine* à la *Saint-Jean* glacée,
Arnauld à *Charenton* devenir huguenot,
Saint-Sorlin janséniste, et *Saint-Pavin* bigot.
(*Boileau*, Sat. Ire.)

La *Seine* a des *Bourbons*, le *Tibre* a des *Césars*.
(*Le même*, Épître au Roi.)

Plût à *Dieu* qu'on réglât ainsi tous les procès!
(*La Fontaine*, les Frêlons et les Mouches à miel.)

Vénus ainsi que *Mars* demande la jeunesse.
(*Delille*, Géorg., l. IIIe.)

Le FORMIDABLE *a mis à la voile.*

Plutus, la *Fortune* et l'*Amour*,
Sont trois aveugles nés qui gouvernent le monde.
(*Voltaire*, lettr. à Madame du Deffant, 1764.)

Le médecin *Tant-pis* alloit voir un malade,
Que visitoit aussi son confrère *Tant-mieux*.
(*La Fontaine*, les Médecins.)

La *Grèce* étoit en jeux pour le fils de *Sémèle*.
(*Le même*, les filles de Minée.)

L'amour languit sans *Bacchus* et *Cérès*. (*Deshoulières*.)
(*Beauzée*, Encyclop. méth.)

Nota. — On doit regarder comme de vrais Noms propres, les mots *Champs Élysées*, *Mer Rouge*, *Mer Méditerranée*; car c'est sous ces

noms qu'on a généralement coutume de désigner ces lieux. Il faut donc les commencer par une *majuscule* : il en faut aussi une au second mot *Elysées*, *Rouge*, *Méditerranée* ; autrement on croiroit que *Champs* et *Mer* forment seuls le Nom propre. Par la même raison, il ne suffiroit pas non plus de mettre une *majuscule* au second mot.

Toutefois, si tous ces mots étoient unis par un tiret, et que le second ne fût pas un Nom propre, il ne faudroit pas de *majuscule* à ce second mot. Ainsi l'on écrira *Port-royal*, *les Pays-bas*.

Les champs thessaliens, *les monts idaliens* ne sont pas de vrais Noms propres. Ce sont des tournures poétiques pour dire : La *Thessalie*, l'*Idalie*. Aussi M. Didot écrit-il sans *majuscule* ces mots et autres semblables. (M. *Lemare*, note 527, p. 314 de son Cours anal., 1ère Édit.)

L'emploi d'une lettre *initiale majuscule* est d'autant plus nécessaire, dans tous ces cas, que les Noms propres étant pour la plûpart appellatifs dans leur origine, une *initiale majuscule* lève tout d'un coup l'incertitude qu'il pourroit y avoir entre le sens appellatif et le sens individuel. Cette utilité de distinguer les différents sens est le fondement des règles qui vont suivre immédiatement. (*Beauzée*, Encycl. méth.)

3°. Le nom *Dieu*, quand il désigne individuellement l'Être Suprême, doit avoir une *initiale majuscule*, parce qu'il est alors comme un nom propre : *On doute de* DIEU *dans une pleine santé, et quand l'hydropisie est formée on croit en* DIEU.—*La crainte de* DIEU *est le commencement de la sagesse.* (*Beauzée*, Encycl. méth.)

Mais le nom *Dieu* s'écrit avec une initiale *minuscule*, s'il est appliqué aux fausses divinités du paganisme; s'il est pris dans un sens figuré ; ou bien encore s'il est regardé comme sujet de quelque qualification déterminative, ou ce qui est la même chose, comme nom appellatif.

On a compté jusqu'à cent cinquante-neuf DIEUX *que les païens ont adorés.* (Trévoux.) — *Parmi les nations les plus éclairées et les plus sages* (les Grecs et les Romains), *le crime étoit adoré et reconnu nécessaire au culte des* DIEUX. (Bossuet, Disc. sur l'Hist. univ.) — *Le* DIEU *des miséricordes*, *le* DIEU *des vengeances*, *le* DIEU *d'Abraham.*—*Les rois sont ordinairement appelés* LES DIEUX *de la terre.* (Beauzée, Encycl. méth.)

Dans tous ces cas le mot *Dieu* est un vrai nom appellatif.

(Même autorité.)

4°. Les Noms des sciences, des arts, des métiers, s'ils sont pris dans un sens individuel qui distingue la science, l'art, le métier, de toute autre science, de tout autre art, de tout autre métier, doivent prendre une *initiale majuscule* : *La* GRAMMAIRE *a des principes plus importants et plus solides qu'il ne paroît d'abord.—Les poètes disent que la* MUSIQUE *est un présent des dieux.—Il est honteux d'ignorer le fondement de l'*ORTHOGRAPHE.—*La* MENUISERIE *emprunte le secours de la* GÉOMÉTRIE *et du* DESSIN *pour fournir des embellissements à l'*ARCHITECTURE. (Même autorité.)

Toutefois, ces noms rentrent dans la classe des noms appellatifs, quand ils sont présentés comme sujets d'une qualification déterminative; et alors on les écrit sans *initiale majuscule* : *On a appliqué sans jugement la* GRAMMAIRE *latine à toutes les langues, comme si chaque langue ne devoit pas avoir sa* GRAMMAIRE *propre.—Notre* ORTHOGRAPHE *actuelle est loin de l'*ORTHOGRAPHE *ancienne.— La question de savoir si la* MUSIQUE *italienne est préférable à la* MUSIQUE *françoise, a déjà été agitée bien des fois et n'est pas encore résolue. — Les curieux font grand cas des* DESSINS *des grands peintres. —La* MENUISERIE *du buffet d'orgue de l'église Saint-Sulpice est travaillée bien délicatement.* (Même autorité.)

5°. On fait usage d'une lettre *initiale majuscule* pour indiquer au lecteur tout Nom abstrait personnifié :

Les *Vertus* devroient être sœurs,
Ainsi que les *Vices* sont frères.
(*La Fontaine*, f. 167e : les deux Chiens et l'Ane mort.)

Jadis trop caressé des mains de la *Mollesse*,
Le *Plaisir* s'endormit au sein de la *Paresse*.
(*Voltaire*, Disc. sur la modération.)

Vouloir tromper le *Ciel* est folie à la *Terre*;
Le dédale des cœurs en ses détours n'enserre
Rien qui ne soit d'abord éclairé par les *Dieux*.
(*La Fontaine*, l'Oracle et l'Impie.)

L'*Allégorie* habite un palais diaphane. (*Lemierre.*)

.... La *Mollesse* oppressée
Dans sa bouche à ce mot sent sa langue glacée;
Et, lasse de parler, succombant sous l'effort,
Soupire, étend ses bras, ferme l'œil, et s'endort.
(*Boileau*, le Lutrin, ch. IIIe.)

Qui ne court après la *Fortune*?
(*La Fontaine*, l'Homme qui court après la Fortune.)

Sur les ailes du *Temps* la *Tristesse* s'envole.
(*Id.*, la Jeune Veuve.)

Sévigné, de qui les attraits
Servent aux *Grâces* de modèle. (*Id.*, le Lion amoureux.)

Si l'on peint les Graces *nues, c'est pour montrer qu'elles n'emploient rien de l'art, et qu'elles n'ont d'autres charmes que ceux de la nature.* (*Bouhours.*)

(M. *Lemare*, p. 314, et *Boiste*, Dict. universel.)

6°. Il faut donner des lettres *majuscules* pour initiales aux Noms appellatifs des tribunaux, des compagnies, des corps, et à ceux qui déterminent, par l'idée d'une profession ou d'une dignité, soit ecclésiastique, soit civile, lorsque ces noms sont employés sans complément déterminatif pour désigner individuellement leur objet : *On comptoit autrefois douze* Parlements *en France. — L'*Église *est la colonne et le soutien de la vérité. — L'*Académie *a été établie pour connoître principalement de l'ornement, de l'embellissement et de l'augmentation de la langue françoise. — L'*Apôtre *fait une belle peinture de la charité. — Le* Roi *des rois est le souverain créateur du ciel et de la terre.*

Mais ces mêmes mots s'écrivent sans *majuscule initiale*, s'ils sont présentés dans le discours sans application individuelle, ou si l'application est désignée par un complément déterminatif : *La fermeté des membres du* parlement *a souvent fait époque dans notre histoire.—Nous devons prier pour l'union des* églises. *— On doit de grandes lumières aux* académies *de l'Europe. — Un* apôtre *doit surtout prêcher*

d'exemple. — Le lion est le ROI *des animaux ; le phénix le* ROI *des oiseaux ; le basilic, le* ROI *des serpents..*

(*Beauzée*, Encycl. Méth.)

7°. Les adjectifs *saint, grand*, et semblables, doivent prendre une *initiale majuscule*, lorsqu'ils entrent dans la composition d'un nom propre, et en font partie : SAINT *Pierre;* SAINT *Paul;* SAINTE *Madelaine; le* SAINT DES SAINTS; *les litanies des* SAINTS; *Henri le* GRAND; *Saint Grégoire le* GRAND; *le* SAINT *Père;* la SAINTE *Trinité; le* SAINT-*Esprit; la* SAINTE *Bible.* (M. *Boiste*, Dict. univ.)

8°. Quand on adresse la parole à une personne, ou à un être quelconque, le Nom qui désigne cette personne ou cet être, fût-il appellatif, doit avoir une *initiale majuscule*, parce qu'il est déterminé individuellement par l'idée de la seconde personne : *Il n'y a plus qu'un seul prodige que j'annonce aujourd'hui au monde : ô* CIEL ! *ô* TERRE ! *étonnez-vous à ce prodige nouveau ! C'est que parmi tant de témoignages de l'amour divin, il y ait tant d'incrédules et tant d'insensibles.*

(Même autorité.)

C'est par la même raison que l'on écrit avec une *initiale majuscule : Monseigneur, Monsieur, Madame, Mademoiselle*, en adressant la parole aux personnes. Cela arrive si souvent, qu'on a cru devoir écrire ces mots avec une *majuscule*, même hors le cas de l'apostrophe. On a senti depuis qu'il falloit donner à cet usage universel, un principe également universel ; et l'on a imaginé que c'étoit une affaire de politesse, comme si l'orthographe devoit peindre autre chose que la parole avec les accessoires relatifs aux différents sens. Cette politesse déplacée a suggéré ensuite aux imprimeurs d'écrire avec des *majuscules* les pronoms *il, elle*, quand ils se rapportent aux noms *Roi* ou *Majesté*. Ce sont de vrais abus, des fautes contre les vrais principes ; car les pronoms se rapportant aux noms *Roi* ou *Majesté*, ils doivent toujours, et dans tous les cas s'écrire avec une *initiale minuscule*, par cela seul que les pronoms *il, elle*, et en général les pronoms personnels, *je, me, moi, tu, te, toi, soi, il, elle, lui,*

leur, désignent trop clairement des individus déterminés, pour qu'on puisse s'y tromper. (Même autorité.)

Beauzée est même d'avis, que l'on doit écrire avec une *initiale minuscule : monsieur, madame, sa majesté*, dans les phrases suivantes : *J'ai remis votre lettre à monsieur*, ou *à m. l'abbé N....; à madame*, ou *à mad*me. *la duchesse de M.—Sa majesté*, etc., etc., *le nomma à cet emploi, dès qu'elle fut instruite de ses éminentes qualités ;* mais comme l'usage est contraire, nous n'engagerons pas nos lecteurs à se ranger à l'avis de *Beauzée*.

9°. Quand un mot a plusieurs sens différents, il est assez convenable d'employer une *initiale majuscule*, pour désigner le sens le plus considérable. Cette attention est propre à prévenir bien des équivoques et à faciliter au lecteur l'intelligence de ce qu'il lit, en lui faisant apercevoir sur-le-champ dans quelle acception il doit prendre les mots dont il fait usage. Ainsi l'on écrira avec une *initiale majuscule:* LA JEUNESSE, pour désigner les jeunes gens : et *votre* GRANDEUR, en parlant à un grand d'Espagne, à un Évêque ; mais on écrira avec une *minuscule : la jeunesse*, pour marquer le plus bel âge de la vie, et *la grandeur* de Dieu, pour désigner son excellence.

On écrira le mot *grand* avec une majuscule dans cette phrase : *Les Grands servient inutiles sur la terre, s'il ne s'y trouvoit des pauvres et des malheureux.*. (*Massillon*.)

Et avec une *minuscule* dans celle-ci : *Un* GRAND *homme excelle par un* GRAND *sens, par une vaste prévoyance et par une haute capacité.*

Le mot *Justice* s'écrira par un grand *J*, lorsqu'il exprimera cette vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient : *La* JUSTICE *est la première des vertus, elle est due à tous les hommes sans distinction* ; ou bien encore, lorsqu'on voudra parler des officiers ou magistrats qui rendent la justice. *Éloignez cette idée qu'on a de la* JUSTICE,

qu'elle doit toujours être effrayante, toujours armée; elle lève quelquefois son bandeau pour jeter des regards de pitié sur les misérables. Mais le mot *justice* s'écrira par un petit *j*, lorsqu'il signifiera *bon droit, raison: il ne faut pas se faire* JUSTICE *à soi-même.*

On écrira le mot *Ciel* par un grand *c* s'il signifie *Dieu.*

Le *Ciel* reçut toujours nos vœux et notre encens.

Et par un petit *c*, dans toutes ses autres acceptions.

O Ciel! s'écrira par un grand *C*, parce que cette exclamation est une sorte d'invocation à Dieu.

Père s'écrira par un petit *p*, quand il signifiera celui qui a un ou quelques enfants: *Il n'y a qu'un bon gouvernement qui puisse encourager les pauvres à devenir* PÈRES.

Par un grand *P*, quand ce sera un titre d'honneur: PÈRES *conscrits.*—PÈRES *de l'Église.*

La *noblesse* par un petit *n* est l'avantage d'être noble: *La vertu est la vraie* NOBLESSE *de l'homme de bien.*

La *Noblesse* par un grand *N* est le corps des nobles: *La* NOBLESSE *de France s'est de tout temps distinguée par son attachement à la Monarchie.*

Cette distinction doit même avoir lieu entre deux sens individuels d'un nom appellatif: *Il se rendit au* SÉNAT (en parlant du lieu); *il fût blâmé par le* SÉNAT (en parlant du corps); quoique dans les deux cas il s'agisse uniquement du sénat.

10°. On écrira avec une *initiale majuscule* tout nom devenu commun de nom propre qu'il étoit originairement, pourvu qu'il soit pris pour désigner la qualité principale qui caractérise le nom propre; exemple:

Oh! combien de *Césars* deviendront *Laridons!*
(*La Fontaine*, Fable 166, l'Éducation.)

J'ai lu, chez un conteur de fables,
Qu'un second Rodillard, l'*Alexandre* des chats,
L'*Attila*, le fléau des rats,
....
Vrai *Cerbère*. (*Idem*, Fab. 60: le Chat et le vieux Rat.)

Quand un Sully renaît, espère un *Henri*-quatre.
(*Voltaire*, le Temps présent, t. 14 de ses OEuvres.)

Que de frêlons vont pillant les abeilles !
Que de *Pradons* s'érigent en *Corneilles!*
Que de *Gauchats* semblent des *Massillons !*
Que de *Le Dains* succèdent aux *Bignons!* (*Id.*, Étrenn. aux Sots.)
(M. *Lemare*, p. 314.)

11°. Il convient également de distinguer le titre d'un livre ou d'une pièce quelconque par une *initiale majuscule*. Il en est de même lorsqu'on le cite. On écrira donc :

Fable des deux Amis.
Fable des deux Pigeons.

Dans ce sac ridicule où Scapin s'enveloppe,
Je ne reconnois plus l'auteur du *Misanthrope*.
(*Boileau*, l'Art poét., ch. IIIe.)

Toujours sur sa toilette est la *Sainte Ecriture*,
Et le *Petit-carême* est surtout sa lecture.
(*Voltaire*, Conte de Gertrude.)

(M. *Lemare*, p. 315.)

12°. Les noms qui expriment le principal sujet du discours doivent être distingués des autres par une grande lettre.

Ainsi, dans le précédent chapitre sur l'orthographe, ce dernier mot a dû être partout marqué d'une grande lettre, parce que l'orthographe étoit l'objet de ce chapitre. Cette méthode a pour but de soutenir l'attention du lecteur, en lui rappelant sans cesse le sujet de ce qu'il lit.

13°. Dans la poésie, il est reçu pour mieux assurer la distinction des vers, de mettre une *initiale majuscule* au commencement de chaque vers, grand ou petit ; soit qu'il commence un sens, soit qu'il ne fasse que partie d'un sens commencé :

Un jeune homme, toujours bouillant dans ses caprices,
Est prompt à recevoir l'impression des vices,
Est vain dans ses discours, volage en ses désirs,
Rétif à la censure, et fou dans les plaisirs.

L'âge viril, plus mûr, inspire un air plus sage,
Se pousse auprès des Grands, s'intrigue, se ménage,
Contre les coups du sort songe à se maintenir,
Et loin dans le présent regarde l'avenir. (*Boileau*, Art poét., ch. III.)

(*Beauzée*, Encycl. méth. et *Boiste*.)

14°. Enfin il y a de certains mots qu'on a coutume d'abréger et de représenter par des lettres *majuscules*, ainsi qu'il suit :

J. C. Jésus-Christ.
N. S. Notre Seigneur.
N. S. J. C. Notre Seigneur Jésus-Christ.
S. S. Sa Sainteté,
S. M. Sa Majesté.
S. M. I. Sa Majesté Impériale.
S. M. B. Sa Majesté Britannique.
S. M. C. Sa Majesté Catholique.
S. M. T. C. Sa Majesté Très-Chrétienne.
S. M. T. F. Sa Majesté Très-Fidèle.
S. M. S. Sa Majesté Suédoise.
S. A. R. Son Altesse Royale.
S. A. I. Son Altesse Impériale.
S. Ex. Son Excellence.
S. Ém. Son Éminence.
Mgr. Monseigneur.
Md. Marchand.
Mde. Marchande.
Mme. Madame.
Mr. Monsieur.
Négt. Négociant.

§. 7.

Des Accents.

Il ne faut pas confondre les *accents* dont il a été question, ch. III, 1ère part., p. 73, avec ceux dont nous allons parler ; et, quoique les anciens aient donné le même nom à la chose

et au signe de la chose, ceux-ci ne sont que de purs signes d'orthographe qui se mettent sur une voyelle, soit pour en faire connoître la véritable prononciation, soit pour faire distinguer le sens d'un mot d'avec celui d'un autre mot qui s'écrit de même, mais dont le sens est différent.

On reconnoît, dans la langue françoise, trois sortes d'accents : l'*accent aigu*, l'*accent grave*, et l'*accent circonflexe*.

L'*accent aigu* (´) se met sur tous les *é fermés* qui terminent la syllabe, ou qui sont seulement suivis d'un *s*, signe du pluriel : la *bonté*, la *vérité*, l'*assemblée*, les *procédés*, les *prés émaillés*. Mais on écrira sans accent aigu l'*e* fermé de *nez*, de *berger*, attendu que ce n'est point l'*e*, mais une des consonnes *z*, *r*, qui termine la syllabe. (M. *Chapsal*.)

L'*accent grave* (`) se met sur tous les *è ouverts* qui terminent la syllabe, comme dans : *pèle*, *règle*, *prophète*, il *mène*; ou qui sont suivis d'un *s* qui achève le mot : *procès*, *succès*, *décès*, *après* (sont exceptés : *ces*, *les*, *mes*, *tes*, *ses* ; et *des*, article composé). D'après ce principe, on écrit : *j'appelle*, *terre*, *coquette*, *mer*, *secret*, sans accent grave ; car les consonnes *l*, *r*, *t*, qui terminent la syllabe, en donnant à l'*e* le son ouvert, rendent l'accent inutile.

La lettre *x*, qui fait les fonctions de deux consonnes, dont l'une appartient à la syllabe précédente, qu'elle termine, l'autre à la syllabe suivante, exige pour cette raison que l'*e ouvert*, qui la précède, ne soit pas surmonté d'un accent grave, *convexe*, *je vexe*, *circonflexe*.

(*Domergue*, pag. 142 de sa gramm.)

Il faut remarquer que l'*e* est toujours ouvert, lorsqu'il termine la syllabe, et qu'il est suivi d'une consonne et d'un *e muet* ; exemple : il *espère*, il *pèse*, *modèle*.

Sont exceptés, 1°, les mots en *ége*, comme : *sacrilége*, *sortilége*, etc., où l'*e* n'est point ouvert, mais fermé, quoiqu'il termine la syllabe, et qu'il soit suivi d'une consonne et d'un *e muet* ;

2°. Ces phrases : *aimé-je*, *dussé-je*, *veillé-je*, etc., dans

lesquelles l'*e* est également fermé, et prend un accent aigu.

Voyez, plus bas, ce que nous disons sur l'emploi de la *diérèse*, et, aux Rem. détach., sur la manière d'écrire le mot *poète*.

On fait également usage de l'*accent grave* dans plusieurs mots, pour empêcher qu'on ne les confonde avec d'autres; par exemple, on l'emploie pour le mot *là*, adverbe, afin de le distinguer de *la*, article, ou de *la*, pronom relatif:

L'égalité est au cimetière, mais elle n'est que LÀ. (M. *De Levis.*)

Où, pronom ou adverbe, s'écrit avec l'accent grave: *L'adversité est le creuset où la vertu s'épure, et la pierre de touche* où *l'amitié s'éprouve.*

Où la vertu finit, *là* commence le vice.

Ou, écrit sans accent, sert purement de liaison, et alors il est conjonction, et peut se remplacer par *ou bien :*

Les rois sont, dans la main des dieux,
Les instruments de la clémence
Ou de la colère des cieux. (*J. B. Rousseau*, Ode IVe, l. 4.)
(L'*Académie*. — *Wailly*, *Restaut*.)

Dès s'écrit avec l'accent grave, quand il signifie *à partir de, du moment où, puisque: L'homme* DÈS *sa naissance a le sentiment du plaisir et de la douleur.* (Marmontel.)

Et il s'écrit sans accent, quand il est article composé; alors il peut se tourner par *de les:*

DES *talents précoces mûrissent rarement. — La plupart des gens ne jugent des hommes que par la vogue qu'ils ont ou par leur fortune.* (La Rochefoucauld, Max. 212.)

A s'écrit avec l'accent grave, dans tous les cas où il est employé comme préposition: *Il n'y a pas de mérite* À *savoir l'orthographe, mais il y a beaucoup de honte* À *l'ignorer;* il s'écrit sans accent, quand il forme la troisième personne du verbe *avoir:*

La religion A *pour piédestal l'humanité.*

La peine *a* ses plaisirs, le péril *a* ses charmes.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. IVe.)

Ou quand il est employé substantivement : *Il ne sait ni* A *ni* B.

On emploie *l'accent circonflexe* (^) lorsque la voyelle est longue, et qu'il y a suppression de lettre, comme dans les mots : *âge, bâiller, tête, épître, côte,* où le son est long, et qu'on écrivoit autrefois : *aage, baailler, teste, épistre, coste.* Mais *motion* s'écrira sans accent circonflexe sur l'*o*, parce qu'il y a allongement de son, sans suppression de lettre.

D'après le principe que nous venons d'établir, il faut mettre un accent circonflexe, 1°, sur *a* long qui précède ou *ch*, comme dans *lâche, tâche, fâcheux ;* ou *t*, prononcé avec le son qui lui est propre, comme dans *château, gâter, bâtir.* Quoique l'*a* soit long dans *nation,* il ne prend pas d'accent circonflexe, parce que le *t* n'a pas le son qui lui est propre, mais celui du *s.* — 2°. Sur l'avant-dernier *e* des mots en *ême. même, blême, systême, problême.* (Excepté cependant les adjectifs numéraux ordinaux, comme *deuxième, troisième,* etc.) — 3°. Sur l'*i* des verbes en *aître*, comme *naître ;* en *oître*, comme *paroître, accroître ;* dans tous les temps où *i* est suivi de *t* : il *naît*, il *paroîtra*, nous *accroîtrons.*

Remarquez qu'on ne met jamais de point sur l'*i* surmonté d'un accent circonflexe.

4°. Sur l'*o* qui précède les finales, *le, me, ne : pôle, rôle, dôme, fantôme, trône, zône.*

Cet accent se met encore sur les pronoms possessifs, le *nôtre*, le *vôtre*, etc., mais on ne le met pas sur *notre, votre,* suivis d'un substantif et non précédés de l'article.

On en fait également usage à la première et à la seconde personne plurielle du prétérit défini de l'indicatif : *nous aimâmes, vous aimâtes, nous reçûmes, vous reçûtes*, etc. ; et à la troisième personne singulière de l'imparfait du subjonctif : *qu'il fût, qu'il eût, qu'il aimât, qu'il reçût,* etc.

(L'*Académie, Girard, Wailly, Restaut.*)

Cet accent ne se met pas sur l'*u* de la préposition *sur,* ni sur celui du substantif masculin *mur.*

Réfléchissez SUR *les merveilles de la nature, et osez dire qu'il n'y a point de Dieu.*

On peut dans les prisons entraîner l'innocence ;
Mais l'homme généreux, armé de sa constance,
Sous le poids de ses fers n'est jamais abattu :
S'ils pèsent *sur* le crime, ils parent la vertu.
(M. *Raynouard*, les Templiers.)

Mais on le met sur l'*u* des mots *mûr*, *sûr* (adjectifs), etc., parce qu'on écrivoit autrefois *meur*, *seur*. (*Girard et Beauzée.*)

Ami *sûr* et douce amie
Font le charme de la vie. (*La Fontaine.*)
Des raisins, *mûrs* apparemment,
Et couverts d'une peau vermeille.
(*Le même*, le Renard et les Raisins.)

Il se met aussi sur le mot *dû*, participe passé du verbe *devoir*, afin d'empêcher qu'on ne le confonde avec le mot *du*, article : *Songez que votre cœur est un bien qui m'est* DÛ.

Arrêtez ; à ses mœurs votre respect est *dû* ;
La vertu, dans les fers, est toujours la vertu.
(*Gresset*, Édouard III, act. III, sc. 6.)

Toutefois ce participe ne prend d'accent ni au pluriel masculin, ni au féminin, tant singulier que pluriel ; parce qu'alors le participe *dû* ne peut être confondu avec l'article composé *du* (448).

---

(448) Pour ne rien laisser à désirer sur l'*accentuation*, nous allons donner ici la liste des mots dans lesquels on fait usage de l'accent circonflexe ; bien entendu que nous n'y comprendrons pas ceux auxquels s'appliquent les règles contenues dans les derniers alinéa qui concernent cet accent.

Âcre, *âge*, *âne*, *appât* (amorce), *âpre*, *blâme*, *dégât*, *mâle*, *mât* de vaisseau, *pâle*.

Ancêtres, *apprêt*, *arêne*, *arête* de poisson, *arrêt*, *bêche*, *bêler*, *bête*, *champêtre*, *chêne* (arbre), *conquête*, *crêpe*, *crête*, *dépêche*, *empêche*, *être*, et ses composés, *bien-être*, *peut-être*, etc. ; *archevêque*, *évêque*, *fenêtre*, *fêter*, *forêt*, *frêle*, *frêne*, *gêne*, *grêle*, *hêtre* (arbre), *honnête*, *intérêt*, *mêler*, *pêche* (fruit), *pêcher* (du poisson), *pêle-mêle*, *prêcher*, *prêt*, *prêter*, *prêtre*, *protêt*, *quête*, *enquête*,

Sans vous parer pour lui d'une foi qui m'est *due*.
(*Racine*, Mithridate, act. IV, sc. 4.)

A ces beaux sentiments les dignités sont *dues*. (*Piron*, Métr. act. III, sc. 7.)
(Mêmes autorités.)

Enfin l'accent circonflexe se met sur le mot *tû*, participe passé du verbe *taire*, pour le distinguer du pronom *tu*; et

---

les *rênes* d'un cheval, *revêche*, *rêve*, *salpêtre*, *tempête*, *tête*, *vêler*, les *vêpres*, et *vêtir*.

Abîme, *aîné*, *puîné*, *dîner*, *épître*, *faîte* (sommet); *fraîche*, *gaîté*, *gîte*, *île*, *maître*, *regître*, *surcroît*, *traîner*, *traître* et *vîte*.

Apôtre, *clôture*, *côté*, *côte*, *dépôt*, *entrepôt*, *hôpital*, *hôte*, *hôtel*, *impôt*, *maltôte*, *ôter*, *rôder*, *rôt*, *rôti*, *suppôt*, *tôt*, *aussitôt*, *bientôt*, *plutôt*, *tantôt*, *trône*.

Août, *affût*, *brûler*, *bûche*, *embûche*, *coûter*, *jeûne* (abstinence), *flûte*, *goût*, *joûte*, *piqûre*, *voûte*.

Les dérivés s'écrivent également avec un accent circonflexe : *dcreté*, *blâmer*, *arrêter*, *enchaîner*, etc.

Ame. Ce mot, depuis *Montaigne*, s'est toujours écrit sans accent circonflexe, et l'*Académie*, *Trévoux*, *Gattel*, *Boiste*, *Girard*, *Rolland*, *Prévost*, M. *Noel* et M. *Laveaux* n'en ont jamais fait usage. Cependant *Féraud*, qui vouloit que l'on mît l'accent circonflexe sur toutes les syllabes longues, écrivoit *âme* avec cet accent, et quoique l'*Académie* n'ait point admis l'innovation proposée par ce grammairien, elle a cependant, dans son Dictionnaire, édition de 1798, accueilli l'orthographe du seul mot *âme* qui en fait partie; mais, comme l'accent circonflexe suppose la suppression d'une lettre, et que l'on n'a jamais écrit *aame* ni *asme*; comme ensuite cet accent sert à rendre une syllabe longue, et que la première syllabe du mot *ame* est longue, d'après les règles générales de la prononciation, nous ne pouvons adopter la dernière décision de l'*Académie*, puisqu'elle est contraire à tous les principes, et que d'ailleurs il nous est impossible de voir pour cette décision un motif raisonnable.

Théâtre. Ce mot devroit, par les mêmes motifs, s'écrire sans accent, puisque d'ailleurs il vient évidemment de *theatrum*; mais ici tous les lexicographes, et l'usage généralement adopté, en ont décidé autrement.
(*Domergue*, p. 206 de ses Solut. gramm.)

sur *crû,* participe de *croître,* pour le distinguer de *cru,* participe de *croire :*

> Pour ne la plus aimer j'ai cent fois combattu :
> Je n'ai pu l'oublier ; au moins je me suis *tû.*
> (*Racine*, Bérénice, act. V, sc. 7.)

Cet enfant a CRÛ *en moins de rien.* (L'*Académie.*)

§. 8.

De l'Apostrophe.

L'Apostrophe est, dans la langue françoise, une petite marque en forme de virgule ('), que l'on met au haut d'une lettre, pour marquer l'élision ou la suppression d'une voyelle, quand le mot suivant commence par une voyelle.
(Le Dict. de l'*Académie* et *Dumarsais.*)

Nous ne connoissons que trois lettres qui, se trouvant à la fin d'un mot, se suppriment avant un autre mot commençant par une voyelle ou un *h* non aspiré. Ces trois lettres sont *a*, *e* muet, *i*; si nous en avons d'autres qui se suppriment dans quelques circonstances, on n'applique point à cette suppression le terme d'élision.
(*Demandre*, Dict. de l'Élocution.)

La lettre *a* et la lettre *e* se retranchent dans l'article *le, la,* et dans le pronom *le, la : Les vertus se perdent dans l'intérêt, comme les fleuves se perdent dans la mer.* (La Rochefoucauld, Max. 171.) — *L'envie est détruite par la véritable amitié, et la coquetterie l'est par le véritable amour.* (Le même, Max. 376.)

La lettre *i* s'élide dans la conjonction *si*, avant le pronom masculin *il,* tant au singulier qu'au pluriel : *Il viendra* S'IL *peut.* — *Ils auront tort* S'ILS *se fâchent* (l'*Académie*); mais cela n'a lieu avant aucun autre mot, par quelque voyelle qu'il commence, quand même ce seroit par un *i;* et l'on dit et

écrit : Si *elle vient.*—Si *on vous dit que.*—Si *un homme étoit assez téméraire.*—Si *Irène avoit tenu une autre conduite.*

(Le Dict. de l'*Académie*, *Th. Corneille*, sur la 530e rem. de *Vaugelas*. — Et *Dumarsais*, Encycl. méth. au mot *Apostrophe*.)

Si, précédé de la conjonction *et*, s'employoit autrefois pour dire *cependant*, *avec cela*, *néanmoins*; et alors il ne perdoit jamais sa voyelle, non pas même avant le pronom : *Il est brave et vaillant*, *et si il est doux et facile*. — *Je souffre plus que vous*, *et si je ne me plains pas*. (Le Dict. de l'*Académie*.) — Employé dans ce sens, *si* est une expression qui a vieilli, et dont on ne se sert plus.

L'*e* muet final s'élide toujours dans la prononciation et dans l'écriture, avant une voyelle, dans les monosyllabes : *je*, *me*, *te*, *se*, *que*, *ne*, *ce*, *le*. On en marque l'élision par l'apostrophe : *J'y cours*, *je m'y rendrai*, *je l'admire*; etc. L'*e* muet de *grande* s'élide quelquefois dans la prononciation et même dans l'écriture, avant des substantifs féminins qui commencent par une consonne; et on dit et on écrit : *Grand'mère*, *grand'tante*, *grand'messe*, *grand'chambre*, *grand'salle*, *grand'chère*, *grand'croix*, *grand'pitié*.

(*Th. Corneille*, sur la 173e Remarque de *Vaugelas*. — L'*Académie*, page 190 de ses Observ. — *Restaut*, et le Dict. de l'*Académie*.)

Cependant il n'y a que les mots *grand'mère*, *grand'tante*, pour lesquels la règle soit générale; et si on supprime l'*e* de *grande* dans d'autres mots, ce ne peut être que dans le style marotique, dans la fable et dans le vaudeville.

La pauvre femme eut si *grand'peur*.
(*La Fontaine*, f. 187 : le Mari, la Femme et le Voleur.)

Quand le mot *grande* est précédé de quelque prépositif, ou équivalent de l'article, l'*e* muet final ne souffre pas d'élision, et l'on dit : *Une grande chambre*, *la plus grande chère*, *une très-grande messe*, *la plus grande peine*, etc.

(*Th. Corneille*, sur la 175e rem. de *Vaugelas*. — Et l'*Académie*, p. 190 de ses Observ.)

L'*e* muet de la préposition *entre* s'élide dans les verbes réciproques, *s'entr'aider*, *s'entr'accorder*, *s'entr'accompagner*, *s'entr'accuser*, *s'entr'excuser*, *s'entr'ouvrir*, etc.

Féraud, *Wailly*, *Demandre*, *Gueroult*, *Lévizac*, écrivent avec élision *entr'elles*, *entr'eux*, *entr'autres*; et M. Maugard a dit et écrit : *Les véritables sages vivent* ENTRE *eux retirés et tranquilles.*

Trévoux écrit sans élision *entre elles*, *entre une et deux heures;*

Et l'*Académie*, aux mots *abouchement*, *agent*, etc., etc., écrit aussi *entre eux*; mais aux mots *commun*, *premier*, etc., etc., elle écrit avec élision *entr'eux*.

Toutefois il n'y a aucun doute que l'on écrit sans élision : ENTRE *onze heures et midi.* (L'*Académie.*)—ENTRE UN *bon et un mauvais ami, il y a bien de la différence.* — ENTRE AMIS.

L'*e* final de *jusque* s'élide avant *a*, *au*, *aux*, *ici* : — JUSQU'À *Rome.* — JUSQU'AU *ciel.* — JUSQU'AUX *nues.* — JUSQU'ICI. (Le Dict. de l'*Académie*, *Domergue*, *Wailly* et *Restaut.*)

L'*e* de *puisque* et de *quoique* s'élide, mais ce n'est que quand ces mots sont suivis de *il*, *ils*, *elle*, *elles*, *on*, *un*, *une*, ou d'un mot avec lequel ces conjonctions sont immédiatement liées :

PUISQU'AINSI *est.* — PUISQU'IL *le veut.* — QUOIQU'ELLE *soit.* — QUOIQU'IL *soit.* (L'*Académie.*)

Mais on écrira : PUISQUE *aider les malheureux est un devoir.*—*Le maître de la maison me paroît un homme généreux*, QUOIQUE *un peu fier.* (*Voltaire.*)—QUOIQUE ÉTRANGER, *on vint me chercher pour me faire roi.* — QUOIQUE INVISIBLES, *il est toujours deux témoins qui nous regardent : Dieu et la conscience.* (*Fénélon*, Dial. de Dion et de Gélon.)

(*Urb. Domergue*, p. 156.)

L'*e* final de *quelque* s'élide devant *un*, *une*; *quelqu'un*, *quelqu'une*; et dans : *quel qu'il soit*, *quelle qu'elle soit.*

Dans les autres cas, l'*e* ne s'élide pas :

J'avois de *quelque espoir* une foible étincelle. (Mérope, act. II, sc. 2.)

J'aimerois mieux m'aller cacher dans QUELQUE ÎLE *déserte, que de me charger de gouverner une république.* (*Fénélon*, Dial. de Dion et de Gélon.)

Comme je m'imagine que vous avez QUELQUE IMPATIENCE *de voir quelque chose de la satire des Femmes.*
(*Boileau*, lettre à Racine.)

Tâchez de trouver QUELQUE AUTRE *chose qui vous satisfasse.* (L. de *Racine* à Boileau.)

QUELQUE ÉLÉGANTE, QUELQUE ADMIRABLE, QUELQUE DIVERSE *que soit la structure des végétaux, elle ne frappe pas assez un œil ignorant pour l'intéresser.* (*J. J. Rousseau*, Confessions.)
(L'*Académie*, *Domergue* et *Féraud*.)

L'*Académie* (aux mots *autre*, *quelque*), *Wailly*, *Lévizac*, *Lhomond*, MM. *le Tellier* et *Gueroult*, sont d'avis d'élider l'e final de *quelque*, quand il est suivi du mot *autre*.

L'*e* final de *presque* ne s'élide que dans *presqu'île*; hors de là, on l'écrit sans élision : *Un ouvrage* PRESQUE *achevé; un habit* PRESQUE *usé.*
(Le Dict. de l'*Académie*, de *Richelet*, et de *Féraud*.)

On peut regarder le climat comme la cause première et PRESQUE UNIQUE *de la couleur des hommes.* (*Buffon*, Histoire de l'Homme.)

Dans la constitution économique des États, de longues victoires ressemblent PRESQUE *à des défaites.* (*Thomas*, Essai sur les Éloges, ch. 23.)

A et *e* ne s'élident pas dans les pronoms relatifs LE, LA, placés après un impératif, ni dans *là* adverbe : *Menez*-LE *à Paris.* — *Ira-t-il* LÀ *avec vous ?* (L'*Académie*.)

A et *e* ne s'élident pas non plus dans *de*, *le*, *la*, *que*, *ce*, employés avant les mots *huit*, *huitaine*, *huitième*, *onze*, *onzième*, et avant l'expression *oui* et *non*.

De HUIT *qu'ils étoient.* — *Le* HUIT *du mois.* — *Le* ONZE *de janvier.* — *Le* OUI et le NON.
(*D'Olivet*, Prosodie franç., p. 53 et suiv. — *Wailly*, p. 476. — Le Dict. de l'*Académie*, aux mots *huit*, *onze*, *oui*, *un*.)

Jamais dans aucun cas, on ne doit, en écrivant, élider l'*e* muet de la préposition *contre* : ainsi on écrit sans élision :

contre-allée, *contre-amiral*, *contre-enquête*, *contre-hermine*, *contre-ordre*, etc., etc. :

> Oui, Lamoignon, je fuis les chagrins de la ville;
> Et *contre eux* la campagne est mon unique asile.
> (*Boileau*, Ép. VI.)

(Les Dict. de l'*Académie* et de *Féraud*, à chacun de ces mots.)

Enfin les diphthongues *moi* et *toi*, placées après un impératif, s'élident devant *en*, jamais devant *y*: *donnez-*M*'en*, *va-*T*'en.*

Mais on dit : *conduisez-y-moi*, et non pas *conduisez-m'*Y.

(Décis. de l'*Académie*, p. 142. — Ses Observ. sur les Rem. de *Vaugelas*, p. 110. — Et son Dict. aux mots *moi* et *me*.)

§. 9.

Du Tiret.

Le *Tiret* est un petit trait, droit et horizontal en cette manière (-), qu'on met entre deux mots que l'on veut unir, soit parce qu'ils sont censés ne faire qu'un même mot, soit parce qu'il n'est pas permis de les séparer dans le discours.

On le met, 1°, entre les mots radicaux des mots composés, tels que *chef-d'œuvre*, *arc-en-ciel*, *serre-tête*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *tiret*.)

2°. Entre les mots qui sont réunis pour ne former qu'une seule expression, comme : *c'est-à-dire*, *vis-à-vis*, *peut-être*, *au-delà*, *par-delà*. (Le Dict. de l'*Académie*.)

3°. Entre le pronom personnel et le mot *même* : *moi-même*, *lui-même*, *nous-mêmes*, *vous-mêmes*. (Le Dict. de l'*Académie*.)

4°. On le met après le verbe, quand il est suivi du pronom qui en est le sujet, ou des mots, également sujets, *ce* et *on*, pour quelque raison que se fasse cette transposition : *Irai-je ? Viendrez-vous ? Aussi le croyons-nous. Puisses-tu réussir ! Étoit-ce moi ? Sont-ce vos livres ? Que dit-on ?*

(Beauzée.)

5°. Lorsque ces mots, *il, elle, on* (449), sont ainsi transposés après un verbe terminé par une voyelle, on place entre eux un *t* euphonique, que l'on sépare du verbe par un *tiret*, et du sujet par un autre : *M'aime-T-elle ? Les approuve-T-on ? Puisse-T-il se désabuser ! — La mort n'a-T-elle pas toujours surpris, et ne surprendra-T-elle pas toujours les hommes ? — Quand on donne des conseils, pourquoi ne donne-T-on pas aussi la sagesse d'en profiter ?* (La Rochef., au mot *Conseil.*)

> Lorsque sur la nature on règle ses besoins,
> Combien *s'épargne-t-on* de travaux et de soins! (*Du Resnel.*)

Observez bien que ce seroit une faute de mettre une apostrophe au lieu du second *tiret*, comme beaucoup de gens le font sans réflexion. (*Beauzée* et l'*Académie.*)

6°. Lorsqu'après les premières et les secondes personnes de l'impératif, il y a pour complément l'un des mots : *moi, toi, nous, vous, le, la, lui, les, leur, en, y*, on les joint aussi aux verbes par un *tiret*, et l'on met même un second *tiret*, s'il y a de suite deux de ces mots pour complément de l'impératif: *Donne-moi, dépêchez-vous, flattons-nous-en, transportez-vous-y, accordez-la-leur, rends-la-lui.* (Beauzée.)

Mais on écrit : *faites-moi lui parler*, et non *faites-moi-lui parler*, parce que *lui* est régime de *parler*, et non de *faites ; venez me parler, va te récréer*, parce que *me* et *te* ne sont pas régis par les impératifs *venez* et *va*, mais par les infinitifs *parler* et *récréer.*

(*Beauzée*, et le Dict. crit. de *Féraud* au mot *Impératif.*)

7°. On réunit aussi par un tiret les monosyllabes *ci, là, ce*, lorsqu'ils sont joints à des mots dont ils ne peuvent être séparés, à cause de leur liaison intime avec ces mots : *Celui-ci*,

---

(449) Observez bien que la lettre euphonique *t*, ne servant qu'à empêcher la rencontre de deux voyelles, cesse d'être employée, lorsque le verbe qui précède *on* finit par une consonne, cette consonne étant toujours la lettre *t*, comme dans *craint-on*, ou la lettre *d*, comme dans : *m'attend-on, où se pend-on ?*

celui-là, cet homme-ci, cette femme-là, là-haut, là-bas, ci-dessus, ci-dessous, venez-çà, quels gens sont-ce-là ? — Quel discours est-ce-là ? (*Restaut* et l'*Académie.*)

Toutefois on écrira sans tiret : *C'est là une belle action. — Que me dites-vous là ? — Sont-ce là nos gens ? — Vous avez fait là une belle affaire*, parce que, dans ces phrases, *là* n'est pas un mot indispensable, nécessaire ; il n'y est employé que par une espèce de redondance, et pour donner plus de force et plus d'énergie au discours. (L'*Académie.*)

8°. Tous les mots précédés de *très* se joignent également par un tiret : *Très-bien, très-fort, très-vaillant, très-sagement* (450); mais on écrit sans ce signe : *bien sage, bien aimable, fort bon, fort beau.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

9°. On réunit encore par un tiret les mots précédés de la préposition *contre*; on n'en excepte pas même les cas où le mot qui suit cette préposition commence par une voyelle : *Contre-allée, contre-amiral, contre-enquête, contre-hermine*, etc., etc. (L'*Académie.*)

10°. Enfin, on fait usage du tiret pour les noms de nombre, lorsque le dernier ne passe pas la dixaine ; ainsi l'on écrit *dix-sept, dix-huit, vingt-deux ; mil huit cent dix-huit.*

Quant à *quatre-vingts*, un usage constant et invariable lui donne le trait d'union, et ce n'est pas sans raison, puisque, dans cette expression, on ne pense pas à la multiplication qu'elle exprime, mais seulement à l'idée qu'elle réveille de la huitième dixaine. — Il en est de même de *quinze-vingts*, expression où l'idée de la multiplication est si bien effacée que l'on dit : *un quinze-vingts.*

(L'*Académie*, aux mots, *dix*, *vingt*, *quatre-vingts*; *Gattel*, *Féraud* et M. *le Duc*, l'un des rédact. du Man. des amat. de la lang. franç.)

---

(450) Cependant l'usage commence à proscrire le tiret aux mots précédés de *très*; en effet ce signe orthographique n'est, dans ce cas, bon à rien, et déjà plusieurs imprimeurs, au nombre desquels il faut mettre MM. Didot, ne s'en servent plus.

§. 10.

DU TRÉMA OU DE LA DIÉRÈSE.

Le *Tréma* ou la *Diérèse* est une figure composée de deux points disposés horizontalement, en cette manière (¨), que l'on met sur une voyelle pour indiquer qu'on doit la prononcer séparément d'une autre voyelle qui la précède immédiatement, et avec laquelle elle formeroit, sans cela, une diphthongue, ou le signe composé d'une voix simple.

(*Beauzée*, Encycl. Méth., et *Girard*.)

Quelques Grammairiens préfèrent de donner à ces deux points la dénomination de *diérèse*, mot qui signifie *division*; parce qu'en effet ce signe orthographique divise ou sépare une lettre d'une autre; et ils réservent le mot *tréma* à l'une des trois voyelles *e*, *i*, *u*, sur lesquelles on place la *diérèse*.

(*Beauzée*, Encycl. Méth.)

L'usage général est d'employer la *diérèse* pour les mots *païen*, *aïeul*, *aïe*, *haïr*, *héroïde*, *héroïque*, *Esaü*, *Antinoüs*, *faïence*, *faïencier*, *laïque*, *naïf*; afin d'indiquer que, dans chacun d'eux, la voyelle qui précède celle sur laquelle on place cette *diérèse*, doit être prononcée séparément; ou, si l'on aime mieux, afin d'indiquer que la voyelle sur laquelle on la place commence une nouvelle syllabe, et ne forme avec la voyelle qui la précède, ni une diphthongue, ni un signe composé d'une voix simple.

(L'*Académie*, *Girard* et *Demandre*, au mot *Tréma*.)

On mettra également la *diérèse* sur l'*e* qui se trouve après un *u*, précédé de *g*, dans le mot substantif *ciguë*, et dans les adjectifs féminins *ambiguë*, *exiguë*, *contiguë*, *aiguë*, pour indiquer que cette voyelle doit faire une syllabe distincte de celle de l'*u*, et que ces mots doivent être prononcés autrement que les mots *intrigue*, *brigue*, *figue*, etc., dans lesquels la lettre *u* n'est placée que pour donner au *g* une articulation dure. (*Demandre*, au mot *Tréma*.)

Mais aussi on se dispensera d'en faire usage dans les mots *statue*, *charrue*, *vue*, *étendue*, parce que leur prononciation est la même sans les deux points;

Ainsi que dans les mots *poésie*, *poète*, *poème*, *poétereau*, *poétique*, *poétiser*.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798, et *Domergue*, page 162 de sa Grammaire. — *Wailly*, page 473. — *Restaut*, page 352. — Et *Domergue*, pag. 148 de son Journal, 1787.)

Voyez les Remarques Détachées, au mot *Poète*, lettre P.

Il faut remarquer que l'*i* grec ne doit jamais être surmonté d'un tréma. C'est donc une faute d'écrire : *citoÿen*, *moÿen*, *essaÿer*. Il n'est pas moins irrégulier de remplacer cette lettre par un *i* surmonté de deux points, et d'écrire : *citoïen*, *moïen*, etc.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798. — *Beauzée*, Encycl. méth., lettre I. — *Wailly*. — Et *Restaut*.)

Enfin, ce seroit encore abuser de la *diérèse*, que de la mettre sur un *i* précédé d'un *e* accentué, parce que l'accent suffit pour faire détacher les deux voyelles; ou, en d'autres termes, lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le *tréma* ou la *diérèse* est inutile, et l'accent est de règle : alors on écrira : *athéisme*, *déifié*, *réintégration*, *déiste*, *plébéiste*. (Le Dict. de l'*Académie*, et *Domergue*, p. 157 de sa Gramm.)

DE LA CÉDILLE.

La *Cédille* est une petite figure tournée de droite à gauche (¸) que l'on place sous la lettre *c*, avant les voyelles *a*, *o*, *u*, lorsque, par raison d'étymologie, on conserve cette lettre. De *glace*, *glacer*, on écrit *glaçant*, *glaçon*; de *France*, *François*; de *recevoir*, *reçu*, etc.

En ces occasions la *cédille* sert à indiquer que le *c* ne doit pas prendre la prononciation dure qu'on a coutume de lui

donner avant l'une de ces trois lettres, mais qu'il doit avoir la prononciation douce du mot primitif. (*Dumarsais.*)

Par ce moyen, dit M. *Maugard*, le dérivé ne prend pas la lettre caractéristique, et conserve ainsi la marque de son origine.

Observez que ce seroit une faute d'écrire avec la cédille *recevoir*, *adoucir*, etc.; puisque, dans ces mots, la voyelle qui suit le *c* n'est ni *a*, ni *o*, ni *u*, et qu'alors le *c* a naturellement le son doux.

DE LA PARENTHÈSE.

La *Parenthèse* est une figure formée de cette manière ( ), et que l'on emploie pour clorre une espèce de note qui jette un trait de lumière dans la phrase où elle est interposée, ou qui y ajoute une idée qui ne s'enchaîne pas avec les autres : elle doit être courte et vive. En voici plusieurs qui atteignent ce but :

Je crois aussi (soit dit sans vous déplaire)
Que femme prude, en sa vertu sévère,
Peut en public faire beaucoup de bien,
Mais en secret souvent ne valoir rien.
(*Voltaire*, la Prude, act. I, sc. 4.)

Je croyois, moi (jugez de ma simplicité),
Que l'on devoit rougir de la duplicité;
Que trahir son ami c'étoit faire un grand crime,
Et que rien n'assuroit plus de gloire et d'estime,
Que de s'immoler même aux droits de l'amitié.
(*Destouches*, le Dissipateur, act. I, sc. 3.)

Caton se la donna (la mort). — Socrate l'attendit. (*Lemière.*)

CHAPITRE XI.

DE LA PONCTUATION (451).

LA PONCTUATION est l'art de distinguer par des signes reçus les phrases entre elles, les sens partiels qui constituent

Observations préliminaires sur la Ponctuation.

(451) Il existe un grand nombre de manuscrits anciens, où ni les sens partiels qui constituent les phrases, ni les propositions ne sont distinguées en aucune manière; ce qui pourroit donner lieu de penser que l'art de la Ponctuation étoit ignoré dans les premiers temps.

Les principes, sur certains points, en sont même aujourd'hui si peu fixés par l'usage uniforme et constant des bons auteurs, qu'au premier aspect on seroit en effet disposé à croire que c'est une invention moderne; le P. *Buffier* (Gramm. fr., n° 975), et *Restaut* (chap. XVI), disent expressément que c'est une pratique introduite par les Grammairiens dans ces derniers siècles.

Cependant on trouve dans les écrits des anciens une suite de témoignages qui démontrent que la nécessité de cette distinction raisonnée s'étoit fait sentir de bonne heure, et il paroît bien constant qu'on avoit institué des caractères pour cette fin, et que la tradition s'en conservoit d'âge en âge.

Dans le septième siècle de l'ère chrétienne, Isidore de Séville dit que la Ponctuation est une *figure particulière, placée à la manière d'une lettre, pour démontrer chaque division des mots, des sens et des vers.*

Voici ses termes : *Nota est figura propria in litteræ modum posita, ad demonstrandam unamquamque verbi, sententiarumque, ac versuum rationem.*

Aristote, qui vivoit il y a plus de 2000 ans, disoit (Rhet. III, 5) qu'il n'osoit ponctuer (*diastizai*) les écrits d'Héraclite, craignant de donner dans quelque contre-sens. Le philosophe de Stagyre, non-seulement sentoit la nécessité de faire avec intelligence des pauses convenables dans l'énonciation du discours, et de les marquer dans le discours écrit, mais il connoissoit même l'usage des points pour cette distinction; le mot original διαστίζαι, dont il s'est servi, signifie *pungere ad dividendum*, ou *punctis distinguere : séparer par des points, des intervalles.*

ces phrases, et les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens.

De même que l'on ne parle que pour se faire entendre, de même on n'écrit que pour transmettre ses pensées aux lecteurs d'une manière intelligible. Or, il en est à-peu-près de la parole écrite, comme de la parole prononcée. Les repos de la voix dans le discours, dit *Diderot* (Encyclopédie au mot *Ponctuation*), et les signes de la *Ponctuation* dans l'écriture, se correspondant toujours, indiquent également la liaison ou la disjonction des idées et suppléent à une infinité d'expressions. Ainsi il y auroit autant d'inconvénient à supprimer ou à mal placer dans le discours écrit les signes de la *Ponctuation*, qu'à supprimer ou à mal placer dans la parole les repos de la voix: les uns et les autres servent à déterminer le sens; et il y a telle suite de mots qui n'auroit, sans le secours des pauses ou des caractères qui les indiquent, qu'une signification incertaine et équivoque, et qui pourroit même présenter des sens contradictoires, selon la manière dont on y placeroit ces caractères.

(*Beauzée*, *Gramm. génér.*, p. 572, ch. X.)

Pour rendre cela sensible, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs plusieurs phrases absolument semblables, mais qui seront chacune ponctuées d'une manière différente.

Règne de crime en crime; enfin te voilà roi.
Règne; de crime en crime, enfin te voilà roi.
(*Corneille*, Rodog., act. V, sc. 4.)

Suivant la première *Ponctuation*, on exhorte celui à qui

Cicéron connoissoit aussi ces notes distinctives, et l'usage qu'il convenoit d'en faire. Dans ses Oraisons, livre III, n° XLIV, il est fait mention de signes, de notes destinées à marquer des repos et des mesures, qu'il a qualifiées : *librariorum notæ*.

De telle sorte qu'on peut raisonnablement penser que l'invention des signes distinctifs de la Ponctuation est fort ancienne, et que certainement elle seroit depuis long-temps arrivée à sa perfection, si l'imprimerie, qui est si propre à éterniser les inventions de l'esprit humain, eût existé dans ces premiers temps.

l'on parle à accumuler crime sur crime pendant son règne; suivant la seconde, on fait entendre qu'à force de crimes il est devenu roi.

Régnez en père, lorsque vous aurez vaincu; souvenez-vous que vous avez un maître dans le ciel.

Régnez en père: lorsque vous aurez vaincu, souvenez-vous que vous avez un maître dans le ciel.

Le sens de la première *Ponctuation* est une exhortation à régner en père, après avoir vaincu; celui de la seconde est une exhortation à se souvenir de Dieu, quand on aura vaincu.

Il viola toutes les lois; pour venir à bout de ses desseins, il ne respecta pas même la pudeur des dames.

Il viola toutes les lois, pour venir à bout de ses desseins; il ne respecta pas même la pudeur des dames.

Le sens que nous offre la première *Ponctuation* est qu'il outragea les dames pour venir à bout de ses desseins; celui qu'offre la seconde est qu'après avoir violé toutes les lois pour venir à bout de ses desseins, il outragea même encore les dames.

Il propageoit sa religion; l'Alcoran d'une main et l'épée dans l'autre, il mourut empoisonné.

Il propageoit sa religion, l'Alcoran d'une main et l'épée dans l'autre; il mourut empoisonné.

Suivant la première *Ponctuation*, ces mots *l'Alcoran d'une main, et l'épée dans l'autre*, désignent la manière dont Mahomet mourut; suivant la seconde, ils désignent la manière dont Mahomet propageoit sa religion.

Ce prince, défenseur de Tarquin le Superbe, chassé de Rome, alla assiéger cette ville.

Ce prince, défenseur de Tarquin le Superbe chassé de Rome, alla assiéger cette ville.

La première *Ponctuation* indique que ce prince avoit été chassé de Rome; la seconde que Tarquin le Superbe avoit souffert l'expulsion.

Cependant, malgré l'importance manifeste, et la néces-

sité bien démontrée de la *Ponctuation*, on n'est pas encore convenu tout-à-fait de l'usage de ses divers signes, car la plupart du temps chaque auteur se fait son système sur cet objet; et le système de plusieurs, c'est de n'en point avoir. Quelques-uns en ont proposé de particuliers, et le public ne les a pas admis. Est-ce sa faute, ou celle des auteurs? Il est certain qu'il est très-difficile, ou même impossible d'établir sur la *Ponctuation* un système juste et sur lequel tout le monde s'accorde, soit à cause de la variété infinie qui se rencontre dans la manière dont les phrases et les mots peuvent être arrangés; soit à cause des idées que chacun se forme à cette occasion. Toutefois voici sur cette matière ce que nous avons de plus généralement approuvé et de plus complet; c'est dans le Traité de *Ponctuation* de *Beauzée* que nous puisons, en grande partie, ce qu'on va lire :

Les caractères usuels de la *Ponctuation*, sont : la *virgule* (,); le *point-virgule* (;); les *deux points* (:); le *point* (.); le *point interrogatif* (?); le *point exclamatif* ou *admiratif* (!); les *points suspensifs* (........); le *trait de séparation* (-); le *guillemet* (»), et l'*alinéa*.

Le choix de ces caractères devant dépendre de la proportion qu'il convient d'établir dans les pauses, l'art de ponctuer se réduit à bien connoître les principes de cette proportion. Or, elle doit se régler, 1°. sur le besoin de respirer; 2°. sur la distinction des sens partiels qui constituent les propositions totales; 3°. sur les différents degrés de subordination qui conviennent à chacun de ces sens partiels, dans l'ensemble d'une proposition ou d'une période.

ARTICLE PREMIER.

DE LA VIRGULE.

La *Virgule* indique la moindre de toutes les pauses, une pause presque insensible. On l'emploie 1°. pour séparer entre elles les parties semblables d'une même phrase; savoir:

Les sujets se rapportant au même verbe :

La richesse, le plaisir, la santé, deviennent des maux pour qui ne sait pas en user. (Théor. des Sentim. agréables, ch. XIV.)

Les plaisirs de l'esprit, la tranquillité de l'ame, la joie, la satisfaction intérieure, se trouvent aussi souvent à la suite d'une médiocre fortune que dans le cortége des rois.

Les attributs se rapportant au même sujet :

La charité est patiente, douce, bienfaisante, etc.

Plusieurs verbes se rapportant au même sujet :

Il alla dans cette caverne, trouva des instruments, abattit les peupliers, et mit en un seul jour un vaisseau en état de voguer. (Fénélon.)

Les régimes d'un même mot, quand ils sont de la même nature :

> Il sait régler ses goûts, ses travaux, ses plaisirs.
> (*Voltaire*, Ép. sur la modés.)

Remarque. — Si deux parties semblables d'une même phrase, c'est-à-dire, si deux sujets, ou deux attributs, ou deux régimes, ou deux propositions de la même nature, sont liées par *une des conjonction* ET, NI, OU, et que les deux ensemble n'excèdent pas la portée commune de la respiration, la conjonction suffit pour marquer la diversité des parties, et alors la virgule est inutile, puisque le besoin de respirer ne la réclame pas :

Un style toujours noble ET *rapide distingue les écrits de Bossuet.* (Thomas.)

Il parle de ce qu'il ne sait point OU *de ce qu'il sait mal.*

> *Ni* l'or *ni* la grandeur ne nous rendent heureux.
> (*La Fontaine*, F. 241 : Philémon et Baucis.)

Mais, si les deux parties semblables, réunies par la con-

jonction, ont une certaine étendue, qui empêche qu'on ne puisse aisément les prononcer de suite sans respirer; alors, nonobstant la conjonction, qui marque la diversité, il faut faire usage de la virgule, pour indiquer la pause; c'est le besoin seul de respirer qui fait ici la loi :

Tout reconnoît ses lois, *ou* brigue son appui.
(*Boileau*, vers pour mettre au bas du buste du Roi.)

Nul n'est content de sa fortune,
Ni mécontent de son esprit.
(*Madame Deshoulières*, réflexion 8e.)

Je porte un cœur sensible, *et* suis épouse et mère.

2°. Dans les phrases où un sens total est énoncé par plusieurs propositions qui se succèdent rapidement, et dont chacune a un sens fini et qui semble complet, la simple virgule suffit encore pour séparer ces propositions, si aucune d'elles n'est subdivisée :

Tibulle est sans contredit le premier des poètes érotiques; sa philosophie est douce, sa mélancolie est touchante, son coloris est brillant, ses tableaux sont animés, sa sensibilité est profonde.

On débute dans cette période par une proposition générale qui est séparée du reste par une *Ponctuation* plus forte; les autres propositions sont comme différents aspects et divers développements de la première.

3°. Si une proposition est simple et sans inversion (452),

(452) L'*Inversion*, ainsi qu'on le verra dans le chapitre suivant, est une figure qui a lieu, lorsqu'on s'écarte de l'ordre ordinaire de la construction simple. Exemple : *Ceux-là seuls sont heureux en possédant les faveurs de la fortune, qui pourroient être heureux sans les posséder.* Suivant la construction simple, on eût dit : *Ceux qui pourroient être heureux sans posséder les faveurs de la fortune, sont seuls heureux.*

et que l'étendue n'excède pas la portée commune de la respiration, elle doit s'écrire de suite sans aucun signe de Ponctuation :

La tendresse d'une mère est le chef-d'œuvre de l'amour. (*L'abbé Aubert.*)

Un malheureux est une chose sacrée. (Pensée de Martial.)

Un misanthrope est un honnête homme qui n'a pas bien cherché. (M. de *Lingrée*, 393e Réflex. mor.)

Un mortel bienfaisant approche de Dieu même.
(*Racine*, P. de la Relig., ch. V, vers 123e.)

Mais si l'étendue d'une proposition excède la portée ordinaire de la respiration, il faut y marquer des repos par des *Virgules* placées de manière qu'elles servent à y distinguer quelques-unes des parties constructives, comme : le sujet logique (453), la totalité d'un complément objectif (454), d'un complément circonstanciel du verbe, un attribut total, etc.

---

(453) Le *sujet logique* consiste dans l'expression totale de ce qui constitue le sujet, ou, comme d'autres disent, le nominatif de la phrase. On dit le sujet logique, par opposition *au sujet grammatical*, qui ne consiste que dans un mot. Par exemple : *La jeunesse d'une femme est pour elle les jardins d'Armide, mais le désert est au bout ; la jeunesse* est le sujet grammatical, *la jeunesse d'une femme* est le sujet logique.

(454) *Un complément* est une addition à quelque mot pour en mieux déterminer ou développer le sens. *Le complément objectif* est celui qui exprime l'objet de l'action ; le complément *terminatif* est le *terme* où elle aboutit ; *le complément circonstanciel* exprime une circonstance. Par exemple, dans cette phrase : *Ne faites jamais de discours frivoles*, POUR ÊTRE TOUJOURS EN ÉTAT DE PARLER AVEC JUSTESSE ; *de discours frivoles*, est un *complément objectif* ; et, *pour être toujours en état de parler avec justesse*, est *un complément circonstanciel*.

Exemple où la virgule distingue le sujet logique.

Le plaisir de soulager un infortuné, est un remède sûr contre la peine que nous fait sa présence.

Exemple où la virgule sépare les compléments objectifs :

Heureuse l'ame chrétienne qui sait se réjouir sans dissipation, s'attrister sans abattement, désirer sans inquiétude, acquérir sans injustice, posséder sans orgueil, et perdre sans douleur! (*Fléchier*, Orais. fun. du chanc. le Tellier.)

Exemple où la virgule sert à distinguer les compléments circonstanciels :

L'Amérique fut découverte par Christophe Colomb, en l'an 1491, *sous le règne d'Isabelle.*

Lorsque l'ordre naturel d'une proposition simple est troublé par quelque inversion, la partie transposée doit être terminée par une virgule, si elle commence la proposition ; si elle est enclavée dans d'autres parties de cette proposition, elle doit être placée entre deux virgules.

Exemple de la première espèce :

De tous les plaisirs, il n'en est guère de plus délicieux que ceux que l'on goûte après une bonne action.

Exemple de la seconde espèce :

Heureux qui, *dans le sein de ses dieux domestiques,*
Se dérobe aux fracas des tempêtes publiques.
(*Delille*, l'Homme des champs, 2e chant.

Cependant il ne faut pas employer la virgule, lorsque l'inversion a pour objet le complément terminatif d'un nom, ce qui arrive souvent en poésie, comme dans ces vers :

Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi *des méchants* arrêter les complots.
(*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

où *des méchants* est le complément terminatif de *complots*.

Il en est de même de tout autre complément déplacé par

l'inversion, s'il est d'une petite étendue : *Je ne sentis point devant lui le désordre où la présence des grands hommes nous jette ordinairement.* (*Montesq.* Dial. de Sylla et d'Eucrate.)

Les mots *où nous jette ordinairement*, ne sont point séparés de *la présence d'un grand homme* qui en est le sujet. On comprend par ceci que le renversement d'ordre, amené par l'inversion, ne rompt pas la liaison des idées consécutives; et la *Ponctuation* seroit en contradiction avec l'ordre actuel de la phrase, si l'on introduisoit des pauses où la liaison des idées est continuée.

4°. Il faut mettre entre deux virgules toute proposition incidente, purement explicative, et écrire de suite, sans virgule, toute proposition incidente déterminative.

Une proposition incidente explicative est celle qu'on peut retrancher de la phrase sans altérer le sens de la proposition principale, comme dans cette phrase : *Les passions*, QUI SONT LES MALADIES DE L'AME, *ne viennent que de notre révolte contre la raison* (Pensée de Cicér., trad. par d'Oliv.) ; où l'incidente explicative est: *qui sont les maladies de l'ame.*

La proposition incidente déterminative est indispensable à l'énonciation du sens de la proposition principale, tellement que cette dernière offriroit un autre sens si l'on supprimoit l'incidente déterminative. Exemple : *Ne vous fiez pas aux hommes qui outragent la vérité dans leurs discours.* En effet retranchez l'incidente déterminative, *qui outragent la vérité dans leurs discours*, la proposition principale offre un sens général, qui n'est pas celui qu'on veut exprimer.

Il faut donc écrire avec la virgule :

.... Le sort, *qui toujours change*,
Ne vous a point promis un bonheur sans mélange.
(*Racine*, Iphigénie, act. I, sc. 1.)

La vie, DISOIT SOCRATE, *ne doit être que la méditation de la mort.*

Les hommes les plus heureux, en apparence, ont besoin de faire, de temps en temps, un tour à l'école du malheur. (Le Cardinal de *Rohan.*)

Et sans virgule :

La gloire des grands hommes se doit toujours mesurer aux moyens dont ils se sont servis pour l'acquérir. (*La Rochefoucauld,* Max. 157.)

5°. On fait usage de la *virgule* quand un adjectif ou un adjectif suivi de quelques compléments, soit qu'il commence, soit qu'il termine la phrase, peut se retrancher sans en altérer le sens :

> Le fruit meurt en naissant, *dans son germe infecté.*
> (*Voltaire*, la Henriade, ch. IV.)

> *Soumis avec respect à sa volonté sainte,*
> Je crains Dieu, cher Abner, et n'ai point d'autre crainte.
> (*Racine*, Athalie, act. I, sc. 1.)

Avides de plaisirs, *nous nous flattons d'en recevoir de tous les objets inconnus qui semblent nous en promettre.* (Théor. des Sentim. agréables.)

> Daigne, daigne, mon Dieu, sur Mathan et sur elle,
> Répandre cet esprit d'imprudence et d'erreur,
> *De la chûte des rois funeste avant-coureur !*
> (*Racine*, Athalie, act. I, sc. 2.)

6°. On fait encore usage de la *virgule* quand les propositions avec leur régime qui se trouvent au commencement ou à la fin de la phrase, et qui forment un complément circonstanciel, peuvent se retrancher sans nuire au sens principal de la phrase.

On les met entre deux *Virgules*, si elles se trouvent au milieu de la phrase : *Le cœur*, pour être touché, *n'a pas besoin que l'imagination soit émue.*

7°. On fait également usage d'une *Virgule*, ou l'on met entre deux *Virgules* les mots en apostrophe, selon qu'ils se trouvent au commencement, dans le corps, ou à la fin de la

phrase : TRIBUNS, *cédez aux consuls.* (Révol. Rom., t. II.) — *Vous avez vaincu*, PLÉBÉIENS (ibid.).

> Un ami, don du ciel, est le vrai bien du sage.
> (*Voltaire*, Disc. sur l'Homme.)

8°. La *Virgule* s'emploie aussi pour remplacer le verbe qui est sous-entendu dans le second membre de la phrase :

> On a toujours raison, *le Destin*, toujours tort.
> (*La Fontaine*, Fable 138, l'Ingratitude et l'injustice des Hommes envers la Fortune.)

La *Virgule* remplace ici le verbe *a* sous-entendu.

L'éloge de Démosthène revient sous la plume de Cicéron, COMME L'ÉLOGE DE RACINE, *sous la plume de Voltaire.*

Sous-entendu *revient*, suppléé par la *Virgule* qui est mise après *Racine*.

Il seroit très-facile de multiplier les observations que l'on pourroit faire sur l'usage de la *Virgule*, en entrant dans le détail minutieux de tous les cas particuliers ; mais il suffit d'avoir exposé les règles les plus générales, et qui sont d'une nécessité plus commune, parce que, quand on en aura compris le sens, la raison et le fondement, on saura très-bien ponctuer dans les autres cas qui ne sont pas ici détaillés.

ARTICLE II.

DU POINT-VIRGULE.

Le *Point-Virgule* marque une pause plus forte que la virgule.

1°. Lorsque les parties semblables d'une proposition, ou les membres d'une période, ont d'autres parties subdivisées par la virgule, pour quelques unes des raisons énoncées plus haut, ces parties semblables ou ces membres doivent être séparés les uns des autres par un *Point-Virgule* :

Le bien de la fortune est un bien périssable ;
Quand on bâtit sur elle, on bâtit sur le sable ;
Plus on est élevé, plus on court de dangers.
Les grands pins sont en butte aux coups de la tempête ;
Et la rage des vents brise plutôt le faîte
Du palais de nos rois, que du toit des bergers.

Platon et Cicéron, chez les anciens, Clarke et Leibnitz, chez les modernes, ont prouvé métaphysiquement et presque géométriquement, l'existence du Souverain Être ; les plus grands génies, dans tous les siècles, ont cru à ce dogme consolateur. (M. de *Chateaubriand*, Génie du Christianisme, ch. I.)

Vante-t-on dans un poète la vigueur de l'âme, les sentiments sublimes, c'est Corneille ; la sensibilité du cœur, le style tendre et harmonieux, c'est Racine ; la molle facilité, la négligence aimable, c'est La Fontaine ; la raison parée des ornements de la poésie, c'est Despréaux ; la verve, l'enthousiasme, c'est Jean-Baptiste Rousseau ; les crayons noirs, les peintures effrayantes, c'est Crébillon ; le coloris qui donne aux pensées, aux sentiments, aux images un éclat éblouissant, c'est Voltaire. (Radonvilliers, répondant à M. Ducis, qui succédoit à Voltaire à l'Académie françoise.)

Dans ces exemples, on voit des phrases liées ensemble par le sens, et qui sont séparées les unes des autres par un *Point-Virgule*, parce que chacune de ces phrases a des parties subalternes distinguées par la virgule.

2°. Lorsque plusieurs propositions incidentes sont accumulées sur le même antécédent, et que toutes ou quelques unes d'entre elles sont subdivisées par des virgules, il faut les séparer les unes des autres par un *Point-Virgule.* Si elles sont déterminatives, la première tiendra immédiatement à l'antécédent ; si elles sont explicatives, la première sera séparée de l'antécédent par une virgule, selon la quatrième règle du premier article. Exemple :

Politesse noble, qui sait approuver sans fadeur, louer sans jalousie, railler sans aigreur ; qui saisit les ridicules

avec plus de gaieté que de malice; qui jette de l'agrément sur les choses les plus sérieuses, soit par le sel de l'ironie, soit par la finesse de l'expression; qui passe légèrement du grave à l'enjoué; sait se faire entendre en se faisant deviner; montre de l'esprit sans en chercher, et donne à des sentiments vertueux le ton et les couleurs d'une joie douce. Ce sont ici des propositions incidentes explicatives, et c'est pour cela qu'il y a une virgule après l'antécédent *politesse noble.*

3°. Dans le style coupé, si quelqu'une des propositions détachées qui forment le sens total, est divisée, par quelque cause que ce soit, en parties subalternes distinguées par des virgules, il faut séparer par un *Point-Virgule* les propositions partielles du sens total; c'est-à-dire, celles qui concourent de la même manière à l'intégrité de ce sens total :

L'étalon généreux a le port plein d'audace;
Sur ses jarrets pliants se balance avec grace;
Aucun bruit ne l'émeut; le premier du troupeau,
Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.
Il a le ventre court, l'encolure hardie,
Une tête effilée, une croupe arrondie;
On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,
Et ses nerfs tressaillir, et ses veines s'enfler.
Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,
Je le vois s'agiter, trembler, dresser l'oreille;
Son épine se double, et frémit sur son dos;
D'une épaisse crinière il fait bondir les flots;
De ses naseaux brûlants il respire la guerre,
Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.

(*Delille*, Traduct. des Géorg., l. III.)

4°. Dans l'énumération de plusieurs choses opposées ou seulement différentes, que l'on compare deux à deux, il faut séparer les uns des autres, par un *Point-Virgule*, les membres de l'énumération qui renferment une comparaison; et, par une simple virgule, les parties subalternes de ces membres comparatifs.

On a dit de Lamotte : *Il vouloit rire comme La Fontaine; mais il n'avoit pas la bouche faite comme lui : il faisoit la grimace.*

En général, dans toute énumération dont les principaux articles sont subdivisés, pour quelque raison que ce puisse être, il faut distinguer les parties subalternes par la virgule, et les articles principaux par un *Point-Virgule.* Exemple : *Là brillent d'un éclat immortel les vertus politiques, morales et chrétiennes des Le Tellier, des Lamoignon, et des Montausier; là les reines, les princesses, les héroïnes chrétiennes reçoivent une couronne de louange qui ne périra jamais; là Turenne paroît aussi grand qu'il l'étoit à la tête des armées et dans le sein de la victoire.* (L'abbé *Collin,* parlant des or. fun. de Fléchier.)

ARTICLE III.

DES DEUX POINTS.

Les *Deux-Points* expriment un repos encore plus considérable que le Point-Virgule.

On les emploie, 1°, après une phrase finie, mais suivie d'une autre qui l'éclaircit, ou qui sert à la développer :

Les cieux instruisent la terre
A révérer leur auteur:
Tout ce que leur globe enserre
Célèbre un Dieu créateur:
Quel plus sublime cantique,
Que ce concert magnifique
De tous les célestes corps!
Quelle grandeur infinie!
Quelle divine harmonie
Résulte de leurs accords! (*J. B. Rousseau,* Ode II, l. 1.)

Le Systême de la Nature, qui détruit tout; le livre de l'Esprit, qui fait tout haïr, ne sont pas de mon goût : foi-

ble, j'ai besoin d'appui; sensible, j'ai besoin d'aimer. (Mademelle Clairon.)

Est-il donc, entre nous, rien de plus despotique,
Que l'esprit d'un état qui passe en République?
Vos lois sont vos tyrans : leur barbare rigueur
Devient sourde au mérite, au sang, à la faveur :
Le Sénat vous opprime, et le peuple vous brave;
Il faut s'en faire craindre, ou ramper leur esclave.
(*Voltaire*, Brutus, act. II, sc. 2.)

2°. Après une proposition qui annonce une énumération :

On demande quatre choses à une femme : que la vertu habite dans son cœur; que la modestie brille sur son front; que la douceur découle de ses lèvres, et que le travail occupe ses mains.

Et avant la proposition qui est précédée d'une énumération :

Du lait, du pain, des fruits, de l'herbe, une onde pure :
C'étoit de nos aïeux la saine nourriture.

3°. On met les *Deux-Points* après qu'on a annoncé un discours direct qu'on va rapporter, soit qu'on le cite comme ayant été dit ou écrit, soit qu'on le propose comme pouvant être dit par un autre ou par soi-même :

Pythagore a dit : Mon ami est un autre moi-même; et Plaute : Le bien qu'on fait à d'honnêtes gens, n'est jamais perdu.

La mort n'effraie point l'homme vertueux qui, satisfait du rôle qu'il a joué, se retire de la scène avec tranquillité, et dit : J'ai vécu, j'ai bien fourni la carrière que le sort m'avoit tracée. (*D'Olivet*, trad. de Cicéron.)

ARTICLE IV.

DU POINT.

On distingue trois sortes de *Point* : le *Point simple*, le *Point interrogatif*, et le *Point admiratif* ou *exclamatif.*

1°. On met le *Point simple* à la fin de toutes les phrases qui ont un sens tout à fait indépendant de ce qui suit, ou du moins qui n'ont de liaison avec la suite que par la convenance de la matière, et l'analogie générale des pensées dirigées vers une même fin :

Le travail est souvent le père du plaisir.
Je plains l'homme accablé du poids de son loisir.
(*Voltaire*, 4e disc. sur la modération.)

On ne peut douter que cette foule de grands hommes qui parurent sous le règne de Louis XIV, ne fût le fruit d'un gouvernement attentif et éclairé. On doit savoir gré à ce prince d'avoir répandu l'éclat sur les talents et sur les arts, d'avoir su apprécier ces hommes que leur fortune rend obscurs, mais que leur génie rend célèbres ; qui ne sont point destinés par leur naissance à approcher des rois, mais qui sont quelquefois destinés à honorer leur règne. (Thomas, Essai sur les Éloges, chap. 33.)

2°. Le *Point interrogatif* n'indique pas une pose plus grande que les deux points, que le point-virgule, que la virgule même, selon l'étendue des phrases, et le degré de liaison qu'elles ont entre elles. Il se met à la fin de toute proposition qui interroge, soit qu'elle soit pleine ou elliptique, soit qu'elle fasse partie du discours où elle se trouve, soit qu'elle y soit seulement rapportée comme prononcée directement par un autre. Exemples :

Peut-on regarder le ciel, et contempler ce qui s'y passe sans voir avec toute l'évidence possible, qu'il est gouverné par une suprême, par une divine intelligence ? (Pensée de *Cicéron.*)

Qu'y a-t-il de plus beau ? l'univers. — De plus fort ? la

nécessité. — De plus difficile? de se connoître. — De plus facile? de donner des avis. — De plus rare? un véritable ami. (*Thalès* de Milet : Voyage d'Anach.; ch. XXIX.)

Si la phrase interrogative n'est pas directe, et que la forme en soit rendue dépendante de la construction grammaticale d'une proposition principale qui précède, on ne doit pas mettre le point interrogatif, et la Ponctuation doit se régler sur la proposition principale, dans laquelle celle-ci n'est qu'incidente. Exemple :

Mentor DEMANDA *ensuite à Idoménée* QUELLE *étoit la conduite de Protésilas dans le changement des affaires.* (Télémaque, l. XIII.)

3°. Le *Point exclamatif* termine toutes les phrases qui expriment la surprise, la terreur, la pitié, la tendresse, ou quelque autre sentiment que ce puisse être. Exemple :

Que l'homme est un être étonnant! Après Dieu c'est le plus inconcevable. Que l'homme est vil! que l'homme est auguste! quel contraste de richesse et de pauvreté, d'abjection et de grandeur! (Le Tourneur, disc. prélim. de la traduct. des Nuits d'Young.)

Amitié, doux penchant des humains vertueux,
Le plus beau des besoins, et le plus saint des nœuds;
Le ciel te fit pour l'homme, et surtout pour le sage :
Trop souvent l'infortune est son triste partage;
Ta bienfaisante main vient essuyer ses pleurs.
Trop heureux deux mortels dont tu charmes les cœurs!
Leurs plaisirs sont plus vifs et leurs maux s'affoiblissent;
En se réunissant, leurs ames s'agrandissent.
(*Delille*, Épître sur l'utilité de la retr. pour les gens de lett.)

Le *Point exclamatif* se place immédiatement après l'exclamation :

Hélas! quel est le prix des vertus? La souffrance.

EH QUOI! *homme, pouvez-vous penser que tout soit corps, et matière en vous?* (*Bossuet*, Sermon pour la fête de tous les Saints.)

Cependant O, ne prend point de ponctuation immédiate : ô *cervelle indocile!* (Molière); et non pas : ô! *cervelle*

indocile. De même lorsque l'exclamation est répétée, le point exclamatif ne se met qu'après la dernière exclamation: *oh, oh!*

Quelquefois il arrive qu'une période exprime, soit l'interrogation, soit l'exclamation, dans une première phrase partielle, sans que les suivantes qui lui sont liées, lui ressemblent; quelquefois aussi, toutes ses phrases partielles ont la même forme d'exclamation ou d'interrogation.

On demande si, dans le premier cas, le signe de ponctuation doit être renvoyé à la fin de toute la période, ou placé à la fin de la phrase partielle à laquelle il convient. On demande de même, dans le second cas, si ce signe doit être répété après chaque phrase partielle, ou bien s'il doit être renvoyé après la dernière.

Faut-il ponctuer ainsi? *Pouvois-je prévoir tant de mauvaise foi de votre part, vu toutes les assurances que vous aviez eu soin de me donner de votre droiture?* ou bien: *Pouvois-je prévoir tant de mauvaise foi de votre part? vu toutes les assurances que vous aviez eu soin de me donner de votre droiture.*

Que l'homme est aveugle, puisque l'expérience même la plus souvent répétée parvient si rarement à l'éclairer! ou bien: *Que l'homme est aveugle! puisque l'expérience même la plus souvent répétée, parvient si rarement à l'éclairer.* Quoique l'on voie quelques auteurs suivre la dernière méthode, il nous paroît cependant qu'en général la première est préférable.

Mais il n'en est pas de même, lorsque chaque phrase partielle est soumise à la même forme; alors on peut marquer le point d'interrogation ou d'exclamation, après chaque phrase, ou seulement à la fin de la période, parce que l'usage est partagé là-dessus. On écrira donc également: *Peut-on soutenir que le vice soit toujours puni? et que la vertu soit toujours récompensée? Que les sages sont en petit nombre! et qu'il est rare d'en trouver!* ou bien: *Peut-on soutenir que le vice soit toujours puni, et que la vertu soit toujours ré-*

compensée? Que les sages sont en petit nombre, et qu'il est rare d'en trouver!

Dans le choix, la dernière pratique nous paroîtroit encore la meilleure; mais il ne faudroit qu'un bien léger changement, que la conjonction *et* retranchée, par exemple, pour rendre la première pratique nécessaire et seule bonne.

(*Demandre*, Dict. de l'élocut. au mot *Ponctuation*.)

ARTICLE V.

DES POINTS SUSPENSIFS.

On trouve souvent, surtout chez les poètes, *plusieurs points de suite;* ils ne s'emploient que dans de grands mouvements de passion, lorsque les sentiments qui oppressent l'ame ne pouvant se faire jour tous en même temps, on laisse échapper des phrases interrompues et sans suite, qui peignent avec force le désordre intérieur. Cette ponctuation peut également avoir lieu dans le genre sérieux, et dans le genre plaisant :

J'aime... A ce nom fatal je tremble, je frissonne.
J'aime... (*Racine*, Phèdre, act I, sc. 3.)

Après le malheur effroyable
Qui vient d'arriver à mes yeux,
Je croirai désormais, grands dieux!
Qu'il n'est rien d'incroyable.
J'ai vu... sans mourir de douleur,
J'ai vu... (siècles futurs, vous ne le pourrez croire!)
Ah! j'en frémis encor de dépit et d'horreur;
J'ai vu.... mon verre plein, et je n'ai pu le boire. (*Scarron.*)

ARTICLE VI.

DU TRAIT DE SÉPARATION.

Le *Trait de séparation* est, quant à la forme, semblable au trait d'union (—); il s'emploie pour éviter la répétition de

dit-il, *répond-il*, et pour annoncer le changement d'interlocuteur :

L'homme sourd à ma voix, comme à celle du sage,
Ne dira-t-il jamais : c'est assez, jouissons?
Hâte-toi, mon ami : tu n'as pas tant à vivre.
Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre :
Jouis. — Je le ferai. — Mais quand donc? — Dès demain.
— Eh! mon ami, la mort te peut prendre en chemin.
Jouis dès aujourd'hui....................

(*La Fontaine*, f. 169 : le Loup et le Chasseur.)

ARTICLE VII.

DES GUILLEMETS.

Le *Guillemet* est une espèce de caractère qui représente deux sortes de virgules assemblées ; on le met avant le premier mot et avant chaque ligne d'un discours cité ou supposé ; ou bien encore interrompu par un récit ; on le met également après le dernier mot du discours :

Quel plaisir de penser et de dire en vous-même :
« Partout, en ce moment, on me bénit, on m'aime ;
» On ne voit point le peuple à mon nom s'alarmer ;
» Le ciel dans tous leurs pleurs ne m'entend point nommer ;
» Leur sombre inimitié ne fuit point mon visage ;
» Je vois voler partout les cœurs à mon passage ! »

(*Racine*, Britannicus, act. IV, sc. 3.)

Je songeois cette nuit que, de mal consumé,
Côte-à-côte d'un pauvre on m'avoit inhumé,
Et que, n'en pouvant pas souffrir le voisinage,
En mort de qualité, je lui tins ce langage :
« Retire-toi, coquin ! va pourrir loin d'ici ;
» Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
» Coquin ! (ce me dit-il, d'une arrogance extrême)
» Va chercher tes coquins ailleurs, coquin toi-même !
» Ici tous sont égaux ; je ne te dois plus rien :
» Je suis sur mon fumier, comme toi sur le tien. »

(*P. Patrix*, écrivain mort en 1672.)

Si la citation est en vers dans un ouvrage en prose, les *Guillemets* sont superflus ; la manière de l'écrire la distingue suffisamment. Si la citation est courte, l'écriture à la main la souligne, et l'impression la rend en lettres italiques.

ARTICLE VIII.

DE L'ALINÉA.

Écrire *alinéa* ou *à la ligne*, c'est abandonner la ligne où l'on vient de terminer une phrase, quoique cette ligne ne soit pas remplie, et commencer la phrase qui suit, au commencement de la ligne suivante, laquelle pour devenir plus sensible, rentre un peu en dedans, comme on le voit au mot *Écrire*, qui commmence cette définition, et à tous les *Alinéa* de cette Grammaire.

On doit employer ce signe de distinction pour différencier, par exemple, les diverses preuves d'une même vérité ; les diverses considérations que l'on peut faire sur un même fait, sur un même projet ; les différentes affaires dont on parle dans une lettre, dans un mémoire ; en un mot, toutes les fois que l'on passe d'un point de vue dont l'exposition a eu une certaine étendue, à un autre point de vue qui permet de prendre un repos plus considérable que celui du point.

(*Beauzée*, Encyclop. in-folio, au mot *Prononciation*.)

CHAPITRE XII.

DE LA CONSTRUCTION GRAMMATICALE ET DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

ARTICLE PREMIER.

DE LA CONSTRUCTION GRAMMATICALE.

La *Construction grammaticale* est, en général, l'arrangement des mots dans le discours, tel qu'il est fixé dans chaque langue par un usage long et constant. Toute construction est donc bonne, toutes les fois qu'elle est conforme aux règles établies par cet usage; et elle est vicieuse toutes les fois qu'elle s'en écarte. Or, cet usage peut être fondé, ou sur le caractère et la nature des hommes qui parlent une même langue, ou sur la nature de la langue qui est parlée. Dans le premier cas, il y a dans chaque langue une construction qui doit lui être commune avec toutes les autres langues, puisque les hommes, ayant partout le même fond d'idées et de sentiments, avec les mêmes organes, ont dû nécessairement adopter la manière la plus prompte et la plus sûre de manifester ce qui se passe en eux, et suivre, pour y réussir, l'impulsion même de la nature, qui a, en tous lieux, une marche constante. Mais, dans le second cas, chaque langue a une construction qui lui est propre, et qui tire son origine de l'influence du climat sur les organes, et par conséquent sur les opérations de l'esprit. Ces deux constructions se mêlent et se combinent ensemble. De cette combinaison résulte un tout plus ou moins puisé dans la nature, et ce tout est ce qui constitue le génie de la langue : le génie d'une langue n'est donc que l'habitude que l'esprit a contractée de transmettre,

ou de recevoir les idées dans un tel ordre plutôt que dans un autre.

Par *Construction grammaticale*, nous entendons dans la langue françoise, l'ordre que le génie de cette langue veut qu'on donne, dans le discours, aux neuf espèces de mots que nous avons distinguées : or, cet ordre, qu'il est si essentiel de connoître pour s'exprimer avec clarté et avec justesse, n'est pas toujours aisé à saisir, parce que le génie de notre langue diffère en deux points principaux de celui des langues anciennes.

La première cause de différence vient de ce que, les *substantifs régis* n'y ayant point de caractère extérieur qui les distingue des *substantifs régissants*, il n'est possible de les reconnoître que par la place qu'ils occupent dans le discours; au lieu que, dans les langues anciennes, dans le latin, par exemple, les régissants et les régis sont si bien distingués les uns des autres, par la seule inflexion caractéristique des cas, qu'il est indifférent qu'ils aient telle ou telle place. D'où il suit que, dans la langue françoise, il y a relativement à ces mots, un ordre fixe de construction dont on ne peut s'écarter sans s'exposer à n'être pas entendu, parce que cette construction est la seule qui ôte toute équivoque, en présentant les idées à l'esprit de celui qui écoute, dans l'ordre selon lequel elles sont conçues dans l'esprit de celui qui parle, ou selon lequel il veut les présenter.

De là ce principe fondamental, que de deux substantifs dont l'un est *régissant*, et l'autre, *régi*, c'est le *régissant* qui marche ordinairement avant le *régi*; principe dont l'application est facile pour tous les mots régissants et régis.

La seconde cause de différence vient de cette multitude d'auxiliaires et d'autres petits mots, dont la langue françoise est hérissée, mais dont elle ne peut se passer, afin d'exprimer les divers rapports que les Latins marquoient par la différence des inflexions dans leurs mots.

L'auxiliaire *avoir* pour l'actif; l'auxiliaire *être* pour le passif; souvent la réunion de ces deux auxiliaires; le *que*

conjonctif; les pronoms personnels *je*, *tu*, *il*, *elle*, *nous*, *vous*, *ils*, *elles*, etc., sont autant de sources de confusion, d'embarras, et de difficultés.

De là, pour ne pas déchirer l'oreille par des sons désagréables, on est souvent forcé de préférer l'actif au passif, l'infinitif aux autres modes; de changer, selon les phrases, la place des pronoms personnels; de mettre le verbe entre les deux mots négatifs; de ne faire contraster les idées opposées qu'en masse, etc. Cette contrainte entraîne un ordre différent dans la suite et l'enchaînement des mots, et par conséquent des constructions variées, mais toutes propres à la langue françoise.

La *Construction* est irrévocablement fixée, pour les phrases *expositives*, *interrogatives*, ou *impératives*.

(*Lévizac*, p. 240 et suiv., t. 2.)

La phrase *expositive* est celle qui décrit simplement, soit en narrant, soit en faisant une hypothèse, soit en tirant une conséquence :

Si l'équité régnoit dans le cœur de tous les hommes; si la vérité et la vertu leur étoient plus chères que les plaisirs, la fortune et les honneurs, ils seroient heureux.

Puisqu'il y a des crimes impunis et des vertus sans récompense dans ce monde, il faut qu'il y ait une autre vie, où chacun reçoive selon ses œuvres.

La phrase *interrogative* est celle qui a un tour d'enquête, qu'elle peut prendre par manière de question, de doute, ou d'avis, comme on voit dans ces exemples : *Sommes-nous plus dans l'élévation que dans la médiocrité? Se voit-on des mêmes yeux que l'on regarde les autres?*

La phrase *impérative* est celle qui commande, qui exhorte, ou qui supplie :

Peuples, obéissez à vos rois. — Daignez prêter l'oreille à la voix des malheureux.

(*Girard*, pag. 116, t. I, de sa grammaire.)

Il ne s'agit pas, dans ce que nous allons dire, de l'accord

des mots entre eux ; nous en avons fixé les règles, en traitant de chaque espèce de mots.

Nous allons seulement parler de la manière dont ils doivent figurer dans le discours, et de la place qu'ils doivent respectivement y occuper.

Première règle. — Dans la phrase expositive, le sujet marche ordinairement avant le Verbe, et celui-ci précède à son tour le Régime direct et le Régime indirect, lorsqu'ils sont énoncés par des expressions formelles ; et non simplement désignés par des pronoms personnels ou relatifs. Ainsi l'on dit ; *Le sage trouve son bonheur dans le témoignage d'une bonne conscience.*

On ne sauroit changer cet ordre sans renverser entièrement le sens.

Cette règle s'observe également dans la phrase impérative, qui n'admet de sujet qu'en troisième personne. On diroit donc : *Que tout soit soumis à la volonté divine.*

Elle a lieu aussi dans la phrase interrogative seulement, lorsque le sujet est énoncé par le pronom *qui*, ou par un mot accompagné du pronom *quel*, comme dans les deux phrases suivantes : *Qui peut se flatter d'être sans prévention?* — *Quelle raison triomphe du préjugé ?*

Mais, lorsque le sujet est énoncé par un autre pronom que *qui* ou *quel*, alors il ne se place qu'après le Verbe. Si néanmoins ce verbe étoit à un temps composé, et que le sujet fût énoncé par un pronom personnel, ou par le pronom *on*, il se mettroit entre l'Auxiliaire et le Participe. Exemples : *A quoi sert*-IL *sans protection ?* (on parle du mérite.) — *Avez*-vous *pénétré dans le secret du cabinet ?* — *A-t*-ON *suivi les maximes d'équité dans tous les jugements ?*

IIe Règle. — Le sujet des petites phrases faites en formules de citation, et placées comme phrases incidentes, pour appuyer ce que l'on dit, doit nécessairement marcher après son Verbe, ou du moins se placer entre l'Auxiliaire et le Participe, quand il est énoncé par un pronom personnel, ou par l'indéfini *on*. En voici la preuve: *Enfin*, DISOIT CE BON

ROI, *je ne me croirai heureux qu'autant que j'aurai fait le bonheur de mon peuple. — Songez donc*, LUI A-T-ON DIT, *combien vous serez aimé.*

IIIe RÈGLE. — Il y a, dans la *phrase expositive*, une autre occasion où le sujet peut se placer après le Verbe, et quelquefois avec plus de grâce que devant. C'est lorsque le sens exclut tout régime direct, ou que du moins il n'est énoncé que par un de ces pronoms, *se*, *que*, *le*, ou par le pronom indéfini *tel*; comme dans ces exemples: *Ce* QUE *pense le philosophe n'est pas toujours ce que dicte la raison. — C'est ainsi* QUE LE *voulut la Providence.* — TEL *parut à nos yeux l'éclat de sa beauté.* — TEL *est son grand cœur.*

Le sujet pourroit encore être placé après le Verbe, s'il y avoit à la tête de la phrase quelque mot qui, selon l'usage, favorisât cette sorte d'inversion; on ne diroit pas bien: *obéit-il*, pour *il obéit*; mais on diroit fort bien: AUSSI, *obéit-il sur-le-champ.*

IVe RÈGLE. — Le Verbe ne marche jamais à la tête de la phrase expositive; mais il s'y trouve assez ordinairement dans la phrase interrogative et impérative: GAGNE-T-ON *le ciel en tourmentant les hommes?* — RÈGLE *ta propre conduite, avant de critiquer celle des autres.*

Ve RÈGLE. — Lorsque le Régime direct et le régime indirect sont énoncés par des pronoms personnels non accompagnés de prépositions, ou par des relatifs, autres que *qui*, *que*; ils se placent entre le Sujet et le Verbe: *Les passions* NOUS *tourmentent plus qu'elles ne nous satisfont. — L'Évangile* NOUS *ordonne de faire l'aumône aux pauvres. — Quand on n'a point la force de* SE *corriger de ses défauts, on doit du moins avoir l'attention de* LES *cacher, afin d'en garantir ceux à qui l'on doit servir d'exemple.*

Quand un de ces pronoms exprime le Régime direct, et l'autre, le régime indirect; *me*, *te*, *se*, *nous*, *vous*, paroissent toujours les premiers; ensuite *le*, *la*, *les*. Après ceux-là, *lui* et *leur*; enfin *y* et *en* se présentent les derniers et près

du Verbe : *Prêtez-moi votre livre, je* VOUS LE *remettrai demain ; si vous* ME LE *refusez, je saurai* M'EN *passer. — Aurez-vous le courage de* LE LEUR *dire ? — Il n'a pas voulu* VOUS Y *mener.*

On suit cette règle dans la phrase impérative, pour la troisième personne, et même pour la seconde et la première, si le tour est négatif : *Qu'on* ME LE *pardonne, j'ai cru bien faire. — Ne* LUI EN *épargnez pas la peine.*

Tout change, si le tour est affirmatif, dans le commandement fait en seconde et en première personne. Les membres énoncés par ces pronoms vont alors se placer immédiatement après le Verbe ; de façon que *le*, *la*, *les*, prennent la première place, et faisant reculer les autres, le pronom *en*, qui étoit près du verbe, s'en trouve le plus éloigné : *Renvoyez*-LE-MOI *demain. — Présentez*-LES-LEUR *de bonne grâce. — Punissez*-LES-EN *rigoureusement. — Approchons*-NOUS-EN *avec respect.*

VIe RÈGLE. — Le Régime direct énoncé par le pronom *tout*, ou par le substantif *rien*, se place après le Verbe, quand celui-ci est énoncé par un temps simple ; on dit : *Il soumet* TOUT.

Mais, quand le verbe est à un temps composé, ce Régime direct se met entre les deux ; ainsi l'on dit : *Il a* TOUT *soumis, il n'a* RIEN *dit.*

VIIe RÈGLE. — Le Circonstanciel énoncé par l'adverbe se place, pour l'ordinaire, immédiatement après le Verbe dans la phrase expositive ; mais il se met presque toujours entre l'Auxiliaire et le Participe, quand le verbe est à un temps composé ; on dira : *Pardonnons aux autres, comme si nous faisions souvent des fautes, et abstenons-nous du mal, comme si nous n'avions* JAMAIS *pardonné à personne. — Il a grand soin de parer sa personne, mais il ne s'occupe* AUCUNEMENT *d'orner son esprit.*

Cette règle n'est pas si générale qu'elle ne souffre exception pour certaines conjonctions, qui, venant à la suite du Verbe, ne peuvent absolument s'en éloigner, et même pour d'autres circonstances de temps et d'habitude, qui, quoique

énoncées par plusieurs mots, précèdent néanmoins ceux de manière qui sont énoncés par un simple adverbe : *Vous vous rendez* DONC *promptement où les plaisirs vous attendent.* — *Il mange et boit* POUR L'ORDINAIRE *copieusement, et dort une heure après très-profondément.*

Quand le Circonstanciel est exprimé par plusieurs mots, c'est à la netteté du sens de régler sa place. Ainsi dans cette phrase : AVEC TOUTE SON ADRESSE, *il a fait un pas de clerc ;* le Circonstanciel, *avec toute son adresse*, ne sauroit être ailleurs qu'à la tête : car, au milieu ou à la fin de la phrase, il rendroit le sens louche, en ce que la préposition *avec* sembleroit indiquer le moyen ou l'instrument avec lequel le pas de clerc a été fait, au lieu que, dans ce Circonstanciel, cette préposition tient lieu de *malgré*.

Lorsque la netteté du sens n'en souffre pas, ce n'est plus à la Grammaire, mais au goût de l'écrivain, de décider s'il doit placer le Circonstanciel composé au commencement, au milieu, ou à la fin de la phrase ; on peut donc également dire: EN PEU DE TEMPS *il a fait une grande fortune.*—*Il a fait* EN PEU DE TEMPS *une grande fortune.* — *Il a fait une grande fortune* EN PEU DE TEMPS.

Remarquons seulement que les Circonstanciels se placent rarement entre l'Auxiliaire et le Participe, du moins en prose. Ainsi l'on dit communément : *Il s'est démasqué* TROP TÔT, et rarement : *Il s'est* TROP TÔT *démasqué.*

Dans la forme interrogative, le Circonstanciel énoncé par un adverbe ne se met qu'après le Sujet composé, et avant ou après le Participe : *Aimera-t-elle* CONSTAMMENT ?—*Nos amis arriveront-ils* AUJOURD'HUI ? — *Avez-vous* BEAUCOUP *gagné ?* — *Avez-vous gagné* BEAUCOUP ?

Dans la forme impérative, il est renvoyé après tous les pronoms personnels ou relatifs, qui, n'étant pas accompagnés d'une préposition, suivent le Verbe, pour faire la fonction de régime direct ou de régime indirect : *Répondez-lui* HARDIMENT. — *Offrons-la-lui* GALAMMENT.

Quelquefois dans les phrases impératives où deux régimes

(l'un direct et l'autre indirect) sont employés, l'Adverbe peut être placé entre ces deux régimes ; c'est alors la netteté du sens ou l'harmonie qui doit en déterminer la place : *Faites-lui* RESPECTUEUSEMENT *vos observations.* — *Adressez-vous* IMMÉDIATEMENT *à lui.* — *Sacrifiez-leur* PLUTÔT *celle-ci.*

VIIIe RÈGLE. — La place du Conjonctif, énoncé par de simples conjonctions, dépend de la nature de ces conjonctions; les unes se mettent à la tête de la phrase, comme : *mais, car, ainsi;* les autres se mettent avec d'autres mots, comme: *donc, pourtant;* et quelques-unes n'ont point de place déterminée; tels sont: *cependant, néanmoins.* Mais nous ne croyons pas nécessaire d'en parler ici, attendu qu'au chapitre des conjonctions, tout ce qui les regarde est développé de manière à ne laisser rien à désirer.

Quant au Conjonctif énoncé par des expressions composées de plusieurs mots, il occupe le premier rang dans les phrases qu'il lie : *Il a voulu vivre comme les opulents,* DE SORTE QUE, *d'aisé il est devenu pauvre.* — *Elle sait se rendre aimable,* AU POINT QU'ELLE *fait oublier la laideur de son visage.* — *Nous sommes souvent trompés par les apparences,* C'EST-À-DIRE, *qu'il ne faut pas juger des gens sur la mine.*

(*Girard,* Vrais principes de la langue françoise, p. 134 et suiv., t. I.)

Voilà tout ce qu'on peut dire sur la *Construction Grammaticale* des membres de la phrase dans la forme expositive, interrogative et impérative ; mais l'ordre successif des rapports des mots n'est pas toujours exactement suivi dans l'exécution de la parole : la vivacité de l'imagination, l'empressement à faire connoître ce qu'on pense, le concours des idées accessoires, l'harmonie, le nombre, le rhythme, etc., font souvent que l'on supprime des mots, dont on se contente d'énoncer les corrélatifs. On interrompt l'ordre de l'analyse, on donne aux mots une place qui, au premier aspect, ne paroît pas être celle qu'on auroit dû leur donner. Cependant celui qui lit ou qui écoute, ne laisse pas d'entendre le sens de ce qu'il lit ou écoute, parce que l'esprit rectifie l'irrégularité de l'énonciation, et place dans l'ordre de l'analyse les divers

sens particuliers, et même le sens des mots qui ne sont pas exprimés.

C'est en ces occasions que l'analogie est d'un grand usage, et ce n'est que par analogie, par imitation, et allant du connu à l'inconnu, que nous pouvons concevoir ce qu'on nous dit. Si cette analogie nous manquoit, que pourrions-nous comprendre dans ce que nous entendons dire ? Ce seroit pour nous un langage inconnu et inintelligible. La connoissance et la pratique de cette analogie ne s'acquièrent que par imitation, et par l'habitude, qui commence dès les premières années de notre vie.

Les façons de parler dont l'analogie est pour ainsi dire l'interprète, sont des phrases de la *construction figurée ;* et cette construction est celle où l'ordre et le procédé de l'analyse énonciative ne sont pas suivis, quoiqu'ils doivent toujours être aperçus, rectifiés ou suppléés.

ARTICLE II.

DE LA CONSTRUCTION FIGURÉE.

La Construction figurée est ainsi appelée, parce qu'en effet elle prend une figure, une forme qui n'est pas celle de la *Construction grammaticale;* à la vérité elle est autorisée par l'usage, mais elle n'est pas conforme à la manière de parler la plus régulière, c'est-à-dire à la Construction directe et grammaticale dont il vient d'être question. Lors donc que l'ordre fixé par cette construction est altéré, on dit que la *Construction* est *figurée,* ou mieux encore *indirecte* et *irrégulière.* Or, elle peut être irrégulière, ou par *Ellipse*, ou par *Pléonasme*, ou par *Syllepse*, ou par *Inversion;* c'est ce qu'on appelle les quatre figures de mots.

(*Dumarsais,* Encycl. méth., et *Léviзac,* p. 251, t. 2.)

§. 1er.

De l'Ellipse.

L'*Ellipse* est une figure de construction qui consiste à supprimer un ou plusieurs mots, afin d'ajouter à la précision, sans rien ôter à la clarté. (*La Harpe*, Cours de littér.)

Cette figure doit son introduction dans les langues au désir qu'ont naturellement les hommes d'abréger le discours. En effet, elle le rend plus vif et plus concis, et lui donne, par ces qualités, un plus grand degré d'intérêt et de grâce: mais pour qu'une ellipse soit bonne, il faut, comme nous venons de le dire, que l'esprit puisse suppléer aisément la valeur des mots qu'on a jugé à propos d'omettre : il faut qu'elle soit autorisée par l'usage; cet arbitre souverain en matière de langage ne la permet pas toujours en prose, où parfois elle a quelque chose de trop brusque et par conséquent de désagréable. (*Dumarsais* et *Lévizac*.)

L'*Ellipse* est fréquente dans notre langue, comme dans toutes les autres; cependant elle y est bien moins ordinaire qu'elle ne l'est dans les langues qui ont des cas, parce que, dans celles-ci, le rapport du mot exprimé avec le mot sous-entendu est indiqué par une terminaison relative; au lieu qu'en françois, et dans les langues dont les mots gardent toujours leur terminaison absolue, il n'y a que l'ordre, ou observé, ou facilement aperçu, et rétabli par l'esprit, qui puisse faire entendre le sens des mots énoncés. (*Dumarsais.*)

L'emploi de l'*Ellipse* exige donc, dans la langue françoise, beaucoup de réserve et de précaution, pour que le style ne soit pas obscur. Néanmoins elle est très-fréquemment employée, et tous nos bons écrivains en sont remplis. En voici quelques exemples :

Celui qui rend un service doit l'oublier; celui qui le reçoit, s'en souvenir. (Pensée de *Démosthènes.*)

Apprenons de nos malheurs à jouir des moindres biens;

de nos fautes, à n'en plus commettre ; de nos ennemis, à réformer notre conduite ; et des méchants, à mieux sentir tout le prix des bons. (M. de *Lingrée*.)

La mode assujétit le sage à sa formule,
La suivre est un devoir, la fuir, un ridicule. (*Bernis*.)

Notre mérite nous attire la louange des honnêtes gens ; et notre étoile, celle du public. (*La Rochefoucauld*, Max. 165.)

Le vieillard est riche de ce qu'il possède, et le jeune homme, de ce qu'il espère. (*Saadi*, fable orientale.)

Le brave ne se connoît que dans la guerre, le sage, que dans la colère, l'ami, dans le besoin. (Sentence persane.)

Toutes ces *Ellipses* sont telles, que celui qui lit ou qui écoute, entend si aisément le sens, qu'il ne s'aperçoit pas seulement qu'il y ait des mots supprimés dans ce qu'il lit, ou dans ce qu'on lui dit ; mais, quoique ces *Ellipses* soient bonnes, quoiqu'elles soient reçues par l'usage, il est certain qu'elles n'ont pas ce genre de beauté dont on trouve plus d'un exemple dans nos grands poètes.

Lorsque *Corneille* fait dire à Nérine, confidente de Médée, dans la tragédie de ce nom :

Contre tant d'ennemis, que vous reste-t-il ?

et que Médée répond :

Moi.....
Moi, dis-je, et c'est assez ;

ce *moi*, qui est pour *je me reste*, est sublime, et dit plus qu'un long discours.

Lorsque, dans une autre tragédie de *Corneille*, Prusias dit à Nicomède (act. IV, sc. 3) : *et que dois-je être ? Roi*, réplique Nicomède ; ce seul mot dit tout. Voilà du sublime, et du vrai sublime, qui n'auroit pas lieu sans l'expression elliptique. (*Lévizac*, p. 259, t. 2.)

Quant aux *Ellipses* qui ont besoin d'un commentaire pour être entendues, l'usage les rejette ; et par exemple, si, dans une proposition, le verbe est au singulier, il faut que cha-

cun des sujets soit au singulier comme lui; car alors, au lieu de les embrasser tous, il répond à chacun en particulier, comme s'il étoit répété : et s'il y en a quelqu'un qui soit au pluriel, entre le verbe et celui-là, il n'y a plus concordance, l'*Ellipse* est irrégulière. Ainsi lorsque *Racine* a dit :

... Les rois dans le ciel ont un juge sévère,
L'innocence, un vengeur, et l'orphelin, un père.
(Esther, act. V, sc. dern.)

Voltaire :

Vous régnez, Londre est libre, et vos lois, florissantes.
(La Henriade, ch. II.)

Et Montesquieu : *Le peuple jouit des refus du Prince, et les courtisans, de ses grâces ;*

Ces écrivains se sont permis une licence que leur nom peut à peine faire pardonner. (*Marmontel*, p. 348.)

Une licence plus grande encore dans l'*Ellipse*, c'est de supposer la répétition du verbe, lorsque le temps est changé :

J'eusse été près du Gange esclave des faux dieux,
Chrétienne dans Paris, *musulmane en ces lieux.*
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

Car le verbe sous-entendu avant *musulmane* est *je suis*, et non pas *j'eusse été.* (*Même autorité.*)

Un autre défaut dans l'*Ellipse*, c'est la différence du passif à l'actif ; comme si l'on dit : EN AIMANT *on veut* L'ÊTRE. — J'AIMOIS, *je me flattois de* L'ÊTRE.

Qui ne sait point *aimer* n'est pas digne de *l'être.*

On se permettoit cette *Ellipse* du temps de *Vaugelas*, et récemment encore quelques bons écrivains se la sont permise : *On ne trompe pas long-temps les hommes sur leurs intérêts ; et ils ne haïssent rien tant que de* L'ÊTRE. (*Vauvenargues.*)

Mais, quoique cela s'entende, l'expression ne répond pas au sens ; elle présente un faux régime.

(*Th. Corneille*, sur la 27e remarque de *Vaugelas.* — *Dumarsais*, page 92, t. 1. — *Beauzée*, Encyclopédie méthodique, au mot *Répétition.*)

Cependant l'*Ellipse* semble bonne à *Marmontel*, lorsqu'entre deux adjectifs de divers genres, tous deux au même nombre, la désinence est semblable pour tous les deux. Comme lorsqu'un homme dit à une femme : *Vous êtes sensible, je le suis plus que vous. — Vous avez été malade, et moi je le suis.— Vous êtes jeune, et je ne le suis pas.*

Vaugelas (433[e] rem.) et *Th. Corneille* (sur cette rem.) ne désapprouvoient pas absolument qu'une femme dît : *Je suis plus grande que mon frère ;* et un homme : *je suis plus grand que ma sœur ;* mais ils sont d'avis que l'on doit éviter ce tour de phrase.

L'*Académie*, consultée à cet égard, a pensé que ces locutions sont fort bonnes, parce que l'adjectif, pour ne regarder qu'un des deux sexes, ne laisse pas de convenir à l'autre par la sous-entente, qui tacitement le fait du genre qu'il faut.

Andry de Boisregard (page 238 de ses réflexions sur la langue françoise), *Chapelain* (sur la remarque de *Vaugelas*), *Wailly* (p. 151 de sa Grammaire), et *Lévizac* (p. 263), se sont rangés à l'avis de l'*Académie*, et l'usage l'a confirmé. En effet, *St.-Evremond* a dit : *L'ame des femmes coquettes n'est pas moins* FARDÉE *que leur visage.*

Madame de Maintenon : *Je suis aussi* LASSE *du monde que les gens de la cour le sont de moi.*

La Bruyère : *La foiblesse est plus* OPPOSÉE *à la vertu que le vice.*

Lorsque, dans une proposition, l'un des deux membres est affirmatif, et l'autre négatif, on doit répéter le verbe, et ce seroit, d'après l'avis de *Beauzée* (Encycl. méth., au mot *Répétition*) et de *Dumarsais* (p. 217, t. I), une incorrection, une *Ellipse* irrégulière, que de s'en dispenser.

Lors donc que *Corneille* a dit (dans le Cid, act. III, sc. 6) :

L'amour n'est qu'un plaisir, et l'honneur un devoir.

il a fait ce que l'on appelle une *Ellipse* irrégulière, et il eût évité cette incorrection s'il eût dit :

L'amour n'est qu'un plaisir, l'honneur est un devoir.
(L'*Académie*, Sentim. sur le Cid.)

Les Grammairiens que nous venons de citer sont d'avis d'appliquer cette règle aux propositions liées par la conjonction *mais*, et dont l'un des deux membres est affirmatif et l'autre négatif. Suivant eux, c'est une faute que de dire : *Notre réputation ne dépend pas du caprice des hommes, mais des actions louables que nous faisons.*

M. *Lemare* pense au contraire que *mais*, servant à marquer une idée d'opposition ou de restriction, annonce assez par lui-même dans quel sens (affirmatif ou négatif) est pris le second membre de la phrase ; dès-lors il croit que la répétition du verbe est absolument inutile, car elle ne serviroit qu'à entraver la marche du style ; d'ailleurs, ajoute-t-il, elle est contraire à l'usage des meilleurs écrivains, ainsi qu'on peut s'en convaincre par les exemples suivants :

L'harmonie NE *frappe pas simplement l'oreille,* MAIS *l'esprit.* (*Boileau*, Traité du Sublime.)

Les Richesses engendrent le Faste et la Mollesse, qui NE SONT *point des enfants bâtards,* MAIS *leurs vrais et légitimes productions.* (Ibid. Tr. du Subl., ch. 35.)

Le flambeau de la critique NE *doit pas brûler,* MAIS *éclairer.* (*Favart.*)

Il n'est pas dans l'esprit humain de se mettre à la place des gens qui sont plus heureux, MAIS *seulement de ceux qui sont plus à plaindre.* (J.-J. Rousseau, Émile.)

Curius, à qui les Samnites offroient de l'or, répondit que son plaisir N'ÉTOIT *pas d'en avoir,* MAIS *de commander à ceux qui en avoient.* (*Bossuet*, Hist. univ., 3e pie.)

Quand on a besoin des hommes, il faut bien s'ajuster à eux; et puisqu'on ne sauroit les gagner que par les louanges, ce N'EST *pas la faute de ceux qui flattent,* MAIS *de ceux qui veulent être flattés.* (*Molière*, l'Avare, act. I, sc. 1.)

Ce NE SONT *pas les places qui honorent les hommes*, MAIS *les hommes qui honorent les places.* (Mot d'Agésilas.)

Enfin, comme le fait observer *Marmontel* (Grammaire, p. 358), dans la langue usuelle le besoin que l'on a communément de dire vite, a introduit infiniment plus de ces abréviations que dans la langue soigneusement écrite; c'est pour cela que le style familier en admet, dans toutes les langues, beaucoup plus que dans le style noble. Combien y a-t-il moins de tours elliptiques dans *Racine* et dans *Fénélon* que dans *Molière*, *La Fontaine* et madame de *Sévigné*!

Mais en revanche, la langue noble, surtout la langue poétique, a bien d'autres licences et d'autres hardiesses. *Racine*, le modèle dans l'art d'écrire la tragédie, *Racine*, le plus pur, le plus élégant de nos poètes, s'est permis souvent ce qu'on ne passeroit à aucun écrivain de nos jours.

Ainsi, au défaut de l'usage, l'analogie l'a autorisé à dire : *l'effroi de ses armes*, comme on dit, *la terreur de son nom*. Il a pu dire : *Il prend l'humble sous sa défense*, comme on dit, *sous sa garde*, *sous sa protection*, puisque l'un comme les deux autres, présentent l'image d'un bouclier. Il a pu dire : *persécuter le père sur le fils*, comme on diroit, *se venger du père sur le fils*, puisque l'action est oppressive, et que *sur* la peint mieux que *dans*. Il a pu dire : M*on ame inquiétée d'une crainte*; et, dans le même sens :

> La Grèce en ma faveur est trop *inquiétée*.
> (Andromaque, act. I, sc. II.)

puisque cette expression *inquiétée* a plus d'énergie qu'*inquiète*; elle signifie *troublée*, *agitée*, ce qu'*inquiète* ne diroit pas; car on ne dit pas *inquiète* en faveur de quelqu'un. — Enfin il a été permis à *Racine* de dire : *En votre main*, au lieu de, *en vos mains*,

> .... Savez-vous si demain
> Sa liberté, ses jours seront *en* votre main? (Bajazet, act. I, sc. 7.)

et *en ma main*, au lieu de, *en mes mains :*

> J'en dois compte, madame, à l'empire romain,
> Qui croit voir son salut ou sa perte en *ma main*.
> (Britannicus, act. I, sc. 2)

parce qu'en image, et familièrement parlant, dans *ma main*, est plus vif, plus fort, que *dans mes mains : Je tiens cette affaire dans ma main. — Je tiens sa fortune dans ma main.*

Il y a encore, ajoute *Marmontel*, une foule de locutions elliptiques, dont la plupart ne sont susceptibles d'aucune construction analytique, mais que l'usage autorise, et qui, reçues dans le langage, ne sont plus soumises à aucun examen.

§. 2.

Du Pléonasme.

Cette seconde figure de construction est le contraire de l'ellipse. Dans celle-ci on supprime des mots nécessaires à la plénitude de la phrase, mais dont on peut aisément suppléer la valeur ; dans celle-là, on ajoute des mots superflus qui pourroient être retranchés sans rien faire perdre du sens.

Lorsque ces mots superflus quant au sens, donnent au discours ou plus de grâce, ou plus de netteté, ou enfin plus de force et d'énergie, le *Pléonasme* est une figure autorisée et même nécessaire.
(*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Construction*, et sa Logique, p. 116.)

Quand on dit : *Louis XII*, LE BON ROI LOUIS XII, *mérita le glorieux surnom de Père du Peuple ;* ces mots *le bon roi Louis XII* marquent encore plus expressément la bonté de ce prince, que si l'on eût dit *le bon roi Louis XII*, sans ré=

péter le nom propre, pour ajouter l'épithète de *bon*, qui fixe l'attention sur la bonté.

(*Duclos*, Supplém. à la Gramm. de P. R., p. 222.)

La répétition du régime dans ces vers de *Racine* :

Eh! que m'a fait, *à moi*, cette Troie où je cours?
(Iphigénie, act. IV, sc. 6.)

marque non-seulement qu'Achille n'avoit point d'intérêt personnel dans la guerre, mais il le distingue d'Agamemnon, dont on fait sentir l'intérêt direct.

(Même autorité.)

La répétition du mot *vu*, et des mots *de mes yeux*, dans *Voltaire* (Mérope, act. V, sc. 6):

Les éclairs sont moins prompts; je l'ai *vu de mes yeux*,
Je l'ai *vu* qui frappoit ce monstre audacieux;

dans *La Fontaine* (le Dépositaire infidèle):

Mais enfin, je l'ai *vu*, *vu de mes yeux*, vous dis-je,

et dans *Molière* :

Je l'ai *vu*, dis-je, *vu* de *mes propres yeux*, vu...
Ce qu'on appelle *vu*; (Tartufe, act. V, sc. 3.)

est donc grammaticalement une double superfluité; mais cette superfluité ajoute des idées accessoires, qui augmentent l'énergie du sens, et qui font entendre qu'on ne parle pas sur le rapport douteux d'autrui, ou qu'on n'a pas vu la chose par hasard et sans attention, mais qu'on l'a vue avec réflexion; et qu'on ne l'assure que d'après sa propre expérience bien constatée. (*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *Pléonasme*.)

L'usage permet encore plusieurs *pléonasmes* qui n'emportent avec eux aucun genre de beauté, mais qui ne sont cependant point regardés comme vicieux dans le style familier :

Je monte en haut. — *Je descends en bas.* — *J'ai uni ces deux terres ensemble* (455). (Le Dict. de l'*Académie.*)

---

(455) Loin de voir un pléonasme dans l'expression *monter en haut, descendre en bas*, M. *Laveaux* y voit une ellipse, c'est-à-dire, le contraire.

Monter et *descendre* ne se construisent pas sans complément. *Vous descendez, d'où?* de la chambre; mais un homme dont les appartements sont partie au bas de la maison, et partie dans le haut, dira fort bien à ses gens, s'il est au rez-de-chaussée : *Montez en haut;* et, s'il est en haut : *descendez en bas;* c'est-à-dire, montez dans les appartements que j'ai en haut, descendez dans les appartements que j'ai en bas; à moins qu'il ne veuille désigner un lieu particulier, et alors il le nomme. Le besoin toujours renaissant d'exprimer indéterminément l'idée de montée et de descente a sollicité l'ellipse, dont un des principaux services est de faire dire en peu de mots ce qu'il faut dire souvent.

Unir ensemble. Plusieurs, dit *Féraud*, condamnent cette expression comme un pléonasme, une superfluité de mots; mais *Vaugelas* (160e remarque), *Chapelain* et *Th. Corneille* l'ont approuvée. On sait bien qu'on ne peut *unir*, sans mettre *ensemble;* mais aussi on ne peut voir que de ses yeux, et entendre que de ses oreilles. — Ainsi, par la même raison, il faudroit condamner *je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles*, etc., expressions généralement reçues.

Nous ne croyons pas, fait observer M. *Laveaux* (au mot *ensemble*) sur cette remarque, que l'expression *unir ensemble*, puisse être justifiée par les expressions, *je l'ai vu de mes propres yeux, je l'ai entendu de mes propres oreilles.* Ici il y a réellement pléonasme, en prenant ce mot en bonne part; c'est-à-dire qu'il y a des mots qui paroissent superflus par rapport à l'intégrité du sens grammatical, et qui servent pourtant à y ajouter des idées accessoires, surabondantes, qui y jettent de la clarté ou qui en augmentent l'énergie. Quand on dit, *je l'ai vu*, la phrase est grammaticalement complète; et si l'on ajoute *de mes propres yeux*, c'est pour donner plus d'énergie à l'expression, pour affirmer avec plus de force qu'*on a vu*.

Au contraire, dans *unir deux choses ensemble*, il n'y a point de pléonasme, et sans le mot *ensemble*, le sens grammatical ne seroit pas complet. En effet, *unir* est un verbe actif qui exige un régime direct et un régime indirect; on *unit une chose à une autre*, on *unit deux choses à une troisième*, ou *à plusieurs autres choses.* Ainsi quand on dit, *on les a unis*, à moins qu'on ne parle de deux amants que l'on a

Je l'ai entendu de mes propres oreilles. — *Voler en l'air.*
(*Vaugelas*, 160e rem.; *Th. Corneille*, et l'*Académie* dans ses Observ. sur Vaugelas, cette rem.)

Point de bruit davantage.
Montez là-haut.
(*Molière*, l'École des Femmes, act. II, sc. 6.)

La flamme MONTE EN HAUT. — *Les pierres* TOMBENT D'EN HAUT. — *Je le* LUI *ai dit* À LUI-MÊME. (*Wailly.*)

Qu'on ne laisse *monter* aucune ame *là-haut.*
(*Racine*, les Plaideurs, act. I, sc. 6.)

sont des licences qui servent à exprimer ce que l'on veut dire d'une plus forte manière.

Mais le *pléonasme* qui n'est pas autorisé par l'usage, et qui n'apporte ni plus de netteté, ni plus de grâce, ni plus d'énergie, est un vice, ou du moins une négligence que l'on doit éviter. Ainsi on ne doit pas joindre à un substantif une épithète qui n'ajoute rien au sens, et qui n'offre que la même idée. Ce vers de *Voltaire* (*le Dépositaire*, act. I, sc. II):

Mes emplois sont *bien lourds.* — Je le sais. — *Bien pesants.*

est vicieux; car, si les emplois sont lourds, ils sont pesants.

*L'*ISTHME *séparoit par une* LANGUE DE TERRE *deux mers voisines*, offre encore le même vice; car c'est comme si l'on disoit, *L'isthme séparoit par un isthme,* puisque *un isthme* est une langue de terre entre deux mers. Dans cette phrase: *Il se vit* FORCÉ MALGRÉ LUI *de renoncer à son entreprise*, l'épithète *malgré lui*, n'ajoutant rien au sens, est une superfétation grammaticale, car on ne peut être forcé que malgré soi.

Enfin des substantifs à-peu-près synonymes, accumulés

---

mariés, la phrase n'est pas complète; car on n'exprime pas à quoi on les a unis. On pouvoit les unir ou *ensemble*, ou *à d'autres choses. Ensemble* est donc nécessaire pour compléter le sens grammatical, et il n'y a là ni pléonasme, ni périssologie.

dans une même phrase, forment des *Pléonasmes* que le bon goût réprouve. Ainsi, *Voiture* auroit dû rejeter cette phrase : *Cicéron avoit étendu les* BORNES *et les* LIMITES *de l'éloquence,* parce que *limites* n'ajoute rien à l'idée de *bornes.*

(*Dumarsais*, Encyclop. méth., au mot *Construction.*)

§. 3.

De la Syllepse ou Synthèse.

La *Syllepse* a lieu lorsque les mots sont employés selon la pensée, plutôt que selon l'usage de la construction grammaticale, comme quand je dis : *il est six heures ;* car, selon la construction, il faudroit dire : *elles sont six heures*, comme on le disoit autrefois, et comme on dit encore : *ils sont six, huit, quinze hommes.* Mais, ce que l'on prétend n'étant que de marquer un temps précis, et une seule de ces heures, savoir la sixième, ma pensée, qui se fixe sur celle-là, sans faire attention aux mots, fait que je dis : *il est six heures*, plutôt que : *elles sont six heures.*

(MM. de *Port-Royal*, Gramm. gén. et rais. : des fig. de constr., p. 216.)

C'est encore par cette figure que l'on peut rendre raison de certaines phrases où l'on exprime la négative *ne*, quoiqu'il semble qu'elle doive être supprimée, comme lorsqu'on dit : *Je crains qu'il* NE *vienne ; j'empêcherai qu'il* NE *vienne ; j'ai peur qu'il* N'*oublie*, etc. En ces occasions on est occupé du désir que la chose n'arrive pas ; on a la volonté de faire tout ce qu'on pourra, afin que rien n'apporte d'obstacle à ce qu'on souhaite, voilà ce qui fait énoncer la négation.

(*Dumarsais*, Encycl. méth. au mot *Construction*, et sa Logique, p. 119.)

C'est aussi par une figure semblable que Voltaire a dit :

Jeune et *charmant objet*, dont le sort de la guerre,
Propice à ma vieillesse, honora cette terre,
Vous n'êtes point *tombée* en de barbares mains ;
Tout respecte avec moi vos malheureux destins.

(*Voltaire*, Mahomet, act. I, sc. 2.)

Tombée est ici au féminin, parce que l'auteur étoit plus occupé de Palmire, à qui ces paroles s'adressent, que de la qualification de *jeune et charmant objet,* qu'il lui donne.

Quand *La Bruyère* (des Femmes, chap. 3) a dit : *Une femme infidèle, si elle est connue pour telle de la personne intéressée, n'est qu'infidèle; s'*IL *la croit fidèle, elle est perfide.* IL, est un tour élégant et fort bon, parce que ce n'est pas le mot *personne,* qui reste à l'esprit, c'est l'idée d'*homme,* de *mari.* (*Condillac*, de l'art d'Écrire, ch. XI, livre 1er.)

L'emploi de la *Syllepse* est encore très-heureux dans ces vers de *Racine* (Athalie, act. IV, sc. 3) :

> Entre le *pauvre* et vous, vous prendrez Dieu pour juge,
> Vous souvenant, mon fils, que, caché sous ce lin,
> Comme *eux* vous fûtes pauvre, et, comme *eux,* orphelin.

La régularité de la construction demandoit *comme lui*, puisque ce pronom se rapporte au mot *pauvre ;* mais le poète oublie qu'il a employé ce mot ; plein de son idée, il ne voit que les pauvres et les orphelins en général, et c'est sur ces êtres si intéressants qu'il porte toute son attention : *comme eux* est donc la seule expression que Racine a dû employer, puisqu'elle répond si bien à l'idée et au sentiment qui l'occupent.
(*Lévizac*, p. 268, t. 2.)

§. 4.

DE L'INVERSION OU HYPERBATE.

L'Inversion consiste dans le déplacement des mots qui composent un discours, dans l'interversion de l'ordre rigoureux déterminé par la succession des idées, et fixé par la Grammaire.

Cette figure étoit, pour ainsi dire, naturelle au latin. Comme il n'y avoit que les terminaisons des mots qui, dans l'usage ordinaire, fussent les signes de la relation que les mots avoient

entre eux, les Latins n'avoient égard qu'à ces terminaisons, et ils plaçoient les mots selon qu'ils se présentoient à l'imagination, ou selon que cet arrangement leur paroissoit produire une cadence et une harmonie plus agréable ; mais, parce qu'en françois les noms ne changent point de terminaison, nous sommes obligés communément de suivre l'ordre de la relation que les mots ont entre eux. Ainsi nous ne saurions faire usage des *Inversions*, que lorsqu'il est aisé de les ramener à l'ordre de la construction grammaticale. Cette figure donne souvent aux phrases plus de rapidité, de grâce, d'énergie; quelquefois même elle ajoute à la clarté en évitant les amphibologies ; et alors on doit, même dans le discours ordinaire, la préférer à la construction grammaticale.

(*Dumarsais*, Encycl. méth. au mot *Construction*.)

Quand *Fléchier*, dans une de ses oraisons funèbres, a dit : *Ce fut après un solennel et magnifique sacrifice, où coula le sang de mille victimes, que Salomon*, etc. ; cette phrase a certainement plus de grâce que s'il eût dit, suivant la construction grammaticale : *sacrifice où le sang de mille victimes coula.* (Même autorité.)

Si le même écrivain eût dit : *Cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces, prenoit déjà l'essor pour se sauver vers les montagnes*, il n'eût fait que raconter un fait ; mais il a fait un tableau en disant :

Déjà prenoit l'essor, pour se sauver vers les montagnes, cet aigle dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces.

Prenoit l'essor, est la principale action, c'est celle qu'il faut peindre sur le devant du tableau. — *Déjà* est une circonstance nécessaire, qui viendroit trop tard si elle ne commençoit pas la phrase. L'action se peint avec toute sa promptitude dans *déjà prenoit l'essor ;* elle se ralentiroit, si l'on disoit *il prenoit déjà l'essor.* — *Pour se sauver vers les montagnes* est une action subordonnée, et ce n'est pas sur elle que le plus grand jour doit tomber. Si *Fléchier* eût dit : *pour*

se sauver vers les montagnes, déjà prenoit l'essor, le coup de pinceau eût été manqué. — Enfin, *dont le vol hardi avoit d'abord effrayé nos provinces*, est une action encore plus éloignée; aussi l'orateur la rejette-t-il à la fin, comme dans la partie fuyante: elle n'est là que pour contraster, pour faire ressortir davantage l'action principale.

(*Condillac*, de l'art d'Écrire, chap. XIV, livre 2.)

Chacun demande à Dieu avec larmes, qu'il abrége ses jours pour prolonger une vie si précieuse: on entend un cri de la nation, ou plutôt de plusieurs nations intéressées dans cette perte. Elle approche néanmoins cette mort inexorable, qui, par un seul coup qu'elle frappe, vient percer le sein d'une infinité de familles. (Bossuet.)

L'approche de la mort est une peinture d'autant plus vive qu'elle suit immédiatement le cri des nations. L'*Inversion* fait toute la beauté de ce dernier membre; cependant, si *Bossuet* eût dit dans le premier membre : *chacun avec larmes demande,* cette transposition auroit rendu plus sensible l'image que font ces mots *avec larmes.* (Même autorité.)

O nuit désastreuse! ô nuit effroyable, où retentit tout-à-coup, comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle: Madame se meurt, Madame est morte! (*Bossuet.*)

À cet endroit de l'oraison funèbre de *Madame*, tout le monde répandit des larmes; mais il est bien vraisemblable qu'on n'en auroit pas répandu, si *Bossuet* avoit dit : *O nuit désastreuse! ô nuit effroyable! où cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, retentit tout-à-coup comme un éclat de tonnerre!* Il falloit pour l'image qu'après avoir peint la promptitude avec laquelle on fut frappé de cette nouvelle, la voix de l'orateur tombât avec ces mots : *Madame se meurt, Madame est morte.* (Même autorité.)

L'*Inversion* est très-propre à augmenter la force des contrastes, et par-là elle donne, pour ainsi dire, plus de relief à une idée, et la fait ressortir davantage. *Bossuet* pouvoit dire:

Douze pécheurs envoyés par Jésus-Christ, et témoins de

sa résurrection, ont accompli alors, ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter, ce que les prophètes ni le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire.

Mais *Bossuet* se sert d'une *Inversion*, par laquelle il fixe d'abord l'esprit sur les philosophes, sur les prophètes, sur le peuple juif protégé et fidèle; il nous fait sentir toute la grandeur de l'entreprise, avant de parler de ceux qui l'ont accomplie, et le tour qu'il prend doit toute sa beauté à l'adresse qu'il a de renvoyer les douze pêcheurs et l'accomplissement à la fin de la phrase. Il s'exprime ainsi :

Alors seulement, et ni plus tôt, ni plus tard, ce que les philosophes n'ont osé tenter; ce que les prophètes, ni le peuple juif, lorsqu'il a été le plus protégé et le plus fidèle, n'ont pu faire; douze pêcheurs, envoyés par Jésus-Christ, et témoins de sa résurrection, l'ont accompli. (Même autorité.)

En général, l'art de faire valoir une idée consiste à la mettre à la place où elle doit frapper le plus : *Celui qui n'a égard en écrivant qu'au goût de son siècle, songe plus à sa personne qu'à ses écrits : il faut toujours tendre à la perfection; et alors, cette justice qui nous est quelquefois refusée par nos contemporains, la postérité sait nous la rendre.* (La Bruyère : des Ouvrages de l'esprit, chap. I.)

Par cette Inversion, *La Bruyère* fait mieux sentir le motif qu'un écrivain doit se proposer, que s'il eût dit : *et alors la postérité sait nous rendre cette justice*, etc. (Même autorité, même chap.)

L'*Inversion* est commune à la prose et à la poésie, et celle-ci n'a guère plus de privilége que la prose; néanmoins les Inversions, quoique de la même nature, y sont plus fréquentes, parce que plus l'esprit sera animé de passions fortes et de sentiments vifs, plus il s'en permettra même sans s'en apercevoir. Toutefois il faut prendre garde que les Inversions ne donnent lieu à des phrases louches, équivoques, et où l'esprit ne puisse pas aisément rétablir la construction grammaticale, car on ne doit jamais perdre de vue que l'on ne parle que pour être

entendu ; et que c'est là le premier but de la parole, le premier objet de toutes les langues. Si donc les Inversions sont forcées ; si les règles de la langue sont violées, l'esprit est mécontent, et condamne le poète. Nous pourrions citer beaucoup d'exemples d'inversions vicieuses ; nous nous bornerons à un seul. *Boileau* a dit (sat. I):

> Que *George* vive ici, puisque George y sait vivre,
> *Qu'*un million comptant, par ses fourbes acquis,
> De clerc, jadis laquais, a fait comte et marquis ;
> Que *Jacquin* vive ici, *dont* l'adresse funeste
> A plus causé de maux que la guerre et la peste.

Dans cette première phrase, le relatif *que*, qui amène la phrase incidente *un million*, etc., se trouve séparé de son antécédent *George*, par *vive ici, puisque George y sait vivre*, ce qui n'est pas permis dans notre langue ; ainsi cette Inversion ne peut être tolérée. La même faute se trouve dans la seconde phrase. (*Lévizac*, p. 255, t. 2.)

§. 5 ET DERNIER.

DES GALLICISMES.

Quoique toutes les langues paroissent construites sur un plan uniforme dans leurs parties essentielles, elles offrent cependant des particularités, soit dans l'emploi des mots, soit dans la manière de les arranger, qui, s'écartant des règles ordinaires, distinguent une langue de toutes les autres. Ces locutions particulières s'appellent *Idiotismes*.

Lorsqu'on a voulu distinguer les idiotismes propres à une langue en particulier, on leur a donné un nom analogue à celui de cette langue. Les idiotismes de la langue françoise s'appellent *gallicismes*, comme ceux du grec s'appellent *hellénismes*; ceux du latin *latinismes* ; ceux de l'anglois *angli-*

cismes; ceux de l'allemand *germanismes*. Ainsi *idiotisme* désigne le genre, dont les autres mots sont les espèces.

Le *Gallicisme* étant une façon de s'exprimer particulière à notre langue, cette particularité d'expression peut se trouver,

1°. Dans le sens d'un mot simple;

2°. Dans l'association de plusieurs mots;

3°. Dans l'emploi d'une figure;

4°. Dans la construction de la phrase.

Quelques exemples suffiront pour justifier et éclaircir ces distinctions.

I. Il ne peut y avoir de *Gallicisme* de la première espèce que dans les mots qui, étant communs à plusieurs langues, ont pris dans la nôtre une signification toute particulière, et éloignée de celle du mot primitif.

Ainsi nos langues modernes ont adopté le mot *sentiment*, dérivé du primitif latin *sentire*; mais ce mot a pris dans chacune d'elles des nuances d'acception particulières à chacune d'elles. En italien, *sentimento* exprime deux idées différentes: 1°, l'opinion qu'on a sur un objet ou sur une question; 2°, la faculté de sentir. En anglois, *sentiment* ne signifie que le premier de ces deux sens, celui d'opinion.

En espagnol, *sentimiento* signifie *souffrance*, comme le verbe *sentire* a le sens du mot latin *pati* (*souffrir*).

En francois, le mot *sentiment* a pris beaucoup plus d'extension; non-seulement il désigne en général toutes les affections de l'ame, mais il exprime plus particulièrement la passion de l'amour. « Son *sentiment* étoit si profond, dit » l'auteur de *la Princesse de Clèves*, que rien au monde ne » pouvoit la distraire des objets qui servoient à le nourrir. » Traduisez cette phrase dans toute autre langue, en conservant le mot *sentiment*, et vous ferez un *Gallicisme*. Les

Anglois en ont fait un, en créant le mot *sentimental*, qui a un sens plus étendu que leur substantif *sentiment*, mais qui est parfaitement analogue à l'usage que nous avons fait du mot *sentiment*, et qui ne pouvoit, par conséquent, manquer d'être adopté par nos écrivains à sentiment.

Les altérations du sens de beaucoup de mots, dues à la frivolité, aux caprices de la mode, sont inconcevables, et produisent souvent des *Gallicismes;* c'est ainsi que nous disons : *un homme de condition*, pour désigner un gentilhomme; et, dans le langage populaire . *un homme en condition*, pour désigner un domestique.

Nous donnons dans le langage familier, aux termes *honnête* et *honnêtement*, *raisonnable* et *raisonnablement*, des acceptions aussi bizarres qu'éloignées du sens primitif et naturel de ces mots. Lisette dit à Géronte, dans *le Méchant* de Gresset :

> Et vous vous fâchez même assez *honnêtement*.
> (Act. I, sc. 2.)

On dit, dans le même style, qu'un homme est *raisonnablement* ennuyeux. Molière a fait un usage plaisant de l'adjectif *raisonnable*, dans les *Fourberies de Scapin :* « Il » me faut un cheval de service, et je n'en saurois avoir un » tant soit peu *raisonnable*, à moins de soixante pistoles. »

II. *Des associations singulières de mots*, en changeant tout-à-fait le sens des termes, produisent souvent des *Gallicismes.* Ainsi, le même adjectif, mis avant ou après son substantif, exprime des idées différentes; il y a loin d'un *bon homme*, à un *homme bon;* d'un *galant homme* à un *homme galant;* d'un *brave homme* à un *homme brave;* d'une *sage femme* à une *femme sage;* d'une *certaine nouvelle* à une *nouvelle certaine.*

Le mot *autre* perd sa signification étant joint à *nous* ou à

vous : *vous autres*, *nous autres*. Géronte dit dans *le Méchant*, de Gresset :

> ....*Vous autres*, fortes têtes,
> *Vous voilà!* vous prenez tous les gens pour des bêtes.
> (Act. I, sc. 4.)

Il y a deux *Gallicismes* dans ce peu de mots : *vous autres*, et *vous voilà*. — *À cela près*, pour dire *excepté cela*, est aussi un gallicisme. « *À une grande vanité près, les héros sont faits comme les autres hommes,* » dit La Rochefoucauld. — *Mauvaise grâce* présente l'association de deux mots qui semblent se repousser.

III. Les *Gallicismes de figures* sont très-nombreux ; quoiqu'on ne doive y comprendre que les expressions figurées employées dans l'usage commun de la langue, et non celles qui pourroient être autorisées seulement par des exemples particuliers. C'est une figure bien hardie, et particulière à notre idiome, que celle qu'on emploie tous les jours, en disant : *comment vous portez-vous ? il se porte mal ;* pour dire *comment est votre santé ? sa santé est mauvaise*. Les Anglois sont encore plus bizarres dans leur formule ordinaire : *how do you do ?* signifie littéralement, *comment faites-vous faire ?* pour dire *comment vous portez-vous ?*

Dans leur langue, le mot *do* (*faire*) se met avant les autres verbes, comme purement explétif, sans en changer le sens. Toutes les phrases où on l'emploie ainsi, sont des *anglicismes*.

Les expressions figurées qui forment des *Gallicismes*, sont tirées plus généralement d'anciens usages qui nous étoient vraisemblablement plus familiers qu'aux autres nations; comme les tournois, la chasse, le jeu de paume, etc. Ainsi, on dit *rompre en visière* à quelqu'un, pour dire l'attaquer, le contredire avec aigreur et avec emportement sur

ses opinions, ses prétentions, etc.; parce qu'il n'étoit pas permis dans les joutes ni dans les tournois, de frapper à la visière de son adversaire.

Être à bout, à bout de voie, sont des termes de chasse.

Servir sur les deux toits, donner dans le travers, friser la corde, sont des termes de la paume. C'est de ce jeu que sont venues aussi ces locutions : *il me la donne belle; vous me la baillez bonne*. C'est une ellipse où le mot *balle* est sous-entendu. *Empaumer* quelqu'un, *empaumer* une affaire vient de la même source.

Il y a des figures, même très-hardies, dont l'emploi, dans la langue commune, ne peut s'expliquer. Nous en avons surtout tiré un grand nombre des verbes qui sont d'un usage plus ordinaire; tels que *être, avoir, faire, aller, venir, entrer, sortir, perdre, gagner*, etc. Nous ne citerons que les expressions suivantes : être *au fait* des usages, d'une aventure; il *s'est* tué; il s'est *vu* mourir; *je me suis trouvé* mal; quand le médecin est venu, *elle s'est trouvée morte; faire la barbe; faire les ongles*, pour *ôter la barbe, couper les ongles; nous allons rester; il vient de s'en aller; je sors de maladie; perdre* un objet de vue; *gagner* une maladie; *se mettre à rire, à dormir; se louer de* quelqu'un, *de* quelque chose, etc.

C'est une image assez hardie que d'appeler une chose *en l'air*, une chose sans fondement; que de dire, *un conte en l'air*, parler *en l'air*. — On trouve dans *les Plaideurs :*

> Et d'une cause *en l'air* il le faut bien leurrer. (Acte III, sc. 2.)

S'oublier, pour *oublier ce qu'on est*, est encore un *Gallicisme;* comme, *se mettre en quatre*, pour dire, *faire tous ses efforts*.

IV. Les *Gallicismes de construction* sont aisés à recon-

noître, parce qu'ils sont presque tous, dans certaines construc-tions, contraires aux règles ordinaires de la syntaxe; d'autres sont des ellipses; quelques-uns ne peuvent être attribués qu'aux inexplicables bizarreries de l'usage.

Il y a, pour dire, *il est*, *il existe*, est un *Gallicisme* qui se reproduit dans beaucoup de phrases. *Il y avoit* autrefois un roi; *il y a deux ans* que je ne l'ai vu; *il y a* à parier que cela n'arrivera pas, etc., sont autant de *Gallicismes*. Il y en a deux dans la phrase suivante: *Il n'y a* pas *jusqu'aux* enfants qui ne s'en mêlent.

Il n'est *rien moins* que généreux, pour dire: *il n'est point généreux*. *On ne laisse pas de s'amuser, malgré les calamités publiques*; vous *avez beau* dire, sont encore des *Gallicismes*.

L'usage bizarre que nous faisons du mot *en*, dans un grand nombre de phrases, est une source de *Gallicismes*; comme, *à qui en avez-vous?* où veut-il *en venir? en vouloir* à quelqu'un; *en user mal*; *en mal agir* avec lui; on *en vint* aux mains.

Si j'étois que de vous, est un *Gallicisme* employé par Molière, dans *les Femmes savantes*:

> Je ne souffrirois pas, *si j'étois que de vous*,
> Que jamais d'Henriette il pût être l'époux. (Acte IV, sc. 2.)

On disoit à un homme qui avoit fait une sottise: *Si j'étois que de vous, j'irois me pendre tout-à-l'heure. Eh bien, soyez que de moi*, répondit-il au donneur d'avis.

« La raillerie de Cicéron, dit *Gédoyn* (*trad. de Quin-*
» *tilien, livre VI*), a je ne sais quoi d'honnête, et *qui sent*
» *son bien.* » Cette dernière expression est un vrai *Galli-cisme*, qui ne sera bientôt plus qu'un barbarisme.

De plus longs détails nous paroissent inutiles. C'est aux

maîtres à faire connoître ces *Gallicismes*, lorsqu'ils se présentent.

Cependant nous finirons ce chapitre par quelques réflexions sur l'emploi des *Gallicismes*.

On doit distinguer, relativement au style, trois sortes de *Gallicismes*. La première est celle des *Gallicismes* que le genre noble et élevé admet, parce qu'ils communiquent au style de l'énergie, de la grace et de la variété. La deuxième est celle des *Gallicismes* qui ne conviennent qu'au style léger, familier et badin. La troisième enfin est celle de ces *Gallicismes* que la bonne compagnie proscrit, et qu'on ne trouve employés que dans le style burlesque, bas et populaire.

C'est des deux premières sortes de *Gallicismes* que M. de Rivarol a dit : « Les tournures particulières d'une langue, » qu'on appelle *idiotismes*, si embarrassantes pour les » étrangers, sont pourtant ce qui donne éminemment de » la grâce au langage; Pascal, Molière, Mme de Sévigné, » Voltaire en fourmillent. Les François trouvent aux » *Gallicismes* le charme que les Grecs trouvoient aux hellé» nismes. Mais tout dépend de leur heureux emploi : il » constitue le bon goût chez nous; il constituoit l'urba» nité chez les Latins, et l'atticisme chez les Grecs. On » sent, ajoute-t-il, que je ne parle pas ici du jargon du » petit peuple, mais de la langue nationale, parlée par le » public, et cultivée par les gens de goût ».

L'heureux emploi des *Gallicismes* de la première classe est réservé au génie. Un esprit fin et délicat fait usage de ceux de la seconde. L'homme bien élevé se sert rarement de ceux de la troisième : ils sont le signe d'un esprit bas et rampant.

De ce genre sont une infinité d'expressions proverbiales, qui sont de vrais *Gallicismes*. Par langage du peuple, on ne les trouve, comme le fait observer M. de Rivarol, ni dans les livres, ni dans le monde.

L'emploi des *Gallicismes* est moins fréquent à mesure que le genre est plus élevé : on n'en trouve qu'un très-petit nombre dans le poème épique, dans la tragédie, et dans les discours sur de grands objets. Corneille, Racine, Fléchier, Bossuet, etc., en ont très-peu. Mais on les trouve en abondance dans la comédie, dans les poèmes sur des sujets plaisants, et dans tout ce qui a rapport au style simple et familier. Voltaire, Gresset, La Fontaine, Mme de Sévigné, etc., en sont pleins. Mais ici il y a une grande distinction à faire. L'emploi des *Gallicismes* donne de la grâce et de la légèreté au style de Voltaire ; de la finesse et le ton du jour à celui de Gresset ; de l'enjouement et de la plaisanterie à celui de Pascal ; de la délicatesse, de la naïveté et une grâce inexprimable à celui de La Fontaine et de Mme de Sévigné ; mais il ne donne qu'un ton lourd et pédant à celui de l'abbé d'Olivet : et la raison en est que ce dernier n'ayant reçu qu'une éducation de collége, n'a pu faire perdre à ces locutions ce qu'elles ont contracté de bas en passant dans toutes les bouches, au lieu que les premiers les ont ennoblies par le goût qui les a dirigés dans le choix qu'ils en ont fait, et par la manière dont ils les ont amenées dans le discours.

(*Beauzée*, *Douchet*, *Lévizac* et *Suard*.)

CHAPITRE XIII.

DES QUALITÉS QUI CONTRIBUENT À LA PERFECTION DU LANGAGE ET DU STYLE.

Présentement que nous avons dit tout ce qu'il est indispensable de savoir sur la Construction grammaticale, sur la Construction figurée, et sur les Gallicismes, il est nécessaire que nous entretenions nos lecteurs des qualités qui contribuent à la perfection du langage et du style, sous le rapport de l'exactitude grammaticale.

La pureté, la netteté, la propriété des expressions, sont des qualités indispensables, soit que l'on parle, soit que l'on écrive; et c'est mal parler sa langue que de les négliger.

L'élégance, la grâce, la précision, la force, la richesse, le naturel, sont d'une nécessité moins rigoureuse, mais leur réunion constitue l'écrivain distingué.

ARTICLE PREMIER.

DES QUALITÉS QUI CONTRIBUENT À LA PERFECTION DU LANGAGE.

La *pureté* consiste à n'employer que les mots et les locutions que les règles, ou du moins que l'usage autorise.

La *netteté* consiste dans l'arrangement des mots.

La *propriété* des expressions a pour objet la convenance qui doit exister entre les mots, et le sens que l'on veut exprimer.

(*Marmontel*, p. 376, 378 et 400.)

Partout où ces qualités ne se rencontrent pas, il y a ou *Barbarisme*, ou *Solécisme*, ou *Disconvenance*, ou *Équivoque*, ou *Amphibologie*.

§. 1er.

DU BARBARISME (456).

Le Barbarisme est une faute contre la pureté du langage, un tour étranger à la langue qu'on parle.

On fait un *Barbarisme*, 1°, en employant un mot qui n'est pas adopté par l'*Académie* ou par les bons écrivains; par exemple : *élogier*, au lieu de *louer*; *par contre*, au lieu de *au contraire*; *embrouillamini*, au lieu de *brouillamini*; *paralésie*, au lieu de *paralysie*. (*Dumarsais*, Encycl. méth., au mot *Barbarisme*.)

2o. En prenant un mot dans un sens différent de celui qui lui est assigné par l'usage, par exemple, se servant d'un adverbe comme si c'étoit une préposition : *Il est arrivé* AUPARAVANT *midi*, pour dire *avant midi*; DESSUS *la table*, pour dire *sur la table*; DESSOUS *le lit*, pour *sous le lit*. (Le même.)

3°. En mettant des prépositions, des conjonctions, ou d'autres mots, où il n'en faut pas; en employant ceux qu'il faut omettre, ou bien en omettant ceux qu'il faut employer : comme lorsqu'on dit, *se venger sur l'un et l'autre*, au lieu de *se venger sur l'un et sur l'autre*; *il ne manquera de faire son devoir*, au lieu de *il ne manquera pas de faire son devoir*; *les père et mère sont obligés*, au lieu de *le père et la mère*, ou *les parents sont obligés*. (*Vaugelas*, 545e rem.)

4o. En donnant à un mot un nombre que l'usage lui refuse, comme *bonheurs*, *chastetés*, mis au pluriel au lieu du singulier, ou *catacombe*, *funéraille*, mis au singulier au lieu du pluriel. (Même autorité.)

5°. En terminant un mot autrement que l'usage ne le veut : comme si l'on disoit des *yeux de bœuf*, pour des *œils de bœuf*; des *ails* pour des *aulx*.

6°. C'est encore faire un *Barbarisme* que de donner aux

(456) Tout le monde sait que le mot *Barbarisme* signifie expression, tour barbare, c'est-à-dire étranger, parce que tous les peuples étrangers étoient appelés barbares par les Grecs et les Romains.

parties d'un verbe des formes différentes de celles que l'usage autorise ; par exemple d'écrire, il *soye*, il *aye*, au lieu de il *soit*, il *ait*.

7°. Enfin plusieurs, trompés par une fausse analogie entre le simple et les composés, disent : *vous contredites*, *vous dédites*, *vous médites*, *vous maudites*, comme on dit : *vous dites* et *vous redites* ; c'est un *Barbarisme* : la pureté de la langue demande, *vous contredisez*, *vous médisez*, *vous maudissez*. (*Beauzée*, Encycl. méth.)

§. 2.

DU SOLÉCISME (457).

Le Solécisme viole les règles établies pour la pureté du langage.

Il est possible de faire des Solécismes en plusieurs manières :

1°. Contre le genre des noms. J.-J. Rousseau (Émile, livre I) fait un *Solécisme* de genre, quand il dit : *leurs pleurs sont* BONNES ; *les* LONGUES *pleurs d'un enfant* ; ELLES *ne sont point l'ouvrage de la nature*. Les mots *bonnes*, *longues*, *elles*, sont au féminin, quoiqu'ils se rapportent à *pleurs*, qui est un nom masculin.

2°. Contre le genre et contre le nombre. P. Corneille (Pompée, act. III, sc. 1re) fait dire par Achorée, parlant de l'ar-

---

(457) *Solécisme* vient du latin *Solécismus*, fait du grec σολοικισμός (*Soloikismos*), formé de Σολοικοί (*Soloikoi*) qui signifie *habitants de la ville de Solès*, en y ajoutant la terminaison grecque ισμός (*ismos*), *imitation*; parce que, dans cette ville fondée sous les auspices de *Solon*, qui y transporta une colonie d'Athéniens, la pureté de la langue grecque se corrompit tellement par leur commerce avec les anciens habitants de la ville de Solès, que l'on a fini par dire en proverbe : *faire des solécismes*; c'est proprement parler comme à *Solès*. (L'Encycl. méth., au mot *Solécisme*, et le Dict. Étymolog. de *Morin*, etc., etc.)

rivée de César en Égypte : *Il venoit à* PLEIN *voile* : c'est un *Solécisme* contre le genre, puisque *voile* de vaisseau a toujours été féminin ; c'est un *Solécisme* contre le nombre, car on ne dit, et l'on ne doit dire qu'au pluriel, *aller, voguer à pleines voiles*.

3°. Contre les temps : D. Calmet dit : *Denis, informé de la marche d'Héloris, le* SURPREND *de grand matin, avant qu'il* EÛT PU *ni ramasser, ni ranger son armée*. Le plus-que-parfait du subjonctif *il eût pu* ne doit être subordonné qu'à un prétérit du verbe précédent ; il est ici subordonné à *surprend,* qui est au présent ; c'est un *Solécisme*, il falloit dire, ou *surprit* au premier verbe, ou *qu'il ait pu* au second.

4°. C'est faire un *Solécisme* contre le Régime que de mettre le complément d'un mot sous une autre forme que celle qui est déterminée par la syntaxe. On dit dans le roman de Zaïde, en parlant des fenêtres d'une chambre : *Je crus un jour* DE *les avoir* ENTENDUES *ouvrir*. Il y a là deux *Solécismes* de Régime. 1°. La préposition *de* est de trop ; le verbe *croire*, suivi d'un infinitif, ne régit pas une préposition. 2°. *Les* représentant *fenêtres* est le complément d'*ouvrir*, et non d'*avoir entendu* ; or, le participe des temps composés d'un verbe actif ne se met en concordance qu'avec son régime direct, quand il en est précédé, et conséquemment *entendues* pèche contre cette règle de syntaxe : il falloit dire : *Je crus un jour les avoir* ENTENDU *ouvrir*.

L'exemple commun qui les autorise, dit Massillon, en parlant des mœurs du siècle, *prouve seulement que la vertu est rare*, MAIS NON PAS *que le désordre* EST *permis*. Dans cet exemple, *mais non pas* signifie *mais ne prouve pas*, et ce verbe négatif régit le subjonctif ; *est permis* est donc un *solécisme* de régime, et l'orateur devoit dire, *mais non pas que le désordre* SOIT *permis*.

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *Solécisme*.)

§. 3.

DES DISCONVENANCES GRAMMATICALES.

Il y a *Disconvenance grammaticale* quand les mots qui composent les divers membres d'une phrase ou d'une période sont construits contre l'analogie, ou contre les règles de la syntaxe. Ce que nous voulons dire s'entendra mieux par des exemples.

Il y a *Disconvenance* entre les membres d'une phrase, quand, le premier membre étant affirmatif, on le joint au second par la conjonction *ni* : *Nous défendons que vous insultiez au malheur,* NI *que vous lui refusiez votre assistance.*

Il faut : *Nous défendons que vous insultiez au malheur* ET *que*, etc. (*Lévizac*, art. III, des vices de construction, §. 1er, t. II.)

La même *Disconvenance* a lieu quand, dans une phrase, le premier membre étant négatif, on le joint au second membre par la conjonction *et*; ainsi ne dites point : *Il n'a jamais connu l'amitié* ET *ses douceurs*; dites : *Il n'a jamais connu l'amitié* NI *ses douceurs.*

(M. *Boinvilliers*, pag. 422 de sa gramm.)

Il y a aussi *Disconvenance* entre les deux membres d'une phrase, quand, le premier étant à l'indéfini, on met le second au défini. Cette *Disconvenance* se trouve dans ce passage de Despréaux (Dissertation sur la Joconde, 1re Lettre à M. le Vayer) : *Le secret, en contant une chose absurde, est de s'énoncer d'une telle manière, que vous fassiez concevoir au lecteur que vous ne croyez pas vous-même la chose que vous contez.* Il falloit, pour éviter la disconvenance, dire: *Le secret, lorsque vous contez une chose absurde, est de vous énoncer,* etc.; ou beaucoup mieux, *le secret en contant est que l'on fasse concevoir qu'on ne croit pas soi-même ce que l'on conte*; ou, plus simplement : *qu'on ne la croit pas soi-même.*

(*Lévizac*, même article.)

L'emploi des différents temps du prétérit est une autre source de *Disconvenance*. En voici un exemple :

Il regarde votre malheur comme une punition du peu de complaisance que vous AVEZ EU *pour lui dans le temps qu'il vous pria*, etc. Le prétérit composé *avez eu* est une faute ; il ne peut pas se construire avec *il pria*, prétérit défini, qui marque qu'il s'agit d'un temps entièrement écoulé, et dont il ne reste plus rien : l'analogie exigeoit *que vous eûtes.*

(*Lévizac*, même article.)

Il seroit trop long de donner des exemples de toutes les *Disconvenances* qui résultent du mauvais emploi des temps, dans les différents modes. Bornons-nous à avertir que rien n'est plus commun, parce que cet emploi des temps est une des plus grandes difficultés de la langue françoise.

Pour éviter ces sortes de *Disconvenances*, il faut bien connoître l'emploi et l'usage des temps ; et c'est pour cette raison que nous sommes entrés dans de si grands développements sur ce sujet.

Nous pourrions aussi offrir à nos lecteurs un grand nombre de *Disconvenances* de mots, car il s'en rencontre beaucoup dans nos écrivains, et même dans ceux qui sont les plus estimés, parce que, dans la chaleur de la composition, on est plus occupé des pensées que des mots qui les expriment ; mais, comme ce seroit sortir un peu de nos fonctions de Grammairien, nous nous contenterons de recommander à ceux qui écrivent, la plus grande circonspection dans le choix de leurs expressions.

§. 4.

DES PHRASES ÉQUIVOQUES, AMPHIBOLOGIQUES, LOUCHES.

Équivoque, amphibologique, louche, désignent également un défaut de netteté; mais ils indiquent ce défaut avec des nuances différentes.

Ce qui rend une *Phrase équivoque*, c'est l'indétermination essentielle à certains mots employés de manière que l'application naturelle n'en est pas fixée avec assez de précision.

Ce qui rend une *Phrase amphibologique*, c'est l'emploi fautif ou mal ordonné des pronoms *qui*, *que*, *dont*, etc. — *Il*, *le*, *la*, etc. — *Son*, *sa*, *ses*, etc. — Quelquefois aussi c'est parce que des mots ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées, et quelquefois, c'est par le simple rapprochement de certains mots qui semblent se fondre en un, et signifier par conséquent tout autre chose.

Enfin, ce qui rend une *Phrase louche*, c'est lorsque les mots qui la composent semblent, au premier coup d'œil, avoir un certain rapport, quoique véritablement ils en aient un autre, de telle façon que les idées ne sont ni claires ni intelligibles. (*Beauzée.*)

De quelque manière qu'une phrase soit, ou *équivoque*, ou *amphibologique*, ou *louche*, elle a l'espèce de vice le plus condamnable, puisqu'elle pèche contre la clarté. La clarté, dit *d'Alembert*, qui est la loi fondamentale du discours, consiste à se faire entendre sans peine; on y parvient par deux moyens : en mettant les idées, chacune à sa place, dans l'ordre naturel, et en exprimant chacune de ces idées. Les idées sont exprimées nettement et facilement, si l'on a évité les tours ambigus, les phrases trop longues, trop chargées d'idées incidentes et accessoires à l'idée principale, les tours épi-

grammaticques, dont la multitude ne peut sentir la finesse; car l'orateur doit se souvenir qu'il parle pour la multitude.

DES PHRASES ÉQUIVOQUES.

Une *phrase* est *équivoque* en plusieurs manières.

La première manière a lieu, quand un mot est de l'espèce de ceux qui, sous la même forme matérielle, ont été destinés par l'usage à diverses significations propres : tel est le mot *coin*, qui se dit d'une sorte de fruit; d'un instrument destiné à fendre; d'un angle; et de la matrice qui sert à marquer les monnoies et les médailles. Tel est encore le mot *son*; quelquefois article possessif; quelquefois nom, signifiant tantôt un bruit qui frappe l'oreille, et tantôt la partie la plus grossière du blé moulu. L'intelligence du sens actuel de cette espèce de mots dépend toujours des circonstances où l'on en fait usage, et rarement il y a du doute.

La seconde manière, quand un mot est de l'espèce de ceux qui ont à la vérité une signification et une orthographe différentes, mais dont la prononciation est la même, ou presque la même pour l'oreille : tels sont les mots *ceint* (entouré); *sain* (dont la constitution n'est point altérée); *saint* (souverainement parfait, ou sacré); *sein* (poitrine extérieure ou intérieure); *seing* (signature). C'est encore aux circonstances à déterminer le sens que l'identité du son semble dérober à l'oreille.

La troisième manière, enfin, a lieu lorsqu'un mot est de l'espèce de ceux qui, outre le sens propre qu'ils tiennent de leur destination primitive, sont encore autorisés, par quelque analogie frappante, à être les signes d'un sens figuré tout différent : tel est, par exemple, dans le Mariage forcé (act. I, sc. 6), *Sganarelle*, qui, consultant *Pancrace* pour savoir s'il fera bien de se marier, est d'abord trompé par une *Équivoque* que le docteur explique sur-le-champ :

SGANARELLE. *Je veux vous parler de quelque chose.* PANCRACE. *Et de quelle* LANGUE *voulez-vous vous servir avec moi?* SGAN. *De quelle* LANGUE? PAN. *Oui.* SGAN. *Parbleu! de la* LANGUE *que j'ai dans la bouche; je crois que je n'irai pas emprunter celle de mon voisin.* PANC. *Je vous dis de quel idiome, de quel langage?* SGAN. *Ah! c'est une autre affaire.* (*Beauzée*, Encycl. Méth., au mot *Équivoque*.)

Les *Équivoques* peuvent être encore occasionnées par le simple rapprochement de certains mots dont la réunion semble former d'autres mots, ou dire autre chose que ce qu'on a réellement intention de dire : par exemple, si l'on disoit : *Je regarde votre amitié comme le plus grand* DES AVANTAGES *que vous puissiez m'accorder.* — *Le plus grand* DES PLAISIRS *que vous puissiez me faire est de m'écrire souvent.* — Il sembleroit que l'on dit : *Je regarde votre amitié comme le plus grand* DÉSAVANTAGE *que vous puissiez m'accorder.* — *Le plus grand* DÉPLAISIR *que vous puissiez me faire*, etc. Alors, quoique ces phrases n'aient rien d'irrégulier dans la construction, comme la clarté est le principal mérite de notre langue, on est forcé de remédier à ces *Équivoques*; et, pour cela, il faut dire : *Je regarde votre amitié comme un des plus grands* AVANTAGES, ou *comme le plus grand* AVANTAGE; et *c'est un des plus grands* PLAISIRS, ou *le plus grand* PLAISIR *que*, etc. (*Andry de Boisreg.*, p. 302.— Et *Beauzée*, même mot.)

Enfin ceux qui cherchent à se distinguer par des *jeux de mots*, des *quolibets*, des *rébus*, n'y parviennent guère que par l'abus des termes équivoques.

> Dieu ne créa que pour les sots
> Les méchants diseurs de bons mots.
> (*La Fontaine*, le Rieur et les Poissons.)

Cependant, quand ces jeux de mots sont spirituels et délicats, ils peuvent avoir lieu dans la conversation, dans les lettres, dans les épigrammes, dans les madrigaux, dans les impromptu, et autres petites pièces de ce genre. *Voltaire* pouvoit dire à *Destouches* (Lettre 96e du recueil des l. en vers) :

Auteur solide, ingénieux
Qui du théâtre êtes le maître,
Vous qui fîtes le *Glorieux*,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être.

Ces sortes de jeux de mots ne sont point interdits, lorsqu'on les donne pour un badinage qui exprime un sentiment, ou pour une idée passagère; car, si cette idée paroissoit le fruit d'une réflexion sérieuse, si on la débitoit d'un ton dogmatique, elle seroit regardée avec raison comme une petitesse frivole. (Le Chevalier de *Jaucourt*, Encycl. méth., art. *Jeu de mots.*)

DES PHRASES AMPHIBOLOGIQUES.

L'emploi des pronoms *qui*, *que*, *dont*, etc., est une source d'*Amphibologies*, parce que ces pronoms, n'ayant par eux-mêmes ni nombre ni genre déterminé, ont une relation nécessairement douteuse, lorsqu'ils ne tiennent pas immédiatement à leur antécédent, ou qu'il se rencontre quelque autre mot auquel on puisse les rapporter. Exemple: *C'est la cause de cet effet*, DONT *je vous entretiendrai à loisir.* On ne sait si *dont* se rapporte *à la cause* ou *à l'effet*; c'est pourquoi, si l'on veut qu'il se rapporte *à la cause*, il faut dire: *C'est la cause de cet effet*, DE LAQUELLE *je vous entretiendrai*; et si l'on veut qu'il se rapporte à *l'effet*, il faut dire: *C'est la cause de cet effet*, DUQUEL *je vous entretiendrai*, ou mieux encore: *C'est de la cause de cet effet que je vous entretiendrai.*

(*Beauzée*, Encycl. méth. au mot *Équivoque.*)

Mais, si les deux noms auxquels peut se rapporter le pronom sont du même genre et du même nombre, le tour que l'on vient d'indiquer ne remédie à rien. Que faire donc pour lever l'*Amphibologie* de cette phrase? *C'est le fils de l'homme* DONT *on a dit tant de mal.* Il est indispensable d'en changer la forme entière: si *dont* a rapport à cet homme, dites: *cet homme dont on a dit tant de mal*, ou bien: *celui*

dont on a dit tant de mal est le fils de cet homme. Il n'y a point de tour qui ne soit préférable à l'ambiguité, à l'obscurité. (*Beauzée*, Encycl. méth., au mot *Équivoque.*)

L'emploi des pronoms de la troisième personne, *il, elle, lui, ils, eux, elles, leur,* peut également donner lieu à des *Amphibologies,* parce que les objets qu'ils expriment étant de la troisième personne, dès qu'il y a dans le discours plusieurs noms du même nombre et du même genre, il doit y avoir incertitude sur la relation des pronoms, qui est indéterminée, à moins qu'on ne sache rendre cette relation bien sensible par quelques-uns de ces moyens qui ne manquent guère à ceux qui savent écrire : *Bien que l'homme juste ait toujours été le temple vivant de Dieu,* IL *n'a pas laissé de vouloir demeurer par une présence spéciale en des lieux consacrés à sa gloire.* Il semble d'abord que cet *il,* sujet, se rapporte au sujet *l'homme juste,* qui commence la période ; parce qu'en effet les lois de notre construction l'y font rapporter ; cependant selon le sens, que l'on ne reconnoît qu'à la fin de toute la période, *il* doit se rapporter à *Dieu.*

Pour faire disparoître l'Amphibologie, il n'y a qu'à faire de *Dieu* le sujet du premier membre, et dire : *Bien que Dieu ait toujours fait de l'homme juste son temple vivant,* IL *n'a pas laissé,* etc. On pourroit dire encore : *Bien que l'homme juste ait toujours été le temple vivant de la Divinité,* ELLE *n'a pas laissé de vouloir,* etc. Le changement de genre suffit pour faire disparoître l'Amphibologie.

(*Beauzée*, Encycl. méth.)

Les adjectifs possessifs de la troisième personne *son, sa, ses, leur, leurs,* et les pronoms *le sien, la sienne, les siens, les siennes,* sont, pour la même raison d'indétermination, dans le même cas. De là l'*Amphibologie* de cette phrase : *Il a toujours aimé cette personne au milieu de* SON *adversité.* Ce pronom *son* est ambigu, car on ne sait s'il se rapporte à *cette personne,* ou à *il,* qui est celui qui a aimé : quel moyen ? Il faut donner un autre tour à la phrase, ou la changer. On dira, selon le

sens qu'on a en vue : *Au milieu de* SON *adversité* IL *a toujours aimé cette personne*, parce que *son* se rapporte alors nécessairement à *il ;* ou bien dans un autre sens : *Il a toujours aimé cette personne au milieu de l'adversité où* ELLE *a été, où* ELLE *est tombée*, etc.

(*Beauzée*, Encycl. méth., et *Vaugelas*, 548e rem.)

Le pronom *le*, *la*, *les*, quand il est employé seul avec relation à un nom appellatif antécédent, peut aussi rendre la phrase *Amphibologique*, s'il est précédé de plusieurs noms du même nombre et du même genre, auxquels on puisse le rapporter. En voici un exemple tiré d'un célèbre auteur : *Qui trouverez-vous qui de soi-même ait borné sa domination, et ait perdu la vie sans quelque dessein de* L'*étendre plus avant ?* Au sens on voit bien que *l'étendre* se rapporte *à domination* et non pas à *vie*, mais parce que *étendre* est propre aux deux noms qui le précèdent, et que *vie* est le plus proche, il fait *Amphibologie* et obscurité. Il étoit facile de corriger l'*Amphibologie* en disant à la fin : *sans quelque dessein d'étendre sa puissance plus avant.*

(Mêmes autorités.)

L'*Amphibologie* peut encore avoir lieu parce que des noms ne sont pas dans la place que marque la liaison des idées ; ainsi dans cette phrase : *Samuël offrit son holocauste à Dieu, et* IL *lui fut si agréable, qu'*IL *lança au même moment de grands tonnerres contre les Philistins ;* le rapport de ces pronoms n'est pas sensible. Pour remédier à cette ambiguïté, il suffisoit de dire : *Samuël offrit son holocauste, et Dieu le trouva si agréable, qu'*IL, etc. (*Condillac*, ch. XI, p. 332.)

Le principe de la liaison des idées nous apprendra comment on peut éviter ces défauts : il suffira de faire des observations sur quelques exemples : *Le roi fit venir le maréchal ;* IL LUI *dit : il* est évidemment le roi, et *lui* le maréchal. Or vous remarquerez que, dans la seconde proposition, les pronoms suivent la même subordination que vous avez donnée aux noms de la première. Si *fit venir* est subordonné à *roi*,

dit l'est à *il*; et si le *maréchal* est subordonné à *fit venir*, *lui* l'est à *dit*. La règle est donc, en pareil cas, de conserver dans la seconde proposition la subordination qui est dans la première. Multiplions les noms et les pronoms, et nous verrons ce principe se confirmer :

Le comte dit au roi que le maréchal vouloit attaquer l'ennemi ; et IL L'*assura* (458) *qu'*IL LE *forceroit dans ses retranchements.*

Il n'y a point d'*Amphibologie* dans cette période, quoique le premier membre renferme quatre noms. La subordination est exacte, parce que les pronoms d'une proposition se rapportent aux noms d'une proposition du même genre; car le rapport se fait de la principale à la principale, et de la subordonnée à la subordonnée. *Il l'assura* est la principale du second membre, et les pronoms se rapportent à la principale du premier : *il* à *comte*, *le* à *roi*. De même *qu'il le forceroit* est la subordonnée du second membre, et les pronoms se rapportent à la subordonnée du premier : *il* à *maréchal*, *le* à *ennemi*. (Même autorité, p. 333.)

Il n'est pas inutile de faire remarquer que quelquefois, en s'écartant de cette espèce de subordination, on en lie souvent mieux les idées. Vous direz : *il aime cette femme*, *mais* ELLE *ne* L'*aime pas*, plutôt que : *il aime cette femme*, *mais il n'en est pas aimé*. Ce renversement a bonne grace toutes les fois que les membres d'une période expriment des idées qui sont en opposition. Cela fait voir que les règles particulières ne sont jamais suffisantes, et qu'il faut toujours en revenir au principe de la liaison des idées, qui peut seul éclairer dans tous les cas. (*Condillac*, p. 338.)

---

(458) Observez que *il l'assura* est une faute; *il lui assura* est la seule manière correcte de parler. Voyez-en les motifs au mot *Assurer*, Rem. dét.

DES PHRASES LOUCHES OU EMBARRASSÉES.

Exemples de quelques expressions qui rendent les constructions louches ou du moins embarrassées :

> Tous les jours *de ses vers*, qu'à grand bruit il récite,
> *Il met chez lui* voisins, parents, amis *en fuite.*
> (*Boileau*, Sat. VIII.)

Il met de ses vers chez lui en fuite, pour *il chasse de chez lui avec ses vers.* La syntaxe de notre langue ne permet pas de pareilles constructions. (*Condillac*, de l'Art d'écrire, chap. XII.)

> Et ne savez-vous pas que, *sur le mont* sacré,
> Qui ne *vole au sommet*, *tombe au plus bas degré ?*
> (*Boileau*, Sat. IX.)

Vole au sommet sur le mont, et tombe au plus haut degré sur le mont ! (Même autorité, même chap.)

> Et n'allez pas toujours, *d'une pointe* frivole,
> *Aiguiser par la queue* une épigramme folle.
> (*Boileau*, Art Poét., ch. II.)

Aiguiser d'une pointe par la queue !

Pour dire, *variez votre style, si vous voulez mériter les applaudissements du public*, le même écrivain prend ce tour :

> Voulez-vous du public mériter les amours ?
> Sans cesse en écrivant *variez vos discours.* (Art Poét. ch. I.)

Varier ses discours, c'est proprement écrire sur différents sujets. *Les amours,* pour *les applaudissements,* est mal encore. *En écrivant* est inutile. (Même autorité, même chap.)

L'auteur des figures de la Bible dit : *Lorsque le combat se donna, Moïse s'adressa à Dieu en tenant ses mains étendues, et formant ainsi la figure de la croix, qui devoit être un jour si salutaire,* ET *si redoutable à nos ennemis.* Ne diroit-on pas que *si salutaire* a pour régime *nos ennemis,* aussi bien

que *si redoutable*, à cause de la conjonction *et*, qui joint ces deux adjectifs? pour remédier à cet inconvénient de la construction, qui est *louche*, il n'avoit qu'à dire, selon la correction du P. Bouhours, *qui devoit être un jour si salutaire aux fidèles, et si redoutable à leurs ennemis*.

(*Th. Corneille*, sur la 548e rem. de *Vaugelas*.)

Une phrase peut encore être *louche* lorsque, par sa construction, on semble supposer comme réel, ce qu'on a pourtant intention de nier, ou comme faux ce qu'au contraire on prétend affirmer : *Si je ne vais pas vous voir, ce n'est pas parce que* J'AI *du refroidissement pour vous*; le verbe *j'ai* à l'indicatif, à cause de *parce que*, est un aveu réel du refroidissement dont on veut pourtant se défendre ; mais en disant : *Ce n'est point que* J'AIE *du refroidissement pour vous*; *j'aie* au subjonctif, à cause du *que* après la négation, est un désaveu formel et sans ambiguïté du refroidissement dont on se défend. (*Andry de Boisregard*, page 201.)

ARTICLE II.

DES QUALITÉS NÉCESSAIRES À LA PERFECTION DU STYLE.

La grâce, l'élégance, la noblesse, la force, le naturel, et toutes ces beautés de langage et de style qui appartiennent au sentiment, sont au-dessus des règles : le goût en est l'arbitre; et il est plus aisé de les sentir à la lecture de nos grands écrivains, qu'il ne seroit aisé de les définir, ou de les décrire. D'ailleurs, ce qui a rapport au style étant plutôt l'objet de la Rhétorique que de la Grammaire, nous nous bornerons sur cet article à une seule observation.

L'art d'écrire parfaitement dans tous les genres consiste d'abord à bien prendre le ton de son sujet; à savoir ensuite choisir l'expression la plus analogue à la pensée, au sentiment, à l'image que l'on veut rendre; à éviter d'être commun, sans

cesser d'être naturel ; à ne donner à chaque phrase qu'un tour simple et facile, mais cependant à diversifier les formes, les couleurs, les tours, les mouvements du style, se souvenant surtout de ce précepte que Montesquieu a tracé en parlant des ouvrages de goût :

« *Les choses que nous voyons successivement doivent avoir » de la variété, celles que nous apercevons d'un coup-d'œil » doivent avoir de la symétrie.* »

(*Marmontel*, page 411 de sa Grammaire.)

CHAPITRE XIV ET DERNIER.

DE LA PHRASE, DE LA PÉRIODE, DES MEMBRES QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION D'UNE PHRASE, ET DE LA MANIÈRE DE L'ANALYSER.

§. 1er.

DE LA PHRASE.

Les mots ne sont pas seulement établis pour représenter chacun une idée, ou pour distinguer un objet ; ils sont encore chargés de représenter par leur assemblage l'union des idées, pour exprimer un sens suivi, c'est-à-dire, l'image de la pensée.

Tout assemblage de mots, fait pour rendre un sens, est ce qu'on appelle une *Phrase ;* de sorte que c'est le sens qui borne la phrase : elle commence et finit avec lui ; et selon qu'il est plus ou moins composé, elle a plus ou moins de parties. (*Girard*, page 82, t. I.)

§. 2.

DE LA PÉRIODE.

Une phrase formée de plusieurs propositions qui ne sont point parties intégrantes les unes des autres, mais qui sont tellement liées ensemble que les unes supposent nécessairement les autres pour la plénitude du sens total, est ce qu'on appelle une *Période*. Les propositions partielles de la période se nomment les membres de la période. (*Beauzée.*)

On distingue en général deux sortes de périodes; savoir, la période simple et la période composée. La Période simple est celle qui n'a qu'un membre, comme : *La vertu seule est la vraie noblesse.* C'est ce qu'on appelle autrement *Proposition.* La Période composée est celle qui a plusieurs membres, et l'on en distingue de trois sortes; savoir la Période à deux membres, la Période à trois membres, et la Période à quatre membres.

Une vraie période oratoire ne doit avoir ni moins de deux membres ni plus de quatre; ce n'est pas que les Périodes simples ne puissent avoir lieu dans le discours; mais leur brièveté le rendroit trop décousu, et en banniroit l'harmonie, pour peu qu'elles y fussent multipliées.

Dès qu'une Période passe quatre membres, elle perd le nom de période, et prend celui de *Discours périodique.*

Période à deux membres : *Puisque, pour diminuer les peines, il importe beaucoup de les avoir vues d'avance et de s'y attendre.* . . . .
il faut donc que les maux inséparables de l'humanité soient toujours présents à l'esprit de l'homme.

Période à trois membres : *Pourquoi voudriez-vous être respecté dans vos malheurs ;* . . . .
vous qui dans vos prospérités avez montré tant d'insolence ;
. . . .
vous qui n'avez jamais accordé une larme, un regard aux infortunés?

Période à quatre membres : *Si je possède quelques talents, dont toujours je reconnois l'insuffisance ;* . . . .
si j'ai acquis de la facilité dans l'art de parler, où je suis en effet médiocrement exercé ; . . . .
si des avantages de ce genre sont dus en partie à l'étude et au goût des belles-lettres, auxquelles, il est vrai, je ne fus étranger à aucune époque de ma vie ; . . . .
c'est surtout à Aulus Licinius, ici présent, qu'appartient en ce moment le droit d'en réclamer la jouissance et les fruits. (Marmontel, Encyclop. méth., au mot *Période.*)

§. 3.

DES MEMBRES QUI ENTRENT DANS LA COMPOSITION D'UNE PHRASE, ET DE LA MANIÈRE DE L'ANALYSER.

La première chose nécessaire pour former une proposition, c'est le sujet ; il est l'objet principal de la pensée, et tient le premier rang dans la phrase.

Ce qui sert à exprimer ce qu'on affirme du sujet, l'application qu'on en fait, soit d'action, soit de manière d'être, y concourt par la fonction d'Attribution ; puisque, par son moyen, on approprie cette action à la personne ou à la chose dont on parle. Cette attribution est ce que les Grammairiens appellent *Attributif* (verbe) ; il est immédiatement soumis au sujet, et toujours obligé d'en suivre le nombre et la personne, quelquefois même le genre.

Ce qui est destiné à représenter là chose que l'affirmation a directement en vue et par qui elle est spécifiée, figure comme *objet ;* c'est ce que les Grammairiens appellent *Objectif* (régime direct du verbe) ; il est toujours régi par l'attributif (verbe). — Cet *Objet* (régime direct) peut être ou un nom, ou un pronom, ou un verbe. Si c'est un nom ou un

pronom, il répond à l'accusatif des Latins et des autres langues qui admettent des cas; si c'est un verbe, il est toujours à l'infinitif.

Ce qui doit marquer le but auquel aboutit l'affirmation ou celui duquel elle part, présente naturellement un *Terme*. Il est le complément indirect de l'attributif (verbe) auquel il est lié par une préposition, qui indique le rapport qu'il y a entre l'un et l'autre. Ce quatrième membre de la phrase répond au datif des Latins, ou à l'accusatif précédé d'une préposition, ou à l'ablatif pareillement précédé d'une préposition.

Ce qu'on emploie à exposer, soit la manière d'être de *l'Attributif* (verbe), soit la circonstance dans laquelle il a lieu, forme un cinquième membre que l'on nomme *Circonstanciel;* les mots qui expriment cette manière d'être ou cette circonstance sont ou des adverbes, ou des expressions adverbiales ou quelque autre expression marquant une circonstance de temps, de lieu, d'action.

Ce qui sert à joindre ou à unir une phrase à une autre pour les faire concourir ensemble à la plénitude du sens, est un sixième membre appelé *Conjonctif* (conjonction); il n'est sous le régime d'aucune des autres parties de la phrase, et a souvent *l'Attributif* (verbe) sous le sien; il est ordinairement exprimé par des conjonctions, par des adverbes conjonctifs, ou par tout autre mot propre à indiquer la jonction ou l'union.

Enfin, ce qui est mis dans la phrase par forme d'addition, pour appuyer sur la chose, ou pour énoncer un mouvement de l'ame, se nomme *Adjonctif.* Ce membre n'est pas absolument nécessaire dans la phrase où il se trouve, elle peut subsister sans lui; et on peut le supprimer sans en altérer le sens : la suppression qu'on en feroit, pourroit tout au plus diminuer la force et l'énergie du discours.

(*Girard*, p. 90, t. I, — Et *Demandre*, au mot *Construction.*)

Autant il est nécessaire de donner une attention particulière à ces termes de *Sujet*, *Attributif* (verbe), *Objectif* (régime direct), *Terminatif* (régime indirect), *Circonstanciel*, *Conjonctif*, et *Adjonctif*, pour connoître parfaitement les règles de la construction, autant il est important de s'en rendre l'usage familier, pour éviter les circonlocutions, et pour mettre dans son langage cet ordre et cette clarté sans lesquels on ne peut pas être compris parfaitement. Surtout il ne faut jamais oublier que ce sont sept différentes parties constructives, sur lesquelles roulent l'ordre et la composition des phrases, ou sept membres qui en forment le corps : ainsi, d'après leur importance et la nécessité de les bien connoître, et pour rendre par des exemples ces définitions sensibles, nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs l'analyse d'une période.

ANALYSE DE CHACUN DES MEMBRES D'UNE PÉRIODE SOUS SES DIFFÉRENTS ASPECTS, par *GIRARD*.

Monsieur, quoique le mérite ait ordinairement un avantage solide sur la fortune; cependant, chose étrange! nous donnons toujours la préférence à celle-ci.

Cette période est composée de deux phrases dans chacune desquelles se trouvent les sept membres mentionnés. Voyons par quel mot chacun y figure.

Le *Sujet* est énoncé dans la première phrase par ces deux mots *le mérite*, et *nous;* parce qu'ils font l'action des attributifs *avoir* et *donner*.

L'*Attributif* (verbe) se voit dans *ait* et *donnons;* puisqu'ils y servent à affirmer ce que l'on attribue au sujet. Chacun de ces *Attributifs* (verbes) suit, comme on le voit, le régime auquel l'assujettit son sujet; *ait* se trouve au singulier et à la troisième personne, pour se conformer à son sujet, qui est *le mérite*, et *donnons* à la première personne du pluriel,

parce que *nous*, qui est son sujet, est de pareil nombre et de pareille personne.

L'*objectif* (régime direct) est exprimé dans l'une de ces phrases par ces mots : *un avantage solide*, et dans l'autre par ceux-ci : *la préférence*; car ils représentent la chose que l'affirmation a directement en vue, et par laquelle elle est spécifiée, en nommant l'avantage solide qu'on veut que le mérite ait sur la fortune, et la préférence que nous donnons à celle-ci.

Le *Terminatif* (regime indirect), devant marquer le but auquel aboutit l'affirmation, ou celui duquel elle part, figure évidemment dans ces mots : *sur la fortune*, et dans ces autres : *à celle-ci*.

Le *Circonstanciel* de la première phrase est *ordinairement*, celui de la seconde est *toujours*; puisque ces deux mots n'ont là d'autre objet, que d'énoncer une circonstance qui modifie l'attribution.

Le *Conjonctif* se présente ici dans les mots *quoique* et *cependant*; ils y lient les deux sens exprimés par les deux phrases, de manière que l'un a rapport à l'autre, et qu'il en résulte un sens complet qui fait celui de la période.

L'*Adjonctif* est, dans le premier membre de la période, *Monsieur*; dans le second, ces deux mots : *chose étrange*; car, peu essentiels à la proposition, ils ne sont là que par forme d'accompagnement; l'un, pour appuyer par un tour d'apostrophe, l'autre pour joindre à l'expression de la pensée celle d'un mouvement de surprise et de blâme.

(Gramm. de *Girard*, p. 93, t. I.)

Voilà le principal mystère de la Construction, et son premier fondement assez sensiblement démontrés dans cette analyse; mais, après avoir expliqué les diverses fonctions des membres qui entrent dans la structure de la phrase, il nous semble que les observations suivantes se présentent naturellement.

On voit d'abord qu'il n'est pas essentiel à la phrase de

renfermer tous ces membres; l'*Adjonctif* s'y trouvant rarement, le *Conjonctif* n'y ayant lieu que lorsqu'il fait partie d'une période, et pouvant même n'y être pas énoncé; souvent aussi, il n'y a pas de *Terminatif* (régime indirect), non plus que de *Circonstanciel*, comme quand on dit : *Un malheureux est une chose sacrée.* D'autres fois, on n'a dessein que d'exprimer la simple action du sujet, sans lui donner ni *terme* ni *objet* (régime indirect et direct), et sans y joindre de circonstance; comme *Titus aime, l'homme meurt.*

De cette observation suit nécessairement celle-ci : qu'une phrase peut être complète sans l'intervention des cinq derniers membres dont nous avons parlé, mais qu'elle ne sauroit se passer d'un *sujet* ni d'un *attributif* (verbe), ou expressément énoncé, ou du moins sous-entendu, parce qu'on ne peut parler, sans parler d'une chose, et sans affirmer ou nier quelque autre chose.

Enfin si quelquefois, dans une réponse à une interrogation, un seul mot semble faire une phrase, c'est qu'on sous-entend des mots suffisamment exprimés par tout ce qui précède. Dès lors qu'ils sont assez entendus, l'esprit les supplée, et c'est comme s'ils étoient répétés : *Qui vous a si bien instruit? — La nature;* c'est-à-dire, *la nature m'a si bien instruit.*

Quand on connoît bien les principes de la construction, on prend le goût de l'élégance par de fréquentes lectures des auteurs qui ont le plus de réputation : il est donc nécessaire de s'en bien pénétrer, et de se mettre en état d'en faire l'application sur toutes sortes de sujets. C'est pour que l'on connoisse mieux ces règles, que nous croyons devoir ajouter à l'analyse qu'on vient de lire, celle que *Lévizac* a faite de quelques vers de Racine (*Récit de la mort d'Hippolyte*); et celle qu'a faite *Dumarsais*, des deux premiers vers de l'Idylle de Mme Deshoulières (*les Moutons*).

ANALYSE DES NEUF PREMIERS VERS DU RÉCIT DE LA MORT D'HIPPOLYTE. (Par *LÉVIZAC.*)

A peine nous sortions des portes de Trézène,
Il étoit sur son char; ses gardes affligés
Imitoient son silence, autour de lui rangés :
Il suivoit tout pensif le chemin de Mycènes;
Sa main sur les chevaux laissoit flotter les rênes :
Ses superbes coursiers, qu'on voyoit autrefois
Pleins d'une ardeur si noble obéir à sa voix,
L'œil morne maintenant et la tête baissée,
Sembloient se conformer à sa triste pensée.
(Phèdre, act. V, sc. 6.)

A peine est une *conjonction* simple qui se présente ici sous la forme d'un adverbe, mais qui n'en est pas un, puisque ce mot ne modifie ni un adjectif, ni un verbe, ni un adverbe.

Nous, pronom pluriel de la première personne, est le *sujet.*

Sortions, imparfait du verbe *sortir,* est à la première personne du pluriel, parce que le verbe doit toujours s'accorder en nombre et en personne avec son sujet.

Des, mot composé, mis pour *de les,* contraction qui a toujours lieu, excepté quand l'adjectif *tout* se trouve joint au substantif. Il faut la préposition *de,* parce que *sortir* est un de ces verbes qui la régissent; et l'article *les,* parce que l'article doit toujours accompagner un substantif pris dans un sens déterminé.

Portes, substantif pluriel, pris dans un sens individuel, et régime indirect du verbe *sortir,* car il complète, à l'aide d'une préposition, l'idée commencée par ce verbe.

De, préposition qui unit *portes* au mot *Trézène* qui le restreint.

Trézène, nom de ville, régime du substantif *portes;* il doit par conséquent marcher le dernier, parce que c'est une règle générale que tout substantif régissant soit placé avant celui qu'il régit.

Le poète a employé l'imparfait, parce que, selon les principes sur l'emploi des temps, l'imparfait marque le passé avec rapport au présent. Ainsi, *nous sortions* est la seule expression propre; elle marque que l'action de sortir se passoit à peine, lorsque l'action dont il s'agit dans le récit a eu lieu.

Il, pronom de la troisième personne, toujours sujet, est ici pour Hippolyte, héros de l'action.

Sur, préposition de lieu, du nombre de celles qui régissent les noms sans le secours d'une autre préposition.

Son, adjectif possessif masculin et singulier, parce qu'il est joint au substantif *char*, qui est de ce genre et de ce nombre, et dont il détermine la signification. Il prend le genre et le nombre, parce qu'il est un véritable adjectif.

Ses gardes affligés. Affligés est un adjectif qui s'accorde en nombre et en genre avec le substantif *gardes* qu'il modifie, parce que cette concordance est une règle générale dans la langue françoise, et il marche après le substantif, parce que cette place est celle de tout adjectif de cette espèce.

Imitoient son silence. Silence est régime direct du verbe *imitoient*; parce que ce verbe régit le nom sans préposition.

Autour de lui rangés. Autour est une préposition du nombre de celles qui ne régissent le nom ou les pronoms qui les suivent qu'à l'aide d'une autre préposition, parce qu'alors il y a ellipse d'un nom entre les deux prépositions.

De est une préposition qui est le régime de celle qui précède.

Lui est un pronom personnel qui figure ici comme régime direct.

Quant à la construction, on remarquera qu'il y a inversion dans le second et dans le troisième vers, c'est-à-dire que la construction grammaticale n'y est pas observée; que selon les règles usitées du discours, l'ordre des mots devoit être : *ses gardes affligés, rangés autour de lui, imitoient son silence;*

mais que le poète a changé cet ordre, pour donner plus de force, plus d'élégance au discours.

Il suivoit tout pensif. Tout est pris adverbialement, et modifie en cette qualité l'adjectif *pensif*, ce qui donne de l'énergie et de la grâce à l'expression. On observera à ce sujet que les mots ne sont pas tellement fixes et déterminés qu'ils ne changent quelquefois de nature, et que c'est par conséquent l'emploi qu'on en fait qui décide de leur qualité.

Il y a une légère inversion dans le second vers; l'ordre des mots devoit être : *sa main laissoit flotter les rênes sur les chevaux*, parce que le sujet doit être placé immédiatement avant le verbe dont il règle l'accord, toutes les fois qu'on n'a pas quelque raison de clarté, d'élégance, ou d'harmonie, qui engage à changer cet ordre, mais le poète ne s'est pas conformé à cette règle, parce que l'usage autorise à placer entre le sujet et le verbe une préposition avec ses dépendances; usage qui existe aussi dans les autres langues.

Superbes est un adjectif à terminaison féminine, et par conséquent des deux genres.

Que est un pronom relatif qui se rapporte au substantif *coursiers*, et qui en outre lie ce qui suit à cet antécédant, propriété qui distingue tout pronom relatif.

Pour connoître le *que* relatif, on doit examiner si l'on peut le tourner par *lequel* et le substantif qui précède : dans ce cas, c'est un vrai pronom relatif; dans le cas contraire, c'est une vraie conjonction. Dans le passage que nous analysons, *que* est un pronon relatif, parce qu'il est pour ces mots *lesquels coursiers*.

On est un pronom indéfini qui figure comme sujet du verbe *voyoit*.

Pleins est un adjectif du nombre de ceux qui ne sont pas suivis d'une préposition, quand ils sont pris dans une signification générale, mais qui doivent en être suivis lorsqu'on veut les restreindre. Il est ici restreint par ces mots *d'une ardeur si noble*, et il est au pluriel, parce qu'il se rapporte au relatif *que*.

Ces neuf vers étincellent de beautés, et respirent la grâce; doux, faciles, harmonieux, ils semblent nés d'eux-mêmes sous la plume de Racine. Tout y est grand, mais simple; caractère auquel vous distinguerez toujours l'homme de goût du pédant qui n'aligne que des mots. Les quatre derniers surtout sont au-dessus de tout éloge.

ANALYSE GRAMMATICALE ET RAISONNÉE DES DEUX PREMIERS VERS DE L'IDYLLE DE MAD^ME DESHOULIÈRES, INTITULÉE LES MOUTONS. (Par *DUMARSAIS*.)

Hélas ! petits moutons, que vous êtes heureux !
Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.

Vous êtes heureux. C'est la proposition.

Hélas! petits moutons.. Ce sont des adjoints à la proposition; c'est-à-dire que ce sont des mots qui n'entrent grammaticalement ni dans le sujet, ni dans l'attribut de la proposition.

Hélas! c'est une interjection qui marque un sentiment de compassion. Ce sentiment a ici pour objet la personne même qui parle, elle se croit dans un état plus malheureux que la condition des moutons. *Hélas* équivaut à une proposition.

Petits moutons. Ces deux mots sont en apostrophe; ils marquent que c'est aux moutons que l'auteur adresse la parole; il leur parle comme à des personnes raisonnables.

Moutons, c'est le substantif; c'est-à-dire, le suppôt, l'être existant, c'est le mot qui explique *vous*.

Petits: c'est l'adjectif, ou qualificatif : c'est le mot qui marque que l'on regarde le substantif avec la qualification que ce mot exprime.

Petits moutons. Selon l'ordre de l'analyse énonciative de la pensée, il faudroit dire *moutons petits*, car *petits* suppose *moutons*: on ne met *petits* au pluriel et au masculin, que parce que *moutons* est au pluriel et au masculin. L'adjectif

suit le genre et le nombre de son substantif, parce que l'adjectif n'est que le substantif même considéré avec telle ou telle qualification. Mais parce que ces différentes considérations de l'esprit se font intérieurement dans le même instant, et qu'elles ne sont divisées que par la nécessité de l'énonciation, la construction usuelle place, au gré de l'usage, certains adjectifs avant, et d'autres après leurs substantifs.

Que vous êtes heureux! Que est pris adverbialement. Ainsi, *que* modifie l'adjectif *heureux* : il marque une manière d'être, et vaut autant que l'adverbe *combien*.

Vous est le sujet de la proposition; c'est l'objet du jugement. *Vous*, est le pronom de la seconde personne; il est ici au pluriel.

Etes heureux, c'est l'attribut : c'est ce qu'on juge de *vous*.

Etes est le verbe qui, outre la valeur ou signification particulière de marquer l'existence, fait connoître l'action de l'esprit qui attribue cette existence *heureuse à vous :* et c'est par cette propriété que ce mot est verbe. On affirme que *vous existez heureux*.

Les autres mots ne sont que des dénominations; mais le verbe, outre la valeur ou signification particulière du qualificatif qu'il renferme, marque encore l'action de l'esprit qui attribue ou applique cette valeur à un sujet.

Etes. La terminaison de ce verbe marque encore le nombre, la personne, et le temps présent.

Heureux est le qualificatif, que l'esprit considère comme uni et identifié à *vous*, à votre existence; c'est ce que nous appelons le rapport d'identité.

Vous paissez dans nos champs, sans souci, sans alarmes.

Voici une autre proposition.

Vous est encore le sujet simple : c'est un pronom substantif; car c'est le nom de la seconde personne, en tant quelle est la personne à qui l'on adresse la parole; comme *roi*, *pape*, sont des noms de personnes en tant qu'elles possèdent ces dignités. Ensuite, les circonstances font connoître de quel roi ou de quel pape on entend parler. De même, ici, les cir=

constances, les adjoints, font connoître que ce *vous*, ce sont les moutons.

Paissez, est le verbe ; il appartient à la classe des verbes neutres, car il n'a pas de régime direct.

Dans nos champs, voilà une circonstance de l'action.

Dans est une préposition qui marque une vue de l'esprit par rapport au lieu.

Ces mots, *dans nos champs*, font un sens particulier, qui entre dans la composition de la proposition. Ces sortes de sens sont souvent exprimés en un seul mot, qu'on appelle adverbe.

Sans souci, voilà encore une préposition avec son complément : c'est un complément circonstanciel.

C'est un sens particulier qui fait une *incise*. Incise vient du latin *incisum*, qui signifie coupé. C'est un sens détaché qui ajoute une circonstance de plus à la proposition. Si ce sens étoit supprimé, la proposition auroit une circonstance de moins ; mais elle n'en seroit pas moins proposition.

Sans alarmes est une autre préposition avec son complément ; c'est encore un complément circonstanciel.

REMARQUES DÉTACHÉES

SUR UN GRAND NOMBRE DE MOTS,

ET

SUR L'EMPLOI VICIEUX

DE CERTAINES LOCUTIONS.

REMARQUES DÉTACHÉES

SUR UN GRAND NOMBRE DE MOTS,

ET

SUR L'EMPLOI VICIEUX

DE CERTAINES LOCUTIONS.

A.

A, considéré comme voyelle, est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

Absurde. *Domergue* pense qu'*absurde* se dit des *personnes* aussi bien que des *choses*, et que ce mot, appliqué aux personnes, ne doit pas blesser le goût le plus délicat. La raison qu'il en donne, c'est qu'une opinion *absurde* est contraire au sens commun, et que l'homme qui agit contre le sens commun est un homme *absurde*. Mais *Féraud* n'est pas de cet avis. De ce qu'*absurde*, dit-il, signifie qui est *contraire au sens commun*, on peut conclure qu'un homme qui agit contre le sens commun tient une *conduite absurde*, mais on ne sauroit en conclure qu'on puisse dire que *tel homme est absurde*. — Cependant puisque *Voltaire*, le traducteur des Lettr. de lord *Chesterfield*, *Boiste*, *Wailly*, M. *Laveaux* et l'*Académie* (dans son Dict., édit. de 1798), disent qu'un homme qui est sujet à faire ou à dire des choses absurdes, est *un homme absurde*, nous pensons qu'on peut très-bien employer ce mot dans cette acception. L'usage au surplus en a décidé, et l'usage l'emporte sur tous les raisonnements qui lui sont contraires.

ACABIT : qualité bonne ou mauvaise de certaines choses, comme *des fruits et des légumes.* Ce substantif est masculin : *ces poires, ces lentilles sont d'*UN *bon* ACABIT.

Tel est l'avis de l'*Académie*, de *Trévoux* et de tous les lexicographes. Ainsi *Boursault* a eu tort d'employer ce mot au féminin, et d'écrire *acabie*.

J.-B. Rousseau (dans son Ép. à Clém. Marot); *Boissy* (dans la Comédie anonyme); *Lachaussée* (dans les Préjugés à la mode), et *Boursault* (dans Ésope à la ville), ont fait usage du mot *acabit* au figuré; mais, comme le fait observer *Féraud*, cet emploi n'est bon que dans le style marotique, ou dans le style comique.

ACACIA. Arbre de haute tige. *Ménage* (observ. sur la lang. franç. ch. 160), *Trévoux*, *Th. Corneille* (observ. sur *Vaugelas*), *Féraud* et M. *Laveaux* sont d'avis que l'on doit écrire ce mot, au pluriel, sans *s* final; mais l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, en met un.

ACCLIMATER. Ce mot, de nouvelle origine, a été employé pour la première fois par l'abbé Raynal. Il signifie accoutumer à la température d'un nouveau climat: *Il faut du temps pour* ACCLIMATER *une plante étrangère.*

On dit aussi avec le pronom personnel *s'acclimater*, pour dire, se faire à un nouveau climat.

L'*Académie* n'a reconnu ce mot que dans l'édition de 1798.

ACCORD. Dans le sens de consentement, union d'esprit, conformité de volontés, ce mot ne s'emploie *qu'au singulier*, et le plus souvent avec la préposition *de* : *mettre des gens d'*ACCORD ; *ils sont tombés d'*ACCORD. (L'*Académie*.)

*Quand deux personnes qui pensent sont d'*ACCORD, *sans s'être donné le mot, il y a beaucoup à parier qu'elles ont raison.* (Voltaire, lettre à d'Alembert.)

P. Corneille a dit dans le Menteur (act. II, sc. 1re) : *mon affaire est d'*ACCORD ; mais *Voltaire*, en condamnant cette expression, a fort bien fait remarquer que *les hommes sont d'accord*, et que *les affaires sont accordées, terminées, accommodées, finies.*

ACTUEL. Si l'on consulte l'*Académie* et le plus grand nombre des lexicographes, cet adjectif paroîtroit ne devoir se dire que des choses.

Cependant on dit *tribunal actuel*, *président actuel*, ce qui veut dire tribunal, président *en activité*, et *Boiste* indique cet adjectif avec cette acception; de sorte que le mot *actuel* peut présentement bien se dire des *personnes*, du moins dans certains cas.

Addition. En additionnant les adjectifs de nombre, faut-il se servir du verbe *faire*, ou du verbe *être ?* faut-il dire, par exemple : *deux et deux* FONT *quatre*, ou bien *deux et deux* SONT *quatre ?*

Brossette décide que la première manière est la seule bonne ; *St.-Marc* dit au contraire que la seconde est aussi bonne, et peut-être plus conforme à la règle. Le premier loue *Boileau* d'avoir changé *sont* en *font,* dans ce vers de sa 8e Satire :

Cinq et quatre *font* neuf, ôtez deux reste sept.

Le second assure que rien n'étoit moins nécessaire que ce changement. Quoi qu'il en soit, les éditeurs du Dictionnaire de *Trévoux* et M. *Laveaux* se servent du verbe *faire ;* et l'*Académie*, à ce mot, dit : *deux et deux* FONT *quatre,* et non pas *sont;* et l'usage s'est prononcé en faveur de cette opinion.

A' compte. Manière de parler abrégée, pour dire, donné ou reçu quelque chose sur la somme due : *Il a été payé cinq cents francs* A' COMPTE *sur les mille francs qui lui sont dus.*

A' *compte* s'emploie aussi substantivement et s'écrit sans *s* au pluriel : *Je lui ai donné deux* A' COMPTE.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798. — Et ceux de *Férand* et de *Trévoux*, au mot *Compte.*)

Cependant *Beauzée* (Encycl. méth. au mot *Néologie*) est d'avis d'écrire *acompte* substantif, en un seul mot, et alors des *acomptes* avec un *s*. Sous la forme adverbiale, il adopte l'orthographe de l'*Académie : Voilà toujours mille francs* A' COMPTE *sur ce que je vous dois.*

Avoir affaire a', Avoir affaire avec.

Avoir affaire à quelqu'un, suppose pouvoir, autorité, force, supériorité de la part de celui à qui l'on a affaire; et dépendance, infériorité, besoin de la part de celui qui a affaire. Celui qui veut obtenir une grâce, une faveur, *a affaire au* ministre ou *à* ses

commis ; il n'a pas *affaire avec* le ministre ou *avec* ses commis. — Un plaideur *a affaire à* ses juges; il n'a pas *affaire avec* ses juges. — Un inférieur *a affaire à* ses supérieurs, en ce qui regarde la subordination, et non pas *avec* ses supérieurs.

Avoir affaire avec quelqu'un, suppose concours d'affaires, discussion, différend, contestation. Un commis *a affaire avec* le ministre, lorsqu'il lui rend compte de quelque affaire, et qu'il lui en dit son avis. — Un associé *a affaire avec* son associé, lorsqu'ils traitent ensemble de leurs affaires communes. — Il faut éviter d'*avoir affaire avec* des fripons.

On dit qu'une femme a eu *affaire avec* un homme, ou un homme *avec* une femme, pour dire qu'ils ont eu ensemble un commerce de galanterie.

Observez que *avoir affaire à* ou *avec* est la seule manière d'écrire cette expression, et si l'on trouve quelquefois *avoir à faire*, c'est une irrégularité qu'il ne faut pas imiter, et qui provient le plus souvent de la négligence de l'imprimeur. (M. *Laveaux*, Dictionn. des diffic.)

Avoir affaire de.

Avoir affaire de, signifie avoir besoin de : *Il a* AFFAIRE *d'argent.* — *J'ai* AFFAIRE *de vous, ne sortez pas.* — En ce sens, on dit par mécontentement ou par mépris, *j'ai bien* AFFAIRE *de cet homme-là*, pour dire, je ne me soucie guère de lui ; et dans la même acception : *j'ai bien* AFFAIRE *de tout cela !* — *Qu'ai-je* AFFAIRE *de toutes ces querelles?* Mais l'*Académie* est d'avis que cette locution est du style familier ; cependant nous ferons observer qu'elle se trouve dans la tragédie, dans le haut comique, et dans d'autres ouvrages qui ne sont pas du style familier :

Qu'avions-nous *affaire de* vie,
Si nous ne pouvions être à vous?
(*P. Corneille*, Psyché, act. V, sc. 2.)

Qu'ai-je *affaire du* trône et *de* la main d'un roi ?
(*Th. Corneille*, Ariane, act. III, sc. 4.)

Qu'avons-nous AFFAIRE D'*un nouvel auteur, qui se pare des imaginations des Grecs, et donne au monde leurs lumières pour les siennes?*
(*Saint-Evremont*, t. IV, p. 2.)

Leur savoir à la France est beaucoup nécessaire,
Et *des* livres qu'ils font la Cour a bien *affaire.*
(*Molière*, les Femmes savantes, act. IV, sc. 3.)

AGIR. Ce verbe est toujours neutre. L'usage permet de dire : *Il a* AGI EN *galant homme*, *en homme d'honneur* ; mais il réprouve *en agir bien ou mal* avec quelqu'un, pour *en user bien ou mal.* Le P. *Bouhours* (pag. 181 de ses rem.), *Th. Corneille* (sur la 223e rem. de *Vaugelas*), et l'*Académie* (pag. 250 de ses observ.), condamnent absolument cette locution; et *Racine*, dans une lettre, la 40e qu'il adresse à son fils, alors fort jeune, le reprend de s'en être servi ; il faut dire : *il a bien* AGI, *il a mal* AGI *avec moi ;* ou bien : *il* EN *a bien* USÉ, *il* EN *a mal* USÉ *avec moi.*

AGE, subs. masculin. La durée ordinaire de la vie. Le mot de Louis XIV au maréchal de Villeroi, après la perte de la bataille de Ramillies : *M. le maréchal*, *on n'est pas heureux* 'A NOTRE AGE, est un modèle de délicatesse.

'A *nos âges* eût été une faute. (*Féraud*, Dict. crit.)

Il y a de la différence entre *âgé de* et *à l'âge de.* La première expression semble désignèr simplement l'âge ; et la seconde, à l'idée d'âge, semble joindre celle d'époque. Je dirai donc : *J'ai un fils* AGÉ DE 20 *ans*, et non pas, *j'ai un fils qui est* 'A L'AGE DE 20 *ans*, parce qu'il ne s'agit là que de l'âge de mon fils. Mais je dirai : *Fontenelle est mort* 'A L'AGE DE 99 *ans et sept mois.* Il y a là et l'idée de l'âge, et une idée d'époque : *âgé* ne sauroit convenir.
(*Domergue*, p. 463 de ses Solutions grammaticales.)

AIDER. Ce verbe est tantôt actif et tantôt neutre ; on dit AIDER 'A *une personne*, et AIDER *une personne.*

AIDER 'A UNE PERSONNE, c'est la soulager, en partageant personnellement sa peine, son travail ; comme dans ces phrases : AIDEZ *un peu* À *ce pauvre homme.* (L'*Académie.*)

Il lui a AIDÉ *à porter ce fardeau.* (*Féraud.*)

Télémaque, voyant Mentor qui lui tendoit la main pour LUI AIDER *à nager, ne songea plus qu'à sortir de l'île fatale.*
(Fénélon, Télémaque, l. VII.)

J'AIDAI AU *Rhodien confus à se relever.* (Le même, l. V.)

Dans nos études, quand mon thême étoit fini, je LUI AIDOIS *à faire le sien.* (Confessions de J.-J. Rousseau, l. I.)

Il parut sensible à l'attention que j'eus de LUI AIDER *à sortir du bateau.* (Le même, Mél. Promenade 2ᵉ.)

Dois-je demeurer auprès de mon fils pour avoir soin de ses affaires, et LUI AIDER *à gouverner ses états?* (Mad. *Dacier*, trad. de l'Odyssée d'Homère, l. XIX.)

AIDER UNE PERSONNE, c'est lui prêter secours sans partager personnellement sa peine ou son travail. Celui qui prête de l'argent à une personne, pour payer une partie de ses dettes, AIDE *cette personne à payer ses dettes.* On dit : AIDEZ *un peu* MA *mémoire*, et non pas *A *ma mémoire.*

Je ne sais où je vous ai vu; votre mémoire aidera peut-être la mienne. (Télémaque, l. VIII.)

On dit aussi : *Il* L'*a* AIDÉ *de son argent à bâtir cette maison*, et non pas, *il* LUI *a* AIDÉ. — *On doit s'aider* LES *uns* LES *autres*, et non pas *les uns* AUX *autres*, comme a dit Bossuet.

Dieu AIDE AUX *fous et* AUX *enfants* est une phrase consacrée, qui ne doit pas tirer à conséquence pour d'autres.

Avec les choses, *aider à* fait fort bien. *Le repos d'esprit* AIDE *A *la guérison du corps*, est une phrase très-correcte.

AÏEULS, AÏEUX, ANCÊTRES. Par *aïeul*, *aïeuls*, on entend précisément le grand-père paternel et le grand-père maternel : *Ses deux* AÏEULS *ont rempli les premières charges.* Par *aïeux* ou *ancêtres*, on entend ceux qui ont devancé nos *aïeuls*, c'est-à-dire tous ceux de qui l'on descend : *Il a hérité ce droit de ses* AÏEUX, *de ses* ANCÊTRES.

Ce long amas d'*aïeux*, que vous diffamez tous,
Sont autant de témoins qui parlent contre vous.
(*Boileau*, Sat. V.)

(*Th. Corneille*, sur la 318ᵉ rem. de *Vaugelas.* — Le Dict. de l'*Académie.* — M. *Chapsal*, Dict. gramm., et M. *Laveaux.*)

Nos ancêtres, *nos aïeux*, *nos pères*; ces expressions sont à-peu-près synonymes, lorsque, sans avoir égard à sa propre famille, on les applique en général et indistinctement aux personnes de la nation qui ont précédé le temps où nous vivons; elles diffèrent en ce qu'il se trouve une gradation d'ancienneté, de façon que le siècle de *nos pères* touche au nôtre, que *nos aïeux* les ont devancés, et que *nos ancêtres* sont les plus reculés de nous.

Nous sommes descendants les uns des autres; mais, si l'on veut par-

ticulariser cette descendance, il faut dire que *nous sommes les enfants de* NOS PÈRES, *les neveux de* NOS AÏEUX, *et la postérité de* NOS ANCÊTRES. (Synonymes de *Beauzée.*)

AIGLE, Lorsqu'on veut désigner cet oiseau qui est le plus grand, et le plus fort des oiseaux de proie, ce substantif, d'après le plus grand nombre des Grammairiens, des lexicographes et des naturalistes, doit être mis au rang des noms qui sont du *masculin.*

Cependant l'*Académie* avoit décidé, dans ses observations sur *Vaugelas*, qu'on peut en faire usage au féminin aussi bien qu'au masculin, et plusieurs écrivains, qui peuvent être cités comme autorités, lui ont en effet donné les deux genres: .... *Comme* UNE AIGLE *qu'on voit toujours, soit qu'*ELLE *vole au milieu des airs, soit qu'*ELLE *se pose sur le haut de quelque rocher.* (*Bossuet*, Oraison fun. du Prince de Condé.)

On fit entendre à l'*aigle*, enfin, qu'*elle* avoit tort.
(*La Fontaine*, Fab. de l'Aigle et l'Escarbot.)

Et tandis que l'*aigle altière*
S'applaudit de sa carrière
Dans le vaste champ des airs.
(*Voltaire*, Épître sur l'usage de la vie.)

Mais bientôt à son tour,
Une aigle au bec tranchant dévore le vautour;
L'homme, d'un plomb mortel, atteint *cette aigle altière.*
(*Voltaire*, Poème sur le Désastre de Lisbonne.)

Entre les AIGLES *qu'on nourrissoit dans le palais de Montézume, roi de Mexique, il y en avoit* UNE SI GRANDE *qu'*ELLE *mangeoit un mouton à tous ses repas.* (Trévoux.)

Mais l'*Académie* a formellement reconnu, dans son édition de 1798, que *aigle* est du genre *masculin*, quand il désigne un oiseau de proie; en voici quelques exemples:

Un aigle, sur un champ prétendant droit d'aubaine,
Ne fait point appeler *un aigle* à la huitaine.
(*Boileau*, Satire VIII.)

Ne sais-tu pas encore, homme foible et superbe,
Que l'insecte insensible, enseveli sous l'herbe,
Et l'*aigle impérieux* qui plane au haut du ciel,
Rentrent dans le néant aux yeux de l'Éternel?

(*Voltaire*, Mahomet, act. I, sc. 4.)

*L'espèce de l'*AIGLE COMMUN *est moins pure, et la race en paroît moins noble que celle du* GRAND AIGLE. (*Buffon*, Histoire naturelle.)

Figurément, et en parlant d'un homme de génie et d'un esprit supérieur, *aigle* est également *masculin*, et il n'a jamais eu d'autre genre : *C'est* UN AIGLE *dont je ne dois pas suivre le vol.* (*Pélisson.*)

L'*aigle* d'une maison n'est qu'un *sot* dans une autre.

(*Gresset*, le Méchant, act. IV, sc. 7.)

En termes d'armoiries et de devises, ce mot est toujours *féminin :*

Le seul nom de Louis, redoutable aux tyrans,
Arrêta la fureur de ces fiers conquérants,
Fit flotter sur le Raab leurs dépouilles captives,
Et rendit la victoire aux *aigles fugitives*.

(*Fléchier*, cité par Trévoux.)

Nos consuls, devant lui, cachoient l'*aigle indignée.*

(*La Harpe*, Coriolan, act. I, sc. 3.)

*Il porte sur le tout d'azur, à l'*AIGLE ÉPLOYÉE *d'argent.*

(L'*Académie*, au mot *Aigle* et au mot *Éployé.*)

On dit aussi au *féminin : l'*AIGLE ROMAINE, *les* AIGLES ROMAINES, pour *les enseignes des légions romaines*, parce que, au haut de ces enseignes, étoit la figure d'un aigle. (Le Dictionn. de l'*Académie.*)

Pourquoi, malgré nos chaînes,
Avons-nous combattu sous les *aigles romaines?*

(*Voltaire*, les Guèbres, act. Ier, sc. 1re.)

*Le roi de Prusse fit porter devant son régiment l'*AIGLE ROMAINE ÉPLOYÉE *en relief au haut d'un bâton doré.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV.)

(L'*Académie*, p. 283 de ses observ., son Dict.; et tous les lexicographes modernes.)

AIGUISER, verbe actif. Rendre aigu, plus pointu, plus tranchant : AIGUISER *le fer d'une lance*, AIGUISER *la pointe d'un couteau*. AIGUISER *un pieu, un bâton.*

Figurément il se dit de l'esprit et de quelques passions : *La nécessité* AIGUISE *l'esprit.* (L'*Académie.*) — *Le vice* S'AIGUISE *contre la loi, et devient plus fin, à mesure qu'elle devient plus ferme.* (Servan.)

Raiguiser est un barbarisme.

AIR. Substantif masculin. Manière, apparence, extérieur, et généralement tout ce qui regarde le maintien, la contenance, la mine, le port, la grâce et toutes les façons de faire.

Doit-on dire : *cette femme à l'air* BON, GRACIEUX, ou *cette femme a l'air* BONNE, GRACIEUSE ? Doit-on dire : *cette robe a l'air bien* FAIT, ou *cette robe a l'air bien* FAITE ? Enfin doit-on dire : *cette femme a l'air* GROSSE, BOSSUE, BOITEUSE, ou *cette femme a l'air* GROS, BOITEUX, BOSSU ?

Les Grammairiens qui ont traité de cette difficulté, quoique assez d'accord entre eux sur les principes, diffèrent beaucoup sur la manière de la résoudre. Analysons ce qu'ils ont dit, consultons les écrivains, et après cela nous en déduirons des conséquences, qui peut-être satisferont nos lecteurs.

Lévizac est d'avis que, quand le sujet de la phrase est un nom de personne, l'adjectif qui suit le mot *air* doit s'accorder en genre et en nombre avec ce *substantif;* mais il pense que, quand le sujet est un nom de chose, l'adjectif alors doit s'accorder avec ce *sujet* et non avec le mot *air ;* ainsi il veut que l'on dise : *cette femme a l'air* BON, GRACIEUX; et *cette pomme a l'air* BONNE, MÛRE.

Dans la première phrase, dit-il, le mot *air* est pris pour manière, façon, et généralement tout ce qui regarde le port, la grâce, et toutes les façons de faire; dans la seconde, le mot *air* est pris pour apparence, extérieur.

M. *Sicard* résout autrement la question.

Dans cette expression, dit cet estimable Grammairien : CETTE FEMME A L'AIR, on ne peut pas séparer ces deux mots, *a l'air;* ils s'unissent tellement qu'ils ne forment qu'une seule et même idée, qu'on pourroit exprimer par cette autre expression PAROÎTRE; car *avoir l'air* ou *paroître*, sont parfaitement synonymes : *avoir*

l'air est un verbe neutre ainsi que *paroître*; et de même que l'on diroit cette femme *paroît bonne*, *gracieuse*, de même il faut dire : *Cette femme a* L'AIR BONNE, GRACIEUSE.

Mais, ajoute M. *Sicard*, il n'en seroit pas de même si, au lieu de dire : *cette femme a* L'AIR, on disoit *cette femme a* UN AIR, car alors ce seroit sur l'air bon ou mauvais que se fixeroit l'esprit, et *avoir un air* n'est plus un verbe synonyme du verbe *paroître*. En effet, on ne s'occupe pas de l'ame que l'air annonce, mais de l'air seulement qui est bon au lieu d'être mauvais. Dans le premier cas, le verbe *avoir* ne marque pas la possession, comme dans le second; l'air n'est pas une idée à part dont on affirme une qualité particulière : c'est de la femme qu'on entend affirmer la qualité, et c'est son air qui annonce la qualité qu'on affirme.

En conséquence, M. *Sicard* conclut que, dans ce second cas, on doit dire : *Cette femme a* UN AIR BON, GRACIEUX.

M. *Lemare* pense que, pour décider la question, il faut choisir un adjectif qui présente une idée mieux déterminée que celui de *bon*, mot bannal dont la signification est très-vague, puisqu'on l'emploie pour désigner tout ce qui plaît; il choisit donc l'adjectif *campagnard*, et est d'avis qu'on peut dire d'une femme : *Elle a l'air* CAMPAGNARDE, *elle a l'air* CAMPAGNARD.

La première phrase, dit-il, exprime que cette femme a la mine, l'apparence d'être de la campagne, ou campagnarde; et alors on donne à entendre que peut-être en effet elle est de la campagne. La seconde phrase peut se dire d'une femme connue pour citadine, fût-elle même du rang le plus distingué, mais qui, sans avoir le costume d'une campagnarde, en a l'attitude, les mœurs, le langage, etc.

Si l'on veut, ajoute M. *Lemare*, exprimer qu'une femme paroît être bonne, on peut dire, *cette dame a l'air....* BONNE. Cela s'entend fort bien. Mais il n'est pas permis de dire que cette *femme a l'air* BON, pour signifier qu'elle paroît être *bonne*; car *l'air bon* présente un autre sens, un sens très-équivoque. On ne sait trop ce que c'est qu'*un air bon*.

Enfin voici ce que pense *Domergue* (Journ. de la Lang. franc., n° 23, octobre 1791, p. 97), ou plutôt voici la règle qu'il propose :

« Toutes les fois que l'adjectif précédé du mot *air* peut raison-
» nablement qualifier ce mot, il faut le masculin singulier; on
» dira donc : *cette femme a* L'AIR BON, SPIRITUEL, COQUET, FRIPON,

» GRAND; parce que ce ne sont pas les qualités intérieures de la » femme que l'on considère, autrement on diroit, *cette femme est* » *bonne*, *spirituelle*, *coquette*, etc., c'est son extérieur que l'on a » en vue; la bonté, l'esprit, la coquetterie, la friponnerie, la » grandeur se peignent dans les traits, dans la physionomie, dans » les manières de la personne dont on parle; le moindre de ses » gestes sollicite l'attribution de bonté, d'esprit, de coquet- » terie, etc.; le mot qui peint cette attribution doit donc être en » rapport avec l'extérieur, avec l'*air* qui l'a fait naître.

» Il est si vrai, ajoute *Domergue*, que *bon*, *spirituel*, *coquet*, etc., » ne modifient pas le mot *femme* dans les phrases citées, qu'on » peut dire: *cette femme a l'air bon*, et elle est méchante; *cette* » *femme a l'air spirituel*, et elle est stupide; *méchante* et *stupide* » se construisent avec *femme*, parce que vous considérez la femme » elle-même; *bon* et *spirituel* se construisent avec *air*, parce que » vous n'avez en vue que ce qui est purement extérieur.

» Mais toutes les fois que l'adjectif précédé du mot *air* ne peut » pas raisonnablement le qualifier, il faut employer un autre tour » qui concilie ce qu'on doit à la pensée et à l'expression, et, dans » ce cas, on doit dire: *cette femme à l'air d'*ÊTRE *grosse de six mois;* » *cette robe* ME PAROÎT *bien faite; cette terre* ME PAROÎT *ensemencée.* »

Hâtons-nous présentement d'offrir à nos lecteurs les exemples que nous avons pu trouver; ou, pour rendre à chacun ce qui lui appartient, les exemples que M. *Boniface* a recueillis dans le 4e numéro de son Manuel des amateurs de la langue françoise. (2e année.)

Ne vous y fiez pas, elle a ma foi les yeux fripons. Je lui trouve L'AIR *bien* COQUET. (*Boileau*, les Héros de Roman.)

Mesdemoiselles de Telmon, surprises de L'AIR INTERDIT *que Raimond et Adèle avoient l'un avec l'autre, essayèrent de les tirer de cette situation.* (*Marmontel.*)

Je ne suis point d'avis qu'on vous peigne en Amazone, vous avez L'AIR *trop* DOUX. (*Fontenelle*, lettre XLI.)

Elles ont l'*air hautain*, mais l'accueil familier. (*Voltaire.*)

Elle a l'air bien FURIBOND. (*Voltaire*, l'Ecossoise, act. Ier, sc. 6.)

Elle avoit l'*air timide*, *embarrassé*.
(*Le même*, l'Enfant prodigue, act. IV, sc. 7.)

Les femmes de Java ont l'air DOUX. (*Buffon*, Histoire de l'homme.)
Elle avoit l'air AFFLIGÉ. (*Marmontel.*)

.... Elle a l'air *doux*;
Et semble assez docile.
(*Colin d'Harleville*, le vieux Célibat., act. III, sc. 10.)

Accusera-t-on les femmes de Paris d'avoir l'air gauche et EMBARRASSÉ? (*J. J. Rousseau.*)

Qu'elle est laide à présent, et qu'elle a l'air *mauvais!*
(*Regnard*, Démocrite, act. IV, sc. 7.)

Cette femme a l'air CONQUÉRANT. — *Cette fille a l'air* HARDI, *l'air* FRIPON.
(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et 1798, aux mots *conquérant*, *hardi*, *fripon*.)

Cette soupe a l'air BONNE. (*La Harpe*, décision donnée en 1792, à l'occasion d'un pari fait sur cette question.)

Cette proposition n'a pas l'air SÉRIEUSE. (*Voltaire*, rem. sur les Horaces.)

Cette robe a l'air bien FAITE. *Cette terre a l'air* ENSEMENCÉE. (Fabre.)

De tout ce qu'on vient de lire, il résulte que les Grammairiens ne sont point d'accord sur la manière de résoudre cette difficulté, et que *Domergue*, dont l'opinion est la plus raisonnable, élude la question au lieu de la décider; mais comme il est constant que l'habitude ou la paresse ne permet presque jamais d'employer le tour que prescrit *Domergue* en certain cas (*paroître, avoir l'air d'être*), et qu'au contraire on se sert journellement dans la conversation, et même dans le discours, de cette locution, *avoir l'air*, cherchons à établir une règle qui décide enfin cette question.

Avoir l'air se dit ou des êtres animés, ou des choses.

1°. S'il se dit des *êtres animés*, ou l'adjectif qui suit le mot *air* exprime une faculté morale, une qualité, une distinction métaphysique, comme *doux*, *sérieux*, *prévenant*, etc.; ou bien il exprime une forme, une manière d'être purement physique, comme *grand*, *rond*, *fort*, etc.

Dans le premier cas, l'adjectif pouvant toujours raisonnablement qualifier le mot *air*, doit s'accorder avec ce substantif : *Cette dame a l'air* BON, *a l'air* GRAND (un air de dignité, une physionomie noble). — *Elle a l'air* LÉGER *et* DISTRAIT. — *L'air* PETIT *et* MESQUIN *dans tout ce qu'elle fait.* — *L'air* HAUT (altier). — *L'air* POLI *et* PRÉVENANT. — *L'air* DUR *et* MÉCHANT.

Dans le second cas, une qualité physique ne pouvant jamais être attribuée au mot *air*, l'adjectif s'accorde avec le nom de la personne ou de l'animal, et non avec le mot *air* : *Cette dame a l'air bien* FAITE, *a l'air* GRANDE (paroît d'une haute taille). — *Cette demoiselle a l'air* LÉGÈRE *et* FAITE *pour la danse.* — *Elle a l'air bien petite pour son âge.* — *Cette pyramide a l'air* HAUTE (élevée). — *Cette table de marbre a l'air* POLIE *et bien* TRAVAILLÉE. — *Cette plume a l'air* DURE *et mal* FENDUE.

2°. Quand *avoir l'air* est employé en parlant des choses, point de difficulté, l'adjectif alors ne peut s'accorder avec le mot *air*, parce qu'un être inanimé ne peut avoir que des qualifications physiques ; ainsi l'on dira : *cette maison a l'air solidement* CONSTRUITE. — *Cette boule a l'air bien* RONDE.

Si l'on trouve dans les ouvrages des meilleurs écrivains des exemples où le mot *air* donne le genre à l'adjectif, bien que cet adjectif ait rapport à un nom de chose, c'est souvent un raffinement d'élégance et de délicatesse par lequel l'auteur semble donner de la vie à des objets privés de sentiment, afin de rendre son discours plus vif et plus animé, et de donner à son idée plus de grâce ou d'énergie.

C'est dans cette intention sans doute que *J.-J. Rousseau* (Emile) a dit : *La tuile* A L'AIR *plus propre et plus* GAI *que le chaume.*

Et *Fénélon* (fable XXVe) en parlant de statues : *en voilà une qui a* L'AIR *bien* GROSSIER ;

Mais ce sont des exceptions sur l'emploi desquelles il n'appartient qu'au goût et à l'oreille de décider.

Le président Hénault a dit : *Cela a bien* DE L'AIR *d'une chimère.*

Et Racine (l. 19 à son fils) : *Vous ne devez pas trouver étrange que, vous aimant comme je fais, je sois si facile à m'alarmer sur toutes les choses qui ont* DE L'AIR *d'une faute.*

Mais *Féraud* fait observer, à l'occasion de ces deux phrases, que ce *de* est inutile, et contre l'usage ; en effet ce n'est que quand on

parle de la ressemblance qui existe entre les traits du visage de deux personnes, que le *de* s'emploie avant le mot *air* : *Ils ont bien de l'air l'un de l'autre.*

Ajouter, voy. *Joindre.*

Amnistie, Armistice. Ces deux mots ne doivent être confon= dus, ni quant au sens, ni quant au genre.

Amnistie est un substantif *féminin*, qui se dit du pardon que le souverain accorde à ses sujets, principalement pour crime de rebellion ou de désertion :

Et *Armistice*, un substantif *masculin*, qui signifie suspension d'armes.

Dans l'édition de 1762, l'*Académie* avoit indiqué le mot *armis= tice* comme étant du féminin ; quelques écrivains l'avoient em= ployé ainsi ; et entre autres *Voltaire*, dans son Histoire de l'Empire de Russie, chapitre II, avoit dit :

Le comte de Steinboch demanda UNE ARMISTICE, *jugeant que Sta= nislas alloit abdiquer.*

Mais l'*Académie*, dans sa dernière édition, a mis ce mot au nombre de ceux qui sont masculins ; et *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly*, *Féraud*, *Gattel*, *Rolland*, *Boiste*, *Catineau* et M. *Chapsal*, ont sanctionné cette dernière décision, avec d'autant plus de raison que ce mot est tiré du mot *armistitium* qui est neutre, et que ces sortes de mots sont ordinairement masculins en françois.

An, Année. *An* est masculin ; *année* est féminin.

An est un élément déterminé du temps ; il est dans la durée ce que le point est dans l'étendue. Aussi emploie-t-on le mot *an* pour marquer une époque, ainsi que pour déterminer l'étendue d'une durée : comme on considère le point sans étendue, on envisage l'*an* sans attention à sa durée.

Mais l'*année* est regardée comme étant elle même une durée dé= terminée, et divisible en ses *parties*. L'année a douze mois, 365 jours, quatre saisons. De là vient que l'on qualifie l'*année* par les évènements qui en ont rempli la durée.

La preuve que le mot *an* n'exprime qu'une durée simple, et fait abstraction de toute qualité, c'est qu'il se place ordinairement dans les dates avec les nombres, et qu'il ne prend jamais de qualifi= catifs proprement dits, au lieu qu'*année* est propre à être qualifié, et ne figure pas aussi bien avec les nombres : *Cet ouvrage parut*

*pour la première fois l'*AN 1812. — *Une année heureuse est celle que l'on passe sans ennui et sans infirmité.*

(*Beauzée* et *Girard*, Encycl. méthod., lettre *A*.)

Si l'on veut seulement indiquer la durée de la guerre, on dit *vingt ans de guerre;* mais on dit *vingt années de guerre*, pour faire sentir les effets produits par la durée de la guerre.

Voltaire a dit dans son Siècle de Louis XIV :

Pendant neuf cents ANNÉES, *notre génie a presque toujours été retréci sous un gouvernement gothique*, et il a dû se servir du mot *année*, parce que, dans cette phrase, il s'agit d'une durée qui a produit un effet, qui a retréci le génie de la nation.

Ce n'est que par une licence poétique que *La Fontaine* a pu dire.

Je suis sourd, les *ans* en sont la cause.

Les *ans* ne sont la cause de rien, ils ne présentent qu'une durée simple, sans énergie et sans effet. (M. *Laveaux*, Dict. des Diffic.)

ANGORA, subst. masc. et adjectif des deux genres. On appelle ainsi des lapins, des chèvres, des chats, des boucs qui diffèrent des nôtres par le poil, qu'ils ont très-long et très-fourni; ces animaux portent le nom d'*Angora*, parce qu'ils proviennent d'une ancienne ville de l'Asie Mineure dans la Natolie, appelée *Angora* ou *Angoury*. Ainsi il faut dire : Un *chat*, une *chèvre* d'*Angora*, ou tout simplement un *angora*.

Nos dames, au lieu de dire *angora*, disent *angola*, apparemment parce que ce nom est plus doux à prononcer; mais *angola* est un grand pays de la Basse Ethiopie, sur la côte occidentale de l'Afrique, où l'on ne voit ni chats, ni chèvres, ni lapins à poils soyeux, etc.

(*Buffon*, Histoire natur. du chat. — Le Dict. de *Trévoux*, et celui de *Boiste*. — *Philippon de la Madelaine*, p. 49.)

ANIMAUX. Les mots qui expriment le cri des animaux et leurs parties communes, sont essentiels à connoître, puisque l'impropriété des mots contribue à rendre le style obscur.

CRI DES ANIMAUX.

L'abeille *bourdonne*.
L'aigle *trompette*.
L'alouette *grisolle*, *tirelire*.
L'âne *brait*.
Le bœuf *beugle*, *mugit*.
Le bourdon *bourdonne*.

La brebis *bêle*.
Le buffle *souffle*, *beugle*.
La caille *carcaille*, *margotte*.
Le canard *nasille*.
Le cerf *brame*.
Le chat *miaule*.
Le cheval *hennit*.
Le chien *aboie*.
Les p. chiens *glapissent*, *jappent*.
La chouette *hue*.
La cigale *craquette*.
La cigogne *claquette*, *craquette*.
Le cochon *grogne*.
La colombe *gémit*.
Le coq *coqueline*.
Le corbeau *croasse* (*).
Le crapaud, *coasse*.
Le crocodile *lamente*.
Le courlis *siffle*.
Le dindon *glougloute*, *glouglotte*.
L'éléphant *barète*.
L'épervier *glapit*.
Le faon *râle*.
Le geai *cajole*.
La grenouille *coasse* (*).
Le grillon *grésillone*.
La grue *craque*.
Le hanneton *bourdonne*.
Le hibou *hue*.
L'hirondelle *gazouille*.
La hupe *pupule*.
Le jars *jargonne*.
Le lapin *glapit*.
Le lion *rugit*.
Le loriot *siffle*.
Le loup *hurle*.
Le mangous *coasse*.
Le merle *siffle*.
Le milan *huit*.
Le moineau *pépie*.
La mouche *bourdonne*.
Le mouton *bêle*.
L'oie *siffle*.
Le paon *braille*, *criaille*.
La perdrix *cacabe*.
Le perroquet *cause*.
La pie *jacasse*.
Le pigeon *roucoule*.
Le pinson *frigotte*.
La poule *glousse*.
Les p. poulets *piaulent*.
Le ramier *gémit*.
Le renard *glapit*.
Le rossignol *gringotte*.
Le sanglier *nasille*, *gromelle*.
Le serpent *siffle*.
Le taureau *mugit*.
Le tigre *rauque*.
La tourterelle *gémit*.
La vache *mugit*.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*, celui de *Trévoux*; *Buffon*; et le *Gradus françois*, lettre *C*.)

PARTIES DES ANIMAUX.

On dit, d'après *l'Académie* et *Trévoux*, le *pied* d'un *cheval*, d'un *bœuf*, d'un *veau*, d'un *cerf*, d'un *chameau*, d'un *éléphant*, d'un

(*) Les bons écrivains ne confondent pas *croasser* et *coasser*. *Ségrais*, *Lafare*, *J.-B. Rousseau*, *Voltaire*, *Delille*, *Fontanes*, et l'*Académie* dans son Dict., ont employé *coasser* pour les grenouilles, et *croasser* pour les corbeaux.

élan, d'un *mouton*, d'un *cochon*, d'une *chèvre*, etc., et, d'après *Buffon*, d'un *écureuil*, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*. En général *pied* se dit en parlant des animaux chez lesquels cette partie est de corne. On dit également, d'après l'*Académie* et *Trévoux*, la PATTE d'un *chien*, d'un *chat*, d'un *lièvre*, d'un *lapin*, d'un *loup*, d'un *lion*, d'un *ours*, d'un *singe*, d'un *rat*, etc., et, d'après *Buffon*, d'une *grenouille*, d'un *crapaud*. — On se sert aussi du mot PATTE en parlant de *tous les oiseaux*, hormis des oiseaux de proie, et, en général, des animaux chez lesquels cette partie n'est pas de corne.

On dit la BOUCHE d'un *cheval*, d'un *chameau*, d'un *âne*, d'un *mulet*, d'un *bœuf*, d'un *éléphant*, etc., et en général en parlant des bêtes de somme et de voiture.

On se sert du mot *gueule*, en parlant des *poissons*, des *reptiles*, et de la plûpart des quadrupèdes : la *gueule* d'un *brochet*, d'un *crocodile*, d'une *carpe*, d'une *truite*, d'un *serpent*, d'une *vipère*, d'un *lézard*, d'un *lion*, d'un *tigre*, d'un *chien*, d'un *loup*, d'un *chat*, etc.

L'*Académie* dit aussi la *bouche* d'un *saumon*, d'une *carpe*, d'une *grenouille*. Mais le mot *gueule* s'applique plus particulièrement aux *carnivores*; il exprime plutôt la voracité sanguinaire que le mot *bouche*. Pour les *volatiles* on fait usage du mot BEC.

Quand on parle de cette partie qui comprend la gueule et le nez, on dit : le GROIN d'un *cochon*; le MUSEAU d'un *chien*, d'un *renard*, d'une *belette*, d'une *grenouille*; le MUFLE d'un *cerf*, d'un *taureau*, d'un *bœuf*, et de certaines bêtes féroces, comme le *lion*, le *tigre*, le *léopard*. (*Mêmes autorités.*)

On donne le nom de DÉFENSES ou BROCHES aux deux grosses dents crochues ou affilées qui sortent de la gueule du *sanglier*.

(*Mêmes autorités.*)

On dit la TÊTE d'un *lion*, d'un *cheval*, d'un *mouton*, d'un *oiseau*, d'un *poisson*, d'une *mouche*, d'un *serpent*.

Mais on donne aussi à la tête de quelques animaux le nom de HURE; et l'on dit : la HURE d'un *sanglier*, d'un *brochet*, d'un *saumon*, d'un *loup*, etc.

Le grand bois que le cerf porte sur le devant de la tête, et qu'il met bas tous les ans, vers le mois d'avril, s'appelle *tête* ou *bois*.

Enfin on se sert, en général, du mot ARÊTE pour les poissons. Mais en parlant de la *baleine*, de la *sèche*, on dit, os de *sèche*, os de *baleine*. (*Mêmes autorités.*)

ANOBLIR, ENNOBLIR. On confond ces deux verbes.

Anoblir ne se dit que des personnes ; il signifie conférer la noblesse, donner à quelqu'un le titre et la qualité de noble. On ne peut l'employer que dans ce sens, dit l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798, au mot *ennoblir* : *Cette femme fut* ANOBLIE *sous Henri IV*. — *Il n'y a que le roi qui puisse* ANOBLIR.

Le titre de haut et puissant seigneur a été pris par des ANOBLIS, *par des roturiers qui avoient acheté chèrement des offices*. (*Voltaire*, Histoire de l'empire de Russie, 1717.)

Ennoblir signifie donner de l'éclat, de la considération, de l'importance à une chose ; on ne le dit point des personnes :

Les sciences, les beaux-arts ENNOBLISSENT *une langue*. (L'*Académie*.)

Pour ENNOBLIR *l'art du poète dramatique, on lui donne pour objet d'instruire aussi bien que de plaire*. (*Corneille*.)

...................Raphaël n'a jamais
Entendu l'art d'embellir un palais.
C'est moi (*le Goût*) qui sais *ennoblir* la nature.
(*Voltaire*, le Temple du Goût.)

La Touche remarque que l'*Académie* (en 1730) n'avoit admis que le mot *ennoblir*, qu'elle expliquoit par *rendre plus noble, plus illustre* ; mais cela ne signifioit, ni ne signifie, *faire noble*, *donner des lettres de noblesse* (*).

ANTIQUE. L'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, *Gattel*, etc., etc. sont d'avis que l'on peut dire, en badinant, des personnes avancées en âge : *Cet homme est un peu antique*. — *Cette femme est une beauté antique* ; mais M. *Laveaux* trouve que, si l'on parle ainsi, ce ne peut être que dans quelques coteries de jeunes gens mal élevés. Quand on dit qu'un *homme*, qu'une *femme a l'air antique*, on ne veut pas, selon lui, dire qu'ils ont l'air vieux, mais qu'ils ont des manières, des habillements dont la mode est passée depuis bien long-temps ; une femme peut ne pas être vieille, et avoir l'air an-

(*) *Domergue*, dans son Journal de la langue françoise, voudroit que l'on écrivît toujours *ennoblir*, soit au propre, soit au figuré ; son opinion est fondée sur ce que la métaphore n'a jamais changé l'orthographe d'un mot ; quoi qu'il en soit, la distinction établie par l'*Académie* a été consacrée par l'usage des écrivains.

tique. Cette critique de M. *Laveaux* est bien sévère. Il nous semble que beaucoup d'expressions que l'on rejette dans le style élevé, peuvent très-bien être admises dans le style comique, surtout lorsque ces expressions ont le sel de la bonne plaisanterie.

Gresset ne s'est point fait de scrupule de dire :

> Très-rarement les *antiques* discrètes
> Logeoient l'oiseau. (Ver-vert, ch. 1er.)

et personne, que je sache, ne s'est avisé de critiquer l'expression d'*antique*, appliquée à une mère visitandine.

Août. Il y a long-temps qu'on s'occupe de corriger la mauvaise prononciation de ce mot, puisque, du temps de *Ménage*, le président de *Bellièvre* trouvoit qu'il croyoit entendre des chats miauler, toutes les fois que les procureurs disoient à l'audience, la *mi-a oût*. Il étoit impossible d'attacher plus de ridicule à cette étrange prononciation, et cependant on n'en est pas encore corrigé.

En vain *Boileau* l'a rectifiée par ces vers (Satire III) :

> Je consens de bon cœur, pour punir ma folie,
> Que tous les vins, pour moi, deviennent vins de Brie ;
> Qu'à Paris le gibier manque tous les hivers,
> Et qu'à peine au mois d'*Août* l'on mange des pois verts.

on s'obstine toujours à dire *a oût*. D'où peut venir cette erreur, contre laquelle les meilleures raisons semblent échouer ? c'est sûrement, dit M. *Boniface*, dans son Manuel, p. 318, parce que l'orthographe de ce mot présente à l'œil un *a*, qui cependant doit être nul dans la prononciation, comme il l'est dans la prononciation des mots *aoriste*, *taon*, *aouteron* (moissonneur), *la Saône*.

Pour terminer tout, peut-être faudroit-il suivre le conseil de *Wailly*, qui voudroit que l'on écrivît *oût*, au lieu d'*août*, ainsi que *La Fontaine* l'a fait, dans sa fable de la Cigale et la Fourmi.

> Je vous pairai, lui dit-elle,
> Avant l'*oût*, foi d'animal,
> Intérêt et principal.

et dans celle du Laboureur et ses Enfants :

> Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'*oût*.

Quoi qu'il en soit de cette suppression, nous devons faire remarquer que l'usage ne l'a pas encore sanctionnée.

2.

APPLAUDIR. Les écrivains font usage de ce verbe tantôt à l'actif, tantôt au neutre :

> Tel *vous* semble *applaudir*, qui vous raille et vous joue.
> (*Boileau*, Art poét., ch. 1er.)

> Le public dédaigneux hait ce vain artifice;
> Il siffle la coquette, il *applaudit l'actrice.*
> (*Dorat*, la Tragéd., ch. I.)

Le vice des flatteurs, c'est qu'ils APPLAUDISSENT AU *mal de même qu'*AU *bien.* (*Vaugelas.*)

Quand un homme est dans la faveur, tout le monde LUI APPLAUDIT. (L'*Académie*, édit. de 1798, *Richelet*, *Wailly*, *Gattel.*)

Dans l'édition de 1762, l'*Académie* ne met d'exemple du régime direct que quand *applaudir* signifie approuver : *Il a fait une harangue* QUE *tout le monde a* APPLAUDIE.

Ce verbe s'emploie aussi pronominalement : *Il est fâcheux de* S'APPLAUDIR *tout seul.* (L'*Académie.*) — *Quel supplice d'entendre un fat qui* S'APPLAUDIT *d'une pensée triviale !* (L'abbé de *Bellegarde.*)

> Un cœur noble est content de ce qu'il trouve en lui,
> Et ne *s'applaudit* point des qualités d'autrui. (*Boileau*, Ep. IX.)

APPRENTI, substantif masc. APPRENTIE, substantif féminin.

Au *propre*, celui ou celle qui apprend un métier. Au *figuré*, personne encore peu exercée dans l'art où le métier qu'elle professe. Autrefois on écrivoit, et l'on prononçoit *apprentif* et *apprentive.*

La *Touche* trouve bon le mot *apprentive. Richelet* adopte *apprentisse*, et le défend contre la critique d'un savant de province.

Mais l'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly* n'indiquent que le mot *apprentie* pour le féminin.

Et on lit dans *Boileau* (Xe Satire) :

> De livres et d'écrits bourgeois admirateur
> Vais-je épouser ici quelque *apprentie* auteur ?

APRÈS-DÎNÉE se dit de l'espace de temps entre le dîner et le soir : *Il passe toutes les* APRÈS-DÎNÉES *avec sa famille.* — *Je n'ai point d'affaires cette* APRÈS-DÎNÉE. (L'*Académie.*)

APRÈS-SOUPÉE est le temps qui est entre le souper et le coucher : *Ils passent toutes leurs* APRÈS-SOUPÉES *en bonne compagnie* — *Une belle* APRÈS-SOUPÉE. (Même autorité.)

Après-midi est la partie du jour qui est depuis le midi jusqu'au soir : *Je vous ai attendu toute l'*après-midi. (Même autorité.)

Ces trois mots sont, comme on le voit, féminins et écrits avec un trait d'union ; cependant, lorsqu'on veut marquer simplement une époque postérieure au dîner, au souper, on dit : *J'irai vous voir après dîner*, *après souper*, et alors on ne met pas le trait d'union. (L'*Académie*, aux mots *dîner*, *midi*, *souper*.)

Quelques personnes, ainsi que le fait observer l'*Académie*, font masculin le mot *après midi*. L'éditeur des procès-verbaux de l'Académie grammaticale croit en trouver la raison dans la nature même de ce mot : l'*après-midi* se compose des moments qui s'écoulent depuis midi jusqu'au soir; et il y a lieu de croire, suivant lui, que, quand on fait ce mot masculin, c'est que l'on considère un seul de ces moments, et que quand on le fait féminin, on veut parler de la durée entière de cette partie du jour.

Mais M. *Laveaux* ne voit aucune différence d'idée ou de genre dans *j'irai vous voir cette après midi*, ou *j'irai passer cette après midi avec vous :* dans chacune de ces phrases, c'est toujours l'espace de temps, et l'espace de temps considéré comme durée. Toute la différence, c'est que dans le second exemple, l'espace de temps est déterminé, et qu'il ne l'est pas dans le premier. Alors, il ne pense pas que cette distinction soit nécessaire, et il est d'avis que, si l'on veut exprimer comme époque l'espace de temps qui suit l'heure de midi, il suffit de dire avec la préposition, *j'irai vous voir après midi*, *aujourd'hui après midi*, *demain après midi*.

Argot, ergot, ergoteur, ergotér. Souvent on confond ces mots.

Argot, en terme de jardinage, se dit de l'extrémité d'une branche morte.

Il signifie aussi un certain jargon dont se servent entre eux les filous de profession.

Ergot est l'espèce de petit ongle pointu qui vient au derrière du pied de certains animaux, tels que le *coq*, le *cerf*, le *chien*. Aux sangliers, on l'appelle les *gardes :* aux cerfs, on l'appelle *os*, etc.

Ergoteur est un terme familier qui se dit d'un homme pointilleux, insupportable : alors *ergoter* c'est *pointiller*, *disputer et argumenter sur tout*, *et sans cesse*.

Cette personne sait argoter ou *est* argotée, sont donc de mauvaises locutions; de même que *argot*, au lieu de *ergot*, quand on veut parler de l'ongle pointu des coqs et des chiens, etc., seroit mal dit.

ARRHES, DENIER 'A DIEU. Ces deux mots ne signifient pas tout-à-fait la même chose. *Arrhes* se dit de l'argent que l'on donne pour assurance de l'exécution d'un marché, et que l'on perd si le marché n'a pas lieu par la faute de celui qui l'a donné.

(L'*Académie*.)

Le peuple a substitué mal à propos le mot *erres* au mot *arrhes*.

(Lettres de *Voltaire* à *d'Olivet* sur la nouv. édit. de sa Prosodie.)

Le *denier à Dieu* ne s'impute pas sur le prix, et c'est en cela qu'il diffère des Arrhes.

Quelques-uns disent *dernier à Dieu*, au lieu de *denier à Dieu*, la seule expression qui soit autorisée.

ASSURER. On dit *assurer quelque chose* 'A QUELQU'UN, et *assurer* QUELQU'UN *de quelque chose*. *Assurer* veut un régime *indirect* de *personne*, quand il signifie *certifier*, *donner pour sûr* :

Il assure À TOUS SES AMIS, *que le succès de cette entreprise dépend des démarches que vous ferez.* (Domergue.)

Assurer veut un régime direct de personne, lorsqu'il veut dire *témoigner* : *Celui qui assure le plus* UN BIENFAITEUR *de sa reconnoissance, n'est pas toujours le plus reconnoissant.* (Domergue.)

(Le Dictionnaire de l'*Académie* ; et *Domergue*, p. 415 de ses Solut. gramm.)

Doit-on dire : S'ASSURER AUX *bontés de quelqu'un* ; ou bien : S'ASSURER DANS *les bontés de quelqu'un ?*

Racine a dit :

Mais je *m'assure* encore *aux* bontés de ton frère.
(*Racine*, Bajazet, act. II, sc. 1.)

Et *La Harpe*, à l'occasion de ce vers, est d'avis que l'on doit dire: *je* M'ASSURE DANS *vos bontés*, et non pas : *je* M'ASSURE 'A *vos bontés*.

(Cours de Littérature.)

On dit *s'assurer sur*, dans le sens d'avoir confiance.

Ne vous *assurez* point *sur* ce cœur inconstant.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 3.)

Ne vous *assurez* point *sur* ma foible puissance.
(*Racine*, Iphig., act. IV, sc. 4.)

Il en gémit, et dit que *sur* personne
Il ne faudra *s'assurer* désormais.
(*Voltaire*, l'Enfant prodigue, act. V, sc. 3.)

> Hélas! trop *assuré sur* la foi des serments.
> (*Voltaire*, la Henriade, chant IIe.)

Corneille et *Racine* ont employé *assurer* au lieu de *rassurer* :

> Un oracle *m'assure*, un songe me travaille.
> (*Corneille*, les Horaces, act. IV, sc. 4.)

> Princesse, *assurez-vous*, je les prends sous ma garde.
> (*Racine*, Athalie, act. II, sc. 7.)

> O bonté qui *m'assure* autant qu'elle m'honore!
> (*Racine*, Esther, act. II, sc. 7.)

M'assure, dit *Voltaire*, ne signifie pas *me rassure*, et c'est *me rassure* que l'auteur entend. Je suis effrayé, *on me rassure*; je doute d'une chose, *on m'assure qu'elle est ainsi... Assurer* avec un régime direct ne s'emploie que pour *certifier : J'assure ce fait*. En termes d'art, il signifie *affermir : Assurez cette solive, ce chevron.* (Remarques sur *Corneille*.)

ATTEINDRE. *Atteindre à* se dit des choses auxquelles on ne peut parvenir qu'avec difficulté, qu'en faisant des efforts dirigés vers elles :

ATTEINDRE 'A *une certaine hauteur*, ATTEINDRE AU *plancher*, ATTEINDRE AU *but*, ATTEINDRE AU *faîte de la gloire*. (*L'Académie*.)

Il seroit digne des lumières de notre siècle de ne rien négliger pour ATTEINDRE 'A *la perfection de la langue*. (*Domergue*.)

Il vaut mieux exceller dans le médiocre que de s'égarer en voulant ATTEINDRE AU *grand et* AU *sublime*. (*Boileau*.)

*La découverte du calcul infinitésimal que Newton a faite, a donné lieu de dire au savant Halley qu'il n'est pas permis à un mortel d'*ATTEINDRE *de plus près* 'A *la Divinité*. (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, ch. 34.)

Ses traductions en vers de différents morceaux du théâtre grec sont extrêmement foibles; il (*Racine* le fils) *a mieux réussi dans celle du Paradis perdu, quoiqu'il n'*ATTEIGNE *pas* 'A *l'énergie de l'original*. (*La Harpe*, Cours de Litt., t. VIII.)

Les mauvais écrivains de Rome sentoient bien qu'il étoit plus

*aisé d'éviter la bouffissure des orateurs de l'Asie, que d'*ATTEINDRE A *l'éloquente simplicité de Démosthène.* (*La Harpe*, Cours de Litt., p. 378, l. II.)

Atteindre, avec le régime direct, se dit des personnes en général, et des choses auxquelles on parvient sans difficulté, sans effort, et pour ainsi dire malgré soi : — ATTEINDRE UN *certain âge.* (L'*Académie.*)

*Lucinde vient d'*ATTEINDRE L'INSTANT *où finit l'enfance.* (*Domergue.*)

La préposition *à* est tellement faite pour désigner la tendance, la direction vers un objet, que, quoiqu'on dise *atteindre quelqu'un* dans le sens de frapper, attraper, on doit dire *atteindre à quelqu'un*, s'il s'agit de se diriger, de tendre physiquement vers quelqu'un. Paul est assis dans un fauteuil suspendu à huit pieds de terre, et je dis à ses jeunes camarades qui s'élançent à lui : *Mes amis, vous faites de vains efforts, vous n'*ATTEINDREZ *jamais* A *Paul.*

De ces principes découlent les règles suivantes :

1°. On doit dire : *Atteindre un certain âge*, parce qu'on atteint les années sans difficulté, sans effort, et, à coup sûr, malgré soi.

2°. On doit dire : *Atteindre* A *la perfection*, parce que, pour parvenir à la perfection, il y a des difficultés à vaincre, des efforts à faire, un mouvement de tendance.

3°. Enfin on doit dire : *Il est difficile d'*ATTEINDRE *Racine*, parce qu'ici *atteindre* est employé dans le sens d'*égaler*, et qu'alors il en prend le régime ou complément.

Voyons présentement si ces règles données sur les compléments d'*atteindre* sont conformes à l'étymologie.

Atteindre vient d'*attingere*, anciennement *ad tangere, toucher à.* Ne perdons pas de vue cette étymologie ; elle nous éclairera sur le complément indirect d'*atteindre.* Ce complément a dû être seul dans l'origine, parce que la logique n'en désigne pas d'autres. En effet on a dit *atteindre au but*, c'est-à-dire, *toucher une partie du but*; *atteindre au plancher*, c'est-à-dire, *toucher une partie du plancher.* Le complément direct n'a pu venir d'abord dans l'esprit, parce que, n'ayant d'application qu'à un tout, il répugnoit de le marier à une expression qui, dès la première syllabe, annonce une partie.

Atteindre à, introduit dans la langue par des latinistes, y trouve *toucher à*, qui nous étoit venu du provençal *touca*, ou de l'italien *tocare*, et comme toute synonymie parfaite n'est admise dans aucun idiôme bien constitué, l'usage mit une différence entre *toucher à* et *atteindre à*; l'un et l'autre désignèrent une partie, mais le premier, une partie touchée de près sans difficulté; l'autre, une partie touchée de loin avec difficulté. De sorte qu'il fut tacitement convenu de dire : *J'ai un sac de mille francs* AUQUEL *je ne* TOUCHERAI *pas*; et : *Voilà une montagne bien haute, je ne pourrai jamais* ATTEINDRE AU *sommet*. De là ces expressions consacrées par l'usage, fondées sur l'étymologie, sur la force des mots : *atteindre au but*, *atteindre à la perfection*.

Jusqu'ici *atteindre à* porte à l'esprit et une idée de partie et une idée de difficulté.

Une troisième idée va naître de ces deux-là, celle de *parvenir*. *Atteindre au but, à la perfection*, c'est parvenir au but, à la perfection. Mais, quand on sera parvenu à une chose sans difficulté, dira-t-on *atteindre à*? non, parce que l'idée de difficulté est devenue dominante; et alors, pour mettre une différence entre les choses auxquelles on parvient sans effort, l'usage adopta pour ces dernières le complément direct : ATTEINDRE UN *certain âge*. *Elle n'a pas* ATTEINT SON *cinquième lustre*.

Quand il s'est agi ensuite d'appliquer *atteindre* aux personnes, l'usage n'a considéré que le sens que réveilloit ce mot. *Atteindre* présentoit à l'esprit tantôt l'idée de *frapper*, tantôt celle d'*attraper*, tantôt celle d'*égaler*, et on lui a donné le complément des mots dont il rappeloit l'idée. On a dit, dans le sens de *frapper* : ATTEINDRE QUELQU'UN *d'un coup de pierre*; dans le sens d'*attraper* : *On eut beau courir, on ne put pas* ATTEINDRE *ce filou*; dans le sens d'*égaler* : *Il est difficile d'*ATTEINDRE RACINE.

La règle donnée sur les compléments d'*atteindre* est donc conforme à l'étymologie, et accommodée aux idées accessoires que ce verbe s'est à-peu-près appropriées.

Mais quand on dit : *Vous n'*ATTEINDREZ *jamais* A *Paul*, n'est-on pas en contradiction avec la règle? puisque Paul est une personne, il doit former un complément direct. — La contradiction n'est qu'apparente : Paul assis dans un fauteuil suspendu, à la hauteur duquel ses camarades tâchent de s'élever, est considéré non comme

un être animé, comme un homme qu'on veuille frapper, attraper ou égaler, mais comme une chose *à laquelle* on *s'efforce* d'atteindre.

(*Domergue*, Solutions gramm., p. 187 et suivantes.)

B.

B, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

Béjaune, subst. masc. Au propre, oiseau jeune et niais; au figuré et familièrement, ce mot a été dit par corruption *de bec jaune*, par allusion aux oisons et autres oiseaux niais et tout jeunes, qui, avant d'être en état de sortir du nid, ont le bec jaune; et on l'a appliqué aux jeunes gens simples et sans expérience. Cependant au lieu de dire : *Ce jeune homme a eu son* BEC JAUNE, on dit : *Ce jeune homme a eu son* BÉJAUNE.

Battre, voyez la Remarque sur le mot *jouer*.

Bossuer, verbe actif, se dit des bosses qu'on fait à la vaisselle, en la laissant tomber, ou de quelque autre manière.

Bosseler est un autre verbe actif qui s'emploie en parlant du travail en bosse sur de la vaisselle d'or, ou d'argent, ou de tout autre métal. (L'*Académie*, *Trévoux*, et *Féraud*.)

Il faut convenir que *bosseler* se dit quelquefois dans le même sens que *bossuer*; mais, comme le remarque *Trévoux*, cela n'est pas très-usité.

Brise, Bise, substantif féminin.

Brise, terme de marine, est un nom que l'on donne à de petits vents frais et périodiques qui viennent de terre sur le soir, et qui ne sont guère sensibles qu'aux bâtiments qui rangent la côte.

Bise est un vent froid et sec qui règne dans le fort de l'hiver, et qui souffle entre l'Est et le Nord.

(L'*Académie*, *Trévoux*, et *Richelet*.)

Brouillamini, subst. masc. Désordre, brouillerie, confusion. Il est plus commun au propre qu'au figuré; mais il n'est que du style familier : *Il y a là dedans trop de* BROUILLAMINI.

(L'*Académie*, *Trévoux*, et *Richelet*.)

Embrouillamini ne se trouve dans aucun dictionnaire; *Voltaire*

cependant a dit, dans sa Correspondance générale (t. 74, l. 71) : *Il y a au 3e acte un* EMBROUILLAMINI *qui me déplaît ;* mais il n'est pas à imiter.

BRUINER. Ce verbe unipersonnel se dit de la *bruine*, d'une petite pluie froide, fine, et qui tombe très-lentement : *Il* BRUINE, *il ne pleut pas bien fort ; il ne fait que* BRUINER.

(L'*Académie*, et *Trévoux*.)

Beaucoup de personnes disent : *il* BROUINE, ou : *il brouillasse ;* mais c'est abusivement.

BRUT. Plusieurs bons auteurs ont écrit avec un *e* final *brute* au masculin comme au féminin, surtout dans le sens figuré. On en trouve des exemples dans *Massillon*, *La Bruyère*, l'abbé *Grozier* et même dans *Voltaire*, qui en a fait usage au propre. Aujourd'hui on seroit plus scrupuleux.

Autrefois on disoit adjectivement et dans tous les styles : *Cet homme est une bête brute, a les manières brutes ;* aujourd'hui on ne le dit que dans le style bas.

C.

C, subst. masc. suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

CABANON, subst. masc. Nom que l'on donne dans quelques prisons, et particulièrement à Bicêtre, à des cachots très-obscurs, dans lesquels on enfermoit les vauriens.

Le peuple dit, par corruption : *galbanon*.

(Le Dict. de l'*Académie*.)

CACHETER, FURETER, FEUILLETER, CHAPELER, etc. Il s'agit d'établir comment on doit prononcer ces mots. D'abord *Regnier Desmarais*, *Buffier*, *Restaut*, *d'Olivet*, *Dumarsais*, etc., s'accordent sur ce point, 1° qu'on ne sauroit prononcer deux *e* muets de suite à la fin des mots (voyez page 9, Ire partie) ; 2° qu'il faut toujours s'arrêter sur la syllabe qui précède un *e* muet, et également à la fin des mots.

Restaut) page 528 de sa Grammaire) donne pour règle, que, *cachette* du verbe *cacheter ; chapelle* du verbe *chapeler ; feuillette* du verbe *feuilleter*, et tous les autres mots de cette espèce doivent se prononcer, en faisant entendre l'*e* pénultième un peu

ouvert, comme dans *cachette*, *chapelle*, *feuillette*, etc., noms substantifs; mais qu'à l'égard des temps ou la lettre *t*, ou bien la lettre *l*, n'est pas redoublée, comme dans *cachetois*, je *chapelois*, etc., l'*e* pénultième reste muet, et ne se fait point sentir.

L'abbé *Fromant* nous apprend (dans son Supplém. à la gramm. de MM. de *Port-Royal*, page 7) que l'*Académie*, consultée, en 1746, au sujet de la prononciation de ces verbes, décida d'une voix unanime qu'il faut prononcer je *furette*, je *cachette*, et les autres verbes de cette espèce, avec l'*e* pénultième un peu ouvert: je *furète*, je *cachète*; et il ajoute que cette décision est conforme à l'analogie de la langue, c'est-à-dire, conforme aux principes énoncés en tête de cette remarque.

Enfin l'*Académie* (dans son Journal, recueilli par l'abbé de *Choisi* en 1796) a été d'avis qu'en général les verbes qui ont un *e* à la pénultième, rendent féminin cet *e* de la pénultième, lorsqu'il est suivi d'une syllabe masculine, et par exemple que l'on dit *acheter*, *feuilleter*, *chapeler* avec des *e* féminins; mais que ces *e* deviennent masculins quand la dernière syllabe est féminine, comme dans je *feuillette*, je *chapelle*, qu'il faut alors que l'on prononce, je *feuillète*, je *chapèle*, je *nivèle*, etc.

CACOCHYME, adjectif des deux genres, malsain, de mauvaise complexion; *corps* CACOCHYME. Il se dit aussi quelquefois des personnes, mais plus pour exprimer la bizarrerie de l'esprit que la mauvaise habitude du corps: *Cet homme est* CACOCHYME.

(L'*Académie.*)

Cacochisme est un barbarisme.

CACOPHONIE, subst. féminin. En terme de Grammaire, c'est un vice d'élocution qui consiste en un son désagréable, produit par la rencontre de deux lettres, ou de deux syllabes, ou bien encore par la répétition trop fréquente des mêmes lettres ou des mêmes syllabes. (*Dumarsais.*)

On cite, comme exemples de cacophonie, ces vers de *Voltaire*:

Non, il *n*'est rien que *Nanine n*'honore.
(*Nanine*, act. III, sc. 8.)

Eh bien, chère Azéma, ce ciel *parle par* vous.
(*Sémiramis*, act. V, sc. 2.)

Glaça sa foible main...... (Même pièce, act. IV, sc. 2.)

CAFÉ, subst. masc. Beaucoup de personnes écrivent ce mot avec deux *f*: mais, dans le *Dictionnaire de l'Académie*, dans ceux de *Féraud*, de *Richelet*, de *Trévoux*, et dans l'*Encyclopédie in-folio*, il n'est imprimé qu'avec un seul *f*: *Jean Tévenot, auteur d'un voyage en Asie, apporta, dit-on, en* 1656, *le* CAFÉ *en France.*

CALQUER, DÉCALQUER. On confond quelquefois ces deux expressions, quoiqu'elles diffèrent essentiellement dans leur signification.

Calquer, c'est contre-tirer un dessin, en passant une pointe sur les traits de l'original pour les imprimer sur un papier, sur une toile, etc. La copie ainsi faite se nomme *calque*.

Décalquer, c'est reporter les traits du calque sur un autre papier, une autre toile, etc...

(L'*Académie*, et le Dict. des Sciences et des Arts.)

CASUEL, ELLE, adjectif: fortuit, accidentel, qui peut arriver ou n'arriver pas : *Je ne sais si cet homme vous tiendra ce qu'il vous a promis, cela est fort* CASUEL. — *C'est un évènement bien* CASUEL.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

Le peuple de Paris emploie ce mot dans le sens de *fragile*. Il dit, par exemple, que *la porcelaine est belle*, *mais* qu'*elle est* CASUELLE, au lieu de dire qu'*elle est fragile*, *cassante* : cette faute est très-commune.

CÉCITÉ, subst. fém. État d'une personne aveugle.

La Touche trouvoit ce mot barbare ; il dit pourtant qu'il seroit à souhaiter qu'il fût en usage ; parce que *aveuglement* ne se dit point au propre.

Ce souhait est accompli. *Buffon* ne s'est pas fait de scrupule de dire : *La seule incommodité à laquelle les Lapons soient sujets, est la* CÉCITÉ.

On lit aussi dans *Delille* (Poème de la Pitié, chant Ier) :

> ....Plus d'un charmant ouvrage
> Étoit perdu pour moi, mais à ma *cécité*
> Ta secourable voix en transmet la beauté.

et dans son Paradis perdu, l. 7.

> .....Je charmerai la discorde inhumaine,
> Ma triste *cécité*, les cris de mes rivaux.

L'*Académie* dit positivement que *cécité* se dit au propre, et que le mot *aveuglement* ne se dit qu'au figuré.

CHALEUREUX, EUSE, adjectif; qui a beaucoup de chaleur naturelle : *Ce vieillard est encore* CHALEUREUX.

On a dit autrefois *chaloureux;* et l'*Académie*, dans la première édition de son Dictionnaire, disoit indifféremment *chaleureux* et *chaloureux*. Dès la seconde édition, on ne trouve plus le mot *chaloureux*.

Chaleureux ne s'applique qu'aux personnes; et, comme le dit l'*Académie*, dans son édition de 1798, il n'est guère en usage.

CHANGER. Ce verbe, dans le sens de quitter une chose, s'en défaire pour en prendre une autre à la place, demande la préposition *pour*, ou la préposition *contre : Il a* CHANGÉ *sa vaisselle vieille* POUR *de la neuve.* — *Il a* CHANGÉ *ses tableaux* CONTRE *des meubles.*

Mais, dans le sens de *convertir*, mettre à la place d'une chose une chose d'une autre nature, ce verbe demande la préposition *en : Les alchimistes prétendent pouvoir* CHANGER *toutes sortes de métaux* EN *or.* (L'*Académie*.)

> Comment *en* un plomb vil l'or pur s'est-il *changé?*
> (*Athalie*, act. III, sc. 7.)

On dit aussi au figuré : *La médisance* CHANGE *ou convertit les vertus* EN *vices.* (L'abbé de Bellegarde.) — *L'intempérance des hommes* CHANGE EN *poisons mortels les aliments destinés à conserver leur vie.* (*Télémaque*, l. XVII.)

> *Changer* le mal *en* bien, c'est le plaisir d'un Dieu.
> (Le Paradis perdu, trad. de *Delille*, l. I.)

> Une condition meilleure
> *Change en* des noces ces transports.
> (*La Fontaine*, f. 124, la jeune Veuve.)

Racine n'est donc point correct, lorsqu'il dit (dans Bérénice, act. I, sc. 3) :

> Peut-être, avant la nuit, l'heureuse Bérénice
> *Change* le nom de reine *au* nom d'impératrice.

Il est vrai que l'on dit : *Dans le sacrement de l'Eucharistie le pain est* CHANGÉ AU *corps de Notre Seigneur;* mais, comme le fait observer d'Olivet (dans ses remarques sur *Racine*), cet exemple est une phrase consacrée qui ne fait pas loi pour le langage commun.

CHASTE. *Ménage, Féraud, Gattel* fait observer que cet adjectif ne se dit plus des personnes, si ce n'est en parlant de *Diane, d'Hippolyte*, de *Joseph*, de *Suzanne.*

J. B. Rousseau, ajoutent-ils, a dit :

> Hâtez-vous, ô *chaste* Lucine!
> Jamais plus illustre origine
> Ne fut digne de vos faveurs. (Ode I, l. 2.)

mais on sait que *Lucine* est la même que *Diane.*

Quoi qu'il en soit, l'*Académie* donne cet exemple, *homme chaste, femme chaste;* et il nous semble que l'usage est d'accord avec le sentiment de cette savante société.

CHATAIN, adj. des deux genres. On ne se sert de ce mot que pour exprimer cette couleur de cheveux qui est entre le blond et le noir, et qui se rapproche de la teinte de la châtaigne : suivi d'un autre adjectif qui le modifie, le mot *châtain* ne prend point la marque du pluriel, parce qu'alors il est employé comme une sorte de substantif : *Il a les cheveux* CHATAIN *clair*, c'est-à-dire *d'*UN *chatain clair.*

(*Trévoux, Richelet, l'Académie*, M. *Chapsal*, et *Domergue*, Exercices orthographiques, p. 107.)

COLOPHANE, subst. féminin. Préparation de térébentine dont les joueurs d'instruments à cordes de boyaux se servent pour dégraisser les crins de leur archet.

Plusieurs disent *colophone*, et il est ainsi imprimé dans le Dictionnaire de *Trévoux*, qui met aussi *colaphane.*

Il est vrai que, d'après *Pline*, cette substance résineuse nous a été apportée de *Colophone*, ville d'Ionie; ainsi, selon les règles, on devroit dire *colophone;* mais, selon l'usage, qui est plus fort que les règles, il faut dire *colophane.*

On ignore pourquoi *colaphane* est indiqué dans *Trévoux*; mais, si présentement on employoit ce mot, il seroit bien certainement regardé comme un barbarisme. (Le Dict. de l'*Académie*.)

COLORIER, COLORER. Le premier de ces deux verbes ne se dit qu'au propre; le second se dit au propre et au figuré.

Colorer signifie au propre donner la couleur, de la couleur; et il se dit des *couleurs naturelles* : *Le soleil* COLORE *les fruits, les nuées. — L'art* COLORE *la terre, le cristal.*

Au figuré, il signifie donner une apparence trompeuse à quelque chose de mauvais : *Il n'est point de si méchante action qu'un flatteur, qu'un sophiste ne sache* COLORER.—*Je ne sais pas ce que l'on peut dire pour* COLORER *tant de violences.* (Patru.)

Colorier est un terme de peinture qui se dit des *couleurs artificielles*, comme les lumières, les ombres, enfin de l'imitation des couleurs que les objets nous présentent, suivant leur position et le degré de leur éloignement: *Ce peintre colorie mieux qu'il ne dessine. Le Titien colorioit parfaitement.*

(L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, *Wailly*.)

COMPARER. M. *Boinvilliers* est d'avis que l'on doit dire: COMPARER *une chose* À *une autre*, plutôt que COMPARER *une chose* AVEC *une autre*. Cependant l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édit. de 1798 donne pour exemple de l'emploi de ce mot : COMPARER *Virgile et Homère*, *Virgile* À *Homère*, *Virgile* AVEC *Homère*, ce qui d'abord détruit l'objection de M. *Boinvilliers*; ensuite, quoique l'*Académie* n'assigne pas de différence entre ces trois locutions, ce qui paroîtroit insinuer qu'on peut les employer indistinctement, il n'en est pas moins vrai qu'il doit y en avoir; car il n'est pas naturel que l'on fasse usage de deux prépositions différentes pour exprimer le même rapport, et que ce même rapport se trouve aussi exprimé sans l'une ou sans l'autre de ces prépositions. Essayons de découvrir ces différences.

Quand *on compare deux choses*, on suppose qu'il y a entre l'une et l'autre des rapports que l'on ne connoît point, et qu'on cherche à découvrir. On me présente deux pièces de toile que je vois pour la première fois, *je les compare*, et je juge de la ressemblance ou de la différence qu'il y a entre elles; mais, dans COMPARER *une chose* À *une autre*, la préposition *à* marque un rapport entre deux idées dont l'une est supposée applicable à l'autre. Or, voici comment

je conçois ce rapport. Après avoir examiné une des deux pièces de toile, et m'être fait une idée de ses qualités, si je veux appliquer cette idée des qualités connues de la première pièce, aux qualités inconnues de la seconde, je dois dire : COMPARONS *maintenant cette pièce* 'A *l'autre*. Dans ces deux cas, on suppose que les pièces ont quelque chose de commun qui est le fondement de la comparaison : par exemple, ce que les deux pièces de toile ont de commun, c'est que l'une et l'autre est un tissu de fil ou de coton. On ne sauroit en ce sens comparer l'une à l'autre, deux choses qui n'ont rien de commun, *on ne compare pas une pièce de toile à une barre de fer*. Cependant on peut établir une comparaison entre une pièce de toile et une barre de fer, non pour appliquer à l'une l'idée des qualités de l'autre, d'après une base commune ; mais, au contraire, pour établir la différence de leurs qualités, d'après la différence de leur nature ; alors je dirai *comparer une pièce de toile* AVEC *une barre de fer*, et non 'A *une barre de fer*. Les orateurs chrétiens disent tous les jours : COMPAREZ *la vie du juste* AVEC *celle du pécheur, et vous verrez combien l'une est heureuse et l'autre misérable ;* s'ils disoient 'A *celle du pécheur*, ils s'exprimeroient mal. On COMPARE *la vertu* AVEC *le vice*, mais on ne *compare* pas *la vertu* AU *vice*. *Comparer à* suppose donc une analogie, un rapport commun de ressemblance entre les deux termes ; *comparer avec* éloigne l'idée de ce rapport. *Buffon* a marqué exactement cette différence dans les phrases suivantes : COMPARONS *les œuvres de la nature* AUX *ouvrages de l'homme*. Il y a analogie, il y a un rapport commun de ressemblance entre les *œuvres* et les *ouvrages*, et c'est cette analogie, c'est cette ressemblance qui est la base de la comparaison. *Que l'on* COMPARE *la docilité, la soumission du chien* AVEC *la fierté et la férocité du tigre ; l'un paroît être l'ami de l'homme et l'autre son ennemi*. Ici nul rapport de ressemblance, rien de commun entre les deux termes : au contraire, ils sont tout-à-fait opposés. C'est, je crois, d'après ces nuances dans les expressions, que l'on dit : *Il n'y a pas d'église que l'on puisse* COMPARER 'A *St.-Pierre de Rome*, c'est-à-dire qui ait avec cette église quelque chose de commun qui puisse servir de base à la comparaison. On ne diroit pas : *il n'y a point d'église que l'on puisse* COMPARER AVEC *St.-Pierre* de *Rome*. C'est par la même raison qu'un homme orgueilleux dit : *Vous osez vous* COMPARER 'A *moi !* et non pas : *vous osez vous* COMPARER AVEC *moi !* c'est-à-dire : *vous osez supposer qu'il y a entre vous et moi*

quelque chose de commun qui puisse servir de base à une comparaison.

Cette distinction faite par M. *Laveaux*, forte d'excellentes raisons, nous a paru d'autant plus précieuse à mettre sous les yeux de nos lecteurs, que la plupart des écrivains ne l'ont pas faite.

COMPLIMENTER, FAIRE COMPLIMENT.

Faire compliment, c'est *féliciter*. — *Faire des compilments* ou *un compliment*, c'est *faire des politesses* ou *des éloges*. — *Complimenter*, c'est faire une harangue d'apparat, un discours respectueux, etc.

Il y a souvent une nuance entre *faire compliment à quelqu'un*, et *complimenter quelqu'un*. Elle est plus facile à saisir qu'à définir. On *complimente* les rois dans certaines circonstances : on leur *adresse un compliment*, mais on ne leur *fait pas un compliment* ni *des compliments*.

COMPRIS, EXCEPTÉ, JOINT, INCLUS.

L'usage veut qu'on écrive :

Il donne tous les ans mille écus aux pauvres, *y* COMPRIS, *non*-COMPRIS *les aumônes extraordinaires.*

Et :

Il donne tous les ans mille écus aux pauvres, les aumônes extraordinaires y COMPRISES, NON COMPRISES.

Ils ont tous péri, EXCEPTÉ *cinq ou six personnes.*

Et :

Ils ont tous péri, *cinq ou six personnes* EXCEPTÉES.

Il est vraisemblable, dit *Domergue*, que, dans ces deux premiers cas, l'adjectif ou le participe passé, placé avant le nom, se rapporte à *ceci*, sous-entendu : *ceci compris*, *ceci excepté*, etc.

Mais que, placé après le nom, il en prend le genre et le nombre, *les aumônes extraordinaires* COMPRISES ; *cinq ou six personnes* EXCEPTÉES.

L'usage veut aussi qu'on écrive :

Vous trouverez CI-JOINT, CI-INCLUS, *copie de ce que vous demandez.*

Et :

Vous trouverez CI-JOINTE, CI-INCLUSE, LA *copie que vous me demandez.*

Joint, *inclus*, précédés de *ci*, placés avant un nom dont le sens est vague, comme : *copie*, etc., s'accordent avec *ceci*, sous-entendu, *ceci joint, ceci inclus*, *copie*, etc. *Vous trouverez* CI-JOINT, CI-INCLUS *copie de ma lettre.* Mais, quand l'énonciation est précise, comme LA *copie*, MA *promesse*, etc., l'esprit, plus attentif, voit mieux le rapport qui existe entre *joint*, *inclus* et le *nom*; et l'accord a lieu. *Vous trouverez* CI-JOINTE *une copie de ma lettre.*

Avec le verbe *être*, le vague de l'énonciation n'empêche plus l'accord d'avoir lieu, et l'on écrit : *copie de ma lettre est* CI-JOINTE, CI-INCLUSE.

En effet, *joint*, *inclus*, placés après un nom, quel qu'il soit, se rapportant nécessairement à ce nom, doivent en adopter les inflexions. (*Domergue*, p. 84 de ses Exercices orthographiques.)

COMPTER. Voyez au mot *rien* une Remarque sur son emploi avec ce mot.

CONFIER, SE CONFIER, METTRE SA CONFIANCE, PRENDRE CONFIANCE, AVOIR CONFIANCE, FIER.

Chacun de ces verbes présente quelques difficultés, à cause de la différence de leurs régimes.

CONFIER, verbe actif, signifie *commettre quelque chose à la fidélité, à la discrétion de quelqu'un.* Il régit la préposition *à* : CONFIER *un secret* A *son ami.* (L'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud.*)

D'Olivet, dans sa 32e remarque sur *Racine*, blâme ce grand écrivain d'avoir dit dans Mithridate (act. 1, sc. 1) :

> Elle trahit mon père, et rendit aux Romains
> La place et les trésors *confiés en* ses mains.

Et dans Britannicus (act. II, sc. 5) :

> Plus j'ai cherché, madame, et plus je cherche encor
> *En* quelles mains je dois *confier* ce trésor.

Mais *Geoffroy*, l'un des commentateurs de Racine, est d'avis que, si *confier en* ne se dit pas en prose, on peut le dire en vers.

SE CONFIER, verbe réciproque, qui signifie *s'assurer*, *prendre confiance*, veut pour régime la préposition *en* : *Je me* CONFIE EN

la providence de Dieu. — Il s'est CONFIÉ EN *ses propres forces ; —* EN *ses amis.* (*D'Olivet* et *Féraud.*)

Trévoux et *Richelet* disent *se confier* 'A quelqu'un, mais les écrivains n'ont pas sanctionné cette opinion.

On lit dans le Tartufe (act. III, sc. 3) :

> Et leur langue indiscrète, *en* qui l'on se *confie*,
> Déshonore l'autel où leur cœur sacrifie.

Dans Télém. (liv. XI) : *Heureux le roi qui aime son peuple, qui en est aimé, qui* SE CONFIE *en ses voisins, et qui a leur confiance.*

Et (liv. XII) : *Un roi ne peut se passer de ministres qui le soulagent, et* EN *qui il* SE CONFIE, *puisqu'il ne peut tout faire.*

Enfin, dans *Fléchier* (panégyrique de St.-François de Paule) : *Sera-t-il venu si loin pour désoler un roi qui* SE CONFIE EN *son pouvoir et* EN *sa vertu ?*

METTRE SA CONFIANCE signifie mettre son espérance ferme en quelqu'un, en quelque chose. En parlant des personnes, il faut faire usage de la préposition *en : Celui qui* MET *une trop grande* CONFIANCE EN *soi-même, s'abandonne à la discrétion des méchants.* (L'*Académie*, *Féraud* et *Trévoux*.)

En parlant des choses, il faut employer la préposition *en* ou la préposition *dans : Quiconque* MET SA CONFIANCE EN *ses richesses*, ou DANS *ses richesses, en éprouvera la fragilité, par la ruine de sa maison et de sa fortune.* (Morale du Sage.)

(*Bouhours*, page 231 de ses rem. nouv., le Dict. de l'*Académie*, et *Féraud*.)

Trévoux dit : *Il ne faut pas* METTRE SA CONFIANCE AUX *choses du monde.*

PRENDRE CONFIANCE se dit également de l'assurance qu'inspirent la probité, la discrétion de quelqu'un; et, dans ce sens, on se sert encore de la préposition *en*, lorqu'il s'agit des personnes. *Il a* PRIS CONFIANCE EN *moi.* (L'*Académie* et *Féraud*.)

Lorsqu'il s'agit des choses, *Bouhours* et *Wailly* sont d'avis qu'alors on doit faire usage de la préposition *à*, et non de la préposition *en ;* qu'en conséquence on ne doit pas dire : *Il a* PRIS CONFIANCE EN *cette affaire*, mais 'A *cette affaire.*

Marmontel (p. 158 de sa Gramm.) dit : PRENDRE CONFIANCE EN *la probité de quelqu'un.* Nous n'oserons pas prononcer ; mais tou-

jours est-il vrai qu'en parlant des personnes, l'*Académie* et les Grammairiens veulent la préposition *en*.

AVOIR CONFIANCE demande aussi la préposition *en* : AVOIR CONFIANCE EN *quelqu'un*. — *Elle a abusé de la* CONFIANCE *qu'on* AVOIT EN *elle* (mêmes autorités). *Elle* A UNE CONFIANCE *entière* EN *M. d'Alembert.* (*Volt.*, 136ᵉ lettre.)

Enfin le verbe SE FIER signifie *compter* sur quelqu'un ou sur quelque chose; il régit *à* et *en* pour les personnes, et *à*, *en* et *sur* pour les choses.

Il doit cependant, dit M. *Laveaux*, y avoir une différence entre *se fier à*, *se fier en*, et *se fier sur*. Voici comme nous croyons qu'on peut l'expliquer : *Nous nous* FIONS À *quelqu'un*, parce que nous croyons qu'il ne nous trompera pas. *On ne sait* À *qui se* FIER, parce qu'on craint d'être trompé. *Nous nous* FIONS À *une chose* quand nous croyons qu'elle ne trompera pas notre espérance.

> Plus il se *fie à* vous, plus je dois espérer.
> (*Voltaire*, Brutus, act. II, sc. 4.)
>
> Vous *fiez*-vous encore *à* de si foibles armes?
> (*Racine*, Iphigénie, act. V, sc. 2.)

Se FIER EN *quelqu'un*, se dit par opposition à toute autre personne en qui l'on n'auroit pu se fier : *Je me* FIE EN *vous.*—*Je ne me* FIE *qu'*EN *vous*; vous êtes le seul en qui je mette ma confiance.

On se FIE SUR *une personne*, quand on croit qu'elle a tous les moyens nécessaires pour effectuer ce qu'on désire : *Dans cette malheureuse affaire je me* FIE SUR *vous pour me tirer d'embarras; je me* FIE SUR *vos talents*, SUR *votre adresse*, SUR *votre éloquence. Je n'ai point d'inquiétude, je me* FIE SUR *mon innocence.*

CONSÉQUENT, ENTE, adjectif. Ce qui est d'accord avec soi-même dans toutes ses parties. On dit qu'*un homme est* CONSÉQUENT, lorsque sa conduite est d'accord avec ses principes, que ses actions sont d'accord avec ses pensées, ses démarches avec ses intérêts; on dit dans le même sens : *un raisonnement* CONSÉQUENT ; *une conduite* CONSÉQUENTE ; *une démarche* CONSÉQUENTE.

Dans toute autre signification, le mot *conséquent* est mal employé, et c'est faire une faute que de dire, dans le sens d'*im*-

portant, considérable : ce marché est CONSÉQUENT. — *Cette maison est* CONSÉQUENTE. Ce style est mercantile.

Il faut dire : *ce marché est* CONSIDÉRABLE, IMPORTANT ; ou bien encore : *ce marché est* DE CONSÉQUENCE, *cette terre est* DE CONSÉQUENCE.

Comme les rois de Macédoine ne pouvoient pas entretenir un grand nombre de troupes, le moindre échec étoit DE CONSÉQUENCE. (*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, ch. V.)

En voici une que, par avance, je vais vous écrire, parce qu'elle me paroît plus DE CONSÉQUENCE *que les autres.* (*Boileau*, l. à M. de Maucroix.) (*Domergue*, Solutions gramm., p. 303.)

CONSOMMER, CONSUMER. Ces deux verbes, que plusieurs de nos écrivains confondent, ont des significations très-différentes. *Consommer* se dit de tout ce qui est susceptible d'être accompli ou perfectionné : CONSOMMER *son mariage. Une vertu* CONSOMMÉE ; et *consumer* se dit de tout ce qui est susceptible d'être dévoré ou anéanti : *Le feu* CONSUMA *tout l'édifice. Les ennuis, les regrets nous* CONSUMENT. Ceux qui savent le latin voient clairement cette différence par ces mots *consummare* et *consumere*, qui répondent justement, quant à l'orthographe et quant à la signification, aux mots françois, *consommer* et *consumer.*

Ce qui est cause que l'on confond ces deux mots, c'est que l'un et l'autre emportent le sens et la signification d'*achever*, et alors on a cru qu'ils n'étoient qu'une même chose : il y a pourtant une grande différence entre ces deux manières d'*achever*, car *consumer* achève en détruisant et en anéantissant le sujet, et *consommer* achève en le mettant dans la dernière perfection et dans son accomplissement entier. On dira donc, avec *Beauzée :*

Un homme CONSOMMÉ *dans les sciences n'a certainement pas* CONSUMÉ *tout son temps dans l'inaction ou dans les frivolités.* — *Quand on commence par* CONSUMER *son patrimoine dans la débauche, on ne doit pas espérer de* CONSOMMER *jamais un établissement honorable.* —

Avec *La Bruyère : L'esprit s'use comme toutes choses : les sciences sont ses aliments, elles le nourrissent et le* CONSUMENT.

Avec *Fénélon : Ce qu'un zéphir fait par sa fraîcheur sur le bord d'un ruisseau, pour délasser les troupeaux languissants que l'ardeur*

de l'été CONSUMÉ, *ce discours le fit pour appaiser le désespoir de la déesse.*

Enfin avec *Voltaire* (Épître à madame du Châtelet, sur la tragédie d'Alzire) :

Nous autres hommes, c'est souvent par vanité, quelquefois par intérêt, que nous CONSUMONS *notre vie dans la culture des arts.*

(Et dans Alzire, act. I, sc. 1) :

Consumé de travaux, appesanti par l'âge,
Je suis las du pouvoir...............

REMARQUE. — *Consommer* s'emploie quelquefois pour *consumer;* c'est lorsqu'il s'agit de choses qui *se détruisent par l'usage*, comme des denrées, et toutes sortes de provisions. On dit : CONSOMMER *beaucoup de viandes*, CONSOMMER *beaucoup de denrées.* — On dit aussi, dans le même sens : *la* CONSOMMATION *des vivres, des denrées.*

(Le Dict. de l'*Académie*, *Beauzée*, et M. *Chapsal*, nouveau Dict. gramm.)

CORPULENCE, subst. fém. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grosseur et à sa grandeur : *Cet homme est d'une grosse, d'une petite* CORPULENCE. (L'*Académie* et *Richelet.*)

Madame *Dunoyer* a fait improprement usage du mot *corporence.*

On trouve dans les anciens dictionnaires le mot *corporu*, dont on ne se sert plus à présent, mais il n'est question dans aucun de l'adjectif *corporé;* ainsi *cet homme est bien* CORPORÉ est aussi une mauvaise locution.

Voyez le mot *membru.*

COUCHER (*se*), verbe pronominal.

Voyez la Remarque sur le verbe *se promener.*

COU-DE-PIED, COUDE PIED. Doit-on écrire *cou-de-pied* en trois mots, ou *coude pied* en deux mots ? Une dissertation que M. *Ballin* a fait insérer dans le Manuel des Amateurs de la langue françoise, deuxième année, sur cette difficulté, ne laissant rien à désirer, nous avons cru ne pouvoir mieux faire que de la mettre sous les yeux de nos lecteurs.

L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, et tous les dictionnaires qui l'ont copiée écrivent *coude pied;* mais *Furetière*

(1690), *Richelet* (1759), *Trévoux*, *Féraud*, les livres d'anatomie, et l'*Académie* elle-même, à l'article *col*, édition de 1694, où les mots sont rangés par famille, écrivent *cou-de-pied.* — Lallemant écrit de deux manières : au mot *cou-de-pied*, il traduit ces mots par PEDIS *pars superior* (la partie supérieure du pied) ; et au mot *coude pied* par *pedis talus* (élévation du pied). — Dans *Boudot*, *talus* est traduit par *cou-de-pied. Boiste*, d'après *Gattel*, dit qu'il vaut mieux écrire *cou-de-pied :* ainsi il y a deux usages ; il faut donc chercher les raisons qui pourront déterminer à faire choix de l'un plutôt que de l'autre.

Si l'autorité seule devoit nous décider, celle d'un grand nombre de dictionnaires, celle surtout des livres d'anatomie, nous feroit rejeter l'orthographe des dernières éditions du dictionnaire de l'*Académie*, quand bien même nous ne considérerions pas le peu de ressemblance qu'il y a entre le dessus du pied et le *coude*, qui est *l'angle extérieur formé par la flexion du bras* (Encycl.). Nous trouvons d'ailleurs de bien fortes raisons en faveur de l'autre manière d'écrire, que nous avons probablement tirée de l'italien *collo del piede : la parte di sopra di esso, dalla piegatura al fusolo* (la Crusca.) (*cou-du-pied ;* la partie du dessus du pied depuis l'endroit où il se plie jusqu'au péroné, os extérieur de la jambe). La preuve en est que *Furetière*, en 1690, *Joubert*, en 1737, et l'*Encyclopédie*, en 1765, écrivent *cou-du-pied; Boyer* l'écrit de même, et le rend en anglois par *instep*, qui est, dit-il, *the upper part of the foot* (la partie supérieure du pied). Cette expression vient, non de ce que *collo* signifie *cou*, mais de ce qu'il signifioit anciennement *la parte più alta del monte*, *collo*, *giogo* (la partie la plus haute de la montagne, colline, cime).

Le *Dante* a dit (*Paradiso*, *canto* IV) :

.......................È natura,
Ch'al sommo pinge noi, di collo in collo.

(C'est la nature qui, de *cime* en *cime*, nous pousse au dernier degré.)

Et *Zibaldone* d'Andrea :

Ebbe molti tempj in Pafo, *e in sul* COLLO *del monte*, *Parnasso.*
(Il eut plusieurs temples à Paphos, et sur le sommet du mont Parnasse.)

On trouve à peu près la même signification en latin ; car *collum montis* signifie le *penchant* d'une montagne.

Jamque ferè medium Parnassi frondea præter;
Colla tenebat iter.

Stace dans sa *Théboïde*, l. IX :

(Il s'avançoit déjà presqu'au milieu des *cimes* touffues du Parnasse.)

Et en effet ce que nous appelons le *cou-de-pied*, est bien la partie *la plus élevée*, le *penchant* du *pied*.

Enfin, dans le Dictionnaire royal, on lit le *cou-du-pied*, *tarsus*; dans celui de *Robert Étienne*, augmenté par *Thierry*, en 1564, dans celui de *Nicot*, en 1605 : *plancus*, qui a le col du pied bien bas ; et dans celui de *Veneroni* : *collo del piede*, col ou cou de pied. Ainsi tout se réunit pour prouver que l'on doit écrire *cou-de-pied* en trois mots, puisque le mot *cou*, anciennement écrit *col*, tiré de l'italien ou même du latin, réveille une idée d'*élévation*, de *pente*, qui convient parfaitement au dessus du *pied*.

(M. *Ballin*, Manuel des amat. de la lang. franç., 1re année, p. 151 et 244.)

COUTUME. *Avoir coutume* remplace *avoir accoutumé*, qui est vieux. Il se dit des personnes, des animaux, et même des corps inanimés : *Les jeunes gens laborieux* ONT COUTUME *de se lever matin.* — *Les pierres qui viennent d'être tirées de la carrière* ONT COUTUME *de se fendre à la gelée.* (L'*Académie.*)

Les charmes de son esprit ont entretenu dans mon cœur les ardeurs que l'hyménée A COUTUME *d'éteindre.* (*Villefré.*)

On dit que les éléphants ONT COUTUME *de saluer tous les matins le soleil.* (*Trévoux.*)

Voltaire (dans une de ses lettres à M. *Maffey*) a dit : *Les Anglois* ONT LA COUTUME *de finir presque tous leurs actes par une comparaison.*

Avoir la coutume, dit *Féraud*, n'est pas correct ; l'article *la* est de trop. C'est aussi l'opinion de *Gattel.*

CRASSANE, poire dont la peau est rude et la chair tendre, délicate, avec une eau douce, sucrée et de bon goût.

(L'*Académie*, édit de 1762 et de 1798 ; *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly*, *Boiste*, *Rolland*, *Catineau*, etc.)

Une infinité de personnes, ou plutôt, presque tout le monde,

dit *creusane;* mais ce mot ne se trouve dans aucun des Dictionnaires que nous venons de citer.

CROÎTRE. De bons auteurs emploient quelquefois ce verbe activement et alors il signifie *faire croître*, *augmenter*.

Malherbe a dit :

'A des cœurs bien touchés tarder la jouissance,
C'est infailliblement leur *croître les désirs*.

Racine (Bajazet, ac. III, sc. 3) :

Je ne prends point plaisir à *croître ma misère*.

(Iphigénie, act. IV, sc. 1) :

Tu verras que les dieux n'ont dicté cet oracle,
Que pour *croître* à la fois *sa gloire* et *mon tourment*.

(Esther, act. III, sc. 3) :

Que ce nouvel honneur va *croître son audace!*

Fléchier :

Les discours, le commerce des gens du monde font CROÎTRE, *malgré nous*, UNE FOULE *de désirs séculiers dans nos cœurs.*

Enfin *Corneille*, dans le Cid (act. II, sc. 7), et dans la Mort de Pompée (act. III, sc. 4), a également donné à *croître* un régime direct.

Cependant ces phrases, où *croître* est employé dans une signification active, ont été blâmées par beaucoup de personnes; néanmoins on ne peut pas douter qu'en poésie on ne puisse employer activement ce verbe ; c'étoit là l'opinion de *Voltaire*, de *d'Olivet* et de l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798.

Voyez, page 493, de quel auxiliaire on doit faire usage avec les temps composés de ce verbe.

CROIRE QUELQU'UN OU QUELQUE CHOSE.

CROIRE 'A QUELQU'UN, à QUELQUE CHOSE.

Croire quelque chose, c'est y donner croyance, l'estimer véritable : *Je* CROIS CELA, *je le* CROIS.

Impie, tu ne CROYOIS *pas* LA *religion!* (Fénélon.)

Croire à quelque chose, c'est y ajouter foi, y avoir confiance, s'y fier; la croyance, dans ce cas, me paroît moins directe. Il me proteste son innocence, mais je n'*y crois* pas.

Origène, Eusèbe, Bossuet, Pascal, Fénélon, Bacon, Leibnitz ONT CRU 'A *la vérité de l'histoire de Moïse.* (M. de Chateaubriand.)

Il n'y a point de différence, dit Bossuet, *entre* CROIRE L'ÉGLISE *catholique et* CROIRE 'A *l'Église catholique.*

Il veut dire, fait observer *Féraud*, que, dès-là qu'on croit qu'il existe une église catholique, on doit croire ce qu'elle enseigne.

..............O ciel! qu'on doit peu *croire*
Aux dehors imposants des humaines vertus!
(*Gresset*, Édouard III, acte II, sc. 6.)

Croire quelqu'un, c'est ajouter foi à ce qu'il dit : *C'est un menteur, on ne* LE CROIT *plus.*

CROYEZ-LES, *ils veulent votre bien.*

« *Il ne* CROIT *point* LES *médecins.* » (L'*Académie.*)

Croire à quelqu'un, c'est croire à son existence. Dans le même sens, on dit : CROIRE 'A *quelque chose*, CROIRE 'A *la magie.*

Il ne veut point CROIRE LES *gens sensés qui lui assurent qu'on ne doit point* CROIRE AUX *revenants.* — *Croire aux sorciers*, c'est croire qu'il y en a, qu'il en existe. *Croire les sorciers*, c'est croire vrai ce qu'ils vous disent.

(Extrait des procès-verbaux de l'*Académie* gramm.)

L'*Académie* dit *en croire quelqu'un*, mais elle ne fait pas remarquer que l'on dit aussi, *en croire quelque chose.*

Si j'en *crois* sa fierté, si j'en *crois* ses hauts faits.
(*Delille*, l'Énéide.)

Que n'en *croyois-je* alors ma tendresse alarmée!
(*Racine*, Iphig., act. I, sc. 1.)

(M. *Laveaux*, Dict. des difficultés de la langue françoise.)

CROYEZ-VOUS QU'IL LE FERA? CROYEZ-VOUS QU'IL LE FASSE?

Ces deux expressions, selon l'exactitude de la langue, sont très-différentes, quoique le peuple ait coutume de les confondre.

Quand on dit : *Croyez-vous qu'il le* FERA ? on témoigne par ces expressions qu'on est persuadé qu'il ne le fera pas ; c'est comme si l'on disoit : *Etes-vous assez simple pour croire qu'il le* FERA ?

Quand on dit, au contraire : *croyez-vous qu'*IL LE FASSE ? ce subjonctif dont on fait usage marque que l'on doute véritablement s'il le fera, et c'est comme si l'on disoit : *Je ne sais s'il le* FERA, *qu'en pensez-vous ?*

Ce que l'on dit ici du verbe *faire* se doit entendre de tous les autres verbes.

Ces réflexions, qui sont de *Andry de Boisregard*, sont une conséquence de ce principe, qu'on emploie l'indicatif, quand on veut affirmer d'une manière directe, positive et indépendante ; et que l'on se sert du subjonctif, quand on veut exprimer l'affirmation d'une manière qui tienne du doute, du souhait, etc.

D.

D est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie.*)

DANGEREUX, EUSE, adjectif. Périlleux, qui met en danger, qui expose au danger : *Une personne sage méprise les froides et* DANGEREUSES *fictions des romans.* (Bossuet.) — *Il est* DANGEREUX *d'avoir sans cesse sous les yeux l'objet de son péché.* (La Beaumelle.)

Il ne faut ni dire ni écrire *dangéreux*, comme s'il y avoit un accent aigu sur l'*é*. (L'*Académie* et *Richelet.*)

Voyez, page 290, quels sont les régimes de cet adjectif.

DÉCESSER. Ce mot, employé mal-à-propos pour *cesser*, et dont on fait un fréquent usage depuis quelque temps, n'est pas françois. Si vous voulez dire qu'une personne parle continuellement, dites qu'*elle ne déparle point*, ou tout simplement qu'*elle ne cesse de parler ;* mais dire qu'*elle ne* DÉCESSE *de parler*, est un vrai galimatias.

Observez que *déparler* ne s'emploie qu'avec la négative, et dans le style familier ; on ne diroit donc pas bien : *il déparle*, pour signifier : *il ne sait ce qu'il dit.* (L'*Académie.*)

..................Ma joie est extrême
D'y voir certaines gens, tout fiers de leur maintien,
Qui ne *déparlent* pas, et qui ne disent rien.
(*Regnard*, Démocrite, act. II, sc. 5.)

Point ne manquoit du don de la parole
L'oiseau disert; hormis dans les repas,
Tel qu'une nonne, *il ne déparloit* pas.
(*Gresset*, Ver-vert, ch. II.)

DÉCOMBRES, subst. masc. pluriel. Les pierres et les menus plâtras de nulle valeur, qui demeurent après qu'on a abattu un bâtiment. On dit : *Il faut enlever* TOUS *ces* DÉCOMBRES, et non pas TOUTES *ces* DÉCOMBRES. (L'*Académie*, *Féraud*, et *Trévoux*.)

AU DÉFAUT DE. À DÉFAUT DE, phrases adverbiales.

Au défaut de signifie *à la place de.* — *À défaut de* signifie *faute de :*

Le style de Fénélon, qui n'est jamais impétueux ni chaud, est du moins toujours élégant; AU DÉFAUT DE *la force, il a la correction et la grâce.* (*Thomas*, éloge de Fléchier.)

C'est-à-dire, *à la place de la force.*

Au défaut de la réalité, on cherche à se repaître de chimères. (M. Laveaux.)

Il se trouvoit appelé à la succession de ce fief, À DÉFAUT D'*héritier légitime.* (Moreau.)

Féraud est d'avis que *à défaut de* ne se dit qu'au palais; M. *Laveaux* fait plus, il regarde cette expression comme un barbarisme.

Quoi qu'il en soit, il n'y a aucun doute que l'expression *à défaut* ne puisse être employée, lorsqu'elle est précédée de l'un des adjectifs pronominaux possessifs *mon, ton, son,* comme dans ces phrases : À SON DÉFAUT, *je vous servirai;* À MON DÉFAUT, *ce sera mon frère qui viendra.* — À TON DÉFAUT, *j'en prendrai un autre.* (*Richelet*, l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

DÉFENDRE. Ce verbe n'est pris neutralement que quand il signifie *prohiber, ne vouloir pas;* hors de là il est actif, et alors il ne doit jamais s'employer sans un régime direct.

Le fameux Arnauld défendoit le jansénisme avec l'impétuosité de son éloquence. (Voltaire.)

Corneille, dans Sertorius (act. I, sc. 2), a donc fait une faute, lorsqu'il a dit :

> Et qu'au lieu d'attaquer il a peine à *défendre*.

Elle est d'autant plus à remarquer, dit Palissot, qu'aujourd'hui même elle échappe à des jeunes gens qui passent pour bien écrire. Effectivement, M. Legouvé l'a faite dans son poème du *Mérite des femmes* :

> La peur régnoit partout : plus de cœurs, plus d'ami ;
> Le François du François paroissoit l'ennemi ;
> Chacun savoit mourir, nul ne savoit *défendre*.

Voyez, aux Observations sur plusieurs adverbes et sur leur emploi, p. 825, si l'on peut, après le *que* conjonctif qui lie le verbe *défendre* à un autre verbe, faire usage de la négative *ne*.

DÉGINGANDÉ, ÉE. Cet adjectif se dit, dans le style familier, d'une personne qui n'a pas une contenance, une démarche assurée, dont le corps vacille, comme si elle étoit disloquée. (L'*Académie*, *Trévoux*, et *Richelet*.)

Madame de *Sévigné*, *Voltaire*, *Trévoux*, *Féraud*, et quelques écrivains cités par eux, ont employé ce mot, non seulement en parlant des personnes, mais aussi en parlant des choses : *Esprit* DÉGINGANDÉ, *style* DÉGINGANDÉ, *pensées* DÉGINGANDÉES.

DÉGRAFER, verbe actif. Détacher une chose qui étoit attachée avec une agrafe ou des agrafes : DÉGRAFER *un habit*, *une jupe*. (L'*Académie*.)

Quelques personnes, dit *Trévoux*, font usage de *désagrafer*. Mais nous ne connoissons aucun dictionnaire qui fasse mention de ce mot.

DÉJEUNER, DÎNER, SOUPER.

Ces trois verbes veulent la préposition *avec*, avant un nom de personne, et la préposition *de*, avant le nom de la chose que l'on

mange; on dira donc : *j'ai* DÉJEUNÉ, DÎNÉ, SOUPÉ AVEC *mon ami*, et : *j'ai* DÉJEUNÉ DE *café*; *j'ai* DÎNÉ, SOUPÉ D'*un bon pâté*.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1798; M. *Boinvilliers*, *Gattel* et M. *Chapsal*.)

On dira également : DE *quoi avez-vous* DÉJEUNÉ, DÎNÉ, SOUPÉ? et non pas : AVEC *quoi avez-vous* DÉJEUNÉ, DÎNÉ, SOUPÉ?

(Mêmes autorités.)

Toutefois M. *Laveaux* n'est pas d'avis que l'on s'exprime ainsi ; il pense bien qu'il ne faut pas dire : *j'ai* DÉJEUNÉ AVEC *du pâté*, parce qu'on dit : *j'ai* DÉJEUNÉ AVEC *mon ami*, et que cet *avec* rendroit le sens louche ; mais il trouve que le *de* rend de même le sens louche, dans : *j'ai* DÉJEUNÉ D'*un bon pâté*, car on dit : DÉJEUNER DE *bon appétit*, DE *bonne heure*. — Alors il croit qu'il faut dire : *j'ai pris du café à* DÉJEUNER ; *j'ai mangé du pâté à mon* DÉJEUNÉ ; *qu'avez-vous mangé à votre* DÉJEUNÉ, *à votre* DÎNÉ, *à votre* SOUPÉ?

Nous ne saurions voir, avec M. *Laveaux*, une équivoque dans cette construction : *déjeuner de pâté*; elle nous paroît avoir toute la clarté désirable, et il nous semble que ce seroit tomber dans le purisme que de la rejeter pour les motifs qu'il allègue. Nous ajouterons que l'opinion de ce grammairien est en opposition avec le sentiment de l'*Académie* et avec celui de MM. *Boinvilliers*, *Gattel*, *Chapsal*, et de plusieurs autres grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté. Quelques auteurs ont adopté la distinction que nous proposons, et entre autres *La Fontaine*, qui a dit :

L'oiseau n'est plus ; vous *en* avez dîné. (T. I, p. 131, édit. in-8°.)

Et *Voltaire* (Apologie de la Fable) :

Le matin catholique, et le soir idolâtre,
Déjeunant de l'autel, et *soupant* du théâtre.

Nous ne blâmons pas cependant la tournure que M. *Laveaux* propose : elle rend la pensée sans violer la langue, et a l'avantage de satisfaire ceux à qui *déjeuner de*, *dîner de*, etc., pourroit déplaire.

DÉLIVRER, verbe actif. Quand *délivrer* signifie livrer, mettre entre les mains, il ne peut avoir deux régimes de personnes. On dit bien DÉLIVRER *des marchandises à quelqu'un*; mais on ne doit pas dire : DÉLIVRER *un prisonnier à quelqu'un*. Ainsi, au lieu de dire, avec un auteur : *Voulez-vous que je vous* DÉLIVRE *le roi des Juifs?*

— Délivrez-nous *Barabbas;* dites, *Voulez-vous que je vous* renvoie *le roi des Juifs?* — Renvoyez-nous *Barabbas.*

(Le P. *Bouhours*, rem. nouv. — *Wailly*, p. 382.)

Déparler. Voyez décesser.

Déplorable, adjectif des deux genres, ne se dit que des choses, dit l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762: *Le sac d'une ville est un spectacle* déplorable.

Cependant on lit, dans l'édition de 1798, qu'en poésie et dans le style soutenu, *déplorable* peut se dire des personnes: *Famille* déplorable; déplorable *victime.* En effet *Racine* a appliqué ce mot à des personnes, dans Phèdre (act. II, sc. 2, et act. IV, sc. 1), et dans Andromaque (act. I, sc. 1).

Corneille, *Crébillon* et *Voltaire* en ont également fait usage: *Corneille*, dans Médée (act. III, sc. 3); — *Crébillon*, dans Idoménée (act. IV, sc. 4), et dans Atrée et Thyeste (act. I, sc. 5), etc., etc. — *Voltaire*, dans Tancrède (act. IV, sc. 6).

Cependant puisque *déplorable* est un adjectif verbal dérivé du verbe *déplorer*, et que l'on ne dit pas *déplorer quelqu'un*, on ne doit donc pas dire, *une personne déplorable.*—Cette faute semble devenir de jour en jour moins commune.

Désir, désirer. On s'obstine au théâtre, dans la déclamation et dans le chant, à prononcer l'*e* de ces deux mots comme un *e* muet, mais le *s* qui est après n'est pas une lettre purement euphonique; elle fait partie du mot auquel la préposition *de* est ajoutée: ainsi cette prononciation est défectueuse; elle est d'ailleurs contraire à l'usage qui veut que l'on prononce l'*é* aigu; et cet usage est consacré par le Dictionnaire de l'*Académie*, ceux de *Richelet*, de *Féraud*, de *Trévoux*, de *Wailly*, de M. *Laveaux*, et par nos meilleurs grammairiens, appuyé de l'autorité de *Voltaire* et de *Le Kain.* Il semble, dit M. *Morel* (page 41, ch. 2, art. 1er: Essai sur les voix de la L. Fr.), que l'on prenne à tâche de vouloir justifier le reproche que nous font les étrangers, de rendre notre langue sourde, monotone et efféminée par la multiplication de l'*e* muet.

Dessein, dessin. *Dessein*, écrit avec un *e* muet après le *s*, signifie intention, volonté, projet: *Dieu se moque de tous les* desseins *des hommes.* — *Tous les* desseins *des hommes ne devroient avoir qu'un but, celui d'une bonne mort.*

Orthographié de même, ce mot se prend encore pour la pensée, le plan, la conception, l'ordre, la distribution d'un tableau, d'un

poème, d'un livre, d'un bâtiment : *Le* DESSEIN *de ce tableau, de cette tragédie, de ce poème, est bien ordonné.*

Dessein s'écrit sans *e* muet après le *s*, quand il exprime, soit l'art d'imiter au crayon ou à la plume les formes que les objets présentent à nos yeux ; soit l'imitation de ces objets : *Une légère incorrection de* DESSIN *qu'on daigneroit à peine apercevoir dans un tableau est impardonnable dans une statue.* (Diderot.)

Le DESSIN *est la base d'un grand nombre d'arts.* (Le même.)

(Encycl. in-fol., *Wailly*, *Trévoux*, *Gattel*, *Rolland*, et l'*Académie*, édition de 1798.)

Anciennement ces deux mots s'écrivoient, dans toutes leurs acceptions, d'une manière uniforme, c'est-à-dire, avec l'*e* muet ; et l'*Académie*, dans son Dictionn. édition de 1762, consacroit cette orthographe ; mais on a cru devoir la changer, malgré les plaintes de quelques lexicographes, apparemment dans la crainte de confondre deux mots de significations si différentes.

DICTON, DICTUM, subst. masc. Ces deux mots, qui ne se ressemblent aucunement quant au sens, ne doivent être ni prononcés ni écrits de même.

Dicton se dit, en style familier et en mauvais langage, d'un proverbe ou d'une sentence. C'est aussi une raillerie ou un mot plaisant et piquant contre quelqu'un : (L'*Académie* et *Trévoux*.)

Le refrain le plus commun, le DICTON *le plus trivial a souvent fourni les traits les plus heureux.* (La Harpe, Cours de littér., t. VI).

Je trouve cela bien troussé ; et il y a là dedans de petits DICTONS *assez jolis.* (Molière, le Bourgeois Gentilh.)

Dictum, mot emprunté du latin, est cette partie d'un arrêt ou d'un jugement qui contient ce que le juge prononce et ordonne, et que l'on nomme autrement *dispositif* : *Les juges signent et ne mettent au greffe que le* DICTUM *de leur jugement ; les greffiers dressent le vu sur les pièces du procès.* (Mêmes autorités.)

DIGNE, INDIGNE, adjectif des deux genres.

Digne signifie qui mérite quelque chose, et *indigne*, qui ne mérite pas, qui n'est pas digne.

Le premier sans négation, se dit du bien comme du mal ; et, si l'on veut, il se prend en bonne et en mauvaise part : *Il est* DIGNE *de pardon, il est* DIGNE *de mort. — Il est* DIGNE *de louange, il est* DIGNE *de mépris.* (L'*Académie*, M. *Laveaux*, etc.)

Il paroît qu'il avoit été plus impatient que DIGNE *de régner.* (*Voltaire*, Charles XII, chap. 1.)

Je mourois ce matin *digne* d'être pleurée.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Avec une négation, ou quelque modificatif équivalent, *digne* ne se dit que du bien : *Il n'est pas* DIGNE *d'une récompense, il n'est pas* DIGNE *de votre estime, il n'est pas* DIGNE *de votre amitié.* — On ne diroit pas : *Il n'est pas* DIGNE *de punition;* il faudroit dire : *Il ne mérite pas une punition.* (M. *Laveaux*, et *Féraud.*)

INDIGNE ne se prend qu'en mauvaise part : *Il est* INDIGNE *de vos bontés, de pardon.* (L'Académie.) – *La fraude et le déguisement sont* INDIGNES *d'un honnête homme.* (Trévoux.)

Rougis de te charger de ces *indignes* chaînes. (*S. Evremond.*)

Indigne de vous plaire et de vous approcher.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 3.)

Un noble orgueil m'apprend qu'étant fille de Roi,
Tout autre qu'un monarque est *indigne* de moi.
(*Corneille*, le Cid, act. I, sc. 3.)

(L'*Académie*, et *Andry de Boisregard*, p. 263 de ses Réflex.)

Ainsi, pour signifier que quelqu'un ne méritoit pas les malheurs qu'il essuie, on ne doit pas dire qu'*il en étoit* INDIGNE.

Racine, qui a dit dans les *Frères ennemis* :

Ménécée, en un mot, digne frère d'Hémon,
Et trop *indigne* aussi d'être fils de Créon. (act. III, sc. 3.)

s'est donc exprimé incorrectement.

De même l'*Académie* a eu tort de donner pour exemple : *Il est* INDIGNE *qu'on lui fasse des reproches.* (Mêmes autorités.)

Andry de Boisregard remarque aussi qu'on s'exprimeroit mal, si l'on disoit : *Il est* INDIGNE *de punition, de mort;* au lieu de dire : *il ne mérite pas de mourir, d'être puni.*

DISPARITION, subst. fém. L'action de disparoître : *Sa* DISPARITION *subite alarma sa famille.* (L'Académie.)

Le participe passé du verbe *disparoître* est, DISPARU, UE : *On*

remet à l'avenir son repos et ses joies, à cet âge où souvent les meilleurs biens ont déjà DISPARU, *la santé et la jeunesse.* (La Bruyère, chap. XI.)

Quoi! de quelque côté que je jette la vue,
La foi de tous les cœurs est pour moi *disparue*.
(*Racine*, Mithridate, act. III, sc. 4.)

Beaucoup d'écrivains, apparemment à cause de ce participe, se sont servis du mot *disparution* : *Hermione, fille d'Hélène, s'a-percevant de la* DISPARUTION *de sa mère..*
(*Guys*, Voyage litt. de la Grèce.)

De tous ceux que sa DISPARUTION (de Voltaire) *a semblé affliger, les philosophes ont été le plus promptement consolés.* (Linguet.)

On trouve encore cette expression dans l'Année littéraire, et ailleurs; mais le plus grand nombre emploie *disparition*, et tous les dictionnaires l'admettent, et ne font pas même mention du mot *disparution*; enfin, *disparition* est analogue pour l'orthographe à *apparition*, dont il est l'opposé, et alors il est préférable.
(L'*Académie*, *Féraud*, et M. *Laveaux*.)

DISPUTER prend le pronom personnel dans le sens de *prétendre concurremment à*, et alors il est suivi d'un régime direct : *On* SE DISPUTE *la prééminence*, *un rang*, *un héritage*.

Plusieurs villes se DISPUTENT *l'honneur d'avoir donné le jour à Homère.* (*Barthélemy*, Voyage d'Anacharsis.)

Leur admiration s'accroît insensiblement lorsqu'ils examinent à loisir ces temples, ces portiques, ces édifices publics que tous les autres se sont DISPUTÉ *la gloire d'embellir.* (Le même.)

Employé dans un sens absolu, indépendant, et signifiant *être en débat*, *avoir contestation*, c'est un gasconisme que d'en faire usage avec le pronom personnel; au lieu donc de dire : *ils se sont long-temps* DISPUTÉS, il faut dire *ils ont long-temps* DISPUTÉ.

Ils DISPUTENT *perpétuellement*, *il a* DISPUTÉ *contre lui*, *avec lui*.
(Le Dict. de l'*Académie*, *Boiste* et *Féraud*.)

DISTINGUER. L'*Académie* dit DISTINGUER *le bien et le mal*; DISTINGUER *la fausse monnoie* d'AVEC *la bonne*, DISTINGUER *l'ami* d'AVEC *le flatteur*; mais elle ne donne point d'exemple de l'emploi de ce verbe avec la préposition *de*; et cependant on dit tous les jours, DISTINGUER *une chose* D'*une autre*.

Voici, je crois, la différence entre *distinguer de*, et *distinguer*

d'avec. *Distinguer une chose d'une autre*, c'est saisir les nuances qu'il y a entre les qualités analogues des deux choses. *Il faut* DISTINGUER *la bienfaisance de la charité*, *la piété de la dévotion*. DISTINGUER *une chose* D'AVEC *une autre*, c'est démêler entre deux choses qui paroissent semblables, les qualités réelles qui les rendent différentes. DISTINGUER *un honnête homme* D'AVEC *un hypocrite*, c'est saisir la différence qu'il y a entre des qualités qui, quoique dissemblables, ont des apparences qui pourroient les faire confondre. Cette explication s'accorde avec les exemples donnés par l'*Académie*, et avec ceux que l'on trouve dans les bons auteurs : DISTINGUONS *la sensation* DU *sentiment*. (Buffon.) — DISTINGUONS *toujours les penchants qui viennent de la nature*, DE *ceux qui viennent de l'opinion*. (J.-J. Rousseau.) — *C'est la raison qui* DISTINGUE *l'homme* DES *autres animaux*. (M. Laveaux.) — DISTINGUER *l'ami d'avec le flatteur*. (L'Académie.) — *On n'a qu'à lire Virgile ou Racine*, *on* DISTINGUERA *aisément le génie qui les élève* D'AVEC *le talent qui les soutient*, *et qui ne les quitte jamais*. (Marmontel.) — *Bien loin que la multiplicité des plaisirs donne aux Sybarites plus de délicatesse*, *ils ne peuvent plus* DISTINGUER *un sentiment* D'AVEC *un sentiment*. (Montesquieu, Temple de Gnide, IV[e] chant.)

Ce qui DISTINGUE *essentiellement l'homme* DES *animaux*, *c'est qu'il a l'idée de Dieu*. (Boiste.)

Distinguer de suppose des nuances, *distinguer d'avec* suppose des différences.

DIVERS, exprimant la différence des temps, des lieux, des personues, des choses, s'emploie toujours au *pluriel*, car lorsqu'il y a diversité, il y a nécessairement deux objets au moins : *il faut avoir eu affaire à* DIVERSES *personnes pour connoître le monde*; *autant d'hommes*, *autant d'opinions* DIVERSES.

L'*Académie* cependant a dit, *ils sont d'opinion* DIVERSE ; mais cette phrase, qui est fautive, ne se trouve que dans l'édition de 1798. (*Féraud*, son Dict. crit., et *M. Laveaux*.)

DROITE (A). Façon de parler adverbiale, qui signifie *à main droite*. *Tourner* A DROITE, *se placer* A DROITE.

(Le Diction. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, et M. *Laveaux*.)

On dit *à droite et à gauche*, pour dire de différents côtés : *Frapper à droite et à gauche*. (Mêmes autorités.)

Il entend A DROITE *et* A GAUCHE *différents propos sur son compte*. (*J.-J. Rousseau*.)

Celui qui a dit qu'à la cour comme à l'armée, quand on voit tomber A DROITE *et* A GAUCHE, *on crie serre! n'a eu que trop raison,*

(*Voltaire*, l. 114, 1762.)

Autrefois on disoit *à droit.*

Le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1694, ainsi que plusieurs écrivains de ce temps, en font foi.

Ils ont cru sans doute que l'expression adv. *à droit*, signifioit *au côté droit;* mais les écrivains qui disent présentement *à droite* avec l'*Académie*, sont d'avis que cette expression signifie *à main droite.*

(Le Dict. crit. de *Féraud; Domergue*, p. 166 de ses Solutions Gram., et *Marmontel*, p. 93 de sa Gramm.)

Doit-on dire : *Mademoiselle, marchez* DROITE; ou : *Mademoiselle, marchez* DROIT?

Pour résoudre cette question, il est nécessaire de remonter au principe établi au chapitre de l'Adjectif, p. 262, que, toutes les fois qu'un adjectif modifie un verbe, il est alors pris adverbialement, et conséquemment invariable; mais que, toutes les fois qu'il remplit sa fonction naturelle et ordinaire, c'est-à-dire, lorsqu'il modifie un nom, il doit en prendre le genre et le nombre.

De ce principe bien reconnu, découle naturellement cette solution ; on doit dire :

Mademoiselle, marchez DROIT, si l'on a intention de lui dire de *marcher,* de se *diriger en ligne directe*, parce que, dans ce cas, *droit* modifie le verbe;

Et : *Mademoiselle, marchez* DROITE, si l'on veut lui dire de *marcher de manière que sa personne soit droite*, parce qu'ici l'adjectif *droite* modifie *vous*, qui est sous-entendu, et représente *mademoiselle.*

Mademoiselle, tenez-vous DROITE, n'offre pas de difficulté, puisque le pronom *vous* exprimé dans cette phrase est du féminin, et qu'il est évidemment modifié par l'adjectif.

E.

E, subst. masc. suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (Le Dictionn. de l'*Académie.*)

Nous ne répéterons pas ici les observations que nous avons faites dans la première partie de cette Grammaire, p. 7, sur cette voyelle, et principalement sur l'*e* muet; nous y renvoyons.

ÉCLAIRER. Lorsque ce verbe renferme la signification d'instruire, *de donner de la clarté à l'esprit,* il doit être suivi d'un régime direct toujours exprimé: *Cette lecture lui a bien* ÉCLAIRÉ *l'esprit.*
(*L'Académie.*)

Qu'il entre; ses avis *m'éclaireront* peut-être.. (*Racine,* Esth., II, 4.)

C'est-à-dire, *éclaireront moi.*

Mais *éclairer* n'a point un régime direct exprimé, s'il désigne l'action d'*apporter de la lumière à quelqu'un pour qu'il voie clair : Euryclée* ÉCLAIROIT 'A *ce jeune prince.*
(Mad. *Dacier,* trad. de l'Odyssée.)

ÉCLAIREZ 'A *Monsieur.* (L'*Académie*, édit de 1798.)

Il y a dans ces phrases une ellipse; car ce n'est pas la personne qu'on doit éclairer, mais le lieu où elle passe. C'est dans ce sens-là qu'on dit qu'*un appartement,* qu'*un salon sont bien* ÉCLAIRÉS.
(M. *Chapsal,* Dict. gramm.)

ÉDREDON, subst. masc. C'est le duvet doux, chaud et léger d'un oiseau qui n'est point un aigle, mais une espèce d'oie des mers du Nord, que l'on ne voit pas dans nos contrées, et qui ne descend guère plus bas que vers les côtes de l'Écosse.

Cet oiseau s'appelle *Eider,* son duvet *eider-don*, ou duvet d'*eider,* dont on a fait ensuite *édre-don.*
(Hist. nat. de Buffon, et Dict. de Valm. de Bomare.)

L'innocence dort et repose sur la dure, le crime veille et s'agite sur le mol ÉDREDON. (Gaillard.)

Aigledon n'est point un mot reçu.

EFFRACTION, subst. fém. Terme de pratique. Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober. On dit, *ce vol a été fait avec* EFFRACTION.

Fraction, en ce sens, seroit un gasconisme; ce mot n'est guère d'usage que dans quelques phrases consacrées par les catholiques; comme, *la* FRACTION *de l'hostie en deux parties se fait par le prêtre.* (*Trévoux*, *Richelet*, et l'*Académie.*)

ÉGALER, ÉGALISER. Ces deux verbes ne sont point synonymes. Le premier se dit des personnes et des choses; le second ne se dit que des choses.

Égaler est de tous les styles, et même du discours commun : *La mort* ÉGALE *tous les hommes*. (*L'Académie*.) — *La recette* ÉGALE *la dépense*. (Raynal.)

En quelque rang divers que deux cœurs soient placés,
Quand l'amour les unit, il les *égale* assez. (*Quinault*.)

Roubaud, dans ses Synonymes françois, s'exprime ainsi sur ces deux verbes :

Au jugement de Voltaire, c'est un barbarisme de mots que de dire *égaliser* pour *égaler* les fortunes. Cependant *égaliser* est un mot françois qui se trouve dans tous les dictionnaires ; ils l'indiquent à la vérité comme un mot ancien, mais la critique même sembleroit prouver qu'il n'est pas absolument inutile.

Égaliser a une idée propre, bien distincte, et différente de l'idée propre d'*égaler*. Par sa simple terminaison verbale, *égaler* signifie proprement, être ou mettre à l'égal d'un autre, etc., etc. ; *égaliser*, par sa terminaison composée, signifie rendre égal, plein, uni, semblable, pareil, etc., comme *aiguiser* signifie rendre aigu ; *volatiliser*, rendre volatil, etc. Les deux terminaisons sont très-différentes : l'une marque purement l'état de la chose, ce qu'elle est ; l'autre exprime une action, ce qu'on fait de la chose. *Egaliser* rend à la lettre les verbes latins *exæquare, inæquare*, etc. ; *égaler* ne rend que la valeur du verbe simple *æquare*.

Dans sa valeur propre, le mot *égaler* a un sens exclusif ; le mot *égaliser* ne sauroit le suppléer. Ainsi l'on doit dire avec *Vaugelas*, qu'*Alexandre s'étoit proposé d'*ÉGALER *en tout la gloire de Bacchus*. — Avec *La Bruyère*, que *Corneille ne peut être* ÉGALÉ *dans les endroits où il excelle*, etc.

Egaler, lorsqu'il est secondairement pris et employé dans le sens d'*égaliser*, exprime d'une manière vague et indéterminée, l'action de travailler à mettre de niveau, sur la même ligne. Les Latins distinguent, par les composés d'*æquare*, différentes manières d'*égaliser*, en retranchant d'un côté, ou en ajoutant de l'autre, ou en appareillant deux choses différentes, etc. *Egaliser* exprimera ces différentes manières ; et en général l'intention, un soin particulier, un travail, le travail propre de faire disparoître les inégalités notables d'une chose, et particulièrement celui d'établir l'égalité entre deux choses qui sont faites pour être égales,

et qui ne l'étoient pas; ou encore celui de diviser une masse en portions égales, et c'est sous ce dernier aspect que les jurisconsultes nous le présentent en disant : *égaliser les lots*, faire les parts égales.

Éhonté, ée, adjectif; qui est sans honte, sans pudeur. Ce mot est vieux; cependant le mot *effronté*, qu'on y a substitué, ne signifie pas la même chose. (*Trévoux.*)

Ehonté marque plus la corruption du cœur, et *effronté*, la légèreté de l'esprit et l'indiscrétion.

On dira d'une femme qui a perdu toute pudeur : *cette femme est* ÉHONTÉE; et d'un homme léger et impudent, *c'est un* EFFRONTÉ.

C'est à *Andry de Boisregard* que l'on doit ces distinctions, qu'on peut regarder comme extrêmement délicates, mais qui ne sont pas à dédaigner.

Quoi qu'il en soit, *déhonté*, dont quelques personnes se servent, ne se lit ni dans le Dictionnaire de l'*Académie*, ni dans celui de *Trévoux*, de *Richelet*, de *Wailly*, de *Féraud*, de *Danet*. Le Dictionnaire de *Boiste* est le seul où il en soit question; et *Marmontel* (Encycl. méth., au mot *Usage*) en parle aussi, mais il n'en parle que comme d'un vieux mot que l'on devroit faire revivre.

Éminent, ente; Imminent, te, adjectifs. Chacun de ces mots est à conserver dans notre langue; si le second a vieilli, comme on le prétend, ce n'est pas qu'il ressemble au premier, c'est que leur différence échappe souvent aux meilleurs esprits.

Éminent donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme très-grand, mais dont on a le temps d'examiner la grandeur; et *imminent* donne l'idée d'un mal, d'un péril qu'on peut regarder comme présent et inévitable. L'un s'envisage seulement avec crainte, l'autre s'envisage avec effroi. On dira donc d'un malheureux qui doit expier son crime sur l'échafaud, qu'*il est dans un péril* ÉMINENT; d'un homme qui a fait une entreprise téméraire, qu'*il voyoit bien qu'il se mettoit dans un péril* ÉMINENT; mais on dira d'un criminel qu'on mène au supplice, ou d'un homme surpris par des voleurs, qu'*il est dans un péril* IMMINENT. — *Imminent* est en quelque sorte le superlatif de *éminent*.

(Le P. *Chiffet*, p. 303, et *Caminade*, p. 683, t. 2, Table analytique.)

EMPLIR : quelques Grammairiens ont remarqué que le verbe *emplir* ne se dit que de ce qui contient des choses liquides, et qu'en parlant d'autres objets, il faut dire *remplir*. L'*Académie* n'a point adopté cette remarque, et M. *Laveaux* pense que c'est avec raison. On dit aussi bien *emplir un sac de blé*, qu'*emplir un tonneau de vin*.

La Harpe, dans son Cours de littérature (tom X, p. 68), après avoir cité ce vers de *Voltaire* (Mérope, act. IV, sc. 5) :

L'horreur et la vengeance *empliront* tous les cœurs.

fait observer qu'il y a cette différence entre *remplir* et *emplir*, que le premier se dit au propre et au figuré, et que le second ne se dit qu'au propre et ne s'élève pas au-dessus du style familier.

Gattel, *Boiste* et M. *Laveaux* ont adopté cette remarque.

EMPRUNTER. Ce verbe, quand il a pour régime indirect un nom de chose, veut que ce régime soit marqué par la préposition *de* : *La lune* EMPRUNTE *sa lumière* DU *soleil*. (L'*Académie*.)

La vertu EMPRUNTE *son éclat* DE *la divinité*.

Un héros, qui *de* la Victoire
Emprunte son unique gloire,
N'est héros que quelques moments.
(*J.-B. Rousseau*, ode II, l. 3.)

Accompagné d'un régime indirect de personne, il prend indifféremment la préposition *à*, ou la préposition *de*; du moins c'est ainsi que l'usage paroît en avoir décidé. EMPRUNTER À *quelqu'un* est donc aussi bien dit que EMPRUNTER DE *quelqu'un*. Mais *Féraud* pense que *à* est préférable pour les personnes, et *de* pour les choses ; et nous sommes de cet avis.

ENFORCIR, RENFORCER. Ces deux verbes signifient l'un et l'autre, rendre plus fort, ou devenir plus fort. *La bonne nourriture a* ENFORCI *ce cheval.* — *Ce vin* S'ENFORCIRA *à la gelée.* — *On a* RENFORCÉ *l'armée.* — *Cette place se* RENFORCE *tous les jours.* — *Ce jeune homme s'est bien* RENFORCÉ *dans le calcul, aux échecs, sur la langue grecque.* (L'Académie, Trévoux et Richelet.).

Quelques personnes, pensant apparemment que l'on dit *enforcer*, *renforcir*, ont forgé les participes *enforcé*, *renforci*; mais ces infinitifs et ces participes sont autant de barbarismes, car on ne connoît qu'*enforcir* et *renforcer*, dont les participes passés sont ENFORCI, RENFORCÉ.

Ainsi ceux qui disent : *Cet enfant est* RENFORCI, *ces bas sont* RENFORCIS, au lieu de *cet enfant est* RENFORCÉ, *ces bas sont* RENFORCÉS, ou ENFORCIS, s'expriment mal.

Observez que l'on peut dire : *Cet enfant a beaucoup* ENFORCI *en peu de temps*. Cependant *renforcé* vaut mieux, puisque, comme le disent l'*Académie*, *Trévoux* et M. *Laveaux*, le verbe *enforcir* s'emploie rarement en parlant des personnes.

ENNUYANT, ENNUYEUX. Ces deux mots se disent également de tout ce qui ennuie ; mais l'adjectif verbal *ennuyant* indique assez par sa terminaison active qu'il doit être appliqué à une action, et la terminaison *eux* indique une qualité inhérente au sujet auquel on l'applique. Ainsi l'on pourra dire, selon les circonstances, *ennuyant* ou *ennuyeux* des personnes et des choses.

Un homme ennuyeux est un homme qui, par sa simplicité, par sa sottise, par l'habitude de bavarder, ou d'importuner de toute autre manière, a tout ce qu'il faut pour ennuyer :

— *Il n'y a pas de personnage plus* ENNUYEUX *qu'un sot qui veut faire le plaisant.*

Un discours ennuyeux est un discours long et diffus, qui, n'ayant ni suite, ni liaison, ni intérêt, ne peut être lu ou entendu sans causer de l'ennui.

Un homme ennuyant est un homme qui ennuie actuellement par sa présence, par ses discours, ou de quelque autre manière :

Il n'y a pas d'homme qui ait assez d'esprit pour n'être jamais ENNUYANT.

— *Un discours ennuyant* est un discours qui ennuie actuellement, soit parce qu'il est mal fait, soit parce qu'il est mal débité.

Un homme peut-être *ennuyant* sans être *ennuyeux* ; c'est-à-dire qu'il peut, par défaut d'attention ou de jugement, faire des choses qui ennuient, quoique, en général, il ait toutes les qualités nécessaires pour être agréable, et qu'il le soit ordinairement. Un jeune homme amoureux est *ennuyant*, s'il parle sans cesse de son amour à ceux qui ne s'y intéressent pas. Mais, si d'ailleurs il a de l'esprit et de l'amabilité, on ne peut pas dire qu'il est *ennuyeux*, à moins que l'on ne considère comme une qualité ou comme une habitude, ses discours continuels sur l'amour qu'il éprouve. Une autre preuve qu'*ennuyeux* se dit d'une qualité particulière au sujet

auquel on l'applique, c'est qu'on fait *ennuyeux* substantif, et qu'*ennuyant* ne l'est jamais :

> Le plus souvent ici l'on parle sans rien dire ;
> Et les plus *ennuyeux* savent s'y mieux conduire.
> (*Voltaire*, l'Indiscret, act. I, sc. 1re.)

Cette remarque sur les mots *ennuyant* et *ennuyeux* est de M. *Laveaux*. La distinction qu'il en fait est nouvelle ; nous invitons nos lecteurs à la méditer, car jusqu'à présent, ainsi que le fait observer l'*Académie*, dans son Dict., édit. de 1798, on ne s'est guère servi du mot *ennuyant* pour les personnes.

'À L'ENVI, 'A L'ÉTOURDIE, sont deux expressions adverbiales. À *l'envi* signifie *avec émulation*, *à qui mieux mieux* : *Chacun* À L'ENVI *faisoit gloire de savoir et de dire quelques particularités de sa vie et de ses vertus ; l'un disoit qu'il étoit aimé de tout le monde sans intérêt ; l'autre, qu'il étoit parvenu à être admiré sans envie*. (Mascaron, oraison funèbre de Turenne).

A l'étourdie signifie à la manière d'un étourdi : *agir* A L'ÉTOURDIE. (*Vaugelas*, *Trévoux*, *Féraud*, et le Dict. Gramm.)

> Entre les pattes d'un lion,
> Un rat sortit de terre assez *à l'étourdie*, etc.
> (*La Fontaine*, fab. 33 : le Lion et le Rat.)

On trouve dans plusieurs livres *à l'envie* avec un *e* final ; sans doute on doit attribuer cette faute à l'ignorance des imprimeurs.

ENVIER ; voyez, lettre P, PORTER ENVIE.

ÉPOUVANTER. L'*Académie* ne dit point si ce verbe peut être suivi de la préposition *par*, ou de la préposition *de*. Il est certain que l'on dit, *il ne m'épouvantera pas* PAR *ses menaces* ; et *Voltaire* a dit dans la Henriade (chant IV) :

> Le superbe d'Aumale, et Nemours, et Brissac,
> . . . .
> D'un coupable parti défenseurs intrépides,
> *Épouvantoient* Valois *de* leurs succès rapides.

Cependant nous pensons que la préposition *par* est le régime qu'on emploie le plus fréquemment. Nous n'oserions cependant pas condamner la préposition *de*, dont l'emploi, en pareil cas, semble plutôt réservé aux poètes qu'aux prosateurs.

ERMITE, ERMITAGE. La lettre *h* des mots *hermite*, *hermitage*, dit *Domergue*, a paru inutile à l'*Académie*, qui l'a retranchée dans l'édition de 1798. En effet, cette lettre, dans notre orthographe, est, ou le signe de l'aspiration, comme *la haine*, *le héros*, ou seulement un signe étymologique, comme *l'homme*, *l'honneur*, qui dérivent des mots latins *homo*, *honor*. Or, dans *hermite*, *hermitage*, la lettre *h* n'est point le signe de l'aspiration, puisqu'elle est nulle; elle n'est pas non plus un signe étymologique, car elle ne se trouve, dans les racines de ces deux mots, ni en grec ni en latin.

(Journ. de la langue franç., p. 298, 1 janv. 1785.)

ERYSIPÈLE, substant. masc. Éruption superficielle, inflammatoire, qui s'étend facilement sur la peau, et qui est accompagnée d'une chaleur âcre et brûlante.

Autrefois on écrivoit ÉRÉSIPÈLE, et l'on faisoit ce mot féminin : *Une grande* ÉRÉSIPÈLE *à la jambe la faisoit beaucoup souffrir.* (Vie de Mad. de la Vallière.)

Présentement l'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly*, *Gattel*, etc., etc., écrivent ÉRYSIPÈLE, conformément à son étymologie, et ne le reconnoissent plus que du masculin.

ESPÉRER. Ce verbe ne porte à l'esprit que l'idée d'une chose future, car l'espérance ne peut avoir pour objet ni ce qui est actuel, ni ce qui est passé; il ne doit donc pas être suivi d'un verbe au passé ou au présent, comme dans ces phrases :

J'ESPÈRE *que Pauline se porte bien; puisque vous ne m'en parlez pas.* (Mad. de Sév.) — *L'erreur des libertins et des hérétiques vient de ce qu'ils* ESPÈRENT *que les vérités de la foi* SE PEUVENT *connoître avec évidence.* (Malebranche.)

Espérer n'étoit pas le terme propre : ils devoient se servir de l'un des verbes *croire*, *penser*, *se flatter que*.

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Il en est de même pour les verbes *promettre*, *compter*, *s'attendre*. Ainsi l'on ne doit pas dire : *Je vous* PROMETS *que cela* EST *fait; mais que cela* SERA *fait.* — *Je* COMPTE *que vous* TRAVAILLEZ *à ce que je vous ai demandé;* mais *que vous* TRAVAILLEREZ. — JE M'ATTENDS *que vous* ÊTES *satisfait;* mais *que vous* SEREZ *satisfait.*

(*Trévoux* et *Féraud.*)

ÉVIER. subst. masc. Ce mot signifie le conduit par où s'écoulent les eaux, les lavures, les immondices d'une cuisine; il vient du latin *eviare*. Beaucoup de femmes, quoique parlant assez bien

leur langue, disent un *lévier*, un *lavoir*, et c'est une rareté de les entendre dire un *évier*, qui est le terme propre.

(L'Improvisateur françois.)

Éviter. Ce verbe signifie *esquiver*, *fuir* quelque chose de nuisible ou de désagréable, *s'éloigner de*, et n'a point d'autre sens : On *évite* un coup, un piège, on *évite* un ennuyeux.

Pour ÉVITER *les tentations, il n'est pas bon d'y songer sans cesse.*

(*J.-J. Rousseau.*)

*Le caractère de l'esprit juste est d'*ÉVITER *l'erreur en* ÉVITANT *de porter des jugements.* (Condillac.)

Possédé d'un ennui qu'il ne sauroit dompter,
Il craint d'être à soi-même, et songe à *s'éviter*. (*Boileau*, Ep. V.)

De combien de soupirs interrompant le cours,
Ai-je *évité* vos yeux que je cherchois toujours?
(*Racine*, Britann., III, 8.)

Eviter, dans le sens d'*épargner*, n'est donc pas convenable; ainsi ÉVITER *quelque chose à quelqu'un*, présente une faute grave. En effet, si je dis à quelqu'un : *je veux vous* ÉVITER *cette peine*, ce que j'énonce est en opposition avec ma pensée, car au lieu d'*éviter la peine* à la personne à qui je parle, je veux la prendre sur moi en la *faisant éviter*, ou en l'*épargnant* à cette personne. *Eviter une peine*, *un danger à quelqu'un*, ne doit donc se dire dans aucune langue, parce que c'est contre le sens commun : est-il possible d'*éviter une chose à* ou *pour* quelqu'un, si l'on veut que la personne *évite elle-même* cette chose?

On *évite une chose* purement et simplement, dit *Domergue*; mais on ne l'*évite* ni à soi ni aux autres, et *éviter* n'a point de régime indirect.

Nos bons écrivains ont employé le verbe *épargner* dans le sens qu'on veut donner à *éviter*, ou bien ils ont dit *faire éviter*.

Que ne m'*épargnez*-vous la douleur de le dire? (*Racine.*)
Non, seigneur, il lui faut *épargner* cet outrage. (*Volt.*)
J'*épargne* à sa vertu d'éternels déplaisirs. (*Corneille.*)
Épargne à ma vertu cet odieux récit. (*Crébillon.*)

(*Domergue*, p. 343 de ses Solut. gramm. et M. *Boniface*, éditeur du Manuel des amateurs de la langue franç. p. 308.)

EXCUSE. — *Demander excuse*, employé comme synonyme de *demander pardon*, est un vrai galimatias qui choque également et l'usage et la raison. En effet, on ne peut pas exiger des excuses d'une personne qu'on a offensée; où la réparation seroit pire que l'offense. Si donc, j'ai commis une faute envers quelqu'un, ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je dirai : *je vous fais mes excuses*, *je vous prie de m'excuser*; alors quand celui que j'ai offensé est satisfait, il *reçoit* mes excuses, mais il ne *m'accorde* point d'*excuses*.
(Le P. *Bouhours*, p. 44.)

Madame *de Sévigné* a dit : *je vous demande excuse*; mais c'est en plaisantant. En général, les bons écrivains ont dit : *je vous fais excuse* :

> Pour vous, je ne veux point, monsieur, vous *faire excuse*;
> Je vous sers beaucoup plus que je ne vous abuse.
> (*Molière*, l'Écol. des maris, act. III, sc. dern.)

> Quoi! tu *faisois excuse* à qui m'osoit braver!
> (*P. Corneille*, Nicom., I, 4.)

> J'eus de l'ambition, je n'en *fais* point d'*excuse*. (*Voltaire*.)

Monsieur, je vous FAIS *mes* EXCUSES *de tout ce que mes discours ont pu avoir d'irrégulier*.

Ménage, *Domergue*, *Wailly*, l'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, et, comme nous venons de le dire, le P. *Bouhours*, rejettent absolument *demander excuse*. Il est vrai qu'on lit dans le Dictionn. de l'*Académie* (édition de 1798), que le mot *excuse* n'est guère d'usage qu'avec les verbes *Faire* et *Demander*; mais d'abord l'*Académie*, en contradiction avec elle-même, ne sauroit contrebalancer l'autorité des bons écrivains, ni celle des Grammairiens qui se sont occupés de cette difficulté; ensuite on ne doit considérer comme l'opinion de l'*Académie* que celle qui est émise dans l'édition qu'elle a reconnue, c'est-à-dire, celle de 1762.

EXCUSE, PARDON. On fait *excuse* d'une faute apparente, on demande *pardon* d'une faute réelle : l'un est pour se justifier, et part d'un fond de politesse; l'autre est pour arrêter la vengeance, ou pour empêcher la punition, et désigne un mouvement de repentir.

Le bon esprit FAIT EXCUSER *facilement*. *Le bon cœur* FAIT PARDONNER *promptement*. (Synonymes de *Girard*.)

EXCUSABLE, INEXCUSABLE. PARDONNABLE, IMPARDONNABLE, adjectifs.

Excusable, Inexcusable se disent des personnes et des choses, par la raison que le verbe *excuser* peut avoir pour *régime direct* un nom de personne, ou un nom de chose.

Cet homme est fort excusable d'avoir fait cela. Cette faute n'est pas excusable. (L'Académie.)

> Tous libres d'être bons, tous se sont faits coupables,
> Les anges, fils du ciel, furent moins *excusables.*
> (*Delille*, le Par. perdu, l. 3.)

PARDONNABLE, IMPARDONNABLE. *Pardonner* n'a pour *régime direct* qu'un nom de chose, et jamais un nom de personne, et pour *régime indirect*, un nom de personne, et jamais un nom de chose.

On dira donc *cette faute est pardonnable, impardonnable*, puisque l'on dit *pardonner une faute*; mais on ne dira pas, *cette personne est pardonnable, impardonnable*, puisque l'on ne dit pas *pardonner une personne.*

(*Vaugelas* et *Th. Corneille*, 543[e] rem. — L'*Académie*, 534 de ses Observ. — D'*Olivet*, 45[e] rem. sur *Racine.* — *Wailly*, p. 393 de sa Gramm., et les *Gramm. modernes.*)

Quelques écrivains se sont écartés de cette règle. *Rousseau* par exemple a dit (en parlant de Sophie dans Émile) : *Sitôt qu'*ELLE EST PARDONNÉE, *sa joie et ses caresses montrent de quel poids son bon cœur est soulagé*; au lieu de, *Sitôt qu'on* LUI *a* PARDONNÉ, qu'on a pardonné à elle.

Et *Voltaire* (commentaire sur la tragédie de Pompée) :

On doit PARDONNER À *ces petites fautes, inséparables d'un art dans lequel on éprouve autant d'obstacles qu'on fait de pas.* Au lieu de PARDONNER CES *petites fautes.*

Et dans son Épître dédicatoire des Lois de Minos : *Il se trouvera en France des ames nobles et éclairées, qui sauront rendre justice aux talents, qui* PARDONNERONT AUX *fautes inséparables de l'humanité, qui encourageront tous les beaux arts*; au lieu de *qui* PARDONNERONT LES *fautes*, etc., etc.

Mais, en général, les meilleurs écrivains ont observé la règle. Nous citerons peu d'exemples à l'appui, parce que cela ne donne pas lieu au plus léger doute :

PARDONNEZ *souvent aux* AUTRES, *jamais à vous-même.*
(*Publius Syrus.*)

... *Nous nous pardonnons tout*, et rien aux autres hommes.
(*La Fontaine*, fab. 7 : la Besace.)

Dieu PARDONNE TOUT, *et les hommes rien*. (Mad. de Villedieu.)

Des torts reconnus font plus d'honneur à celui qui les répare qu'à celui qui LES PARDONNE. (J.-J. Rousseau.)

Observez qu'il n'y a pas de faute dans cette phrase de *Fénélon :* PARDONNEZ À *ma douleur ;* ni dans celle-ci de *Thomas* :

.... *Pardonne* À *l'envie.*

parce qu'ici les mots *douleur*, *envie*, sont personnifiés, et qu'alors le régime indirect leur convient parfaitement.

EXPIRER. Ce verbe est du nombre des verbes neutres qui admettent les deux auxiliaires *être* et *avoir ;* mais il faut distinguer le sens *propre* du sens *figuré*. Dans le sens propre, il convient *aux personnes*, ainsi qu'*aux animaux*, et se conjugue avec *avoir*. On dit donc : *Jésus-Christ* A *expiré sur l'arbre de la croix*, et non pas : *Jésus-Christ* EST *expiré*. — *Il* A *expiré entre mes bras*, et non pas, *il* EST *expiré*...

(L'*Académie*, au mot *expirer*, édit. de 1762 et de 1798.)

Lorsque le requin a EXPIRÉ, *on voit encore pendant long-temps les différentes parties de son corps donner tous les signes d'une grande irritabilité.* (M. de la Cépède, poissons ovipares.)

Dans le sens figuré, *expirer* ne convient qu'*aux choses* inanimées, et se conjugue avec *être : la trève* EST *expirée*, et non pas *a expiré*.

(Même autorité.)

D'après ces principes, il est clair qu'on dira aussi bien : *mon bail* EXPIRÉ, *il faut que je me retire*. — *La trève* EXPIRÉE, *on reprendra les armes*, que : *mon bail* ÉTANT EXPIRÉ, *il faut que je me retire ; la trève* ÉTANT EXPIRÉE, *on reprendra les armes ;* parce que, dans tous les verbes, excepté dans les verbes neutres qui se conjuguent avec *avoir*, l'auxiliaire peut être sous-entendu.

Mais on s'exprimeroit incorrectement si l'on disoit : *un homme expiré*, puisque *expirer*, quant aux personnes, ne se dit qu'avec l'auxiliaire *avoir*, et qu'*ayant* ne se supprime jamais ; d'ailleurs *expirer*, quant aux personnes, est, de même que *marcher*, un verbe neutre ; or, comme on ne peut pas dire *un homme marché*, de même on ne peut pas dire, *un homme expiré*.

Le principe que nous rappelons ici se trouve consacré par *d'Olivet*, dans une remarque qu'il a faite sur ces vers du grand *Racine*,

.... A ces mots ce *héros expiré*
N'a laissé dans mes bras qu'un corps défiguré.
(*Racine,* Phèdre, V, 6.)

La Grammaire exige : *ce héros ayant expiré.*

Le Gendre, *Linguet*, madame de *Sévigné*, et *Voltaire* (dans *Zaïre*, V, 10; dans les *Guèbres*, V, 5, et dans sa préface du commentaire sur la Sophon. de *Corneille*), ont aussi fait usage de cette mauvaise locution.

Mais l'*Académie* et tous les Grammairiens en ont également fait justice.

EXPRÈS, EXPRESSÉMENT.

Expressément n'est pas la même chose qu'*exprès*. *Exprès* signifie, à dessein; *expressément* veut dire, en termes exprès, formels. *On fait une chose* EXPRÈS ; *on dit une chose* EXPRESSÉMENT.

Ainsi dans ces vers de l'École des maris (act. II, sc. 9) :

J'ai voulu l'acheter l'édit *expressément*,
Afin que d'Isabelle il soit lu hautement.

c'est du mot *exprès* que *Molière* auroit dû se servir.

(*Bret*, Commentaire sur Molière.)

Hautement donne lieu à une faute de la même espèce; c'est aussi un mot pris dans une fausse acception, à cause de sa grande affinité avec le mot propre. On dit *hautement* sa pensée, c'est-à-dire hardiment, résolument; on lit, on parle *haut*, c'est-à-dire d'une voix haute.

(M. *Auger*, Commentaire sur *Molière*.)

F

F, substantif, est féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin, suivant l'appellation moderne.

(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

FAIRE. Quand ce verbe est précédé de la négative *ne*, et suivi de la conjonction *que* et d'un infinitif, il s'emploie avec ou sans la préposition *de*; mais l'emploi ou la suppression de cette préposition change absolument le sens de la phrase, et en effet : *Cet homme* NE FAIT QUE DE *sortir*, NE FAIT QUE D'*arriver*, signifie qu'*il y a très-peu de temps qu'il est sorti, qu'il est arrivé*.

Et cet homme NE FAIT QU'*entrer et sortir*, NE FAIT QUE *jouer*,

signifie qu'*il est dans un mouvement continuel*, qu'*il joue sans cesse*, qu'*il entre et sort sans cesse.*

(L'*Académie*, et *M. Auger*, Comment. sur *Molière* : Préc. rid. act. II, sc. 12.)

De cette observation, il suit nécessairement que ce seroit mal s'exprimer que de dire, sans faire usage de la préposition *de* : *il* NE FAIT QUE *sortir de maladie*, car l'intention de celui qui parle n'est pas de dire qu'*il sort sans cesse de maladie*, mais d'exprimer qu'*il sort tout récemment de maladie* ; *Vertot*, au lieu de dire : *âgé à peine de dix-huit ans*, *et* NE FAISANT QUE *sortir des écoles*, devoit donc dire : *et* NE FAISANT QUE DE *sortir des écoles.*

Et *Des-Essarts*, qui a écrit : *Abandonner un enfant qui* NE FAIT QUE *sortir des entrailles de sa mère*, a donc aussi, en omettant la préposition *de*, dit autre chose que ce qu'il avoit intention de dire.

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Faire se met souvent pour un autre verbe qu'on ne veut pas répéter, comme : *Je n'écris plus autant que je* FAISOIS *autrefois*, c'est-à-dire, *que j'écrivois.—Il n'a pas aussi bien marié sa dernière fille qu'il* A FAIT *les autres*, c'est-à-dire, *qu'il a marié.* (*Vaugelas.*) — *On ne peut s'intéresser plus tendrement que je ne* FAIS (que je ne m'intéresse) *à ce qui vous touche.* (*Sévigné.*) — *Faire*, dans ce cas, prend les régimes qu'ont les verbes qu'il remplace.

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Une des propriétés du verbe *faire* est de s'identifier avec l'infinitif qui le suit immédiatement, et de ne former avec cet infinitif qu'un seul et même verbe, dont le sens est toujours actif. D'où il résulte, que le verbe *faire* doit être précédé des pronoms *lui, leur*, et non des pronoms *le, la, les*, lorsque l'infinitif a un régime direct, car un verbe actif ne peut avoir deux régimes directs : *on* LUI FIT *obtenir un emploi*, *on* LUI FIT *faire cette démarche* ; et qu'il veut les pronoms *le*, *la*, *les*, toutes les fois que le verbe à l'infinitif n'a point après lui de régime direct : *On* LE FIT *renoncer à ses prétentions ; on* LE FIT *consentir à cette demande.*

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Enfin on observera que, toutes les fois que le mot *faire* n'est pas suivi d'un article ou de son équivalent, il forme une façon de parler tellement familière qu'on ne peut en général l'employer dans le vers héroïque ; aussi *Voltaire*, dans son Commentaire sur *Corneille*, a-t-il blâmé ce grand tragique d'avoir dit dans Nicomède (act. II, sc. 2) :

Mais gardez-vous aussi d'oublier votre faute ;
Et comme elle *fait brèche* au pouvoir souverain.

Faire brèche, dit *Voltaire*, ne doit pas trouver place dans un vers.

On en exclura conséquemment *faire assaut*, *faire force de voiles*, *faire de nécessité vertu*, *faire ferme*, *faire halte*, etc.; etc.

FATIGUER. *La Fontaine*, l'auteur des lett. édif.; *Buffon*, et nombre d'écrivains ont fait ce verbe neutre, et l'ont employé au lieu du verbe pronominal *se fatiguer*, *se donner de la fatigue*. (Trévoux.)

Ensuite l'*Académie*, *Féraud* et M. *Laveaux* offrent cet exemple : *il fatigue trop*, de sorte qu'il faut regarder cet emploi comme étant suffisamment autorisé.

FILIGRANE, subst. masc. Ouvrage d'orfèvrerie, en or ou en argent, travaillé à jour, et fait en forme de petits grains ou de petits filets.

Ce mot vient de l'italien *filigrana*; composé de *filum*, fil, et de *granum*, grain : *filet à grains*.

Quelques auteurs ont écrit *filagramme* ou *filagrane*; c'est une faute; *filigrane* a pour lui l'étymologie et l'usage.

(*Trévoux*, *Richelet*, *Gattel*, *Lunier*, Dict. des sc. et des arts, et l'*Académie*.)

FINALE, *substantif*. Ce mot ainsi orthographié dans tous les dictionnaires, signifie plusieurs choses différentes en musique.

Il signifie la manière dont on finit un morceau de musique, la cadence, la terminaison finale, autrement dit la tonique.

Il signifie aussi le morceau d'ensemble par lequel se termine un acte ou l'ouvrage entier, et si l'on veut le morceau final qui fait l'attente de l'auditeur, et qu'il s'apprête à louer ou à blâmer.

L'*Académie* et les lexicographes donnent à ce mot le genre féminin dans les deux sens.

Mais *Domergue* est d'avis que, dans le premier sens, dans le sens de la cadence, de la terminaison finale, on doit dire au féminin *la finale*, et que, dans le sens du *morceau final*, on doit dire au masculin *le final*.

Ce Grammairien, auquel on doit tant de remarques utiles sur la langue françoise, fonde son opinion sur ce que le mot *final*, ainsi que la chose, nous vient des Italiens et que dans leur langue

il est, lorsqu'il signifie le morceau *final*, du genre masculin. *Ecco un bel finale*, disent-ils. Ils sous-entendent *pezzo*, qui veut dire *morceau*. D'ailleurs, ajoute *Domergue*, *final* est évidemment un adjectif, ou plutôt un adjectif substantifié; or son genre ne doit pas être arbitraire, comme il l'est pour quelques substantifs, qui nous viennent d'une langue étrangère, car les adjectifs substantifiés, recevant la loi du substantif sous-entendu, doivent nécessairement représenter le genre de ce substantif. Donc puisque *pezzo* sous-entendu dans *il finale*, est masculin, et *morceau* sous-entendu dans l'adjectif substantifié *final*, aussi masculin, le mot *final* en ce sens ne peut être d'un autre genre que du genre masculin.

Beaucoup de musiciens, plusieurs littérateurs, parmi lequels il faut mettre *La Harpe* (Cours de littérature), et M. *Framery*, le rédacteur de l'article *finale* dans l'Encyclopédie Méthodique, ne se servent de ce mot dans le sens que nous venons d'indiquer, qu'au masculin; et il faut espérer que tout le monde finira par lui donner ce genre.

Fixer, verbe actif. Rendre fixe, stable, constant. On dit : Fixer *son attention*, fixer *son imagination, ses goûts, ses désirs*.

> Et, *fixant* de ses vœux l'inconstance fatale,
> Phèdre, depuis long-temps, ne craint plus de rivale.
> (*Racine*, Phèdre, I, 1.)

La louange qu'on nous donne sert au moins à nous fixer *dans la pratique des vertus.* (La Rochefoucauld.)

On dit aussi fixer *ses regards sur quelqu'un* pour dire *les arrêter sur quelqu'un : C'est sur les dépositaires de l'autorité que doit se* fixer *l'œil vigilant et sévère du prince.* (Marm., *Bélis.*, 11.)

Et au figuré : fixer *les regards de quelqu'un*, pour dire, devenir l'objet de son attention, de sa passion.

D'après ces définitions, prises dans l'*Académie*, on sent combien il est abusif d'employer ce verbe dans le sens de *regarder*.

La phrase suivante renferme donc une faute : *Plus il* fixoit *ce tableau, plus il excitoit son admiration.*

Il faut : *Plus il* regardoit *ce tableau, plus*, etc.

M. *Delille*, le plus correct, le plus élégant de nos poètes modernes, en a fait aussi une dans sa traduction de l'Énéide :

> Ah! quand pourra ton fils te presser sur son sein ;
> Mes yeux *fixer* tes yeux, ma main serrer ta main !

Voltaire (Questions encyclopédiques, au mot *langue françoise*) s'exprime ainsi sur le verbe *fixer :*

Quelques Gascons hasardèrent de dire : *J'ai* FIXÉ *cette dame*, pour *je l'ai regardée fixement : j'ai* FIXÉ *mes yeux sur elle.* De là est venue la mode de dire : FIXER *une personne.* Alors vous ne savez pas si l'on entend par ce mot : *J'ai rendu cette personne moins volage ;* ou si l'on entend : *je l'ai observée, j'ai* FIXÉ *mes regards sur elle.* Voilà une nouvelle source d'équivoques.

Les meilleurs écrivains ne se font pas de scrupule de dire *regarder fixement,* au lieu d'employer le verbe *fixer* en ce sens : *On ne peut* REGARDER FIXEMENT *le soleil.* (*L'Académie.*)

Les aigles, dit-on, accoutument leurs petits à REGARDER FIXEMENT *le soleil.* (Buffon.)

Pendant qu'il parloit, Diomède étonné le REGARDOIT FIXEMENT.
(Fénélon, Télémaque, l. XXI.)

Quoi ! l'aigle, qui ose REGARDER FIXEMENT *le soleil, se marieroit avec vous !* (Le même.)

(M. *Boniface*, Man. des amat. de la Lang. franç., 1re année, p. 311.)

FLAIRER, FLEURER ;

On confond souvent ces deux verbes, peut-être, est-ce parce qu'on lit dans le Dict. de l'*Académie*, édition de 1694, « *flairer*, » on prononce ordinairement *fleurer* » ; ou encore, parce que *Molière*, dans sa comédie de l'École des Maris (act. I, sc. 2), dans l'intention de rendre apparemment l'orthographe conforme à la prononciation de son temps, a écrit *fleurer* pour *flairer.*

Quoi qu'il en soit, aujourd'hui on distingue ces deux verbes *flairer* et *fleurer*, parce qu'ils ont des sens très-différents.

Flairer, verbe actif, signifie, au propre, sentir par l'odorat : FLAIREZ *un peu cette rose.* — *Ses chiens* FLAIRENT *le gibier dès qu'il a passé en quelque lieu. Fleurer,* en ce sens, seroit une faute.

Au figuré et dans le style familier, il se dit pour *pressentir, prévoir : Il a* FLAIRÉ *cette affaire de loin.* (L'Académie.) — *Bien des lecteurs, à force de* FLAIRER *le romanesque, en soupçonnent même où il n'y en a pas.* (Trévoux.) — *Il a* FLAIRÉ *votre opinion.* (*Delille*, p. de la Conversation.)

Fleurer, verbe neutre, signifie répandre une odeur, exhaler une odeur : *Cela* FLEURE *bon.* (L'Académie.) — *Les tubéreuses* FLEURENT *bon.*

Figurément et proverbialement, on dit d'une affaire qui paroît

bonne et avantageuse : *cela* FLEURE *comme baume.* — FLAIRE *comme baume*, seroit mal dit. (*Trévoux* et l'*Académie.*)

FOND, FONDS. *Fond* s'écrit sans *s* final lorsqu'il signifie la partie la plus basse, la plus creuse de ce qui contient ou de ce qui peut contenir quelque chose : *le fond d'un puits, le fond d'une poche, d'un sac.*

Tes cris, semblables au tonnerre,
Jusqu'au *fond* de l'abîme ont porté la terreur. (*Le Franc.*)

On l'écrit aussi sans *s*, dans ces expressions, *bâtir dans un* FOND, pour bâtir dans un lieu bas; *mettre un* FOND *à un tonneau*, pour *y mettre des douves; le* FOND *d'un carrosse*, pour l'endroit opposé à la glace qui est sur le devant. — *De fond en comble*, depuis le haut jusqu'en bas; et par analogie *le* FOND *d'un bois*, *le* FOND *d'une allée*, pour l'endroit le plus éloigné de celui par où l'on entre.

Ou encore dans le sens de profondeur : *Cette culotte n'a pas assez de* FOND. — *La digestion se fait dans le* FOND *de l'estomac.* Et en terme de marine; *prendre* FOND. *Couler à* FOND. *Bon* FOND, *bas* FOND.

Et dans un sens figuré, lorsqu'il signifie le point principal d'une affaire, d'une question, d'une querelle, ou encore en morale l'objet le plus intérieur, le plus caché : *Le* FOND *de son affaire n'est pas clair.* — *Dieu seul connoît le* FOND *des cœurs.*

On renvoie un savant dans le FOND *de son collége.* (Boileau.)

Le jour n'est pas plus pur que le *fond* de mon cœur.
(*Racine*, Phèdre, act. 4, sc. 2.)

Enfin lorsqu'il exprime le fondement sur lequel on établit une chose : *Bâtir sur un* FOND *de sable*, et dans le même sens : *broderie sur un* FOND *de satin.* — *Etoffe à* FOND *blanc, à* FOND *vert;* ou par analogie, *le* FOND *d'un poëme*, *le* FOND *d'une pièce de théâtre*, et figurément, *faire* FOND *sur l'amitié de quelqu'un.*

Mais on écrit *fonds* avec un *s* final, au singulier comme au pluriel, quand on veut parler de la terre relativement aux fruits qu'elle produit : *Cultiver un* FONDS. *Il ne faut pas bâtir sur le* FONDS *d'autrui. Le* FONDS *emporte la superficie pour l'architecte, mais la superficie emporte le* FONDS *pour le peintre.*

Par extension, de la propriété, et alors il est opposé à usufruit : *Je n'ai que l'usufruit de cette rente, un autre a le* FONDS.

Par analogie, d'une somme d'argent : *Ce particulier est en*

FONDS; — et dans le même sens, du capital d'une somme d'argent : *Il a mangé son* FONDS, *outre ses revenus.*

En terme de commerce, de toutes les marchandises d'un marchand : *Il a vendu son* FONDS.

Enfin, *fonds* s'écrit avec un *s*, lorsqu'on veut parler de l'esprit, des mœurs, du savoir, de la capacité d'une personne : *Cet homme a un* FONDS *de raison, de probité, et un esprit juste, ce qui est le* FONDS *de tous les vrais talents. Cet autre a un* FONDS *d'inclination basse, un* FONDS *d'humeur, de malice.*

(*Vaugelas*, 315e rem. — L'*Académie*, sur cette remarque, p. 318 de ses observ.; son Dict. dans toutes ses éditions. — *Domergue*, p. 250 de ses Solut. Gramm. — Les Dict. de *Trévoux*, de *Furetière*, de *Danet*, de *Féraud*, de *Gattel*, de *Wailly*, *Boiste*, etc., etc.)

Toutefois nous ferons observer que M. *Laveaux* veut que *fond* s'écrive sans *s*, dans toutes ces acceptions. Pour toute réponse nous le renverrons aux autorités que nous venons de citer.

FONTS, écrit avec un *t* et un *s* final, se dit d'un grand vaisseau de pierre ou de marbre, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser; on l'écrit avec un *t*, par analogie avec le mot fontaine : *Les* FONTS *baptismaux. — Tenir un enfant sur les* FONTS.

TAYLOR INST. OXFORD

FOULE, comme *multitude, nombre* et autres termes semblables, ne peut se dire que de plusieurs, et ne doit pas avoir après lui un nom au singulier, ce nom fût-il un nom collectif; on dit : *une foule* DE SOLDATS, *une multitude d'*HABITANTS, *un grand nombre* DE CITOYENS; mais on ne dit pas : *une foule d'armée, une multitude de ville, un grand nombre de peuple*, etc. — *Voltaire* dit pourtant : *escorté d'une foule* DE NOBLESSE (Histoire du parlement de Paris). — Et *Prévost* (Histoire des Voyages) : *une foule* DE PEUPLE. Il me semble que, *escorté d'une* FOULE *de gentilshommes*, *d'une* FOULE *de gens du peuple*, auroit été plus correct.

(Le Dictionnaire crit. de *Féraud*.)

FROID, FRAIS, FROIDEUR, FROIDURE.

Froid est opposé à chaud; c'est un corps privé de chaleur. *Frais* tient le milieu entre le *froid* et le *chaud*, mais en sorte pourtant que le *froid* est plus sensible que le *chaud*. Le premier se prononce *froèt*, et le second se prononce *fré*, l'*é* très-ouvert. — *Froideur* est la qualité de ce qui est froid; on dit : *La* FROIDEUR *du lieu*, *du marbre*, *du temps*, *de la vieillesse.* (L'*Académie*.)

Quelques-uns ont douté que le mot de *froideur* fût bon au propre; ils ont cru qu'il ne devoit s'employer qu'au figuré, et qu'il falloit dire : *Le froid de la saison.* Mais *froideur,* au propre, a été approuvé; et l'*Académie* (dans ses Remarques et Décisions, p. 23) l'a confirmé. *La* FROIDEUR *de l'hiver a été excessive*, est une phrase très-correcte. (*Trévoux.*)

Froidure signifie le froid répandu dans l'air; il ne se dit qu'au propre : *La* FROIDURE *règne dans les lieux situés vers le septentrion.* (L'*Académie.*)

Soleil, père de la nature,
Viens répandre en ces lieux tes fécondes chaleurs;
Dissipe les frimats, écarte *la froidure*
Qui brûle nos fruits et nos fleurs.
(*J.-B. Rousseau*, Cantate XV.)

Mais ces hivers dont la triste *froidure*
Gerce nos fruits, jaunit notre verdure,
Que servent-ils ?..................
(Le même, livre II, fragm. de l'Allégorie, III.)

On se sert aussi de ce mot pour signifier l'hiver, mais en ce sens, il n'est d'usage qu'en poésie :

Oh! qu'après la triste *froidure*,
Nos yeux, amis de la verdure,
Sont enchantés de son retour!
(*J.-B. Rousseau*, Ode XI, liv. 2.)

Attends que dans les cieux disparoisse l'Arcture,
Et poursuis jusqu'au temps où règne la *froidure.*
(*Delille*, Géorg. l. I.)

Et dès que l'Aquilon, ramenant la *froidure*,
Vient de ses noirs frimats attrister la nature.
(*Boileau*, Satire VIII.)

FRANGIPANE, substantif féminin. Parfum que l'on donne à des peaux qui servent à faire des gants, des sachets, etc. — Ce nom se dit aussi d'une espèce de pâtisserie faite de crême, d'amandes, etc. (L'*Académie* et *Trévoux.*)

Frangipane, inventeur de ce parfum, étoit un seigneur romain, de l'ancienne maison des *Frangipani.*

Beaucoup de personnes disent improprement *franchipane.*

FUNÉRAIRE, FUNÈBRE.

Funéraire. Se dit de ce qui appartient aux funérailles, tels que les *frais funéraires*; et l'on appelle *colonne funéraire*, une colonne qui supporte une urne où l'on suppose que les cendres de quelqu'un sont renfermées. En général l'épithète de *funéraire* se donne à ce qui porte avec soi l'empreinte de *la tristesse*. Ainsi un *ornement*, une *lampe*, une *torche* sont des objets funéraires, *des objets qui parlent uniquement aux yeux*.

Funèbre se dit de ce qui apartient à la mort, de ce qui est capable d'en rappeler l'idée, de ce qui porte avec soi l'empreinte de la douleur, enfin *de ce qui parle vivement au cœur : Une cérémonie, une pompe*, *une oraison* sont des objets *funèbres*. On dira donc plutôt des *cris*, des *accents funèbres* que des cris, des accents *funéraires*, parce que les cris, les accents parlent au cœur et non aux yeux.

FUR n'est en usage que dans cette phrase *au* FUR et *à mesure*, pour dire *à mesure que* (expression conjonctive). On dit aussi *à* FUR et *à mesure*, pour signifier la même chose; mais le premier est employé par les notaires, le second est du discours ordinaire et familier. (*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

L'*Académie* ne dit pas *à mesure de*, dont quelques bons auteurs se sont servis :

L'Allemagne est la seule puissance qui se fortifie à MESURE *de ses pertes.* (Montesquieu.) — *Les Romains augmentoient toujours leurs prétentions à* MESURE *de leurs défaites.* (Le même.)

Les lois ont été obligées de changer, à MESURE *du changement des mœurs et des usages.* (Le Président *Hénault*.)

G.

G, substantif, est masculin, suivant l'appellation ancienne, et l'appellation moderne.

GARDE NATIONAL. Quand ce mot est employé dans un sens collectif, c'est-à-dire pour désigner la totalité des citoyens armés, chargés de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, il faut en faire usage au féminin, et dire *la* GARDE NATIONALE *de France, de la ville de Paris*, et au pluriel, *les* GARDES NATIONALES.

Mais si le mot *garde national* est employé dans un sens individuel, c'est-à-dire, pour désigner un ou plusieurs citoyens faisant partie de cette garde, il est masculin, et alors on dit *un* GARDE NATIONAL *du département de la Seine, du Rhône, de la ville de Paris*, et au pluriel, *des* GARDES NATIONAUX.

Observez que *garde national* n'est point un substantif composé; ainsi il faut l'écrire sans trait d'union.

GÉANT, GÉANTE, homme ou femme d'une taille excessive comparée avec la taille ordinaire des autres hommes ou des autres femmes. Beaucoup de personnes qui parlent bien, disent *géanne*, parce qu'elles le trouvent plus doux; mais, comme le mot *géante* est le seul mot féminin reçu par *Trévoux*, par *Richelet*, etc., etc., et par l'*Académie*, il ne faut pas en employer d'autre : l'analogie, d'ailleurs, n'est point favorable à *géanne;* car puisqu'on écrit *géant* avec un *t*, il est plus naturel de dire *géante* que *géanne*.

GÉRANIUM, subst. masc. (Prononcez *géraniome.*) Plante dont on connoît un très-grand nombre d'espèces.

Généranium est un barbarisme.

Richelet écrit et prononce *géranion;* cela n'est pas reçu.
(L'*Académie* et *Trévoux.*)

GUET, substantif singulier masculin, se dit au figuré de tout homme qui est dans un lieu pour observer ce qui se fait; ou bien en parlant de quelques animaux : *Les oies sont de bon* GUET. *Le chien est un animal de très-bon* GUET. — *De bonne guette* seroit un barbarisme. (*Trévoux*, l'*Académie*, et la plûpart des lexicographes.)

H.

H, substantif, est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'*Académie.*)

Toutes les remarques à faire sur cette lettre sont à la page 41 à 46, première partie, chapitre II.

HASARD, substantif masc. Combinaison de circonstances indépendantes de nous, que nous ne pouvons ni empêcher, ni prévoir, et dont nous ignorons la cause et les suites, etc. Ce mot, dit *Ménage*, vient de l'espagnol *azar*, qui signifie un *as*, et qui se prend aussi pour le *hazard* du dé : malgré cette étymologie, il est

mieux d'écrire *hasard* avec un *s*, comme l'*Académie* et tous les bons auteurs, que *hazard* avec un *z* : *C'est un mal effroyable que de vivre au* HASARD, *et de suivre témérairement les opinions que l'on a reçues sans discernement.* (Nicole.) — *Les impies eux-mêmes sont émus à la vue de la mort; ils n'osent se* HASARDER *à mourir comme ils ont vécu.* (Le même.)

Quelques personnes disent : *à l'hasard*, *j'hasarde*, *qu'hasardez-vous ?* Ce sont autant de fautes : en général, toutes les fois que le *h* est aspiré, on n'élide point la voyelle qui précède.

(*Trévoux* et l'*Académie.*)

HÉBÉTER. Comme ce mot vient de *bête*, dont le premier *e* a un accent circonflexe, on devroit peut-être écrire *hébêter*, et c'est ainsi qu'on l'écrivoit autrefois. Mais l'*Académie* en a décidé autrement; et la manière dont on prononce généralement *hébéter* est conforme à cette décision, si ce n'est qu'on prononce le second *e* ouvert et même long, lorsque la syllabe qui le suit est terminée par un *e* muet.

HÉMORRAGIE, subst. fém. Terme de médecine. C'est une perte de sang qui coule par quelque partie du corps que ce soit, et qui se fait ou par la rupture de vaisseaux sanguins, lorsque le sang y est trop abondant, ou par leur érosion, lorsqu'il est trop âcre : ainsi *une hémorragie de sang* est un pléonasme, car *hémorragie*, signifiant une perte de sang, dit tout, et n'a pas besoin des mots *de sang* à sa suite. (*Lévizac*, p. 256, t. I.)

HÉRITER. Lorsque ce verbe a deux régimes, on fait usage du régime indirect pour les personnes, et du régime direct pour les choses.

Vous avez *hérité* ce nom de vos aïeux.
(*Corneille*, Sertorius, act. III, sc. 2.)

Appius avoit HÉRITÉ *de son père son attachement inviolable pour les intérêts du sénat.* (Vertot.)

Dona Pétronille avoit HÉRITÉ *le royaume d'Aragon, immédiatement de son père.* (Le P. d'Orléans.)

Presque tous les descendants HÉRITÈRENT *d'eux cette espèce d'antipathie et de haine.* (Rollin.)

Le berger qui jadis *hérita* le hautbois
Du grand pasteur de Syracuse. (*Fontenelle.*)

Racine le fils, à qui son père avoit appris à étudier les anciens, et à les admirer, mais qui n'avoit pas HÉRITÉ *de lui le talent de lutter contre eux*, etc. (La Harpe, Cours de littér. t. I.)

La vertu est le seul bien qu'il ait HÉRITÉ *de ses parents.*
(L'*Académie.*)

Quand *hériter* n'a qu'un régime, c'est toujours le régime indirect, soit de la personne soit de la chose que l'on emploie; *il a* HÉRITÉ *de son oncle. — Il a* HÉRITÉ *de ses vertus.*

HIC, CHIC. Ces deux mots sont du style familier et populaire. Le premier est un terme latin qui se dit en parlant du nœud ou de la principale difficulté d'une affaire : *voilà le* HIC. (L'*Académie.*)

Le second signifie abus des procédures, finesses, subtilités captieuses. On dit : *Cet homme entend le* CHIC, pour dire que cet homme est versé dans les détours de la chicane ; ou bien, est fin, rusé, adroit. (Le Dict. de *Trévoux* et *Wailly.*)

HURLUBERLU, terme populaire. Brusquement, inconsidérément : *Il est entré tout* HURLUBERLU, *sans dire gare.* Quelquefois ce mot s'emploie adjectivement, et même substantivement ; dans ce cas, il signifie brusque, étourdi : *C'est un homme* HURLUBERLU; *c'est un* HURLUBERLU. (L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

Richelet et *Trévoux* disent *hurlubrelu ;* le peuple dit, *hustuberlu ;* cette dernière expression est bien certainement un barbarisme.

HYMNE est masculin, quand il se dit d'un chant profane ou d'un chant particulier : *Des hymnes anciens, des hymnes guerriers.*

'A voir de quel air effroyable,
Roulant les yeux, tordant les mains,
Santeul nous lit ses *hymnes vains*,
Diroit-on pas que c'est le diable
Que Dieu force à louer les Saints ?
(*Boileau*, Épigr. faite chez le Roi en présence de Santeul même.)

Il est féminin, quand on parle des hymnes qu'on chante dans l'Église : *Chanter, entonner* UNE HYMNE. — *Après que l'*HYMNE *fut* CHANTÉE. (L'*Académie.*)

Les ANCIENNES HYMNES *de l'Eglise ont le mérite de la simplicité, mais n'ont que celui-là.* (*Marmontel*, Élém. de litt. t. IV, l. H.)

I et J.

I et J, substantifs masculins, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie.*)

IGNORER, verbe actif, a plusieurs acceptions; et signifie ne savoir pas quelque chose, n'en être pas instruit, informé : *Tous les méchants* IGNORENT *ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent fuir.* (Pascal.)

Avec *rien*, il signifie *savoir tout* : *Il n'ignore* RIEN *de tout ce qui se passe.*

Cependant *ignorer* est neutre dans cette phrase familière : *Il n'ignore de rien.*

> Monsieur l'abbé, vous n'ignorez de *rien*,
> Et ne vis onc mémoire si féconde.
> (*J.-B. Rousseau*, XIII[e] Épigr. l. II.)

IGNORER régit ordinairement les choses; mais quelquefois aussi il régit élégamment les personnes, et dans ce sens il signifie *ne pas connoître* : *Parmi des désirs trop curieux de savoir tout, nous sommes réduits à la nécessité de ne savoir presque rien, et de nous* IGNORER *nous-mêmes.* (*Saint-Euremond.*)

> J'ai rangé sous vos lois vingt *peuples* de l'Aurore,
> Qu'au siècle de Bélus on *ignoroit* encore.
> (*Voltaire*, Sémiramis, act. III, sc. 6.)

Ceux qui n'ont jamais souffert ne savent rien; ils ne connoissent ni les biens ni les maux, ils IGNORENT *les hommes, ils s'*IGNORENT *eux-mêmes.* (Télémaque, l. XV.)

*L'homme veut connoître les astres, et il s'*IGNORE *lui-même.* (Pascal.)

> Mon cœur qui s'*ignore*
> Peut-il admettre un Dieu que mon amant abhorre?
> (*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. I[re].)

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

Remarque. — Le *que* après *ignorer* régit-il l'indicatif ou le subjonctif? il y a des exemples pour l'un et pour l'autre : mais le subjonctif est plus autorisé, quand la phrase est affirmative; et

l'indicatif, quand elle est négative : *On* IGNORE *communément que Tristan* AIT *mis en vers l'office de la Sainte Vierge.* (Voltaire.) — Dans la phrase négative, *Targe* lui fait régir le subjonctif précédé de la négative *ne*, deux choses qui sont contre l'usage. On lit dans un ouvrage moderne : *Il n'*IGNOROIT *pas que les maximes qu'il avoit adoptées* N'ATTIRASSENT *sur lui la haine*, etc. C'est le régime de *douter*. Il falloit : *Il ne doutoit pas qu'elles n'attirassent*, ou *il n'*IGNOROIT *pas qu'elles lui* ATTIREROIENT, etc.

Au premier aspect, il paroît donc qu'*ignorer* suit une règle toute contraire à celle que suivent les verbes qui expriment la croyance, lesquels régissent l'indicatif, quand la phrase est affirmative, et le subjonctif, quand elle est négative, ce qui semble assez bizarre. Mais quand on y réfléchit un peu, on ne voit plus ni bizarrerie, ni exception, et l'on comprend qu'*ignorer* rentre dans la règle générale de ces verbes ; car *ignorer* sous l'apparence d'affirmation a réellement le sens négatif, et indique du doute, de l'incertitude, puisque *ignorer*, c'est *ne pas savoir;* et *ne pas ignorer* sous une apparence de négation a le sens affirmatif et marque quelque chose de certain et de positif, attendu que *ne pas ignorer*, c'est *savoir*. On dira donc : *J'ignorois* ou *je ne savois pas que vous* DUSSIEZ *venir*, et : *Je n'ignorois pas* ou *je savois que vous* DEVIEZ *venir.* (Même autorité.)

IL EST, IL Y A. Ces deux expressions, qui sont souvent employées l'une pour l'autre, offrent cependant quelque différence. *Il est* semble exprimer quelque chose de plus général, et *il y a*, quelque chose de plus particulier, de plus applicable à une circonstance particulière. Quand je dis, par exemple : IL EST *des dangers auxquels l'homme le plus sage ne sauroit échapper*, je n'exprime qu'en général l'existence de ces dangers, et je ne les applique à aucun cas particulier. Mais quand je dis, IL Y A *dans cette affaire des dangers auxquels vous ne pourrez échapper*, je n'indique plus les dangers d'une manière vague et générale, mais je les suppose existant réellement d'une manière particulière et déterminée. C'est alors qu'on doit employer *il y a*, et que *il est* seroit une faute : IL Y A *dans Horace des passages que l'on explique difficilement*, et non pas IL EST *dans Horace*, etc. Il en est de même lorsque, par ces sortes de phrases, on veut faire un reproche indirect à quelqu'un. Si l'on veut s'exprimer avec quelque ménagement, on dit, IL EST *des gens qui ne se comportent pas si sagement;* et si, au contraire, on veut faire sentir plus

vivement l'application que l'on fait de cette observation à la conduite de la personne à qui l'on parle, on dira : IL Y A *des gens qui ne se comportent pas si sagement;* et c'est presque comme si l'on disoit, *Vous êtes du nombre de ceux qui ne se comportent pas si sagement.* On remarquera le même sens général dans les vers suivants :

> *Il est* des contre-temps qu'il faut qu'un sage essuie.
> (*Racine*, Esther, act. III, sc. 1.)

> *Il est* des nœuds secrets, *il est* des sympathies.
> (*Corneille*, Rodogune, act. IV, sc. 5.)

Cependant, comme l'expression *il y a* forme un hiatus assez désagréable, les poètes et les orateurs préfèrent dans tous les cas *il est* à *il y a*. — *Voltaire* dit, dans Sémiramis (act. V, sc. dern.) :

> ....*Il est* donc des forfaits
> Que le courroux des dieux ne pardonne jamais!

Dans l'exactitude du sens, *Voltaire* auroit dû dire, *il y a donc des forfaits*, car il s'agit ici d'un forfait particulier ; mais *il y a* n'est pas souffert dans un vers noble.

La même différence se remarque encore entre ces expressions, lorsqu'on les énonce avec la négation. On dit : IL N'Y A *que la religion qui puisse nous consoler des bornes étroites de la vie*, parce que le sens tombe sur une idée particulière, *la religion :* et ce seroit mal s'exprimer que de dire : IL N'EST *que la religion qui puisse nous consoler;* mais il faut dire : IL N'EST *rien que je ne fasse pour vous soulager*, parce qu'ici le sens tombe sur une idée générale, IL N'EST *en général aucune chose*, etc.; je dirai de même : IL N'Y A *rien à manger, à boire;* IL N'Y A *rien à faire;* IL N'Y A *rien ici pour moi;* parce qu'il n'y a aucun objet particulier que l'on puisse manger ou boire, etc.

Je sais que, dans la conversation, on met indifféremment *il y a* ou *il n'y a* dans les cas où le sens général exigeroit *il est* ou *il n'est.* Mais, si la nuance que nous venons d'indiquer est réelle, pourquoi ne l'exprimeroit-on pas dans le discours ? Les poètes, au contraire, mettent toujours *il est*, et *il n'est*, au lieu de *il y a* et *il n'y a.*

> *Il n'est* que les grands cœurs
> Qui sentent la pitié que l'on doit aux malheurs.
> (*La Harpe*, Philoctète, act. I, sc. 4.)

(M. *Laveaux.*)

IL N'EST, suivi de *rien* et de *ne*, vaut une affirmation : IL N'EST RIEN *sur la terre qui* NE *soit sujet à quelque vicissitude ;* c'est-à-dire, *tout sur la terre est*, etc.

Dans les phrases qui expriment une exception, *rien* s'emploie sans négation ; alors, au lieu de *qui*, il demande *que* : IL N'EST RIEN DE TEL QU'*un roi qui veut et qui fait le bien ; c'est à qui l'imitera.*

(*Th. Corneille*, sur la 303e et 331e rem. sur *Vaugelas.*)

Voyez, plus bas, lettre R, ce que nous disons sur l'emploi du pronom *Rien.*

IMAGINER, S'IMAGINER. L'identité du verbe peut induire en erreur sur le choix de ces deux termes, qui ont cependant des différences très-grandes, tant par rapport au sens que par rapport à la syntaxe.

Imaginer, c'est créer, inventer, ou bien encore se former dans l'esprit l'idée de quelque chose.

Celui qui IMAGINA *les premiers caractères de l'alphabet, a bien des droits à la reconnoissance du genre humain. — La principale qualité d'un peintre, d'un poète, c'est de bien* IMAGINER *un dessein avant que de l'exécuter.* (Beauzée.) — *C'est une erreur très-pitoyable d'*IMAGINER *que l'existence du corps nuise aux opérations de l'esprit.* (J.-J. Rousseau.)

S'imaginer, c'est se figurer quelque chose sans fondement, ou simplement croire, se persuader quelque chose :

On S'IMAGINE *toujours qu'on a plus de mérite et de perfections qu'on n'en a en effet. — La plûpart des écrivains polémiques* S'IMAGINENT *avoir bien humilié leurs adversaires lorsqu'ils leur ont dit beaucoup d'injures. — On* S'IMAGINE *qu'on aura quelque jour le temps de penser à la mort ; et, sur cette fausse assurance, on passe sa vie sans y penser.*

(*Beauzée*, Encycl. méth.—Et le P. *Bouhours*, pag. 346 de ses observ.)

Imaginer sans pronom personnel ne peut jamais être suivi immédiatement d'un *que* ni d'un *infinitif ;* on dit bien : *On ne peut rien* IMAGINER *de plus intéressant.* — J'IMAGINE UNE *chose*, UN *moyen de....* mais on ne doit pas dire : — J'IMAGINE QUE *cela est.* — *Il* IMAGINE ÊTRE *un grand homme ;* il faut dire : *je m'*IMAGINE QUE *cela est, il* S'IMAGINE *être un grand homme.*

(Le Dict. critique de *Féraud.*)

Voyez, p. 734, une observation sur l'emploi du participe passé du verbe pronominal *s'imaginer.*

IMITABLE, INIMITABLE. — *Imitable* ne se dit guère qu'avec la négative; et il diffère d'*inimitable*, en ce que celui-ci se dit du bien ou du beau auquel on ne peut atteindre, et *imitable* des personnes ou des choses qu'il faut bien se garder d'imiter. *L'Alexandre de Vaugelas est inimitable. — Virgile est inimitable. — Lucain n'est pas imitable* (M. *Laveaux*, son Dict. des Difficultés). — *La vie de S. Siméon Stylite est plus admirable qu'imitable.* (*Trévoux.*)

Je sens si vivement ce que le père du théâtre a de sublime, qu'il m'est permis plus qu'à personne de montrer en quoi il n'est pas IMITABLE.
(*Voltaire*, sa dernière remarque sur le Sertorius de *Corneille.*)

Cette observation est de *Féraud*, et, quoiqu'il soit le seul qui l'ait faite, elle mérite, surtout d'après ces exemples, d'être prise en considération. — Cependant nous conviendrons que tous les lexicographes disent qu'*imitable* signifie *qui peut être imité, qui mérite d'être imité.*

Le même critique est encore d'avis que, quand on veut signifier qu'une chose ne doit pas être imitée, il ne faut pas se servir d'*inimitable*. Il faut dire, qu'elle n'est pas *imitable*, ou *qu'on ne doit pas l'imiter.*

INIMITABLE, INCOMPARABLE, INDICIBLE.

« Messieurs de l'*Académie* ont proposé cette phrase : *La nature » a des beautés* INIMITABLES *à l'art*; elle a d'abord paru vicieuse. Ces » expressions négatives, décisives, *inimitable*, *incomparable*, *in-» dicible*, et une infinité d'autres, ne régissent rien ordinairement; » parce que ce qu'on peut y ajouter est inutile et redondant; car » dire qu'un homme est *incomparable*, c'est dire qu'on ne peut le » comparer à personne : une joie *indicible* est celle qu'on ne peut » exprimer par aucune parole; *inimitable* est ce qu'une personne » ne peut imiter : ainsi, il semble qu'il y a faute ou un pléonasme » à dire : que *la nature a des beautés* INIMITABLES *à l'art*; cepen-» dant, après un mûr examen, après avoir discuté plusieurs » exemples qui ont paru très-bons, il a été décidé qu'*inimitable* » va ordinairement sans *régime*, mais que, dans le style soutenu, » ou lorsqu'il y a quelque comparaison, il peut en souffrir un ».
(Les Décisions de l'*Académie*, page 17.)

IMITER A L'EXEMPLE DE QUELQU'UN. Cette locution, dit M. *Chapsal*, n'est pas françoise : *on suit l'exemple de quelqu'un, et on imite*

quelqu'un. — En effet, *imiter* signifie, d'après la définition qu'en donnent l'*Académie* et tous les lexicographes, *suivre l'exemple*, *prendre pour exemple*; de sorte que mettre le mot *exemple* avec le mot *imiter*, nous semble réellement une incorrection.

On doit donc se garder de dire avec *Longepierre* (*Médée*, act. IV, sc. 5) :

> Vous pouvez sans rougir,
> *Imiter mon exemple*, à mes lois obéir.

Et avec *Boileau* :

> *Imite mon exemple*, et lorsqu'une cabale,
> Un flot de vains auteurs follement te ravale,
> Profite de leur haine, et de leur mauvais sens :
> Ris du bruit passager de leurs cris impuissants. (Ép. VII.)

Toutefois, fait observer le même critique, en regardant comme une faute IMITER L'EXEMPLE *de quelqu'un*, il ne faut pas croire *qu'imiter l'exemple* soit toujours une expression vicieuse ; en effet, on doit dire, *imiter l'exemple*, lorsque *exemple* est pris dans un sens physique et matériel. Un maître donne à ses élèves une exemple à copier, soit d'écriture, soit de dessin ; les élèves doivent chercher *à imiter cette exemple*, en copiant les traits du dessin ou de l'écriture. Ainsi, ce n'est que lorsque ce mot est employé au moral, qu'on doit dire : *suivre l'exemple*, au lieu de, *imiter l'exemple*.

IMPASSIBLE, PASSIBLE.

IMPASSIBLE. Non susceptible de souffrance, dit l'*Académie* ainsi que tous les lexicographes. D'après cette définition, cet adjectif, qui n'est que du style didactique, ne devroit donc se dire que des *choses* : *Nature*, *substance*, *matière*, *ame*, *corps impassible*.

Le corps de J.-C. après sa résurrection devint IMPASSIBLE.

Je ne donnerai mon cœur qu'à des beautés IMPASSIBLES *et immortelles.* (Costar.)

Les Stoïciens prétendent constituer l'ame de leur sage dans un état IMPASSIBLE *et imperturbable.* (Bossuet.)

Boiste cependant pense que l'on peut dire d'un homme qu'il est *impassible* ; en effet, tout le monde le dit, surtout depuis quelque temps, mais alors on donne à ce mot une acception qui n'est in=

diquée dans aucun dictionnaire. Nous ne prétendons pas blâmer cette extension, néanmoins nous devions en faire la remarque.

PASSIBLE. On donne aussi à cet adjectif une autre acception que celle qui est indiquée par tous les lexicographes. Il signifie, d'après eux, capable de souffrir, et il n'est guère d'usage que dans le style dogmatique. Cependant on dit présentement en style ordinaire, dans le sens de supporter, *je ne puis être* PASSIBLE *de ces frais*, et certainement cette extension est moins forcée que celle que l'on s'est permise pour le mot *impassible*; de sorte que l'on peut sans difficulté l'adopter.

IMMORAL, MORAL. *Immoral*, dit *Domergue*, est un mot de nouvelle création que je trouve fort bon. Mais que doit-il signifier? le contraire de *moral*, comme *injuste*, *inexact*, signifient le contraire de *juste*, d'*exact*. Or que signifie *moral?* il signifie, d'après la définition donnée par l'*Académie* et tous les lexicographes, ce qui regarde les mœurs, ce qui est propre à inspirer les bonnes mœurs : *Il ne faut négliger ni l'éducation physique, ni l'éducation* MORALE, — l'éducation qui est la partie de l'éducation relative aux mœurs, qui forme les mœurs.

Ainsi, *moral* ne signifiant pas qui a des mœurs, *immoral* ne doit pas signifier qui n'a point de mœurs ; il doit signifier, qui est contraire aux bonnes mœurs. On peut donc dire d'un *livre* qui tend à dépraver les mœurs, qu'il est *immoral*, mais certainement on ne le doit pas dire d'une *personne :* beaucoup d'écrivains s'en sont cependant servis, et l'*Académie*, qui ne l'avoit point indiqué dans l'édition de 1762, a, dans celle de 1798, donné cet exemple : *C'est l'homme le plus* IMMORAL *que je connoisse.*

Alors que doit-on faire? oublier toutes les bonnes raisons qui viennent d'être dites contre cet emploi, et déférer à l'usage, puisque l'usage le veut ; ou bien faire choix d'un autre adjectif qui rende la pensée sans choquer le sens commun.

A l'égard du mot *moral*, il ne devroit également pas se dire, en parlant des *personnes*, si l'on vouloit se renfermer dans sa véritable acception ; néanmoins, puisque l'*Académie* et quelques écrivains l'ont employé, nous n'oserons pas, d'après cela, désapprouver cette extension.

IMMORTEL. Cet adjectif ne devroit se dire que de *Dieu* et des *anges*, puisque, d'après la définition qu'en donnent tous les lexi-

ographes, il signifie qui ne mourra point, qui n'est point sujet à la dissolution, à la mort.

Cependant tous les jours on dit d'un bon roi, d'un grand capitaine, d'un homme d'un génie supérieur, qu'il est *immortel*; mais alors c'est dans le sens figuré qu'on se permet cette extension, et il est beau sans doute d'accorder l'immortalité à des êtres dont les actions les rapprochent de la divinité.

Laissons les écrivains scrupuleux préférer dire : *Le nom de ce bon roi est* IMMORTEL. *Les hauts faits de ce grand capitaine, les ouvrages de cet écrivain sont* IMMORTELS.

IMMÉDIAT, MÉDIAT.

Immédiat se dit des *personnes* et des *choses*, et *médiat* ne se dit que des *choses*. Le premier mot s'entend de la personne qui suit ou qui précède une autre personne, tout de suite, sans intervalle, sans interruption : *prédécesseur, successeur* IMMÉDIAT, — *pouvoir* IMMÉDIAT.

Un préfet est un *administrateur* IMMÉDIAT, et *ses pouvoirs* sont IMMÉDIATS, parce qu'il les tient directement du roi.

Immédiat se dit aussi de la chose qui est produite, qui agit sans intermédiaire : *cause* IMMÉDIATE, *effet* IMMÉDIAT.

Toutes les créatures sont dans une perpétuelle dépendance du concours IMMÉDIAT *de Dieu.*

Médiat. Ce terme est de peu d'usage ; on ne s'en sert le plus ordinairement que dans le style didactique. *Médiat* est relatif à deux extrêmes, et s'entend de la chose qui les sépare : *cause, autorité, juridiction* MÉDIATE, *pouvoir* MÉDIAT.

Un sous-préfet est aussi un *administrateur* IMMÉDIAT à l'égard du préfet ; mais il n'a que des *pouvoirs* MÉDIATS, parce qu'il ne les tient que du préfet ; tandis que celui-ci, comme nous l'avons dit, tient les siens du roi.

IMPATIENT. Selon le P. *Bouhours*, cet adjectif ne doit point avoir de régime, et l'*Académie* ne lui en donne point. Mais *Ménage* étoit d'un autre sentiment, et plusieurs écrivains ont pensé comme lui : IMPATIENTS DE *toute domination* (Vertot). — IMPATIENTS DE *leur exil* (Histoire d'Angleterre).

Dans les champs de la Thrace un coursier orgueilleux,
Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. VIII.)

Ou tel que d'Apollon le ministre terrible,
Impatient du dieu dont le souffle invincible
Agite tous ses sens.
(*J.-B. Rousseau*, Ode I, liv. III.)

Il seroit à souhaiter que l'usage consacrât ce régime : mais il n'est pas encore assez autorisé. Dans les phrases précédentes, *impatient* signifie, *qui ne peut souffrir.* Dans les exemples suivants, il veut dire : *Qui désire ardemment, qui attend avec impatience.* Or, dans ce sens, le régime des noms est encore plus usité : *La noblesse*, IMPATIENTE DE *gloire*, *ne demandoit qu'à marcher.*

Le peuple, *impatient de* cette mort cruelle,
L'attend comme une fête auguste et solennelle.
(*Voltaire*, les Lois de Minos, act. IV, sc. 3.)

Impatient du frein, vole et bondit sur l'herbe.
(*Le même*, la Henriade, ch. VIII.)

Impatient du temps de frapper leur victime. (*Lamotte.*)

Enfin, *impatient*, signifiant *qui désire ardemment*, régit fort bien *de* et l'infinitif : IMPATIENT DE *savoir ce qui en arrivera* (l'Académie).

Impatient déjà *de* se laisser séduire
Au premier imposteur armé pour me détruire.
(*Corneille*, Héraclius, act. I, sc. I.)

(Mon cœur) *Impatient* déjà *d'*expier son offense.
(*Racine*, Phèdre, act. II, sc. 5.)

Henri ne l'attend point ; ce chef, que rien n'arrête,
Impatient de vaincre, à son départ s'apprête.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. III.)

S'impatienter se dit sans régime : *La vie est trop courte pour qu'on se tue, ce n'est pas la peine de* S'IMPATIENTER. — *Rousseau* cependant fait régir à ce verbe *de* et l'infinitif : *Tu* T'IMPATIENTES DE *savoir où j'en veux venir ;* mais l'usage n'admet pas ce régime : et en ef-

fet il eût été plus correct s'il eût dit, *tu es* IMPATIENT *de savoir où j'en veux venir.* (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

IMPOSER. La difficulté que présente l'emploi de ce verbe, avec ou sans la préposition *en*, est d'autant moins aisée à résoudre, que beaucoup d'écrivains ont confondu les deux expressions *imposer* et *en imposer;* et ensuite que l'*Académie* ne peut pas être invoquée à ce sujet, puisque, dans l'article de son Dictionnaire où il en est parlé, elle est en contradiction avec elle-même. Nous allons cependant aborder cette question; et, selon notre usage, pour donner plus de poids à ce que nous dirons, nous choisirons des exemples dans nos bons écrivains.

Imposer se prend en *bonne part;* il s'emploie pour signifier inspirer du respect.

D'où vient qu'une bergère, assise sur les fleurs,
Simple dans ses habits, plus simple dans ses mœurs,
Impose à ses amants surpris de sa sagesse.
(*Bernis*, la Religion vengée, V^e chant.)

Loin du faste de Rome et des pompes mondaines,
Des temples consacrés aux vanités humaines,
Dont l'appareil superbe *impose* à l'Univers,
L'humble Religion se cache en des déserts.
(*Voltaire*, la Henriade, ch. IV.)

L'exemple d'un grand prince *impose* et se fait suivre:
Lorsqu'Auguste buvoit, la Pologne étoit ivre.
(Fréderic Ier, Épître à son frère.)

*Soit timidité, soit paresse, Louis XIII ignora le grand art des hommes en place, celui d'*IMPOSER *à la renommée.* (*Thomas*, Essai sur les Éloges, ch. XXVII.)

Ils demandent un chef digne de leur courage,
Dont le nom seul *impose* à ce peuple volage.
(*Voltaire*, Brutus, act. I, sc. 4.)

Imposer s'emploie aussi dans le sens de causer de l'admiration:

Sa fermeté m'*impose*, et je l'excuse même
De condamner en moi l'autorité suprême.
(*Voltaire*, la Mort de César, act. I, sc. 1.)

Ou bien encore pour signifier, prendre sur quelqu'un un certain ascendant, qui, en lui faisant illusion, l'empêche de juger

comme il voudroit, ou comme il devoit juger; d'agir comme il devoit, ou devroit agir :

> Car vous savez qu'un air de mode *impose*
> A nos François plus que toute autre chose.
> (*J.-B. Rousseau*, Épître 6, l. I.)

Notre bonne contenance IMPOSA *à l'ennemi.* (M. Laveaux.)

Après le départ de Colomb, qui leur IMPOSOIT *par sa présence et son autorité*, etc.

(Histoire de l'Amérique, tom. II, Traduction de MM. *Suard* et *Morellet.*)

Dans toutes ces acceptions *imposer* renferme un sens d'illusion, de fausse apparence; mais les moyens d'illusion opèrent *sans intention de la part de celui qui les possède.*

En imposer se prend en *mauvaise part*; il se dit pour mentir, faire accroire, abuser :

> Je sens avec effroi, dans le rang où nous sommes,
> Combien il est affreux d'*en imposer* aux hommes.
> (*Guymond de la Touche*, Iphig., act. II, sc. 6.)

> La dame, qui depuis long-temps
> Connoît à fond votre personne,
> A dit : Hélas! je lui pardonne
> D'*en* vouloir *imposer* aux gens.
> (*Voltaire*, Ép. à M. le Duc la Feuillade.)

Le théâtre doit EN IMPOSER *aux yeux, qu'il faut toujours séduire les premiers.* (Le même, Disc. sur la Trag.)

> Qu'elle ne pense pas que par de vaines plaintes,
> Des soupirs affectés, et quelques larmes feintes,
> Aux yeux d'un conquérant on puisse *en imposer*.
> (Le même, l'Orph. de la Chine, act. III, sc. 1.)

Là *imposer* renferme un sens d'illusion, de fausse apparence; mais les moyens d'illusion sont mis en usage *à dessein de tromper, d'abuser.*

De ce qui précède, il est évident qu'on devra dire avec *M. Laveaux* :

L'air noble et simple de l'innocence IMPOSE. *L'air composé d'un hypocrite* EN IMPOSE. — *La majesté du trône* IMPOSE. *Quelquefois le faste d'un sot* EN IMPOSE. — *L'honnête homme qui dit franchement la vérité*, IMPOSE. *Le fripon qui cherche à se tirer d'affaire par des mensonges*, EN IMPOSE.

Conséquemment César a dû dire de Brutus : *sa fermeté m'*IMPOSE, et non pas *m'en impose*; car César ne vouloit pas dire que Brutus le trompoit, sa pensée étoit que Brutus le pénétroit d'admiration.

Mais aussi Orosmane devoit dire à Nérestan, *tu m'*EN IMPOSOIS *pour me déshonorer*, au lieu de *tu m'imposois*, puisqu'il croyoit que Nérestan avoit dessein de le tromper.

Bossuet n'auroit pas dû non plus dire : *il nous accuse de* LUI IMPOSER, car *il nous accuse* suppose une mauvaise intention reprochée ; il devoit donc dire : *il nous accuse de lui* EN IMPOSER.

De même *Massillon* auroit dû dire : *on craindra de vous* EN IMPOSER *quand l'imposture n'aura plus à attendre que votre colère* ; le mot d'*imposture* marquant ici l'intention, le dessein de tromper.

Molière emploie assez fréquemment le verbe *imposer* avec un régime direct, dans le sens d'*attribuer*, *mettre sur le compte de* :

On ne peut *imposer* de tache à cette fille,

a-t-il dit dans l'Étourdi (act. III, sc. 3). Mais alors même *imposer* une *tache* étoit une mauvaise expression. On disoit déjà, comme on dit encore aujourd'hui, *imprimer une tache*.

Ils pourroient à son nom *imprimer* quelque tache.
(Le Menteur, ac. V, sc. 1.)
(M. *Auger*, Comment. sur l'Étourdi, p. 89, n. 3.)

INDIGNE, voyez le mot DIGNE.

INESTIMABLE. On dit *inestimable*, mais ce n'est pas pour signifier le contraire de son simple *estimable*, dont le sens est *digne d'être estimé*. *Inestimable* signifie qui est d'une si grande valeur, qu'on n'en sauroit fixer le prix : *Ce diamant est d'un prix* INESTIMABLE.

D'ailleurs ce mot ne se dit que des choses ; conséquemment on

ne doit pas dire, *c'est un homme* INESTIMABLE, pour dire, c'est un homme qui ne mérite point d'être estimé.

(*Th. Corneille*, sur la 543e rem. de *Vaugelas*. — *Domergue*, p. 229 de ses Solut. gramm., et l'*Académie*, dans son Dictionn., au mot *inestimable*.)

INFECTER, INFESTER. On a souvent confondu ces deux verbes.

Infecter signifie gâter, communiquer sa puanteur, sa corruption : *Il nous a* INFECTÉS *avec son haleine, de son haleine.*
(L'*Académie*.)

De quel front cet ennemi de Dieu
Vient-il *infecter* l'air qu'on respire en ce lieu!
(*Racine*, Athalie, act. III, sc. 5.)

On le dit aussi figurément des choses qui corrompent l'esprit, les mœurs : *L'avarice, l'intérêt, l'amour-propre, la vanité, le plaisir, ces sources empoisonnées de toutes les actions des hommes, n'ont jamais* INFECTÉ *ce cœur.* (Mascaron, Orais. fun. de Turenne.)

De peur que l'idolâtrie N'INFECTÂT *tout le genre humain et n'éteignît tout-à-fait la connoissance de Dieu, Dieu appela d'en haut son serviteur Abraham.* (*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ.)

Il (Guise) forma dans Paris cette ligue funeste
Qui bientôt de la France *infecta* tout le reste.
(La Henriade, ch. III.)

Il est bien cruel, bien honteux pour l'esprit humain, que la littérature soit INFECTÉE *de ces haines personnelles, de ces cabales, de ces intrigues qui devroient être le partage des esclaves de la fortune.*
(*Voltaire*, Disc. prélim., trag. d'Alzire.)

Infester, signifie piller, ravager par des irruptions, par des courses fréquentes; il signifie aussi incommoder, tourmenter :

Les pirates ont INFESTÉ *nos côtes.* — *Les rats* INFESTENT *cette maison.* (L'*Académie*.)

Avant Louis XIV, les grands chemins n'étoient réparés, ni gardés; les brigands les INFESTOIENT; *les rues de Paris, étroites, mal pavées et couvertes d'immondices, étoient remplies de voleurs.* (*Voltaire*, Siècle de Louis XIV, t. I.)

*Autrefois on pensoit que les malins esprits se faisoient un plaisir d'*INFESTER *les châteaux inhabités.* (Trévoux.)

Athènes, avec ses vaisseaux, INFESTOIT *les possessions des Lacédémoniens; et ceux-ci, avec leurs armées de terre, désoloient l'Attique.* (Cours de littér., t. II, ch. 6.)

La Messénie, la Laconie étoient, le jour, la nuit, INFESTÉES *par des ennemis affamés les uns des autres.* (Voy. d'Anach., ch. 40.)

Il convertit une famille qui étoit INFESTÉE *par le démon.* (Lettres édifiantes.)

De ces définitions et des exemples dont nous les avons fait suivre, on doit conclure que le verbe INFECTER est mal employé dans ces vers de *Delille* (l'Énéide, l. III) :

> Vain espoir! Céléno, la reine des Harpies,
> *Infecta* ces beaux lieux de ses troupes impies.

Il falloit :

> Vain espoir! Céléno, la reine des Harpies,
> *Infesta* ces beaux lieux de ses troupes impies.

Car on ne gâte pas, on ne corrompt pas de beaux lieux avec des troupes impies, mais on les expose aux ravages.

INFINITÉ. La syntaxe de cette expression est la même que celle du mot *Sorte*. Voyez ce mot, lettre *S*.

IMBERBE. L'*Académie* n'avoit point indiqué ce mot dans son édition de 1762; *Trévoux* et *Féraud* n'en avoient pas non plus parlé; mais il en est question dans l'édition de 1798, et dans quelques dictionnaires modernes. L'*Académie* fait cet adjectif des deux genres, et elle donne pour exemple du féminin, *plusieurs nations de l'Amérique sont* IMBERBES.

Les nations, comme l'observe très-bien M. *Laveaux*, ne sont point *imberbes*; il n'y a que les hommes de certaines nations qui le soient. Ce mot ne se dit que de ceux qui n'ont point de barbe, et qui doivent, ou qui devroient en avoir, suivant les idées communes. On dit que *les femmes n'ont point de barbe*, mais on ne dit pas *qu'elles sont* IMBERBES.

IMPRATICABLE. *Voltaire* a dit en parlant de certains sujets de tragédie : *ce sont les sujets les plus ingrats et les plus* IMPRATICABLES; mais, selon *Féraud*, ni l'analogie, ni l'usage, n'admettent ce mot en ce sens : jusqu'à ce qu'on dise, *pratiquer un sujet*

de tragédie ou de comédie, il croit que *sujet impraticable* n'est pas propre. *Féraud* n'a pas fait attention qu'on ne *pratique pas un esprit, un caractère, une humeur, une maison, un appartement*, et qu'on dit cependant *un esprit* IMPRATICABLE, *un caractère* IMPRATICABLE, *une humeur* IMPRATICABLE, *une maison* IMPRATICABLE, *un appartement* IMPRATICABLE. (M. *Laveaux*.)

INSULTER. Ce verbe employé activement, se dit dans le sens de maltraiter quelqu'un de fait ou de parole, de propos délibéré : *Cet ivrogne a* INSULTÉ *son hôte.* (L'*Académie*.)

Il INSULTE *violemment, dans ses lettres, l'Académie, dans laquelle il sollicite une place.* (*Voltaire*.)

> *N'insultez* pas ici *ceux* qui vous ont sauvés.
> (*Le même*, Zulime, act. I, sc. 1.)

Dans cette signification, *insulter* ne se dit que des personnes. (L'*Académie*, *Féraud*, *Gattel*, M. *Laveaux*.)

Employé neutralement, *insulter* signifie manquer à ce que l'on doit aux personnes et aux choses : c'est l'idée d'*insulter*, *pris activement*, combinée avec celle de lâcheté. Il se dit des personnes et des choses :

Il ne faut pas INSULTER *aux misérables. Il* INSULTE *à la raison*, AU *bon sens*, AU *bon goût.* (L'*Académie*.)

> Voudroit-il *insulter* à la haine publique?
> (*Racine*, Iphig., act. I, sc. 2.)

N'approche pas de lui, mon fils, car il croiroit que tu voudrois LUI INSULTER *dans son malheur.* (Télémaque, l. XIX.)

Combien voit-on de femmes, parce qu'elles ne tombent pas dans des pièges grossiers, INSULTER 'A *la fragilité et* 'A *la foiblesse!* (Fléchier.)

*Il n'est pas permis d'*INSULTER 'A *une mourante.* (*Voltaire*, l. I, à d'Alembert.)

> Songez-vous qu'un monarque, *à* qui vous *insultez*,
> Pourroit punir en vous le chef des révoltés.
> (*La Harpe*, Warwick, act. IV, sc. 4.)

Pascal (Provinc. l. 2) a dit : INSULTANT CONTRE *le premier*

qui s'opposoit à son avis. — C'est une faute ; on insulte à quelqu'un, et non pas contre quelqu'un.

Il paroît, au reste, que cette faute n'est qu'un simple latinisme, et que *Pascal* a employé *insulter* dans l'acception propre du latin *insultare*, sauter sur ou contre ; de la préposition *in*, sur ou contre, et de *saltare*, fréquentatif de *salire*, sauter : ce n'est que par extension qu'*insultare* signifie *faire insulte*.

INVECTIVER signifie déclamer contre quelqu'un, déchirer sa réputation. Ce verbe est toujours neutre ; ainsi l'on dit : INVECTIVER *contre quelqu'un*, INVECTIVER *contre le vice ;* et non pas INVECTIVER *quelqu'un*, INVECTIVER *le vice*.

On ne sauroit trop INVECTIVER *contre le luxe des femmes d'aujourd'hui. — Il ne faut point* INVECTIVER *contre les absents.* (Trévoux.)

Et *contre* un monde de recettes,
Et des moyens de plaire aux yeux,
Invectivoit tout de son mieux.
(*La Fontaine*, page 47, tom II.)

(L'*Académie*, p. 135 de ses observ., et son Dictionnaire.)

JAILLIR, REJAILLIR. *Jaillir*, selon l'*Académie*, ne se dit qu'au propre ; cependant *Voltaire* a dit : *Il faut que les ames pensantes se frottent l'une contre l'autre pour faire* JAILLIR *de la lumière.*

Et il nous semble qu'on ne sauroit reprocher à cet écrivain l'emploi qu'il fait de ce verbe. A l'égard du verbe *rejaillir*, il est certain qu'il se dit, au figuré aussi bien qu'au propre : *La gloire des ancêtres* REJAILLIT *jusque sur les descendants.* (L'Académie.)

JAN, t. du jeu de trictrac. *Petit Jan*, *Grand Jan*, *Jan de retour.*

Quelle que soit l'origine de ce mot, le Traité du trictrac, le Dictionnaire de l'*Académie* et celui de *Trévoux* l'écrivent ainsi.

Richelet écrit *Jean*, avec un *e* entre le *j* et l'*a*, ce qui ne doit pas être imité.

JOINDRE. Ce verbe actif, employé dans le sens d'*ajouter*, de mettre une chose avec une autre, de même nature, du même ordre de choses, en sorte qu'elles fassent un tout, demande pour second régime la préposition *à* : — *Il faut* JOINDRE *ce petit traité* AU *livre*

que vous avez fait. (L'Académie.)—*Je vous prie de* JOINDRE *vos prières* AUX *miennes.* (Féraud.)

Mais dans le sens de *unir*, *allier*, il demande *avec* aussi bien que *à* : *Elle épousa Jean Frédéric, duc de Brunswick et d'Hanovre, qui avoit* JOINT *le savoir* AVEC *la valeur, la religion catholique* AVEC *les vertus de sa maison., etc.* (Bossuet, Orais. f. d'Anne de Gonzague.)

Zénobie, reine de Palmyre, se rendit célèbre par toute la terre, pour avoir JOINT *la chasteté* AVEC *la beauté, et le savoir* AVEC *la valeur.* (*Bossuet*, Disc. sur l'Hist. univ., an de J.-C. 268.)

Le plus heureux des hommes est celui qui joint l'esprit À *la raison, la douceur* À *la bonté, la patience* AU *courage.* (Boiste.)

Le travail joint À *la gaîté, souffre et surmonte toutes choses.* (Bernis.)

JONCHETS, subst. masc. pluriel. Sorte de jeu ancien dont parle *Ovide*. On jouoit autrefois *aux jonchets* avec de petits brins de jonc, auxquels ont succédé de petits brins de paille, et ensuite de petits bâtons d'ivoire ou d'os. C'est des brins de jonc que lui vient son nom, comme il paroît par le Dictionnaire étymologique de *Ménage*.

Ainsi *Honchets* est un barbarisme.

(*Encycl.* in-fol., l'*Académie*, *Trévoux*, et *Richelet*.

JOUER, TOUCHER, SONNER, BATTRE, PINCER.

Jouer est un mot générique qui se dit de tous les instruments de musique. *Toucher* est plus spécialement affecté aux instruments à touches ; tels que le clavecin, l'orgue, etc. *Sonner* se dit des instruments à vent et à sons harmoniques ; tels que la trompette, le cor, la trompe. *Battre* appartient à ceux qu'on fait résonner en les frappant avec des baguettes ; tels que le tambour, les timbales. *Pincer* n'est propre qu'aux instruments à cordes auxquels on fait rendre des sons en employant les doigts au lieu d'archet ; tels que la harpe, la guitare, le luth, le théorbe.

Cela établi, voyons quelle est la nature de chacun de ces verbes, afin de savoir comment on doit en faire usage. D'abord *jouer* et *sonner* sont deux verbes neutres dont les régimes doivent être précédés d'une préposition. Mais *toucher*, *battre* et *pincer*, qui

sont des verbes actifs, ont pour régime des régimes directs qui ne prennent point de préposition.

On dit *toucher quelque chose*, comme l'orgue, le clavecin, l'épinette, le forte-piano; *battre quelque chose*, comme la caisse, le tambourin (1), les timbales; *pincer quelque chose*, comme la harpe, la guitare, le luth, le théorbe, et ce qu'on touche, ce qu'on bat, ce qu'on pince, est l'objet ou le régime direct de l'action exprimée par le verbe; mais la chose dont on touche, dont on pince, dont on bat, n'est que le moyen ou l'instrument dont on se sert pour toucher, pincer, ou battre quelque chose : c'est le régime indirect du verbe.

Cela bien entendu, il est clair qu'il faut dire *Jouer de la flûte, du violon, sonner du cor, de la trompette;* et *Toucher* LE *clavecin*, L'*orgue*, LE *forte-piano*, et non *du* clavecin, *du* forte-piano, *de* l'orgue; *Pincer la* harpe, *la* guitare, *le* théorbe, *le* luth, et non pincer *de* la harpe, *de* la guitare, *du* théorbe, *du* luth; *Battre* LA *caisse*, LE *tambourin*, LES *timbales;* et non *de* la caisse, *du* tambourin, *des* timbales.

Cet article, qui est l'analyse de celui qu'a fait insérer M. *Morel* dans le Journal de la langue françoise, étoit d'autant plus nécessaire, que l'*Académie*, au mot *pincer*, éditions de 1762 et de 1798, dit: *Pincer la guitare, le luth; Toucher l'orgue, le clavecin, le forte-piano;* et, dans l'édition de 1762, au mot *harpe*, et celle de 1798, au mot *harpe* et au mot *piano*, elle dit *Pincer* ou *Toucher de* la harpe, *du* piano.

JOUIR, verbe neutre, ne se dit que des choses avantageuses et agréables : *Nul ne peut être heureux s'il ne* JOUIT *de sa propre estime.* (*J.-J. Rousseau.*)

On JOUIT *de ses travaux, de la lumière, d'une parfaite santé.* (L'*Académie*, Trévoux, Richelet.)

C'est donc mal s'exprimer que de dire : *Cette personne* JOUIT *d'une mauvaise santé*, JOUIT *d'une mauvaise réputation;* en effet, une mauvaise santé, une mauvaise réputation ne sont pas une

---

(1) Voyez, au mot *tambour*, dans quelles acceptions on dit *battre le tambour* et *battre du tambour.*

source de jouissance. Dans cette phrase de Massillon : *Il ne sauroit rien avoir, s'il n'a tout ; son ame est toujours avide et altérée ; et il ne* JOUIT *de rien que de ses* MALHEURS ; *jouir de ses malheurs* est une expression d'autant plus belle, qu'elle paroît plus irrégulière.

Il est des peines dont le souvenir cause une sorte de jouissance à l'homme sensible et malheureux ; cet exemple pris dans *Saint-Lambert*, Épitaphe d'Helvétius, justifie cette pensée :

> Je t'ai perdu. Près de ta cendre
> Je viens *jouir de* ma douleur.

(Le Dictionn. crit. de *Féraud*, et M. *Chapsal*.)

K.

K, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

KIRSCH-WASSER, subst. masc. Mot corrompu des deux mots allemands, *kirschen-wasser*, qui signifient littéralement *eau de cerise*. Beaucoup de personnes écrivent *kirsch-was*, d'autres prononcent *kersch-wasser* ; l'une et l'autre manière sont des fautes.

(Le Dict. allemand-françois de *Mauvillon*, et la Gramm. allem. de *Gottsched*.)

L.

L, substantif féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin, suivant l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

L'A où, signifiant *dans cet endroit*, est unanimement réprouvé. On dit : *C'est* L'A QUE *je demeure*, et non, *c'est* L'A OÙ *je demeure*. — *C'est* L'A QUE *je veux aller*, et non, *c'est* L'A OÙ *je veux aller*. La raison en est qu'il y auroit deux adverbes, où le verbe ne demande qu'une seule modification.

On a dit *là où*, dans le sens de *lorsque* : *En fait de mots, l'analogie n'a lieu que* L'A où *l'usage l'autorise.* (Beauzée.)

Les gens de bien meurent dans une douce espérance, L'A où *les méchants sont tourmentés de remords.* (L'Académie.)

Mais cette expression commence à vieillir, même en ce sens.

LAMENTER. Ce verbe est vieux comme verbe actif ; on ne dit plus *lamenter la mort, la ruine de quelqu'un* ; mais on dit neutralement, *vous avez beau pleurer et lamenter*, et mieux encore, avec le pronom personnel, *vous avez beau pleurer et vous lamenter*.

LAIDERON, subst. fém. Jeune femme ou jeune fille qui est laide, mais qui n'est pas sans agrément, ajoute l'*Académie* : *Voyez cette petite* LAIDERON *qui fait la coquette.* — *C'est une* LAIDERON *qui ne déplaît pas.*

Madame de *La Suze* a dit : *Ces pauvres* LAIDRONNES *s'ajustoient de leur mieux* ; c'est une faute quant au féminin, et quant à l'orthographe.

(L'*Académie*, *Trévoux*, M. *Chapsal.*)

LARRON. Celui qui dérobe, qui prend furtivement quelque chose : *C'est un fin, un subtil* LARRON. — Au féminin on dit : LARRONESSE ; *larronne* seroit une faute.

(L'*Académie*, *Trévoux*, *Richelet.*)

LIAIS, subst. masc. Sorte de pierre dure, dont on fait des appuis, des balustrades, des dalles pour couvrir les terrasses, etc.

(L'*Académie*, *Trévoux.*)

Pierre de LIERRE est mal dit.

LIRE, verbe actif.

Régulièrement il faut dire en interrogeant, *lis-je bien ?* et non *lisé-je bien ?* Si on trouve *lis-je bien* trop dur à l'oreille, il n'y a qu'à prendre un autre tour de phrase.

(*Th. Corneille* sur la 203e rem. de *Vaugelas*, et l'*Académie*, page 234 de ses observations.)

Lire se prend figurément pour pénétrer dans la connoissance de quelque chose : LIRE *dans la pensée*, *dans les yeux*, *dans les astres*, *dans l'avenir.* On dit aussi LIRE *quelque chose sur le visage* : *Ceux dont la conduite est le fruit d'une application laborieuse laissent* LIRE SUR LEUR VISAGE *l'importance de leurs desseins.* (Le père de la Rue.) Mais on ne dit pas LIRE SUR *un journal*, SUR *un registre* ; c'est LIRE DANS *un journal* qu'il faut dire. (*Urbain Domergue*, p. 121.)

Se laisser LIRE, *se faire* LIRE, se dit d'un livre qu'on lit sans ennui. L'abbé *Desfontaines* aimoit ces expressions, et il en faisoit un fréquent usage.

LITEAUX, LINTEAU.

Liteaux, subst. masc. pluriel, se dit des raies colorées qui traversent certaines toiles d'une lisière à l'autre : *Il n'y a que les pièces de toiles pleines, destinées à faire des nappes et des serviettes, qui aient des* LITEAUX. (L'*Académie.*)

Linteau est la pièce de bois qui se met en travers au dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une fenêtre, pour soutenir la maçonnerie ; ainsi, lorsqu'on veut parler de serviettes, de nappes, on a tort de dire, *serviettes à* LINTEAUX.

DE LOIN 'A LOIN, DE LOIN EN LOIN.

Ces phrases adverbiales signifient à une distance considérable de lieu ou de temps, eu égard à la chose dont on parle, *Planter des arbres de* LOIN À LOIN. Elles signifient aussi, *rarement : Il ne me vient plus voir que* DE LOIN À LOIN.

(L'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, *Trévoux*, *Féraud*.)

D'*Olivet* termine ainsi sa 41ᵉ remarque sur ce vers de *Racine* :

Grâce aux dieux ! mon malheur passe mon espérance.
(Androm. V, 5.)

« *Ces sortes de hardiesse font un merveilleux effet dans la poésie, lorsqu'elles sont placées à propos et de* LOIN À LOIN. »

Le même auteur dit en parlant de lui-même, et de *J.-B. Rousseau* : *Nous avions toujours continué à nous écrire* DE LOIN 'A LOIN.

(Bibl. rais., t. II, 1741.)

De loin en loin, qui a la même signification, sembleroit être une meilleure locution, et beaucoup plus souvent employée que de *loin à loin*, car plusieurs de nos auteurs, tels que l'abbé *Desfontaines*, *J.-J. Rousseau*, *Linguet*, l'abbé *Grosier*, *La Harpe*, dans son Cours de littér., p. 506, t. I, etc., en ont fait usage; cependant, chose étrange ! elle n'est indiquée que dans le Dict. de *Gattel*, dans celui de *Féraud*, et dans celui de M. *Laveaux*.

M

M, substantif, est féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin, suivant l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

MAJESTÉ. Ce mot se dit, par excellence, de Dieu ; et par extension, des Rois, des Empereurs vivants et de leurs épouses.

Quand il est modifié par un adjectif ou par un participe, on met le féminin : *Votre* MAJESTÉ *est trop* PRUDENTE, *votre* MAJESTÉ *est* SUPPLIÉE.

Mais, quand il est modifié par des substantifs employés adjectivement, les sentiments sont partagés sur le genre. Les uns disent : *depuis que votre* MAJESTÉ *est* MAÎTRE, d'autres disent, MAÎTRESSE

de la Franche-Comté. Cependant *maître* est plus conforme à l'usage, et la raison en est que ce mot peut être regardé comme un véritable substantif. On dit, *Sa* MAJESTÉ *est le* PÈRE *et le* PROTECTEUR *de son peuple;* on doit dire de même, *Sa* MAJESTÉ *est* MAÎTRE et non pas MAÎTRESSE, *de la Franche-Comté.*

(Le P. *Bouhours*, *Féraud* et M. *Lemare.*)

Il est hors de doute, dit *Th. Corneille* (sur la 533ᵉ remarque de *Vaugelas*), que, quand il s'agit de donner aux rois un titre qui les distingue particulièrement, on doit toujours se servir de *vous*, et qu'il faut dire : VOUS *êtes*, *Sire*, *non seulement le plus grand des rois*, *mais de tous les hommes le plus clément.* On dira bien : *Votre* MAJESTÉ *est infiniment* ÉCLAIRÉE : mais on ne peut pas dire : *Votre* MAJESTÉ *est* LE *plus* ÉCLAIRÉ, ni LA *plus* ÉCLAIRÉE *de tous les rois.*

MAL, subst. masc., a plusieurs significations. Quelques personnes disent, dans le sens d'incommodité, de peine : *J'ai eu bien du* MAL *à me procurer votre adresse. — On a bien du* MAL *à gagner sa vie. — Il se donne bien du* MAL *pour nourrir sa famille.* Ces manières de parler ne sont autorisées que dans le style familier; partout ailleurs il faut dire, *j'ai eu bien de la* PEINE.

MARIER. Dans le propre on dit *marier à*, dans le figuré on dit *marier à* ou *avec;* mais, comme le dit M. *Laveaux*, il y a cette différence entre *marier à* et *marier avec* que la première expression s'entend de deux choses qui se confondent ensemble, et dont l'union forme un tout :

Les bergers unis aux bergeres,
Formeront des danses légères,
Et *marîront* leurs voix *au* son des chalumeaux.

(*Gresset*, Trad. de l'Églogue V, de Virgile.)

et que la seconde s'entend des choses qui ne sont que jointes ensemble, et restent distinctes après leur jonction : *Marier la vigne* AVEC *l'ormeau.*

MASSACRANT, TE. Ce mot, dont on fait usage dans la conversation, ne se trouve dans aucun dictionnaire; on dit : *il est aujourd'hui d'une humeur massacrante;* mais il nous semble que *massacrant* ne peut pas avoir une analogie naturelle avec l'idée qu'on veut exprimer. Il vaut beaucoup mieux dire : *il est au-*

jourd'hui de bien mauvaise humeur, ou *il est d'une humeur bien bourrue.*

MARTYR, MARTYRE. Ce mot se dit de celui ou de celle qui souffre des peines, des supplices, et même la mort pour la défense de la religion : *Saint Étienne a été le premier* MARTYR.. — *Sainte Cécile est vierge et* MARTYRE. (L'*Académie.*)

Il se dit aussi par analogie d'un homme ou d'une femme qui a beaucoup souffert pour une cause profane, ou qui s'expose, par sa conduite, à beaucoup de disgraces : *Il y a des* MARTYRS *de vanité, aussi bien que de piété.* (Nicole.)

> L'Amour est un dangereux maître ;
> Tous ses sujets sont ses *martyrs.* (*Scudéry.*)

Martyre, écrit toujours par un *e* final, sert à exprimer le supplice même, la mort ou les tourments endurés pour la foi ; et, dans cette signification, il ne se dit point au pluriel.

L'*Eglise a attaché des honneurs à l'opprobre, et aux souffrances du* MARTYRE. (Saint-Evremont.)

Il sert encore par analogie et par exagération à exprimer toutes sortes de peines de corps et d'esprit : *C'est un* MARTYRE *que d'avoir affaire à des chicaneurs.* (L'Académie.)

> Et plusieurs, qui tantôt ont appris mon *martyre*,
> Bien loin d'y prendre part, n'en ont rien fait que rire.
> (*Molière*, le C. imagin., sc. XVI.)

(L'*Académie*, *Trévoux* et *Féraud.*)

MATIN, SOIR. On dit dans le style soutenu : *hier* AU *soir, demain* AU *soir, hier* AU *matin, demain* AU *matin.* Mais dans la conversation on peut dire : *hier soir, demain soir, hier matin, demain matin.*

(L'*Académie*, sur la 406e rem. de *Vaugelas*, et dans son Dict., aux mots *matin*, *soir*, *demain.*)

Ménage fait remarquer que *demain* indique un futur dans ces phrases : *Il* EST DEMAIN *fête, quelle fête* EST-CE DEMAIN ? c'est-à-dire *il sera demain fête ; qu'elle fête sera-ce demain ?*

MATINIER, MATINAL, MATINEUX. Ces trois adjectifs n'éveillent pas la même idée : *Matinier* signifie qui appartient au ma-

tin, et il n'est guère d'usage que dans cette phrase : *J'ai vu l'étoile* MATINIÈRE.

Matinal, qui s'est levé matin : *Vous n'êtes pas toujours* MATINAL.

Anténor, le premier, sort des bras du sommeil,
Et vient au rendez-vous attendre le soleil.
La déesse des bois n'est point si *matinale*. (*La Fontaine*.)

Matineux, qui a l'habitude de se lever matin : *Les femmes ne sont guère* MATINEUSES. (*L'Académie*.)

Notre gentilhomme étoit fort MATINEUX, *et chasseur*.
(Histoire de Don Quichotte.)

Les coqs, lui disoit-il, ont beau chanter matin,
Je suis plus *matineux* encore. (*La Fontaine*, f. XI, l. 6.)
(*Roubaud*, Synonymes.)

MÊLER, au propre, signifie faire un mélange, mettre plusieurs choses ensemble avec une sorte de confusion, et alors il demande la préposition *avec*. On dit *mêler de l'eau* AVEC *du vin*, et non pas, *mêler de l'eau* A *du vin*.

Au figuré, il se dit des choses morales, et signifie joindre, unir une chose à une autre; en ce sens il régit la préposition *à*; *Dieu* MÊLE *sagement aux douceurs de ce monde, des amertumes salutaires*. (*Fléchier*.)

Et *mêle*, en se vantant soi-même à tout propos,
Les louanges d'un fat *à* celles d'un héros.
(*Boileau*, disc. au Roi.)

Mêlons aux chants de victoire
Les douces chansons d'amour. (*Quinault*.)

MEMBRU, UE. MEMBRÉ, ÉE, adjectifs. Le premier mot se dit d'un homme qui a les membres gros et forts : *on peint Hercule fort et* MEMBRU.

Le second s'emploie comme terme de blason. *On dit que les jambes et les cuisses des aigles et d'autres animaux sont* MEMBRÉES, quand elles sont d'un émail différent de celui de l'animal.
(L'*Académie*.)

MÊME (*à*). — L'*Académie* est d'avis que cette façon de parler adverbiale ne s'emploie qu'avec les verbes, *être*, *mettre*, *laisser*;

mais elle fait observer que cette locution est familière; cependant il seroit difficile de la remplacer exactement par d'autres expressions.

METTRE À MÊME, et ÊTRE À MÊME *de faire une chose*, signifient, mettre ou être à portée de la faire, donner ou avoir des facilités pour la faire. Ces façons de parler sont bisarres, et ne sont pas certainement du bon style. Plusieurs écrivains, tels que l'abbé *Guénée*, l'abbé *Grosier* et *Linguet* en ont cependant fait usage.

MESSIRE JEAN (*poire de*); Subst. féminin. Espèce de poire rousse fort sucrée, qui est mûre en octobre et en novembre.

(*L'Académie*, *Trévoux*, et *Richelet*.)

Poire de Messirjan est mal dit.

MÉTAL, MÉTAIL. Subst. masc.

Métal se dit d'un corps minéral qui se forme dans les entrailles de la terre, et qui est fusible et malléable.

Métail est une composition de métaux, ou un mélange de métaux avec ce qu'on appelle des demi-métaux.

Ainsi, l'or est un *métal*; et le similor un *métail*.

Roubaud, *Buffon* et plusieurs autres auteurs estimés font cette distinction.

Dans le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, il n'en est pas question.

MIDI, MINUIT.

Midi est le milieu du jour, le moment où le soleil est parvenu au méridien, cercle qui partage le monde en deux parties égales, ou, ce qui est la même chose, en deux hémisphères, l'un oriental, l'autre occidental.

Minuit est le milieu de la nuit, le moment où le soleil se trouve dans la partie du méridien qui est au-dessous de l'horizon, la partie absolument opposée à celle où est le soleil lorsqu'il est midi.

Ces deux noms substantifs sont masculins, et ne s'emploient point au pluriel; on dit : *J'irai vous voir à* MIDI PRÉCIS. — *Il est* MINUIT *et* DEMI, MIDI *et* DEMI; *je me rendrai là sur le* MIDI, *sur le* MINUIT, et non pas : *j'irai vous voir à* MIDI PRÉCISE, *à* MIDI *et* DEMIE, *sur les* MINUIT, *sur les* MIDI.

On dit MIDI EST *sonné*, MINUIT EST *sonné*; et non pas *a sonné*; encore moins *ont sonné*; mais on dit : *l'horloge a sonné*, parce que

c'est l'horloge qui sonne, au lieu que ce sont les heures qui sont sonnées par l'horloge.

(Voyez, page 21, les mots *Après midi*, *Après dîné*, etc.)

(*Vaugelas*, 83e rem., l'*Académie*, page 98 de ses observations, et le Dict. crit. de *Féraud*.)

MILLE.

Mille, employé comme adjectif numéral, est des deux genres, et de même que les autres nombres cardinaux, il ne prend point la marque du pluriel : *Sous Charles V, il n'y avoit à la Bibliothèque du Roi que* 900 *volumes ; présentement elle en possède plus de trois cent* MILLE, *sans compter* 70 MILLE *manuscrits.*

Mille, à plus forte raison, suit la même syntaxe, lorsqu'il n'est pas précédé d'un autre nombre : *Nous tenons au monde par* MILLE *chaînes.* (Nicole.)

(*Bouhours*, pag. 287. — *Buffier*, pag. 371 — *Wailly*, pag. 178. — *Trévoux* et l'*Académie*.)

Dans la supputation ordinaire des années, *mille* perd sa dernière syllabe ; ainsi l'on écrit : *L'an* MIL *huit cent seize*, et non pas, l'an *mille*, etc. Dans cette signification, *mil* se dit pour *millième*. — En latin, *millesimus*. (Mêmes autorités.)

Toutefois, voici une observation de *Domergue*, qui peut apporter une modification à cette seconde remarque.

En fait de *millésime*, dit ce Grammairien, lorsqu'il s'agit de celui de *l'année où l'on se trouve*, ou *qui vient de s'écouler*; d'un millésime, enfin, dont on parle souvent, le besoin d'abréger a fait écrire *mil* ; mais, s'il s'agit d'un millésime rarement employé, le mot *mille* reste tout entier. On dira donc l'*an* MIL *huit cent seize*, et *l'an cinq* MILLE *huit cent vingt de la création*. — *Mercier a fait un ouvrage qui a pour titre : l'An deux* MILLE *quatre cent quarante.*

Mille s'emploie encore pour signifier un espace de chemin contenant environ mille pas géométriques, ce qui fait un peu plus du tiers de la lieue commune ; en ce sens *mille* est substantif, et alors il prend un *s* au pluriel : *Les* MILLES *d'Angleterre sont un peu plus longs que les* MILLES *d'Italie.* — En latin, *milliarium*.

(*Vaugelas*, 373e rem. de *Wailly*, *Trévoux* et l'*Académie*.)

MINABLE. Ce mot, employé pour exprimer qu'une personne ou une chose fait pitié, n'est pas françois dans ce sens.

MOURIR, verbe neutre, s'emploie souvent avec le verbe *faire*; mais il ne se dit pas avec le passif de ce verbe; *Il a été fait* MOURIR est une construction barbare et très-vicieuse.

Dites : *On l'a fait* MOURIR, ou bien : *il a été exécuté*.
(*Vaugelas* et *Th. Corneille*, 245ᵉ rem. — *Féraud* et *Trévoux*.)

Observez que l'on dit bien MOURIR *de faim*, *de chagrin*, *de douleur*, MOURIR *de ses blessures*; mais qu'il ne faut pas dire *mourir d'un poignard*, *d'une épée*, *d'un boulet de canon*. Il faut dire, MOURIR *d'un coup de poignard*, *d'un coup d'épée*, etc.
(Le Dictionnaire de *Féraud*.)

On ne dit pas *je meurs d'aller*; *je meurs de savoir*; mais *je meurs d'envie d'aller*, *de savoir*; et cela ne se dit que dans la conversation familière. (*Voltaire*, Comment. sur *Corneille*.)

MOUSSEUX, EUSE. MOUSSU, UE.

Mousseux se dit de ce qui mousse, de ce qui fait beaucoup de mousse. *Vin de champagne* MOUSSEUX. *Bierre* MOUSSEUSE; et MOUSSU se dit de ce qui est couvert de mousse. *Cette pierre est* MOUSSUE. (L'*Académie*.) — *Cette carpe étoit si vieille, qu'elle avoit la tête toute* MOUSSUE. (Même autorité.) — *Marchole dit avoir vu, dans les montagnes, une infinité de sapins si* MOUSSUS *et si blancs, qu'il sembloit que la mousse y fût crue au lieu de branches.* (Trévoux.)

...L'œil se plaît à voir, au pied des troncs *moussus*,
Leur aimable union et leurs groupes confus.
(*Castel*, les Plantes, ch. III.)

Quelques poètes ont fait le mot *mousseux* synonyme de *moussu*, c'est-à-dire qu'ils lui ont donné le sens de couvert de mousse :

Une grotte *mousseuse*, un coteau verdoyant.
(*Roucher*, poème des Mois, ch. VII.)

Parmi des rocs *mousseux* une claire fontaine
Bondit, s'échappe, tombe, *etc.* (M. *Michaud*.)

Mais ce sont des licences ou plutôt des fautes qui ne sont pas à imiter, et que l'on ne sauroit tolérer dans la prose.

N.

N, substantif, est féminin, suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne.

Voyez, dans la première partie de cet ouvrage, page 13, ce que nous avons dit sur l'articulation *ne*.

NAIN, NAINE, homme et femme d'une taille beaucoup au-dessous de la taille ordinaire.

(L'*Académie*, *Trévoux* et *Richelet*.)

Nine est un barbarisme.

NATUREL. Cet adjectif se dit des personnes et des choses : *Enfant naturel, graces naturelles.*

Naturel est employé substantivement dans cette phrase : *Partout où les Européens ont porté leurs armes, ils ont subjugué les naturels du pays.* (L'Abbé du Bos.)

Mais cela n'a lieu que pour le pluriel masculin, et il seroit ridicule de dire : *c'est un naturel, c'est une naturelle du pays.* Même au pluriel, on ne le dit pas tout seul : *On écrit de Gorée que le navire a été brûlé par les naturels*, est une mauvaise phrase.

Enfin on ne le dit point avec les noms des nations européennes : *Les naturels d'Espagne, de France*, n'est pas autorisé.

NÉOLOGIE, NÉOLOGISME.

La *néologie* annonce un genre nouveau de langage, des manières nouvelles de parler, l'invention ou l'emploi de nouveaux termes. Le *néologisme* consiste dans l'abus ou dans l'usage affecté des mots nouveaux, ou des mots ridiculement détournés de leur sens naturel, ou de leur emploi ordinaire.

(*Roubaud*.)

La *néologie* est un art ; le *néologisme* est un abus.

À NEUF, DE NEUF.

Ces deux expressions adverbiales ne signifient pas la même chose. — *Refaire un bâtiment* À NEUF, — *Remettre un tableau* À NEUF. — *Blanchir des bas à* NEUF, c'est racommoder ces choses, les réparer de manière qu'elles soient d'un aussi bon usage, ou qu'elles paroissent aussi fraiches que si elles étoient neuves.

Faire habiller ses gens DE NEUF, c'est leur faire prendre des habits neufs.

(Dict. de l'*Académie*, de *Féraud* et de *Trévoux*.)

O.

O est un substantif masculin suivant l'appellation ancienne, et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

OBSERVER. La signification la plus ordinaire de ce verbe est celle de *remarquer* : *Avez-vous observé ce passage* ; — *Observez bien toutes ces choses* ; — *J'ai observé dans mes voyages que* ; — *J'ai observé dans un tel auteur que....* (L'*Académie*.) Quand il a cette acception, et qu'il est employé avec un régime indirect de personne répondant au datif, il doit alors, comme le verbe *remarquer*, être précédé du verbe *faire*. Ainsi on dira : *Je* VOUS FAIS *observer que*. — *Je* FAIS *observer à l'assemblée que*, et non par : *Je vous observe que* ; *j'observe à l'assemblée que*, par la raison que l'on ne diroit pas : *Je vous remarque que* ; *je remarque à l'assemblée que*, mais qu'on diroit : *je vous fais remarquer que*, *je fais remarquer à l'assemblée que*.

Cette double construction du verbe *observer* est en analogie avec celles-ci : *je vous lis une lettre*, *je vous fais lire une lettre*.

Quelquefois le régime indirect de personne est sous-entendu, et dans ce cas la construction est encore la même. Conséquemment celui qui adresse la parole à une assemblée ou à quelqu'un doit dire : *j'ai déjà fait* OBSERVER *que les députés négligent de se revêtir de leur costume*.

Voici quelques exemples à l'appui de cette remarque :

FAITES *leur même* OBSERVER *que rien ne contribue plus à l'économie et à la propreté, que de tenir chaque chose en sa place.* (Fénélon.)

La juste défiance de moi-même m'oblige seulement à vous FAIRE OBSERVER *qu'en peignant les misères humaines, mon but étoit excusable, et même louable, à ce que je crois.* (J.-J. Rousseau.)

Je me borne à FAIRE OBSERVER *à un enfant ce qu'il fait continuellement.* (Condillac.)

J'ai ouï dire que quelqu'un FAISANT OBSERVER *à Voltaire qu'un fait n'étoit pas tel qu'il l'avoit raconté : Je le sais bien, dit-il, mais avouez qu'il est mieux comme je le raconte.* (Marmontel.)

Au lieu de *faire observer*, quelques écrivains ont employé le verbe *remarquer* précédé du verbe *faire*.

On FERA REMARQUER *à l'enfant que ces principes et ces règles, auparavant inutiles à son instruction, lui deviennent nécessaires pour mettre de l'ordre dans ses connoissances.* (Condillac.)

Ils lui FONT REMARQUER *que Bliombéris n'a pas encore le moindre désavantage.* (Florian.)

Je leur REPRÉSENTAI *que je n'étois pas Phénicien.* (Fénélon.)

(Le Dict. de l'*Académie*; *Domergue*, pag. 408 de son journal, et 233 de ses Solutions grammaticales; M. *Chapsal*, son Dict. gramm., et M. *Laveaux*.)

Faire une observation, dans le sens de *faire remarquer*, est également incorrect; en effet, puisque dans ce cas, on ne doit pas dire, *observer à quelqu'un*, il ne faut donc pas dire : *faire une observation à quelqu'un*; *Je vous fais cette observation*; mais bien : *faire part de son observation à quelqu'un*. — *Je vous fais faire cette observation.*

(*Domergue*, pag. 233 de ses Solutions, et les autorités citées.)

ORCHESTRE : On prononce *orkestre*. C'étoit, dit *Félibien*, chez les Grecs, la partie la plus basse du théâtre, et où l'on exécutoit les danses. Chez les Romains, c'étoit le lieu où se plaçoient les sénateurs et les vestales, à-peu-près ce qu'on appelle aujourd'hui le parterre. Parmi nous c'est le lieu où l'on met la symphonie.—Il se dit aussi de la réunion de tous les musiciens.

(L'*Académie*, son Dict., édit. de 1694; *Richelet*, édit. de 1759; *Boiste*; *Trévoux*, etc., font ce mot féminin; mais l'*Académie* actuelle et l'usage ne lui donnent plus que le *masculin*.)

ORGUE est, ainsi que nous l'avons dit au chap. des substantifs, *masculin* au singulier, et féminin au *pluriel : Il paroît par un nombre infini d'auteurs, que les* PREMIÈRES ORGUES *ont une origine très ancienne, et tous les historiens conviennent que* LE PREMIER *qui parut en France est* CELUI *dont l'empereur Constantin Copronyme fit présent en 757 au roi Pépin.*

Fabre est d'avis qu'il ne faut pas dire : *C'est* UN *des plus* BELLES ORGUES, ni : *c'est* UN *des plus* BEAUX ORGUES, ni enfin : *c'est* UNE *des plus* BELLES ORGUES.

La règle d'accord, dit ce Grammairien, sembleroit autoriser la première locution. *C'est* UN *des plus* BELLES ORGUES, est une phrase elliptique; suppléons les ellipses, nous aurons : *c'est* UN ORGUE *du nombre des plus* BELLES ORGUES; or, *un*, correspondant à *orgue* au singulier, qui est masculin, devroit en prendre le genre; cependant comme ce seroit une bizarrerie trop frappante que de présenter, dans la même phrase, le même substantif sous deux genres différents, cette tournure ne peut être tolérée. Les deux autres, n'étant pas conformes à la loi d'accord, doivent subir le même sort.

Domergue pense que c'est déjà une bizarrerie de donner à un substantif un genre au singulier, et un autre genre au pluriel; et il croit, de même que *Fabre*, qu'elle seroit bien plus frappante si elle se trouvoit dans la même phrase; alors il est d'avis que, dans le cas proposé, *orgue* n'adopte qu'un genre, et c'est le masculin, d'abord parce qu'il est plus noble, comme disent les Grammairiens, ensuite parce qu'ayant été employé le premier, c'est à lui à déterminer l'ordre. De sorte qu'il veut qu'on dise : *C'est* UN *des plus* BEAUX ORGUES.

Fidèle à notre plan de nous borner à rapporter l'opinion des Grammairiens qui jouissent d'une réputation méritée, nous croyons n'y pas déroger en disant qu'en général, lorsqu'il se présente une difficulté dont la solution offre quelque doute, soit parce qu'il y a peu de grammairiens qui aient émis leur opinion, soit parce que l'*Académie* n'a rien prononcé, il est mieux de chercher un autre tour de phrase; et il nous semble qu'il est plus simple, par exemple, de dire : *Cet* ORGUE *est excellent, il y en a peu qui lui soient comparables.*

OUTRAGEUX, OUTRAGEANT, adjectifs.

Outrageux, outrageuse, qui fait outrage, se dit des personnes et des choses : *C'est le propre des harengères d'être outrageuses en paroles. — Ces discours sont outrageux.*

(*L'Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, etc.)

Voltaire, dans son commentaire sur *Corneille*, s'exprime ainsi sur ce vers de Polyeucte, act. V, sc. 2 :

Cesse de me tenir ce discours *outrageux*.

« Le mot *outrageux* n'est pas usité, mais plusieurs auteurs s'en « sont heureusement servis. Nous ne sommes pas assez riches « pour nous priver de ce que nous avons. »

Nous ignorons si le mot *outrageux* a jamais cessé d'être usité, mais il est dans tous les dictionnaires.

Outrageant, outrageante, qui outrage, ne se dit que des choses : *Il se présente toujours dans la vie une affaire fâcheuse et outrageante. Souvenez-vous que les paroles outrageantes ne servent qu'à aigrir les esprits.* (L'abbé *Barthélemy*.)

OMBRAGEUX, OMBREUX. Le premier adjectif ne se dit point au propre ; on ne dit point des *lieux ombrageux*. Le second ne se dit qu'en poésie :

Dans la nuit ténébreuse
Dont un bois vaste entoure une vallée *ombreuse*,
D'un rameau précieux se cache le trésor.

(*Delille*, Trad. de l'Énéide, livre VI.)

OUVRAGE DE L'ESPRIT, OUVRAGE D'ESPRIT.

On entend par *ouvrage de l'esprit*, un ouvrage de la raison et de cette intelligence qui distingue l'homme de la bête. On entend par *ouvrage d'esprit*, un ouvrage de la raison polie, de cette fine intelligence qui distingue un homme d'un autre homme.

Tout ce que les hommes inventent dans les sciences et dans les arts *est un ouvrage* DE L'ESPRIT. Les compositions ingénieuses des

gens de lettres, soit en prose, soit en vers, sont *des ouvrages* D'ESPRIT.

Le plus grand nombre des OUVRAGES DE L'ESPRIT *ne sont pas des* OUVRAGES D'ESPRIT. (*Bouhours*, p. 459 de ses Remarques.)

Les systêmes des règles qui constituent la logique, la rhétorique, la poétique, sont de beaux OUVRAGES DE L'ESPRIT. — *La Théorie des sentiments agréables, le Lutrin, la Henriade, Athalie, le Tartufe, sont d'excellents* OUVRAGES D'ESPRIT. (Beauzée, *Synonymes.*)

P.

P, substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie.*)

PARAPLUIE, PARATONNERRE, substantifs masculins.

Parapluie est une sorte de petit pavillon portatif qu'on étend au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

Paratonnerre est une barre de fer terminée en pointe, qui n'est ni émoussée ni arrondie par le bout, que l'on met au-dessus des édifices, et à laquelle on adapte une chaîne de fer communiquant avec le terrain inférieur, ou avec un puits, afin de préserver des effets du tonnerre, en l'attirant sans explosion.

Quelques personnes écrivent ces deux mots avec un trait d'union : *Para-pluie*, *para-tonnerre*, comme s'ils étoient composés ; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée *Wailly*, *Boiste*, *Gattel*, *Le Tellier*, *Valmont de Bomare*, et l'*Académie*.

PARDONNABLE, PARDONNER. Voyez le mot *Excusable*.

MAL PARLER, PARLER MAL.

Beauzée pense que ces deux expressions ne sont pas synonymes. *Mal parler* tombe, selon lui, sur les choses que l'on dit ; et *parler mal*, sur la manière de les dire ; le premier est contre la morale, et le second contre la Grammaire.

C'est *mal parler* que de dire des choses offensantes, surtout à ceux à qui l'on doit du respect; de tenir des propos inconsidérés, déplacés, qui peuvent nuire à celui qui les tient, ou à ceux dont on parle. C'est *parler mal*, que d'employer des expressions hors d'usage; d'user de termes équivoques; de construire une phrase d'une manière embarrassée, ou à contre sens; d'affecter des figures gigantesques en parlant de choses communes ou médiocres, de choquer la quantité en faisant longues les syllabes qui doivent être brèves, ou brèves les syllabes qui doivent être longues.

Il ne faut ni MAL PARLER *des absents*, *ni* PARLER MAL *devant les savants*, etc.

Observez que cette distinction n'a lieu qu'à l'infinitif, et dans les temps composés du verbe *parler*. On ne diroit pas, *il mal parle, il mal parloit.*

PARTAGER. Quand on conserve une portion de ce que l'on partage, on doit dire, *partager avec: C'est une loi inviolable* (chez les Indiens) *de* PARTAGER *parmi les parents le peu qu'ils ont* AVEC *ceux qui sont dans le besoin.* (Ibid.)

Crébillon met la préposition *à*, à la place de ce régime : LUI PARTAGER *un sceptre*, pour PARTAGER *un sceptre* AVEC *lui*.

Corneille lui en avoit donné l'exemple :

Et de son amitié je ne puis l'exiger,
Sans vous voler un bien qu'il *vous* doit *partager*.
(Léon à Irène dans Pulchérie.)

L'un et l'autre devoient dire : PARTAGER AVEC *lui*, ou AVEC *vous*;
(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Quand on ne réserve rien pour soi, on doit dire, *partager entre*, et non pas *à* : *Le reste*, *il le* PARTAGEOIT ENTRE *les premiers pauvres qu'il trouvoit.* (Lett. édifiantes.)

Au lieu de : *Elle* PARTAGEOIT AUX *pauvres le peu qu'elle gagnoit*, il faut dire, ENTRE *les pauvres*.

Ce régime de la préposition *à* est celui de *distribuer*.

PARTICIPER À, c'est avoir part à quelque chose :

Le jeune marquis de Villeroy ne PARTICIPA *pas* À *la bienveillance dont m'honoroit son oncle, M. de Luxembourg.*

(*J.-J. Rousseau*, Confessions, l. XI.)

Participe à ma gloire, au lieu de la souiller;
Tâche à t'en revêtir, non à m'en dépouiller.

(*Corneille*, Horace, act. IV, sc. 7.)

Participer de, c'est tenir de la nature de quelque chose : *Plusieurs des défauts que l'on rencontre dans La Fontaine*, PARTICIPENT *quelquefois* DES *qualités aimables qui les avoient fait naître.*

(*Champfort*, Éloge de La Fontaine.)

Déjà de Vesperus la douteuse lumière,
Qui *participe* ensemble et *de* l'ombre et *du* jour,
Éclairoit à demi le terrestre séjour.

(*Delille*, Paradis perdu, liv. IX.)

Le pathétique PARTICIPE DU *sublime autant que le sublime* PARTICIPE DU *beau et de l'agréable.* (*Boileau*, Traité du Sublime, ch XXIV.)

Un insecte qui entrevoit l'infini, PARTICIPE DE *la grandeur qui vous étonne.* (Voy. d'Anach., ch. XXX.)

Thomas, dans son son Essai sur les éloges, a mis un régime pour l'autre, lorsqu'il a dit : *On peut dire que l'éloquence des auteurs italiens* PARTICIPE À *ce caractère général;* il falloit, DE *ce caractère général.* (Le Dict. crit. de *Féraud*.)

Quelques-uns disent *participer*, pour *prendre part à : Je* PARTICIPE *à votre douleur.* L'*Académie* dit qu'il n'est guère d'usage en ce sens.

Féraud est d'avis qu'on peut trancher le mot, et dire que le bon goût le rejette.

PASSANT, ANTE, adjectif. Quoiqu'avec la terminaison active, cet adjectif verbal a le sens passif; il ne se dit pas de celui *qui passe*, mais de l'endroit où l'on passe fréquemment :

Dans le rang que vous tenez, dans la plus brillante et LA PLUS PAS-

SANTE *province de France, joindre l'économie à la magnificence d'un gouverneur, c'est ce qui n'est pas imaginable.* (Mad. de Sévigné.)

Passant aime à suivre le substantif; mais ici, à cause du superlatif et du voisinage de *brillant*, il précède élégamment.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

L'*Académie*, *Trévoux* et M. *Laveaux*, dans son dictionnaire des difficultés, ne mettent que *chemin passant*, *rue passante*, mais *Féraud* pense qu'on peut dire aussi *ville*, *province passante*, où abondent beaucoup d'étrangers, de voyageurs.

Quoi qu'il en soit, il est certain que *chemin passager*; *rue* ou *ville passagère*, sont des locutions vicieuses, puisque le mot *passager*, ne se dit que de ce qui passe vîte, qui ne dure qu'un instant.

PEINTURER, verbe actif. Barbouiller, peindre une chose d'une seule couleur. On *peinture* les contrevents, les gouttières, les grilles, les travées, les treillages, les boiseries, etc.

Andry de Boisregard, *Ménage*, *Nicot*, *Monnet*, les Dictionnaires de *Trévoux*, de *Wailly*, de M. *Laveaux*, et celui de l'*Académie*, édition de 1798, sont d'avis que ce terme est bon et même nécessaire. Cependant il n'est pas encore généralement adopté.

PENDULE. Ce substantif est *masculin* lorsqu'on s'en sert pour signifier un corps pesant, suspendu à une verge de fer, ou à un fil de soie, qui, par ses vibrations en allant et venant autour d'un point fixe, par la force de sa pesanteur, sert à régler les mouvements d'une horloge : UN PENDULE *de* 3 *pieds*, 8 lignes 1/2 *est l'instrument le plus exact pour la mesure du temps; il marque les secondes par chacune de ses vibrations.*

Pendule est *féminin*, lorsqu'on veut parler d'une espèce d'horloge à poids ou à ressort, à laquelle est joint un pendule ou balancier, qui en règle les mouvements : LA PREMIÈRE PENDULE ou *la première horloge, dont l'histoire ait fait mention, est celle de Richard Walligworth, abbé de Valban, qui vivoit en* 1326.

(L'*Académie*, *Trévoux*, et l'Encycl. in-folio. t. XII.)

PERCLUS, adjectif. Impotent de tout le corps ou d'une partie du corps. On dit : *Cette femme est* PERCLUSE, et non pas *percluе*.

Cette observation est d'autant plus nécessaire, que *perclue* a été employé soit par *Buffon*, soit par son imprimeur, dans le supplément à l'Histoire naturelle, tome II, à l'endroit où ce peintre immortel de la nature parle de deux filles nées en 1701, qui tenoient

ensemble du côté gauche par les reins : *Judith devint* PERCLUE.

PETTO (*in*), expression empruntée de l'italien, qui signifie en secret : *Le Pape a fait deux Cardinaux, et en a réservé un* IN PETTO.
(L'*Académie*, *Wailly* et *Féraud*.)

In pecto est une faute.

PÉRIODE est *masculin*, si, dans l'espace qu'on désigne sous le nom de *période*, on ne considère qu'un seul point ; on dira donc : *Démosthène et Cicéron ont porté l'éloquence à son plus haut période.* — *Cet homme est au plus haut période de la gloire, de la fortune,* c'est-à-dire au plus haut point de la période que parcourt l'éloquence, la gloire, la fortune. On dira aussi, en parlant d'un espace de temps vague : *Le dernier période de la vie*, c'est-à-dire le dernier point de la période qu'a parcourue la vie.

Le mot *point*, qui est dans l'esprit sans être dans la phrase, donne le genre masculin au mot *période*.

PÉRIODE, du féminin grec *περίοδος*, *périodos* (chemin autour), est *féminin* en françois, toutes les fois qu'il présente un sens conforme à son étymologie. — Ainsi il est *féminin*;

Quand on veut parler du cours que fait un astre pour revenir au même point d'où il est parti : *la* PÉRIODE *solaire est de* 365 *jours* 5 *heures* 49 *minutes. La* PÉRIODE *lunaire est de* 27 *jours* 13 *heures* 9 *minutes*;

Quand on veut parler de l'époque, du temps remarquable par où, en différentes occasions et selon les différentes nations, on commence à compter les années : telle est *la* PÉRIODE *callipique* et *la* PÉRIODE *méthonique*, qui sont deux corrections du calendrier des Grecs. Telle est encore *la* PÉRIODE *Julienne*, inventée par *Scaliger*, qui enferme 7980 ans ; etc., etc.;

De l'espace de temps qui s'écoule entre deux époques : *l'Histoire se divise en différentes* PÉRIODES ;

De la révolution d'une fièvre qui revient en de certains temps réglés ;

Enfin d'un assemblage de phrases et de propositions qui, liées entre elles, forment un sens total, par le rapport qu'elles ont les unes avec les autres : *La* PÉRIODE *oratoire est une phrase où plusieurs pensées viennent rayonner autour d'une pensée importante.*

PIED, substantif masc. Beaucoup de personnes pensent pouvoir écrire ce mot avec ou sans *d*; mais l'*Académie* et les lexicographes

ne donnent pas le choix. Tous prescrivent l'emploi de cette consonne finale, comme étant d'ailleurs conforme à l'étymologie.

Pied de roi, subst. masc. Mesure géométrique dont on faisoit autrefois usage en France, et qui contenoit douze pouces de long.

Plusieurs personnes confondent le mot *pied de roi* avec celui de *pied droit*, qui ne s'emploie qu'en architecture, et qui signifie la partie du jambage d'une fenêtre ou d'une porte.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

Pincer. Voyez la remarque sur le verbe *Jouer*.

PIRE, PIS.

Pire, adjectif des deux genres, est l'opposé de *meilleur*, et le comparatif de *mauvais*, *méchant*, *nuisible*; il se rapporte toujours à un substantif masculin ou féminin. — Au superlatif on dit *le pire*. — Quand *pire* forme une comparaison, il est ordinairement suivi de la conjonction *que* : *Ce vin là est* PIRE QUE *le premier*; quand il est superlatif, il régit *de* : *Ce vin là est* LE PIRE DE *tous*.

La condition des hommes seroit PIRE *que celle des bêtes, si la solide philosophie et la vraie religion ne les soutenoient.* (Fénélon.)

Il y a de mauvais exemples qui sont PIRES *que les crimes, et plus d'États ont péri, parce qu'on a violé les mœurs, que parce qu'on a violé les lois.* (*Montesquieu*, Grand. et Décad. des Romains, ch. VIII.)

Les hommes seroient peut-être PIRES, *s'ils venoient à manquer de censeurs.* (La Bruyère.)

LES PIRES *des ennemis* (disoit sagement un ancien), *ce sont les flatteurs; et* LES PIRES *de tous les flatteurs, ce sont les plaisirs.*

(*Bossuet*, Serm. du carême.)

Souvent de tous nos maux la raison est le *pire*.

(*Boileau*, Sat. IV.)

Pis est l'opposé de *mieux*, et se dit pour plus *mal*; il *ne se joint pas* à des substantifs masculins ou féminins, mais seulement à des noms ou à des pronoms indéterminés, qui n'ont proprement pas de genre; ainsi on l'emploie,

1°. Lorsqu'il se rapporte à quelque mot dont le genre est

neutre (*) : *Rien n'est* PIS *qu'une mauvaise langue.* — *Ce que vous m'offrez est* PIRE *que ce que vous me proposiez.* — *Ce que je trouve de* PIS. — *Il n'y a rien de* PIS *que cela.* (L'Académie.)

L'homme personnel est nécessairement ennuyé, et, qui PIS *est, ennuyeux.* (M. de Ségur.)

Que d'occasions peuvent renaître, aussi dangereuses que celles dont vous avez échappé, et, qui PIS *est, non moins imprévues ?* (J.-J. Rousseau.)

2°. Lorsqu'il est employé lui-même comme un nom neutre : *Le* PIS *de l'affaire est que.... Il met les choses au* PIS. (L'*Académie* et *Féraud.*) — *Le* PIS *de tout cela est qu'on ne sauroit plus mal écrire.* (*Voltaire*, Comment. sur Sophr.)

3°. Lorsqu'il fait la fonction d'adverbe : *Il en dit* PIS *que pendre.* — *Au* PIS *aller, au* PIS *faire.* (Même autorité.)

........................L'avarice
Peut faire dans les biens trouver la pauvreté,
Et nous réduire *à pis* que la mendicité. (*Boileau*, Sat. X.)

Il n'y a que le peuple qui dise *tant* PIRE ; *de mal en* PIRE, au lieu de *tant* PIS ; *de mal en* PIS. (*Roubaud*, M. *Laveaux* et M. *Lemare.*)

D'après ce qu'on vient de lire, il est évident que *Molière*, au lieu de dire, dans l'Impromptu de Versailles, sc. I, *la prose est* PIS *encore que les vers*, devoit dire : *la prose est* PIRE *encore que les vers.*

PLAIDER, verbe neutre. Soutenir une contestation en justice : *C'est un mauvais métier que de* PLAIDER. — *Il y a dix ans qu'ils* PLAIDENT *l'un contre l'autre.* (L'*Académie.*)

(*) *Domergue* donne le genre neutre à quelques mots déterminés, tels que *rien, ce, cela, le, il*; comme dans : RIEN *n'est plus beau que le vrai;* CE *n'est pas cela; Je ne* LE *suis pas;* IL *est certain que;* etc. Il regarde également comme neutres, *le beau, le vrai, l'utile, l'agréable*, et les expressions analogues.

Ce verbe se disoit autrefois à l'actif dans le sens de faire un procès à quelqu'un, l'appeler en jugement : *Il a été obligé de* PLAIDER SON TUTEUR, *pour lui faire rendre compte.* (L'Académie.) — *Il y a trente ans que ces deux familles* SE PLAIDENT. (Trévoux.)

> Le moindre d'entre nous, sans argent, sans appui,
> Eût *plaidé le prélat, et le chantre* avec lui.
> (*Boileau*, le Lutrin, ch. III.)

Aujourd'hui on dit PLAIDER *contre quelqu'un.*

PLAINDRE. Quand ce verbe s'emploie avec le pronom personnel, il signifie *témoigner du mécontentement, du chagrin contre quelqu'un*, ou *quelque chose : La plupart des courtisans* SE PLAIGNENT *de la cour.* Il signifie aussi *se lamenter : Un malheureux* SE PLAINT *du ciel, des astres, de la fortune ;*

Ou bien encore : *se refuser le nécessaire* pour se nourrir, se vêtir; *se passer par avarice* des choses les plus nécessaires à la vie : *Cet homme* SE PLAINT *un habit, il* SE PLAINT *même le pain que ses enfants mangent.* (*Trévoux*, *Féraud*, *Gattel*, etc.)

> Oh! la belle leçon pour la plupart des pères!
> *Ils se plaignent* souvent les choses nécessaires.
> (*Destouches*, le Dissipateur, act. I, sc. 8.)

(*Andry de Boisregard*, page 521. — *Wailly*, page 394, et le Dict. de *l'Académie.*)

SE PLAINDRE DE CE QUE. SE PLAINDRE QUE.

Lorsque le verbe de la proposition subordonnée est à *l'indicatif*, ces deux locutions s'emploient indifféremment l'une pour l'autre; lorsqu'il est au *subjonctif*, *se plaindre que* est la seule qui soit autorisée.

Emploi de l'indicatif :

Ne nous PLAIGNONS *pas* DE CE QUE *la reine, sa fille, dans un état plus tranquille*, DONNE *aussi un sujet moins vif à nos discours.*
(Bossuet.)

On SE PLAINT *en Perse* DE CE QUE *le royaume* EST *gouverné par deux ou trois femmes.* (Montesquieu.)

Claire SE PLAIGNIT DE CE QUE *des élèves l'*AVOIENT *appelés par son nom.* (Florian.)

Les gens de mer SE PLAIGNENT QUE *j'*AI *favorisé les gens de la campagne.* (*Marmontel*, le Trépied d'Hélène.)

Souvent une mère qui passe sa vie au jeu, à la comédie, et dans les conversations indécentes, SE PLAINT QU'*elle ne* PEUT *trouver une gouvernante capable d'élever sa fille.* (Fénélon.)

Parlez, Phèdre *se plaint* que je *suis* outragé.
(*Racine*, Phèdre, act. III, sc. 5.)

Combien de fois s'est on PLAINT QUE *les affaires n'*AVOIENT *ni règle ni fin?* (Bossuet.)

Hervé se présenta encore une fois, et dit qu'il S'ÉTOIT PLAINT QUE *Charles V, qui étoit empereur*, RAISONNOIT *trop bien sur la physique, et que présentement il* SE PLAIGNOIT QU'*Erasistrate, qui étoit médecin, ne* RAISONNOIT *pas assez bien sur la médecine.* (Fontenelle, Jugement de Pluton, lettre des Vivants aux Morts.)

Permettez que mon amitié SE PLAIGNE QUE *vous* AVEZ *hasardé dans votre préface des choses sur lesquelles vous deviez auparavant me consulter.* (Voltaire.)

Ils SE PLAIGNOIENT, *peut-être avec justice*, QUE *les nobles et les patriciens ne* TRAVAILLOIENT *qu'à se rendre seuls maîtres du gouvernement.* (Vertot.)

Il est plus aisé de sentir que de démontrer que *Bossuet*, par exemple, se seroit exprimé aussi correctement, s'il eût dit : *ne nous plaignons pas que*, et Montesquieu : *on se plaint que*, au lieu de : *ne nous plaignons pas de ce que ; on se plaint de ce que.* En effet cette ellipse, comme le fait observer M. *Boniface*, dans son Manuel, a lieu dans plusieurs autres verbes mis à l'indicatif, où elle ne change en aucune façon le sens de la phrase.

Ensuite il est facile de se convaincre que les écrivains qui ont employé *que*, avec *se plaindre* suivi de l'indicatif, pouvoient également employer *de ce que.*

Mais ce qui est encore à remarquer, c'est que, dans tous ces exemples, *la plainte est fondée ;* il n'y a point de doute sur l'exis=

tence de l'action exprimée par le second verbe, du moins pour celui qui parle : ainsi *se plaindre de ce que*, ou par ellipse *se plaindre que*, suivi d'un indicatif, *suppose un sujet de plainte*.

Emploi du subjonctif :

Il est ridicule de SE PLAINDRE *que Montaile* AIT *ramassé toutes ces erreurs dans un seul livre.* (Pascal.)

Je m'informerai si elles SE PLAIGNOIENT *qu'on les* EÛT *ennuyées.* (Racine.)

Quelques-uns ont pris l'intérêt de Narcisse, et SE *sont* PLAINTS *que j'en* EUSSE *fait un très-méchant homme.*
(Le même, première préface de Britannicus.)

Ils le chargèrent d'une lettre pour le pape, où, après s'être PLAINTS *à sa Sainteté qu'on* EÛT *voulu l'engager à décider sur des propositions faites à plaisir*, etc. (Racine.)

Pauvre comme je croyois l'être, je n'avois pas droit de ME PLAINDRE QUE *l'on* VOULÛT *me rendre ménagère du peu d'argent qu'on me donnoit.* (Marmontel.)

Le verbe de la proposition subordonnée, mis au subjonctif, fait voir *que la plainte n'est pas fondée*, du moins pour celui qui parle, et alors *se plaindre de ce que* ne pourroit pas être substitué à *se plaindre que*.

PLAIRE. *Vaugelas* (325ᵉ rem.) veut que, quand on se sert de ce verbe en terme de civilité et de respect, on supprime la préposition *de* : *Vous* PLAÎT-*il me faire cet honneur? Il lui a* PLU *m'honorer d'une visite.*

De Wailly pense qu'il est toujours mieux d'en faire u[illegible]et en effet l'*Académie*, dans ces sortes de phrases, ne la s[illegible]e point.

Autre question qui offre plus d'intérêt. *Doit-on répondre à quelqu'un qui vous offre quelque chose, ce* QU'IL *vous* PLAIRA, ou bien doit-on répondre, *ce* QUI *vous* PLAIRA ?

Vaugelas (4ᵉ rem.) est d'avis qu'il faut répondre : *Ce* QU'IL *vous* PLAIRA, et non pas : *ce* QUI *vous* PLAIRA ; voici ses raisons :

On dit : *Ce* QU'IL *vous* PLAIRA, parce qu'on sous-entend des mots que l'on supprime par élégance; comme quand je dis : *je vous*

rendrai tous les honneurs QU'IL *vous* PLAIRA, il faut sous-entendre, *que je vous rende*. Et ainsi en tous les endroits où l'on se sert de cette façon de parler, *je ferai tout ce* QU'IL *vous plaira*, on sous-entend, *que je fasse*; car, outre qu'il est plus élégant de le supprimer, il seroit importun d'y ajouter toujours cette queue dans un usage aussi fréquent qu'est celui de ce terme de courtoisie et de civilité.

L'*Académie* (page 6 de ses Observations sur *Vaugelas*), *Féraud* (Dictionnaire crit.), d'*Olivet* (32e rem. sur *Racine*), et plusieurs Grammairiens modernes ont adopté cette opinion.

Voici l'analyse de celle qu'ont émise M. *Laveaux* et M. *Lemare*.

Ce qui te plaira signifie ce qui te sera agréable; et *ce qu'il te plaira*, ce que tu voudras. — *Je fais ce qui me plaît*, signifie je fais la chose qui m'est agréable, et *je fais ce qu'il me plaît*, veut dire je fais ma volonté.

Des exemples vont fortifier cette distinction.

Les hommes seront toujours ce QU'IL *plaira aux femmes*. (J. J. Rousseau.)

Ce qu'elles voudront, ce qu'il leur plaira qu'ils soient.

Je vous prie tous deux de ne vous point en aller qu'on ne m'ait apporté mon habit. — Tout ce QU'IL *vous plaira*. (Molière, Bourg. gent., I, 1.)

Tout ce que vous voudrez, tout ce qu'il vous plaira que nous fassions.

La reine assise, et Robert appelé,
Je sais, dit-il, votre secret, Mesdames.
Ce qui vous plaît, en tous lieux, en tous temps,
N'est pas toujours d'avoir beaucoup d'amants.
(*Voltaire*, ce qui plaît aux dames.)

La chose qui est agréable aux dames. Ici il n'y a point d'ellipse.

Il faut . . . .
Prendre l'état *qui* vous plaira le plus.
(*Voltaire*, le Pauvre Diable.)

L'état qui vous sera le plus agréable. Point d'ellipse.

Si donc on réunit toutes ces opinions et tous ces exemples, on verra que, lorsqu'il y a ellipse, et que l'on a intention d'exprimer la volonté, il faut dire *ce qu'il vous plaira*; mais que s'il n'y a point d'ellipse, si l'on a intention d'exprimer que la chose est agréable, il faut faire usage de *ce qui vous plaira*.

(L'*Académie*, *Trévoux* et *Richelet*.)

PLEURS, LARMES. Ces deux expressions ont des différences remarquables. Voici comme M. *Laveaux* les établit. Les larmes sont

une lymphe renfermée dans le sac lacrymal, et qui sort soit pour humecter la cornée, et l'entretenir nette et transparente, soit lorsque ce sac est comprimé par l'effet de quelque passion. Ainsi *larmes* se dit de cette lymphe, quelle que soit la cause qui la rende visible. *On verse des* LARMES *de joie, de tristesse, d'admiration, de douleur*, etc. *On a les yeux baignés de* LARMES, *on a les* LARMES *aux yeux*. Tous les *pleurs* sont des *larmes*, mais toutes les *larmes* ne sont pas des *pleurs*. Les *larmes* ne prennent le nom de *pleurs* que lorsqu'elles sont excitées par quelque passion violente, par quelque blessure profonde du cœur, par un outrage sanglant, par un vif ressentiment, par un désir ardent de vengeance, par un malheur certain et direct.

Lusignan répand des larmes, lorsque, ignorant si ses enfants vivent encore, il cherche des lumières qui puissent l'éclairer sur leur sort :

Dans l'espoir dont j'entrevois les charmes,
Ne m'abandonnez pas, Dieu qui voyez mes *larmes!* (act. II, sc. 3.)

S'il eût appris la mort de ses enfants, on auroit vu couler ses *pleurs*.

Zaïre, voulant s'éloigner d'Orosmane, veut aller cacher ses larmes loin de lui. Ses malheurs sont un secret; elle ne doit parler que de *larmes*.

.... Ah! souffrez que, loin de votre vue,
Seigneur, j'aille cacher mes *larmes*, mes ennuis. (act. III, sc. 6.)

Mais aux yeux d'Orosmane, ces *larmes* sont des *pleurs*, parce qu'il croit Zaïre en proie à une grande douleur.

Mais pourquoi donc ces *pleurs*, ces regrets, cette fuite,
Cette douleur si sombre en ses regards écrite? (act. III, sc. 7.)

L'esclave qui a remis à Zaïre le billet de Nérestan, n'a vu dans Zaïre que des larmes; il ignore la cause qui les fait couler.

Elle a pâli, tremblé, ses yeux versoient des *larmes*. (act. V, sc. 6.)

Mais lorsque Orosmane croit son malheur certain, lorsqu'il se

croit trahi par celle qu'il adore, lorsque son cœur est en proie aux passions les plus tumultueuses, ce n'est plus de *larmes* qu'il s'agit :

Voilà les premiers *pleurs* qui coulent de mes yeux. (act. V, sc. 8.)

Ces *pleurs*
Du sang qui va couler sont les avant-coureurs.
(Même acte, même scène.)

On peut remarquer les mêmes différences dans les exemples suivants :

Vos yeux de *larmes* moins trempés,
'A pleurer vos malheurs étoient moins occupés.
(*Racine*, Iphig., act. II, sc. 1.)

De mes *larmes* au Ciel j'offrois le sacrifice.
(*Le même*, Esther, acte I, sc. 1.)

Triste, levant au Ciel des yeux mouillés de *larmes*.
(Britann., acte II, sc. 2.)

Vos généreuses mains s'empressent d'effacer
Les *larmes* que le Ciel me condamne à verser.
(*Voltaire*, Mahomet, acte I, sc. 2.)

A' ces mots on lui vit répandre un torrent de LARMES.
(*Montesquieu*, Lettres persanes.)

Il s'arrêta un moment, et ses LARMES *coulèrent plus que jamais.*
(*Le même.*)

Exemples de *pleurs*.

Quels malheurs dans ce billet tracés,
Vous arrachent, Seigneur, les *pleurs* que vous versez ?
(*Racine*, Iphig., act. I, sc. 1.)

Cette image cruelle
Sera pour moi de *pleurs* une source éternelle.
(*Racine*, Phèdre, act. V, sc. 6.)

J'en verse encor des *pleurs* de douleur et de rage.
(*Voltaire*, Mahom., act. II, sc. 3.)

La différence entre *pleurs* et *larmes* est bien marquée dans ce vers de *Voltaire* où Tancrède dit à Argire :

> Pardonnez... dans l'état où vous êtes,
> Si je mêle à vos *pleurs* mes *larmes* indiscrètes. (act. III, sc. 4.)

Il est vrai qu'il y a dans de bons auteurs, et particulièrement dans les poètes, des exemples contraires à la distinction qui vient d'être établie; mais on peut croire que c'est souvent la gêne de la mesure ou le besoin de la rime qui a fait confondre ces deux expressions; d'ailleurs il suffit que cette distinction se trouve justifiée par le plus grand nombre d'exemples, pour que l'on soit autorisé à la regarder comme bien fondée.

L'*Académie* ne dit point *des pleurs de joie*, et nous ne croyons pas que l'exemple de *Voltaire* puisse autoriser à le dire :

> Le peuple impatient verse des *pleurs de joie*. (Henriade.)
>
> Le héros, à ces mots, verse des *pleurs de joie*. (*Idem*, ch. VI.)

Le mot *pleurs* nous semble consacré aux douleurs profondes, au désespoir, à la fureur, à la rage. — *Bossuet* a employé cette expression dans toute l'étendue de sa signification, lorsqu'il a dit, en parlant de l'enfer, *C'est là que règne un* PLEUR *éternel. Pleurs*, il est vrai, n'a point de singulier; mais qui oseroit condamner cette énergique expression?

PLIER, PLOYER.

Plier ne suppose pas de résistance à vaincre; *ployer*, au contraire, suppose des efforts de la part de celui qui fait l'action. Ainsi *plier* se dit des choses qui se plient facilement, et qui gardent leur pli; tandis que *ployer* s'emploie en parlant des corps roides qui fléchissent avec peine sous l'effort, et qui tendent à revenir dans leur premier état. Conséquemment *on* PLIE *de la mousseline*, et *on* PLOIE *une branche d'arbre*.

Au figuré, cependant, les écrivains emploient *plier* avec la signification que nous venons d'assigner à *ployer*. En effet, l'usage permet de dire *plier son esprit*, *plier son humeur*, *plier sous l'autorité*, *plier sous les ordres*.

> Tu dois à ton état *plier* ton caractère.
> (*Voltaire*, Alzire, act. I, sc. 4.)

.........La loi *plia* mes premiers ans
A la religion des heureux musulmans.
(*Voltaire*, Zaïre, act. I, sc. 1.)

Ces exemples prouvent, quoi qu'en aient dit *Th. Corneille*, *Féraud*, et même l'*Académie*, que *plier* peut fort bien s'employer dans la poésie et dans le haut style. Quant à *ployer*, il ne présente, à cet égard, aucun doute. *Bossuet* a dit : *Que tout* PLOIE, *et que tout soit souple quand Dieu commande.*

Racine :

C'est lui qui, devant moi, refusoit de *ployer*.
(Esther, act. II, sc. 1re.)

PLURIEL, terme de Grammaire qui s'emploie pour caractériser un des nombres destinés à marquer la quotité. Ainsi *nombre pluriel* se dit du mot dont on se sert dans les noms, dans les verbes, pour marquer plusieurs personnes ou plusieurs choses.

On en fait usage comme substantif : *Conjuguer le* PLURIEL *d'un verbe;* on en fait aussi usage comme adjectif : *terminaison* PLURIELLE, *substantif* PLURIEL.

Vaugelas, dans sa 442e Remarque, s'exprime ainsi sur le mot *pluriel :*

« Je mets toujours *pluriel* avec un *l*, quoique tous les Grammairiens aient toujours écrit *plurier* avec *r*. La raison sur laquelle je me fonde, est que venant du latin *pluralis*, où il y a une *l* en dernière syllabe, il faut nécessairement qu'il la retienne en françois : ce qui a trompé nos Grammairiens, c'est sans doute parce qu'on dit *singulier* avec un *r* à la fin, et alors ils ont cru qu'il falloit écrire *plurier* également avec un *r*, ne songeant pas que *singulier* vient de *singularis*, qui a un *r* à la fin. »

L'*Académie*, sur cette Remarque, fait observer que l'usage s'est entièrement déclaré pour *pluriel*, et que c'est ainsi qu'il faut parler et écrire ; dans son Dictionnaire, elle ne l'orthographie pas autrement, et le P. *Buffier*, *Régnier-Desmarais*, *Dumarsais*, *Girard*, *d'Olivet*, et tous les Grammairiens modernes, font de même.

Ainsi la prononciation de ce mot a dû changer avec son orthographe, c'est-à-dire que l'on doit faire sonner le *l* final. Du temps de Molière, on le prononçoit déjà :

> Ton esprit, je l'avoue, est bien *matériel :*
> *Je*, n'est qu'un singulier ; *avons*, est *pluriel.*
> (Les Femm. sav., act. II, sc. 6.)

POÈTE, subst. masc. Ecrivain qui compose des ouvrages en vers : *Pour être* POÈTE, *ce n'est pas assez de faire des vers, il faut encore inventer, et être fertile en fictions.* (L'*Académie* et *Trévoux.*)

En parlant d'une femme, on dit qu'elle est *poète : Quelques-uns des ouvrages de mademoiselle Bernard, morte en* 1712, *ont de la légèreté et de la délicatesse ; ce* POÈTE *peut tenir rang parmi les Scudéri et les Deshoulières.* (Le P. *Buffier.*)

On ne diroit pas avec l'article, *la* POÈTE *Bernard*, ni encore moins *la* POÉTESSE. (*Féraud.*
(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798.)

Remarquez que c'est un accent grave que l'on met sur le premier *e* de ce mot : c'est ainsi que l'écrivent toutes les personnes qui se piquent d'être correctes : c'est ainsi que l'écrivent *Féraud*, *Jacquemard*, *Gattel*, *Beauzée* (Encycl. méth.), MM. *Cormont*, *Chapsal*, *Laveaux*, etc.

Cependant l'*Académie*, dans son Dict. (édit. de 1762 et de 1798), *Wailly* et *Trévoux*, mettent un tréma sur l'*ë*.

Mais *Domergue* (page 157 de sa Gramm.) leur répondra que, lorsqu'une des deux voyelles peut être accentuée, le tréma est inutile, et l'accent est de rigueur ; et en effet, au lieu d'écrire : *Brisëis*, *Robinson Crusoë*, *Israëlites*, on écrit *Briséis*, *Robinson Crusoé*, *Israélites ;* conséquemment on doit substituer dans les mots *poëte*, *poëme*, l'accent grave au tréma.

PORTER ENVIE, ENVIER. Ces deux expressions signifient désirer avec une sorte de chagrin ce qui appartient à un autre ; mais le P. *Bouhours* (p. 25 de ses Rem. nouv.) est d'avis que chacune de ces expressions donne à cette passion des tournures différentes.

Envier, dit ce critique, ne se dit que des choses, et *porter envie* ne se dit que des personnes : *il ne faut point* ENVIER *le bien d'autrui.*

Le sage ne PORTE ENVIE *à personne.*

Je ne lui ENVIE *point sa bonne fortune.* — *Je* PORTE ENVIE *à mon ami de ce qu'il a le plaisir d'être avec vous.* (L'Académie.)

Voiture, ajoute *Bouhours*, a exactement observé cette distinction dans une de ses lettres à M. *Costar*, dans laquelle il s'exprime ainsi : *Moi, qui en toute autre occasion, me réjouis de vos avantages plus que des miens propres, et qui ne vous* ENVIE *pas votre esprit, votre science, ni votre réputation, je vous* PORTE ENVIE *d'avoir été huit jours à Balzac.*

Cependant nous ferons remarquer que *La Bruyère ; Bossuet* (dans son Discours sur l'Hist. univ. 2e p.) ; *Fontenelle ; Marmontel* (dans les Incas) ; *Molière* (dans le Tartufe, act. V) ; *Voltaire* (dans Catilina, et dans son Hist. de Russie, 2e part. chap. 1er) ; *La Harpe* (dans son Cours de Littérat., t. I) ; et enfin l'*Académie*, ont aussi fait usage du verbe *envier* en parlant des *personnes ;* de sorte qu'il nous semble qu'on ne doit pas blâmer trop sévèrement ceux qui l'emploient dans cette signification. Quoi qu'il en soit, l'usage d'aujourd'hui est contraire à cette manière de s'exprimer, et les Grammairiens, ainsi que le plus grand nombre des écrivains modernes, sont d'accord sur ce point.

PORTANT, partic. présent du verbe *porter*, ne doit pas s'employer comme adjectif verbal pour ce qui a rapport à la faute. Ainsi on ne dit pas : *Cette personne est bien* PORTANTE, mais *cette personne* SE PORTE *bien.*

POSTHUME. Qui est né après la mort de son père. — Et par extension, ouvrage qui a paru après la mort de son auteur. D'après cette définition donnée par l'*Académie* et tous les *lexicographes*, il semble, comme le remarque *Féraud*, que *posthume* se rapporte toujours au défunt, mais activement ; que c'est ce qui est émané de lui qui est *posthume*. Ainsi les *œuvres* d'un auteur, imprimées après son décès, sont des *œuvres posthumes ;* mais le jugement qu'en portent des personnes vivantes, n'est pas un *jugement posthume*.

Cependant *d'Alembert* a dit que l'adoption de *Molière*, faite par l'*Académie*, étoit une *adoption posthume* parce qu'elle avoit été faite après sa mort ; mais si *adoption* avoit un sens actif, elle voudroit dire que l'*Académie* seroit morte, et qu'elle auroit adopté *Molière* par un codicile.

Fontenelle a dit aussi de *Descartes*, qu'il n'a reçu que des *honneurs posthumes*. Cette phrase a le même vice que celle de *d'Alembert ;*

car ceux qui rendoient ces honneurs à *Descartes* n'étoient pas morts.

Enfin *Lamothe* s'est également trompé dans l'emploi qu'il a fait du mot *posthume*, lorsqu'il a dit que *les réputations sont presque toujours posthumes*.

POST-SCRIPTUM, subst. masculin. Ce mot latin se dit de ce qu'on ajoute à un mémoire, à une lettre, après la signature, et que l'on met en abrégé par ces deux lettres P. S.

On prononce *pos-scriptum*, mais on ne l'écrit pas.

(Le Dict. de l'*Académie* et celui de *Trévoux*.)

POULMONAIRE, PULMONIQUE. Le Gendre écrit *poulmonaire*, *poulmonique*. L'analogie favorise cette orthographe, et encore plus celle de *poumonaire*, *poumonique*, *poumonie*, ces mots étant dérivés du mot françois *poumon*; mais l'étymologie latine *pulmo*, *pulmonarius*, ainsi que l'usage, y est contraire.

PRÉLUDER. L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1762, n'indique ce verbe que neutre, sans régime et seulement au propre; mais, dans l'édition de 1798, elle dit qu'on s'en sert figurément dans le sens de faire une chose peu importante, pour en venir à une fort importante : *Il* PRÉLUDOIT *aux batailles par des escarmouches*.

Féraud est de cet avis, et il pense que ce seroit une faute de lui donner un régime direct; en effet, les écrivains ne l'emploient pas autrement.

.............Jeune alouette, habitante des airs,
Tu meurs en *préludant à* tes tendres concerts.

(*Delille*, l'Homme des champs, 1er ch.)

PRIER. Nous avons dit, au chapitre où il est question du régime des verbes, que *prier*, suivi d'un infinitif, prend toujours *de*, excepté dans une seule circonstance; et cette circonstance est lorsque ce verbe est suivi du mot *dîner*. En effet on dit, *prier* A *dîner*, et *prier* DE *dîner*; or voici la différence qui existe entre ces deux phrases. Pour la sentir, il faut savoir que la préposition indique toujours un but, une tendance à un but. Si j'ai fait préparer un dîner pour quelques personnes, ce dîner est un but pour ceux que je dois y inviter, et *je les* PRIE A *dîner*; c'est-à-dire, à un repas que j'ai fait préparer pour eux. Mais si une personne vient me

voir au moment où je suis près de me mettre à table avec ceux que *j'ai priés* 'A *dîner*, je *la prie* DE *dîner*, parce que ce dîner n'avoit pas été préparé pour elle. Il en est de même si je rencontre dans la rue quelqu'un que je n'avois point intention de *prier* 'A *dîner*, et pour lequel je n'avois rien fait préparer, *je le prie* DE *dîner*.

J'ai envoyé chez lui pour le PRIER 'A *dîner. Il est venu me voir à l'heure du dîner, et je l'ai prié* DE *dîner*. La première expression marque un dessein prémédité, la seconde expression est un terme de rencontre et d'occasion.

Ainsi *prier* DE *dîner* est une invitation fortuite, et *prier* 'A *dîner* est une invitation de cérémonie.

(*Ménage*, 43e ch. — *Th. Corneille*, sur la 398e Rem. de *Vaugelas*. —*Beauzée*; M. *Laveaux*, son Dict. de la langue franç.; et plusieurs Gramm. modernes.)

Au passif, on ne se sert jamais que de *à*, avant le verbe *dîner*: *je suis prié* 'A *dîner*.

Inviter suppose encore plus d'appareil que les deux expressions *prier* 'A *dîner*, et *prier* DE *dîner*.

PROLONGER, PROROGER.

L'abbé *Desfontaines* a fort bien remarqué que ces deux verbes ne sont pas synonymes. *Prolonger*, c'est rendre de plus longue durée le temps que l'on avoit fixé pour faire quelque chose; et *proroger*, c'est éloigner, c'est remettre le terme auquel on devoit faire quelque chose: *Prolonger* s'entend donc de l'espace du temps, et *Proroger* s'entend du terme et non de l'espace.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

D'après ces définitions, nous pensons que l'on doit dire : PROLONGER *un délai*, et PROROGER *le terme*.

En Angleterre, PROROGER *le parlement*, c'est remettre à un autre jour l'ouverture du parlement, le moment de ses séances. Ce verbe n'a cette signification que dans cette occasion.

PROMENER; ce verbe, dans le sens de *marcher*, *d'aller*, soit à pied, soit à cheval, s'emploie toujours avec le pronom personnel; ainsi on ne doit pas dire : *allons* PROMENER, *il est allé* PROMENER ; il faut dire : *allons* NOUS PROMENER, *il est allé* SE PROMENER.

(*Ménage*, 157e ch. de ses observ. — *Th. Corneille* sur la 16e Rem. de *Vaugelas*. — Et l'*Académie*, page 23 de ses Observ.)

Il est vrai qu'on dit : *je l'enverrai bien* PROMENER, *je l'ai envoyé* PROMENER, mais dans ces façons de parler familières, on sous-entend SE. (Le Dict. de l'*Académie.*)

Si *promener* étoit pris dans la signification de *conduire*, *faire marcher*, soit un homme, soit une bête, alors on l'emploieroit activement, et l'on diroit : *Il a bien* PROMENÉ CES ÉTRANGERS *par la ville.* — *Il est bien de* PROMENER UN CHEVAL *échauffé avant que de le mettre à l'écurie.* (L'*Académie.*)

Le verbe *promener* s'emploieroit également bien comme verbe actif, dans ce sens figuré : PROMENER SON ESPRIT *sur divers objets.* (L'*Académie.*)

.... Je *promène mes jours*
Du loisir au travail, du repos à l'étude.
(*Delille*, Dythir. sur l'Immortalité de l'ame.)

..... Où *promener nos jours* et *nos misères?*
(*Le même*, trad. du Paradis perdu, *l.* XI.)

Les verbes *baigner*, *moucher*, demandent aussi d'être employés avec le pronom personnel, et ce seroit mal s'exprimer que de dire : *allons* BAIGNER, au lieu de : *allons* NOUS BAIGNER. *Je mouche beaucoup*, au lieu de : *je* ME MOUCHE *beaucoup.* En effet, chacun de ces verbes exprimant une action, il faut absolument faire connoître quel en est l'objet.

Cependant, pour dire qu'on a mis une personne dans le bain, on doit dire dans le sens actif : *on* L'*a* BAIGNÉE.
(Le Dict. de l'*Académie*, à chacun de ces mots.)

Le verbe *coucher*, qui a quelques rapports avec ces verbes, en ce qu'il s'emploie comme verbe réfléchi ; *je vais* ME COUCHER, *il est allé* SE COUCHER ; et comme verbe actif : *il faut* COUCHER CET ENFANT, en diffère en ce qu'il s'emploie aussi comme verbe neutre, dans le sens de loger une ou plusieurs nuits en quelque endroit : *il a* COUCHÉ *le premier jour à Fontainebleau.* — *Je vais* COUCHER *à quatre lieues d'ici.*

PROPRE DE, PROPRE A. *Propre de* s'emploie dans le sens de *seul convenable*, *réservé à* : *Le midi est l'exposition* PROPRE DE *cet arbuste*

(L'Académie.) Il se dit aussi d'un attribut nécessairement lié à l'essence d'une chose : *le* PROPRE DU *singe est de contrefaire.* (L'Académie.) — *La pudeur est une vertu* PROPRE DU *sexe.* (Beauzée.) — *La magnanimité est une vertu* PROPRE DES *héros.* (D'Ablancourt.)

Le PROPRE DES *hommes est de s'instruire beaucoup plus par l'épreuve des maux que par la jouissance des biens.* (Raynal.)

Propre à s'emploie dans le sens de *qui peut servir à*; *qui est d'usage : L'aimant est* PROPRE À *frotter l'aiguille d'une boussole.* (Trévoux.) — *Les gens froids et mélancoliques sont* PROPRES À *l'étude.* (Le Dict. de l'*Académie.*)

PROPRE À, PROPRE POUR.

Voici ce que pense *Roubaud* sur ces deux expressions :

Propre à désigne des dispositions plus ou moins éloignées, une aptitude ou une capacité nécessaire, mais peut-être insuffisante, une vocation ou une destination encore imparfaite. *Propre pour* marque des dispositions prochaines, une capacité plutôt qu'une aptitude entière et absolue, une vocation ou une destination immédiate. En deux mots, la première de ces locutions désigne plutôt un pouvoir éloigné, et la seconde un pouvoir prochain.

Ainsi l'homme *propre à* une chose a des talents relatifs à la chose : l'homme *propre pour* la chose a le talent même de la chose. *Un homme* PROPRE À *tout, n'est pas également* PROPRE POUR *tout.* Un savant, en état de donner de bonnes leçons, est *propre pour* une chaire ; un jeune homme, en état de recevoir ses instructions, est *propre aux* sciences : le premier a toutes les qualités et les conditions requises pour instruire actuellement ; le second a les qualités et les conditions nécessaires pour s'instruire ou être instruit avec le temps. On est tout formé à l'égard de la chose *pour laquelle* on est *propre* : il faudra se former à l'égard de la chose *à laquelle* on est *propre.*

Un objet est *propre pour* faire, et *propre à* devenir : un bois est *propre pour* teindre ou donner de la teinture : une étoffe est *propre à* teindre ou à recevoir la teinture.

Q

Q est substantif masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie.*)

QUANTES, adjectif qui n'a point de singulier. On l'employoit autrefois assez fréquemment dans le langage familier; aujourd'hui cette expression est rejetée dans le langage populaire. *Je vous accompagnerai chez lui* TOUTES ET QUANTES FOIS *qu'il voudra*, signifie *je vous accompagnerai autant de fois qu'il voudra.*

Danet et *Trévoux* écrivent *toutefois et quantes*, sans *s* à *toute*, et faisant de *toutefois* un seul mot. Ce sont deux fautes contre l'usage, et contre ce que l'on trouve écrit dans le Dictionnaire de l'*Académie*, dans ceux de *Féraud* et de *Wailly*.

QUART, substantif masculin. C'est la quatrième partie d'un tout. Ce mot, mis par les Grammairiens au rang des noms de nombre distributifs, prend la marque du pluriel : *Cette horloge sonne les* QUARTS. (L'*Académie.*)

On dit proverbialement *quart-d'heure de Rabelais*, pour signifier le moment de payer sa dépense dans une auberge, sa perte au jeu, ou ce qu'on a acheté à crédit. On le dit aussi au figuré : *L'idée de la mort nous annonce un* QUART-D'HEURE *qui est pour tout le monde le* QUART-D'HEURE *de Rabelais.* (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

QUATRE. On écrit *entre* QUATRE *yeux*, pour signifier tête-à-tête, et l'on dit *quatres yeux*, pour la douceur de la prononciation. C'est ainsi que s'exprime l'*Académie* au mot *œil* et au mot *yeux ;* mais on observera que c'est dans son Dict. édit. de 1798 : et, comme nous l'avons dit bien des fois, cette édition n'est pas reconnue par toute l'*Académie.*

Richelet et *Trévoux* écrivent *quatre yeux*, et ils ne parlent pas de la prononciation.

Beauzée (Encycl. méth., au mot *euphonique*) est d'avis qu'il seroit mieux d'écrire *quatres-s-yeux*, parce qu'alors il ne resteroit aucun doute sur sa prononciation ; il pense d'ailleurs qu'il y auroit de l'inconvénient à ne pas introduire de *s* dans la prononciation, car autrement il faudroit prononcer *quate yeux*, en altérant le premier mot, ou *quatre ieux*, en décomposant le second, comme celui d'*ieuse ;* au lieu qu'on ne gâte ni l'un ni l'autre en introduisant le *s* euphonique, qui a, au surplus, de l'analogie avec le nombre pluriel désigné par *quatre.*

Il est vrai de dire qu'il y a un certain usage en faveur de cette prononciation proposée par *Beauzée*, mais c'est l'usage des personnes à qui notre orthographe est absolument inconnue. Deux hommes grossiers ont une querelle, ils se menacent : *Si nous*

sommes jamais entre QUATRES-SYEUX, dit l'un d'eux, *tu me le paieras.* Comment l'homme instruit a-t-il pu conclure de là, que, pour la douceur de la prononciation, il faut dire, *entre quatre-syeux?* Si *quatre yeux* offre un son dur à l'oreille, *quatre œufs* n'offre pas un son plus doux; l'euphonie exigeroit donc que l'on dît *quatre-sœufs;* et alors pourquoi, d'euphonie en euphonie, n'iroit-on pas jusqu'à dire *huits-yeux?* car enfin le *s* est plus doux que le *t.*

Entre quatre yeux est donc la seule prononciation qu'on puisse admettre; elle est d'ailleurs conforme à celle qu'ont adoptée des littérateurs distingués, et un grand nombre de grammairiens, pour ne pas dire la totalité.

QUELQUE CHOSE.

Vaugelas, dans sa 40e et sa 477e Remarque, après avoir longuement examiné quel genre demande cette expression, pense qu'il vaut mieux lui donner un adjectif masculin qu'un féminin: et qu'il est mieux d'écrire, *il y a* QUELQUE CHOSE *dans ce livre qui mérite d'être* LU, que: QUELQUE CHOSE *qui mérite d'être* LUE.

Lamothe Le Vayer, sur cette remarque, croit que le masculin et le féminin sont bons.

Th. *Corneille* ne laisse pas le choix, et est d'avis que le masculin doit seul être employé.

Féraud, *Wailly*, *Girard*, M. *Sicard*, et plusieurs autres Grammairiens modernes ne pensent pas qu'il puisse y avoir de doute sur le genre que l'on doit donner à l'adjectif qui accompagne *quelque chose*, c'est-à-dire qu'ils veulent que l'on dise: *Ne dites pas à votre ami, qui vous demande* QUELQUE CHOSE: *allez et revenez, je vous* LE *donnerai demain, lorsque vous pouvez* LE *lui donner à l'heure même.*

Enfin l'*Académie*, dans ses Observations sur les remarques de *Vaugelas*, et dans son Dictionnaire au mot *chose*, tranche la difficulté en disant, en termes exprès, que, quand *quelque chose* est considéré comme un seul mot, il est toujours *masculin:*

.... Retenez de moi ce salutaire avis:
Pour savoir *quelque chose*, il faut l'avoir *appris*. (M. *Andrieux*.)

De toutes ces opinions, à-peu-près unanimes, il résulte qu'il y a une faute dans ce qui suit:

Quand on aura de vous *quelque chose* à prétendre,
Accordez-*la* civilement;
Et, pour obliger doublement,
Ne *la* faites jamais attendre.

Toutefois, dit *Wailly*, s'il y a un adjectif entre *quelque chose*, alors ce n'est plus un seul mot, et *chose* reprend son genre féminin; c'est-à-dire que l'on écrira QUELQUES BELLES CHOSES *que vous écriviez*, ELLES *ne seront jamais goûtées, si vous les prononcez mal.*

Après *quelque chose*, *Vaugelas* est d'avis qu'on peut supprimer *de* avant les adjectifs qui régissent cette préposition; la raison qu'il en donne, c'est que cette répétition rend la phrase dure et désagréable; il veut que l'on dise: *Il l'exhortoit à faire* QUELQUE CHOSE *digne de sa naissance*, au lieu de: *il l'exhortoit à faire quelque chose* DE *digne de sa naissance.*

L'*Académie* (dans son Dict.) dit que souvent l'adjectif qui suit *quelque chose* est précédé de la préposition *de*: *quelque chose de fâcheux, de merveilleux.*

De Wailly, *Lévizac* et *Demandre* sont d'avis que la dureté du son n'est pas une raison suffisante pour faire la suppression proposée par *Vaugelas*; d'abord, parce que cette formule ayant été de tout temps dans la langue, elle est conforme à l'usage; ensuite, parce que ce changement seroit une faute, en ce que le mot *chose*, joint à *quelque*, change de nature, et ne présente pas une idée déterminée, comme lorsqu'il est uni à tout autre prépositif; ce qui fait que, de *substantif*, il devient pronom *indéfini*. *Vaugelas* lui-même paroît être de cet avis dans une autre remarque, où il avoue que *quelque chose* est un seul mot qui est toujours masculin. Or, dans notre langue, *le pronom indéfini* est suivi de la préposition *de*: *aucun* DE *vous*; *nul* DE *vous*; *pas un* DE *vous*; *personne* DE *vous*; *qui que ce soit* DE *vous*; *rien* DE *solide*; *quoi que ce soit* DE *bon*, etc., parce que l'effet de cette préposition est de faire disparoître la signification vague que ce pronom a de lui-même, en la déterminant à un objet particulier; et, dans ce cas, comme le fait observer *Dumarsais*, l'adjectif placé après *de* perd aussi sa nature, et devient un *vrai substantif*, car ce ne sont pas les mots en eux-mêmes qui décident de leur nature, mais c'est l'emploi qu'on en fait.

Bret, dans son Commentaire sur Amphitryon (act. II, scène 3),

n'adopte pas non plus la suppression de la préposition *de*, et il trouve que *Molière* manque à l'exactitude grammaticale, lorsqu'il fait dire à Sosie :

Je crains fort, pour mon fait, *quelque chose* approchant.

au lieu de : *quelque chose* D'*approchant*.

Et les écrivains sont d'avis de faire usage de cette préposition ; Voltaire a dit, dans sa 143ᵉ lettre à d'Alembert : *Heureux si Bayle avoit plus respecté la religion et les mœurs, ou* QUELQUE CHOSE D'APPROCHANT !

Et *La Harpe*, dans son Cours de Littérature, a également dit : *Si Eschyle et Sophocle n'ont pas eu cette idée, ils ont dû concevoir* QUELQUE CHOSE D'APPROCHANT.

De sorte que l'on peut hardiment conclure que, dans les phrases où l'on pencheroit à supprimer *de* pour éviter un son dur et désagréable, il est beaucoup mieux d'employer un autre tour, ce qui est aisé, puisqu'il y en a un très-bon, qui consiste, par exemple, à modifier *quelque chose* par le relatif *qui*, sujet d'une proposition incidente déterminative ; comme : *Il l'exhortoit à faire* QUELQUE CHOSE *qui fût digne de sa naissance.*

QUINCAILLERIE, subst. fém. *Trévoux* et *Restaut* écrivent *clincaillerie ;* mais l'*Académie* et les lexicographes modernes ne font usage que du mot *quincaillerie*, conformément à l'étymologie de ce mot. En effet *quincaillerie* vient de *quinque*, qui veut dire *cinq*, parce que, lorsqu'anciennement on prélevoit un droit exorbitant à chaque vente de marchandises, on en exceptoit seulement les objets d'une valeur au-dessous de *cinq sous*, qu'on a appelés, à cause de cela sans doute, *quincaillerie*.

R.

R est substantif féminin, suivant l'appellation ancienne, et substantif masculin, suivant l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

ENTENDRE RAILLERIE, c'est prendre bien ce qu'on nous dit, et ne s'en point fâcher : *Néron, tout Néron qu'il étoit*, ENTENDIT *très-bien* RAILLERIE *sur ses vers, et ne crut pas que l'empereur, en cette occasion, dût prendre les intérêts du poète.*

(*Boileau*, Disc. sur la Satire.)

J'ai reconnu en vous une qualité que j'estime fort, c'est que vous ENTENDEZ *très-bien* RAILLERIE, *quand d'autres que moi vous font la guerre sur vos petits défauts.* (*Racine*, Lettre à son fils.)

Hé, mon Dieu! tout cela n'a rien dont il s'offense,
Il *entend raillerie* autant qu'homme de France.
(*Molière*, les Femmes sav., act. IV, sc. 3.)

Entendre la raillerie, c'est entendre l'art de railler, comme entendre la poésie, c'est entendre l'art et le génie des vers. (Le ch. de Jaucourt, Encycl., in-fol.) *Peu de gens* ENTENDENT LA *fine et innocente* RAILLERIE. (Bouhours.)

(Le P. *Bouhours*, pag. 40 de ses Rem.)

RAISONNER, RÉSONNER sont deux verbes neutres qui ont des significations bien différentes.

Raisonner signifie faire usage de sa raison pour connoître la vérité : *La logique apprend l'art de bien* RAISONNER, *de* RAISONNER *en forme.* (Trévoux.) — *A force de* RAISONNER, *bien souvent on perd de vue la raison.*

Résonner signifie retentir, renvoyer le son : *Les grands parleurs sont comme les tonneaux vides qui* RÉSONNENT *plus que les pleins.*

(Pensée de *Phocion*.)

La grotte de Calypso ne RÉSONNOIT *plus de son chant.* (Fénélon, Télém., l. I.) (*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

RANCUNIER, IÈRE, adjectif. Qui est sujet à la rancune, qui garde de la rancune. *C'est un homme* RANCUNIER, *un esprit* RANCUNIER. Ce mot s'emploie aussi comme substantif : *C'est un* RANCUNIER, *une* RANCUNIÈRE ; et dans les deux cas, il est familier.

(L'*Académie*, *Trévoux*, et plusieurs gram. mod.)

Rancuneux, rancuneuse, est un barbarisme. M. *Boiste*, qui a dit au mot *haineux* que cet adjectif s'entend d'un homme *rancuneux*, naturellement porté à la haine, est d'autant plus à reprendre, qu'à la lettre *r*, il n'indique que le mot *rancunier*.

SE RANGER DU, SE RANGER A.

Se ranger du parti de quelqu'un, c'est s'unir avec lui contre d'autres personnes qui ont un intérêt contraire : *Cicéron, s'étant*

RANGÉ DU *parti de Pompée, entreprit la défense de Ligarius, son ami, accusé d'avoir porté les armes contre César.* (Le P. Rapin.)

> Seigneur, n'attirez point le tonnerre en ces lieux;
> *Rangez-vous du* parti des destins et des dieux.
> (*Corneille*, Pompée, act. I, sc. 1.)

> Je ne murmure point qu'une amitié commune
> *Se range du* parti que flatte la fortune.
> (*Racine*, Britann., act. III, sc. 7.)

SE RANGER A *l'opinion de quelqu'un*, c'est déclarer qu'on l'adopte: *Tous les opinants* SE RANGÈRENT A *son avis*. (L'Académie.) — Peut-être objectera-t-on que *Gresset* fait dire à Sidney (act. I, sc. 5):

> Depuis qu'*à* ce parti mon esprit *s'est rangé*...

mais ici, *se ranger à un parti* ne signifie pas plus s'unir avec quelqu'un, que déclarer qu'on adopte son opinion; il signifie seulement prendre une résolution, une détermination.

(Le Dict. crit. de *Féraud*, *Trévoux*, et le Dict. de l'*Académie.*)

RAPIÉCER, RAPIÉCETER, RAPETASSER.

Ces trois mots sont souvent employés indistinctement, et cependant ils présentent des différences assez sensibles.

Rapiécer, c'est raccommoder en mettant une pièce ou des pièces.

Rapiéceter, c'est remettre sans cesse de nouvelles pièces, ou mettre beaucoup de petites pièces; ce verbe marque la réduplication ou un diminutif.

Rapetasser, c'est raccommoder grossièrement de vieilles hardes.

On *rapièce* un bas, du linge, un rideau, auquel on met proprement une pièce. On *rapiécette* le linge, les vêtements, les meubles qu'on est toujours à *rapiécer*, où l'on ne voit que pièces et morceaux. On *rapetasse* les vieilles hardes qui ne sont plus que des lambeaux recousus ensemble, ou appliqués les uns sur les autres.

(*Beauzée*, Synon.)

Féraud fait observer, sur *rapetasser*, que ce mot, au figuré, ne peut être bon que dans le style comique ou satirique.

RAPPELER, verbe actif et réduplicatif; *appelé de nouveau : Je l'ai appelé et* RAPPELÉ *sans qu'il m'ait répondu*. Il signifie plus ordinairement *faire revenir* la personne qui s'en va, quoiqu'on ne l'ait pas encore appelée : *Je m'en allois, et il m'a* RAPPELÉ. (L'*Académie*.)

Rappeler signifie encore, représenter les idées des choses passées : *Il* RAPPELOIT *en son esprit les souvenirs de leur ancienne amitié*. (D'Ablancourt.) — *Un cœur vertueux s'afflige en* RAPPELANT *le souvenir de ses passions déréglées*.

(*Fénélon*, de l'Existence de Dieu, ch. XLVIII.)

Tout me *rappelle* ici, tout m'offre Bérénice. (*Racine*.)

On dit aussi dans le même sens : RAPPELER *sa jeunesse, sa mémoire*, et *se* RAPPELER *quelque chose dans la mémoire*.

(*Urbain Domergue*, p. 121. — L'*Académie* et *Trévoux*.)

Observez qu'on ne doit pas dire : *je me* RAPPELLE DE *cet évènement*, car cette phrase veut dire : *je rappelle à moi de cet évènement*; or, *à moi*, et *de cet évènement*, sont deux régimes indirects, et il est de principe que tout verbe actif veut un régime direct. Il faut donc dire, pour s'exprimer correctement : *je me* RAPPELLE *cet évènement*. Par la même raison, au lieu de dire : *je m'*EN RAPPELLE, qui est la même chose que, *je rappelle à moi de cela*, on doit dire : *je me* LE RAPPELLE.

Si *se* RAPPELER DE *quelque chose* présente une faute grave, *se* RAPPELER D'AVOIR *fait quelque chose* est une locution que l'usage a admise.

Dans le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1798, on lit : *Se rappeler* se joint avec l'auxiliaire *avoir* et la préposition *de : je me* RAPPELLE *d'avoir vu*, D'*avoir fait*; et avec le *que* conjonctif : *je me* RAPPELLE QU'IL M'A *dit*.

Féraud dit que *se rappeler* régit *de* avec l'infinitif, mais il pense que, dans ce cas, la préposition *de* est employée par euphonie.

Domergue et *Domairon* sont d'avis que l'emploi de la préposition *de*, entre *se rappeler* et un infinitif, est autorisé par analogie avec les constructions *espérer, désirer de, préférer de*.

Enfin, les écrivains viennent à l'appui de ces autorités.

On lit dans *Roubaud : La réminiscence est le plus léger et le plus foible des souvenirs, ou plutôt c'est un ressouvenir si foible et si léger, qu'en nous rappelant une chose, nous ne nous rappelons pas, ou* NOUS NE NOUS RAPPELONS *qu'à peine* D'EN AVOIR *eu peut-être quelque idée.*

Dans *Condillac : Quand nous commençons à réfléchir, nous ne voyons pas comment les idées et les maximes que nous trouvons en nous, auroient pu s'y introduire;* NOUS NE NOUS RAPPELONS PAS D'EN *avoir été privés.*

Dans J.-J. *Rousseau* (Nouvelle Héloïse) : *Il s'est* RAPPELÉ DE *vous* AVOIR *vu.*

Dans *La Harpe* (Cours de Littérature) : *Je crois tout ce morceau absolument neuf; du moins ne me* RAPPELÉ-JE *pas* D'*en avoir vu nulle part un semblable.*

Dans M. de Chateaubriand : *Nous nous* RAPPELONS D'AVOIR *trouvé une fois un nid de bouvreuil dans un rosier.*

RAPPORT 'A, RAPPORT AVEC. Une chose *a rapport à une autre*, quand l'une conduit à l'autre, ou parce qu'elle en dépend, ou parce qu'elle en vient, ou parce qu'elle en fait souvenir, ou par quelque autre raison : ainsi, *les sujets ont* RAPPORT AUX *princes*, *les effets* AUX *causes*, *les copies* AUX *originaux.* (Beauzée.) — *Les actions humaines sont bonnes ou mauvaises, selon qu'elles ont* RAPPORT 'A *une bonne ou* 'A *une mauvaise fin.* (L'Académie.) — Et une chose a *rapport avec une autre chose*, quand elle lui est analogue, conforme, semblable. *Une copie*, en termes de peinture, *a* RAPPORT AVEC *l'original*, si elle lui ressemble, et qu'elle en représente tous les traits : mais, bien qu'elle soit imparfaite, elle ne laisse pas d'avoir *rapport à* l'original. (*Beauzée.*) — *La langue italienne a grand* RAPPORT, *a un grand* RAPPORT AVEC *la langue latine.* (L'Académie.)
(*Beauzée*, Synon. — Le P. *Bouhours*, p. 361 de ses Rem.)

RAPPORT (PAR), expression qui tient lieu de préposition, et qui signifie, *pour ce qui est de, quant à ce qui regarde;* on dit : *Toutes les actions d'un chrétien doivent être faites* PAR RAPPORT *à Dieu.* (L'Académie.)

Cette manière de s'énoncer n'a rien que de très-correct; mais ce qui est mauvais, et très-commun parmi le peuple, c'est de

l'entendre dire : *Par rapport que, par rapport à ce que*, au lieu de : *par la raison que, parce que.* Si l'on demande à un ouvrier : *que me coûtera cela ? que me demandez-vous pour ce parquet ?* il répond : *je ne puis encore vous le dire*, PAR RAPPORT QUE *je ne sais pas ce qu'il faudra de bois*, ou PAR RAPPORT QUE *je n'ai pas encore pris la mesure de votre appartement.* (Le Dict. de *Trévoux*.)

RÉBARBATIF, IVE, adjectif; qui a l'humeur bourrue, fantasque et rebutante : *C'est un grand défaut à un ministre, à un juge, à un homme en place, d'être* RÉBARBATIF. — *Une figure* RÉBARBATIVE *n'est pas susceptible d'amollir un cœur.*

On disoit autrefois *rébarbaratif. Molière* a employé cette expression dans le Florentin, sc. 7; présentement ce seroit un barbarisme. (*Trévoux, Féraud, Richelet*, et l'*Académie*.)

REBOURS, substantif masculin, qui se dit principalement du contre-poil des étoffes : on prend le *rebours* d'une étoffe, pour mieux la nettoyer. — Ce mot s'emploie plus ordinairement au figuré, pour signifier le contrè-pied, tout le contraire de ce qu'il faut : *Les ministres, les hommes en place, sont souvent obligés de dire le* REBOURS *de ce qu'ils pensent.* Il est du style familier.

A rebours, au rebours, sont des manières de parler adverbiales, qui veulent dire à contre-sens : *Vergeter, épousseter un drap* A REBOURS. — *Les sorciers disent leurs prières* A REBOURS.

On dit aussi *au rebours*, et *à rebours du bon sens.*

Au rebours signifie encore *au contraire.* J.-B. *Rousseau* l'a employé en ce sens dans son épigramme contre les journalistes de *Trévoux* :

Petits auteurs..................
Vous vous tuez à chercher dans les nôtres (ouvrages)
De quoi blâmer, et l'y trouvez très-bien;
Nous, *au rebours*, nous cherchons dans les vôtres
De quoi louer, et nous n'y trouvons rien.

Les ignorants disent *à la rebours.*
(Le Dictionnaire de l'*Académie*.)

RÉCÉPISSÉ, substantif masculin ; écrit par lequel on reconnoît avoir reçu des pièces, des papiers de quelqu'un, pour en prendre

communication : *Quand vous me rendrez mes* RÉCÉPISSÉS, *je vous rendrai tous vos papiers.* (L'*Académie.*)

Ce terme est purement latin, et signifie *avoir reçu*. Il est demeuré, ainsi que plusieurs autres, dans la pratique, parce que les expéditions se faisoient en latin, et il est du petit nombre de ceux qui, ayant passé du latin dans notre langue, prennent un *s* au pluriel. (*Trévoux*, *Richelet*, et l'*Académie.*)

RÉGLISSE. Plante qui pousse de hautes tiges à la hauteur de trois ou quatre pieds, et dont la racine sert à faire de la tisane.

Vaugelas, *Nicot*, *Ménage* écrivent *reguelisse* et *reguelice*; d'autres emploient ce mot au masculin; mais *Ménage* (73e ch.), *de Wailly*, tous les lexicographes, et l'*Académie* (dans son Observ. sur la 291e rem. de *Vaugelas*, et dans son Dict.), ne le mettent qu'*au féminin*.

RESPIRER se dit figurément pour *souhaiter ardemment*, *aimer avec passion*; en ce sens on l'emploie plus ordinairement avec la négative suivie de *que* : *Il* NE RESPIRE QUE *les plaisirs*. (L'Académie.) — *Un tyran* NE RESPIRE QUE *le sang et le carnage*; *un usurier* NE RESPIRE QUE *le gain*; *un homme outragé*, QUE *la vengeance*. (*Trévoux.*) (L'*Académie*, et *Féraud*.)

Je NE RESPIROIS QUE *le service du roi et l'intérêt de l'Etat*. (Paroles du prince de Condé, rapportées dans son orais. fun., prononcée par *Bossuet*.)

Peut-être, dit *d'Olivet* (dans ses Rem. sur *Racine*), cette manière de n'employer *respirer* qu'avec la négative, paroîtra-t-elle une bizarrerie; néanmoins il faut l'appeler une délicatesse, une finesse, qui est de nature à ne pouvoir se trouver que dans une langue extrêmement cultivée.

Respirer, ajoute ce critique, lorsqu'il est employé sans la négative, a communément une autre signification. *Tout* RESPIRÉ *ici la piété*, signifie, non pas que tout désire ici la piété, mais que tout donne ici des marques de piété.

D'où il faut conclure que l'on peut dire également, *il respire la vengeance*, et *il ne respire que vengeance*. La première phrase signifie que la vengeance est l'objet de ses désirs, et la seconde, que ce désir est porté à un si haut point qu'il absorbe tous les autres, et que l'homme dont on le dit, sacrifieroit tout pour se venger.

RESSENTIMENT. Ce mot s'est dit indifféremment des bienfaits, des offenses, des bons et des mauvais offices.

Aujourd'hui, dit l'*Académie*, il ne se dit guère qu'en parlant des injures : *On doit sacrifier son* RESSENTIMENT *au bien de l'Etat.*

Un bon chrétien ne doit garder de RESSENTIMENT *contre personne.*

Ainsi au lieu de dire, *je n'ai pas perdu le* RESSENTIMENT *des bontés que vous m'avez témoignées*, on s'exprimera mieux en disant, *je n'ai pas perdu le souvenir*, etc.

Voltaire, dans son Commentaire sur *Corneille*, et M. *Auger*, dans son Commentaire sur *Molière* (Don Garcie de Navarre, pag. 205), pensent également que ce mot ne s'emploie maintenant que pour exprimer le souvenir des injures reçues, avec quelque désir de s'en venger, et non celui des bienfaits.

RESSENTIR. Le P. *Bouhours* (p. 28 de ses rem.) est d'avis que *ressentir* se prend en bonne et en mauvaise part, et que *se ressentir* ne se prend qu'en mauvaise part ; alors il pense qu'on diroit bien : *Je* RESSENS LE *plaisir qu'il m'a fait*, *l'injure qu'il m'a faite ;* mais qu'on ne pourroit pas dire : *Je me* RESSENS *du plaisir qu'il m'a fait.*

Trévoux et *Féraud* se sont rangés à cet avis.

Mais l'*Académie* dit que *se ressentir* peut s'employer pour signifier avoir part à quelque évènement heureux ou malheureux, et qu'on peut très-bien dire : *Je* ME RESSENS *de la libéralité*, *de la protection de cette personne. — Si je fais une grande fortune*, *mes amis s'en* RESSENTIRONT.

L'usage est d'accord avec l'*Académie.*

RÉTABLIR, verbe actif. Remettre au premier état une chose qui a été altérée ou ruinée. D'après cette définition donnée par l'*Académie*, la phrase suivante, qui est de *Vaugelas*, n'est donc pas correcte : *Avec un renfort considérable*, *il marcha pour* RÉTABLIR *le désordre des provinces révoltées.*

C'est l'ordre, dit l'*Académie*, qu'on rétablit, et non pas le désordre ; *Vaugelas* devoit dire : *Avec un renfort considérable*, *il marcha pour* RÉTABLIR L'ORDRE.

RÉUNIR, verbe actif. Ce verbe signifiant *posséder en même temps* ne veut point que la préposition *à* soit placée avant un de ses régimes ; ainsi ne dites pas :

Caton RÉUNISSOIT *la vaillance* A *la sagesse.*

Mais dites :

Caton RÉUNISSOIT *la vaillance* ET *la sagesse.*

Si l'on vouloit employer la préposition *à*, il faudroit se servir du verbe *unir*.

Caton UNISSOIT *la vaillance* A *la sagesse*.

D'après ce principe, on doit se garder d'imiter deux auteurs modernes qui ont dit :

Cette jeune personne RÉUNIT *les grâces* A *la beauté.* — *Votre ami* RÉUNIT *la modestie* AU (*à le*) *mérite.* — *Turenne* RÉUNISSOIT *la prudence* A *la hardiesse.*

Il faut : *Cette jeune personne* RÉUNIT *les grâces* ET *la beauté.* — *Votre ami* RÉUNIT *la modestie* ET *le mérite.* — *Turenne* RÉUNISSOIT *la prudence* ET *la hardiesse.*

Ou bien en se servant du verbe *unir :*

Cette jeune personne UNIT *les grâces* A *la beauté.* — *Votre ami* UNIT *la modestie* AU *mérite.* — *Turenne* UNISSOIT *la prudence* A *la hardiesse.*

(M. *Laveaux*, et M. *Chapsal.*)

RICHESSE, subst. fém., signifie, au singulier, opulence, abondance de biens : LA RICHESSE *d'une province, c'est la culture des terres, la nourriture des bestiaux, le commerce.*

On dit aussi au figuré : *La richesse d'une langue*, dans le même sens qu'on dit *qu'une langue est riche*. On dit également, *les enfants font la* RICHESSE *des pères.* LA RICHESSE *du sage est sa modération.*

(L'Académie.)

Richesses, au pluriel, se dit lorsqu'on veut exprimer une quantité considérable de biens de diverses espèces : LES RICHESSES *enorgueillissent.* (L'Académie.) — *Jouissons paisiblement des* RICHESSES, *ne les cherchons pas avec inquiétude; il faut en être le maître, et non pas l'esclave, et ne nous point inquiéter, ni ne nous point désespérer de leur perte.* (St. Evrem.)

Féraud est d'avis que la contrainte de la rime a fait préférer à *L. Racine* le singulier au lieu du pluriel, dans une occasion où celui-ci méritoit la préférence :

Heureux qui, de la sagesse
Attendant tout son secours,
N'a point mis dans *la richesse*
L'espoir de ses derniers jours.

(Cant. sur le Bonh. des Justes.)

Mais M. *Laveaux* croit que *dans la richesse* est aussi bien que *dans les richesses*. Par la première expression, *richesse* s'entend dans un sens collectif, et par la seconde, dans un sens distributif,

L'abbé *Reyre* (fable du Fermier et le Poirier) :

Il *n'est*, ma foi, *rien tel* que la richesse,
Pour avoir grand nombre d'amis ;

Boileau (dans une lettre adressée sous le nom de Voiture à M. de Vivonne) : *C'est fort peu de chose qu'un demi-dieu quand il est mort; il* N'EST RIEN TEL *que d'être vivant;*

Fontenelle : *Comme il* N'EST RIEN TEL *que de prophétiser des choses éloignées, en attendant l'évènement; il* N'EST RIEN TEL *aussi que de débiter des fables, en attendant l'allégorie* ;

Molière (le C. Imag., act. I, sc. 2) :

...Il *n'est rien tel*, madame, croyez-moi,
Que d'avoir un mari la nuit auprès de soi,
Ne fût-ce que pour l'heur d'avoir qui vous salue
D'un, Dieu vous soit en aide, alors qu'on éternue.

Rien, suivi de *que* ou de *comme*, régit également *de* et l'infinitif: RIEN *n'est si beau* QUE DE *pardonner.* — RIEN *ne porte malheur* COMME DE *payer ses dettes.*

Cette dernière pensée, fait observer *Féraud*, est de *Regnard* dans le Joueur ; mais, comme il y avoit une syllabe de trop pour faire le vers, il a retranché le *de* :

Rien ne porte malheur *comme payer* ses dettes.

En certaines provinces, bien des gens disent : *Cela ne fait* DE RIEN ; il faut dire : *Cela ne fait* RIEN.

Ne savoir RIEN DE RIEN est du style familier, et signifie *ne savoir absolument* RIEN.

..........Ne sachant *rien de rien*,
Au susdit cloître enfermé pour son bien. (Ver-vert, chant I[er].)

Nouvel habitant de ce monde,
Ignorant le bien et le mal,
Plutôt, ne sachant *rien de rien*,
Un jeune rat............. (L'abbé *Reyre*.)

(L'*Académie*, et le Dict crit. de *Féraud*.)

Rien, pris dans un sens déterminé, et signifiant *néant*, *nulle*, *nulle chose* ou *chose de peu d'importance*, suit les règles des autres substantifs; il peut être accompagné de l'article ou d'un de ses équivalents, et s'employer au pluriel : *Dans l'ordre de la nature*, *rien ne se fait* DE RIEN. (L'Académie.) — *Il vaut mieux ne rien dire que de dire* DES RIENS. (Brillon.)

On dit aussi : *Cet homme ne m'est* RIEN, pour dire, *il n'est point mon parent;* et : *Cet homme ne m'est* DE RIEN, pour dire, *je n'y prends nul intérêt.* (*L'Académie*, au mot *rien.*)

On a souvent demandé si l'on doit dire : *Cela ne sert* DE RIEN, *cela ne sert* 'A RIEN. — *A quoi sert-il ?* ou *de quoi sert-il ?*

Ce qui *ne sert de rien* ne peut être employé utilement, est hors de tout service : *Par reconnoissance il nourrit un vieux cheval qui ne lui* SERT DE RIEN.

Ce domestique est infirme, il ne me SERT *plus* DE *rien.* — *Vous êtes aveugle, des lunettes ne vous* SERVIROIENT DE *rien.*

Nous eûmes beau pleurer, nos larmes ne SERVOIENT DE RIEN.

(Florian.)

Il met toute sa gloire et son souverain bien
'A grossir un trésor qui ne lui *sert de rien*;
Plus il le voit accrû, moins il en fait d'usage.
(*Boileau*, Sat. IV.)

Toutes ces phrases éveillent l'idée d'une nullité absolue de service.

Ce qui *ne sert à rien* aujourd'hui peut servir demain à quelque chose : *Il a des talents qui ne lui* SERVENT 'A RIEN.

Vous pouvez prendre mon cheval, car il ne me SERT 'A RIEN *aujourd'hui.*

Ici il y a une nullité momentanée de service, un défaut d'emploi.

Fénélon (Télém., liv. V) a, dans le même sens, préféré *à*, à *de* dans cette phrase : 'A QUOI SERT-*il à un peuple que son Roi subjugue d'autres nations, si l'on est malheureux sous son règne ?*

Et *Corneille :*

A' quoi me serviroit cette vie importune?

Cependant on dit quelquefois, surtout en vers, *que* pour *à quoi*, dans la même signification :

QUE SERT *le silence, quand le remords crie ?*
(*J.-J. Rousseau.*)

Mais *que sert* de pousser des soupirs superflus ? (*Racine.*)

Que servent mes accents ? (*Gresset.*)

(Extrait des Procès-verbaux de l'*Académie Gramm.*)

RUSTAUD, RUSTRE. C'est faute d'éducation, faute d'usage, qu'on est *rustaud*; c'est par humeur et par rudesse de caractère qu'on est *rustre*. Un gros, un franc paysan à l'air *rustaud*, la mine *rustaude*; un homme farouche et bourru a l'air *rustre*, la mine *rustre*. (*Roubaud*, Synon.)

S.

S. Ce substantif est féminin suivant l'appellation ancienne, et masculin suivant l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

SAIGNER. Beaucoup de personnes, dans l'intention de distinguer le sens propre d'avec le sens figuré, disent : SAIGNER PAR *le nez*, SAIGNER AU *nez*, en parlant de quelqu'un qui perd du sang par le nez; et dans un sens proverbial et figuré, elles disent : SAIGNER DU *nez*, pour dire manquer de résolution, de courage; mais *saigner au nez* ne voudroit dire autre chose que tirer du sang du nez comme on en tire du bras, du pied, etc.; et, au figuré comme au propre, SAIGNER DU *nez* est la seule expression qui soit admise.

(Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798. — *Urb. Domergue*, page 121. — *Gattel*, au mot saigner, et au mot *nez*. — M. *Boinvilliers*, p. 308 de sa Gramm. — M. *Laveaux*, etc., etc.)

DE SANG FROID, DE SENS RASSIS. Ménage (ch. 327 de ses Obs.) est d'avis qu'il vaut mieux dire de *sang froid*, comme les Italiens disent *a sangue freddo*, et de *sens rassis*, comme les Latins disent *sedata mente*.

Roubaud dit *de sang froid*, de préférence à *de sens froid*, par la raison que c'est le propre du *sang* et non pas du *sens*, de s'échauffer, de s'enflammer, de se refroidir, de se glacer :

> Je l'avoue, entre nous, quand je lui fis l'affront,
> J'eus le *sang* un peu chaud, et le bras un peu prompt.
> (Le Cid, act. II, sc. 1.)

dit le comte de Gormas à D. Arias.

Il préfère aussi de *sens rassis* à de *sang rassis*, quoiqu'on entende par le mot *sens*, soit le jugement et la raison, soit le sens ou les organes, soit le *sens* ou le *bon sens*, l'assiette ou l'état naturel de la chose. *Rassis* suppose seulement le trouble, l'agitation, le

désordre ; il marque le retour de la chose dans son assiette, dans sa première situation, dans son état naturel. Ainsi l'on dira fort bien de *sens rassis*, pour désigner que la chose a repris son vrai *sens*, son état naturel; *de sens rassis*, pour exprimer la cessation du désordre des *sens*, des esprits; *de sens rassis*, lorsque le *sens*, la raison, l'esprit auparavant agités ou troublés, seront rentrés dans le calme et dans l'ordre accoutumé. C'est ainsi que, par trois acceptions différentes, *sens rassis* rend également bien la même idée. Enfin on dit : *Etre hors de* SENS, *n'être pas dans son bon* SENS, *avoir les* SENS *renversés*, *perdre le* SENS. — *Qui perd son bien, perd son* SENS, et non pas *perd son* SANG.

Présentement si l'on consulte le Dictionnaire de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, on lira au mot *sang* : « *On appelle* SANG » FROID, *l'état de l'ame qui n'est agitée d'aucune passion violente.* »

Et, au mot *sens*, mêmes éditions : » Ce mot signifie la faculté de comprendre la chose, et d'en juger selon la droite raison : *Il est de* SENS *rassis ; il a le* SENS *troublé, égaré.* »

Il est vrai qu'au mot *rassis*, édition de 1762, on lit : « On » dit fréquemment, de *sang rassis*, pour dire sans être ému, » sans être troublé » ; mais ce n'est qu'au mot *rassis*, et dans cette édition, que l'*Académie* écrit *sang rassis ;* et alors elle se trouve d'une opinion contraire à celle qu'elle émet au mot *sens*, même édition, et à celle qu'elle émet au mot *rassis* et au mot *sens*, dans l'édition de 1798. En conséquence, nous pensons que de *sang rassis* est une faute échappée à l'imprimeur, et qu'ainsi l'on doit écrire de *sang froid*, de *sens rassis ;* puisque d'ailleurs cette orthographe se trouve conforme à celle qu'ont adoptée *Ménage*, *Roubaud*, *Wailly*, *Trévoux*, *Gattel*, etc., etc.

SECOND. Ce mot, employé comme adjectif numéral exprime le rang qui est immédiatement après l'adjectif numéral *premier : Il n'est pas le premier, il n'est que le* SECOND. (L'*Académie.*)

Tous les premiers forfaits coûtent quelques efforts ;
Mais, Attale, on commet *les seconds* sans remords.
(*Racine*, les Frères Enn., act. III, sc. 6.)

Lorque, dans une comparaison, on s'est servi d'abord du mot *premier*, on doit, dit M. *Boinvilliers*, faire usage ensuite du mot *second;* alors on n'imitera pas un historien qui a dit : *Démocrite et Héraclite étoient deux philosophes d'un caractère bien opposé ; le*

PREMIER *rioit perpétuellement des folies humaines, l'*AUTRE *pleuroit sans cesse sur les désordres de la société;* il falloit *le* PREMIER *rioit... le* SECOND *pleuroit....* ou encore : *l'*UN *rioit, l'*AUTRE *pleuroit.*

Cette opinion peut avoir quelque fondement ; cependant *La Harpe*, écrivain correct, a dit (dans son Cours de Littérature, en parlant de Corneille et de Racine) : *Le* PREMIER, *naturellement porté au grand, a subordonné l'art à son génie; l'*AUTRE, *plus souple et plus flexible, a vu, dans la terreur et la pitié, les ressorts naturels de la tragédie.* Beaucoup d'auteurs se sont exprimés de même : de sorte que nous pencherions à croire que cette tournure de phrase n'est pas une faute assez grave pour qu'on doive la relever.

SECOND, DEUXIÈME. On dit également *le premier, le* SECOND, *le troisième, le quatrième*, etc., et le *premier, le* DEUXIÈME, *le troisième, le quatrième*, etc.

Mais il y a cette différence que le *deuxième* fait songer nécessairement au *troisième*, qu'il éveille l'idée d'une série, et que *le second* éveille l'idée d'ordre sans celle de série. On dira donc d'un ouvrage qui n'a que deux tomes : *voici le* SECOND *tome*, et non pas le *deuxième;* et de celui qui en a plus de deux : *voici le* DEUXIÈME *tome*, ou si l'on veut, *voici le* SECOND *tome.*

On dit par la même raison je demeure au *second*, parce qu'on ne veut pas faire l'énumération des étages de la maison ; on veut seulement indiquer qu'on demeure au-dessus du *premier.*

(M. *Chapsal*, et M. *Boniface*, Manuel des amateurs de la l. f., 2e année, n° 8.)

SEMAINE, subst. fém. Division du temps, de sept jours en sept jours, depuis *le dimanche* jusqu'au *samedi* inclusivement.

(L'*Encycl.* in-folio, au mot *Semaine.* — La Cosmographie de *Buy de Mornas*, p. 98. — Le Dict. de l'*Académie*, édit. de 1762 et de 1798, aux mots *Semaine, Dimanche, Lundi, Mardi*, etc. — Le Dict. de *Féraud*, celui de *Gattel*, celui de M. *Laveaux*, et le Dict. de la Fable, de M. Noël.)

Beaucoup d'auteurs, et à leur exemple, beaucoup d'autres personnes, écrivent *lundy, mardy, mercredy*, etc., avec un *i* grec final au lieu d'un *i* voyelle ; mais, comme cette lettre n'est plus admise dans notre orthographe, pour les mots qui sont purement françois, c'est une faute de les imiter. (*Mêmes autorités.*)

SENS. Ayant plus d'une fois fait usage, dans le cours de cette Grammaire, des mots *sens propre*, *sens figuré*, *sens abstrait*, *sens concret*, *sens absolu*, *sens relatif*, *sens défini*, *sens indéfini*, nous croyons devoir donner à nos lecteurs une définition exacte du mot *sens* sous ces diverses acceptions.

Et d'abord *sens propre*, *sens figuré* s'appliquent aux mots; et *sens abstrait*, *sens concret*, *sens absolu*, *sens relatif*, *sens défini* et *sens indéfini* s'appliquent aux phrases et aux idées.

Le *sens propre* est la signification primitive du mot sans aucune altération, comme quand on dit : *Le feu brûle*, *la lumière nous éclaire*; les mots *brûle*, *éclaire*, sont employés dans la signification primitive qui leur appartient et qui convient à chacun d'eux, et dès-lors ils sont dans le *sens propre*.

Le sens figuré a lieu, lorsqu'un mot, tout en conservant sa signification naturelle, est lié à un autre mot auquel il ne convient que sous un rapport métaphorique; ainsi dans ces phrases : *Une imagination brillante*, *brûlante*; les mots *brillante*, *brûlante*, sont dans le *sens figuré*, parce qu'on semble donner aux facultés invisibles de l'esprit, la propriété physique par laquelle le feu et la lumière font impression sur nos organes.

Le sens abstrait est en général celui dans lequel on s'occupe d'une pensée sans avoir égard aux autres choses qui ont un rapport naturel et nécessaire avec cette pensée. Par exemple, toute substance physique est naturellement étendue en longueur, en largeur et en profondeur : si on s'occupe de la profondeur, sans égard à la longueur ni à la largeur, on fait *abstraction* de ces deux dernières, et on considère la profondeur dans un *sens abstrait*; ainsi l'*abstraction* est une séparation que l'esprit fait d'une ou de plusieurs propriétés d'un sujet, pour s'en occuper exclusivement.

Le sens concret, au contraire, consiste dans le sujet uni au mode ou le mode uni au sujet; c'est-à-dire à regarder le sujet et la qualité comme ne faisant qu'une même chose et un être particulier; par exemple, ces phrases : *Une longue table*, *deux chevaux de poste*, *un tableau gracieux*, sont dans un *sens concret*, puisque les adjectifs ne forment qu'un tout avec leurs sujets. Ainsi le *sens concret* renferme toujours deux idées, savoir celle du sujet et celle de la qualité ou de la propriété.

Le sens absolu est un sens qui exprime une chose considérée en elle-même, et qui n'a aucun rapport à un autre; un sens qui

est accompli, circonscrit et sans aucune sorte de relation; par exemple, si je dis que *la terre est opaque*, cette phrase est dans le *sens absolu*; on n'attend rien de plus, aucune idée relative, aucune idée accessoire, aucun objet de comparaison ou de dépendance.

Le sens relatif, au contraire, est un sens qui a relation à quelque chose, ou qui sert à l'expression de quelque rapport; par exemple, si je dis que *l'esprit est préférable à la beauté*, cette phrase est dans *le sens relatif*, parce que je considère l'esprit relativement à la beauté.

Le sens défini s'entend d'une phrase où le sens est déterminé, où le sujet est dénommé; comme quand je dis : *Un cube est un corps régulier, qui est composé de six faces carrées, et qui a toutes ses faces égales aussi bien que ses angles*; le *sens défini* de cette phrase est *déterminé*, et tombe sur un objet particulier qui est le *cube*.

Le sens indéfini s'entend de toutes les façons de parler qui ont quelque chose de vague, c'est-à-dire, qui ne présentent rien de fixe à l'idée, qui n'expriment enfin qu'une pensée générale, une pensée qui ne tombe sur aucun objet particulier; par exemple, si je dis : *Croit-on avoir satisfait à tous les devoirs de chrétien, quand on n'a rendu service à personne?* Cette phrase offre une pensée générale, le *sens* est *indéterminé*, *indéfini*, car on ne désigne qui que ce soit de qui l'on dise qu'il n'a rendu service à personne.

(Encycl. in-fol., au mot *Sens*. — *Fontenay*, Dictionnaire de l'Élocution.)

Sens dessus dessous. Façon de parler adverbiale et familière qui signifie qu'une chose est totalement bouleversée.

Vaugelas (31ᵉ rem.) veut que l'on écrive *sans dessus dessous* avec un *a* au mot *sans*; comme qui diroit que la confusion est telle dans la chose dont on parle, et l'ordre tellement renversé, qu'on n'y reconnoît plus ce qui devroit être dessus ou dessous.

Chapelain et *Th. Corneille* pensent qu'il faut écrire *sens dessus dessous* avec un *e* au mot *sens*; et ils croient que c'est la seule bonne orthographe, la seule qui puisse exprimer que ce qui étoit dans une bonne situation se trouve dans une autre.

Ménage, dans ses Observations sur la langue françoise, 13ᵉ chapitre est de ce sentiment, et il dit que *sens* est un vieux mot gau-

lois qui signifie *côté*, comme en cette phrase du vieux langage, qui est encore en usage parmi le peuple : *Tournez-vous d'un autre* SENS, c'est-à-dire, *tournez-vous d'un autre côté*; alors il est d'avis que *sens dessus dessous* signifie que, quand la chose est renversée, ce qui est au côté d'en haut se trouve au-dessous ; et il ne pense pas que, dans cette phrase : *renverser un coffre* SENS DESSUS DESSOUS, le coffre renversé n'ait ni dessus ni dessous, étant certain qu'il a un nouveau dessous qui est dessus, ce qui lui semble fort bien exprimé par ces paroles, *sens dessus dessous*.

Le P. *Chifflet* (Essai d'une parfaite Grammaire, p. 115 de l'édit. d'Anvers), et *De la Touche* (Art de bien parler, p. 413.) se rangent également à cet avis.

Le *Dictionnaire de Richelet*, celui de *Trévoux* et celui de *Féraud* l'adoptent aussi.

Plusieurs écrivains en ont également fait usage ; *Racine* a dit : *Nos bombes tomboient aussi à tous moments sur ces demi-lunes, et sembloient les renverser* SENS DESSUS DESSOUS. (Lett. XVIII à *Boileau*.)

Et *Molière* (les Femmes Sav., act. II, sc. 7.)

> Vous devriez brûler tout ce meuble inutile,
> ....
> ....
> Et vous mêler un peu de ce qu'on fait chez vous,
> Où nous voyons aller tout *sens dessus dessous*.

Enfin l'*Académie*, dans son Dictionnaire (édit. de 1762 et de 1798), a levé toute incertitude en écrivant SENS *dessus dessous*, avec un *e* au mot *sens*. M. *Laveaux*, *Gattel*, *Boiste* et *Wailly*, etc., ont aussi adopté cette orthographe.

Sens sus dessous est un barbarisme.

SENTINELLE, subs. fém. Fantassin qui fait le guet le jour ou la nuit pour la garde d'un camp, d'un palais, etc.

Dans l'*Encyclopédie* in-folio, dans *Domergue*, *Trévoux*, *Richelet*, *Wailly*, *Féraud*, et enfin dans le *Dictionnaire* de l'*Académie*, édit. de 1762, ce mot est toujours employé au *féminin*.

Cependant, dans l'édit. de 1798, l'*Académie* dit que quelques

écrivains le font *masculin*; en effet on en trouve des exemples dans *Voltaire*, qui a dit au sens figuré :

> Ce sentiment si prompt, dans nos cœurs répandu,
> Parmi tous nos dangers *sentinelle assidu*.
> (5e discours sur la Nat. du Plaisir.)

Dans *Delille* (trad. du Paradis perdu, liv. 2) :

> Ces postes menaçants, ces *nombreux sentinelles*
> Qui veillent nuit et jour aux portes éternelles.

Dans M. *de Fontanes* : *L'oreille du lion est* LE *plus* SÛR SENTINELLE.

Mais il est possible que ces écrivains aient pensé que le mot *sentinelle* vouloit dire un *homme faisant sentinelle*.

Il est possible aussi que ce soient les entraves de la versification qui aient forcé ces écrivains d'en faire usage au masculin ; quoi qu'il en soit, l'usage a décidé en faveur du *féminin*.

SERVIR : *cela ne sert* DE *rien*, *cela ne sert* À *rien*. Voyez, p. 145, au mot *rien*, si ces deux locutions peuvent être employées indistinctement.

SEUL, placé avant son substantif, a un sens bien différent de *seul* placé après.

Un *seul mot* signifie un mot considéré relativement à sa signification, à son énergie, le seul qu'on puisse employer pour exprimer ce que l'on veut dire.

Et un *mot seul* signifie, un mot considéré numériquement, un mot qui n'est point accompagné d'autres mots.

Ces deux sens sont bien marqués dans ces vers de *Boileau* :

> Concluons qu'ici bas le *seul* honneur solide,
> C'est de prendre toujours la vérité pour guide ;
> ....
> D'accomplir tout le bien que le ciel nous inspire,
> Et d'être juste enfin : ce *mot seul* veut tout dire.
> (Sat. sur le vrai et le faux Honneur.)

Dans l'édition in-12, faite en 1701, il y a, *ce* SEUL *mot veut tout dire* ; c'est une faute, dit *Brossette* (un des commentateurs de Boileau), un sens tout différent et qui est éloigné de la pensée du

poète, car *ce seul mot* signifieroit, que *ce mot est le seul* qu'on puisse employer pour exprimer ce que l'on veut dire ; au lieu que *ce mot seul* signifie, *ce mot tout seul*, et sans qu'on y ajoute autre chose, veut tout dire et fait assez comprendre en quoi consiste le véritable honneur.

Même, placé avant ou après le substantif, présente aussi deux sens fort différents ; par exemple : *C'est la même vertu*, signifie cette vertu n'est pas autre que celle dont il vient d'être question ; au lieu que c'est *la vertu même*, veut dire, c'est la vertu par excellence, la vertu, en quelque sorte, personnifiée. (*M. Auger*, Comm. sur *Molière : Don Garcie* de Nav., act. IV, sc. X.)

(Dict. crit. de *Féraud.*)

Seul ne s'emploie guère avec un adverbe de quantité. On ne dit pas : *J'ai été* FORT SEUL, BEAUCOUP SEUL *aujourd'hui*, PLUS SEUL *qu'hier*. Madame de Sévigné dit pourtant : *Je suis ici* TRÈS-SEULE ; mais, comme le fait observer *Féraud*, on n'y regarde pas de si près dans une lettre. — L'adverbe *tout* fait cependant exception : *J'étois* TOUT SEUL.

SOC, SOCLE, substantifs masculins. Ces deux mots s'écrivent, comme on le voit, d'une manière différente, et ils ont chacun leur acception.

Soc est un instrument de fer qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre, quand on laboure : *Ce* soc *est usé, il faut le reforger.*

Socle est un corps carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes décorations d'architecture ; il se dit aussi d'un petit piédestal sur lequel on pose des vases, des statues, etc. : SOCLE *de bois*, SOCLE *de marbre*. (*Trévoux* et l'*Académie.*)

SOLENNEL, ELLE, adjectif. Ce qui se fait avec beaucoup d'appareil, de pompe, et de cérémonie. On prononce toujours *Solanel*, ce qui s'observe également dans les dérivés.

(L'*Académie*, *Trévoux*, *Wailly*, et *Urbain Domergue*, page 144 de sa Grammaire.)

Il y a des personnes qui écrivent *solemnel* par *mn*, à cause de *solemnis* ; il y en a d'autres qui écrivent *solennel* par deux *nn*, à cause de *solennis*. En effet, les Latins ont *solemnis* et *solennis*. Le premier, qui vient de *sol omnis*, tout le soleil, signifie ce qu'on fait tous les jours, ce qu'on a coutume de faire. *Pline* a dit : *Hoc*

solemne habeo facere, je fais cette chose tous les jours, j'ai l'habitude de faire cette chose tous les jours. *Suétone* a employé ce mot dans le même sens.

Le second, dérivé de *sol annuus*, *soleil annuel*, exprime ce qui se fait tous les ans. Cette seconde signification a seule passé dans notre langue, et jour *solennel*, en françois, signifie proprement jour *anniversaire*, jour qui, dans la révolution annuelle du soleil, répond à celui qu'on veut rendre mémorable. Ainsi, parmi les chrétiens, Noël, Pâques, etc., sont des fêtes *solennelles*, des jours distingués *tous les ans* des jours ordinaires par la cessation du travail et par la pompe des cérémonies de l'Église. Tel est le véritable sens de *Solennel*, *Solennité*, *Solenniser*, sens auquel l'usage a donné de l'extension : car *solennel*, signifie aussi ce qui est accompagné de cérémonies publiques extraordinaires, ce qui est revêtu de toutes les formes requises, comme cela se pratique dans les fêtes anniversaires.

Il est aisé de conclure de ces observations que notre *solennel* et ses dérivés, ne venant pas de *solemnis*, *sol omnis*, mais de *solennus*, *sol annuus*, doivent adopter le double *n*, et c'est l'orthographe que l'*Académie* a consacrée. Si *Solennel* par deux *n*, conforme à l'étymologie, ne l'est pas à la prononciation, *Solemnel* par *mn* n'est conforme ni à la prononciation ni à l'étymologie.

(*Urbain Domergue*, page 395 de ses Solut. Gramm.)

Songer, penser. *Penser* signifie avoir vaguement une chose dans l'esprit, s'en occuper, y attacher sa pensée, y donner son attention, réfléchir, méditer. *Songer* signifie seulement rouler une idée dans son esprit, y faire quelque attention, se la rappeler, s'en occuper légèrement, l'avoir présente à sa mémoire. Vous ne direz point *songer* profondément, mûrement, fortement : vous direz *penser*, toutes les fois qu'il s'agira de réflexion, de méditation, d'occupation suivie : *Vous* pensez *à la chose que vous avez à cœur ; il suffit qu'une chose soit présente à votre esprit pour que vous y* songiez.

Quelqu'un qui vous donne une commission, vous recommande d'y *songer*, c'est-à-dire, de ne pas l'oublier : si c'est une affaire grave dont vous deviez vous occuper, il vous recommandera d'y *penser*.

Songez *à ce que vous faites*, signifie, faites-y quelque attention.

Occupez-vous-en. PENSEZ *à ce que vous avez à faire*, signifie réfléchissez-y, donnez-y toute votre attention.

'A l'homme qu'il suffit d'avertir, vous dites *songez-y*. — 'A celui que vous voulez corriger, vous dites, *pensez-y bien.*

Une absence d'esprit *fait que vous ne* SONGEZ *pas à ce que vous dites;* la préoccupation de l'esprit *fait que vous n'y* PENSEZ *pas.*

Il n'y a qu'à SONGER *aux petites choses; il faut* PENSER *aux grandes: les gens qui* PENSENT *beaucoup aux petites, ne* SONGENT *guère aux grandes.*

Quand on a soixante ans, il ne suffit pas de SONGER *à soi, il faut y* PENSER*, se disposer à bien mourir.* (*Roubaud.*)

SONNER. Voyez la Remarque sur le mot *midi*, et celle sur le mot *jouer.*

SORTE (TOUTE). *Ménage*, 326ᵉ chapitre de ses Observations, pense qu'il est plus élégant de dire toujours *toute sorte* au singulier; mais que cependant, quand *toute sorte* est employé absolument, et précédé d'un relatif, il faut mettre le pluriel, comme dans cette phrase : *Il y* EN *a de* TOUTES SORTES.

Vaugelas (135ᵉ rem.) est d'avis que, pour une plus grande perfection, on mette *toutes sortes* avec des mots pluriels, et *toute sorte* avec des mots singuliers : *Je vous souhaite* TOUTE SORTE *de bonheur,* TOUTES SORTES *de prospérités.* — *Dieu vous préserve de* TOUTES SORTES *de maux.*

Th. Corneille, sur cette Remarque, et l'*Académie* (pag. 147 de ses Observations) veulent qu'on mette *toute sorte* ou *toutes sortes* avec des mots pluriels : TOUTE SORTE *de malheurs;* TOUTES SORTES *d'animaux;* mais l'un et l'autre veulent qu'avec des mots singuliers on mette *toute sorte* au singulier : *Je vous souhaite* TOUTE SORTE *de bonheur*, et non pas TOUTES SORTES *de bonheur.*

De ce qui précède, il résulte qu'on peut dire : TOUTE SORTE *de livres;* et, TOUTES SORTES *de livres;* mais nous ne pensons pas cependant que l'un puisse absolument s'employer pour l'autre; nous croyons, d'après *Domergue*, que le singulier, se rapprochant plus du sens de *chaque*, exprime mieux une idée de détail : *toute sorte de livres;* et que le pluriel, se rapprochant plus du sens de *tous*, exprime mieux une idée collective : *toutes sortes de livres.* De sorte que, quand on dit *j'entends de tous côtés*, on n'a dans l'esprit qu'une idée collective ; et une amante qui soupire après l'arrivée de son amant devroit dire : '*A tout moment je crois*

le voir venir, parce qu'elle compte chaque moment d'une absence cruelle.

Dans les phrases où le mot *sorte* est employé, on ne considère pas ce mot pour l'accord du verbe, mais cet accord est déterminé par le substantif qui suit; ainsi on dit : *Il n'y a* SORTE *de soin qu'il n'ait* PRIS, et non pas *prise*. — *Il n'est* SORTE *de caresses qu'il ne m'ait* FAITES. — *Il n'y a* SORTE *de soins qu'il n'ait* EUS.

Telle est l'opinion de *Vaugelas* (489ᵉ Rem.); de *Th. Corneille* (sur cette Rem.); de l'*Académie* (page 511 de ses Observ.); de *Girard* (pag. 102, t. I); et de *Wailly* (pag. 141).

Les motifs qui déterminent à faire l'accord, non avec *sorte*, mais avec le substantif qui suit, sont les mêmes que nous avons donnés, quand nous avons parlé des collectifs partitifs (p. 618 et suiv.). *Sorte* appartient à cette classe de mots, et l'on écrit : *Il n'est sorte de caresses qu'il ne m'ait* FAITES ; comme on écrit *une infinité de personnes que j'ai* VUES. *Sorte* n'est point ici le mot dominant de la phrase, le mot sur lequel l'esprit s'arrête, et auquel se rattachent les mots susceptibles de prendre l'accord ; il n'est que partie accessoire dans la phrase, ce n'est qu'une espèce de modificatif du mot *caresses* : *Il n'est sorte de caresses*, c'est-à-dire, TOUTES *les caresses;* jouant le rôle des mots qui reçoivent l'accord, il ne sauroit le communiquer, et c'est donc avec le substantif *caresses* que cet accord doit avoir lieu.

Nota. Cette remarque sur *toute sorte* est applicable à *une infinité*, *toute espèce*, et autres mots semblables.

SOUQUENILLE, subst. féminin. Surtout fort long, fait de grosse toile.

Molière a dit *Sequenille ;* le peuple dit *souguenille ;* mais le vrai mot est *souquenille*. (*Trévoux*, *Féraud*, et l'*Académie*.)

SOUPIRER. Ce verbe neutre a diverses significations. Dans le sens d'aspirer, prétendre à une chose, la désirer, la rechercher avec ardeur, avec passion, il est ordinairement suivi de la préposition *après*, ou de la préposition *pour : Les avares* SOUPIRENT *sans cesse* APRÈS *les richesses*; *les ambitieux* APRÈS *les honneurs*, *les dignités*; *les amants* POUR *le cœur de leurs maîtresses*.

(L'*Académie*.)

Plusieurs poètes ont employé le verbe *soupirer* dans le sens actif :

Tantôt vous *soupiriez mes peines*,
Tantôt vous chantiez mes plaisirs. (*Malherbe.*)

Mon cœur, qui *soupire* sans cesse
Les ennuis dont il est touché. (*Racan.*)

Ce n'étoit pas jadis sur ce ton ridicule
Qu'amour dictoit les vers *que soupiroit* Tibulle.
(*Boileau*, Art poétique, ch. II.)

Toi qui, d'un même joug souffrant l'oppression,
M'aidois à *soupirer les malheurs* de Sion.
(*Racine*, Esther, act. I, sc. 1.)

Pétrarque *soupira ses vers* et ses amours.
(*Voltaire*, Henriade, ch. IX.)

Mais l'*Académie* pense que cette hardiesse seroit une faute en prose.

Sourcil, subst. masc. Poils courts, qui sont en forme d'arc au bas du front, et au-dessus de l'œil : *Le maréchal de Turenne avoit les* SOURCILS *gros et assemblés, ce qui lui faisoit une physionomie malheureuse.* (*B. Rabutin.*)

Prononcez *sourci*, et ne confondez pas ce mot avec le mot *souci*, qui signifie soin fâcheux : *les* SOUCIS *importuns voltigent, comme des hibous dans la nuit, autour des lambris dorés.* (*Fénélon.*)
(*Trévoux*, *Féraud*, et l'*Académie.*)

Sourd et Muet, Sourd-Muet.

La dénomination de *sourd et muet* désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme est indépendant de la surdité. La dénomination de *sourd-muet* désigne un individu muet en même temps qu'il est sourd, mais chez lequel le mutisme n'est qu'une conséquence de la surdité. Le *sourd et muet* est affligé de deux infirmités distinctes : le *sourd-muet* a bien les deux mêmes infirmités ; mais la seconde n'est qu'une suite de la première. On pourroit rendre l'ouïe au *sourd et muet*, sans qu'on eût lieu d'espérer qu'on pût lui donner l'usage de la parole ; si on faisoit entendre un *sourd-muet*, il est plus que probable que bientôt il exprimeroit ses idées à l'aide de signes articulés. Supposons même que le *sourd et muet* et le *sourd-muet* restent con-

stamment sourds : dans cet état, le premier restera pareillement muet; et le second, sans être habile à percevoir des sons, peut acquérir l'usage de la parole par des moyens mécaniques, étrangers aux sénsations acoustiques. Telle est la différence du *sourd et muet* au *sourd-muet;* ainsi ces deux dénominations diffèrent en ce que l'une est un terme *composé*, et l'autre un terme *complexe* d'une proposition, pour parler le langage du logicien. Il se pourroit faire que ce que l'on doit appeler ordinairement un *sourd-muet* fût un *sourd et muet;* c'est-à-dire, qu'étant sourd de naissance, il fût en même temps, et indépendamment de cette infirmité, *muet* par vice d'organisation ; mais cette rencontre fortuite et indépendante de ces deux infirmités existe peut-être une fois sur mille, quand l'inverse a lieu dans le cas contraire : voilà pourquoi on doit dire l'Institution des *sourds-muets*, et non l'Institution des *sourds et muets*. Si cette dernière expression est plus usitée, c'est qu'il existe une erreur dans l'esprit de la plupart de ceux qui s'en servent, c'est qu'ils croient que le mutisme de ceux qu'ils appellent *sourds et muets* est, chez eux, indépendant, et seulement concomitant de la surdité. Sur ce point, l'expression est exacte; le jugement seul qu'elle énonce est faux. Qu'on rectifie les idées, et le langage prendra la forme convenable à la rectitude des conceptions.

(M. *Butet*, un des collaborateurs du Manuel des Amateurs de la langue fr.)

SOUSCRIPTION, SUSCRIPTION, subst. fém. Quelquefois on confond ces deux mots ; cependant *souscription* se dit de la signature qu'on met au bas d'un acte pour l'approuver ; ou bien encore, au bas d'une lettre par celui qui l'a écrite, accompagnée de certains termes de civilité ; et *suscription* se dit de ce qui est écrit au-dessus d'un acte, d'une requête ; ou encore au dos d'une lettre, d'une minute ou d'un acte mis sous enveloppe.

(*Trévoux*, *Richelet*, et l'*Académie*.)

SOUVENIR (SE), RESSOUVENIR (SE). *Vaugelas* (117e Rem.) et *Th. Corneille*, sur cette Remarque, sont d'avis qu'on doit employer *se souvenir*, en parlant de choses que l'on peut encore appeler présentes : *Je me* SOUVIENS *très-bien de ce que je vous ai dit ce matin, il y a quelques jours;* et qu'il faut dire *se ressouvenir*, en parlant de choses qui sont éloignées, et que le temps semble avoir effacées de notre esprit : *Il m'a dit que dans ma jeunesse il fréquentoit la*

maison de mon père, j'ai eu beaucoup de peine à m'en RESSOUVENIR, *à m'en rappeler le souvenir.* Cependant, fait observer *Th. Corneille*, la plupart emploient indifféremment l'un et l'autre verbe, et même plutôt *se ressouvenir* que *se souvenir.* Mais il est beaucoup mieux de faire la distinction qui vient d'être indiquée.

SPHINX. Ce mot est mis au nombre des substantifs *masculins* par l'*Académie*, *Trévoux*, *Féraud*, *Wailly*, *Gattel*, etc.; par *Amyot* (traduction de Plutarque, vie de Cicéron); *La Fontaine* (fable de Psyché); l'abbé *Tallemant*; *Andry de Boisregard*, et l'abbé *Barthélemy*;

Et au nombre des substantifs *masculins* et *féminins*, par *Ménage*, *Richelet*, et le chevalier de *Jaucourt.*

L'abbé *de Marolles* (dans sa traduction de l'Œdipe de *Sénèque*), M. *de Juigné* (dans son Dict. hist. poét.), et M. *Noël* (dans son Dictionnaire de la Fable), le font *féminin.*

Les écrivains qui s'en servent comme substantif *masculin*, disent que le *Sphinx* étoit un monstre, et que *monstre* est masculin; ils ajoutent encore qu'il a la terminaison de lynx, qui est aussi masculin.

Ceux qui le regardent comme *féminin*, appuient leur opinion sur ce que *Sphinx*, selon *Pausanias*, étoit une fille de Laïus, roi de Thèbes.

Quoi qu'il en soit, l'*Académie* adoptant, comme nous l'avons dit, le *masculin*, nous l'imiterons; et nous dirons que le *Sphinx* étoit un monstre fabuleux auquel les anciens donnoient ordinairement le visage et le buste d'une femme, le corps d'un lion, et les ailes d'un aigle.

STENTOR, subst. masc. C'est un homme dont parle *Homère*, au 5[e] livre de l'Iliade. Sa voix étoit plus éclatante que l'airain; seul, il se faisoit entendre de plus loin que cinquante hommes des plus robustes, et il servoit de trompette à l'armée.

(Le Dict. de la Fable de M. *Noël.*)

C'est sûrement par allusion à cet homme que l'on dit d'une personne qui a la voix extrêmement forte : *Elle a une voix de* STENTOR.

> Il se servit du ministère
> De l'Ane, à la voix de Stentor.
> (*La Fontaine:* le Lion et l'Ane.)

Quelques-uns disent : *Une voix de* CENTAURE, mais c'est une faute grossière.

STOMACAL, ALE, STOMACHIQUE.

Ces deux adjectifs se disent de ce qui est bon pour l'estomac et le fortifie : *Le bon vin est fort* STOMACAL ou STOMACHIQUE. — *Poudre* STOMACALE ou STOMACHIQUE.

Stomachique est quelquefois substantif. On dit : *C'est un bon* STOMACHIQUE, mais on ne dit point : *c'est un bon* STOMACAL.

Stomacal se dit plutôt des choses naturelles ; et *stomachique*, des compositions artificielles. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

SUCCOMBER, verbe neutre suivi tantôt de la préposition *sous*, et tantôt de la préposition *à*. *Succomber sous* s'emploie lorsque le régime est représenté comme un poids qui par sa pesanteur nous fait ployer : SUCCOMBER SOUS *le faix*, SOUS *la charge*. (L'*Académie*.) On dit aussi figurément : SUCCOMBER SOUS *le travail*, SOUS *le faix des affaires*, parce que alors *le travail* et *les affaires* sont comme un poids qui accable celui qui en est chargé.

On se sert de *succomber à*, lorsque le régime représente un objet vers lequel on se laisse entraîner, par lequel on se laisse vaincre : SUCCOMBER À *la douleur*, À *la tentation*. (L'*Académie*.)

..... Lorsque *succombant au* mal qui le déchire.
(*Voltaire*, Zaïre.)

Le même poète n'est donc pas correct, quand il dit dans la même tragédie :

Un vieillard qui *succombe au* poids de ses années.
(Zaïre, act. III, sc. 2.)

Ses années sont ici un poids qui accable le vieillard ; Voltaire devoit donc dire : *qui succombe sous*.

SUPPLÉER UNE CHOSE, SUPPLÉER À UNE CHOSE.

Ces deux manières de s'exprimer ont des sens très-différents.

Suppléer une chose, c'est ajouter en objets *de la même nature* ce qui manque ; c'est fournir ce qu'il faut de surplus, pour que cette chose soit complète : *Ce sac doit être de mille francs, et ce qu'il y a de moins* JE LE SUPPLÉERAI ; *je suppléerai* LE RESTE. (L'*Académie*.)

Suppléer à une chose, c'est remplacer une chose par une autre

chose qui en tient lieu, quoique d'une *nature différente*; et alors *suppléer* signifie *tenir lieu de* :

La valeur SUPPLÉE *au nombre.*

Souvent, dans les disputes, les injures SUPPLÉENT AUX *raisons.* (L'Académie.) — *Les qualités du cœur* SUPPLÉENT A *celles de l'esprit, en produisent en partie les effets.* (Trublet.)

SUPPLÉE LE *nombre*, SUPPLÉE LES *raisons*, LES *qualités de l'esprit*, seroit incorrect. (*Wailly*, et le Dict. de *Féraud*.)

Le titre de brave et franc chevalier annonçoit l'honneur, et ne LE SUPPLÉOIT *jamais.* (*Thomas.*) Il falloit, *et n'*Y SUPPLÉOIT *jamais.*

Remarquez qu'avec un nom, ou un pronom de *personne* qui lui sert de régime, *suppléer* ne prend jamais la préposition *à* : On dit *suppléer quelqu'un.* — *S'il ne vient pas, je le suppléerai*, et alors ce verbe signifie, dans ce cas, représenter une personne absente, en faire les fonctions.

SUSCEPTIBLE, CAPABLE. Deux termes qui se prennent, chacun, dans une acception différente.

Capable signifie qui est en état de faire, et se dit des personnes; *Susceptible* signifie qui peut recevoir, et se dit des choses.

(*La Harpe*, Cours de Littérat., t. I, p. 112.)

Mélanchton, le plus CAPABLE *des disciples de Luther.* (Bossuet.)

On ne dit *capable*, en parlant *des choses*, que dans cette acception : *Cette salle est* CAPABLE *de contenir tant de personnes; ce vase est* CAPABLE *de tenir tant de pintes;* et, en ce sens, il ne s'emploie qu'avec *tenir* ou *contenir.*

On ne dit *susceptible*, en parlant des *personnes*, que pour donner à entendre qu'elles sont trop sensibles, trop promptes à s'offenser.

Vous savez à quel point Oronte est *susceptible.* (*Palissot.*)

Dans l'édition de 1798, l'*Académie* a mis au nombre des exemples : *Cette personne est* SUSCEPTIBLE *d'une charge, d'une grâce*, etc., c'est-à-dire, a les qualités nécessaires pour l'obtenir; mais cet exemple ne se trouve pas dans l'édition de 1762, ni dans *Trévoux*, *Féraud*, etc., et nous ne connoissons pas d'auteurs estimés qui en aient fait usage.

SUSTENTER, verbe actif. Nourrir, entretenir la vie par le moyen des aliments : *Le pain est la meilleure nourriture et qui* SUSTENTE *le plus.* — *Le vin* SUSTENTE *les ivrognes.* (L'*Académie* et *Trévoux*.)

Quoique ce mot s'emploie peu dans le haut style, on pourroit dire au figuré : *La lecture de l'Écriture Sainte est plus propre qu'aucune autre à* SUSTENTER *l'ame.* (*Trévoux*.) Quelques auteurs (*La Fontaine* entre autres) écrivent *substanter*, mais *sustenter* est le seul mot reconnu par *Richelet*, par *Féraud*, *Trévoux*, *Wailly*, et par l'*Académie*.

SYNONYMES se dit des mots qui, se ressemblant par une idée commune, sont néanmoins distingués les uns des autres par quelque idée accessoire et particulière à chacun d'eux, d'où naît, presque toujours, une nécessité de choix pour les placer à propos, et parler avec justesse.

Il faut encore que les synonymes, pour être bien employés, ajoutent à la clarté et à la force de l'expression. Ce seroit donc mal s'exprimer que de dire : *Quels* PLEURS *et quelles* LARMES *ne répandent-ils pas pour se délivrer des reproches de leur conscience ?* — *Les corps après la mort sont réduits en* CENDRE *et en* POUSSIÈRE.

Mais on dira bien : *Longin entend, par le sublime, ce qui fait qu'un ouvrage* ENLÈVE, RAVIT, TRANSPORTE, parce que ces trois verbes enchérissent l'un sur l'autre.

T.

T, substantif, est masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

TAIE, subst. fém. Linge qui sert d'enveloppe à un oreiller qu'on met sur le chevet du lit, et où l'on appuie sa tête.

L'*Académie*, dans son Dictionnaire, édition de 1798, indique *tét* et *taie*, et elle observe qu'on devroit écrire *tét*, à cause de l'étymologie latine *tegere*, couvrir. *Trévoux*, *Richelet*, *de Wailly*, *Gattel*, *Féraud*, et le Dictionnaire de l'*Académie*, édition de 1762, n'indiquent que le mot *taie*.

Tête d'oreiller est un barbarisme.

TAMBOUR (BATTRE DU), BATTRE LE TAMBOUR.

Battre du tambour signifie tirer des sons du tambour, jouer du tambour : *Il a appris à* BATTRE DU TAMBOUR.

(*L'Académie*, au mot *Tambour*.)

Recommencez vos chants, et vous autres, BATTEZ DU TAMBOUR *et sonnez de la trompette.* (*Voltaire*, trad. de *Calderon*, Tout est vérité et tout est mensonge.)

Battre le tambour signifie donner une annonce, un signal avec le tambour. *On* BATTIT LE TAMBOUR *pour assembler la troupe.* (L'*Académie*, édition de 1798.)—*Ce fut à l'entrée d'Edouard III dans Calais, l'an* 1347, *que l'on entendit* BATTRE LE TAMBOUR *pour la première fois.*

TÉMOIN. Ce substantif placé au commencement d'un membre de phrase est toujours invariable.

TÉMOIN *les victoires qu'il a remportées.* — TÉMOIN *les blessures dont il est encore tout couvert.* (L'*Académie*.)

La diction dépend de la Grammaire, TÉMOIN *les beaux vers de Corneille.* (*Voltaire*, sur le prem. disc. de Suréna.)

Mais dans cette phrase : *Je vous prends tous à* TÉMOIN, l'expression *témoin* doit-elle rester au singulier, ou doit-elle être mise au pluriel ?

C'est M. *Boniface* qui va répondre :

Ce n'est pas la première fois que cette question est agitée : *Vaugelas*, dans ses Remarques, est d'avis que l'on écrive : *Je vous prends tous à* TÉMOIN, sans *s* à *témoin*; et ses motifs sont qu'*à témoin* se prend là adverbialement et alors invariablement, comme nous avons plusieurs exemples dans notre langue, tels que : *Je vous prends tous à* PARTIE, au singulier ; *je vous prends tous à* GARANT, et non à *garants*, au pluriel.—*Témoin*, en ce sens, signifie *témoignage*.

L'*Académie*, dans ses Observations sur *Vaugelas*, a été de son avis, c'est-à-dire, qu'elle a adopté le singulier ; mais on ne trouve d'exemple à l'appui de son opinion, que dans l'édition de 1798, dans laquelle on lit, au mot *témoin* : *Je vous prends tous à* TÉMOIN.

Furetière, *Trévoux*, *Th. Corneille*, *Ménage*, *Joubert*, *Gattel*, *Féraud* et d'autres condamnent le pluriel. Voici quelques exemples qui viennent à l'appui de leur décision :

Les féciaux alloient en personne vers ceux qui avoient fait tort aux Romains, et leur déclaroient la guerre; avant, ils prenoient les dieux à TÉMOIN. (*Plutarque*, Vie de Numa, page 428.)

Iris, je prends le ciel et les dieux à *témoin*,
Que vous êtes l'objet de mon plus tendre soin. (*La Suze.*)

Je prends à TÉMOIN *le ciel et la terre.* (Dict. royal.)

Je vous prends à TÉMOIN, *vous tous qui m'écoutez et qui voyez mes larmes.* (Massillon.)

Je prends à *témoin*
Ces bois, ces prairies.
(Idylle de Madame *Deshoulières* à ses Enfants.)

Ainsi, il est démontré que l'expression *à témoin* signifie *à témoignage*, et doit rester au singulier; qu'elle est en parfaite analogie avec *prendre à garant*, *à caution*, *à partie*; enfin que l'*Académie* et plusieurs bons Grammairiens s'accordent à l'écrire toujours au singulier.

Il en est de même de ces expressions : *prendre à* GARANT; *prendre à* CAUTION; *prendre à* PARTIE; où les substantifs *garant*, *caution*, *partie*, figurent comme adverbes, et par conséquent ne changent point de terminaison.

Observez que *je vous prends à témoin* et *je vous prends pour témoin*, n'ont pas le même sens; voyez p. 233, ch. III, art. 2.

TEMPS, substantif masculin. Quelques personnes retranchent de ce mot la lettre caractéristique *p*, et cela apparemment parce qu'elle ne se prononce pas; mais cette orthographe est contraire à celle qu'ont adoptée *Trévoux*, *Beauzée*, *de Wailly*, *Girard*, *Domergue*, et l'*Académie* dans son *Dictionnaire*, édit. de 1762 et de 1798; ensuite, elle est contraire à l'étymologie du mot, et à son analogie avec les mots *temporel*, *temporiser*, où se trouve la lettre *p*.

Ces mêmes autorités écrivent également l'adverbe *long-temps* avec un *p* au second mot.

TENDRON, TENDON, TENDRETÉ, substantifs féminins.

Tendron se dit du bourgeon ou rejeton tendre de quelques arbres et de quelques plantes, tels que : *les* TENDRONS *des cardes*, *des choux*, *des radis*, *des raves*, *des artichaux*.

Il se dit encore des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux; et, dans cette signification, on dit: *Une fricassée de* TENDRONS *de veau*, et non pas *de* TENDONS *de veau.*

Tendon s'entend de la partie du muscle par laquelle il est attaché à l'os, autrement dit, son extrémité : *la suture du* TENDON *est une opération très-délicate de chirurgie.*

(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

Tendreté s'emploie pour exprimer la qualité de ce qui est tendre. On n'en fait usage qu'en parlant des viandes, des fruits, des légumes : LA TENDRETÉ *d'un gigot*, *d'un lapereau*, *de salsifis* : *tendresse*, en ce sens, seroit une faute grossière.

(Mêmes autorités.)

THÉRIAQUE, substantif féminin. Composition médicinale en forme d'opiat, dont la base est la chair de vipère.

Quelques auteurs, tels que le *P. Rapin*, *Ménage* et *Th. Corneille*, font ce mot masculin ; mais l'*Académie*, dans son *Dictionnaire*, et tous les auteurs d'ouvrages de médecine et de pharmacie, le font féminin : LA THÉRIAQUE, *dont Andromachus le père*, *médecin de Néron*, *est l'inventeur*, *est une imitation de l'antidote qui fut composé par Mithridate*, *roi de Pont.* (L'*Académie* et *Trévoux*.)

TIMORÉ. *Féraud* pense que l'emploi de ce mot est très-borné ; on ne doit, suivant lui, en faire usage qu'en style de dévotion et au féminin : *conscience* TIMORÉE. Cependant l'*Académie*, dans l'édition de 1798, a donné cet exemple : *il est trop* TIMORÉ ; mais, dans l'édition de 1762, on lit que ce mot ne s'emploie guère au masculin, et tous les faiseurs de *dictionnaires* se sont rangés à cet avis : cependant M. *Laveaux* veut que l'on puisse dire, *un esprit timoré.*

TOMBER PAR TERRE, TOMBER A TERRE.

Ces deux expressions ne se ressemblent pas autant que l'on croiroit. *Tomber par terre* se dit de ce qui, touchant à terre, tombe de sa hauteur ; et *tomber à terre*, de ce qui, étant élevé au-dessus de terre, tombe d'en haut. Un homme, par exemple, qui passe dans une rue, et qui vient à tomber, *tombe par terre*, et non pas *à terre*, car il y étoit déjà ; mais un couvreur à qui le pied manque sur le toit, *tombe à terre*, et non pas *par terre*. — Un arbre *tombe par terre*, mais le fruit de l'arbre *tombe à terre* :

Ils étoient si serrés les uns contre les autres, qu'ils ne pouvoient lancer leurs javelots ; et, s'ils en lançoient quelques-uns, ils se rencontroient

et s'entrechoquoient, de sorte que la plupart TOMBOIENT A TERRE *sans effet.* (*Vaugelas*, trad. de *Quinte-Curce*, I, 3, ch. 2.)

Lors donc que Jésus leur dit : C'est moi, ils furent renversés, et TOMBÈRENT PAR TERRE.

(Traduction du Nouveau Testament, Jean, 18, 6.)

(*Andry de Boisregard*, Réflexions sur l'usage présent, tome II; et M. *Chapsal*, Dict. gramm.)

TOME, VOLUME, subst. masc. Le *volume* peut contenir plusieurs *tomes*, mais le *tome* ne peut faire plusieurs *volumes* : la reliure sépare les *volumes*, et la division de l'ouvrage distingue les *tomes*.

Alors il est évident qu'un Dictionnaire peut former plusieurs *volumes*, mais non pas plusieurs *tomes* : *Il ne faut pas toujours juger de la science de l'auteur par la grosseur du* VOLUME. — *Il y a beaucoup d'ouvrages en plusieurs* TOMES *qui seroient meilleurs s'ils étoient réduits en un seul.* ((L'abbé *Girard*.)

Cependant, comme le fait observer M. *Laveaux*, ces deux termes se prennent assez souvent l'un pour l'autre, et l'on dit indistinctement, *j'ai perdu un volume ou un tome de l'Histoire de France.*

TOUCHER, voyez *Jouer*.

TRAITER. On dit assez indifféremment TRAITER *une matière*, *une question*, et TRAITER D'*une matière*, D'*une question*; cependant, quand on spécifie la matière, la question, il faut dire, *traiter de* : *Dans son ouvrage, il* TRAITE DES *plantes*, DES *métaux*, DE *l'économie.* (*Féraud*.)

Comme j'ai déjà TRAITÉ DE *cette matière dans ma neuvième satire, il est bon d'y renvoyer mon lecteur.*

(*Boileau*, Discours sur la Satire.)

Cette Histoire des oiseaux seroit trop volumineuse, si j'eusse TRAITÉ DE *chaque espèce en particulier.*

(*Buffon*, Plan de l'ouvrage, Hist. nat. des Oiseaux.)

On lit dans l'Année littéraire : *L'auteur* TRAITE *les moyens d'étudier l'histoire.* Il me semble, dit *Féraud*, qu'il faut dire : TRAITE DES *moyens*.

On dit de même : TRAITER *une affaire*, et TRAITER D'*une affaire* ; mais M. *Laveaux* pense que TRAITER *une affaire*, c'est l'examiner à fond ; et TRAITER D'*une affaire*, c'est la discuter : *Le rapporteur a bien* TRAITÉ *l'affaire* ; et les *juges ont* TRAITÉ DE *cette affaire pendant deux heures.*

Employé pour négocier une acquisition, *traiter* est toujours suivi de la préposition *de* : *Il a* TRAITÉ DE *cette charge*, DE *cette terre*. — *Je* TRAITEROIS *volontiers* DE *toutes mes prétentions.*

(L'*Académie.*)

Ainsi l'auteur des Révolutions Romaines s'est mal exprimé, lorsqu'il a dit : *Il falloit que le peuple autorisât ses magistrats à convoquer des assemblées pour* TRAITER *ses droits*; il devoit dire, *pour* TRAITER DE *ses droits*.

(*La Touche*, pag. 526, t. II, et le Dictionnaire crit. de *Féraud.*)

Traiter, dans la signification de *reconnoître pour*, *qualifier de*, se met avec la préposition *de* avant les noms qui expriment les qualifications que l'on donne : *il le* TRAITA D'*imposteur*, DE *fripon*.

Enfin TRAITER *quelqu'un* D'*ami*, c'est lui en donner le nom, et *le* TRAITER EN *ami*, c'est agir à son égard comme on le fait avec un ami. (Le Dict. crit. de *Féraud.*)

TRAMONTANE, subst. fém. On appelle ainsi, en Italie et sur la Méditerranée, un vent qui souffle du côté qui est au-delà des monts, par rapport à l'Italie; sur l'Océan, on l'appelle vent du Nord.

Tramontane s'entend aussi de l'étoile polaire, ou du Nord, en tant qu'elle sert à conduire les vaisseaux sur mer; de là on dit figurément et en style familier : *Il a perdu* LA TRAMONTANE, c'est-à-dire, il est déconcerté, il ne sait plus où il en est : *L'indignation, la fureur, le délire, s'emparèrent de moi, je perdis* LA TRAMONTANE. (*J.-J. Rousseau.*)

(*Andry de Boisregard*, p. 689. — *Trévoux*, *Richelet* et l'*Acad.*)

Tramontade est un barbarisme.

TRANSVASER, verbe actif. Verser d'un vase dans un autre; il ne se dit que des liqueurs, du vin.

(L'*Académie* et *Richelet.*)

Quelques-uns disent, *transvider*, mais ce mot n'est pas françois.

TRÈS. Ce mot qui, comme nous l'avons vu p. 254, est en françois le signe du superlatif absolu, ne s'associe guère bien avec les participes, surtout avec ceux des verbes pronominaux : *Il s'en est* TRÈS-*occupé*. — *Cette nouvelle s'est* TRÈS-*répandue*. — *Gênes étoit toujours* TRÈS-*menacée par les Piémontois.* (Voltaire.)

On doit se servir de *beaucoup*, *fort*, ou de tout autre adverbe équivalent.

Il faut remarquer cependant qu'on peut employer *très* avec certains participes employés comme adjectifs verbaux, c'est-à-dire, pour exprimer l'état, la manière d'être, du mot auquel ils se rapportent; comme *fâché*, *humilié*, *occupé* : *Il fut* TRÈS *humilié*; *il est très occupé*. Dans ce cas le participe n'a pas de régime, et alors même il vaut mieux employer *fort*, *beaucoup*, etc.

Très ne modifie pas non plus les substantifs; ainsi cette phrase de *Marivaux* : *Nous étions partis* TRÈS-MATIN *de cette ville*, n'est pas correcte. Il falloit dire : *de* TRÈS-GRAND *matin*.

(Le Dict. crit. de *Féraud*.)

TRIAGE, subst. masc. *Choix*; se dit tant de l'action par laquelle on choisit, que de la chose choisie : *Faire le* TRIAGE. — *Voilà un beau* TRIAGE. Il y a des personnes qui disent *trayage*, et, dans le même sens, *trayer*; l'un et l'autre sont des fautes.

(*Trévoux*, *Richelet* et l'*Académie*.)

TROUVER BON, TROUVER MAUVAIS.

Lorsque ces expressions peuvent se résoudre par *trouver bien*, *trouver mal*, alors *bon* et *mauvais* sont pris adverbialement, et répondent au *bene probare*, *male probare* des Latins : *J'ai* TROUVÉ BON *la réprimande que vous avez faite à ma fille*.

J'ai TROUVÉ BON ou MAUVAIS *la liberté que vous avez prise*.

En effet, *trouver bon* ou *mauvais* qu'une chose ait été faite, ce n'est pas dire qu'on trouve cette chose bonne ou mauvaise en elle-même; c'est dire qu'on trouve bien ou mal ce qui a été fait, ce qui a été dit.

Mais on dira très-bien : *j'ai* TROUVÉ BONNE *et bien placée la réprimande que vous avez faite*. — *J'ai* TROUVÉ BONNE *l'action que vous trouvez* MAUVAISE; parce que, dans ces phrases, *bonne*, *mauvaise*, sont là pour qualifier le substantif : c'est réellement la réprimande, l'action qu'on trouve bonne, mauvaise en elle-même.

(M. *Lemare*, p. 174.)

U.

U. Cette lettre est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. — Il en est de même de la lettre V.

(L'*Académie*.)

UN DE et L'UN DE signifient l'un et l'autre une unité extraite de plusieurs unités ; mais *un de* présente une idée indéterminée ou déterminée d'une manière incomplète, au lieu que *l'un de* exprime une idée complètement déterminée, ou, pour mieux dire, doublement déterminée, savoir par un nom ou un pronom qui précède, et par un nombre précis qui suit.

On dira donc : *Henri IV est* UN DES *meilleurs princes qui aient régné sur la France*, parce que *un*, déterminé par le substantif *Henri*, ne l'est pas par *meilleurs princes*, qui n'exprime pas un nombre précis.

UN DES *quarante de l'Académie françoise a bien voulu être de mon avis*, parce qu'ici, quoiqu'il y ait nombre précis, *un* ne se rapporte cependant à aucun substantif ou pronom qui précède.

Mais on dira : *Ducis, l'*UN *des quarante de l'Académie françoise, vient d'obtenir un nouveau triomphe sur la scène*, parce que, dans ce cas, la détermination est complète ; l'unité est doublement déterminée. Il y a, tout à la fois et un substantif qui précède (*Ducis*), et un nombre précis (*quarante*), qui suit.

(*Domergue*, sa Gramm. simplifiée, p. 61.)

D'après les mêmes principes on devra dire aussi :

UN *de mes plus grands plaisirs seroit d'être utile.*

UNE *des neuf Muses s'appelle Terpsichore.*

UNE *des trois Grâces est tombée, et s'est cassé un bras.*

*La bienfaisance est l'*UN *des deux plaisirs que je préfère à tous les autres ; l'étude est le second.*

Terpsichore est L'UNE *des Muses.*

Thalie est L'UNE *des trois Grâces.*

Il est certain que *le* doit ajouter à *un*, à *une*, une idée d'individualité. *L'un de, l'une de*, convient pour exprimer l'unité prise dans un *nombre fixe*, comme *deux, trois, neuf, quarante*, et se rapportant à un *substantif* qui ait précédé, deux conditions qui doivent être réunies pour nécessiter l'emploi de *le*.

Ainsi on n'imitera pas les passages suivants :

Vous savez que son père est L'UN *de mes meilleurs amis.* (Mad. de *Sévigné.*)

Il falloit, est *un de mes meilleurs amis* ; car, quoique le substantif de *un* ait été nommé, il ne fait point partie d'un nombre fixe.

Ne nous associons qu'avecque nos égaux,
Ou bien, il nous faudra craindre
Le destin d'*un* de ces pots.
(*La Fontaine*, liv. V, fab. 2.)

Il falloit *de l'un* de ces pots, car les deux conditions sont remplies. On a parlé du pot de terre et du pot de fer, et le nombre est fixé.

Vos jolis vers remplis de grâce
Enchaînent nos esprits avec des nœuds de fleurs;
Votre couvent est le Parnasse,
Vous êtes *une* des *neuf* sœurs.

Il falloit *l'une des neuf sœurs*, par la même analogie.

(M. *Lemare*, Cours de Lang. franç., vol. II, p. 686.)

Quelquefois *un* se supprime également; on dira très bien : *Il se trouva grand nombre de sénateurs, de chevaliers, lorsqu'on délibéra là-dessus.* Tel est l'avis de *Wailly* et de *Féraud;* mais, comme ils le remarquent, cette suppression n'a lieu qu'avec le mot *nombre.* En effet, ce seroit un gasconisme que de dire : *trois heures et quart, deux aunes et quart; monsieur tel, madame telle;* il faut absolument dire : *et* UN *quart; monsieur* UN *tel, madame* UNE *telle.*

(Le Dict. crit. de *Féraud.*)

VASISTAS, subst. masc. Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle partie s'ouvre et se ferme à volonté. Ce mot vient des trois mots allemands *was ist das?* (quoi est cela?) que l'on a estropiés, comme la plupart des mots qui nous viennent des langues étrangères.

Vagistas, qui est dans la bouche d'une infinité de personnes, se trouve on ne sait pourquoi dans le Dict de *Gattel;* mais il ne se trouve que là. (Dict. allem. de *Mauvillon.*)

VENGEUR, VENGERESSE; VINDICATIF, VINDICATIVE. L'un et l'autre se disent des *personnes* et des *choses* : *un Dieu* VENGEUR. — *Tisiphone* VENGERESSE. *Les remords* VENGEURS. — *Tonnerre* VENGEUR, *foudre* VENGERESSE.

Homme, esprit, amour-propre VINDICATIF; *personne, ame* VINDICATIVE.

Observez que *vengeur, vengeresse,* se dit de celui, ou de celle qui punit, qui venge; et *vindicatif, vindicative,* se dit de celui ou de celle qui aime à se venger, qui est porté à la vengeance.

Alors il y a bien de la différence entre un *Dieu vengeur* et un *Dieu vindicatif.* Le premier n'exprime qu'un Dieu juste; le second désigne une passion injuste, qui est toujours une marque de foiblesse et qui ne peut convenir à Dieu.

Conséquemment l'*Académie* a fait un abus du mot *vindicatif,*

lorsqu'elle a dit : « On appelle *Justice vindicative*, la Justice qui pu-» nit les crimes. » — La *Justice* est la *vengeresse* des crimes, mais elle ne peut pas être *vindicative*.

Vengeresse ne se dit que dans le style soutenu.

VENIMEUX, VÉNÉNEUX. — *Venimeux* ne se dit proprement que des animaux, et *Vénéneux* que des plantes : *Légume* VÉNÉNEUX, *suc* VÉNÉNEUX, *qualité* VÉNÉNEUSE.

Au figuré on dit *vénéneux*, en style de théologie. *Langage* VÉNÉNEUX, *doctrine* VÉNÉNEUSE.

VERMICELLE, subst. masc. Mot corrompu de l'italien. Espèce de pâte que l'on mange en potage. Il faut prononcer *vermichelle*.
(*Richelet*, *Trévoux* et l'*Académie*.)

VERT, VERTE. Cet adjectif a bien des significations. On les trouvera toutes dans le dictionnaire. Autrefois on écrivoit *verd* au masculin, avec un *d* final : et au féminin avec un *t* et un *e*; l'usage a changé cette orthographe, et présentement on écrit *vert* et *verte*. (*Urbain Domergue*, p. 143, et le Dict. de l'*Académie*.)

VIDE, adject. des deux genres. Ce mot, qui s'écrivoit avec un *u* (*vuide*), s'écrit maintenant sans cette lettre.
(L'*Académie*.)

VINGT ET UN. On a douté pendant quelque temps s'il faut écrire VINGT *et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR; ou *vingt et un* CHEVAUX, *vingt et un* ANS, *vingt et un* JOURS, avec un *s* au pluriel. L'*Académie*, consultée sur cette question, décida (ainsi qu'on le voit, page 166 de ses Observations sur *Vaugelas*) qu'il faut dire *vingt et un* CHEVAL, *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR; mais que, quand il est un adjectif après le substantif, il faut alors rapporter cet adjectif à tout le nombre entier, et dire : *Il a vingt et un* CHEVAUX *enharnachés;* mais que dans *vingt et un* AN, *vingt et un* JOUR, les mots AN et JOUR doivent chacun demeurer au singulier, quoiqu'on mette l'adjectif au pluriel, et alors que l'on doit dire : *Il a vingt et un* AN *accomplis*. — *Il a vingt et un* JOUR *passés*, etc.

L'*Académie* regardoit ces façons de parler comme elliptiques : c'est, disoit-elle, comme s'il y avoit : *Il a vingt* ANS *accomplis et* UN AN, *il a vingt* JOURS *passés et* UN JOUR.

Th. *Corneille*, et plusieurs Grammairiens adoptèrent cette décision. Mais, si l'on consulte *de Latouche* (pag. 321, t. 2 de son *Art de bien parler*), *Restaut* (page 478 de sa Grammaire), *de*

Wailly (page 178), *Lévizac* (page 290, t. 1er), on acquiert la conviction que le temps a abrogé cette façon de parler, et que la raison l'a emporté sur un caprice passager de l'usage. En effet, disent ces Grammairiens, *vingt et un* est un nom de nombre formé de deux autres, et qui n'est pas moins pluriel que celui de *quinze*, exprimé en un seul mot : ainsi il ne peut modifier qu'un substantif pluriel ; d'ailleurs, on ne veut pas parler d'une seule année, d'un seul jour, mais de plusieurs ; en conséquence, ils en concluent que l'on doit écrire : *vingt et un* ANS, *vingt et un* JOURS, *vingt et un* ANS *accomplis*, *vingt et un* JOURS *passés*, de même que l'on écrit : *vingt et un* CHEVAUX, *vingt et un* CHEVAUX *enharnachés*, *vingt-cinq* ANS *accomplis*, et de même qu'on a toujours écrit, sans difficulté, *quinze ans*, *quinze jours*.

Nos auteurs ont adopté cette opinion : *Marmontel* écrit, *vingt et un* NAVIRES. — *Thomas*, *quatre-vingt-un* ANS. — *Voltaire*, *vingt et un* ANS, etc., etc.

VIOLONCELLE, subst. masc. Mot corrompu de l'italien. C'est l'instrument de basse le plus sonore, qui exécute parfaitement ses sons, et qui rend toute sorte de musique, pleine, simple, figurée.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

On prononce *violonchelle*.

VISER, verbe neutre, ne doit pas être accompagné d'un régime direct. Au propre il se dit pour *mirer*, *regarder un but*, afin d'y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, etc. : *Il* VISOIT A *ce but-là*. — *S'il a blessé cet homme*, *c'est bien par malheur*, *il n'*Y VISOIT *pas*. — *Il ne* LE VISOIT *pas*, seroit mal dit.

Au figuré, *viser* signifie, *avoir en vue* une certaine fin, une certaine affaire : *Il* NE VISE *point* A *cette charge-là*. — *Je ne sais* où *il* VISE, A quoi *il* VISE. — *Il ne* VISE *point* CETTE *charge* ; *je ne sais* CE QU'*il* VISE, seroit également une faute.

(Le Dict. de l'*Académie*, édition de 1762, *Trévoux*, *Richelet* et *Féraud*.)

Cependant, dans l'édition de 1798, l'*Académie* observe que le verbe *viser* se prend activement dans certains cas que l'usage autorise, et alors elle est d'avis qu'on peut dire : *on* A VISÉ CET HOMME *au cœur*, *on a* VISÉ CET ANIMAL *à la tête*.

VOIR GOUTTE. Il s'est glissé, à l'égard de cette locution, un mot qui, quoique employé par beaucoup de personnes, n'en est pas

moins inutile et déplacé : *Ayant les yeux fermés, je n'*Y VOIS *pas du tout.* — *L'Amour est un petit dieu qui n'*Y VOIT GOUTTE. — *On diroit que vous n'*Y VOYEZ *pas* CLAIR.

Mais pourquoi faire usage de ce pronom *y* ? il n'exprime point relation avec ce qui précède; c'est cependant là le seul cas où il soit nécessaire. S'il est permis de dire : *Ce dialogue est si obscur, que les plus doctes n'*Y VOIENT GOUTTE ; c'est parce qu'avec le mot *dialogue*, dont on a parlé précédemment, on est obligé de déterminer cette intention par le pronom *y*, de telle sorte que c'est comme si l'on disoit : *ils ne voient, ils ne* COMPRENNENT *rien à ce dialogue;* au lieu que dans les autres exemples on n'a rien à déterminer, conséquemment le pronom *y* est absolument inutile.

Ainsi quand *voir goutte* est employé dans sa signification propre, dans le sens de *ne voir pas du tout*, il ne veut pas le pronom *y;* mais quand il est employé dans le sens de *comprendre*, dans le sens figuré, il peut en être accompagné.

Si donc on veut parler correctement, on dira : *Ayant les yeux fermés, je* NE VOIS *pas du tout.* — *L'Amour est un petit dieu qui* NE VOIT GOUTTE, etc., etc.

Il est vrai que, dans l'édition de 1798, l'*Académie*, au mot *goutte*, est d'avis que l'on dit, *je ne vois goutte*, et *je n'y vois goutte*, *je n'y entends goutte :* mais d'abord ces deux dernières phrases ne se trouvent pas dans l'édition de 1762, la dernière qui ait été reconnue par l'*Académie*; ensuite elles ne contredisent pas les principes établis au pronom *y*, qu'on peut se servir de ce pronom toutes les fois qu'on veut exprimer une relation avec ce qui précède, et alors c'est sûrement dans ce sens que l'*Académie* donne pour exemple, *je n'y vois goutte.*

X.

X. Cette lettre est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne ; et elle est la seule qui fasse exception à la règle que nous avons donnée, page 29, tome 1er, première partie, et qui est relative au genre des lettres qui ne se prononcent qu'avec le secours de voyelles dont on les fait précéder.

Y.

Y. Cette lettre, la vingt-quatrième de l'alphabet, est du genre masculin, suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne.

Voyez, p. 70, ce que nous avons dit sur l'*y* et sur son emploi.

Z.

Z, subst. masc., suivant l'appellation ancienne et l'appellation moderne. (L'*Académie*.)

V. les mots où l'on fait usage de cette lettre, p. 71.

ZEST, ZESTE. Le *s* et le *t* se font sentir dans ces deux mots.

Sans *e* final, ce mot ne s'emploie que dans cette phrase proverbiale et familière : *entre le zist et le* ZEST, entre deux, tant bien que mal.

Zest est aussi une espèce d'interjection qui sert à marquer qu'on veut rejeter ce qu'une personne dit : *Elle se vante de faire telle chose*, ZEST.

Ecrit avec un *e* final, *zeste* s'emploie pour signifier ce qui est au-dedans de la noix, et qui la sépare en quatre ; en ce sens, il est substantif masculin.

Il se dit aussi, mais familièrement, pour marquer le peu de cas que l'on fait d'une chose, ou son peu de valeur : *Cela ne vaut pas un* ZESTE.

Enfin, il énonce cette partie mince que l'on enlève sur le dessus de l'écorce d'un citron, d'une orange, d'un cédrat, etc. : *couper un* ZESTE, *des* ZESTES *confits*. (L'*Académie* et *Trévoux*.)

ZIGZAG, subst. masc. Ce mot qui, parmi ses diverses significations, s'emploie pour exprimer une suite de lignes l'une au-dessus de l'autre, formant entre elles des angles très-aigus, s'écrit au plur. *zigzags*, et il n'est pas un mot composé, ainsi que l'a indiqué un Grammairien moderne.

(L'*Académie* et *Trévoux*.)

TABLE ANALYTIQUE
DES MATIÈRES.

Nota. Nous ne croyons pas inutile de faire remarquer que, pour donner à cette table un plus grand degré d'utilité en facilitant les recherches, souvent nous avons indiqué un mot dans trois endroits différents. Par exemple, on désire de savoir comment s'écrit le mot *chef-d'œuvre*, au pluriel; on l'apprendra, soit au mot *chef-d'œuvre*, lettre C; soit au mot *Pluriel*, lettre P; soit au mot *Substantif composé*, lettre S.

N. B. Les articles qui font partie des Remarques détachées sont indiqués dans cette table par les lettres R. D. et le nº de la page.

A.

C

D.

G.

J.

N.

Q.

R.

SENSIBLE; son rég., 284.

T

U.

V.

FIN DE LA TABLE.

7071 5224

